



HAL
open science

“ De l’autre côté de la frontière ” : souveraineté, gestion des frontières et évolution de la géopolitique du Niger face à l’externalisation des politiques migratoires de l’Europe dans la région saharo-sahélienne

Rhoumour Ahmet Tchilouta

► **To cite this version:**

Rhoumour Ahmet Tchilouta. “ De l’autre côté de la frontière ” : souveraineté, gestion des frontières et évolution de la géopolitique du Niger face à l’externalisation des politiques migratoires de l’Europe dans la région saharo-sahélienne. Géographie. Université Grenoble Alpes [2020-..]; Université Abdou Moumouni, 2023. Français. NNT : 2023GRALH025 . tel-04525210

HAL Id: tel-04525210

<https://theses.hal.science/tel-04525210>

Submitted on 28 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES et de l'UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI

Écoles doctorales : SHPT & LARSH

Spécialité : **Géographie**

Unité de recherche : PACTE (UMR 5194) et GERMES (Laboratoire LRTSS)

« De l'autre côté de la frontière » : souveraineté, gestion des frontières et évolution de la géopolitique du Niger face à l'externalisation des politiques migratoires de l'Europe dans la région saharo-sahélienne

“On the Other Side of the Border”: Sovereignty, Border Management and, Niger's Geopolitical Shift in the Face of Europe's Externalization of Migration Policies in the Sahara-Sahel Region.

Présenté par :

AHMET TCHILOUTA, Rhoumour

Direction de thèse :

Anne-Laure AMILHAT SZARY

Professeure, Université Grenoble Alpes

Directrice de thèse

Harouna MOUNKAILA

Professeur, Université Abdou Moumouni

Co-Directeur de thèse

Rapporteurs :

Frédéric GIRAUT

Professeur, Université de Genève

Rapporteur

Olivier WALTHER

Associate professor, University of Florida

Rapporteur

Thèse soutenue publiquement le **18 décembre 2023**, devant le jury composé de :

Camille LEFEBVRE

Directrice de recherche, CNRS

Présidente

Florence BOYER

Chargée de recherche, IRD

Examinatrice

Franck PETITEVILLE

Professeur, Science Po Grenoble - UGA

Examinateur

Frédéric GIRAUT

Professeur, Université de Genève

Rapporteur

Julien BRACHET

Chargé de recherche, IRD

Examinateur

Mahaman Sanoussi TIDJANI ALOU

Professeur, Université Abdou Moumouni

Examinateur

Olivier WALTHER

Associate professor, University of Florida

Rapporteur

Cette thèse réexamine de manière critique la notion de frontière à l'aune des relations géopolitiques complexes qu'entretiennent le Niger et l'Europe depuis 2015. Elle postule l'existence d'une frontière « épaisse » non contiguë, façonnée par les interactions transnationales entre les deux entités plutôt que par la proximité géographique, et analyse la manière dont cette conceptualisation remet en question les conceptions traditionnelles de la souveraineté étatique et de l'intégrité territoriale. La recherche se concentre sur les interactions entre l'externalisation des dispositifs européens de gestion des migrations dans les confins saharo-sahéliens et les dynamiques socio-politiques générées par leur internalisation au Niger. À cette fin, elle analyse la diffusion des normes, valeurs et fonds européens et leur influence sur les stratégies nationales du Niger en matière de gouvernance des migrations et de gestion des frontières, ainsi que les implications plus larges pour la souveraineté du pays.

Dans une perspective diachronique, la thèse replace les récents développements observés au Niger en matière de gestion de la migration — d'une approche de laisser-faire à la criminalisation des prestations de services aux migrants — dans un contexte plus large de bouleversements géopolitiques et structurels qui ont induit un effet d'entonnoir sur les routes transsahariennes du Niger. Il s'agit notamment du chaos sécuritaire qui prévaut dans la région saharo-sahélienne, des politiques restrictives déployées aux frontières méridionales de l'Europe et des réponses de cette dernière à la « crise des réfugiés » de 2015. Le sommet de La Valette y joue un rôle essentiel ayant consolidé le rôle du Niger comme partenaire clé dans la stratégie européenne d'externalisation des frontières, ainsi qu'en témoignent les financements substantiels accordés par le biais du Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique (FFUA).

Adoptant une approche interdisciplinaire, cette thèse s'appuie sur les outils analytiques traditionnels des sciences sociales, mais aussi sur l'analyse des réseaux sociaux (SNA) et l'analyse spatiale pour analyser les dynamiques sociopolitiques et géopolitiques résultant de ces développements. Elle démontre comment ce changement de paradigme a provoqué une frontiérisation inédite et violente du territoire nigérien. Celle-ci résulte de la conjugaison de pratiques et de normes européennes avec des stratégies socio-politiques nationales, générant des dynamiques complexes de cooptation et de résistance qui redéfinissent la souveraineté du Niger. Les résultats de cette recherche soulignent ainsi comment l'hybridation de l'État résultant de ce processus remet en cause la conceptualisation dominante, selon laquelle l'aide étrangère sape la souveraineté des États africains au profit de la mondialisation et du néolibéralisme.

En articulant les implications des pratiques frontalières et de la mutation de la souveraineté, la thèse apporte ainsi une perspective nuancée aux débats de la géographie politique et des *Border Studies*. Elle révèle la complexité avec laquelle les forces extérieures remodelent les politiques internes, permettant au Niger de tirer parti des rentes liées au développement et à la migration pour affirmer son contrôle et son autorité, et réaffirmer, malgré tout, sa souveraineté face à l'internationalisation de la gouvernance de la migration.

Mots clés : Géopolitique, Souveraineté, Gestion des migrations, Frontières, Externalisation des frontières, Frontiérisation, Frontières violentes, Niger, Europe

This Ph.D. dissertation critically re-examines the concept of the border in light of the complex geopolitical relationship between Niger and Europe since 2015. It posits the existence of a non-contiguous "thick" border, shaped by transnational interactions between the two entities rather than geographical proximity, and analyzes how this conceptualization challenges traditional notions of state sovereignty and territorial integrity. The research focuses on the interactions between the externalization of European migration management mechanisms on the Saharan-Sahelian borders and the socio-political dynamics generated by their internalization in Niger. To this end, it examines the diffusion of European norms, values, and funds and their influence on Niger's national strategies for migration governance and border management, as well as the broader implications for the country's sovereignty.

From a diachronic perspective, the thesis contextualizes the recent developments observed in Niger's migration management — from a *laissez-faire* approach to the criminalization of services to migrants — within a broader context of geopolitical and structural upheavals that have had a funneling effect on Niger's trans-Saharan routes. These include security chaos in the Sahara-Sahelian region, restrictive policies on Europe's southern borders, and European responses to the 2015 “refugee crisis”. The Valletta Summit played a key role in this, consolidating Niger's role as a key partner in the EU's border externalization strategy, as evidenced by the substantial funding provided through the EU's Emergency Trust Fund for Africa (EUTF).

Adopting an interdisciplinary approach, this thesis draws on traditional social science analytical tools as well as on Social Network Analysis (SNA) and spatial analysis to examine the resulting socio-political and geopolitical dynamics. It shows how this paradigm shift has produced an unprecedented and violent bordering of Niger's territory as a result of the combination of European practices and norms with national socio-political strategies, generating complex dynamics of cooptation and resistance that redefine Niger's sovereignty. The findings of this research thus highlight how the state hybridization resulting from this process challenges the dominant conceptualization that argues that foreign aid undermines the sovereignty of African states in favor of globalization and neoliberalism.

By articulating the implications of bordering practices and the transformation of sovereignty, the thesis thus brings a nuanced perspective to the debates in political geography and Border Studies. It reveals the complexity with which external forces reshape internal policies, enabling Niger to capitalize on the rents related to development and migration to affirm its control and authority, and to reaffirm, in spite of the odds, its sovereignty in the face of the internationalization of migration governance.

Keywords: Geopolitics, Sovereignty, Migration Management, Border, Border Externalization, Bordering, Violent Border , Niger, Europe

Dédicaces

« Au bout de la corde, la tente ; au bout de l'homme, la trace »,

Proverbe Tamasheq

À ma mère

À ma femme

À mon père

À mes frères et sœurs

À Tin-telloust

Alors que le Soleil se couche sur cette odyssee, me vint à l'esprit ce poignant adage Tamasheq pour qui « *le voyage, c'est d'aller de soi à soi en passant par les autres* ». Ce proverbe résonne très profondément avec mon expérience et dissipe l'idée (faussement) répandue qui voudrait qu'une thèse de doctorat soit un voyage solitaire. Dans mon cas, cette affirmation ne pourrait être plus éloignée de la vérité. Au cours de ces quatre années enrichissantes, j'ai eu la chance d'être entouré d'une constellation d'esprits brillants qui ont éclairé mon chemin et transformé ce voyage en une véritable expérience commune, incarnant l'essence de l'adage et soulignant le rôle indispensable des autres dans mon développement personnel et intellectuel.

Sans le soutien indéfectible de Franck Giazzi, cette odyssee scientifique serait restée un rêve inachevé. C'est lui qui a créé les conditions administratives et financières nécessaires pour que je m'aventure en France et y poursuive mes études en vue de l'obtention d'un master. Après mon master, la chance a voulu qu'avec un billet aller simple pour le Niger en ma possession, Franck a fait part de mon projet de thèse à Anne Laure Amilhat Szary. Je tiens également à remercier ici tous les membres de l'Association Alpes Air N'MITAF, et plus particulièrement Alain Morel, pour leur soutien indéfectible tout au long de mon séjour en France.

Faisant preuve de l'enthousiasme et du dévouement qui la caractérisent, Anne-Laure a immédiatement accepté d'encadrer mon travail. Je tiens à lui exprimer ma profonde gratitude pour son soutien indéfectible, ses conseils précieux et les nombreuses heures consacrées à cette aventure. Son expertise, ses critiques perspicaces et ses encouragements ont joué un rôle décisif dans l'orientation de mon parcours universitaire et dans la réalisation de cette thèse. Merci, Anne-Laure, d'avoir eu foi en moi, en mon projet, de m'avoir incité à aller plus loin et d'avoir nourri ma curiosité intellectuelle tout au long de cette odyssee.

Je tiens également à remercier Harouna Mounkaila, mon codirecteur de thèse, pour m'avoir accompagné dans cette aventure et de l'avoir enrichie de ses conseils, de son expertise et de ses précieuses critiques. Sa contribution a non seulement affiné mon travail, mais m'a aussi appris l'importance d'une analyse scientifique rigoureuse.

Je souhaite exprimer ma profonde gratitude à toute l'équipe de Border Forensics (BF), en particulier à Charles Heller et Lorenzo Pezzani, qui m'ont invité à participer à l'enquête sur le Sahara, dont les résultats constituent le dernier chapitre de cette thèse. Bien que je n'aie jamais rencontré Charles Heller, Lorenzo Pezzani, Tara Plath, Sam Chambers, Stanislas Michel, Jack Isles, Giovanna Reder, Rossana Padeletti, Jelka Kretzschmar, Isabelle Saint-Saëns, Mathilde

Campergue et Angela Smith en personne, notre collaboration par le biais d'innombrables réunions parfois nocturnes sur Zoom s'est avérée vitale pour l'élaboration de cette thèse. Le mélange synergique de leurs diverses compétences et leur dévouement inébranlable au cours de nos interactions virtuelles ont contribué et influencé de manière significative les processus de réflexion articulés dans cette recherche.

Je tiens également à remercier très chaleureusement Camille Lefebvre, Olivier Walther, Franck Petiteville, Mahaman Sanoussi Tidjani Alou, Julien Brachet, Florence Boyer et Frédéric Giraut d'avoir accepté de faire partie du jury de ma soutenance de thèse.

Je tiens aussi à remercier très sincèrement Laurent Gagnol, dont l'aide inestimable, les critiques incisives et les efforts méticuleux de relecture ont considérablement contribué à façonner cette thèse. Malgré les nombreuses occasions où j'ai pu mettre sa patience à l'épreuve, Laurent est resté d'un soutien inestimable et généreux de son temps, enrichissant à la fois nos échanges intellectuels et nos expériences partagées. Nos aventures intellectuelles passées, présentes et futures ont été, et continueront d'être, une partie intégrante de mon parcours de scientifique. *Tanimert* Laurent de m'avoir encouragé à aller au bout.

Je tiens également à exprimer ma profonde gratitude à mon Laboratoire d'accueil, PACTE, en particulier à l'équipe Justice sociale (JS), pour les échanges fructueux des déjeuners d'équipe, des ateliers d'écriture du mardi et de divers autres événements qui ont, d'une manière ou d'une autre, façonné cette thèse. Mes plus vifs remerciements vont aussi à toutes les mains invisibles qui font tourner la machine de PACTE malgré tout, sans lesquelles rien de tout cela n'aurait été possible.

« *Au bout de la corde, la tente ; au bout de l'homme, la trace* ». Ce second adage Tamasheq résume l'essence de notre interconnexion et l'impact durable que nous laissons les uns sur les autres. Alors que je m'appête à clore cette phase de mon parcours universitaire, et d'y laisser « ma trace », j'emporte avec moi les empreintes des innombrables personnes qui m'ont soutenu, défié et inspiré tout au long du chemin. Tamilla, Oumara, Ghalam, Arafat, Elhadji, Nils, Marine, Chantal Hervier, Léonie, Azizou, Moctar, Adrien, Ahmad, Attalib, Oufene, Ibrahim, Mohamed Anacko, Mohamed Aghali Zodi, Moussana Ibrahim Zodi, Oumaché Anousra, Adam Ahmet Tchilouta, Mohamed Ahmet Tchilouta, Idrissa Emoud, Mariam, Ibrahim Manzo Diallo, Taher Laouel, Assayad Ag Ibnou, Mariana Gkliati, Jane Kilpatrick, Niamh Ni Bhriain, Leonardo A. Villalón, Oliver Walther : que toutes et tous, comme les personnes que je n'ai pas citées trouvent ici mes chaleureux remerciements.

Table des matières

Résumé	II
Abstract	III
Dédicaces	IV
Remerciements	V
Table des matières	VII
Sigles et abréviations	X
INTRODUCTION GÉNÉRALE	- 1 -
1. Genèse et évolution de la politique extérieure de l'UE en matière de migrations	- 5 -
2. Analyse conceptuelle et perspectives critiques sur l'externalisation des frontières	- 12 -
3. Structure de la thèse	- 22 -
PREMIÈRE PARTIE	- 25 -
ÉVOLUTION DES DYNAMIQUES MIGRATOIRES ET ÉMERGENCE DU NIGER EN TANT QUE LIEU DE PROJECTION DES INTENTIONS EUROPÉENNES	- 25 -
CHAPITRE I	- 26 -
Analyser « l'externalisation » des politiques migratoires européennes au Niger : Problématique de la recherche et ses méthodes d'investigation à l'épreuve des subjectivités du chercheur	- 26 -
Introduction	- 27 -
1. Questionnements de recherche : Analyser l'impact et les implications de l'externalisation des politiques migratoires européennes au Niger	- 28 -
2. Frontiérisation et contrôle des migrations dans la bande saharo-sahélienne : Une thématique et un terrain largement inexploré par les <i>Border Studies</i>	- 33 -
3. <i>Bricoler</i> et négocier l'accès au terrain : Questions de méthode	- 42 -
4. Les manières de « faire du terrain » : Faire face aux lois du terrain	- 53 -
Conclusion	- 62 -
CHAPITRE II	- 65 -
La construction de l'entonnoir migratoire nigérien : Les effets conjugués des contrôles frontaliers et de l'instabilité politique sous-régionale sur les trajectoires migratoires	- 65 -
Introduction	- 66 -
1. Les géographies mouvantes de la migration et des contrôles frontaliers : L'effet d'entonnoir et la résilience des routes migratoires dans le contexte hispano-africain	- 67 -
2. bouleversements géopolitiques régionaux et dynamiques migratoires : Le chaos politico-sécuritaire saharo-sahélien comme catalyseur de l'effet entonnoir	- 88 -
Conclusion	- 108 -
CHAPITRE III	- 110 -
De l'état(État) de transit à la nasse : Évolution des pratiques et des dynamiques migratoires nigériennes	- 110 -
Introduction	- 111 -
1. Le Niger, un pays où se juxtaposent plusieurs formes de mobilités	- 111 -
3. Migrations internationales au Niger : Des mouvements essentiellement intra-africains	- 134 -
4. Tendances et dynamiques de l'immigration internationale au Niger	- 147 -

5. Les migration de retour : Le phénomène des flux inversés ou de reflux au Niger	- 153 -
Conclusion	- 161 -
DEUXIÈME PARTIE	- 163 -
INVESTISSEMENT DU TERRITOIRE NIGÉRIEN PAR L'INDUSTRIE MIGRATOIRE EUROPÉENNE : INTERNALISATION DE L'EXTERNALISATION ET DYNAMIQUES DE POUVOIR, DE COOPTATION ET DE RÉSISTANCE	- 163 -
CHAPITRE IV	- 164 -
Le Niger, lieu d'investissement de « l'industrie migratoire » européenne	- 164 -
Introduction	- 165 -
1. La stratégie européenne en matière de migration et la création du Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique	- 166 -
2. Distribution et mise en œuvre de la manne migratoire issue du FFUA.....	- 180 -
3. La distribution de la manne migratoire et le contournement de la souveraineté de l'État dans l'opérationnalisation du FFUA.....	- 194 -
Conclusion	- 208 -
CHAPITRE V	- 211 -
Rôle, pouvoir et influence des acteurs internationaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des Politiques migratoires du Niger : Une Approche par la <i>Social Network Analysis</i> (SNA)	- 211 -
Introduction	- 212 -
1. La <i>Social Network Analysis</i> : État de l'art et quelques fondamentaux	- 213 -
2. Reconstitution de la structure du réseau (complet) d'acteurs de la migration au Niger : Approche méthodologique.....	- 223 -
3. Rôle, pouvoir et influence des acteurs internationaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques migratoires du Niger	- 236 -
Conclusion	- 261 -
CHAPITRE VI	- 263 -
La dimension migratoire du conditionnement de l'aide au développement : Internalisation de l'externalisation et dynamiques de (non)résistance	- 263 -
Introduction	- 264 -
1. Politique d'aide au développement et continuités coloniales, deux faces d'une même monnaie ?...- 265 -	
2. La souveraineté contestée des pays « sous régime d'aide » : Analyse des implications de l'aide au développement et des continuités coloniales.....	- 275 -
3. Le Niger dans la ruée de 2015 : Une souveraineté dépendante / conditionnée ?.....	- 281 -
4. Externalisation internalisée : Appropriation des contraintes externes.....	- 284 -
5. Externalisation internalisée : Dynamiques de rejet des contraintes externes	- 297 -
Conclusion	- 316 -
TROISIÈME PARTIE	- 319 -
UNE FRONTIÉRISATION INÉDITE ET VIOLENTE : LES POLITIQUES NATIONALES DE GESTION DES FRONTIÈRES DU NIGER À L'ÈRE DE L'INTERNATIONALISATION DE LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS	- 319 -
CHAPITRE VII	- 320 -

Stratégies de frontiérisation du territoire nigérien à l'aune de la crise géopolitico-migratoire de 2015	- 320 -
Introduction	- 321 -
1. Les Critical Border Studies, un sous-champ en cours d'autonomisation	- 322 -
2. Processus de frontiérisation du territoire nigérien : De la frontière verticale à la frontière itinérante ?	- 326 -
3. Freiner la libre circulation des personnes et accélérer le processus de l'intégration africaine : Le paradoxe de la position nigérienne	- 356 -
Conclusion	- 364 -
CHAPITRE VIII	- 365 -
Des politiques migratoires et des pratiques de gestion des frontières létales : Une étude de cas de l'axe intégré Séguédine-Madama-Toummo	- 365 -
Introduction	- 366 -
1. Au fondement de la létalité des politiques migratoires du Niger, une loi pour protéger les migrants : La loi 2015-36	- 367 -
2. Des techniques d'analyse géospatiale et de télédétection pour analyser la létalité des pratiques de contrôle aux frontières dans le désert du Sahara nigérien	- 384 -
3. Un régime frontalier létales : Analyses géospatiales et géostatistique des dynamiques de danger sur l'axe Séguédine-Madama-Toummo	- 408 -
Conclusion	- 451 -
CONCLUSION GÉNÉRALE	- 454 -
Routes historiques et barrières modernes : Verrouillage des frontières méridionales de l'Europe et transformation de la place et du rôle du Niger dans le système migratoire transsaharien	- 456 -
Une souveraineté mise à l'épreuve par l'industrie migratoire européenne : Internalisation de l'externalisation et dynamiques de pouvoir, de cooptation et de résistance	- 458 -
Une frontiérisation inédite et violente : Les politiques nationales de gestion des frontières du Niger à l'ère de l'internationalisation de la gouvernance de la question migratoire	- 462 -
Principales contributions de la thèse : Reconceptualisation du triptyque — externalisation, frontière et souveraineté — et introduction de techniques novatrices de production de connaissances.	- 466 -
Difficultés, limites et perspectives	- 470 -
ÉPILOGUE	- 477 -
Le Niger, les événements du 26 juillet 2023 : Un point de bascule dans les relations entre l'occident et le Niger, et une reconfiguration de la géopolitique sahéenne ?	- 478 -
Blocage économique et isolement diplomatique : Regards sur les réactions sous-régionales et internationales et les répercussions socio-économiques du coup d'État au Niger	- 480 -
Émergence d'un (néo) souverainisme puisant dans les rhétoriques populistes pour légitimer le retour des militaires au pouvoir : Le néocolonialisme et l'impérialisme français comme boucs émissaires.....	- 484 -
Les bouleversements politiques et géopolitiques du 26 juillet 2023 et leurs implications sur la migration et l'agenda européen de la migration au Niger : La loi 2015-36 dans le collimateur.	- 490 -
Conclusion	- 496 -
Bibliographie	- 501 -
ANNEXES	- 536 -

Sigles et abréviations

ABORNE: The African Borderlands Research Network
ACGSCGRA : Agence centrale de gestion des saisies, des confiscations, des gels et des recouvrements d'avoirs
ACLED : Armed Conflict Location & Event Data Project
ACTED : Agence d'aide à la coopération technique et au développement
AEC : Alternative Espace Citoyen
AECID : Agence espagnole pour la coopération internationale au développement
AEF : Afrique-Équatoriale français
AES : Alliance des États du Sahel
AFD : Agence française de développement
AFIC : l'Africa-Frontex Intelligence Community
AGM : Approche globale sur la question des migrations
AICS : Agence italienne de coopération au développement
AJUSEN : Appui à la justice, à la sécurité et à la gestion des frontières
ANLP/TIM : Agence Nationale de la Lutte contre la Traite des Personnes et le Trafic Illicite de Migrants
ANLTP : Agence Nationale de Lutte contre la. Traite des Personnes
AOF : Afrique-Occidentale française
APD : Aide Publique au Développement
APD : Aide publique au développement
APM : Appui-conseil en matière de Politique migratoire
APM : Appui-conseil en matière de Politique migratoire
APS: Alarme Phone Sahara
AQMI : Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI)
AVRR : Assisted Voluntary Return and Reintegration
BF: Border Forensics
BIDC : Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO
BIsD : Banque Islamique de Développement
BM : Banque Mondiale
BMIS: Border Management Information Systems
BOAD : Banque ouest-africaine de développement
CA : Conseil d'administration
CAD : Comité d'aide au développement
CAD : Comité d'aide au développement
CADEL : Comité d'Appui au Développement Local
CBF : Comité frontalier bilatéral
CCCE : Caisse centrale de coopération économique
CCFOM : Caisse Centrale de la France d'Outre-mer
CCM : Cadre de Concertation sur les Migrations
CE : Commission européenne

CEDEAO : Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest

CEE : Cour des Comptes Européenne

CIM : Comité interministériel chargé de l’élaboration des politiques migratoires

CISP : Comité International pour le Développement des Peuples

CIVIPOL : Société de service et de conseil du ministère de l’Intérieur français

CLS : Comités locaux de sécurité

CMA : Coordination des mouvements de l’Azawad

CMCF : Compagnie Mobile de Contrôle aux Frontières

CNCLTP : Commission Nationale de Coordination de la Lutte contre la Traite des Personnes

CNSP : Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie

CNT : Conseil national de transition

COOPI : Cooperazione Internazionale

CRC : Cadres Régionaux de Concertation

CRN : Croix-Rouge du Niger

CSAO : Club du Sahel et de l’Afrique de l’Ouest de l’OCDE

CVSP : Comité de Vigilance pour la Sauvegarde de la Patrie

DAECH: État islamique en Irak et au Levant

DANIDA : Agence danoise pour le développement international

DEM: Digital Elevation Models

DESA : Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies

DG DEVCO : Direction générale de la Coopération internationale et Développement

DGD : Direction générale des douanes

DGECM/R : Direction générale de l’état civil, des migrations et des réfugiés

DGGN : Direction générale de la gendarmerie nationale

DGPN : Direction générale de la Police nationale

DGS : Direction générale des services

DIS : Division des investigations spéciales

DRS : Direction régionale des statistiques

DST : Direction de la Surveillance du Territoire

DTUWind : Technical University of Denmark Department of Wind and Energy Systems

ECHO : Direction générale pour la protection civile et les opérations d’aide humanitaire européennes de la Commission européenne

ECI : Équipes Conjointes d’Investigation

EIGS : État islamique au Grand Sahara

ENABEL : Agence belge de développement

ENAFEME : Enquête Nationale sur la Fécondité et de la Mortalité des Enfants de moins de 5 ans

ENAMI : Enquête nationale sur la Migration au Niger

ENI : Instrument européen de voisinage

EP-GNN : Escadron polyvalent de la garde nationale

ETM : Emergency Transit Mechanism

EUCAP SAHEL : European Union Capacity Building Mission
 EUMPM : EU Military Partnership Mission in Niger
 FAMI : Fonds d'asile, de migration et d'intégration
 FAN: Forces Armées Nigériennes
 FCFA: Franc des Colonies Françaises d'Afrique
 FDS : Forces de Défense et de Sécurité
 FED : Fonds européen de développement
 FEP : Facilité Européenne pour la Paix
 FFUA : Fonds fiduciaire d'urgence de l'EU pour l'Afrique
 FIIAPP : Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas
 FMI : Fonds monétaire international
 FMM West Africa: Free Movement of Persons and Migration in West Africa
 FMP : Flow Monitoring Point
 Frontex : Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes
 GAD : Groupe d'aide au développement
 GAR-SI Sahel : Groupes d'Action rapide — Surveillance et Intervention au Sahel
 GeoHIVE : Geospatial Human Imagery Verification Effort
 GERMES : Groupe d'Études et de Recherches Migrations, Espace et Société
 GIZ : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
 GNN : Garde nationale du Niger
 GSIM : Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans
 GTM : Groupes de Travail Migration
 HACP : Haute autorité à la consolidation de la paix
 HCUA : Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad
 ICD : Instrument de coopération au développement
 ICMPD : International Centre for Migration Policy Development
 IcSP : Instrument contribuant à la Stabilité et à la Paix
 IDH: Indice du Développement Humain
 IDPs : Internally displaced persons
 IEVP : Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat
 ILO : Immigration Liaison Officer
 INS : Institut National de la Statistique du Niger
 ISWA: Islamique State in West Africa
 ISWAP: Islamic State's West African Province
 IVCDCI : Instrument de Voisinage, de Coopération au Développement et de Coopération Internationale — Europe dans le monde
 JASDJ: Jamaatu Ahli is-Sunnah lid-Dawati wal-Jihad
 JMED : Jeunesse Enfance Migration Développement
 JNIM : Jama'at Nusrat al-Islam wal-Muslimin
 LASDEL : Laboratoire d'études et de recherche sur les dynamiques sociales et le développement local
 LUXDEV : Luxembourg Development Cooperation Agency

MAA : Mouvement arabe de l'Azawad
MIDAS: Migration Information and Data Analysis System
MINUSMA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
MISIN : Mission bilatérale d'Appui en République du Niger
MMC : Mixed Migration Centre
MNA : Mouvement national de l'Azawad
MNLA : Mouvement national de libération de l'Azawad
MobCom: Mobilisateur Communautaire
MSF : Médecins Sans Frontières
MUJAO : Mouvement pour l'unicité et le djihad en Afrique de l'Ouest
NEAR : Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
OECE : Organisation Européenne de Coopération Economique
OIM : Organisation internationale pour les migrations
ONG : Organisation non gouvernementale
ONU : Organisation des Nations Unies
ONUSC : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
OS : Objectif stratégique
OSC : Organisations de la société civile
OUA : Organisation de l'Unité Africaine
OXFAM : Oxford Committee for Famine Relief
PACV : Plan d'action conjoint de La Valette
PAIERA : Plan d'action à impact économique rapide à Agadez
PAM : Programme alimentaire mondiale
PAS : Programmes d'Ajustement Structurel
PAV : Plan d'action de La Valette
PEV : Politique européenne de voisinage
PEV : Politique européenne de voisinage
PFUA : Programme Frontière de l'Union africaine
PIB : Produit Intérieur Brut
PISCES : Personnel Identification Secure Comparison and Evaluation System
PNUD : Programme des Nations unies pour le développement
PPF : Postes de Police Frontaliers
PROGEM : Projet Améliorer la gestion des défis migratoires
PSDC : Politique de sécurité et de défense commune
PTF : Partenaires techniques et financiers
RAC : Risk Analysis Cell
RAEC : Régime d'Asile Européen Commun
RECAP : Renforcement des Capacités de la Police Nationale du Niger
RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

RNB : Revenu National Brut
Rome MED : Forum de dialogue méditerranéen
SAR : Search and Rescue
SEAE : Service européen pour l'Action extérieure
SEEN : Société d'Exploitation des Eaux du Niger
SIVE : Sistema Integrado de Vigilancia Exterior
SNA : Social Network Analysis
SNSI : Stratégie nationale de Sécurité Intérieure
SNSP: Stratégie nationale de sécurité de proximité
SNV : Agence néerlandaise de développement
SP/CCM : Secrétariat permanent du cadre de concertation sur les migrations
SP/CNF : Secrétariat permanent de la commission nationale des frontières
TDR : Termes de référence
TNI: The Transnational Institute
UA : Union Africaine
UAM : Université Abdou Moumouni de Niamey
UE : Union Européenne
UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine
UGA : Université Grenoble Alpes
UNHCR : Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
UNVP : Union des Nigériens pour la Vigilance et le Patriotisme
WAPIS: West Africa Police Information System
ZAR : Zone d'accueil des réfugiés
ZLECAF : Zone de Libre-échange Continentale Africaine

INTRODUCTION GÉNÉRALE

« Aussi loin que nos pas nous portent, ils nous ramènent toujours à nous-mêmes »

Proverbe Tamasheq

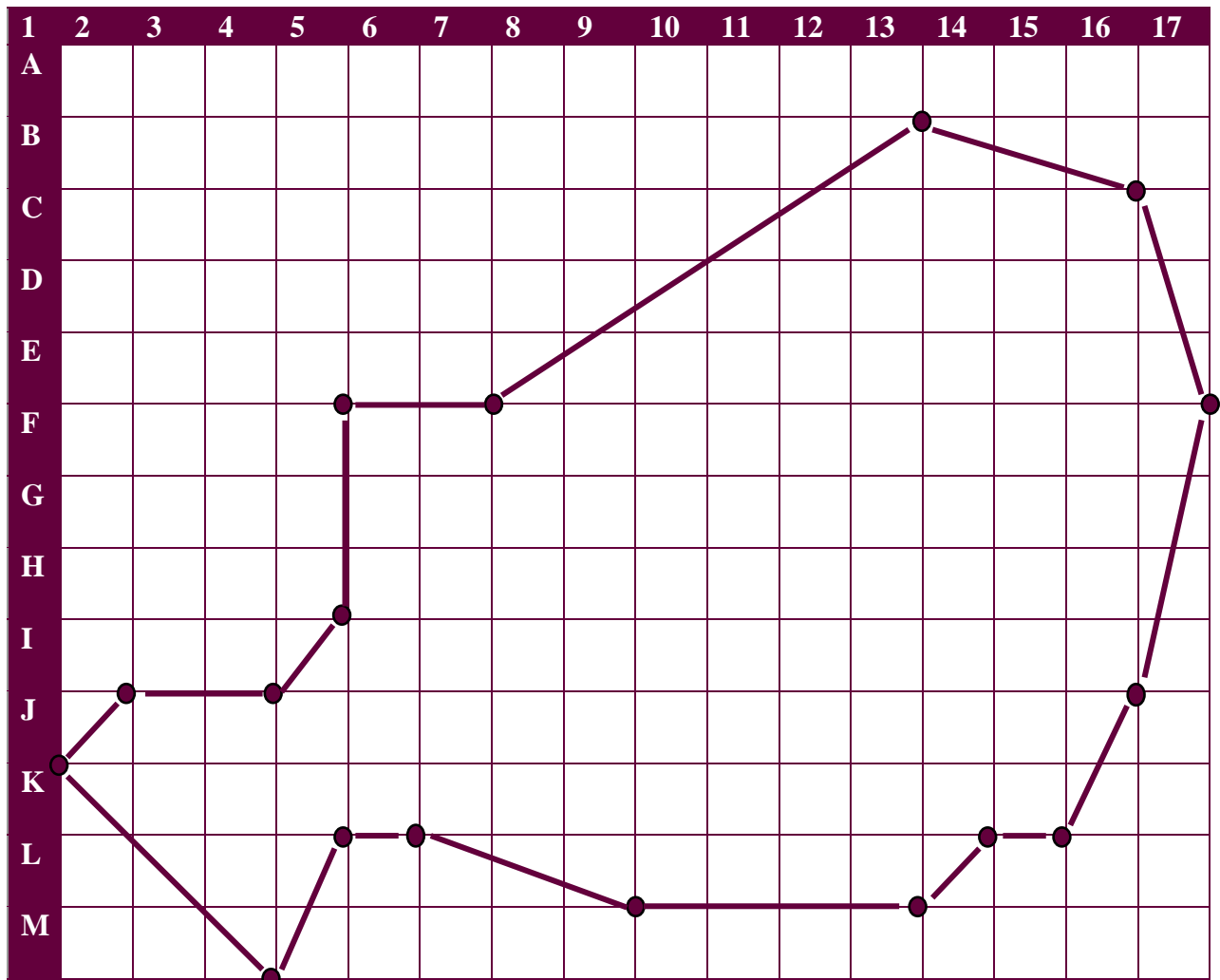
Construction de la carte du Niger avec les 13 Amis bororos

13 Amis bororos, 16 Bourricots, sous 17 Epineux ont mangé 16 Ignames, 15 Kilichis, 14 Kolas, 13 Laitues et 9 Lapins. Ils ont pris 6 Képis et font 5 Kilomètres en 4 Mois 1 Jour. Faut-il pour terminer avoir 2 Instituteurs, 4 Ingénieurs, 5 Hélicoptères, 5 Écoliers fidèles suffisent à ces 7 Étourdis.

Cette étrange comptine est une leçon de géographie dispensée dans toutes les écoles primaires du Niger. Elle est composée de manière originale et ludique, ce qui la rend facile à mémoriser : les petits écoliers nigériens doivent l'apprendre par cœur, la réciter puis la dessiner. Aussi improbable que cela puisse paraître, chaque chiffre et la première lettre du mot suivant constituent un ensemble de coordonnées géographiques. Placés comme des points sur un papier quadrillé et reliés entre eux, ils permettent de créer la carte du Niger (**cf. carte 1**). C'est ainsi que j'ai appris l'existence de la République du Niger et à dessiner ses frontières, ébranlant ainsi mes certitudes. En effet, le petit écolier et enfant nomade que j'étais pensait naïvement que le monde se résumait aux vallées et montagnes de l'Aïr, dont mon village natal, Tin-telloust, constituait le nombril. Cette leçon de géographie m'a été dispensée par M. Ghousmane Rabda, mon instituteur, au cours du dernier trimestre du Cours moyen 1^{re} année (CM1) à l'école primaire nomade de Tin-telloust, dans une leçon intitulée « *Construction de la carte de la République du Niger* ». Au-delà de l'objectif affiché de dessiner la carte du Niger avec la technique des *13 amis bororos*, cet exercice didactique visait aussi à éveiller les enfants au caractère sacré des limites territoriales et au sentiment patriotique. Cette leçon fut pour moi l'occasion d'apprendre que ce *Nouveau Monde*, que je découvrais avec M. Rabda sous forme de points et de tracés abstraits, était organisé autour de frontières inaltérables, auxquelles tout le monde devait se conformer et les accepter inconditionnellement, en tant que telles.

Le choix de cette leçon de géographie comme préambule à mes réflexions doctorales tient à deux raisons. D'abord, pour rendre hommage à mon instituteur, M. Rabda, qui m'a enseigné ce Système d'information géographique (SIG) ingénieux. Ensuite, pour lui dire qu'aujourd'hui, je ne suis plus aussi certain que ces frontières soient aussi immuables et résolument nigériennes qu'il me l'avait enseigné. Ces doutes résultent d'une aventure intellectuelle qui a débuté en 2019 et qui interroge les évolutions récentes des politiques nationales de gestion des frontières du Niger à l'aune de la « crise migratoire » ou devrais-je dire « crise géopolitique », qu'a connue l'Europe en 2015. Cette aventure cherche notamment à comprendre quelle est l'influence de l'Europe — à travers ses normes, ses fonds et ses hommes — sur ces évolutions et quelles en sont les implications pour la souveraineté du Niger.

Carte 1 : Carte du Niger dessinée à partir de la comptine des 13 Amis bororos



Les réflexions qui suivent sont donc une invitation faite à M. Rabda et tous ces enfants qui, comme moi, avaient les mêmes certitudes, à les réévaluer de manière critique. En effet, le contexte géopolitique international marqué par un interventionnisme accru des pays du Nord sur ceux du Sud en matière de gestion des migrations est propice à l'étirement de leurs limites au-delà de leurs territoires de souveraineté (Casas-Cortes, et al., 2010). Il est impératif de s'interroger sur le sens même des frontières, et sur ce qui fait frontière aujourd'hui au Niger. Ainsi, en creusant ces dynamiques complexes, ce texte vise à offrir un récit alternatif et une analyse critique des enjeux contemporains qui façonnent les frontières du Niger. Il s'agit par conséquent d'éclairer l'incidence de ces dynamiques dans un espace saharo-sahélien qui reste l'objet de la puissance des projections européennes. Le discours récent Josep Borrell, Haut représentant de l'Union européenne (UE) pour les affaires étrangères, illustre la perception que l'Europe se fait de son rôle dans la gestion es migrations internationales et intercontinentales. Il reflète l'idée selon laquelle le Niger est ramené par l'Europe à son altérité.

À l'occasion de l'inauguration de l'*European Diplomatic Academy* le 10 octobre 2022 à Bruges, en Belgique¹, le discours prononcé par Josep Borrell a pris une tournure allégorique pour décrire la politique de l'UE en matière de migration avec les pays tiers. Il a comparé l'Europe à « *un magnifique jardin* » et le reste du monde à « *une jungle* » qui « *pourrait envahir ce jardin* » si les jardiniers européens n'y prenaient pas garde. Il a ensuite déclaré que ce reste du monde « *a besoin de l'Europe* », car l'Europe est un phare et qu'il lui incombe de civiliser cette jungle. Les jardiniers occidentaux éclairés doivent donc « *aller dans [cette] jungle* », afin d'éviter que les habitants de la jungle ne viennent les envahir. Ce discours aux relents néo-colonialistes, racistes et paternalistes, sans épouser « *la vision du monde par l'Europe, et en particulier du Sud* »² (Ramesh, 2022), a au moins le mérite de mettre en lumière les implicites qui sous-tendent les stratégies et politiques de contrôle des flux migratoires et de gestion des frontières soutenues par l'Europe au Niger, et dont la crise géopolitique de 2015 a été le catalyseur.

L'année 2015 correspond à un tournant majeur dans la gestion des migrations et des frontières au sein de l'UE, qui a impliqué une reconfiguration des relations entre l'UE et les pays africains, et en premier lieu le Niger (Boyer, 2019). Ce tournant résulte de la crise géopolitique inédite qu'a connue l'UE, la même année, devant sa difficulté à accueillir les milliers des personnes fuyant les violences et les conflits dans leurs pays d'origine et qui accostaient à ses frontières maritimes. Alors que l'afflux de réfugiés menaçait de disloquer le système Schengen (Laine, 2017, p. 32), le seul consensus qui a paru possible aux dirigeants européens, a consisté à externaliser les responsabilités en matière de contrôle des migrations et de gestion des frontières vers des pays situés au-delà de l'Union, aux confins de la bande saharo-sahélienne. Longtemps resté à l'écart des projections européennes puis labellisé pays de « transit » (Frowd, 2019), un rôle qui n'est pourtant pas nouveau (Brachet, 2007), le Niger, est alors apparu aux yeux de l'Europe comme « *un pays charnière* » dans l'externalisation de ses dispositifs de contrôle migratoire et de gestion des frontières « *en raison de sa situation intermédiaire entre l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest et du Centre* » (Boyer & Mounkaila, 2018, p. 267).

¹ Josep Borrell (13/10/2022) : European Diplomatic Academy: Opening remarks by High Representative Josep Borrell at the inauguration of the pilot programme: https://www.eeas.europa.eu/eeas/european-diplomatic-academy-opening-remarks-high-representative-josep-borrell-inauguration-pilot_en

² Traduction personnelle. Toutes les traductions de textes en anglais ou dans toute autre langue contenues dans ce document sont fournies par l'auteur.

1. Genèse et évolution de la politique extérieure de l'UE en matière de migrations

Si la crise géopolitique de 2015 a accéléré significativement l'externalisation des politiques migratoires de l'UE vers les pays saharo-sahéliens tels que le Niger, sa politique migratoire européenne obéissait déjà à une telle logique bien avant cette date. La création de l'espace Schengen a marqué le début de ce processus. Il a ensuite été amplifié par la crise géopolitique européenne de 2015, qui a mis en lumière le rôle central des pays de départ et de transit dans la mise en œuvre de sa stratégie. Situé au carrefour des routes migratoires transsahariennes, le Niger est ainsi apparu comme une pièce maîtresse essentielle de cette stratégie, souvent associée à une logique d'« externalisation ».

1.1. La création de l'espace Schengen : le début du processus de l'externalisation de la politique migratoire européenne

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, de nombreux États européens ont ouvert leurs portes à l'immigration, pour des raisons humanitaires et économiques (Ulman, et al., 1993). Cependant, la crise engendrée par le choc pétrolier de 1973 a entraîné la fermeture progressive des voies de l'immigration légale sur tout le continent (Hansen, 1993). Depuis, les impératifs économiques ont continué à inspirer les approches de gestion des migrations. Progressivement, elles se sont éloignées des modèles de recrutement organisé et de migration post-coloniale qui caractérisaient le contexte de l'après-guerre, pour s'orienter vers une culture néolibérale liée à la flexibilisation et à la déréglementation du marché du travail. La figure du « *migrant illégal* » joue aujourd'hui un rôle tout aussi central que paradoxal. D'une part, les griefs populaires visent de plus en plus cette figure racialisée, résultat d'une stratégie politique désormais classique de l'extrême-droite, qui a réémergé en tant que force électorale gagnant en légitimité pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale au début des années 1980 (Giblin, 2012). Parallèlement, de plus en plus de segments de l'économie des pays européens sont devenus structurellement dépendants de ce même sujet de peur et de haine (Calavita, 1998; Iskander, 2007; Parreñas, 2015).

C'est dans ce contexte politique et économique que le processus d'harmonisation de la politique l'Union européenne en matière de migrations est intervenu au cours des années 1990 et au début des années 2000. Le volet « libre circulation des travailleurs » du projet européen a ainsi été doté d'un cadre politique avec la signature de l'accord de Schengen en 1985, puis de la convention du même nom en 1990. Il engageait les cinq premiers États signataires à supprimer les contrôles internes à leurs frontières communes. Cette suppression des frontières internes sur

le continent européen s'est traduite *de facto* par la création d'une frontière extérieure unique, partagée entre les États signataires de la convention de Schengen. Cette nouvelle frontière commune a eu pour conséquence la création et la visibilisation d'une migration irrégulière entrante à une échelle inédite (De Haas, 2015), alors même que la figure du « migrant illégal », objet de peur, commençait à s'ancrer dans la conscience collective européenne (Huysmans, 2000).

L'approche sécuritaire de la migration, devenue dominante dans les débats au sein des sociétés européennes et dans les politiques nationales, a été reproduite et amplifiée à l'échelle de l'UE (Guiraudon, 2000; Huysmans, 2000). Cette vision de la migration invoque systématiquement ses effets déstabilisateurs sur l'identité nationale et les dangers qu'elle représente pour l'ordre public (Huysmans, 2000, p. 751). Fait révélateur de cette vision, après la signature du traité de Maastricht en 1992, la question migratoire a été placée sous le pilier « Justice et affaires intérieures » de l'UE, et donc sous la responsabilité des ministres de l'Intérieur et des agences de sécurité européennes. En outre, après la signature du traité d'Amsterdam en 1997 et son intégration dans les structures officielles de l'UE, la frontière extérieure créée *de facto* par l'accord de Schengen est devenue la frontière formelle de l'UE. Avec l'institutionnalisation de l'approche sécuritaire de la migration, la prévention des violations de cette frontière extérieure s'est révélée être le seul aspect de l'harmonisation de la politique migratoire pour lequel un consensus semblait possible au sein de l'UE (Guiraudon, 2000; Huysmans, 2000; Schain, 2009). Cette préoccupation sécuritaire, née du « *mythe de l'invasion* » (De Haas, 2008; Hage, 2016), s'est manifestée dès les premières étapes du partenariat euro-méditerranéen, initié par le processus de Barcelone en 1995. Ce dernier intégrait des mesures visant à réduire et à prévenir les migrations irrégulières au sein des discussions élargies sur le commerce, la démocratie et la coopération institutionnelle (Testas, 2001; Youngs, 2002).

Sur fond de montée des mouvances d'extrême-droite motivées par des préoccupations sécuritaires, l'externalisation des contrôles migratoires, c'est-à-dire la délocalisation de ces contrôles au-delà des frontières, a pris une place de plus en plus importante dans les relations extérieures de l'UE. Par exemple, lors du Conseil européen de Séville de juin 2002, il a été question des gains électoraux de l'extrême droite en France et aux Pays-Bas cette année-là³ (Schain, 2009, p. 103). Cette vision de l'immigration s'est subtilement retrouvée dans les

³ La PEV régit les relations entre l'UE et seize de ses voisins du pourtour de la Méditerranée dans le cadre du voisinage sud (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie et Tunisie) et à l'Est, dans le cadre du partenariat oriental (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie et Ukraine).

conclusions du Conseil, où des États comme la Grande-Bretagne et l'Espagne ont proposé que l'aide aux pays pauvres soit « *conditionnée à leur volonté de contrôler la migration* ». Bien que d'autres États membres n'aient pas soutenu cette proposition, la considérant comme trop draconienne (Rees, 2008, p. 105), une forme légère de *conditionnalité* s'est manifestée dans les conclusions du Conseil. Par conditionnalité, nous entendons les stipulations ou conditions spécifiques édictées par un donateur lorsqu'il offre une aide au développement. Elle se décline en deux types. La conditionnalité politique, qui exige du pays bénéficiaire d'adhérer à des règles telles que la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et la volonté de mener des réformes. La conditionnalité économique, quant à elle, lie l'aide à des exigences financières et économiques. Dans le cas du Conseil européen, il a recommandé des conditionnalités politiques en incluant dans les futurs accords de coopération ou d'association avec les pays tiers une clause de « *gestion conjointe des flux migratoires et la réadmission obligatoire en cas d'immigration illégale* » (Lavenex, 2006, p. 342). Ainsi, ces nouvelles interdépendances réglementaires en matière de coopération entre les pays de l'UE et les pays tiers font du Conseil de Séville une étape pionnière dans le recours à l'externalisation comme un dispositif de lutte contre les migrations irrégulières (Gabrielli, 2016, p. 9).

1.2. La crise géopolitique de 2015 comme catalyseur d'un processus d'externalisation déjà en marche

Dans ce contexte de renforcement juridique d'une politique migratoire restrictive, il n'est pas étonnant que l'externalisation des frontières ait été consolidée et étendue les années suivantes. Ses principaux outils alors ont été la Politique Européenne de Voisinage (PEV) instituée en 2004, puis, à partir de 2005, l'Approche Globale sur la question des Migrations (AGM)⁴. À la suite de l'élargissement de l'Union, la PEV a cherché à développer une approche commune des relations avec les États situés au sud et à l'est de ce qui a été décrit comme « la frontière extérieure de l'UE » (Del Sarto & Schumacher, 2005; Browning & Joenniemi, 2008). La PEV a ainsi permis d'intensifier l'externalisation des prérogatives de contrôle des migrations au-delà de cette frontière, donnant lieu à ce que Zaoitti (2007) appelle le « *syndrome de la communauté fermée* » (*gated community syndrome*). Si l'objectif principal de prévention de la migration irrégulière est resté inchangé, les moyens pour l'atteindre ont été élargis avec l'AGM (2005). L'externalisation de la lutte contre la migration irrégulière ayant toujours cherché à trouver un

⁴ Devenue depuis 2011, « *Approche globale de la question des migrations et de la mobilité* » (AGMM) : <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0743:FIN:FR:PDF>

équilibre entre les mesures défensives à court terme et les mesures préventives à long terme (Boswell, 2003), l'AGM a été conçue à cette fin (Lavenex & Kunz, 2008). En effet, en intégrant le contrôle des migrations dans un éventail plus large de questions politiques, l'AGM « *étend l'extension de la gestion des frontières au-delà des frontières traditionnelles des États-nations aux territoires de pays tiers, y compris les pays voisins et non voisins* » (Casas-Cortes, et al., 2010, p. 79).

Ainsi, bien avant la crise géopolitique de 2015, la politique migratoire de l'UE obéissait déjà à une logique d'externalisation. Les événements qui se sont déroulés en Europe en 2015 n'ont fait qu'accélérer et exacerber cette tendance. Le processus de Khartoum et le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique en sont les exemples les plus illustratifs. En insistant sur le concept fourre-tout de « *causes profondes* » de la migration irrégulière, chacune de ces initiatives a contribué à ancrer les dimensions de contrôle des migrations dans les relations extérieures de l'UE. Pour ce faire, le processus de Khartoum a combiné une dimension régionale (sur la corne de l'Afrique) avec une approche de la gestion des migrations axée sur des « routes » promues par l'AGM, où « *les flux migratoires sont supposés être à destination de l'UE* » (Casas-Cortes, et al., 2015, p. 904) et doivent être stoppés en tant que tels. Face à l'afflux de migrants et de demandeurs d'asile sur les côtes sud de l'Europe en 2015, en pleine guerre civile libyenne, le Sommet de La Valette sur la migration, qui s'est tenu en novembre de la même année dans la ville éponyme, a abouti au lancement d'un Fonds Fiduciaire de l'UE pour l'Afrique (FFUA). Réunissant des dirigeants africains et européens, le sommet a débouché sur la mise en place d'une enveloppe financière initiale de 1,8 milliard d'euros consacrée à la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière. Au 31 décembre 2021, ce montant a atteint à 5,1 milliards d'euros. Cette enveloppe est distribuée sur la base d'un compartimentage régional de l'Afrique — couvrant le Sahel & Lac Tchad, de la Corne de l'Afrique, et de l'Afrique du Nord — touchant ainsi vingt-six pays.

Le Niger est situé dans la zone saharo-sahélienne, correspondant ainsi à la fenêtre Sahel & Lac Tchad dans le compartimentage du FFUA. La région est considérée comme prioritaire en raison de sa position géostratégique à la jonction de l'Afrique subsaharienne et de l'Afrique du Nord. Cette thèse explore les évolutions qui ont permis au Niger de bénéficier de ces fonds et examine leurs implications pour ce territoire enclavé de 1 267 000 km² (soit deux fois la France), dont plus de 80% sont couverts par le désert du Sahara.

1.3. Le Niger dans le viseur des dispositifs d'externalisation des politiques migratoires dans les confins saharo-sahéliens

Dans la foulée du Sommet de La Valette, le Niger a opéré depuis 2015 un changement radical de paradigme dans la gestion de la migration. Il est passé d'une approche de « laisser-faire » à une approche répressive et sécuritaire criminalisant le transport des migrants dans le Sahara nigérien (Brachet , 2018a; 2018b). Ce changement de paradigme est intervenu selon une temporalité qui n'est pas neutre. D'une part, en 2011, la chute du régime de Kadhafi, jusqu'alors interlocuteur de l'UE pour la gestion de ses frontières sud, a profondément déstabilisé les systèmes migratoires transsahariens. D'autre part, la détérioration de la situation sécuritaire dans la zone saharo-sahélienne (OCDE/CSAO, 2021) a engendré des déplacements massifs de populations. Au 15 février 2020, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) a enregistré près de 3 millions de personnes déplacées (réfugiés, déplacés internes, etc.) dans la région du Sahel central, dont plus de 400 000 au Niger (UNHCR, 2020). Le troisième facteur important à noter est « *la crise de gestion de crise et le manque de leadership* » dont a fait preuve l'Europe à partir de 2014-2015 dans sa réponse à ce qui a été appelé « *crise migratoire* » ou une « *crise des réfugiés* » (Laine, 2017), qualificatifs auxquels nous avons préféré pour notre part celui de « crise géopolitique ».

En effet, cette expression nous semble mieux adaptée pour décrire les querelles politiques internes auxquelles les pays de l'UE ont été confrontés en 2015 face à leurs difficultés à gérer l'afflux de réfugiés. Ainsi, devant l'incapacité de l'Union à surmonter cette crise interne et « *en l'absence d'un interlocuteur reconnu au sein de l'État libyen, l'UE se tourne vers le Niger, en tant qu'État de transit et dernier État stable avant la Méditerranée* » (Boyer, 2019, p. 172). Cette nouvelle position du Niger dans le processus d'externalisation des contrôles migratoires et frontaliers de l'UE a été confortée par les mesures politiques et financières prises lors du sommet de La Valette, dont le Niger s'est trouvé être le premier réceptacle dans la bande sahélienne, avec près de 300 millions d'euros qui ont été massivement investis dans la lutte contre les migrations irrégulières.

Criminalisation du transport des migrants, arrestations massives des transporteurs de migrants, saisie de centaines de véhicules et fermeture des *ghettos*⁵ (Zandonini, 2018) : la gestion du fait migratoire est alors érigée comme cible de l'action publique et du maintien de l'ordre. Entre

⁵ Le terme de « ghetto » est utilisé au Niger, en particulier à Agadez pour désigner les lieux d'hébergement des migrants internationaux non nigériens.

motifs sécuritaires de lutte contre le terrorisme d'une part, et motifs humanitaires de gestion des migrations d'autre part, le territoire nigérien s'est retrouvé quadrillé par une diversité d'acteurs, et par des dispositifs de contrôle divers et varié qui s'articulent autour de quatre axes principaux. Il s'agit, dans un premier temps, des actions visant à soutenir le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité (FDS) nigériennes en matière de sécurité. Parallèlement, un deuxième volet d'actions se concentre sur des activités de modernisation et de réhabilitation des postes de contrôle existants et la création de nouveau, tant sur les frontières du pays qu'à l'intérieur du territoire (Boyer, 2019). Le troisième, qui est la conséquence directe des deux premiers volets, concerne la valorisation de nouvelles formes mobiles de pratiques de gestion de frontière, pour s'adapter à l'évolution des itinéraires migratoires. En effet, à mesure que les contrôles s'intensifient aux postes de contrôle frontaliers et le long des routes migratoires traditionnelles, de nouvelles routes migratoires se créent et disparaissent aussitôt découvertes. Et pour assurer un maillage dense du territoire, un quatrième volet d'actions a été développé autour de l'implication des communautés frontalières dans la gestion des frontières et de la création des espaces de rapprochement et d'échanges entre les forces de défense et de sécurité et les communautés frontalières.

Ces évolutions participent à ce qu'on peut considérer être une « *frontiérisation* » de l'espace territorial nigérien sous le triptyque « *sécurité, développement et protection* » (Boyer, 2019), avec l'intervention d'acteurs qui vont de l'Agence française de développement (AFD) et de la Société de conseil et de service du ministère de l'intérieur français (CIVIPOL) à travers le projet « *Appui à la justice, à la sécurité et à la gestion des frontières (AJUSEN)* »⁶, à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) via son programme « *Engager les communautés dans la gestion des frontières* »⁷, en passant par la Coopération allemande (GIZ) avec ses projets comme le « *Programme Frontière de l'Union africaine (PFUA)* »⁸ et « *Améliorer la gestion des*

⁶ EU Emergency Trust Fund for Africa, février 2017. Contrat relatif à la Reconstruction de l'État au Niger en complément du SBC II en préparation/Appui à la Justice, Sécurité et à la Gestion des Frontières au Niger : https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/default/files/t05-eutf-sah-ne-06_-_avenant_2_-_clean.pdf

⁷ OIM, janvier 2016. Communiqué-Global : L'UE et l'OIM souhaitent renforcer la gestion des frontières et des migrations au Niger <https://www.iom.int/fr/news/lue-et-loim-souhaitent-renforcer-la-gestion-des-frontieres-et-des-migrations-au-niger> et OIM — Gestion des Frontières au Sahel (post Facebook), octobre 2019 : Atelier régional de lancement du projet Flintlock IV (Engager les communautés dans la gestion des frontières — Phase IV) : <https://www.facebook.com/IBMNiger/posts/1488689667937932>

⁸ GIZ, 2019. Appui au Programme Frontière de l'Union africaine : <https://www.giz.de/en/downloads/giz2019-fr-pfua-niger.pdf>

défis migratoires (ProGEM) »⁹. Depuis 2012, on note aussi la présence au Niger, d'une mission de la Politique de Sécurité et Défense commune (PSDC)¹⁰ de l'Union européenne — EUCAP Sahel Niger¹¹, dont l'objectif est le renforcement « *du secteur de la sécurité intérieure du Niger et ses capacités dans la lutte contre les menaces sécuritaires majeures* ». Le 23 avril 2015, le Conseil européen s'est engagé à accroître son soutien au Niger pour renforcer la surveillance et le contrôle de ses frontières et de ses voies terrestres, en s'appuyant notamment sur EUCAP Sahel¹². Ainsi, après un *réexamen stratégique intermédiaire*¹³, le 23 mai 2015, son mandat a été étendu de la lutte contre le terrorisme à la lutte contre les migrations irrégulières et à la surveillance des frontières. Cette extension coïncide avec l'ouverture d'une antenne permanente de l'EUCAP Sahel à Agadez¹⁴, principal carrefour des migrations transsahariennes au Niger.

La présence de ces acteurs mobilisés autour de la question des migrations s'est traduite par un bouleversement des politiques traditionnelles de coopération et de développement. En effet, alors que certains acteurs opèrent dans le champ traditionnel de la coopération policière, d'autres, en charge du développement ou de l'humanitaire, réorientent leurs actions vers des programmes sécuritaires (Boyer, 2019). Par exemple, le programme AJUSEN, initialement consacré à la consolidation des infrastructures judiciaires du Niger, a vu son champ d'action s'étendre à la judiciarisation des questions migratoires. De même, la coopération allemande (GIZ) est passée de l'appui à l'élaboration d'une politique nationale de gestion des frontières au contrôle des migrations irrégulières. CIVIPOL et la Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas (FIIAPP), pour ne citer que ceux-là, se sont également installés sur le territoire nigérien. Cette « ruée » de nouveaux acteurs vers le Niger s'inscrit dans une stratégie de captation de la manne migratoire induite par le lancement

⁹ GIZ, Appui aux instances communales et régionales dans la gestion des conséquences de la migration : <https://www.giz.de/en/worldwide/76825.html>

¹⁰ European Union External Action, 2020. EU CSDP missions and operations: https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/eu_csdp-missions-and-operations_2021-10.pdf

¹¹ Journal officiel de l'Union européenne, Décision 2012/392/PESC du Conseil du 16 juillet 2012 concernant la mission PSDC de l'Union européenne au Niger (EUCAP Sahel Niger)

¹² Conseil européen, 23 avril 2015. Réunion extraordinaire du Conseil européen (23 avril 2015) — déclaration : <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2015/04/23/special-euco-statement/>

¹³ Commission européenne, 13 mai 2015. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Un agenda européen en matière de migration : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52015DC0240&from=ES>

¹⁴ Journal officiel de l'Union européenne, DÉCISION (PESC) 2015/1141 DU CONSEIL du 13 juillet 2015 concernant la mission PSDC de l'Union européenne au Niger (EUCAP Sahel Niger : modifiant la décision 2012/392/PESC concernant la mission PSDC de l'Union européenne au Niger (EUCAP Sahel Niger)

du Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique et dont le pays est le premier réceptacle au Sahel.

Au Niger, cette multiplication d'interventions et d'acteurs, en plus de lancer un processus inédit de frontiérisation du territoire, pose de façon renouvelée la question de la souveraineté du pays sur la gestion de ses frontières et des flux qui les traversent. La puissance des projections européennes sur cet espace saharo-sahélien justifie notre titre : travailler sur les dynamiques frontalières et migratoires du Niger post La Valette, c'est mettre en lumière un espace que l'Europe considère de manière réductrice en tant qu'ailleurs menaçant, portant les germes d'une altérité déstabilisante. Dans la mesure où les frontières du Niger deviennent objet de projection d'intentions européennes, deviennent-elles pour autant une « frontière de l'Europe » ? Cette thèse vise à éclairer ce qui peut apparaître comme un paradoxe, en s'appuyant sur une lecture critique de ces dynamiques et de leurs implications pour le Niger et au-delà.

2. Analyse conceptuelle et perspectives critiques sur l'externalisation des frontières

En préambule aux réflexions développées dans cette thèse, deux remises en question théoriques s'imposent. La première concerne les motivations ayant présidé au choix du titre de cette thèse : « *de l'autre côté de la frontière* ». La seconde concerne le concept même d'externalisation des frontières de l'UE et l'utilisation qui en est faite dans la littérature scientifique.

2.1. Que voyons-nous lorsque nous regardons « *de l'autre côté de la frontière* » ?

Avant d'expliquer pourquoi l'expression « *au-delà de la frontière* » est utilisée dans cette thèse, un aperçu de ce qu'est une frontière et de la manière dont nous la comprenons s'impose¹⁵. Michel Foucher, définit la frontière comme une « *dyade* » pour mettre en exergue le fait qu'elle est « *commune à deux États contigus* » (Foucher, 1991). Cette définition est associée aux représentations courantes de la frontière comme une ligne imaginaire qui distingue des ensembles politiques (des États-Nations ou territoires). Elle correspond à une conception dite westphalienne. Dans son livre « *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?* », Anne-Laure Amilhat Szary (2015) s'éloigne de cette définition en envisageant la frontière comme un objet flexible, multiple et complexe, passant de la fixité à la multilocalisation, dont les formes et les fonctions se sont profondément métamorphosées. Ces processus d'épaississement, de dilatation ou de démultiplications ont amené l'auteure à envisager la frontière comme mobile (Amilhat

¹⁵ Il ne s'agit pas ici de donner un état de l'art exhaustif de la notion de frontière. Le chapitre suivant reviendra davantage sur les différentes conceptions de cette notion à l'évidence complexe.

Szary & Giraut, 2015, p. 1). Dans cette thèse, la notion de la frontière est comprise dans ce sens, c'est-à-dire en tant que limite épaisse et discontinue qui se « *dissémine de manière réticulaire et relationnelle* » (2015, p. 1) entre deux territoires : l'Europe et la bande saharo-sahélienne, en particulier le Niger.

Une frontière s'apparente communément à une discontinuité à deux faces. Or, comme le relève Raffestin, on tend souvent « *à oublier qu'une même frontière [épaisse ou linéaire] juxtapose et comporte, presque toujours, des idéologies différentes* » (Raffestin, 1990). La frontière reste le plus souvent appréhendée dans une perspective unidirectionnelle, c'est-à-dire qu'elle est perçue et analysée d'un seul côté. Dans l'exemple qui nous intéresse ici, le Niger n'est certes pas géographiquement contigu à un ou plusieurs pays européens. Cependant, dans la mesure où les pratiques de contrôle migratoire et de gestion des frontières de l'Union européenne se déploient concomitamment dans ces deux espaces, ce processus a consacré l'élargissement des frontières sud de l'Europe, depuis la mer Méditerranée jusqu'aux confins saharo-sahéliens. Dès lors, la frontière entre l'espace saharo-sahélien, en premier lieu le Niger, et l'Europe doit être considérée comme une « *limite épaisse* ».

Cette tendance à l'épaississement des lignes frontalières a déjà été identifiée par la littérature scientifique, en particulier aux États-Unis et en Europe, dans un contexte post-11 septembre. Elle consiste en l'extension d'infrastructures frontalières sur plusieurs kilomètres au-delà de la ligne frontalière, à l'intérieur des terres et parfois même avec des juridictions binationales qui se chevauchent (Longo, 2016). Une tendance similaire se dessine dans les partenariats entre l'Europe et les pays saharo-sahéliens, notamment le Niger, dans la lutte contre les migrations. L'utilisation de l'expression *de l'autre côté de la frontière* vise donc à décentrer le regard et à comprendre ce processus en plaçant la focale du côté souvent oublié, à savoir le Niger, sans négliger cependant celui de l'Europe.

En effet, les recherches s'intéressant à ces questions, notamment dans le contexte saharo-sahélien, s'interrogent rarement sur ce « *que voyons-nous si nous regardons de l'autre côté de la frontière ?* », c'est-à-dire depuis l'angle qui semble subir ces transformations au rythme où le versant européen de la limite évolue. Cette question est pourtant essentielle pour comprendre les dynamiques générées par l'externalisation des dispositifs de contrôle européen dans ces confins saharo-sahéliens et pour sortir des approches eurocentrées. Ainsi, travailler *de l'autre côté de la frontière*, c'est décentrer le regard et insister sur le fait que cette limite épaisse possède deux faces, et que son devenir doit se comprendre dans l'interaction entre les deux

altérités qui la jouxtent. Il s'agit de déplacer la focale du point de vue et de la méthodologie à partir *de cet autre côté de la frontière* afin d'offrir un récit qui prenne en compte le(s) regard(s) de deux faces de cette limite épaisse.

Ainsi, faire dialoguer les deux faces de ce qui paraît constituer une même discontinuité permet de sortir de la vision eurocentrée des mutations en cours dans le contexte migratoire nigérien. Cette thèse souhaite apporter ainsi de nouvelles clés de lecture pour, d'une part, comprendre le regard que l'on porte sur l'autre, en considérant « *la frontière comme un lieu d'expérience du monde et de l'altérité* » (Agier, 2018), fruit de rapports sociaux et de pouvoirs qui oscillent entre la mise à l'écart et la possibilité d'une relation. D'autre part, cette recherche veut souligner combien les pratiques frontalières s'étendent au-delà des lignes de démarcation qui séparent les États, et impliquent une pluralité d'acteurs, de pratiques et d'histoires distinctes.

Adopter une telle perspective, c'est aussi mettre en lumière les capacités d'agir que l'on observe *de l'autre côté de la frontière*, pour éclairer les dynamiques sociopolitiques se produisant en Europe, notamment depuis la crise géopolitique de 2015, par l'analyse de ce qui se produit au Niger à l'ère où les frontières du pays sont devenues les projections des intentions européennes.

2.2. Repenser le concept d'externalisation des frontières de l'UE : vers un changement (nécessaire) de perspective

Depuis près de deux décennies, ce que l'on convient d'appeler « externalisation » occupe une place prépondérante dans les débats sur les politiques migratoires extérieures des pays du Nord, en particulier de l'Europe et des États-Unis. Malgré son utilisation répandue, ce concept n'a pas encore de définition qui fasse consensus, ce qui reflète sa complexité et les critiques croissantes auxquelles il est confronté dans les *Migration et Border Studies*. Il est particulièrement critiqué pour sa perspective eurocentrée et l'absence d'une approche nuancée de ses enjeux.

2.2.1. Définition de l'externalisation : un concept en quête de sens

L'*externalisation* des frontières ou des politiques migratoires est une thématique de recherche au centre des débats depuis près de deux décennies (Lahav & Guiraudon, 2000; Andreas, 2003; Zolberg, 2003). Ce concept se réfère au déploiement direct ou indirect des activités de contrôle des frontières par les États au-delà de leurs limites de souveraineté (Cobarrubias, et al., 2023). En substance, il désigne le processus par lequel des pays (du Nord) délèguent à des pays tiers (du Sud) la responsabilité du contrôle des migrations au-delà de leurs frontières (Audebert & Robin, 2009; Crépeau, 2013; FitzGerald, 2019). Ce concept souligne le caractère évolutif et

multiscale des formes frontalières, qui s'affranchissent des frontières officielles des États pour se transformer en zones ou points mobiles discontinus. Il vise ainsi à témoigner de la dispersion des pratiques de gestion des frontières (Moisio & Paasi, 2013; De Genova, et al., 2015; Amilhat Szary & Giraut, 2015). Cette reconfiguration spatio-temporelle des frontières étatiques inclut également un ensemble d'acteurs, y compris des acteurs non étatiques, étendant et redéfinissant ainsi le concept de souveraineté (Jones, et al., 2017; Mountz, 2013; Paassi, et al., 2022).

Cette évolution sémantique, « *empruntée à l'économie est ainsi transposée dans d'autres disciplines telles que la géographie ou l'analyse politique [...] sans qu'une définition précise, adaptée au nouveau contexte dans lequel il est employé, ne soit proposée* » (Audebert & Robin, 2009, p. 36). L'externalisation peut intervenir ou être accomplie à travers l'adoption, par les États de différentes mesures. Il peut s'agir « *de mesures directes d'interdiction ou préventives, y compris celles mises en œuvre par des acteurs privés, ainsi que d'actions plus indirectes, telles que l'apport d'un soutien ou d'une assistance aux pratiques de sécurité ou de gestion des migrations dans et par des pays tiers* » (Podkul & Kysel, 2015, p. 3).

À ce jour, le concept d'externalisation ne fait pas l'objet de définition universellement acceptée. Cette ambiguïté souligne la complexité inhérente à ce concept et les critiques croissantes qu'il suscite au sein de la communauté universitaire.

2.2.2. L'externalisation : un concept trop ambigu et trop eurocentré ?

Le concept d'externalisation a été fructueux pour analyser de manière critique le déploiement de ce processus dans l'espace saharo-sahélien (Charles & Chappart, 2017; Boyer & Chappart, 2018; Boyer, 2019; Boyer, et al., 2020). Cependant, tel qu'il se décline dans les études sur les frontières et les migrations, ce concept suscite de plus en plus de critiques. Il est notamment attaqué pour son eurocentrisme, qui met davantage en exergue les intérêts de l'UE et de ses États membres (Adam, et al., 2020), dont le flux unidirectionnel de pouvoir néglige l'agentivité des acteurs dans les pays tiers (El Qadim, 2014; Cassarino, 2018). Il a aussi été reconsidéré à la lumière des continuités coloniales qu'il maintient en même temps qu'il les masque (Lemberg-Pedersen, 2019; Ould Moctar, 2020).

Ces réflexions reflètent la nécessité d'une approche plus nuancée, historiquement informée et moins eurocentrée des processus et des acteurs impliqués dans l'externalisation des frontières,

comme en témoigne le séminaire organisé à l'Université Sorbonne Paris Nord en novembre 2019.

Les réflexions de ce séminaire ont été publiées sous la forme d'un article collectif dans *Political Geography* (Cobarrubias, et al., 2023). Ce collectif souligne la nécessité de réexaminer et de reformuler ce concept d'externalisation en plaidant pour un dialogue renforcé entre les chercheurs, une exploration plus fine des opérations d'externalisation par les pays du Nord et du Sud, et un tournant méthodologique réflexif dans les études sur les migrations (Cobarrubias & Cuttitta, *ibid.*). Ils appellent à une perspective postcoloniale pour historiciser les politiques contemporaines et leurs contextes géotemporels, en reliant les politiques migratoires actuelles aux normes de l'ère coloniale (Casas-Cortés, Cobarrubias, & Lemberg-Pedersen, *ibid.*). En outre, ils proposent de transcender l'eurocentrisme qui caractérise les analyses de l'externalisation en reconsidérant l'autonomie des États et en tenant compte de l'impact des politiques symboliques (El Qadim & İşleyen, *ibid.*). Les auteurs soulignent également la nécessité de reconsidérer les rôles des acteurs non étatiques, stipulant que l'externalisation n'est ni une affaire exclusivement étatique ni un processus lisse *top down* (Cuttitta, Fine, Giusa & Heller, *ibid.*). Dans leurs interventions respectives, les auteurs ont également examiné de manière critique les notions d'intériorité et d'extériorité de l'État, en insistant sur la nécessité de comprendre les spatialités et les relations complexes intervenant dans les processus d'externalisation (Cuttitta, Heller, & Lemberg-Pedersen, *ibid.*).

En effet, à l'heure où, les modalités de l'engagement international dans les pays saharosahéliens connaissent de profondes mutations, il est urgent de réexaminer ces questions et de reconsidérer comment les préoccupations de l'Europe en matière des migrations interagissent avec celles de ces États, notamment le Niger.

2.2.3. Repenser le concept d'externalisation dans le contexte saharosahélien : critiques et perspectives

Plus concrètement, l'analyse de la littérature traitant du phénomène de l'externalisation dans le contexte saharosahélien révèle deux principaux problèmes, comme le montre Hassan Ould Moctar (2021) avec l'exemple mauritanien. Bien qu'il en reconnaisse les apports, il estime que les approches actuelles ont tendance à occulter les contextes sociaux et spatio-temporels dans lesquels les politiques d'externalisation des frontières de l'UE opèrent. La dimension temporelle se caractérise généralement par une description « *tabula rasa* » des sociétés situées

de l'autre côté de la frontière. Cette description réductrice suggère que ces sociétés sont monolithiques et dépourvues de contexte historique, malgré leur passé complexe d'interactions avec l'Europe, des reconfigurations de la souveraineté territoriale et des relations sociales qui en ont résulté (Ould Moctar, 2021, p. 47). La seconde critique tient à la tendance de la recherche à restreindre le champ d'analyse de ce processus aux mobilités vers l'Europe. De ce fait, « *les subjectivités de ceux qui n'ont pas cette trajectoire en tête s'effacent* » (2021, p. 47), au détriment de la compréhension globale de ce phénomène complexe.

Les griefs soulevés par Hassan Ould Moctar s'inscrivent dans ce que Jean-Pierre Olivier de Sardan (2021) décrit comme « *la revanche des contextes* » (Olivier de Sardan, 2021). Olivier de Sardan, s'appuyant sur des travaux menés ces vingt dernières années avec des chercheurs du Laboratoire d'études et de recherche sur les dynamiques sociales et le développement local (LASDEL) et sur des études de cas nigériens, a cherché à comprendre pourquoi les projets de développement, les interventions des ONG ou les politiques publiques nationales se traduisent souvent par des écarts importants entre le prévu et l'effectif. Ses analyses ont montré que les praticiens du développement s'appuient sur des éléments de *contexte structurel*, réduits à des chiffres, des indices, des organigrammes et des cartes, qui fournissent peu d'informations sur le *contexte pragmatique* : les stratégies, les routines, le jeu des acteurs. Par exemple, un chef de projet peut connaître le nombre de ses agents (contexte structurel), mais tout ignorer de la manière dont ils mettent en œuvre le projet (contexte pragmatique). Ce hiatus produit des trajectoires différentes des prévisions technocratiques.

Les analyses des dynamiques sociopolitiques, nées du processus en cours d'externalisation des politiques migratoires européennes dans les confins saharo-sahéliens, tombent souvent dans ces travers. Elles occultent « *les histoires plus profondes dans lesquelles le régime frontalier de l'UE intervient [et] les relations socio-spatiales plus larges dans lesquelles les illégalités produites par ce régime prennent une forme subjective* » (Ould Moctar, 2021, p. 47). Bien que toutes ne s'inscrivent pas dans ce schéma, il s'agit d'une tendance dominante, évidente dans les analyses de la migration et des frontières dans la zone saharo-sahélienne. Ce constat souligne aussi la nécessité de repenser la manière dont ces politiques d'externalisation sont analysées et, plus généralement, la manière dont ces connaissances sont produites et diffusées dans le monde universitaire, en particulier dans les sciences sociales. Sans tenter le procès de qui est légitime ou illégitime à produire le savoir, il apparaît nécessaire, pour décloisonner et décoloniser les regards sur l'externalisation, de requestionner les paradigmes eurocentriques qui ont longtemps dominé la production des connaissances.

2.3. Positionnement terminologique : prendre la distance critique nécessaire

Avant de souligner la structure de la thèse, une prise de distance critique avec les expressions telles que « *externalisation des frontières de l'UE* » et « *illégalité des migrants* » s'impose.

2.3.1. « Externalisation des frontières » de l'UE

Cette thèse émet des réserves quant à l'utilisation du concept d'« externalisation des frontières » de l'UE, et ce pour plusieurs raisons. Ce concept semble être devenu un terme fourre-tout pour désigner toute politique dont on peut dire qu'elle délocalise les actions en matière de contrôle des migrations et des frontières d'un État à un autre ou d'une entité politique à une autre, au-delà de ses frontières (FitzGerald, 2019). Par conséquent, en partie à cause de l'eurocentrisme que ce concept implique, mais aussi parce qu'en l'état actuel des connaissances, il existe peu d'éléments suggérant que les frontières de l'UE se trouvent ailleurs que là où elles ont toujours été, il apparaît essentiel de le questionner.

Ce concept est donc utilisé dans cette thèse avec parcimonie, afin de maintenir une cohérence conceptuelle. En effet, il apparaît moins encombrant que la formulation jugée plus appropriée d'« *externalisation des contrôles migratoires ou frontaliers* », laquelle suppose que ce sont les dispositifs du contrôle des migrations et les fonctions de la frontière qui sont les objets de l'externalisation, plutôt que la frontière elle-même. Cependant, *l'externalisation des frontières* s'est imposée comme une expression de référence pour ceux qui analysent l'état actuel de la politique migratoire extérieure de l'UE. Cela nous amène donc à utiliser ce concept, malgré le scepticisme à son égard, pour mieux nous inscrire dans les débats scientifiques *ad hoc*.

2.3.2. Construction sociale et légale de l'illégalité dans un contexte d'externalisation

2.3.2.1. Analyse critique de la catégorie du migrant « illégal »

La définition et les discours entourant les catégories de réfugié, de migrant et de *migrant illégal* ont fait l'objet d'intenses débats universitaires. Karen Akoka (2020), dans son analyse critique des distinctions et des sources de légitimation entre réfugiés et migrants, a montré que cette catégorisation est une construction administrative ne reposant sur aucune preuve sociologique ou historique, et qui vise à dissocier des réalités qui s'inscrivent dans un même continuum (Akoka, 2020, p. 327). Elle affirme que cette catégorie « *politiquement situé* » en dit plus sur ceux qui en sont à l'origine que sur ceux qu'il est censé désigner (Akoka, 2018, p. 16). Il est

utilisé par les États « *pour justifier des politiques d'exclusion et de contention* » (Crawley & Skleparis, 2018, p. 48). En tant que tel, il apparaît impératif de manipuler ces catégorisations avec la distance critique nécessaire, à défaut de les bannir catégoriquement.

Un exemple frappant de cet étiquetage est le terme de « *migrant illégal* », régulièrement repris dans les discours politiques et médiatiques pour désigner les franchissements irréguliers d'une frontière ou le dépassement de la durée de séjour prévue par un visa.¹⁶ L'utilisation de ce terme renforce les préjugés à l'égard « *des ressortissants de certains pays, ou envers les personnes appartenant à certains groupes ethniques* ». ¹⁷ Comme le souligne à juste titre, Ould Moctar (2021), il n'existe pas de manière objective et neutre de parler d'un sujet qui, historiquement, constitue un moyen pour que l'ostracisme revête à nouveau l'apparence d'une opinion politique comme une autre (Ould Moctar, 2021). Conséquemment, cette thèse adhère sans aucune réserve au principe selon lequel, « *aucun être humain n'est illégal* », pour des raisons à la fois éthiques et logiques. En effet, l'utilisation du terme « illégal » est non seulement anachronique dans le contexte migratoire nigérien, mais occulte également la riche mosaïque de pratiques historiques et culturelles qui définissent les mobilités dans la région. En outre, les réflexions engagées dans ce travail de recherche prennent la pleine mesure de ce que Jean Comaroff et John Comaroff (2003) décrivent comme le « *détachement ironique et iconique* » (Comaroff & Comaroff, 2003, p. 152), c'est-à-dire, des positions intellectuelles qui tendent à traiter des sujets complexes avec superficialité ou irrévérence, empêchant ainsi une réelle compréhension.

En cohérence avec cette mise en garde, cette thèse s'abstiendra donc d'utiliser des citations non contextualisées lorsqu'elle abordera l'illégalité supposée des migrants dans un contexte abstrait. Lorsque le terme « illégalité » est utilisé, il ne désigne pas un individu ou un groupe spécifique, mais plutôt un phénomène social général (Ould Moctar, 2021, p. 19). La distanciation critique prônée par l'utilisation des guillemets apparaît dès lors que l'on évoque *l'illégalité* des migrants. Aucune personne n'est qualifiée d'*illégale* si ce n'est dans le cadre d'un point de vue exprimé par une tierce voix. Dans ce cas, des guillemets sont utilisés pour distancier la voix de l'auteur de celle qui est paraphrasée. Toutefois, lorsque la discussion porte sur des personnes qualifiées

¹⁶ The Telegraph, Illegal immigration to Europe shows sharp rise, 30 may 2014 : <https://www.telegraph.co.uk/news/uknews/immigration/10865652/Illegal-immigration-to-Europe-shows-sharp-rise.html>; BBC, BBC finds illegal immigrants held in squalor, 30 may 2014: <https://www.bbc.com/news/av/world-europe-27642205>

¹⁷ Bill Frelick, Human Rights Watch (HWR), « Migrant illégal » ou « immigré clandestin », des termes à bannir, 24 juin 2014 : <https://www.hrw.org/fr/news/2014/06/24/migrant-illegal-ou-immigre-clandestin-des-termes-bannir>

d'*illégales*, la thèse se réfère aux personnes « *illégalisées* ». Ce choix terminologique insiste sur la nature socialement et légalement construite de l'illégalité et déplace l'attention des qualités inhérentes de l'individu vers son contexte social et légal (Ould Moctar, 2021). En adoptant cette approche, l'analyse reconnaît les facteurs externes et les conditions structurelles qui contribuent à la construction de l'illégalité, plutôt que de l'attribuer aux individus eux-mêmes. L'analyse de la lexicographie migratoire locale permet de mieux rendre compte de l'intérêt et de la nécessité d'une telle approche.

2.3.2.2. Lexicographie locale et construction discursive de la catégorie de « migrant » au Niger dans un contexte d'externalisation du contrôle des migrants

Le choix des terminologies à mobiliser pour décrire et analyser des phénomènes sociaux revêt une importance significative, car elles véhiculent des présupposés sous-jacents et reflètent des perspectives locales (Bourdieu, 1991). Dans le contexte de l'externalisation des politiques migratoires de l'UE, il est donc essentiel d'employer une terminologie précise et d'adopter une position informée et relationnelle lorsqu'on discute des complexités de cette question (Lavenex, 2016). Cette approche permet une compréhension plus précise du contexte local et de diverses expériences des individus affectés par ces politiques (Andersson, 2014).

Au Niger, les discours relatifs au contrôle des migrants sont façonnés par le paysage politique global et les réalités locales spécifiques. Julien Brachet a employé l'expression de « *migration irrégulière* » (Brachet, 2007) avant de parler de « *migration clandestine* » (Brachet, 2018a). Cette description est pertinente pour décrire les évolutions récentes des pratiques des mobilités au Niger, résultant de la criminalisation de certaines prestations de services aux migrants, telles que le transport, suite à l'adoption de la loi 2015-36 relative au « trafic illicite de migrants ». Il en est de même pour la figure du « *porteur sans scrupule* » qui a émergé dans le sillage de cette loi. Cette figure, désormais banalisée dans certains contextes frontaliers violents comme la frontière américano-mexicaine ou la Méditerranée, est utilisée dans les discours officiels pour désigner les acteurs de la migration (coxeurs¹⁸, transporteurs, propriétaires des *ghettos*, etc.) à Agadez. Alors même que ni les personnes migrantes (Golovko, 2018) ni la lexicographie locale

¹⁸ Un coxeur désigne généralement une personne qui facilite et négocie les modalités de transport, souvent en sollicitant des passagers pour les taxis, les bus ou d'autres formes de transport dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest. À Agadez, il désigne les personnes chargées de rabattre les clients (migrants) aux transporteurs des migrants.

ne les identifient comme telles. Cette lecture ne se confond pas dans les discours des personnes interrogées dans cette thèse. Les termes mobilisés localement pour désigner ceux qui transportent les migrants tels que *dan-sùmo-gal* en haoussa , *afrod* en tamasheq, *sahib al-frûd* en arabe local, « désignent des marchandises, et non des personnes » (Brachet , 2018a, p. 17).

Quant aux figures du migrant « *illégal* » et du migrant tout court, elles ne se traduisent pas dans les lexicographies locales. À Agadez, le terme *Āgori* (*Igoritān* au pluriel) est utilisé pour désigner les migrants, mais aussi par extension toutes les populations subsahariennes avec lesquelles les Tamasheqs ne sont pas en contact au quotidien (Prasse, et al., 2003, p. 237). Le même terme de *Bagawari* (*Gorawa* au pluriel) est utilisé par les Haoussas pour désigner les migrants et plus généralement les populations côtières africaines. Le terme *passajetan* quant à lui, dérivé du terme français *passager*, désigne tout simplement les subsahariens, y compris du sud du Niger, souhaitant voyager à l'intérieur de la région d'Agadez ou transiter vers l'Algérie ou la Libye. Ils ne sont donc pas définis selon leur intention de traverser irrégulièrement la frontière.

Dans la lexicographie migratoire nigérienne, on retrouve aussi des termes comme *exodant*, dérivé du terme français : *exode*. Il désigne les populations nigériennes qui partent travailler, quelques mois durant la période sèche dans la sous-région, avant de rentrer au pays pendant la période de la culture des champs. Dans le même registre, on retrouve le terme *N'Kantché*, qui désigne littéralement « ceux/celles de Kantché ». Il désigne la migration des femmes et des enfants de Kantché, département situé dans la région de Zinder, au sud du Niger, qui partent travailler ou mendier dans la sous-région, en particulier en Algérie. Les termes « *exodant* » et « *N'Kantché* » s'inscrivent dans le registre de la lexicographie développée dans le cadre des migrations circulaires, tandis que les termes de *Igoritān* ou *Passajetan* s'inscrivent plus ou moins dans celui des migrations de transit. Il faut préciser cependant que ces termes, *Igoritān*, *Passajetan*, *N'Kantché*, *Exodant* ne font référence, ni à l'état des papiers ni à la manière dont la frontière est franchie. Ils n'impliquent pas non plus une volonté d'atteindre l'Europe par des voies illégales. Toutefois, avec l'adoption de la loi 2015-36, les termes de « *migrant* » et de « *clandestin* » font timidement leur entrée dans la lexicographie migratoire locale pour désigner les Subsahariens qui souhaitent traverser les frontières nord-nigériennes. Les termes de *migration clandestine/irrégulière*, *migrant illégal*, *trafiquant de migrant ou passeur* n'existent alors que dans les discours officiels (nationaux comme internationaux) ou des humanitaires. Ils n'apparaissent pas dans la lexicographie locale et dans les discours de migrants. Selon une étude du Mixed Migration Centre (MMC) menée auprès de 948 migrants au Mali (n=471) et au Niger

(n=477), près des deux tiers (61%) considèrent leurs passeurs comme des prestataires de services, et 3% les perçoivent comme des criminels (Mixed Migration Centre, 2023, p. 10).

Il n'existe donc pas un lien discursif suffisamment étayé entre cette lexicographie locale et les trajectoires de migrants vers l'Europe en dehors de celui construit légalement (récemment) et établi dans les discours officiels. Cette lexicographie souligne les disparités entre les perceptions locales de la migration et celles façonnées par les cadres juridiques et politiques. Elle souligne ainsi une construction de l'illégalité influencée par des déterminants légaux et externes (De Genova, 2013; Andersson, 2014). La mise en miroir de ces perspectives (locale et extérieure) correspond à l'objectif analytique de cette thèse : changer de focale et prendre la distance critique nécessaire dans l'analyse du processus d'externalisation des politiques migratoires européennes dans les confins saharo-sahéliens.

3. Structure de la thèse

Cet objectif analytique est développé au sein de cette thèse en trois parties.

3.1. Évolution des dynamiques migratoires nigériennes et émergence du Niger comme lieu de projections des intentions européennes

La première partie, comprenant les chapitres 1 à 3, est consacrée aux questionnements soulevés par cette thèse, le cadre méthodologique, au contexte géopolitique international à l'origine de la transformation des dynamiques migratoires nigériennes et de l'émergence du Niger en tant que territoire de projections des intentions européennes. Elle pose d'abord les termes de la discussion et leur intégration dans les débats scientifiques avant de développer les méthodes d'investigation et la question de la positionnalité du chercheur vis-à-vis de son terrain d'enquête (**chapitre 1**). Elle décrit ensuite le contexte structurel et géopolitique dans lequel s'inscrivent l'accélération de la position et le rôle du Niger en tant que principal point de passage pour les personnes fuyant les violences politiques et armées dans leurs pays d'origine, mettant en relief le processus de la transformation du pays en un entonnoir migratoire (**chapitre 2**). Le dernier chapitre de cette partie s'attache quant à lui à la description de l'évolution des dynamiques migratoires à l'œuvre au Niger. Il montre que le pays est un espace où se juxtaposent des mobilités multiformes, le Niger se présentant avant tout comme un pays d'émigration et de transit, et, plus récemment, comme un pays d'accueil de populations réfugiées (**chapitre 3**).

3.2. Investissement du territoire nigérien par « l'industrie migratoire » européenne : internalisation de l'externalisation, dynamiques de pouvoir et de résistance

La deuxième partie, constituée des chapitres 4 à 6, se penche sur l'investissement du territoire nigérien par l'industrie migratoire européenne ainsi que ses implications pour le pays. Après avoir situé les facteurs géopolitiques ayant présidé à la création du Fonds fiduciaire d'urgence de l'EU pour l'Afrique (FFUA), elle fournit un examen critique de la distribution et de l'impact de cette manne migratoire sur le Niger en soulignant ses implications pour sa souveraineté et le rôle de l'État nigérien dans la gestion des migrations (**chapitre 4**). Ensuite, en mobilisant les techniques de l'analyse des réseaux sociaux (*Social Network Analysis -SNA*), le second chapitre de cette partie s'attache à reconstruire le réseau des acteurs intervenant dans la gestion de la migration au Niger. Il met notamment en lumière le rôle, les dynamiques de pouvoir et les jeux d'influence qu'exercent les acteurs internationaux (notamment européens) dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques migratoires du Niger (**chapitre 5**). Enfin, le dernier chapitre de cette partie s'intéresse à la manière dont l'externalisation des politiques migratoires au Niger est internalisée. Il s'agit enfin de comprendre comment et quelles sont les dynamiques de cooptation ou de résistance qui en découlent, c'est-à-dire comment cette externalisation est cooptée, détournée ou rejetée par les acteurs nationaux (**chapitre 6**).

3.3. Une frontiérification inédite et létale : la gestion des frontières nigériennes à l'heure de l'internationalisation de la gestion des migrations au Niger

La troisième et dernière partie, constituée des chapitres 7 et 8, analyse de manière critique les stratégies et pratiques de contrôle aux frontières qui se développent au Niger depuis 2015, dans le but de contenir les flux des migrants transitant par les routes nigériennes, avant de montrer comment ces stratégies mettent en danger la vie des migrants qui tentent la traversée du désert du Sahara nigérien. Après avoir décrit la profonde transformation des frontières nigériennes, tant dans leurs formes que dans leurs fonctions, les analyses déployées mettent en exergue, d'une part, la mise en marche d'une frontiérification inédite du territoire nigérien déployée selon cinq stratégies d'action par une diversité d'acteurs internationaux (notamment européens), afin d'assurer un maillage parfait du territoire nigérien. D'autre part, les analyses soulignent la position paradoxale dans laquelle se retrouve le Niger, pris en tenaille entre cette frontiérification inédite et sa vocation de champion de l'intégration africaine (**chapitre 7**). Enfin, le dernier chapitre de la thèse analyse les effets violents et mortels de ces stratégies de frontiérification. En

utilisant des techniques d'analyse géospatiale et de télédétection inédites développées dans le cadre d'une collaboration avec l'agence d'investigation Border Forensics, ce chapitre montre comment les mesures de sécurisation des frontières et les pratiques de contrôle instituées par la loi 2015-36 relative au trafic illicite de migrants, initialement destinée à protéger les migrants des « réseaux criminels » et des « passeurs sans scrupule », ont exacerbé les risques mortels auxquels sont confrontés les migrants sur les routes migratoires transsahariennes du Nord-Niger (**chapitre 8**).

PREMIÈRE PARTIE

**ÉVOLUTION DES DYNAMIQUES MIGRATOIRES ET ÉMERGENCE DU
NIGER EN TANT QUE LIEU DE PROJECTION DES INTENTIONS
EUROPÉENNES**

CHAPITRE I

**Analyser « l'externalisation » des politiques migratoires européennes au Niger :
Problématique de la recherche et ses méthodes d'investigation à l'épreuve des
subjectivités du chercheur**

Introduction

Cette thèse propose une analyse géopolitique à cheval entre les champs émergents et critiques des études sur les frontières (*Border Studies*) et les migrations (*Migration Studies*). Elle questionne le fait d’opérer dans des silos disciplinaires délimités et part du principe selon lequel, ce sont les pérégrinations scientifiques qui doivent guider les approches disciplinaires et méthodologiques, et non l’inverse (Bourdieu, 2001). Elle adopte ainsi une approche ancrée dans la *Grounded Theory*, une approche qui met l’accent sur la construction de théories à partir de l’analyse des données, plutôt que sur l’analyse de théories préexistantes (Glaser & Strauss, 1999). En insistant sur l’importance des données empiriques, cette approche offre ainsi un cadre à la fois souple et rigoureux pour mener des recherches interdisciplinaires (Charmaz, 2014).

En se référant à ce cadre théorique, la partie suivante de ce chapitre développe la formulation de la problématique de la recherche. Plus précisément, ce travail tente de comprendre comment l’Europe, à travers ses fonds, ses normes et ses hommes, a façonné l’élaboration et la mise en œuvre des politiques de gestion des migrations et des frontières du Niger, ainsi que les implications qui en découlent pour le pays et les populations en situation de mobilité. Cette recherche s’articule donc autour de trois axes d’investigation qui se recoupent : tout d’abord, les facteurs ayant présidé à l’émergence du Niger en tant qu’espace de projection des intentions européennes ; ensuite, la question de la souveraineté du Niger ; et, enfin, les stratégies de gestion des frontières mises en œuvre au Niger et leurs conséquences.

Passant de l’énoncé du problème aux cadres sous-jacents, le chapitre présente ensuite le cadre théorique dans lequel s’inscrivent les réflexions développées dans cette thèse. Après ce cadrage théorique, la discussion porte sur les bricolages méthodologiques, c’est-à-dire les méthodes de collecte des données et les techniques d’analyse auxquelles nous avons recouru pour répondre aux questionnements soulevés par cette recherche. Étant donné la centralité de la relation du chercheur avec son terrain et les thématiques investiguées dans la *Grounded Theory*, nous nous penchons ensuite sur les terrains enquêtés, avant de présenter nos *manières de faire du terrain*, c’est-à-dire la question de la position et de la réflexivité du chercheur (Guillemin & Gillam, 2004). Cette section permet ainsi de comprendre comment nos expériences et nos perspectives vis-à-vis du terrain et de la question traitée ont pu influencer le processus et les résultats de la recherche (Bryman, 2016). Enfin, le chapitre conclut avec la présentation des outils de collecte et d’analyse de données sur lesquels s’appuient les réflexions développées dans cette thèse.

1. Questionnements de recherche : Analyser l'impact et les implications de l'externalisation des politiques migratoires européennes au Niger

L'externalisation des politiques migratoires européennes au Niger a marqué un tournant majeur dans la transformation des systèmes de mobilité saharo-sahéliens et Nigériens en particulier. Seul État de la sous-région à connaître une relative stabilité politique et sécuritaire, en 2015, le Niger est apparu à l'Europe comme le dernier rempart dans sa lutte contre les migrations, ce qui en fait le candidat idéal pour la mise en œuvre de sa politique « *d'externalisation offshore* » du contrôle des flux migratoires (Audebert & Robin, 2009). Dorénavant, le pays est décrit comme le « *nouveau garde-frontière de l'Europe* » (Boyer & Chappart, 2018, p. 98). Dans la foulée du Sommet de La Valette, le Niger a adopté une approche répressive et sécuritaire de la gestion et du contrôle des flux migratoires, avec la loi 2015-036 relative au trafic illicite de migrants. Par ailleurs, la mise en place de ce cadre juridique et institutionnel « *sur mesure* », conforme aux attentes des partenaires européens (Hamadou, 2018, p. 3), s'est accompagnée par le quadrillage du territoire nigérien par une multitude d'acteurs internationaux (principalement européens) qui développent et expérimentent divers mécanismes de contrôle et de gestion des flux migratoires (Boyer, 2019).

Ces observations, que l'on peut qualifier de transformations profondes du territoire nigérien, soulèvent de nombreuses questions quant à la mise en œuvre d'un processus sans précédent de frontiérisation du Niger d'une part, et quant à l'érosion progressive de la souveraineté du pays d'autre part. Il est important de noter que ce quadrillage et ces transformations sont intervenus après l'adoption par l'Union européenne d'un Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique destiné à lutter contre les causes profondes des migrations. Il est donc crucial d'analyser les mécanismes de distribution et de captation de cette manne migratoire par les différents acteurs.

On l'aura compris donc, l'objectif de cette recherche est d'abord de comprendre, comment l'Europe, à travers ses normes, ses hommes et ses fonds s'est immiscée dans les politiques nationales du contrôle et de gestion de la migration du Niger, et, ensuite d'en analyser les implications. Cette question servira donc de guide aux réflexions qui seront développées tout au long de cette thèse. De cette interrogation centrale découleront plusieurs sous-questions essentielles (qui correspondent aux trois aspects développés ci-dessous) pour comprendre les dynamiques qui ont sous-tendu l'élévation du Niger au rang de partenaire européen de premier plan dans l'externalisation de ses politiques de contrôle et de gestion des migrations dans les confins sahariens.

Ainsi, les réflexions développées dans cette thèse se développeront selon trois volets :

1.1. Transformations dans les dynamiques migratoires nigériennes : L'émergence du Niger comme espace de projection des intentions européennes

Les dynamiques migratoires au Niger ont connu d'importantes transformations depuis la fin des années 2010, caractérisées par le basculement du pays d'un statut de *transit* (Brachet, 2007) à une *nasse* pour les migrants. Cette évolution est intervenue alors que le Niger devenait un lieu d'investissement des politiques migratoires européennes (notamment via le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique [FFUA]). Comment le Niger a-t-il émergé en tant que lieu des projections des intentions européennes et quelles conséquences pour les populations migrantes ? Comment est distribuée et mise en œuvre cette manne migratoire européenne au Niger et quelles sont ses implications ?

Il s'agit dans ce premier volet de l'analyse de discuter de l'évolution du contexte migratoire depuis la thèse de Julien Brachet, « *Un désert cosmopolite : migrations de transit dans la région d'Agadez (Sahara nigérien)* » (2007). Dans les années 1990, les migrations étaient relativement circonscrites et se résumaient notamment à l'émigration de populations Tamasheq (Touaregs) vers le Maghreb (Algérie et Libye). À la fin des années 1990, elles ont amorcé une expansion vers les régions d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, facilitées par plusieurs facteurs socio-économiques et par la professionnalisation du transport des migrants à travers la création des « *premières agences officielles de transport transsaharien des passagers* » (Brachet, 2007, p. 54). On assiste alors à l'émergence de ce que Brachet décrit comme « *ce qui tend à devenir un système migratoire à l'échelle continentale* » dans lequel le Niger joue un rôle clé (2007, p. 54). De pays d'émigration vers les États côtiers du golfe de Guinée et l'Algérie et la Libye, il devient également un pays de transit (2007, p. 55).

Cependant, depuis le début des années 2010, cette architecture de mobilités s'est profondément transformée et déstructurée, le Niger devenant non seulement un pays de transit et de départ, mais aussi un pays d'accueil pour les réfugiés et les demandeurs d'asile, et un pays de retour pour les migrants. En quelques années, il est devenu une véritable nasse pour les personnes en mobilité, du fait de la fermeture progressive des routes alternatives (Mauritanie, Mali, Sénégal et Maroc) et de la transformation du territoire nigérien en lieu d'investissement des politiques migratoires européennes.

1.2. Quadrillage du territoire nigérien : La souveraineté du Niger à l'épreuve de l'internationalisation de la gestion des migrations

Dans son discours au sommet euro-africain de La Valette en 2015, Mahamadou Issoufou, alors président de la République du Niger, a exprimé son souhait de voir la gestion des migrations s'inscrire dans un partenariat global entre l'Afrique et l'Europe.¹⁹ Ce partenariat s'est traduit par le quadrillage du territoire nigérien par une pléthore d'acteurs internationaux (notamment européens), dont les objectifs recoupent à la fois des préoccupations liées à la migration et à la sécurité. Ces derniers se sont déployés dans le pays à la suite de l'adoption du Plan d'action de La Valette et de la mise en place du FFUA. En conséquence, les pays du Sahel, et en particulier le Niger, ont vu les politiques et les cadres traditionnels en matière de coopération internationale bouleversés.

L'attribution de l'aide au développement est désormais subordonnée au respect des exigences de l'UE en matière de retours, de réadmissions ou de renforcement de la gestion des frontières. Des incitations positives et négatives sont intégrées dans les politiques de coopération de l'UE, récompensant les pays qui remplissent leur obligation internationale de réadmission de leurs ressortissants, ceux qui coopèrent dans la gestion des flux migratoires, et ceux qui prennent des mesures pour les accueillir (Commission européenne, 2016, p. 9). Le Niger étant un « *pays sous-régime d'aide* » (Delville, 2011), tributaire de l'aide internationale, en particulier de l'UE et de ses États membres (premiers donateurs), quid des implications d'une telle stratégie pour son autonomie dans le choix, l'élaboration et la mise en œuvre de ses politiques migratoires ? Par exemple, le programme « *Appui à la Justice, à la Sécurité et à la Gestion des Frontières au Niger* » (AJUSEN), financé par le FFUA à hauteur de 90 millions d'euros et par l'AFD à hauteur de 10 millions d'euros, fixe des conditions bien précises pour le déboursement de ces fonds. Celles-ci incluent, entre autres, le renforcement des capacités des forces de sécurité et des services douaniers, l'élaboration d'une stratégie sur la migration irrégulière, une politique nationale de la migration, l'opérationnalisation des antennes régionales de l'Agence Nationale

¹⁹ « Nous devons donc tous ensemble raisonner comme Montesquieu : chaque fois qu'on a à choisir entre sa patrie et l'humanité, on doit choisir l'humanité », déclare SE. Issoufou Mahamadou : <http://news.aniamey.com/h/60273.html>

de Lutte contre la Traite des Personnes (ANLTP), et le renforcement des capacités de contrôle aux frontières.²⁰

En plus de ces modalités de conditionnalité imposées aux autorités nigériennes, il faut noter que sur les 15 programmes financés par le FFUA,²¹ un seul est mis en œuvre par une institution nigérienne, en l'occurrence, la Haute autorité à la consolidation de la paix (HACP). Les autres sont opérés par les agences de coopération de l'UE ou de ses États membres (AFD, GIZ, FIIAPP, SNV, ENABEL, LUXDEV, AECID), les agences des Nations Unies (OIM, UNHCR), les ONG internationales (ACTED, COGINTA) ou des sociétés semi-privées comme CIVIPOL. Ces acteurs sont impliqués dans tous les programmes liés à la migration « irrégularisée », à la sécurité et à la gestion des frontières et à l'élaboration de documents stratégiques tels que la Politique nationale de sécurité intérieure (EUCAP Sahel),²² la Politique nationale de migration (GIZ)²³ ou encore la Politique nationale de gestion des frontières du Niger (GIZ)²⁴.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la loi 2015-036 relative au trafic illicite de migrants, adoptée « *sous pression de l'Europe* », qui criminalise le transport des migrants dans le Sahara nigérien (Brachet, 2018), remet profondément en cause le Traité de libre circulation des personnes de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dont le Niger est signataire. En effet, entre 70% et 80% de flux migratoires de la région ont lieu à l'intérieur de la CEDEAO (UN DESA, 2020), suivant des traditions de migrations Sud-Sud (circulaires), bien établies (Mounkaila, 2002; Brachet, 2007). L'externalisation des politiques migratoires de l'UE au Sahel est ainsi critiquée pour entraver les circulations au sein de l'espace communautaire, mais aussi pour freiner l'intégration régionale (Perrin, 2017; Zanker, Bisong, Arhin-Sam, & Jegen, 2020), à l'heure où les pays africains appellent à promouvoir les mobilités Sud-Sud.²⁵ Ce constat est confirmé par le rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme

²⁰ EU Emergency Trust Fund For Africa, 2017. Avenant 2 au document d'action du Fonds Fiduciaire de l'UE à utiliser pour les décisions du comité de gestion : https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/default/files/t05-eutf-sah-ne-06_-_avenant_2_-_clean.pdf

²¹ EU Emergency Trust Fund For Africa. Our projects : <https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/region/sahel-lake-chad/niger>

²² EUCAP Sahel Niger, 10 Septembre 2020. Communiqué de Presse : Les voies des régions sont écoutées. La vulgarisation de la Stratégie Nationale de Sécurité Intérieure (SNSI) avance. <https://eucap-sahel.eu/wp-content/uploads/2020/10/20200910-EUCAP-Sahel-Niger-la-vulgarisation-de-la-SNSI.pdf>

²³ GIZ. Migration policy advice : <https://www.giz.de/en/worldwide/58037.html>

²⁴ GIZ. Niger : Appui au Programme Frontière de l'Union Africaine. <https://www.giz.de/en/downloads/giz2019-fr-pfua-niger.pdf>

²⁵ Union Africaine, 2021. Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) : https://au.int/sites/default/files/treaties/36437-treaty-consolidated_text_on_cfta_-_fr.pdf

des migrants, Felipe González Morales, qui considère que l'application de cette loi a entraîné, de facto, une interdiction de toute mobilité des Subsahariens au-delà de la ville d'Agadez, en violation du Traité de libre circulation de la CEDEAO.²⁶

À la lumière des éléments ci-dessus, plusieurs questions se posent. Quelle analyse peut-on faire du réseau d'acteurs qui quadrillent le territoire nigérien depuis 2015 et quelles sont les relations d'influence et de pouvoir qui le sous-tendent ? Plus généralement, quel est l'impact de cette externalisation des politiques migratoires de l'UE sur la souveraineté du Niger ?

1.3. De l'autre côté de la frontière : Frontiérisation du territoire nigérien

Depuis 2015, les frontières du Niger connaissent une profonde transformation, à la fois dans leurs formes et dans leurs fonctions, qui a donné lieu à un maillage fin du territoire. Dans quelles conditions une telle frontiérisation a-t-elle été mise en œuvre et quelles sont ses implications ? Ce processus inédit sur le territoire nigérien déplace les pratiques frontalières à l'intérieur des terres. Il se déploie selon des stratégies distinctes, mais complémentaires : **1/**renforcement des fonctions traditionnelles de la frontière en tant que limite et filtre de l'État-nation ; **2/** étirement des pratiques frontalières à l'intérieur des terres, à travers la multiplication des checkpoints de la police le long des routes et des pistes, du sud vers le nord du pays ; **3/** création de dispositifs mobiles de contrôle aux frontières pour combler la faible présence de l'État dans les zones reculées ; **4/** recours aux dernières technologies en matière de gestion du contrôle des frontières et **5/**engagement des communautés frontalières dans la gestion des frontières. Cette dernière stratégie se caractérise par l'émergence d'une figure de « *citoyen-détectif* » (Vaughan-Williams, 2008; Lémaire, 2021), constamment à l'affût de toute information concernant les frontières à transmettre (ou pas) aux forces de défense et de sécurité (FDS). Ces stratégies ont également eu, pour conséquence, le déplacement des routes migratoires vers des zones désertiques isolées, exposant les personnes en mobilité à des violences frontalières accrues.

En s'appuyant sur la littérature des *Critical Border Studies*, cette thèse proposera également de prolonger les réflexions sur le concept de « *frontière verticale* ». Introduit dans l'analyse du contexte migratoire nigérien par Florence Boyer, ce concept renvoie « à la multiplication des points de contrôle, tout au long des routes et des nœuds de circulation, et à une situation

²⁶ Nations Unies, Octobre 2018. Déclaration de fin de mission du Rapporteur Spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme des migrants, Felipe González Morales, lors de sa visite au Niger (1-8 octobre, 2018) : <https://www.ohchr.org/fr/statements/2018/10/end-mission-statement-un-special-rapporteur-human-rights-migrants-felipe?LangID=F&NewsID=23698>

migratoire associant émigration, immigration et transit» (Boyer, 2019, p. 176). En effet, l'externalisation des politiques migratoires européennes ayant engendré une multiplication des échelles d'intervention dans la lutte contre les migrations passant du global > régional > national > local > corps > itinérant (Cobarrubias, 2020), les pratiques de la frontière sont en mouvement et devraient être analysées comme des assemblages mobiles (Amilhat-Szary & Giraut, 2015). Mises en perspective au regard des évolutions récentes du contexte migratoire du pays, ces analyses permettent d'apporter un nouveau regard sur les pratiques frontalières à l'œuvre au Niger, en suggérant la possibilité de les envisager comme « *itinérantes* ». En effet, en créant des dispositifs de contrôle divers et variés capables de se déployer partout sur le territoire, les frontières nigériennes se sont épaissies et s'étirent désormais à l'intérieur du territoire révélant ainsi une vision élargie de ce qui fait frontière. Nous proposons d'analyser ici les formes géographiques possibles de leur déploiement. Il s'agira ici de comprendre l'articulation entre les pratiques de mobilité des personnes migrantes, de plus en plus considérées comme des « *hommes en trop* » (Mbembe, 2020) par les autorités européennes et nigériennes elles-mêmes, et les pratiques de contrôle et de sécurisation des frontières. Quelles sont alors les conséquences d'une telle frontiérisation ?

Il est d'usage dans toute production scientifique de préciser le cadre théorique dans lequel elle s'inscrit. Ainsi donc, avant de présenter l'approche méthodologique déployée pour répondre aux questionnements soulevés ci-dessus, dans les sections suivantes, nous présentons le cadre théorique dans lequel s'inscrivent les réflexions engagées.

2. Frontiérisation et contrôle des migrations dans la bande saharo-sahélienne : Une thématique et un terrain largement inexploré par les *Border Studies*

L'étude des frontières, en particulier celles de l'Afrique, a connu un essor considérable depuis les années 1970 (Minfegue Assouga, 2020). Toutefois, la zone saharo-sahélienne, en particulier le Niger, a été largement négligée par les *Border Studies*. Pourtant, sur ce territoire, on observe des dynamiques et pratiques migratoires qui s'inscrivent dans ce que de nombreux chercheurs ont décrit comme une globalisation du contrôle et de la gestion des migrations (Düvell, 2005; Geiger & Pécoud, 2010), et de l'enfermement (Coward, 2005; Shamir, 2005).

2.1. Le mirage du Sahara incontrôlé : Réévaluation des dynamiques frontalières et de la gestion des migrations dans la bande saharo-sahélienne

Les dynamiques migratoires saharo-sahéliennes ont souvent été envisagées sous le prisme de l'externalisation ou de la délocalisation des frontières européennes. Selon Bensaâd (2008), la politique de verrouillage mise en œuvre par l'Europe sur les rives de la Méditerranée a entraîné le débordement de la question migratoire au-delà des limites euromaghrébines, prenant ainsi une dimension intercontinentale. Progressivement, elle a entraîné le déplacement des frontières européennes dans les confins sahariens, présentés comme une « *passoire à migrants* » où on n'a ni contrôle sur « *ce qui s'y passe* », et ni « *ce (ux) qui y passe (nt)* » (Brachet, 2013). Alors même que cette représentation du Sahara, comme une zone grise incontrôlée et incontrôlable, est battue en brèche par de nombreuses recherches (Pliez, 2011; Brachet, 2013; Gagnol, 2022). Les États y sont bel et bien présents et contrôlent la plupart de leurs territoires par l'intermédiaire de leurs agents, tels que les enseignants, les représentants des services sociaux et les militaires (Brachet, 2013). Bien qu'il soit souvent présenté comme « *territoire non gouverné* », la vie quotidienne, son histoire et son économie y révèlent des structures organisées (Gagnol, 2022). Le contrôle territorial dans cette zone n'est pas seulement lié aux frontières de l'État, mais aussi à l'organisation pastorale et à l'accès aux ressources naturelles (Brachet, 2013). Les frontières sahariennes sont aussi contrôlées à la fois par les pistes que les transporteurs sont contraints de suivre, et par « *les contraintes physiques qui dictent les voies de passage* » (Pliez, 2011, p. 102). C'est désormais dans cet espace, décrit comme le relais qui « *aggrave la faille méditerranéenne, provoquée par la fermeture de l'Europe* », que font « *irruption les tensions que l'Europe tente de délocaliser hors de ses frontières* » (Bensaâd, 2008).

Ainsi, entre 2000 et 2010, les frontières méridionales de l'Europe ont connu une importante expansion, s'externalisant et se déplaçant progressivement des côtes méditerranéennes vers les côtes atlantiques de l'Afrique et du Sahara (Brachet, Choplin, & Pliez, 2011). Cette nouvelle donne géopolitique de l'espace saharien a ainsi vu émerger trois frontières de l'Europe (Pliez, 2011). La première, très fermée, correspond aux limites politiques de l'espace Schengen. La seconde est tracée sur la rive sud de la Méditerranée et prend la forme d'une zone tampon, parsemée de camps de rétention, où s'opère le filtrage des migrants et des réfugiés. La troisième, quasi dématérialisée, institue une *forme de police à distance et à distemps* (Bigo, 2011), se mettant « *en place par répercussion à des milliers de kilomètres au sud* » (Pliez, 2011, p. 103), correspond à l'espace saharien où les populations migrantes font de plus en plus face à des contrôles renforcés, des taxes, d'arrestations et des refoulements (Brachet, Choplin, & Pliez,

2011). Le Niger est ainsi devenu un espace de « *tensions et de frictions* » (Tsing, 2004), où le transport des Subsahariens est « *illégalisé* » (Bauder, 2014) et « *criminalisé* » (Brachet, 2018) par des politiques leur niant l'accès ou la circulation dans certaines parties du territoire. Ces tensions évoluent constamment en réponse au déploiement de moyens militaires par le Niger et ses partenaires européens pour surveiller les flux. Cette militarisation cherche à gouverner les « *flux migratoires indésirables* » (Bassi & Fine, 2013) et les réduire à des mobilités disciplinées et gouvernables.

Les causes systémiques à l'origine des déplacements de ces populations restant inchangées, l'illégalisation et la criminalisation n'ont pas donné lieu à des « *migrations sûres, ordonnées et régulières* » (Nations Unies, 2018). Au contraire, elles ont plutôt conduit à l'invisibilisation et clandestinisation de ces mobilités (Brachet, 2018), qui, à leur tour, ont justifié le déploiement d'un arsenal inédit de pratiques de contrôle des frontières dans ce qui est aujourd'hui devenu une vaste zone frontière. Le Niger est ainsi devenu le théâtre d'un intense et violent processus de frontiérisation. Par exemple, entre janvier 2018 et décembre 2019, on estime que plus de 2200²⁷ personnes migrantes sont mortes sur les routes ouest-africaines, dont 28% sur les routes transsahariennes du Niger (UNHCR & MMC, 2020, p. 18). Cependant, le nombre total de décès dans la région, sans parler des circonstances spécifiques dans lesquelles ils se produisent, reste largement inconnu (Border Forensics, 2023).

2.2. Plus qu'une ligne, la frontière, un dispositif socio-spatial oscillant entre ouverture et fermeture (*Bordering & Debordering*)

Les analyses ci-dessus, introduisant une forme de frontiérisation de l'espace sahélo-saharien, sur fond de question migratoire, ne sont pas sans résonance avec la tendance progressive au « retour » des frontières (Foucher, 2016; Amilhat Szary, 2022). Définie comme une structure spatiale élémentaire de démarcation juridique et symbolique (Foucher, 1991), la frontière s'est vue renvoyée dans les placards de l'histoire tant « *la fin des territoires* » était annoncée (Badie,

²⁷ Il convient de noter que ces chiffres ne représentent que la partie émergée de l'iceberg. Le nombre total de décès dans la région, ainsi que les circonstances spécifiques de leur survenue, restent largement inconnus (**cf. chapitre 8**). Les enquêtes menées par le 4Mi (<https://mixedmigration.org/4mi/>) — système de collecte de données du Mixed Migration Centre (MMC) — sont basées sur un échantillonnage non exhaustif, ce qui signifie que les personnes interrogées ne représentent pas nécessairement toutes les populations empruntant ces routes migratoires. Par conséquent, certains profils peuvent être surreprésentés ou sous-représentés dans l'échantillon. En outre, il est important de rappeler que le Niger a montré peu d'intérêt à documenter avec précision les effets du renforcement des contrôles aux frontières. L'établissement de rapports indépendants reste difficile en raison de la loi de 2015 qui, en criminalisant tout lien avec le trafic de migrants, dissuade les personnes détenant des informations pertinentes de se manifester et de les rendre publiques.

1995) au profit des flux transnationaux (Badie & Smouts, 1992; Risse-Kappen, 1995), au point de parler d'un *monde sans frontière* (Ohmae, 1999; Levy & Lussault, 2013). Loin de s'effacer, les concepts de frontières et de territoires semblent au contraire repris de l'importance (Johnson, et al., 2011). Cependant, si les frontières reviennent à l'ordre du jour, c'est sous des formes nouvelles qui appellent à dépasser leur lecture linéaire pour les envisager comme *réticulaires et mobiles* (Amilhat Szary, 2015). Aujourd'hui, les frontières se sont diffusées partout, se situant là où se produisent des mouvements d'informations, de personnes et de choses (Balibar, 2004).

Dans ce contexte, les travaux universitaires analysant ces processus ont proliféré, contribuant à la création d'un champ disciplinaire en cours d'autonomisation : les *Border Studies* (Wastl-Walter, 2011; Wilson & Donnan, 2012; Amilhat Szary, 2015). Les analyses des « *Borderities* » ou « *frontiéritées* », de Anne-Laure Amilhat Szary & Frédéric Giraut (2015) illustrent comment la multiplication des frontières semble induire un passage de la fixité à la multilocalisation. Ce qui a longtemps été considéré comme une division linéaire et fixe « *perd sa topographie traditionnelle, son pouvoir symbolique et sa fonction, en se disséminant de manière réticulaire et relationnelle, toujours renégociée, ce qui pourrait nous amener à envisager la frontière comme "mobile"* » (Amilhat-Szary & Giraut, 2015, p. 1). Dans le même ouvrage, Cuttitta (2015) montre à quel point les frontières territoriales sont elles-mêmes mobiles (« *inwardly and outwardly flexible* »). Même si elles se réfèrent toujours à un territoire stable et clairement délimité, « *les diverses manifestations des frontières territoriales ne sont jamais isolées sur le plan opérationnel, dans la mesure où elles sont reliées les unes aux autres pour constituer des systèmes intégrés en réseau de surveillance des frontières, non seulement au niveau national (par la coordination nationale du personnel et des institutions) et international (par la coopération policière bilatérale ou multilatérale entre différents États), mais aussi au niveau supranational* » (Cuttitta, 2015, p. 247). Qui plus est, selon Cuttita, ces pratiques frontalières territoriales, qui ont lieu loin du territoire stable qu'elles sont censées contrôler, se fondent sur des « *frontières au statut non territorial* » (*non-territorial status borders*) plutôt que sur le territoire lui-même. L'acquis de ces études est de montrer que la frontière est bien plus qu'une ligne, c'est un dispositif sociospatial qui est constamment soumis à des processus d'ouverture/fermeture (*debordering/rebordering* en Anglais) (Popescu, 2012).

Cette « *obsession* » des frontières mise en évidence par Fourcher (2007), est illustrée par la publication de nombreux essais reflétant des courants intellectuels divers et variés. L'« *Éloge des frontières* » de Debray (2010), réaffirme le principe d'un « *droit à la frontière* », élément

politique qu'il juge « *indispensable* » pour donner un sens au monde et comme réponse au néant de l'espace et de l'existence. À l'inverse, se dressent contre les frontières des réquisitoires sévères exigeant leur abolition, les accusant d'imposer un système « *mondial d'apartheid* » qui séparent les uns des autres (Walia, 2013). Dans le prolongement de l'essai de Walia Harsha, de nombreux ouvrages (Amilhat Szary, 2015; Reece, 2019; Sager, 2020), en effet, mettent en évidence l'articulation entre les dynamiques de mobilité/blocage de personnes et les processus d'altérisation ou *othering* et de racialisation imposés par ces découpages internationaux (Wimmer, 1996; Sayad, 1999; Lamont & Molnàr, 2002; Fassin, 2011; Garner, 2007; Bernasconi, 2012; Amilhat-Szary, 2020). Aujourd'hui, les frontières constituent moins des barrières que des filtres (Duez, 2015) et « *ne sont ni fixes ni mobiles, mais les deux à la fois* » (Laine, 2021, p. 747).

La gouvernabilité des migrations reflète ainsi la manière dont les politiques de fermeture ou d'ouverture des frontières physiques, comme de marquage ou de brouillage des frontières peuvent s'articuler sous des formes qui peuvent varier dans l'espace et dans le temps, dans un « *monde-frontière* » (Agier, 2014) où le contrôle des migrations se mondialise (Cutitta, 2007). Dans ce système de gestion des flux, les États ne seraient plus les seuls acteurs sur la scène mondiale, et certains d'entre eux perdraient même le contrôle de leurs propres frontières. Apparaissent ainsi des acteurs avec lesquels les États doivent « *se confronter, cohabiter et entrer en compétition avec d'autres subjectivités capables d'agir à l'échelle globale, avec d'autres autorités qui se juxtaposent, se superposent* » (Cutitta, 2007, p. 63) et auxquels parfois même ils se substituent (ONG, Organisations intergouvernementales, etc.), contribuant ainsi à l'émergence de nouvelles formes de rapports à la frontière. À cette pluralité d'autorités correspond une pluralité de frontières, lesquelles ne sont pas nécessairement matérielles, territoriales, visibles ou linéaires comme celles étatiques : « *les frontières peuvent se déployer, se matérialiser et s'exécuter de diverses manières* » (Johnson, et al., 2011, p. 62). Dans cette perspective, ce n'est pas la disparition de la frontière qui est programmée, mais « *le déclin de l'ordre politique sur lequel avaient reposé, depuis les traités de Westphalie de 1948, les grands équilibres internationaux* » (Duez, 2015, p. 1).

2.3. Les acquis des *Critical Border Studies* pour saisir les dynamiques en cours au Niger

L'application de ces développements aux pays africains soulève de nombreuses questions qui sont loin d'être entièrement traitées dans la littérature existante, malgré l'existence d'un réseau

international dédié à cette question, *The African Borderlands Research Network (ABORNE)*,²⁸ établi en 2007 pour redynamiser l'analyse des frontières africaines dans un cadre postcolonial. Il s'agit de soulever ici deux questions essentielles.

La genèse des frontières internationales de l'Afrique, distinctes dans leur chronologie de celles de l'Europe, s'est opérée dans un contexte de domination externe et de dynamiques politiques et socio-culturelles internes complexes. Les configurations territoriales contemporaines du Niger sont, en effet, le fruit de dynamiques autant exogènes qu'endogènes, comme le montrent les travaux de Camille Lefevre (2015, 2021) et de Laurent Gagnol (2022). Lefevre (2015) souligne comment les frontières africaines, en particulier du Niger, ont émergé de l'interaction entre les influences coloniales externes et les forces sociopolitiques internes. Elle remet en cause l'idée que ces frontières soient le résultat de la seule colonisation européenne, soulignant au contraire leurs dimensions historiques et régionales profondément enracinées, la colonisation n'étant qu'un aspect d'un continuum plus large (Lefevre, 2015). Gagnol (2022), en s'appuyant sur l'exemple des frontières nomades précoloniales articulées autour des points d'eau, notamment les puits, il soutient au contraire que les *frontières-lignes* établies à l'époque coloniale possèdent *une part intrinsèque d'extériorité et d'arbitraire*. En effet, il montre en effet que l'héritage des frontières nomades autour des points d'eau a été effacé au profit de la logique d'exclusivité inhérente à la conception westphalienne de la frontière, accentuée par la conception sécuritaire de la frontière qui prévaut aujourd'hui dans le Sahara (Gagnol, 2022). Les frontières sahariennes sont ainsi passées d'un rôle de facilitation des circulations (autour des puits) à celui de barrières limitant les mobilités.

Néanmoins, même si une tradition de limites leur préexistait, des frontières dont le passage n'a jamais été strictement contrôlé, il est donc difficile de parler « réfrontiérisation » dans la mesure où il n'a pas existé de « frontiérisation » antérieure. Il n'en reste pas moins que l'évolution très récente des politiques migratoires impose effectivement une « frontiérisation » inédite. Ces spécificités imposent donc de reprendre, en Afrique, les termes de toute la discussion sur le triptyque « *territoire — frontière — souveraineté* » de manière originale, à l'aune d'un renouveau historiographique récent. Les redéfinitions actuelles des frontières du Niger sont donc à comprendre dans une histoire longue de la négociation par les États africains de la souveraineté de leur territoire et de la maîtrise de leurs frontières.

²⁸ The African Borderlands Research Network (ABORNE) : <https://www.aborne.net/>

En ce sens, le champ naissant des *Critical Border Studies*, dans lequel s'inscrivent les réflexions développées dans cette thèse, a introduit de nombreux concepts tels que le *contrôle à distance* (Zolberg, 2003), le *rééchelonnement du contrôle* (Samers, 2004), ou *la police à distance* (Guild & Bigo, 2005). Ces concepts remettent en cause l'acceptation traditionnelle de la frontière qui se situerait aux limites de l'État-nation. Les *Critical border Studies* mettent également en avant une conceptualisation des frontières qui souligne leur extra-territorialité (Amilhat-Szary, 2020), leur multiplication et leur étirement au-delà des limites géographiques des États-nations (Casas-Cortes, Cobarrubias, & Pickles, 2016; Amilhat-Szary, 2020). Ces débats interdisciplinaires permettent une compréhension plus nuancée du processus de l'externalisation du contrôle des frontières initié par l'Europe dans les pays tiers, et au Niger en particulier, ainsi que de ses implications.

2.4. Des évolutions qui s'inscrivent dans le cadre plus global de l'externalisation

Les évolutions récentes des politiques migratoires du Niger s'inscrivent notablement dans un cadre plus large de l'externalisation par l'Europe de ses politiques migratoires. Au Niger, ce phénomène est illustré par l'adoption et l'application de la loi 2015-36 qui, « *associées à des programmes de coopération policière, en constituent un aspect aux côtés de celui touchant directement les frontières* » (Boyer, 2019, p. 176). Cette frontiérisation, et la multiplication des acteurs intervenants dans la gestion des questions migratoires qui en découlent participent, d'une part à la transformation en profondeur des frontières nigériennes, tant dans leurs formes que dans leurs fonctions. D'autre part, elles amènent à la redéfinition des frontières du Niger, qui se diffusent du sud vers le nord, par des contrôles le long des routes, des villes, des villages et des gares.

L'externalisation des politiques européennes de contrôle et de gestion des migrations dans les confins sahariens a fait l'objet de nombreuses recherches. Un nombre croissant de chercheurs s'intéressent aux frontières ouest-africaines, notamment sous le prisme de l'externalisation des politiques migratoires européennes. Cependant, les études consacrées aux évolutions récentes des frontières nigériennes sont rares. À notre connaissance, aucun ouvrage d'ampleur (livre ou thèse) n'a été consacré à ce sujet à ce jour. Les travaux existants et analysant le cas du Niger, mettent en évidence une « *européanisation des politiques migratoires* » (Boyer & Mounkaila, 2018; Boyer & Chappart, 2018), l'émergence au Niger d'une gouvernance internationale des migrations (Boyer, 2019), et ses impacts socio-économiques (Tubiana, Warin, & Saeneen, 2018; Claes & Schmauder, 2018; Jegen, 2020). Ils notent également l'évolution « *d'une*

mobilité irrégulière [mais tolérée] vers une mobilité clandestine » (Brachet, 2018). Si, officiellement, les mesures sécuritaires et répressives adoptées ont conduit à une réduction drastique des flux sur les routes migratoires traditionnelles (officielles), elles ont poussé les migrants à tenter la traversée via de routes de plus en plus éloignées (et dangereuses). Par ailleurs, les dynamiques observées dans le contexte migratoire nigérien, par la diversité des acteurs qui y participent et, par la diversité des politiques qu'ils mettent en œuvre, se traduisent par la création de nouveaux espaces de contrôle et de rétention des migrants (Perrin, 2018; De Blasis & Pitzalis, 2021), « *d'espace-temps de l'entre-deux* » (Pian, 2009) ou « *d'encampement* » (Agier, 2011).

Ces évolutions posent la question de l'influence et/ou du rôle de l'Europe sur les politiques nationales de gestion de frontières du Niger. En effet, la présence de ces nombreux acteurs, certains pour des motifs sécuritaires, d'autres humanitaires, interpelle notamment sur la manière dont l'Europe, à travers ses normes, ses hommes, peut s'immiscer dans les politiques nationales de gestion de frontières du Niger. En devenant le nouveau garde-frontière de l'Europe avec la promesse du triptyque de *sécurité, développement et protection* (Boyer, 2019), cette dynamique d'acteurs interpelle également quant à la remise en cause de l'autonomie dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses politiques migratoires, ainsi que les modalités du contrôle de son territoire et de gestion de ses frontières.

Dans les productions scientifiques contemporaines, si les approches divergent, deux hypothèses font l'unanimité. Tout d'abord, les frontières ouest-africaines (et nigériennes en particulier) ne sont pas de simples lignes imaginaires dans le sable. Elles sont multiformes et hybrides, issues d'une histoire longue et complexe (Pliez, 2011; Lefebvre, 2015; Minfegue Assouga, 2020). Deuxièmement, le regain d'intérêt des pays africains pour la question frontalière reste fortement motivé par les préoccupations et les fonds européens qui visent à contenir l'afflux de migrants africains (Adam, Trauner, Jegen, & Roos, 2020; Frowd, 2021). L'aspect le plus abordé de ces questions est celui qui interroge les pratiques sécuritaires contemporaines, lesquelles brouillent les lignes entre le maintien de l'ordre, la sécurité et le développement (Frowd, 2018; Boyer, 2019).

Dans ses travaux, Philippe M. Frowd (2018) envisage les frontières ouest-africaines dans une perspective socio-constructiviste basée sur leurs pratiques. Il insiste en particulier sur la dimension d'espaces de plus en plus globalisés, où acteurs locaux et internationaux se réunissent autour de projets ambitieux de sécurité, fondés sur des préoccupations communes

telles que la lutte contre les migrations irrégulières, le renforcement des contrôles aux frontières, ou encore le déploiement de nouveaux outils de contrôle et d'identification des populations de plus en plus mobiles. En introduisant le concept de *borderwork creep* (que l'on pourrait traduire en français par *frontiérisation rampante* ou *prolifération des pratiques frontalières*), emprunté aux débats sur le *function creep* (détournement de fonction), Frowd (2021) soutient que les pratiques de gestion de frontières, fortement motivées par les angoisses et les fonds européens, s'étendent à de nouvelles zones géographiques et politiques. Sans pour autant remettre en cause l'externalisation des politiques migratoires européennes comme facteur de cette frontiérisation rampante, l'auteur affirme qu'elle s'ajoute à « *d'autres dynamiques endogènes et de pratiques de sécurité et de gouvernance préexistantes dans les États du Sahel* » (ibid, p. 1347).

Selon Boyer et al. (2018) et Boyer (2019), au contraire, la prolifération de ces pratiques frontalières est avant tout le fait de l'externalisation des politiques migratoires européennes. En effet, pour elle, le surgissement de la question migratoire, dans le sillage du sommet de La Valette, a conduit, outre la répression des acteurs de la migration et la clandestinisation des mobilités entre le Niger et l'Afrique du Nord (Brachet, 2018), au quadrillage du territoire nigérien par une diversité d'acteurs internationaux (notamment européens) et à l'amorce d'un retour inédit à la question des frontières. L'externalisation des frontières européennes au Niger a ainsi transformé le pays en un vaste espace de contention, où les logiques managériales des frontières l'emportent sur celles humanitaires (Boyer, 2019). Plus largement, F. Boyer soutient que cette logique managériale a introduit, dans le contexte migratoire nigérien, le concept de « frontière verticale » (*Vertical Border* en anglais), à l'origine forgé par les migrants dans le contexte migratoire centraméricain (Valera Huerta, 2018).

Pour Frowd (2021), les pratiques de la gestion des frontières ouest-africaines ont évolué selon trois axes. Selon lui, elles s'inscrivent dans un processus de déni des limites cartographiques, dans le sens où, elles se traduisent par un déplacement *vers l'intérieur* des fonctions frontalières, à travers des pratiques policières visant à contrôler les migrants. Ces évolutions introduisent ainsi une vision élargie de la frontière (Frowd, 2021, p. 6). Le deuxième concerne l'expansion des contrôles frontaliers à d'autres espaces politiques, du fait notamment du chevauchement du contrôle des frontières et des questions migratoires avec de multiples agendas tels que le développement, la construction de l'État, la réforme du secteur de la justice et la lutte contre le terrorisme (Frowd, 2021, p. 9). Le troisième axe de l'évolution des pratiques frontalières constaté par Frowd consiste en l'utilisation des technologies, rendant les pratiques frontalières au Sahel, « *dépendantes du traitement et du partage des données* » (Frowd, 2021, p. 2).

Cobarrubias (2020), suggère quant à lui de repenser l'externalisation des frontières à travers le concept de « *l'échelle itinérante* ». Cette approche reconnaît la diversité des acteurs impliqués dans la gestion des frontières, chacun y apportant des perspectives juridiques, juridictionnelles et géographiques uniques. L'interaction de ces diverses perspectives nécessitant un certain degré de coordination et d'ajustement, elle conduit à la création de nouveaux concepts et de nouvelles cartographies. Ce processus perturbe l'ordre spatial traditionnel, remodelant la manière dont les frontières sont conceptualisées, produites et reproduites (Cobarrubias, 2020, p. 9). Il propose ainsi une approche flexible du concept d'échelle en tant que niveau spatial d'analyse et d'action. Plutôt que de définir de manière rigide une nouvelle échelle, il suggère que le concept d'échelle peut être utilisé comme un outil pour analyser l'externalisation des frontières européennes et la gestion des routes migratoires. Cette perspective permet d'éclairer les processus opérationnels qui sous-tendent l'établissement et le redéploiement de géographies frontalières distinctes. Ce concept d'échelle itinérante fournit ainsi un cadre dynamique pour analyser les complexités de la gestion des frontières à l'aune de l'externalisation des politiques migratoires européennes au Sahel, en particulier au Niger.

Après avoir exposé le cadre théorique dans lequel s'inscrivent les réflexions développées dans cette thèse, il est maintenant temps de rendre compte, de manière rétrospective, des principales pérégrinations méthodologiques qui l'ont orienté.

3. *Bricoler et négocier l'accès au terrain : Questions de méthode*

La méthode et son application sur le terrain sont des éléments fondamentaux d'une production scientifique. Cependant, ces éléments ne sont pas simplement des « *traductions opérationnelles et opérantes des orientations théoriques* » (Brachet, 2007, p. 87). Ils sont le résultat d'itérations entre la théorie, la méthode et le terrain. Ce processus itératif est continuellement alimenté et influencé par la position et la subjectivité du chercheur par rapport au phénomène et au terrain enquêtés. En outre, il convient de noter les influences imposées par la condition et l'état même de la recherche en sciences sociales dans les universités françaises (Blanchet, 2020; Mascret, 2020; Gautier & Zancarini-Fournel, 2022). Évoquer l'état des universités africaines, et des universités nigériennes en particulier, n'est que lapalissade. Leur état et condition relèvent du sous-financement de la recherche en sciences sociales. Cette situation oblige souvent les chercheurs, en particulier les doctorants, à recourir souvent à des *bricolages* que l'on pourrait qualifier d'*opportunités méthodologiques contraintes*. Cette réalité est encore plus évidente

lorsque le terrain d'enquête est éloigné et que ses conditions d'accès relèvent du parcours du combattant, comme ce fut le cas lors de la conduite de la présente recherche.

Les contraintes et les défis rencontrés lors de l'accès ou sur le terrain ont nécessité une approche flexible et adaptée de la méthodologie, soulignant l'importance d'un processus itératif qui permet d'affiner et d'ajuster continuellement la réponse aux réalités rencontrées. Cette approche garantit que la recherche soit empiriquement fondée tout en étant guidée par des fondements théoriques.

3.1. Un « *bricolage méthodologique* » basé sur la *Grounded Theory* ?

Ce travail de recherche assume certains choix méthodologiques qui se sont imposés d'eux-mêmes au fil des pérégrinations sur les terrains d'enquête, et au fur et à mesure que les données ont été collectées. Il relève donc de ce que Barney & Anselm (1999) appellent la « *Grounded Theory* » et que l'on pourrait maladroitement traduire en français par « *la théorie enracinée dans le terrain* ». Notre position à l'égard du terrain, de la thématique enquêtée et du contexte politico-social dans lequel a lieu la recherche ont, en grande partie, déterminé les orientations prises dans la construction du cadre théorique et le recours à des techniques de collecte de données que l'on pourrait décrire comme « *éclectiques* » (Mayer, 2018) ou « *pragmatiques* » (Yardley & Bishop, 2017). Qualificatifs auxquels nous avons cependant préféré celui de « *bricolage méthodologique* » (Denzin & Lincoln, 2011; Kincheloe J. , 2011), une méthode qui « *consiste à faire un usage créatif et novateur d'une variété de données disponibles* » (Tracy, 2019).

Cette approche permettait également de dépasser les débats liés à l'apposition entre recherche qualitative et quantitative et d'aller au-delà de l'expression consacrée de « *méthodes mixtes* » (*mixed methods* en anglais) (Tashakkori & Creswell, 2007; Sandelowski, Voils, Leeman, & Crandell, 2012). En outre, comme le soulignent Kincheloe, McLaren, Steinberg, & Monzo (2018), « *dans un contexte de multiplicité des théories et des pédagogies critiques* », le bricolage établit un paysage de recherche équilibré, tout en rejetant l'affirmation de la justesse, de la vérité et de domination implicite du pouvoir inhérente aux approches méthodologiques traditionnelles (Kincheloe, McLaren, Steinberg, & Monzo, 2018, p. 253). Cette approche est ainsi envisagée comme une production émancipatrice de la recherche et qui reflète une critique évolutive de la recherche (ibid.). Souhaitant explorer cette question de « *l'externalisation* » des frontières avec la distance critique nécessaire, le déploiement de l'approche méthodologique

est resté ouvert à toutes les perspectives, sans être circonscrit à l'avance. En effet, « *certaines prescriptions épistémologiques peuvent bien paraître admirables comparées à d'autres, ou à des principes généraux, mais qui peut garantir que ce sont elles qui permettent le mieux de découvrir, non pas quelques faits isolés, mais aussi des secrets de la nature profondément cachés ?* » (Feyerabend, 1988, p. 16).

Sans prêter allégeance à « *l'anarchisme* » méthodologique prôné par Paul Feyerabend (1988), c'est en ayant en mémoire cet entêtant et provoquant plaidoyer que j'ai embrassé mon terrain de recherche. La seule certitude que j'avais à son entame était mon souhait de ne pas tomber dans les « *fétichismes méthodologiques* » dénoncés par Brachet (2007, p. 91). Au fur et à mesure que mes recherches avançaient et que j'investissais mon terrain d'enquête, la nécessité de prôner un pragmatisme méthodologique (Friedrichs & Kratochwil, 2009) a fait jour. Ainsi, au fil de mes pérégrinations, plusieurs techniques de collecte de données se sont imposées. Il s'agit notamment d'entretiens semi-structurés, d'analyses discursives de la documentation (officielle et presse), d'observations directes sur le terrain, l'analyse cartographique, l'analyse des réseaux sociaux ou *Social Network Analysis* (SNA) et l'analyse géospatiale et géostatistique.

À cela s'ajoutent des collaborations avec des Think Thank internationaux ou avec des ONG locales pour accéder à un terrain, rendu de plus en plus difficile par les envies de coloriage du Quai d'Orsay (cf. **carte 4**) et auxquelles s'est ajoutée la pandémie de COVID-19 qui a paralysé le monde. Ces collaborations ont été menées avec des structures telles The Transnational Institute — [TNI], un think thank néerlandais, dans le cadre de son programme *Border Wars* et de son axe « *Frontex In West Africa : Niger and Mali* », ou avec des agences de recherche et d'investigation indépendantes comme *Border Forensics* — [BF], dans le cadre de son enquête « *Sahara Investigation* » sur la violence aux frontières au nord du Niger. On peut également citer la collaboration avec l'organisation anglaise Statewatch dans le cadre du projet « *The Migration Pact beyond EU institutions* » qui vise à enquêter sur la transparence et la responsabilité du côté opérationnel des Pactes signés par l'Union européenne avec certains pays tiers, dont le Niger. J'ai également collaboré avec des ONG locales telles que TAMAKRAST, avec laquelle j'ai travaillé sur le projet « *Promotion et protection du droit des migrants en vue d'une coexistence pacifique avec la population locale* », en contrepartie de l'utilisation de leurs données d'enquête pour mon travail de thèse.

Au-delà de ces bricolages assumés qu'il convient de reconnaître, j'ai aussi emprunté divers concepts, de manière fort éclectique, à diverses disciplines comme la géographie politique,

la géopolitique critique, les sciences politiques, les *Border Studies*, *Critical Border Studies*, les *Migrations Studies*. Cette démarche m'a semblé importante pour mieux rendre compte des dynamiques pluri-thématiques qui sous-tendent les évolutions récentes observées sur les frontières nigériennes. Dynamiques que j'ai pensées dans une perspective réticulaire, c'est-à-dire, en les analysant comme un continuum qui s'étend de l'Europe jusqu'au Niger, dans la mesure où les limites de l'Europe se dilatent jusqu'aux confins du désert du Sahara. Ainsi, à l'instar des acteurs qui interviennent au Niger dans le contrôle des flux migratoires et dans la gestion des frontières, le terrain de cette thèse a consisté en des *allers-retours* entre les deux côtés de cette même discontinuité, car, au Niger « *on met en œuvre seulement, tout est pensé là-bas [Europe], c'est du prêt à porter* »²⁹ ou encore parce que « *la main qui reçoit est toujours en bas* »³⁰, selon les mots de mes interlocuteurs.

3.2. Présentation des terrains d'enquêtes

Le terrain d'enquête de ce travail a consisté, comme annoncé ci-dessus, en des *allers-retours* entre le Niger et l'Europe. Il a concerné donc les différentes échelles (internationale, nationale et locale) de la mise en œuvre de l'externalisation des politiques migratoires européennes dont le Niger est le principal réceptacle de la manne en Afrique de l'Ouest. Cependant, bien que les enquêtes aient couvert l'ensemble de la « chaîne » décrite ci-dessus, elles ont été limitées aux régions d'Agadez et de Niamey, et très marginalement à celle de Zinder. En Europe, pour des raisons de coûts de transport et de contexte pandémique, les enquêtes ont été principalement réalisées en ligne.

3.2.1. « Ici on met en œuvre seulement » : De l'autre côté de la frontière, au Niger !

La région d'Agadez (**cf. carte 2**), plus grande que la France avec une superficie de 667 799 km², est la plus grande région du Niger, couvrant 52,6% du territoire national. En 2021, elle abritait 2,66% des 25 130 810 habitants du pays. Avec ses 669 004 habitants, dont 124 324 et 113 542 dans les seules villes d'Agadez et d'Arlit (soit 35,56%),³¹ la région d'Agadez représente l'équivalent de la population de l'agglomération grenobloise sur un territoire grand comme la France. Elle est située dans la partie septentrionale du pays, comprise entre 15° et

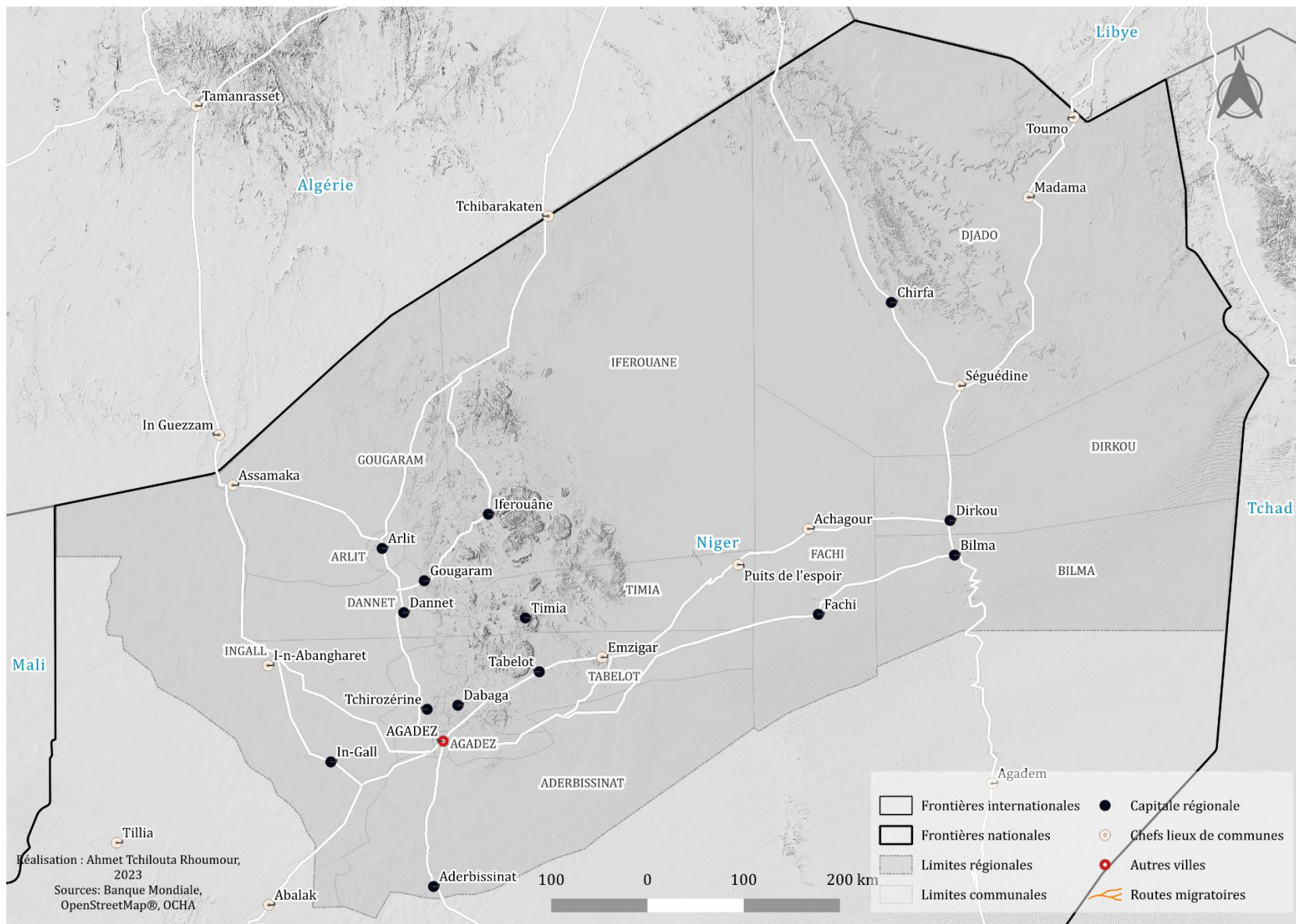
²⁹ Entretien avec un responsable du Conseil régional d'Agadez, Agadez, septembre 2020

³⁰ Entretien avec un journaliste d'un groupe de presse local, Agadez, novembre 2020

³¹ Institut National de la Statistique du Niger (2022) : <https://niger.opendataforafrica.org/#> et [populationdata.net](https://www.populationdata.net) : <https://www.populationdata.net/pays/niger/>

23° 23 de latitude Nord et entre 4° et 16° de longitude Est. Elle est limitée au Nord par l'Algérie et la Libye avec lesquels elle partage respectivement 970 km et 350 km de frontières, à l'Est par le Tchad sur 600 km, à l'Ouest par le Mali sur 60 km puis la région voisine de Tahoua et, au Sud par les régions de Zinder et Maradi. La carte ci-dessous décrit les limites physiques et administratives de la région d'Agadez.

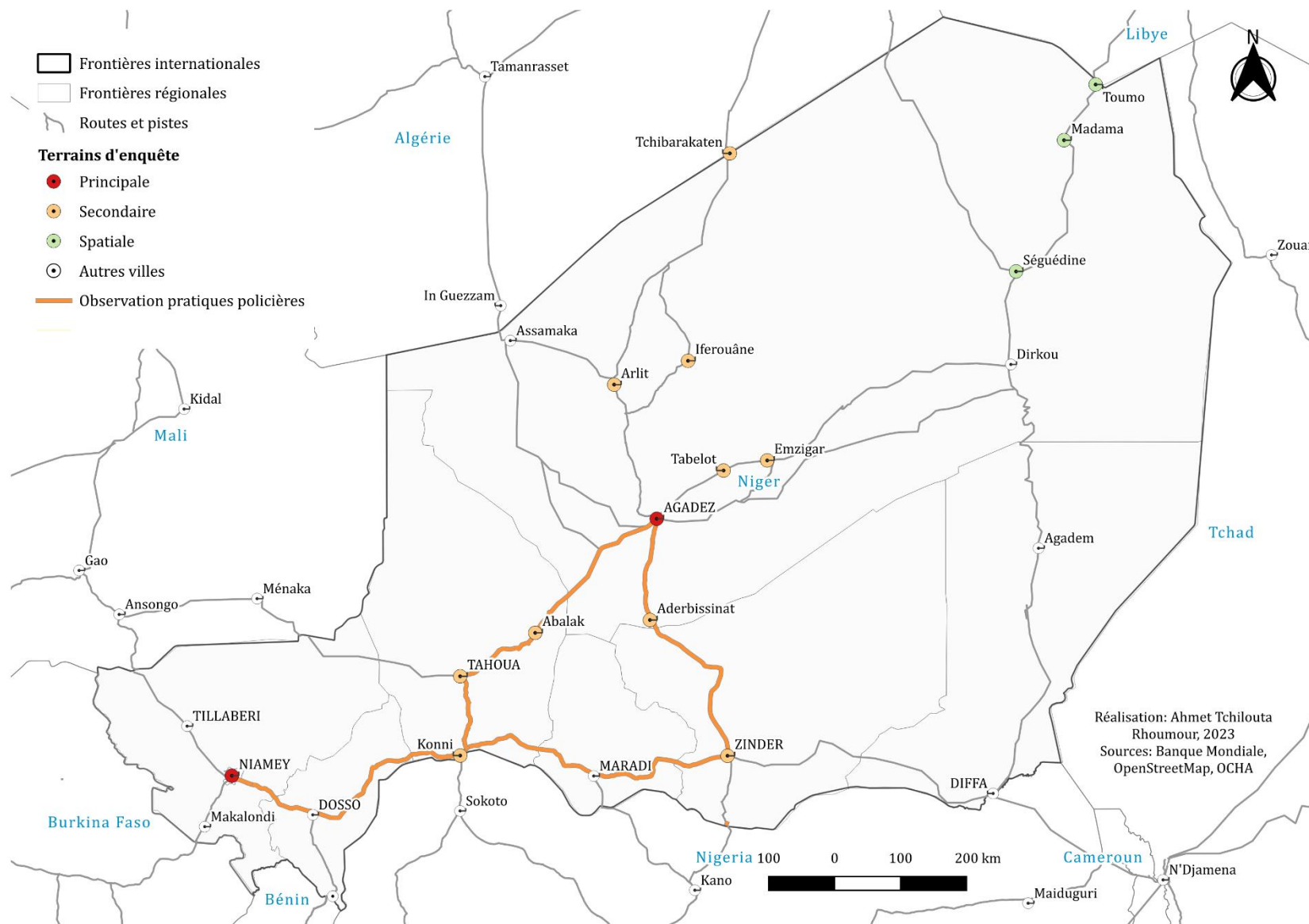
Carte 2 : Région d'Agadez : situation administrative



Le choix d'Agadez, comme principal terrain d'enquête, tient à deux raisons : d'abord, parce que cette région constitue la principale artère de passage des personnes en direction de la Libye et/ou de l'Algérie et, progressivement, vers l'Europe. Elle constitue donc, de ce fait, le principal terrain de mise en œuvre des différents programmes et mesures de gestion des flux migratoires et de lutte contre les migrations clandestines. Elle est aussi, puisqu'elle fait frontière avec la Libye et l'Algérie, un territoire dans lequel sont expérimentés divers dispositifs de surveillance et de contrôle des frontières, qu'ils soient mis en œuvre par le Niger ou par ses partenaires internationaux. Cependant, après une première phase de terrain à Agadez, la région de Niamey s'est naturellement imposée comme second site de recherche.

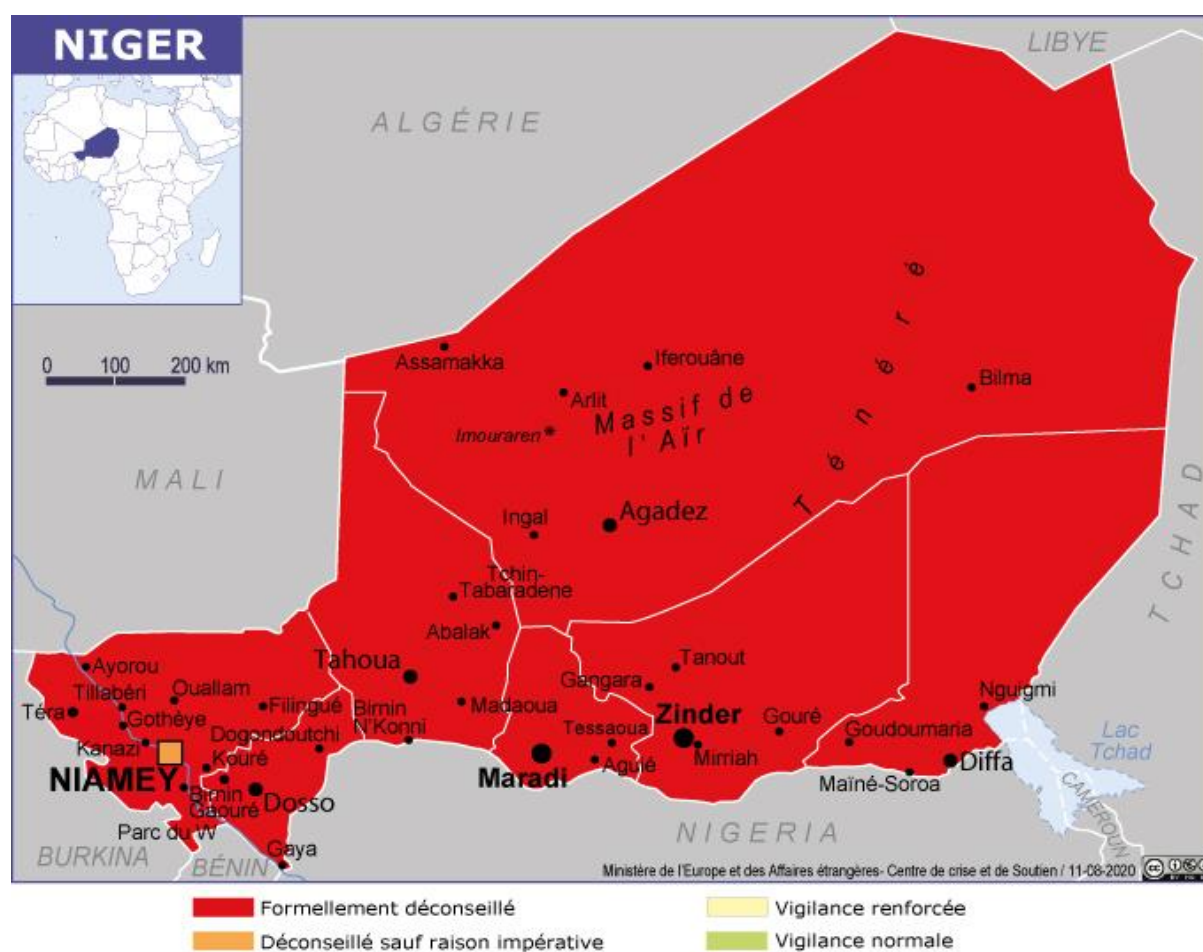
Niamey, la capitale du Niger, est située dans la partie sud-ouest du pays (**cf. carte 3**). Elle couvre une superficie de 552,27 km², avec une zone urbanisée d'environ 185 km² en 2008 (INS, 2016). En mars 2021, la population de l'agglomération de Niamey était estimée à 1 565 056 habitants. Niamey abrite également toutes les représentations diplomatiques étrangères et les sièges des ONG et organisations internationales présentes au Niger. Elle concentre donc tous les lieux de pouvoir du pays.

Carte 3 : Localisation des terrains d'enquête au Niger



Comme mentionné précédemment, le choix de Niamey a été motivé par plusieurs facteurs, au premier rang desquels la difficulté d’obtenir des ordres de mission de l’Université Grenoble Alpes (UGA) pour se rendre ailleurs que dans la capitale. En effet, suite à l’attaque meurtrière³² du 8 août 2020, qui a pris pour cible des travailleurs humanitaires français et leurs guides nigériens (6 Français et 2 Nigériens), les déplacements ont été formellement déconseillés sur l’ensemble du territoire du pays, à l’exception de Niamey, où ils sont déconseillés sauf raison impérative³³ (cf. **carte 4**).

Carte 4 : Zones de vigilances — MAEDI — sécurité, 2020



Source : Ambassade de France à Niamey, 2020 (<https://ne.ambafrance.org/CARTE-DU-NIGER-3574>)

Ces événements se sont produits alors que j’entamais mon premier séjour de terrain à Agadez. Il m’a été conseillé par l’ambassade de France au Niger de rentrer en urgence à Niamey. Étant

³² Élysée, 9 août 2020. Communiqué de la Présidence de la République, en date du 9 août 2020, sur une attaque meurtrière au Niger. <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/08/09/attaque-meurtriere-au-niger>

³³ France diplomatie. Sécurité : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/niger/#securite>

un Nigérien comme les autres, j'ai décidé de poursuivre mon travail sur le terrain ; cependant, lorsque j'ai voulu prolonger ce séjour sur le terrain, l'ordre de mission n'a été délivré que pour la ville de Niamey. Il en a été de même pour mon deuxième séjour sur le terrain où il m'a été clairement signifié « *malgré que le fait que [je] sois Nigérien [je] serais frappé par les règles qui s'appliquent à tout le monde* ». ³⁴ Après plusieurs échanges avec la Direction générale des services (DGS) de l'UGA, j'ai été finalement autorisé à me rendre au Niger à condition de ne pas sortir de la ville de Niamey et sous certaines conditions : « *votre mission a été validée de manière tout à fait exceptionnelle compte tenu de ses conditions de réalisation [...] sous réserve d'un encadrement par l'ambassade [de France au Niger]* » ³⁵.

Au-delà des injonctions du ministère des Affaires étrangères français, la deuxième raison qui a fait de Niamey mon terrain principal est liée à la concentration des services dans cette ville, ainsi qu'au climat de censure qui règne dans les structures déconcentrées des représentations des organisations internationales présentes à Agadez. Ces quelques verbatims tirés de mon carnet de terrain en témoignent : « *il faut voir avec les collègues de Niamey* », « *je ne peux pas répondre à cette question, il faut voir avec Niamey* », « *ici, on ne parle que du technique, le politique, c'est Niamey* ». Du côté des structures déconcentrées de l'État, là aussi les réponses étaient plus ou moins les mêmes : « *est-ce que vous avez une autorisation du ministère ?* », « *il faut une autorisation du ministère de tutelle* ».

Ces réponses, reçues suite à des demandes d'entretiens à Agadez lors de mon premier séjour, étaient donc des invitations à « *monter sur la capitale* » comme disent les Nigériens et à reprendre la route. Il faut noter par ailleurs que, chacun de mes déplacements entre Niamey et Agadez a été mis à profit pour mener des observations sur les attitudes et comportements des agents de la police nationale vis-à-vis des populations étrangères essayant de rejoindre Agadez. Des observations ont ainsi été menées sur les axes « *Niamey — Agadez, via Tahoua* » et « *Niamey — Agadez, via Zinder* ». Les mêmes trajets ont été effectués dans les deux sens, c'est-à-dire « *Agadez — Niamey, via Tahoua* » et « *Agadez — Niamey, via Zinder* ». Il faut noter, par ailleurs, que quelques entorses ont été faites aux consignes et conditions prévues par mes ordres de mission. En effet, quelques « *échappées* » ont été organisées pour se rendre à Agadez, mais aussi quelques fois dans les lointains confins du désert de l'Aïr et du Ténéré, dans lesquels, avec ou sans les autorisations du Ministère, j'aurais pu me rendre de toutes les façons pour

³⁴ Entretien téléphonique avec la direction générale des services de l'Université Grenoble Alpes,

³⁵ Mail de l'équipe SAM du 16 juillet 2021.

raisons familiales, ma famille nomadisant dans la zone de Tin-telloust, dernier village de l’Air avant l’entrée dans le désert de l’Air et du Ténéré et la frontière nord-est algérienne. Ceci, le plus souvent en mettant à profit mes périodes de « vacances, mais pas que ». Des missions des terrains ont également été organisées sans les autorisations de mon employeur pour me rendre dans des zones comme Tchibarakaten ou Emziger, sites aurifères à la frontière algérienne pour le premier et le second sur l’axe Agadez-Dirkou en direction de la Libye. D’autres, incursions ont également été menées dans des villes ou villages tels que Arlit, Iferouāne, Tabelot et vers la frontière malienne, à Tchintabaraden, dans la région de Tahoua.

3.2.2. « *Tout est pensé là-bas* » : De ce côté de la frontière, l’Europe !

Le Niger n’est pas le « *seul maître à bord* » des politiques qu’il met en œuvre pour lutter contre les migrations irrégulières, comme l’a souligné un représentant d’une association de défense des droits des migrants, lors d’un entretien à Agadez en octobre 2020. De nombreux chercheurs se sont intéressés ces dernières années au contexte migratoire nigérien, mais dans une perspective que l’on pourrait qualifier de « sens unique » ou « unilatérale ». C’est pour éviter de tomber dans cet écueil, que dans le cadre de ce travail de recherche, le choix a été fait de penser les frontières nigériennes en continuité des frontières européennes. S’engager dans une telle démarche nécessitait de mener un travail de terrain de part et d’autre d’une même « *dyade* », expression proposée par Michel Foucher pour désigner une frontière commune à deux États contigus (Foucher , 1991, p. 15). En élargissant ce concept, du fait du contexte d’externalisation et d’épaississement des frontières européennes, j’ai été amenée à considérer le Niger et l’Europe comme les deux côtés d’une même frontière internationale. C’est donc tout naturellement que mon deuxième terrain de recherche se situe de ce côté-ci de la frontière : en Europe, et plus particulièrement à Bruxelles.

Bruxelles est utilisé ici, par extension, pour désigner l’Union européenne ou la *capitale de l’Union européenne* au sens où c’est la ville où siège entre autres la Commission européenne. En effet, en raison des coûts élevés associés aux déplacements physiques et des contraintes imposées par la pandémie de Covid-19, ce terrain de recherche a été principalement exploré de manière virtuelle. L’avènement de la technologie numérique, associé à la nécessité d’une interaction à distance lors de la pandémie, a permis de mener des enquêtes approfondies à distance, en utilisant des plates-formes telles que Zoom. Cette approche a permis de recueillir des données et des informations riches sans qu’il y soit nécessaire d’être physiquement présent à Bruxelles. Cette méthode de collecte de données, bien que non traditionnelle, est de plus en

plus reconnue comme un outil pertinent et précieux dans la recherche contemporaine (Salmons, 2021), en particulier dans le contexte des analyses globales où les terrains de recherche sont dispersés géographiquement. La pandémie de Covid-19 a encore souligné l'importance et la faisabilité de ces méthodes de recherche à distance.

4. Les manières de « faire du terrain » : Faire face aux lois du terrain

Comme le rappelle Izard, il existe « *autant de situations de terrain qu'il y a de sociétés, mais aussi qu'il y a d'ethnologues* » (Izard, 2000, p. 471). Il existe donc autant de manières de « faire du terrain » que de stratagèmes pour y faire face. Dans la section précédente, nous avons vu les bricolages auxquels on a fait recours pour faire du terrain, les lignes qui suivent sont consacrées à l'explicitation de la position du chercheur vis-à-vis de son terrain, sa manière de le pratiquer et à la présentation des outils de production de données.

4.1. « Elle est donc où ta Kalachnikov ? » : La positionalité du chercheur

« Ici, le turban est interdit ». « Vérifie que ce n'est pas un terroriste ». Ces propos, tenus à mon égard dans les couloirs de certaines administrations nigériennes, interpellent avec acuité sur la question de la positionnalité (*positionality* en anglais) du chercheur. Concept, très largement utilisé dans les sciences sociales anglophones (Olivier de Sardan, 2021), il désigne à la fois la vision du monde d'une personne et la position qu'elle adopte à l'égard d'une question de recherche et de son contexte social et politique (Rose, 1997; Foote & Gau Bartell, 2011; Savin-Baden & Major, 2013; Coghlan & Brydon-Miller, 2014). La positionalité ne façonne pas seulement le travail des chercheurs, elle affecte aussi « *leur interprétation, leur compréhension et, en fin de compte, leur croyance en la vérité et la validité des recherches menées par d'autres chercheurs qu'ils lisent ou auxquelles ils sont exposés* » (Holmes, 2020, p. 2). Savin-Baden & Major (2013) identifient trois mécanismes par lesquels il convient de définir et de mettre en évidence sa positionalité. Le premier consiste à se situer par rapport au sujet de la recherche, en reconnaissant les positions personnelles qui peuvent influencer les résultats de la recherche. Le deuxième implique de se positionner par rapport aux sujets de l'étude, ce qui a trait à la façon dont le chercheur se perçoit lui-même et à la façon dont il est perçu par les autres. Le troisième mécanisme implique de se positionner par rapport au contexte et au processus de production de la recherche, en reconnaissant que l'analyse produite sera inévitablement influencée par la subjectivité du chercheur et le contexte dans lequel elle a lieu. À ces trois mécanismes, Homes (2020) propose de rajouter une dimension temporelle.

La positionalité est donc une pratique clé, au fondement de la connaissance (Haraway, 1988, p. 587), qui invite à mettre en évidence et à reconnaître les relations de pouvoir qui sous-tendent les positionnements des chercheurs. Elle implique de se soumettre à deux exercices critiques : la réflexion sur son propre positionnement et la reconnaissance et la discussion de celui-ci dans le processus de recherche (Sanyal, 2020, p. 27). Par conséquent, les connaissances produites doivent être situées et peuvent toujours être partielles (Haraway, 1988). Cependant, comme le note Chandra Mohanty (2020), « *le particulier a souvent une signification universelle — sans pour autant utiliser l’universel pour effacer le particulier ni établir un fossé infranchissable entre les deux termes* » (Mohanty, 2020, p. 293). Pour Mohanty, les différences ne sont jamais que des différences, et leur compréhension nous permet « *de mieux expliquer les connexions et les passages de frontières, et plus précisément, comment la spécification des différences nous permet de théoriser plus complètement les préoccupations universelles* » (Mohanty, 2003, p. 505).

Partageant ces analyses, qui sous-entendent que la neutralité en sciences sociales n’est « *ni possible, ni souhaitable* » (Marchat, 2001, p. 15), les réflexions produites dans ce travail de recherche sont donc « situées » (Haraway, 1988). Après tout, devenir chercheur implique intrinsèquement une prise de position *tout comme le choix d’un sujet de recherche* (Lelubre, 2012). Comme le note Pierre Billon (2003) dans son roman, *L’Ogre de Barbarie*, la neutralité « *est une chose qu’on trouve dans les discours, pas dans le cœur des gens* ». Cette thèse part donc du principe que la raison humaine est jugement, et le cœur humain est parti pris.

Durant tout le processus d’enquête, j’ai été constamment hanté par des interrogations telles que « *dois-je en parler ?* » et « *comment ?* ». Bien que l’on puisse m’objecter que ces questions sont inhérentes à toute enquête de terrain et à tout travail de recherche, elles ont eu une résonance particulière pour moi, étant issu d’une famille et culture *Tamasheq* (pour ne pas dire Touareg) imprégnée des principes de *l’asshak* (que l’on peut traduire par *retenue*). Dès l’enfance, on m’a appris à « *ne livrer [ma] pensée qu’à demi, l’exprimer à travers des détours* » (Casajus, 1987, p. 103) et à me taire devant ceux que je respecte, parce qu’on éprouve de la *takarakât* — c’est à dire le sentiment de honte ou avoir honte — à leur égard. Lorsque, « *celui qui a manqué de tact, qui a exprimé trop ouvertement un sentiment, s’est emporté, en un mot qui a manqué d’asshak, réalise l’incongruité de son comportement, il est submergé par la honte et se tait* » (Casajus, 1987, p. 103). Eu égard à ces préceptes culturels, mener des entretiens auprès des *Kel Tamasheq* (de la communauté *Tamasheq*) a été un exercice d’équilibriste très délicat, surtout lorsqu’il s’agissait d’apporter des éléments de contradiction à certaines affirmations, par crainte

d'être submergé « *par la honte et [de] se taire* ». Cependant, même si dans l'arène politique, ces préceptes sont caducs, ils sont très souvent récupérés et instrumentalisés à dessein. Il faut rappeler que, malgré que l'aliénation culturelle, ils continuent encore de rythmer les rapports sociaux des jeunes de la communauté Tamasheq et leurs aînés.

Un autre aspect culturel à souligner est le *cousinage à plaisanterie* ou *parenté à plaisanterie* (*Joking relationship* ou *Joking kinship* en anglais) qui régit les sociétés ouest-africaines et en particulier nigériennes (Radcliffe-Brown, 1940; Parkin, 1993). Il désigne « *une relation entre deux personnes dans laquelle l'une est autorisée par la coutume et dans certains cas tenue, de se moquer de l'autre, qui à son tour est tenue de ne pas s'en offenser* » (Radcliffe-Brown, 1940, p. 195). Au Niger, cette pratique ancestrale existe entre les *tamasheqs* et les *Zarma*, ou *Djerma*, *Songhaï*. Elle implique que ces derniers doivent *se charrier*, s'apprécier et s'entraider pour promouvoir le vivre-ensemble. C'est un moyen d'accès aux personnes et aux informations qui fonctionne généralement très bien, quel que soit le statut de la personne interrogée, qu'il s'agisse d'un ministre ou d'un simple officier de police. Il permet de détendre l'atmosphère, de rendre les processus moins formels et d'inciter l'interviewé à se confier comme le confirment les propos de ce responsable de projet : « *si tu n'étais pas un Touareg, je ne t'aurais pas accordé cet entretien, les Touaregs et les Djerma sont des cousins et doivent donc s'entraider* »³⁶. Ces mêmes solidarités existent aussi entre les membres de la diaspora d'Agadez, et par extension de la diaspora *Tamasheq*, installés à Niamey, et permettent parfois des accès inédits au terrain, comme avec ce journaliste qui n'a pas « *l'habitude de donner des interviews* » et qui accepte, étant donné que nous venons de la même région et qu'à ce titre, « *on doit se soutenir les uns les autres* »³⁷.

Cette technique d'accès au terrain est aussi un couteau à double tranchant. Si elle permet une approche facilitée, elle pose aussi des questions éthiques. L'une des questions sur laquelle les *tamasheqs* et les *Zarma* se charrient le plus souvent, c'est de « *savoir qui est le patron* » et quand ça les arrange, certains n'hésitent pas à l'utiliser pour demander « *na miya* », littéralement « *ceux de la sauce* », pour dire « *quelques sous* ». Au cours de mes différents entretiens, j'ai été confrontée à plusieurs reprises à cette situation, parfois même avec de hauts fonctionnaires de l'État nigérien, malgré leurs salaires bien au-dessus de la moyenne nationale (**cf. encadré n° 1**). Cette situation est encore aggravée par la composition actuelle du paysage politique nigérien.

³⁶ Entretien avec un responsable de projet d'une organisation internationale

³⁷ Entretien avec un journaliste d'investigation et directeur de publication d'un journal local.

Le président de la République, Bazoum Mohamed — victime d'un coup d'État militaire le 26 juillet 2023 et toujours otage des militaires au moment du bouclage de cette thèse — ayant la « peau claire », on en déduit qu'il est issu de la même communauté que moi (tamasheq). Cette croyance, à son tour, implique que moi, en tant que membre de la même communauté, j'aurais accès aux cercles du pouvoir et donc à l'argent. Mieux encore, « [je] vis en Europe », ce qui est aussi assimilé dans les imaginaires locaux à un signe de richesse. Il convient également de rappeler que cette situation est exacerbée par un enchâssement généralisé des pratiques corruptives « dans un contexte "dysfonctionnel" de production de services publics, et légitimées par des logiques sociales et culturelles » (Blundo & De Sardan, 2001, p. 32).

Le cousinage, ou parenté à plaisanterie, peut aussi être le terreau de certains préjugés et de dérives racistes de la part de certains membres d'autres communautés ethnolinguistiques. Les propos qui m'ont été adressés par un officier de la Direction générale de la police nationale (DGPN) illustrent bien ces dangers. Il s'est étonné de voir « un Touareg qui fait un doctorat » ce qui était pour lui « le monde à l'envers » et d'ajouter « elle est donc où ta Kalachnikov ? ». ³⁸ Il a ensuite demandé à son collègue de bien s'assurer que je n'étais pas « un terroriste » puisque je portais « un turban ». Ces propos sont particulièrement déconcertants et inacceptables au regard du contexte géopolitique actuel, notamment au Sahel qui connaît des violences terroristes inouïes, réalité dont certains de mes proches ont été les premières victimes. ³⁹

³⁸ Propos tenus à mon égard par un cadre de la Police nationale en prélude à un entretien

³⁹ Ici quelques articles de presses parlant des massacres terroristes où des proches et des connaissances ont été exécutés par des terroristes. RFI, 22/03/2021. Niger: 137 morts dans une attaque à Tillia au nord-ouest du pays : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20210322-niger-pr%C3%A8s-de-60-morts-dans-une-attaque-%C3%A0-tillia-au-nord-ouest-du-pays> et Libération, 28/03/2022. Attaques de l'État islamique au Mali: « C'est un véritable massacre, délibéré » : https://www.liberation.fr/international/afrique/attaques-de-letat-islamique-au-mali-cest-un-veritable-massacre-delibere-20220328_U7X5L5ZLTJFWVBJSAKEFC3ALZU/.

Encadré 1 : carnet de terrain, impressions à la sortie d'un entretien, Agadez, 12 novembre 2020.

Jeudi 12 novembre 2020, j'ai eu un entretien avec le directeur régional de la direction xxx. Avec son grand boubou rouge bordeaux assorti aux couleurs de son bureau, il m'a accueilli très courtoisement et chaleureusement. En revanche, ses réponses et son discours détonnent par leur langue de bois. Les réponses commençaient souvent par « comme l'a dit son excellence Elh. Mahamadou Issoufou, Président de la république, chef de l'État, chef suprême des armées ... », étaient bien moins chaleureuses et l'entretien creux. À défaut de donner des réponses claires à mes questions, le directeur m'a en revanche beaucoup charrié sur mon style vestimentaire « pour un doctorant », et le fait que je sois doctorant et Tamasheq. Il aurait aimé faire un doctorat lui aussi, mais ses « parents n'avaient pas les moyens » ou de « bras long » dans les hautes sphères du pouvoir. Il sous-entend que moi si, parce que « [mon] parent Birgi Rafini », comme moi, originaire d'Iferouâne, est resté Premier ministre du Niger pendant 10 ans (7 avril 2011 – 2 avril 2021) et que maintenant « vous avez même un président ». À la fin de l'entretien, chose bien curieuse venant de sa part et au regard du poste qu'il occupe, de ses responsabilités et de son salaire supposément confortable, le directeur m'a demandé vu que je suis son « patron » de lui « faire un geste », sous-entendu, de lui donner quelque chose, de l'argent. Bien embêté et perturbé par une telle demande venant d'une personne de son envergure et n'ayant qu'un petit billet de 5000 OXF (moins de 10 euros), je me résous à le lui donner.

Cette mise à jour des rapports entretenus avec le terrain et des stratagèmes développés pour le pratiquer étant faite, les lignes qui suivent reviennent sur les différents outils de production des données mobilisés.

4.2. « Vous avez la montre, nous avons le temps » : De la notion du temps en contexte nigérien

Cette recherche a débuté en aout 2020 et a nécessité plusieurs *allers-retours* entre le Niger et l'Europe pour une durée totale de 17 mois passés sur place. Cette période a été divisée en trois séjours, allant de 4 à 7 mois. Brachet (2007), lors de ses travaux de thèse au Niger soulignait, à juste titre, que la rigueur de la recherche empirique est fortement liée, entre autres, à sa durée, et cela pour deux raisons principales : « *d'une part la compréhension du terrain s'améliore*

nécessairement dans la durée (...) d'autre part le métier de chercheur ne s'apprend réellement que par la pratique, ou tout au moins bien plus efficacement que par la théorie » (2007, p. 101). Ce constat est d'autant plus vrai qu'il est mis en perspective la notion du temps dans les sociétés enquêtées. Le célèbre dicton, « *vous avez la montre, nous avons le temps* », est sans doute ce qui résume le mieux cette notion dans les cultures des sociétés africaines, et nigérienne en particulier. Ici le terme « cultures » est employé en faisant attention à ne pas dériver « *vers un usage idéologique, qui le charge de malentendus, de facilités et de surinterprétations, et projette une série de préconceptions sur l'objet étudié* » (Olivier de Sardan, 2008, p. 33). En effet, alors que les sociétés occidentales sont caractérisées par « *le règne de l'immédiateté* » (Le Breton, 2014), au Niger c'est le règne de la lenteur, de la patience, et de la sérendipité.

Dans les échanges avec les Nigériens, il n'est pas rare d'entendre des injonctions à la lenteur, à la patience comme : « *il ne sert à rien de se presser* », « *il faut être patient* » ou « *Inch'Allah* » (si Dieu le veut). Cette notion du temps se reflète également de manière criarde dans le fonctionnement des administrations (publiques ou non). Il m'est arrivé à plusieurs reprises d'avoir des rendez-vous sans que mes interlocuteurs ne daignent se présenter, soit sous prétexte de problèmes personnels, d'imprévus de dernière minute ou tout simplement parce que c'est Dieu qui en a disposé ainsi. Il m'est également arrivé à plusieurs reprises d'avoir des rendez-vous à 8 heures du matin et, dans le meilleur des cas, de n'être reçu que l'après-midi, ou de devoir revenir le lendemain, la semaine suivante, voire le mois suivant. Ce a été le cas, par exemple, avec le directeur de la surveillance du territoire. Après un premier rendez-vous raté le lundi 6 décembre 2021 à 8 h, j'ai dû me rendre à son bureau du lundi au vendredi de 8 h à 17 h pour enfin le rencontrer 15 minutes, et m'entendre dire que notre rendez-vous était reporté au vendredi 14 janvier 2022.

Concrètement, mener des travaux empiriques en sciences humaines et sociales dans le contexte nigérien s'accommode mal des *deadlines*. Cela nécessite beaucoup de temps et de patience. Faire de la recherche au Niger suppose de se départir de l'idée selon laquelle que tout doit se faire selon un calendrier connu d'avance, dans un temps imparti. Cette notion du temps repose sur la linéarité, la progression et le rendement et, par conséquent, réprime et étouffe les lectures locales des phénomènes analysés. Finalement, cette notion du temps est un modèle simpliste et eurocentré qui ne saurait traduire la complexité et le fonctionnement erratique qui caractérisent et constituent l'expérience humaine dans cette partie du monde. Il faut y fixer ses objectifs sans les contraindre dans des limites de temps et laisser un peu plus de place à l'erratisme et à la sérendipité. Il faut proposer puis laisser les rythmes locaux disposer de la suite des événements,

après tout comme on dit : « *l'homme propose, Dieu dispose* ». C'est donc ainsi que j'ai essayé de faire du terrain pendant 17 mois, entre août 2020 et août 2022, aux rythmes des *fadas*, ces espaces de thé typiquement nigériens pour conjurer l'ennui et le temps qui passe (Masquelier, 2019). La *fada* est un espace par excellence de, et pour, la conversation « *dans lequel l'humour alterne avec le pathos, et les rêves coexistent avec l'angoisse existentielle* » (Masquelier, 2013, p. 472). À la *fada*, on parle librement et sans langue de bois, loin des contraintes sociales ou du poids de la fonction, des sujets qui font l'actualité locale, nationale et internationale. Ces clubs ou exutoires de discussions sont fréquentés par toutes les couches de la société et chacun dispose de sa *fada* qui rythme son quotidien. Par exemple, quand une personne finit sa journée de travail, avant de rentrer chez elle, elle passe à la *fada* raconter sa journée. Les *fadas* constituent donc des terrains d'enquête privilégiés, loin des contraintes qu'imposent les outils classiques de production des données comme les entretiens individuels.

4.3. Les outils classiques de production des données

Si une immersion de 17 mois dans les rythmes locaux constitue une période suffisamment longue pour garantir la rigueur, grâce à l'exhaustivité des données qu'elle permet de recueillir (Brachet, 2007, p. 103), des techniques de collecte de données à la fois traditionnelles et novatrices ont également été employées. Celles-ci comprennent l'analyse cartographique, les entretiens individuels, les observations directes et des techniques novatrices telles que l'analyse des réseaux sociaux (*Social Network Analysis* — SNA) et l'analyse géospatiale et géostatistique. Ces deux dernières approches méthodologiques seront développées dans les chapitres correspondants, le **chapitre 5** pour la première et le **chapitre 8** pour la seconde.

4.3.1. Les entretiens semi-directifs

L'utilisation des entretiens comme outil de collecte de données en sciences sociales est une technique bien établie, dont l'utilité est largement reconnue (Beaud, 1996; Alshenqeti, 2014). La présente recherche s'appuie également sur cette méthode essentielle de collecte de données. Tout au long de la période de recherche, qui s'est étalée d'août 2020 à août 2022 avec plusieurs allers-retours entre le Niger et l'Europe, une série d'entretiens ont été menés. Ces entretiens ont engagé un large spectre d'acteurs, allant des acteurs locaux (Agadez) aux acteurs nationaux (Niamey), en passant par les acteurs internationaux.

Une attention particulière a été accordée aux acteurs impliqués dans la mise en œuvre des programmes financés par le Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique. Ces acteurs

couvrent un large spectre, y compris les collectivités locales, les structures étatiques centrales et décentralisées, les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales internationales (ONG) et les agences de coopération bilatérales et multilatérales. Au total, plus de **140** entretiens semi-structurés, formels et informels, ont ainsi été réalisés. Les personnes interrogées comprennent un éventail diversifié de profils, notamment des agents des forces de défense et de sécurité (police, gendarmerie et garde nationale), des responsables politiques, des fonctionnaires des administrations nigériennes et des institutions internationales opérant au Niger. Des représentants de la société civile, des activistes, des chefs traditionnels et des personnes ressources, en particulier de la région d'Agadez, ont également été interrogés.

Il est entendu ici par « entretiens informels », les entretiens menés dans un cadre non officiel, c'est-à-dire, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'approbation de la hiérarchie. Ces entretiens ont souvent lieu dans les *fadas*, dans des cafés et parfois même dans les bureaux des enquêtés. Compte tenu de la réticence des personnes à être enregistrées, la majorité des entretiens informels et formels ont été menés sans enregistrement. Cette décision reflétait non seulement les préférences des personnes interrogées, mais aussi les miennes. En effet, dès le départ, j'ai choisi d'adopter une approche non intrusive, en m'appuyant sur la prise de notes. En outre, pour assurer une communication efficace avec les acteurs locaux, certains entretiens ont été menés dans les langues locales, en particulier le Tamasheq et le Hausa. Cette approche a permis de mieux comprendre les nuances et les contextes locaux, améliorant ainsi la richesse des données collectées.

4.3.2. L'(im)mobilité comme terrain d'observation des pratiques frontalières

Merleau-Ponty, cité par Brachet, a observé que : « *comprendre le mouvement implique d'être immobile et d'observer ceux qui passent; d'être mobile et d'observer ceux qui, immobiles, semblent passer ; d'être mobile et d'observer ceux qui, avec soi dans le mouvement, semblent immobiles* » (Brachet, 2012, p. 543). Dans le cadre de ses travaux de thèse sur les migrations transsahariennes, Brachet (2007) a déployé une approche de terrain qui met à contribution sa condition de mobilité : la mobilité sur le terrain et la « mobilité » comme terrain (2007, p. 95). Dans le cadre ma thèse, une approche similaire, alternant entre la mobilité et l'immobilité comme terrain a été également déployée pour observer l'étirement des pratiques frontalières à l'intérieur des terres, c'est-à-dire sur les routes et dans les villes. Pour ce faire, des observations des pratiques policières vis-à-vis des populations subsahariennes ont été menées dans les bus

se rendant à Agadez à partir de Niamey et vice versa (*mobilité*) et au niveau des checkpoints de la police à l'entrée et à la sortie d'Agadez (*immobilité*).

L'approche de la mobilité comme terrain a été déployée dans les bus des compagnies privées de transport voyageurs sur les principaux axes reliant Niamey à Agadez via Tahoua et via Zinder. En effet, le bus étant (en dehors du véhicule privé) le seul moyen de transport pour se rendre à Agadez, j'ai mis à profit ces temps de trajet pour observer comment, et avec quelle intensité les policiers contrôlent les voyageurs étrangers, notamment subsahariens, qui tentent de rejoindre Agadez. Les contrôles se réalisant la plupart du temps à l'intérieur même du bus, j'écoutais discrètement les échanges que les policiers entreprennent avec les passagers. À certains checkpoints, comme celui d'Abalak (le dernier avant d'entrer dans la région d'Agadez), il arrive que le chauffeur du bus demande aux voyageurs étrangers de préparer leurs documents et de descendre du bus pour se rendre directement au poste de police. Dans ce cas, je descends également pour m'approcher le plus possible afin d'écouter les échanges et, à défaut, en revenant dans le bus, de demander à ces personnes de me raconter leurs échanges avec les forces de l'ordre. Les observations ont été menées dans les deux sens des trajets : Niamey-Agadez via Tahoua et Zinder et Agadez-Niamey via Tahoua. Ces temps de trajet ont également été mis à profit pour analyser l'intensité et la récurrence des contrôles au niveau de chaque checkpoints.

Ce même type d'observation a également été conduit au niveau de certains checkpoints de la police nationale, aux entrées et aux sorties de la ville d'Agadez, à la différence qu'ici, au lieu de solliciter la condition mobile de l'observateur, c'est son immobilité qui est sollicitée. Avec l'accord de la police, je reste pendant une journée à un poste de contrôle pour observer comment celle-ci contrôle les personnes qui entrent et sortent d'Agadez. Cet exercice a été répété sur trois points de contrôle de la police situés sur les axes venant de Niamey et de Zinder et sur l'axe menant à Arlit. Des observations similaires ont également mené sur deux postes de contrôle temporaire que la police installe à certains points stratégiques à la sortie de la ville d'Agadez sur les axes menant vers Dirkou.

Ces temps d'(im)mobilité ont également servi à mettre à disposition une liste géoréférencée des checkpoints situés sur les axes Niamey-Agadez et Agadez-Niamey, via Tahoua et Zinder, pour le besoin de l'analyse cartographique.

4.3.3. Production de la donnée cartographique

Enfin, la dernière source de données sur laquelle s'appuie cette thèse a permis la réalisation d'une cartographie des postes-contrôle frontaliers, laquelle constitue un outil inédit d'analyse. Pour ce faire, il s'est agi pour moi de répertorier l'ensemble des postes-frontière que compte le territoire nigérien et de déterminer ceux qui ont été construits ou rénovés depuis 2013, et par qui. Ce décompte a été possible en sollicitant l'aide des institutions impliquées dans la gestion des frontières, la Direction de la surveillance du territoire (DST) et le Secrétariat permanent de la commission nationale des frontières (SP/CNF) ou la construction des postes-frontière comme l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM), la Coopération allemande (GIZ) ou CIVIPOL, la société de service et de conseil du ministère français de l'Intérieur. Pour ceux qui n'ont pas donné suite à mes sollicitations comme CIVIOPOL, des tentatives de contournement ont été utilisées en passant via les personnes ayant travaillé pour ladite structure. D'autres méthodes ont également été mobilisées pour tenter d'identifier autant de postes-frontière que possible, telles que l'utilisation de données en libre accès (*open sources*), comme la plateforme *OpenStreet Map*, ou l'imagerie satellitaire.

Cependant, malgré la diversité des techniques mobilisées, il n'a pas été possible d'identifier et de cartographier la totalité des postes-frontière. Ceci est notamment dû au fait que la direction de la surveillance du territoire (DST), l'équivalent nigérien de la police aux frontières n'a pas été capable de fournir ni le nombre exact des postes-frontière dont le Niger dispose, ni encore moins leur localisation exacte. Les données de localisation fournies par la DST s'avèrent même, dans certains cas erronées. Par exemple les cartes du Plan de développement 2016-2021 de la police nationale du Niger situent le nouveau poste de frontière qui doit être construit à In-Abangharet dans la région de Tillabéry or In-Abangharet se situe dans la région d'Agadez.

Conclusion

Les chercheurs en sciences humaines et sociales n'ont cessé de défier et de repousser les limites de ce que représente le « travail du terrain » (*fieldwork* en anglais), les lieux où il se déroule et les manières dont il est mené, en posant des réflexions riches sur ce qu'implique de le *parcourir* et de le *travailler*. Il apparaît que les méthodes varient autant selon les phénomènes étudiés que selon les disciplines et les auteurs. Les études sur les migrations se caractérisent aussi par la pluralité des approches théoriques et la richesse des interprétations. Cependant, cette pluralité est en même temps révélatrice, « *des limites et des incertitudes* » qui les caractérisent ainsi que

« *nos capacités à comprendre ces phénomènes dans toute leur complexité* » (Brachet, 2007, p. 107). En ce qui concerne les méthodes d'approche, elles dépendraient donc autant de situations de terrain, de sociétés que des chercheurs (Izard, 2000). En effet, « *en l'absence de toute situation standard de référence* », les préoccupations de rigueur c'est-à-dire les « *formes spécifiques de validation* » ne s'apprennent que dans l'exercice même du terrain (Olivier de Sardan, 2008, p. 46). Ainsi, les processus de production de données empiriques et les manières de les mobiliser pour saisir et comprendre les phénomènes sont sans cesse réinventés selon les contextes, les objectifs et la subjectivité du chercheur.

Ce sont les termes de la réflexion engagée dans ce chapitre. Il a ainsi essayé de rendre compte des choix méthodologiques et considérations qui ont prévalu dans notre manière de « *faire du terrain* » afin de donner à voir la rigueur recherchée dans la production empirique des données (Olivier de Sardan, 2008). À cette fin, ce chapitre a d'abord présenté les questions soulevées par cette thèse et discuté du cadre théorique dans lequel elles s'inscrivent, avant de s'intéresser au terrain investigué et aux méthodes de recherche déployées pour le parcourir, ainsi qu'à la manière dont l'émique — ou la position du chercheur — l'a structuré. Ainsi, il ressort de cette *manière de faire du terrain* une forme de rigueur basée sur un bricolage méthodologique assumé (que l'on peut qualifier d'opportuniste) et dicté par les modalités et les réalités du terrain enquêté. Il s'agit, d'une part, des conditions d'accès au terrain rendues difficiles par les restrictions sécuritaires imposées par le Quai d'Orsay, et, d'autre part, des difficultés liées au financement qui imposent de circonscrire la recherche dans un temps et un espace donné. Or, la lecture des réalités du phénomène et du contexte étudiés exige le contraire. L'immersion dans les rythmes qu'impose la vie quotidienne locale, les observations directes, les entretiens, l'(im)mobilité, ont façonné ma manière de parcourir et d'interagir avec la société et le terrain enquêtés.

L'élucidation des modalités subjectives et de leur impact sur la manière du terrain constitue un éclairage essentiel pour la compréhension des réflexions développées dans cette thèse. Ce processus a impliqué un examen approfondi de la manière dont mes expériences personnelles, mes préjugés et mes perspectives ont façonné mon approche du terrain. Conscient de la nature intrinsèquement subjective de la recherche, je reconnais que mes antécédents, mes expériences et mes croyances ont influencé mes observations et mes interprétations. Cette introspection est cruciale pour une bonne compréhension du processus de recherche et de ses résultats, car elle apporte transparence et profondeur, permettant une interprétation plus nuancée des résultats. En outre, cette auto-conscience renforce la crédibilité de l'analyse en tenant compte des préjugés

sous-jacents et de leur impact sur le processus de recherche. La reconnaissance de la subjectivité va donc au-delà d'une simple exigence méthodologique ; il s'agit d'un engagement en faveur de la réflexivité et de la rigueur éthique, qui renforce l'intégrité et l'authenticité des résultats de la recherche présentés dans cette thèse.

CHAPITRE II

La construction de l'entonnoir migratoire nigérien : Les effets conjugués des contrôles frontaliers et de l'instabilité politique sous-régionale sur les trajectoires migratoires

Introduction

Situé dans la bande saharo-sahélienne, le Niger, territoire enclavé de 1 267 000 km², a acquis depuis 2015 une visibilité politique et médiatique internationale notable, notamment en Europe. Cette notoriété découle principalement de sa position de principal pays de transit pour la grande majorité des migrants qui arrivent en Europe par la Méditerranée centrale. En 2016, les autorités italiennes ont rapporté que sur les 182 000 migrants arrivés en Europe par les routes de la Méditerranée centrale, 89% (162 258) sont passés par la Libye, dont près de 80% ont reconnu avoir transité par le Niger (Guillet & Germain, 2016, p. 99). En outre, d'autres données montrent également que les arrivées en Italie en 2016 étaient composées à 93% de migrants africains, principalement originaires d'Afrique subsaharienne (Nigeria, Guinée, Côte d'Ivoire, Sénégal, Mali et Ghana) et de la Corne de l'Afrique (Érythrée, Somalie et Éthiopie) (2016, p. 100). Or, historiquement, les migrants du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et même du Nigeria transitaient par les routes de l'Atlantique (Sénégal, Mauritanie, Maroc) pour se rendre en Europe (Bredeloup & Pliez, 2005; Perladi, 2011). Par ailleurs, on estime qu'en 2015, entre 80 000 et 110 000 migrants avaient traversé le Niger en direction de l'Afrique du Nord (Altai Consulting, 2015, p. 26). Ces chiffres sont passés à 333 891 en 2016, soit une augmentation de 400% (OIM, 2016) par rapport aux 65 000 migrants estimés au début des années 2000 (Bensaâd, 2003). Cette évolution témoigne de l'importance croissante des routes transsahariennes et du verrouillage progressif des routes de la Méditerranée occidentale et des côtes de l'Atlantique, obligeant les migrants à considérer les routes nigériennes.

Le positionnement géographique du Niger, le plaçant à la confluence entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne, peut justifier cette réémergence. De nombreux travaux de recherche soulignent qu'historiquement, le Niger est un pays d'émigration et de transit (Bensaâd, 2003; Brachet, 2007; Boyer & Mounkaila, 2010; Mounkaila, 2014; Hamani & Bontianti, 2015). Depuis le début des conflits nigérian (2009) et malien (2012), le Niger est aussi devenu un pays d'accueil de populations fuyant les violences armées (Boyer & Mounkaila, 2018; Ayouba Tinni, 2021). Il n'en demeure pas moins que la puissance des projections européennes sur les côtes africaines du Sénégal et de la Mauritanie au début des années 2000, en a constitué l'un des principaux catalyseurs de cette dynamique. Nous postulons que cette dynamique est le résultat de la mise en place d'un *effet d'entonnoir migratoire (migration funnel effect)* (Rubio-Golsmith, McCormick, Martinez, & Duarte, 2006; Soto, 2018) créé par l'impact combiné du verrouillage des routes côtières atlantiques (Belguendouz, 2005; Migreurop, 2006; Le Boedec, 2007; Ferrer Gallardo, 2007; Gabrielli, 2008; Poutignat & Streiff-Fénart, 2010; Gabrielli, 2011), de la

fermeture des routes transitant par le Mali vers la Libye et/ou le Maroc avec l'implosion du nord du pays en 2012 (Boyer & Chappart, 2018), et de la généralisation des violences terroristes dans la région du Sahel (Trémolières, Walther, & Radil, 2020). Les routes nigériennes sont ainsi devenues quasiment la seule alternative pour les Subsahariens souhaitant rejoindre l'Afrique du Nord, et éventuellement l'Europe, faisant du Niger un véritable « *entonnoir migratoire* ». Le concept d'*entonnoir migratoire* est utilisé ici en référence aux stratégies par lesquelles des politiques de contrôle des frontières, dans le but de prévenir ou de décourager les migrations, dirigent les flux de migrants vers des régions plus dangereuses et moins surveillées.

Ce concept est souvent utilisé dans l'analyse des effets des mesures de contrôle des frontières visant à bloquer les itinéraires traditionnels ou à forte densité de trafic. Ces mesures, plutôt que de réduire ou d'arrêter la migration, ont souvent pour effet de pousser les migrants vers des alternatives plus dangereuses ou plus éloignées (Cornelius, 2001; Soto, 2018; Massey, Durand, & Malone, 2022). Le terme métaphorique d'*entonnoir* résume donc le phénomène observé au Niger, dans la mesure où les flux en provenance des côtes africaines ne se sont pas interrompus, mais ont été redirigés progressivement vers d'autres zones hostiles, dont les routes nigériennes (au moins temporairement) comme nous le verront plus en détail au chapitre 8.

Sans réduire le Niger à « *un simple couloir de transit entre le nord et le sud du Sahara* » (Boyer & Mounkaila, 2018, p. 265), l'objectif de ce chapitre est donc de revenir, dans une perspective diachronique, sur les événements géopolitiques et sécuritaires ayant conduit à la formation de cet entonnoir migratoire.

1. Les géographies mouvantes de la migration et des contrôles frontaliers : L'effet d'entonnoir et la résilience des routes migratoires dans le contexte hispano-africain.

Jusqu'à la fin des années 1980, les frontières hispano-africaines, symbolisées par l'étroit détroit de Gibraltar, constituaient un point de convergence majeur pour les migrations africaines vers l'Europe. Cette dynamique s'est interrompue avec l'entrée de l'Espagne dans l'espace Schengen. L'abolition des frontières internes et la politique consécutive de généralisation des visas ont entraîné la fermeture de cette ancienne porte d'entrée d'Europe (Triandafyllidou & Dimitriadi, 2014). La consolidation de cet effet d'entonnoir, c'est-à-dire le déplacement géographique des routes migratoires résultant du renforcement des contrôles aux frontières (Czaika & De Haas, 2013), a été renforcée par la fermeture des enclaves espagnoles de Ceuta

et Melilla et par l'avènement de technologies de surveillance uniques au monde (Ferrer-Gallardo & Albet-Mas, 2016).

Malgré ces politiques restrictives, plutôt que de s'arrêter, le phénomène a plutôt fait preuve de résilience, se redirigeant vers d'autres points d'entrée tels que les îles Canaries. Cependant, à mesure que ce nouveau point d'accès se développait, il devenait également le centre névralgique des dispositifs de contrôle frontaliers espagnols. En conséquence, cette route devient à son tour plus hermétique, poussant les migrants à se rediriger vers d'autres zones, accentuant ainsi l'effet d'entonnoir susmentionné. Cette évolution des flux migratoires et le renforcement consécutif des contrôles frontaliers soulignent, comme on le verra dans les lignes qui suivent, la complexité des systèmes migratoires et leur capacité d'adaptation à l'évolution des paysages géopolitiques et des régimes frontaliers (Collyer, 2007). Elle illustre également *l'effet d'entonnoir* qui se manifeste par la combinaison d'événements géopolitiques, des évolutions politiques et des stratégies des migrants (Cuttitta, 2014).

1.1. Le verrouillage du détroit de Gibraltar : Les prémices de la mise en place de l'entonnoir migratoire nigérien ?

Après l'adhésion de l'Espagne à l'UE en 1986,⁴⁰ le détroit de Gibraltar s'est considérablement resserré en raison de la fortification des enclaves de Ceuta et Melilla, du déploiement massif du système intégré de surveillance extérieure (*Sistema Integrado de Vigilancia Exterior*, SIVE) et du renforcement de la coopération avec le Royaume du Maroc dans la lutte contre les migrations clandestines. Comme nous le verrons dans les sections suivantes, le verrouillage du détroit de Gibraltar représente la première phase du processus ayant conduit à la transformation du Niger en entonnoir migratoire. Ce phénomène a propulsé progressivement les routes du Niger comme une alternative viable aux flux migratoires qui partaient auparavant des côtes de la Mauritanie, du Sénégal et du Sahara occidental. Ce changement constitue un élément essentiel pour saisir les dynamiques à l'œuvre dans les schémas migratoires actuels du Niger, en particulier dans la compréhension de la résurgence des routes transsahariennes et des changements politiques qui s'en suivent.

⁴⁰Journal officiel des Communautés européennes, L 302, 15 novembre 1985, Actes relatifs à l'adhésion du Royaume d'Espagne et de la République portugaise aux Communautés européennes : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:L:1985:302:TOC>

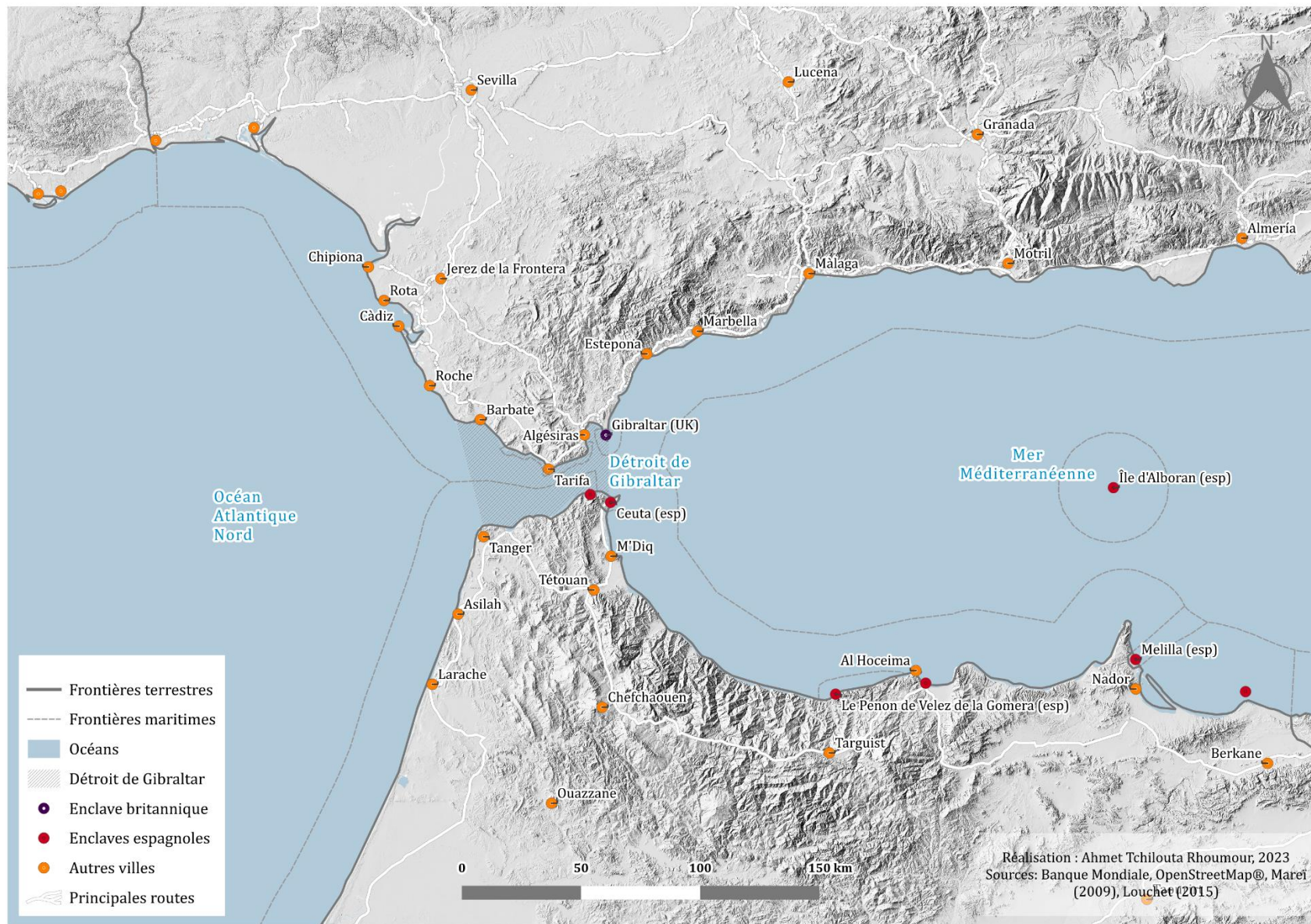
1.1.1. Verrou géostratégique et porte d'entrée : La géographie et la géopolitique complexes du détroit de Gibraltar

« Né d'une déchirure terrestre que les mythes ont magnifiée » (Le Boedec, 2007), le détroit de Gibraltar (**cf. carte 5**) est long de 60 km d'ouest en est, et large de seulement 14,4 km dans sa partie la plus étroite et met en contact l'Afrique et l'Europe, l'Océan atlantique et la Mer méditerranée. Il est situé au sud de l'Espagne, au nord du Maroc, à l'est de l'océan Atlantique et dans l'ouest de la mer Méditerranée. Le détroit de Gibraltar est le seul point de passage maritime entre l'océan Atlantique et la mer Méditerranée dont il constitue la partie la plus occidentale. Il fonctionne à la fois comme « une porte, un verrou et une interface »⁴¹ entre les deux rives. Cette géographie lui confère ainsi un statut de verrou géostratégique de rang mondial, en ce sens qu'il est, à moins de contourner l'Afrique par le cap de Bonne Espérance (Afrique du Sud), un passage obligé de la route nord-sud pour atteindre les côtes et la route est-ouest pour le trafic maritime. Entre 97 000 et 100 000 navires y transitent chaque année, ce qui en fait « une plaque tournante pour la mondialisation des échanges » (Mareï, 2012, p. 3).

Trois nations, l'Espagne, le Maroc et le Royaume-Uni se positionnent sur cet espace « à la géographie et à la géopolitique complexe » (Mareï, 2009, p. 121). Les rivalités géopolitiques, dont il est l'objet, sont symbolisées par la présence de l'enclave britannique de Gibraltar et des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla (**cf. carte 5**). Depuis l'adhésion de l'Espagne à l'Union européenne, la frontière hispano-marocaine est soumise à un processus de fermeture croissant, afin de la rendre la plus hermétique possible à toute forme de mobilité jugée indésirable (Ferrer-Gallardo, 2008), la suppression des contrôles internes et la relative perméabilité des frontières plus au sud ayant rendu décisifs le contrôle des migrations aux frontières hispano-africaines (Carling, 2007). Or, la frontière entre l'Espagne et le Maroc est essentiellement maritime. D'une part, elle est délimitée par les eaux du détroit de Gibraltar, qui séparent la péninsule ibérique du continent africain ; d'autre part, elle est matérialisée par le fragment de la côte atlantique marocaine qui fait face aux îles Canaries. Toutefois, les limites entre les enclaves de Ceuta et Melilla et leurs hinterlands dessinent de courtes frontières terrestres hispano-marocaines au Maghreb (**cf. carte 6**).

⁴¹ CNES, Le détroit de Gibraltar, une porte, un verrou et une interface stratégique entre Atlantique et Méditerranée, Europe et Afrique : <https://geoimage.cnes.fr/fr/geoimage/le-detroit-de-gibraltar-une-porte-un-verrou-et-une-interface-strategique-entre-atlantique>

Carte 5 : Détroit de Gibraltar



1.1.2. Enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla : Évolution des politiques frontalières européennes et effets sur les migrations africaines

Outre les territoires continentaux de Ceuta (19,4 km²) et Melilla (13,4 km²), l'Espagne exerce également son autorité sur plusieurs petites îles, dont Jaafarines, Badis, Nekor et l'îlot de Persil, que le Maroc considère comme des parties intégrantes de son territoire national pour des raisons historiques et géographiques (Saddiki, 2012, p. 51). Les petits territoires de Ceuta et Melilla font en revanche partie intégrante de la juridiction espagnole et ont obtenu en 1995 le statut de villes autonomes. En outre, avec l'intégration de l'Espagne dans la Communauté européenne (CE) en 1986, les territoires sous souveraineté espagnole ont été intégrés à l'ensemble communautaire, faisant ainsi de Ceuta et Melilla des municipalités européennes.

L'engagement de l'Espagne à l'accord de Schengen le 25 juin 1991 impliquait une obligation de surveillance de son littoral et des frontières sud de l'Europe (Le Boedec, 2007, p. 6). Cette adhésion a été concomitante avec la mise en place de la généralisation de la politique des visas (Gisti, 1991), compliquant l'entrée légale en Europe des ressortissants africains, notamment des subsahariens (Migreurop, 2015; Gabrielli, 2011; De Haas, 2015). Toutefois, afin de préserver les liens historiques entre les enclaves de Ceuta et Melilla et leur hinterland marocain, un régime spécial pour le petit trafic frontalier a été mis en place pour les Marocains vivant dans la région de Tétouan, près de Ceuta, ou de Nador, près de Melilla.⁴² Cette exception permettait à ces résidents marocains de se rendre sans visa dans les deux enclaves espagnoles afin de « *préserver des relations commerciales intenses entre elles et leur hinterland* » (Zurlo, 2011, p. 7).

Toutefois, les disparités économiques croissantes entre l'Espagne et le Maroc ont poussé de nombreux Marocains à s'installer clandestinement dans ces deux villes enclavées pour y trouver un emploi ou d'émigrer de l'autre côté du détroit. Cette migration clandestine des Marocains a rapidement été suivie par celle des ressortissants de l'Afrique subsaharienne. En effet, les premières tentatives de franchissement de la frontière entre le Maroc et les villes de Ceuta et Melilla par des Subsahariens ont été constatées au début des années 1990 (Migreurop, 2015). Face à la multiplication de ces tentatives de passage et à l'abolition progressive des frontières

⁴² Légifrance, Décret n° 95-305 du 21 mars 1995 portant publication de l'accord d'adhésion du Royaume d'Espagne à la convention d'application de l'Accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signée à Schengen le 19 juin 1990, à laquelle a adhéré la République italienne par l'accord signé à Paris le 27 novembre 1990, fait à Bonn le 25 juin 1991 (1) : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000719319>

internes de l'espace Schengen, la présence policière et militaire à ces frontières de l'Union a été drastiquement renforcée (Clochard, 2008). Ainsi, pour endiguer ces passages, en coopération avec l'Espagne et le Royaume du Maroc, l'Union européenne (UE) va progressivement militariser la surveillance de ses frontières, ce que certains ont qualifié de l'ouverture d'une « *guerre aux migrants* » (Migreurop, 2006). Celle-ci s'est matérialisée par le renforcement des barrières frontalières et l'accroissement des mesures de contrôle à cette frontière (Saddiki, 2012; Migreurop, 2015). Progressivement, les enclaves espagnoles se sont transformées en de redoutables forteresses pour les migrants, fortifiées par des barrières de part et d'autre de la frontière et par le déploiement du Système intégré de surveillance externe (SIVE), un système électronique ultrasophistiqué et continu de surveillance du détroit.

1.1.2.1. Frontières fortifiées et contrôle migratoire : Les barrières infranchissables de Ceuta et Melilla

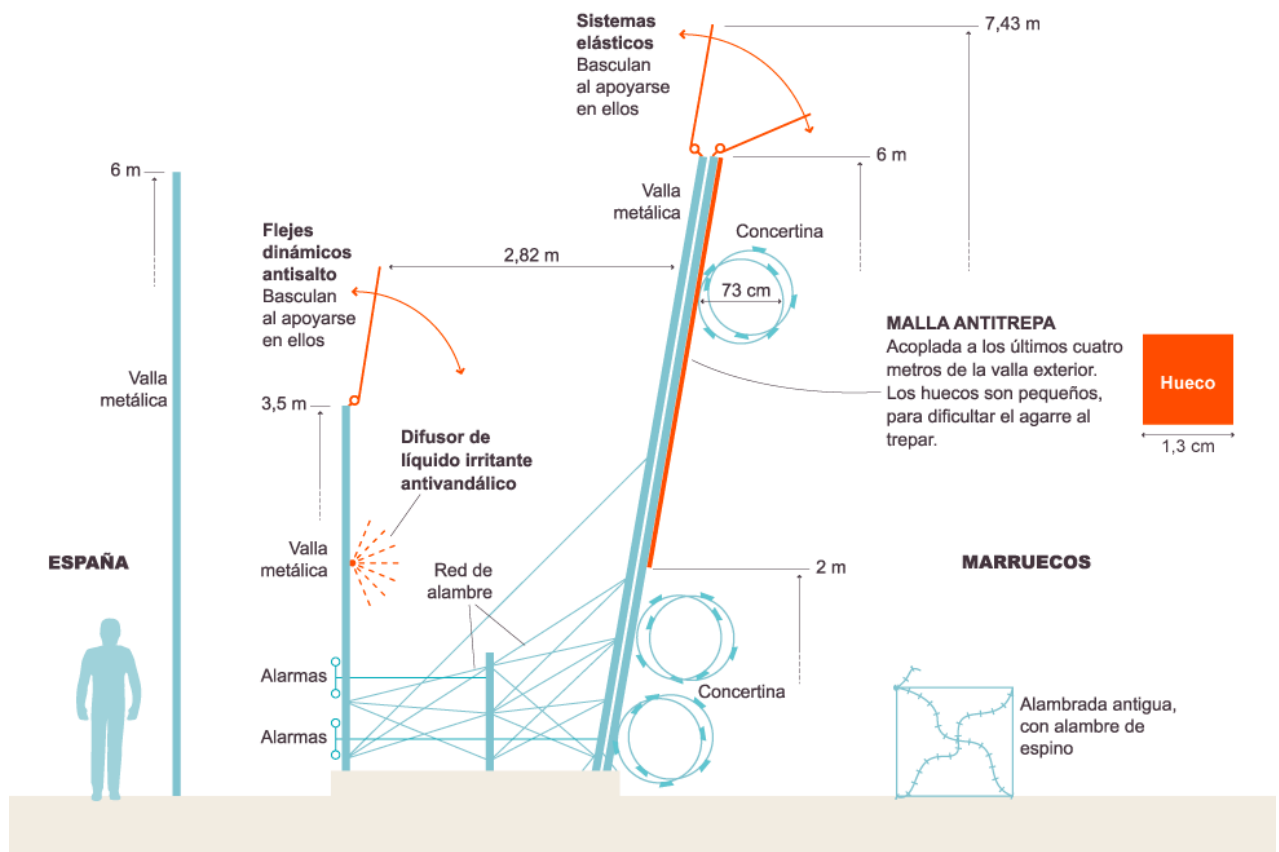
Le détroit de Gibraltar, et plus précisément ses enclaves de Ceuta et Melilla, représentent de véritables forteresses assiégées, ultime verrou de l'espace Schengen. Les images insoutenables de la tentative de franchissement de la barrière entre le Maroc et Melilla, le 24 juin 2022⁴³, rappellent, s'il en était besoin, combien il est difficile pour les migrants africains de franchir cette frontière européenne située en terre africaine. Cet événement tragique est loin d'être isolé ; il s'inscrit dans une longue liste de violences frontalières, résultat des politiques restrictives de contrôle des frontières menées par l'Espagne depuis son adhésion à l'Union européenne.

Les travaux de fortification des barrières frontalières de Ceuta et Melilla ont débuté en même temps que la signature de l'accord de Schengen par l'Espagne en 1993. Toutefois, ce n'est qu'à la fin des années 1990, lorsque l'importance politique de la question migratoire s'est accrue, que le gouvernement espagnol s'est résolument engagé dans le contrôle de cette route. Il en résulte un véritable « *plan de blindage* » de la zone du détroit de Gibraltar (Gabielli, 2011), combinant technologies de pointe et construction des barrières. Il a conduit à l'érection de murs le long de ces frontières externes de l'UE. Ainsi, à Ceuta, des projecteurs éclairant un double mur d'acier galvanisé de 8,5 km de long et de 3,1 m de haut servent de démarcation, signalant l'interdiction à ceux qui oseraient s'aventurer vers cet avant-poste européen (Clochard, 2008, pp. 164-165). De plus, ce blindage a été renforcé de distributeurs de gaz lacrymogène et de capteurs thermiques, et une troisième barrière a été ajoutée aux deux existantes (Gabielli, 2015). Il en

⁴³ Euronews & AFP, Migrants : nouveau drame aux portes de l'Union européenne, 25/06/2022 : <https://fr.euronews.com/2022/06/25/migrants-nouveau-drame-aux-portes-de-lunion-europeenne>

résulte ainsi une triple enceinte, « complétée par une structure tridimensionnelle composée des fils d'acier croisés à motifs irréguliers et destinés à empêcher les migrants de passer les trois barrières ou de désactiver les systèmes de détection » (Gabrielli, 2015, p. 84). Puis, en 2007, une autre composée de fils d'acier croisés a été ajoutée entre la 1^{ère} et la 2^{ème} barrière pour retarder le passage des migrants (cf. figure 1).

Figure 1 : Schéma technique du mur de Ceuta et Melilla



Source : <https://enigmur.hypotheses.org/3444>

Cette triple barrière est continuellement patrouillée par des policiers et des agents de la Guardia Civil. Dès 2005, 316 policiers et 626 agents de la Guardia Civil ont été déployés le long de la frontière externe de Ceuta, en plus de 37 caméras mobiles et d'hélicoptères (Saddiki, 2012, p. 52). La frontière de Melilla présente une configuration similaire, avec un effectif de 331 policiers et 676 agents de la Guardia Civil, équipée d'outils techniques identiques à ceux de Ceuta (Ferrer Gallardo, 2007, p. 86). En réponse aux tentatives de franchissement de la triple barrière, les autorités marocaines ont construit une quatrième barrière sur le sol marocain, parallèle aux trois barrières situées en territoire espagnol (Gabrielli, 2015, p. 86). Il faut noter aussi qu'en plus de ces barrières, les autorités marocaines ont creusé un fossé d'environ quatre

mètres et, qu'entre ce fossé et les barrières espagnoles, les forces de l'ordre espagnoles sont déployées tout le long de la frontière, prêtes à intervenir avant que les migrants n'atteignent les barrières espagnoles. De plus, depuis 2014, la police espagnole a commencé à pénétrer directement sur le territoire marocain, en passant entre les barrières espagnoles pour expulser les migrants et les renvoyer du côté marocain de la frontière, « *d'où ils sont souvent acheminés, parfois encore gravement blessés, vers plusieurs localités du sud du pays* » (Gabrielli, 2015, p. 86).

Après avoir examiné en détail l'évolution, le renforcement et les effets des fortifications frontalières de Ceuta et Melilla, cette thèse s'intéresse maintenant à un autre élément crucial de la stratégie espagnole en matière de contrôle des frontières : le Système intégré de Surveillance extérieure (SIVE). Ce dispositif unique de surveillance, conçu pour compléter les barrières physiques, a été mis au point en réponse aux tentatives répétées des migrants non dissuadés par les fortifications. Sa logique opérationnelle, loin de se limiter à une surveillance passive, s'oriente vers des interceptions proactives, en s'appuyant sur un mélange d'unités terrestres, maritimes et aériennes. La section suivante analyse la mise en place, le fonctionnement et l'impact du SIVE, permettant ainsi de mieux comprendre les multiples facettes de l'approche espagnole en matière de sécurité des frontières et de contrôle des migrations et sa contribution à l'*effet d'entonnoir* susmentionné.

1.1.2.2. Le Système intégré de Surveillance extérieure (SIVE) pour contrôler les frontières méridionales de l'Europe

Malgré la présence de barrières (à Ceuta et Melilla), les migrants n'ont pas été dissuadés. Au contraire, ils ont développé de nouveaux stratagèmes pour franchir la frontière, dont l'utilisation des embarcations de fortune. Face à cette situation, l'Espagne a investi à partir de 1990 plus de 65 millions d'euros dans la surveillance de son littoral. Elle a notamment développé un système de surveillance unique au monde « *pour se rendre eurocompatible* » (Le Boedec, 2007). C'est ainsi qu'est né le Système SIVE, initialement calibré pour la surveillance du détroit de Gibraltar (Navarro García, 2006). Ce système repose « *sur la coordination d'unités terrestres, maritimes et aériennes autour de technologies ultrasophistiquées uniques* » (Le Boedec, 2007). Il est doté de capteurs radar capables de détecter les navires et les *pateras*⁴⁴ à une distance de 10 kilomètres du site d'implantation, ainsi que de caméras vidéo et infrarouge avec vision diurne et nocturne,

⁴⁴ Barque, embarcation espagnole non couverte et à fond plat : « *le terme est devenu un symbole pour désigner les embarcations de fortune utilisées par les migrants* » (Charef & Cebrián, 2009).

lui permettant d'identifier et d'estimer les occupants dans un rayon de 5 km (Bárbulo, 2001; Pardellas, 2002). En outre, le SIVE utilise un système de communication en temps réel pour transmettre des images, des voix et des données à la Guardia Civil.⁴⁵

Initialement déployé à Algésiras en 2002, le Système intégré de Surveillance extérieure (SIVE) a été étendu successivement à Tarifa et Malaga en 2003, Cadix et Huelva en 2004, Ceuta et Melilla en 2005, et Almeria en 2006. En 2007, la Guardia Civil disposait d'un réseau de 25 stations de surveillance, rendant théoriquement la traversée du détroit de Gibraltar impossible pour les migrants (Le Boedec, 2007). Depuis, la portée géographique du réseau SIVE a été considérablement élargie. Aujourd'hui, il couvre l'ensemble des côtes andalouses, avec 70 stations de surveillance, permettant ainsi à la Guardia Civil de contrôler à distance plus de 70% des côtes péninsulaires et insulaires de l'Espagne⁴⁶. Ce système de contrôle se déploie donc désormais sur l'ensemble des frontières sud de l'Espagne, de Huelva à Almeria, en passant par Ceuta et Melilla, comme l'illustre la carte ci-dessous (**cf. carte 6**).

Le système a été étendu ensuite aux îles Canaries et Baléares. Chaque fois qu'une nouvelle route migratoire apparaît, il y est systématiquement déployé. En outre, le système a progressé sur le plan technologique. Comme l'indique *El Independiente*, le ministère de l'Intérieur a récemment jugé la technologie du système obsolète, ce qui l'a rendu inefficace dans la lutte contre l'immigration irrégulière et le trafic de drogue (Salvador, 2022). Par conséquent, en 2022, le gouvernement espagnol a lancé un appel d'offres pour la fourniture d'équipements et de ressources techniques, ainsi que pour les travaux connexes, dans le but d'améliorer les capacités du système SIVE.⁴⁷ Cette démarche vise à mettre au point des solutions pour équiper le système de capteurs avancés et moderniser l'équipement existant. Cette initiative vise également à tirer parti des avantages et des avancées offerts par les industries spécialisées dans les technologies de surveillance.

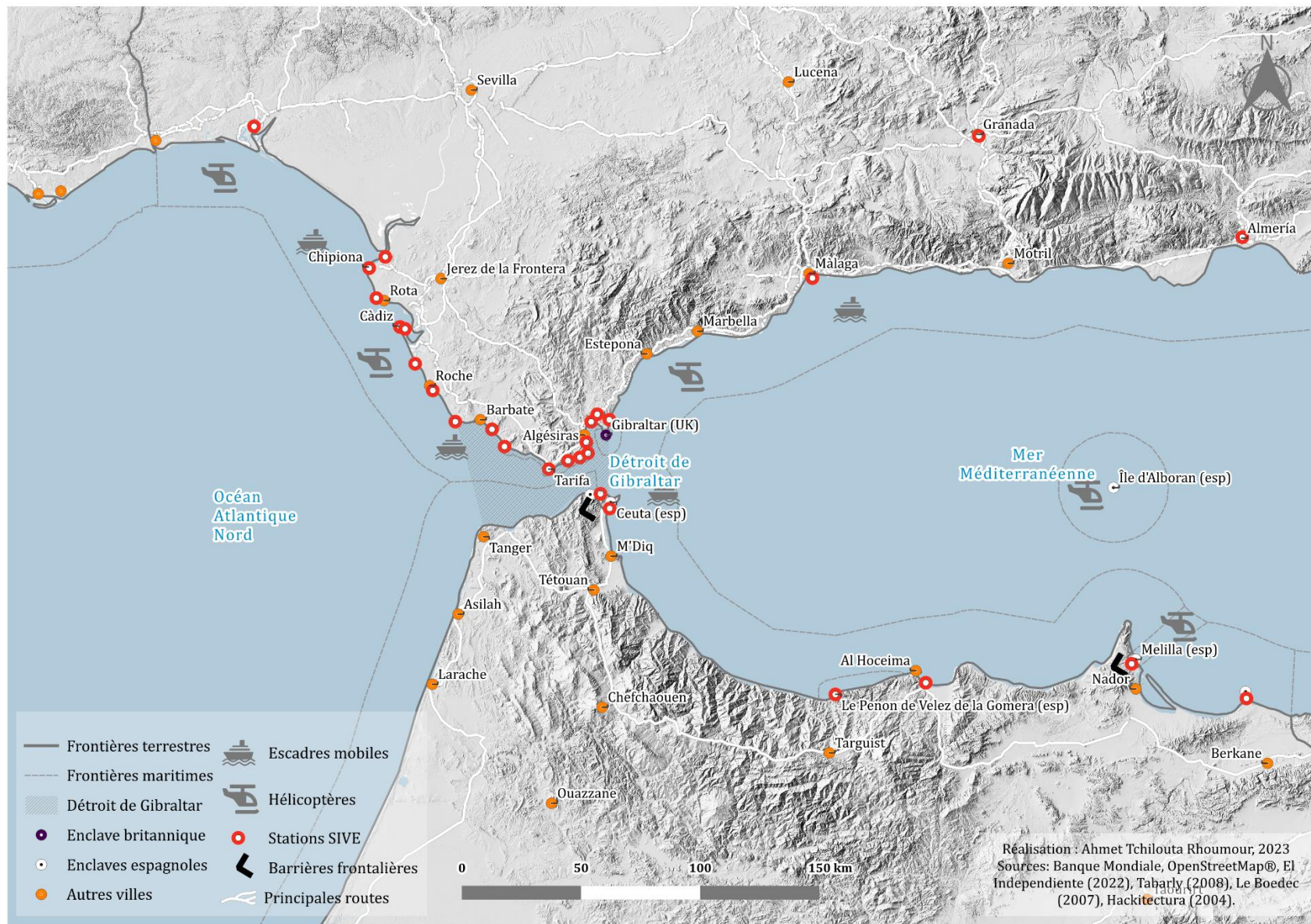
⁴⁵ Guardia Civil, Sistema Integrado de Vigilancia Exterior (SIVE) :

<https://www.guardiacivil.es/es/prensa/especiales/sive/index.html>

⁴⁶ El Independiente, Interior instalará dos estaciones sensoras más en Ceuta para detectar pateras y narcolanchas, 03/05/2022 : <https://www.elindependiente.com/espana/2022/05/03/interior-instalara-dos-estaciones-sensoras-mas-en-ceuta-para-detectar-pateras-y-narcolanchas/>

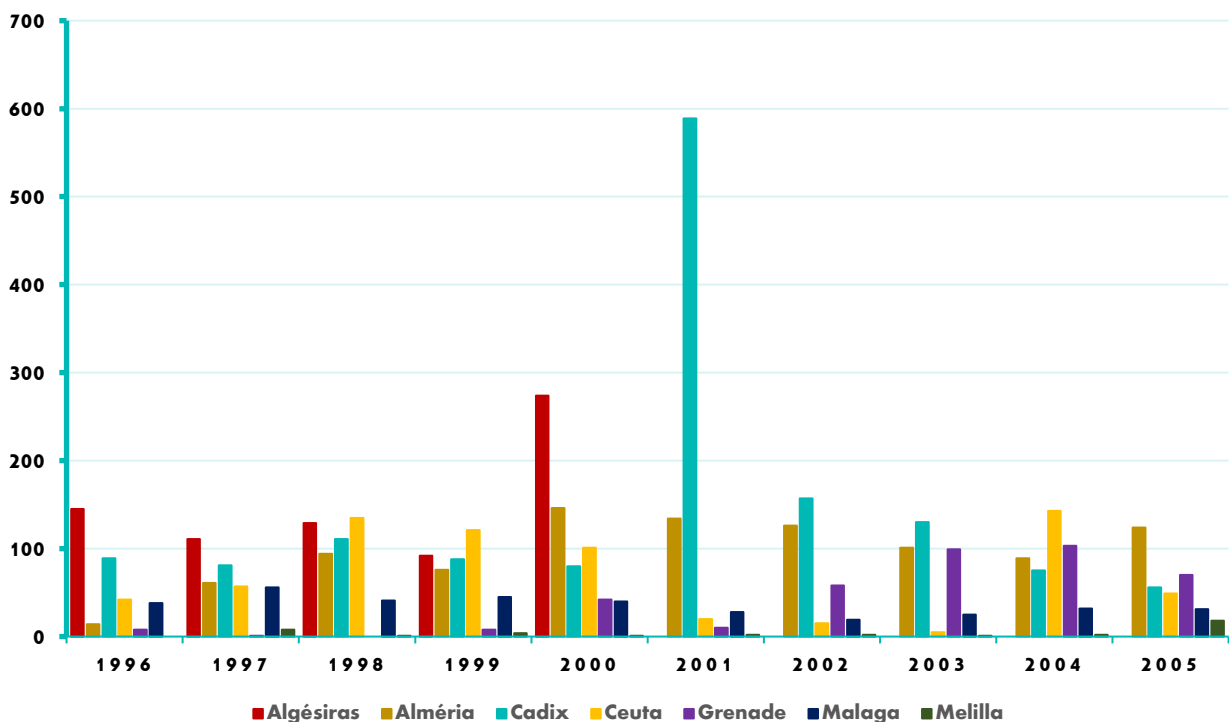
⁴⁷ ADMINISTRACIÓN GENERAL DEL ESTADO > Ministerio del Interior > Secretaría de Estado de Seguridad https://contrataciondelestado.es/wps/wcm/connect/3a7ceaaf-83f9-4c55-8ecd-57e809e89588/DOC_CN2022-699718.pdf?MOD=AJPERES

Carte 6 : Dispositifs anti-migratoires de surveillance du détroit de Gibraltar



Les données disponibles confirment l'efficacité de ce mécanisme de surveillance dans le détroit de Gibraltar et sur les côtes espagnoles. Selon les estimations, seuls 50% des bateaux de migrants transitant par le détroit de Gibraltar étaient interceptés au début des années 1990. Cependant, avec le déploiement du SIVE, les taux d'interception réussie sont passés à 78% en 2002 et à 96% en 2004, après avoir été détectés par des radars et des caméras (Carling, 2007, p. 337). Les graphiques (cf. figures 2 & 3) ci-dessous détaillent cette tendance.

Figure 2 : Pateras interceptées dans le détroit de 1996 à 2006

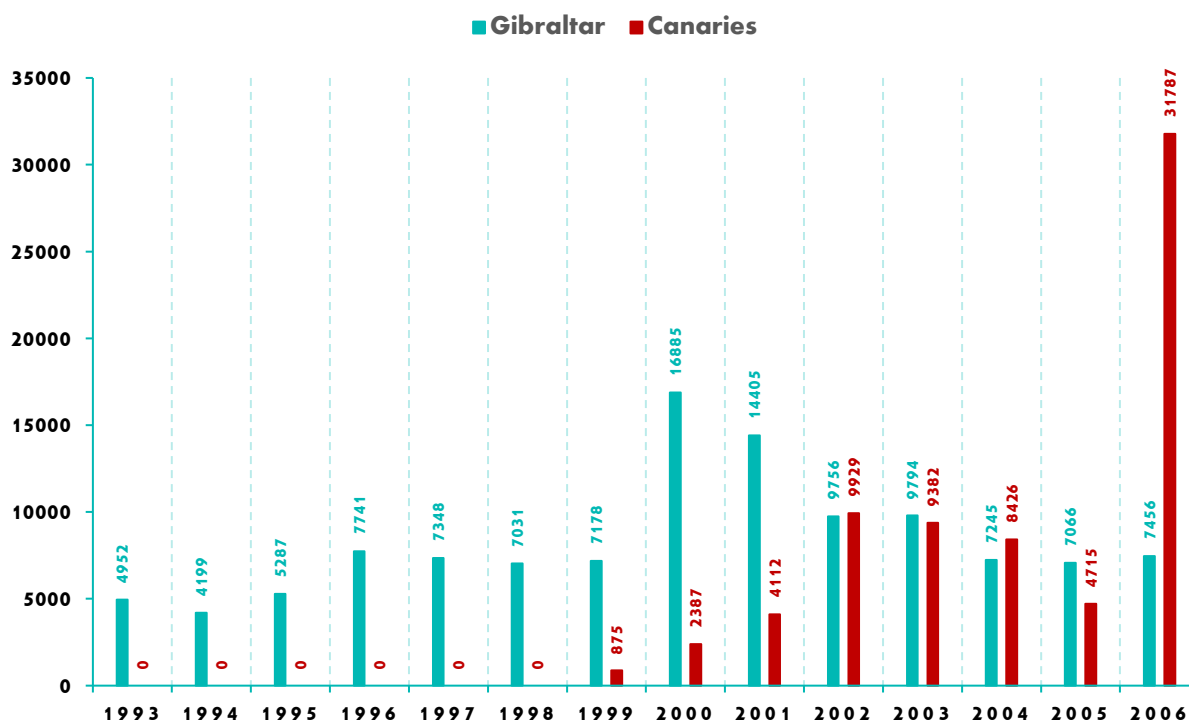


Source : Le Boedec, EchoGéo (2007)

En effet, on observe une réduction drastique du nombre de *pateras* tentant d'atteindre les côtes espagnoles via le détroit de Gibraltar à partir de l'année 2000. Par exemple, le nombre d'interceptions à Algésiras a chuté de façon spectaculaire, passant de 274 en 2000 à seulement deux en 2005. Une tendance similaire est observée dans d'autres villes comme Ceuta, où le nombre de *pateras* interceptées est passé de 101 en 2000 à 49 en 2005, en dépit d'un pic soudain en 2004 (cf. figure 2). Les tendances baissières illustrées par le graphique ci-dessus se reflètent également dans le nombre d'arrestations de migrants illégalisés dans le détroit de Gibraltar. Ce chiffre est passé de 16 885 en 2000 à 7 456 en 2005, soit une diminution de plus de 50% par rapport au chiffre de l'année précédente, qui était légèrement supérieur à 7 000 (cf. figure 3). Mais, il est important de noter que ces tentatives ont considérablement diminué en raison des

efforts déployés par le Maroc pour bloquer les migrants avant qu'ils n'atteignent ou ne cherchent à atteindre les territoires espagnols.

Figure 3 : Évolution des arrestations de personne en migration le long des côtes espagnoles entre 1993 et 2006



Source : Le Boedec, EchoGéo (2007)

1.1.2.3. Le rôle stratégique du Maroc dans le verrouillage des routes du détroit de Gibraltar

Le Maroc joue un rôle capital dans le contrôle des frontières de l'UE, en participant activement au blocage des routes menant au détroit de Gibraltar afin d'empêcher la migration non seulement des étrangers, mais aussi de ses propres ressortissants cherchant à quitter son territoire (Kitmun, 2011, p. 29). Il a commencé à jouer ce rôle central avec l'adoption de la Déclaration de Barcelone en novembre 1995, qui a établi le partenariat euro-méditerranéen et en a défini les objectifs et les modalités.⁴⁸ Ce partenariat visait à articuler les objectifs et les modalités d'une collaboration mutuellement bénéfique entre les nations européennes et méditerranéennes.

⁴⁸ Déclaration de Barcelone (27 et 28 novembre 1995) : https://www.cvce.eu/content/publication/2004/5/25/0beb3332-0bba-4d00-bd07-46d8f758d897/publishable_fr.pdf

Le Maroc a consolidé son rôle dans ce partenariat en signant un accord d'association avec l'UE en 1996 (entrée en vigueur en 2000⁴⁹) instaurant un dialogue concernant la réadmission des immigrants, avec pour objectif principal de réduire les pressions migratoires (Kitmun, 2011). Le Maroc a ainsi reçu une contrepartie financière à travers le programme MEDA⁵⁰, lancé en 1996 (MEDA I) et modifié en 2000 (MEDA II). Le programme MEDA, doté d'un budget de 3 424,5 millions pour la période 1995-1999⁵¹ et 5 350 millions d'euros pour 2000-2006,⁵² visait à apporter une aide financière et technique aux pays du sud de la Méditerranée, dont le Maroc.⁵³ Après 2007, c'est l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP) qui a repris le relais du programme MEDA dans le cadre de la Politique européenne de voisinage (PEV).

Au Maroc, ces fonds ont été investis dans le renforcement des mesures sécuritaires visant à lutter contre l'immigration conçue comme irrégulière. Ainsi, trois projets financés par ce programme ont visé à freiner la migration clandestine. Dès lors, la mission du Maroc n'est plus seulement d'empêcher les candidats à la migration d'atteindre l'espace Schengen, mais aussi de les empêcher de quitter le sol africain (Belguendouz, 2005; El Qadim, 2010). C'est dans cette perspective que le Maroc a adopté, le 11 novembre 2003, la loi n° 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières.⁵⁴ Cette loi a notamment introduit un délit d'émigration et fournit au pays un cadre juridique lui permettant d'arrêter et de poursuivre les personnes qui tentent de quitter clandestinement le pays, en violation du droit de quitter tout pays, y compris le sien, tel que défini par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (Kitmun, 2011, p. 29; Benjelloun, 2019).

⁴⁹ Journal officiel des Communautés européennes, Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part : https://www.gisti.org/IMG/pdf/accord_ce-maroc_1996-02-26.pdf

⁵⁰ Office des publications de l'UE, Programme MEDA : http://publications.europa.eu/resource/cellar/858f1eb3-be99-44d8-98c4-9bd793e91374.0007.02/DOC_2

⁵¹ Règlement (CE) n° 1488/96 du Conseil du 23 juillet 1996 relatif à des mesures d'accompagnement financières et techniques (Meda) à la réforme des structures économiques et sociales dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A31996R1488>

⁵² Consolidated text: Council Regulation (EC) No 1488/96 of 23 July 1996 on financial and technical measures to accompany (MEDA) the reform of economic and social structures in the framework of the Euro-Mediterranean partnership: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:01996R1488-20001215&from=EN>

⁵³ Les pays concernés sont : Algérie, Chypre, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Syrie, Territoires palestiniens, Tunisie et Turquie.

⁵⁴ Loi n° 02-03 du 11 novembre 2003 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières : https://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=fr&p_isn=80717&p_classification=17

En outre, dans sa lutte contre la migration vers l'Europe, le Maroc ne s'est pas limité au blocage de l'accès à l'espace Schengen par le biais de contrôles frontaliers drastiques, il a également adopté une approche répressive à l'égard des populations étrangères se trouvant sur son territoire. En effet, ces dernières font souvent l'objet d'arrestations et « *de rafles la plupart du temps effectuées au faciès* », conduisant à des détentions pouvant durer de plusieurs heures à plusieurs jours (Kitmun, 2011, p. 29). Ces dernières sont ensuite déportées et abandonnées dans les régions désertiques et frontalières du sud du Maroc (De Haas, 2006; Ticktin, 2009; Feliu Martínez, 2009). Les déportations et le traitement de ces migrants, puis leur abandon dans le désert font régulièrement la une des médias nationaux et internationaux (Benjelloun, 2019, p. 91), comme le journal suisse *Le Temps* du 10 octobre 2005. Ce journal a par exemple rapporté que Rabat avait abandonné, sans eau ni nourriture, entre 500 et 2 400 immigrés subsahariens qui campaient près des enclaves de Ceuta et Melilla, à 500 kilomètres au sud d'Oujda, près de la frontière algérienne, en octobre 2005.⁵⁵ Au-delà de cet exemple illustratif, le Maroc apparaît comme coutumier de cette pratique. En effet, les déportations et l'abandon des migrants dans le désert continuent, malgré les critiques des organisations de défense des droits de l'Homme.⁵⁶

La mise en place de ce dispositif de sécurité, intégrant des technologies ultrasophistiquées et des mesures répressives, a considérablement réduit le nombre de personnes tentant de passer de l'autre côté de la mer. En effet, il a verrouillé l'accès aux migrants africains aspirant à rejoindre l'Europe via le détroit de Gibraltar. Un rapport de la Commission européenne indique que le déploiement du SIVE, associé à la coopération avec les autorités marocaines, a contribué à réduire de 40% les tentatives d'immigration clandestine aux frontières extérieures de l'UE à Ceuta et Melilla pour la seule année 2005 (Commission européenne, 2005). Néanmoins, malgré le déploiement massif du SIVE et la fortification des enclaves de Melilla et de Ceuta, le nombre de personnes tentant de rejoindre les côtes espagnoles à bord de petites embarcations de pêche (*pateras* et *cayucos*) n'a pas diminué. Au contraire, la mise en œuvre du SIVE dans le détroit de Gibraltar a simplement modifié leurs trajectoires et a conduit à l'émergence d'itinéraires alternatifs plus dangereux, traversant des fragments non surveillés du détroit de Gibraltar, et des itinéraires périlleux à travers l'océan Atlantique vers les îles Canaries sont également devenus populaires (Ferrer-Gallardo, 2008). Cette évolution est corroborée par le graphique précédent (cf. **figure 3**), qui indique une réaffectation des migrants vers les itinéraires menant

⁵⁵ Le Temps, Immigrés expulsés abandonnés dans le désert, 10/10/2005 :

<https://www.letemps.ch/monde/immigres-expulses-abandonnes-desert>

⁵⁶ EUROMED Rights : MIGRANT.E.S ET RÉFUGIÉ.E.S AU MAROC : <https://euromedrights.org/fr/migrants-et-refugies-au-maroc/>

aux îles Canaries, à partir de la Mauritanie ou du Sénégal (Tabarly, 2008), démontrant ainsi l'établissement progressif d'un *effet d'entonnoir*.

En effet, en intensifiant les contrôles à certains endroits (fortification des enclaves de Ceuta et Melilla, surveillance accrue du détroit de Gibraltar, politiques répressives mises en œuvre par le Maroc), ces mesures ont provoqué le déplacement des flux migratoires vers d'autres routes plus dangereuses. Dans le cas de la frontière entre le Maroc et l'Espagne, ces mesures renforcées ont eu pour effet de détourner les migrants vers des routes maritimes plus dangereuses ou des routes désertiques tout aussi périlleuses, faisant ainsi apparaître un net effet d'entonnoir.

1.2. Verrouillage des routes de la côte atlantique

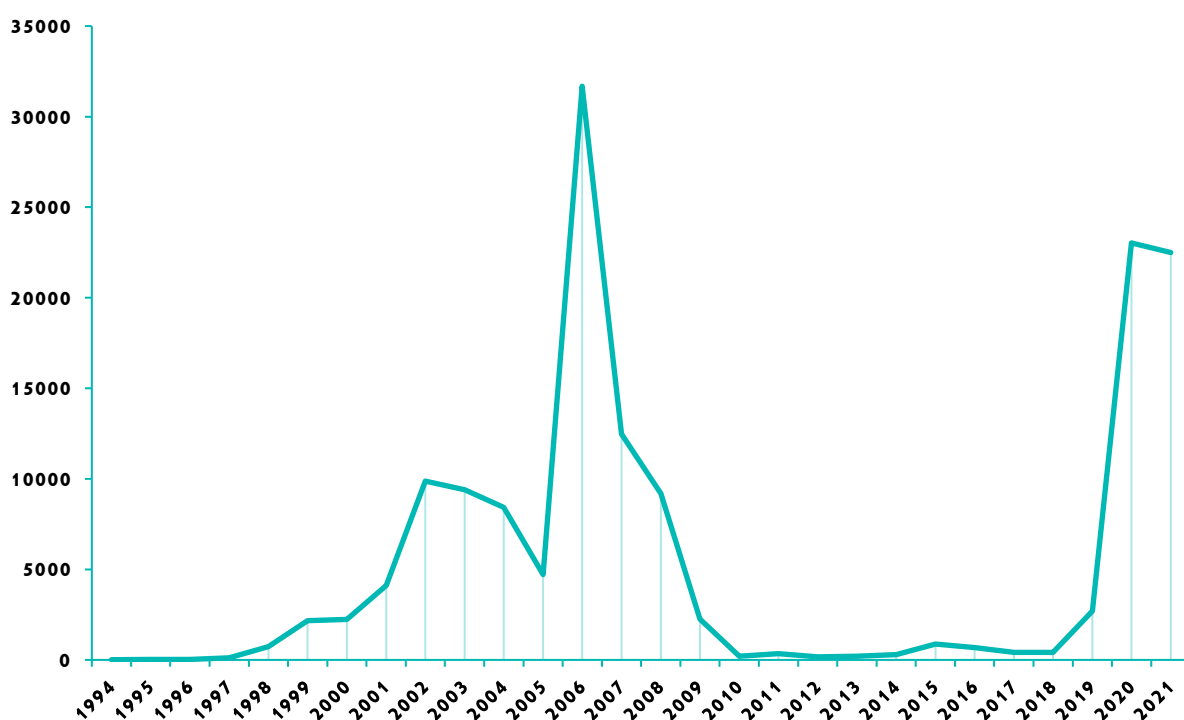
Après le verrouillage des routes du détroit de Gibraltar, les routes migratoires se sont déplacées sur les côtes atlantiques. Compte tenu de l'efficacité des systèmes de contrôle déployés pour interdire l'accès au détroit de Gibraltar, ceux-ci ont été déployés sur les routes atlantiques en même temps que celles-ci émergeaient comme de nouvelles destinations pour les flux migratoires. L'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), nouvel acteur important dans ce domaine, est venue renforcer ces mesures de contrôle en établissant des partenariats avec des pays de départ ou de transit tels que le Sénégal et la Mauritanie afin d'empêcher les migrants d'emprunter ces itinéraires à partir des côtes africaines (Casas-Cortes & Cobarrubias, 2019).

1.2.1. Verrouillage des routes à destination des îles Canaries

Suite du blindage du détroit de Gibraltar et des enclaves de Ceuta et Melilla, et au renforcement des contrôles par le Maroc dans le nord du pays — jusqu'alors principale route empruntée par les migrants pour rejoindre l'Europe — les îles Canaries vont progressivement s'imposer à partir de 2004 comme une destination privilégiée pour les migrants quittant les côtes africaines (Rodier, 2010; Gabrielli, 2015). Elles deviennent ainsi un itinéraire alternatif viable pour les migrants, avec des départs se faisant dans un premier temps depuis la côte atlantique marocaine, en profitant de la proximité de la ville de Tarfaya (Maroc) et de Fuerteventura (Espagne). Ensuite, l'intensification des contrôles de la police marocaine a entraîné un déplacement des départs vers le sud, d'abord sur les côtes du Sahara occidental, puis vers la Mauritanie, le Sénégal et d'autres pays d'Afrique de l'Ouest (Gabrielli, 2015, p. 87).

Dès 2006, des centaines de *cayucos*⁵⁷ ont commencé à embarquer pour les îles Canaries depuis les côtes du Sahara occidental, de la Mauritanie, du Sénégal et de la Guinée-Bissau (Rodier, 2010). On estime qu'entre 2001 et 2005, une moyenne de 7 300 personnes a réussi à atteindre l'archipel depuis l'Afrique de l'Ouest. Ils étaient une dizaine en 1994 et un peu plus de 2 200 en 2000 (cf. figure 4). En 2006, ce chiffre est passé à plus de 30 000 personnes, principalement des migrants arrivés de Mauritanie et du Sénégal et voyageant à bord de cayucos (Frenzen, 2016, p. 295). Toutefois, comme le montre le graphique ci-dessous, on observe depuis 2019 une reprise sensible des routes vers les îles Canaries, sur laquelle nous reviendrons loin.

Figure 4 : Arrivées des migrants aux îles Canaries entre 1994 et 2021



Source : Black & Highman (2020, p. 32) et Bird Ruiz-Benitez De Lugo (2022, p. 7)

En même temps que les îles Canaries se configuraient comme destination principale des routes migratoires, elles devenaient également *un point névralgique du dispositif frontalier espagnol* à partir de 2006 (Gabrielli, 2015, p. 87). Les chiffres sur les arrestations des migrants le long des côtes espagnoles illustrées dans le graphique 3 en témoignent : de 2 367 arrestations en 2000, elles sont passées en 2006 à près de 31 700, soit une hausse de près de 1 340% (cf. figure 3).

⁵⁷ Les *cayucos* sont de longues embarcations utilisées par les pêcheurs sénégalais et mauritaniens, et que les personnes souhaitant rejoindre les îles Canaries empruntent. Elles sont plus grandes que les *pateras* utilisées dans le détroit de Gibraltar.

Ces arrestations massives interviennent après le déploiement massif du SIVE sur cet archipel. En 2002, trois stations fixes de détection, capables de détecter des navires jusqu'à 25 km de la côte, ont été installées à Fuerteventura, donnant ainsi à la Guardia Civil jusqu'à trois heures de préavis de l'arrivée d'une *patera*. Le SIVE a ensuite été étendu à Lanzarote et à Gran Canaria, avant d'être déployé dans l'ensemble de l'archipel (Carling, 2007, pp. 325-326). Il en va de même pour les forces de police, qui ont été renforcées. Par exemple, les effectifs du commissariat de La Playa de Las Americas sont passés de 200 à 400 personnes en 2006 (Perrin, 2006).

Parallèlement à cette frontiérisation intensive des îles Canaries, l'Espagne s'est engagée dans un processus d'externalisation du contrôle de ses frontières vers les pays d'Afrique de l'Ouest, par le biais d'opérations de contrôle maritime et d'accords bilatéraux de coopération en matière de contrôle des départs, de partage d'informations, de réadmission et d'aide au développement (Gabrielli, 2015). Cependant, si cet archipel s'est transformé en hub de contrôle, c'est surtout grâce au lancement, en juillet 2006, de l'opération HERA sous l'égide de Frontex, qui organisait des patrouilles maritimes conjointes autour des îles Canaries et des côtes du Cap-Vert, de la Mauritanie et du Sénégal (Casas-Cortes & Cobarrubias, 2019, p. 179).

1.2.2. Opérations renforcées de Frontex au large des côtes africaines : Gestion intégrée, interception des migrations et impact sur les routes transsahariennes

Avec l'abolition des frontières intérieures de l'UE et le cinquième élargissement de l'Union, la gestion intégrée des frontières de l'UE est apparue cruciale dès le début des années 2000. C'est ainsi qu'une stratégie commune de gestion des frontières a été adoptée afin d'apporter *une réponse intégrée et globale* aux défis posés par l'immigration clandestine aux frontières externes de l'UE (Carrera, 2007; Jorry, 2007). Ce processus a conduit à la création d'une Agence européenne chargée de la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (Frontex) en octobre 2004, en vertu du règlement (CE) n° 2007/2004, afin de « *promouvoir la solidarité entre les États membres dans le domaine de la gestion des frontières extérieures* ». ⁵⁸

⁵⁸ Règlement (CE) n° 2007/2004 du Conseil du 26 octobre 2004 portant création d'une Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv%3AOJ.L_.2004.349.01.0001.01.FRA&toc=OJ%3AL%3A2004%3A349%3ATOC

Aussitôt créée, Frontex s'est vue confier la tâche de coordonner les opérations d'interception maritime des migrants entre les côtes africaines et les îles Canaries, à partir de 2006. C'est ainsi qu'a été lancé en juin 2006 un plan d'action impliquant plusieurs États membres de l'UE (France, Allemagne, Italie, Portugal, Pays-Bas, Norvège, Luxembourg et Royaume-Uni). Il s'agit de l'opération HERA coordonnée par Frontex. Officiellement, ce programme a été lancé afin de sauver des vies en dissuadant les migrants d'entreprendre de dangereuses traversées maritimes (Frenzen, 2016). Mais officieusement, HERA a surtout été lancée pour enrayer les départs de cayucos vers les Canaries (Rodier, 2010).

L'analyse des communiqués de presse de Frontex relève que ce programme, d'un budget de 3,5 millions d'euros, visait essentiellement à empêcher aux migrants de quitter le continent (depuis la Mauritanie et le Sénégal), et lorsque des départs avaient lieu, à intercepter leurs embarcations et à les renvoyer à leur point de départ.⁵⁹ Pour mener à bien ces opérations, Frontex s'appuie sur une flotte comprenant des hélicoptères, des avions et de navires fournis par l'Italie, la Finlande, la France et le Portugal.⁶⁰ En 2010, elle disposait au total de 26 hélicoptères, 22 avions légers et 113 navires, ainsi que de radars mobiles, de divers véhicules, de caméras thermiques et de détecteurs de battements cardiaques (Rodier, 2010, p. 10). Cette flotte et les moyens techniques mis à disposition par l'Espagne sont destinés à patrouiller les zones côtières du Sénégal, de la Mauritanie, du Cap-Vert et des îles Canaries (**cf. figure 5**), l'Espagne jouant le rôle de médiateur en chef en vertu d'accords bilatéraux avec ces pays (Casas-Cortes & Cobarrubias, 2019).

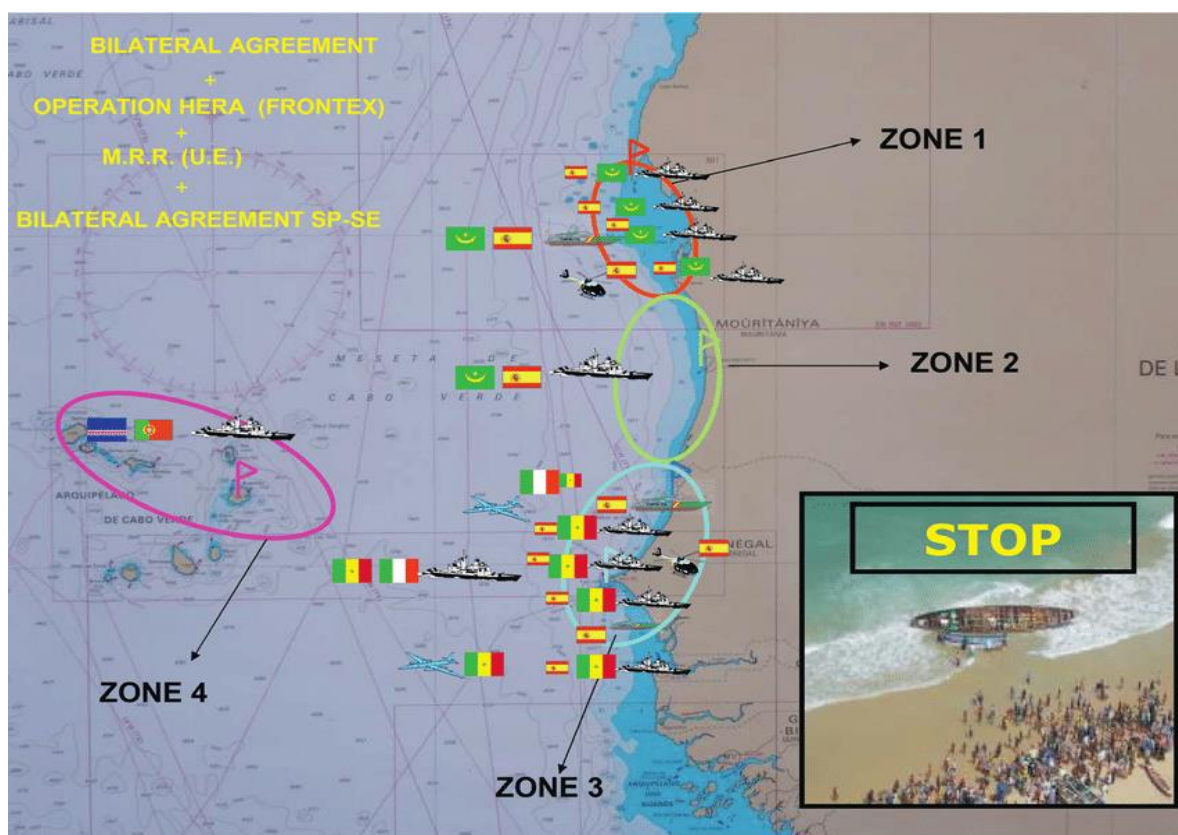
La combinaison des moyens aériens, maritimes et terrestres a permis de réduire rapidement le nombre de migrants arrivant aux îles Canaries. Dès le mois d'octobre 2006, 9 819 personnes ont ainsi été arrêtées en Mauritanie puis expulsées du pays. Par ailleurs, les patrouilles maritimes conjointes opérant dans les côtes de la Mauritanie et du Sénégal ont intercepté 82 embarcations de migrants en 2006, permettant le renvoi sur le continent de 5 384 personnes. En plus de ces interceptions, la même année, 3 878 personnes à bord de 57 embarcations ont

⁵⁹ Frontex Press Statement – Longest Frontex coordinated operation – Hera, the Canary Islands (19/12/2006): <https://frontex.europa.eu/media-centre/news/news-release/longest-frontex-coordinated-operation-hera-the-canary-islands-WpQlsc> ; Frontex Press Statement, « A sequel of operation Hera just starting » (15/02/2007) : <https://frontex.europa.eu/media-centre/news/news-release/a-sequel-of-operation-hera-just-starting-uy631h> ; Frontex Press Statement, « Hera III operation » (13/04/2007), <https://frontex.europa.eu/media-centre/news/news-release/hera-iii-operation-It9SH3>

⁶⁰ Frontex Press Statement – Longest Frontex coordinated operation – Hera, the Canary Islands (19/12/2006): <https://frontex.europa.eu/media-centre/news/news-release/longest-frontex-coordinated-operation-hera-the-canary-islands-WpQlsc>

été interceptées grâce aux patrouilles conjointes de l'opération HERA et aux navires, avions ou personnels mis à disposition par les pays membres de l'UE impliqués. En 2007, l'opération HERA a permis d'intercepter 6 756 personnes dans 77 embarcations (Frenzen, 2016, p. 297). Ces personnes sont ensuite expulsées vers les pays où elles ont embarqué, notamment la Mauritanie ou le Sénégal, avec lesquels l'Espagne a signé des accords de réadmission, les obligeant à accepter, en plus de leurs propres ressortissants, le retour des ressortissants de pays tiers interceptés (2016, p. 299).

Figure 5 : Déploiement de l'opération HERA, telle que visualisée par les autorités frontalières espagnoles et notamment le Servicio Fiscal y de Fronteras de la Guardia Civil, Madrid, 2013.



Source : Casas-Cortés & Cobarrubias (2019) in *A War on Mobility: The Border Empire Strikes Back?*, p. 181

En outre, en raison de l'augmentation des flux migratoires de ressortissants maliens vers les îles Canaries (470 en 2007 et 1539 en 2008) l'Espagne et le Mali ont signé un accord de réadmission en 2009, permettant le rapatriement des ressortissants maliens. En 2009, 491 des 673 Maliens interceptés ont été rapatriés chez eux (Frontex, 2012, p. 7). Fin 2010, Frontex a également signé

des accords de travail (*Working arrangements*) avec le Cap-Vert et le Nigeria,⁶¹ suscitant des inquiétudes quant à leur légitimité et en termes de violations des droits des migrants (Fink, 2012). Fin août 2007, le ministre espagnol de l'Intérieur félicitait Frontex pour avoir réduit de 70% en une année le nombre de Cayucos arrivant aux îles Canaries. Un succès confirmé « *par le quasi-tarissement, en 2010, de la source de "migrants clandestins" entrés en Europe via l'archipel canarien* » (Rodier, 2010, p. 9). Les chiffres sont passés de plus 31 000 arrivées 2006 à 12 500 en 2007, 2200 en 2009, avant de chuter à 196 en 2010.

Cependant, depuis 2019, les routes atlantiques ont connu une résurgence significative, avec plus de 20 000 arrivées aux îles Canaries en 2020 et 2021 (**cf. figure 4**). Cette recrudescence peut être considérée comme le résultat d'un « *effet d'entonnoir inversé* », principalement induit par les violences terroristes au Sahel et les politiques migratoires répressives et sécuritaires mises en œuvre au Niger et en Algérie. En effet, comme nous le verrons dans les sections suivantes, ces dernières années, les violences terroristes se sont généralisées sur les routes vers l'Afrique du Nord, en particulier dans les pays du Sahel tels que le Mali, le Burkina Faso, le Nigéria et les régions méridionales du Niger. Par exemple, les axes Ouagadougou-Niamey et Gao-Niamey sont contrôlés par des groupes terroristes qui y sèment la terreur. Ces facteurs ont rendu l'accès aux routes transsahariennes et donc au Maghreb encore plus périlleux, incitant les populations migrantes à reprendre les routes de l'atlantique. De plus, les politiques draconiennes mises en place au Niger en matière de contrôle des frontières ont rendu l'accès à ces routes encore plus compliqué (**cf. chapitres 7 & 8**). À cela s'ajoutent les déportations massives de ressortissants subsahariens opérées par l'Algérie vers le Niger dans des terribles conditions humaines (**cf. chapitre 3**). En conséquence, ces personnes ont réorienté (encore) leurs parcours vers les îles Canaries, cherchant des passages plus sûrs malgré les risques inhérents à cette route. Selon un rapport de l'Observatoire des droits de l'homme Ca-minando Fronteras, 11 286 personnes ont perdu la vie au cours des cinq dernières années (depuis 2018) sur les routes menant en Espagne, soit six morts par jour⁶².

Pour revenir à la discussion initiale, selon Frontex, la collaboration fructueuse entre l'Espagne, le Sénégal et la Mauritanie a permis de mettre un terme aux embarcations en provenance de ces

⁶¹ Frontex, Public Register Of Documents : <https://frontex.europa.eu/we-build/other-partners-and-projects/non-eu-countries/>

⁶² Observatoire des droits de l'homme de Ca-minando Fronteras, Victime de la nécrofrontière 2018-2022 : pour la mémoire et la justice, édition 2022 : <https://caminandofronteras.org/wp-content/uploads/2022/12/Victimes-de-la-necrofrontiere-18-22-FR-1.pdf>

pays. Le dernier *cayuco* arrivé aux îles Canaries depuis le Sénégal date de 2008, et le dernier à avoir quitté les côtes mauritaniennes date de juin 2014 (Frontex, 2015). La mer s'est donc refermée, et les Subsahariens venus tenter le passage se sont retrouvés bloqués dans les culs-de-sac marocains et mauritaniens (Boukhari, 2007; Gabrielli, 2008; Pian, 2009; Choplin, 2010; Bredeloup & Pliez, 2011). Cependant, alors que les routes vers les îles Canaries et le détroit de Gibraltar voyaient leurs flux migratoires se tarir, ceux des routes de la Méditerranée centrale, de la Libye vers Malte et l'Italie, doubleraient (Rodier, 2010). Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (UNHCR) indiquait dès 2011 que 57 514 migrants/réfugiés avaient atteint les côtes italiennes (56 000, dont 28 000 Tunisiens) et maltaises (1 574) par les routes de la Méditerranée centrale (UNHCR, 2012). Ces chiffres sont retombés en 2013 à 42 900 pour l'Italie et 2 800 pour Malte avant de tripler en 2015 (150 317 pour l'Italie et 106 pour Malte) (OIM, 2014; OIM, 2016), dont la majorité avait transité par les routes transsahariennes du Niger (Guillet & Germain, 2016). En 2016, l'OIM a enregistré plus de 333 000 migrants franchissant les frontières nigéro-libyennes et nigéro-algériennes (dont 81% d'étrangers), parmi lesquels des Nigériens (22%), des Gambiens (15%), des Sénégalais (13%), des Ivoiriens (7%) et des Nigériens (19%) (OIM, 2016, p. 1). Il est toutefois important de noter que le fait de franchir ces frontières ne signifie pas que ces migrants traverseront la Méditerranée. Comme cela a pu être documenté par de nombreuses études, les routes migratoires africaines mènent rarement à l'Europe (Bredeloup, 2010; 2020).

Ce préalable étant posé, il n'en demeure pas moins que ces développements, le verrouillage des routes vers le détroit de Gibraltar et les îles Canaries, associés à l'intensification des opérations de Frontex le long des côtes africaines (Maroc, Mauritanie et Sénégal notamment) ont mis en évidence le Niger comme un véritable entonnoir migratoire. Des événements sous-régionaux, tels que la chute des régimes dictatoriaux au Maghreb (Tunisie, Égypte et Libye) à la suite de révoltes populaires, et la détérioration de la situation sécuritaire dans la zone saharo-sahélienne, ont contribué à cette évolution. Au milieu de ce chaos régional, les routes du Niger, caractérisées par une relative stabilité politique et sécuritaire, sont apparues comme une alternative viable. Comme on va le voir ci-dessous, l'embrasement du nord du Nigeria, la guerre civile en Libye puis l'implosion du nord du Mali, ont amplifié davantage cet effet d'entonnoir migratoire. Pour bien comprendre le rôle central que joue le Niger dans les routes migratoires africaines, il est essentiel d'analyser l'imbroglio géopolitique et sécuritaire dans lequel est plongée la bande saharo-sahélienne depuis la fin des années 2010.

2. Bouleversements géopolitiques régionaux et dynamiques migratoires : Le chaos politico-sécuritaire saharo-sahélien comme catalyseur de l'effet entonnoir

Depuis le début des années 2010, la bande saharo-sahélienne est en proie à une crise sécuritaire sans précédent qui « *trouve son origine dans l'incapacité des gouvernements de la région à répondre aux menaces qui pèsent sur leurs populations* » (Coalition citoyenne pour le Sahel, 2021, p. 17). Elle s'est développée selon trois pôles de conflictualité (Grégoire, 2019). On peut situer les prémices de cette crise avec « *la campagne de terreur* » déclenchée par Boko Haram au Nigéria en 2009.⁶³ Tirant parti de la proximité géographique et culturelle avec le Niger, elle s'est ensuite étendue à partir de 2014-2015 à la région du Lac Tchad⁶⁴: Tchad, Nigéria, Niger et Cameroun (Magrin & Pérouse de Montclos, 2018). Au Niger, cette crise a été principalement circonscrite à quelques localités de la région de Diffa (Crisis Group, 2017a).

Le troisième pôle de conflictualité, qui découle directement du second pôle, la crise libyenne, a démarré au début de l'année 2012 dans le nord du Mali. Il résulte de l'effondrement du régime de Kadhafi en 2011, entraînant le retour au Mali de milliers de combattants lourdement armés, qui servaient auparavant dans l'armée libyenne. Ceux-ci ont chassé l'armée malienne du nord du pays, l'occupant jusqu'en juillet 2012, avant d'en être chassés à leur tour, par une mosaïque de groupes armés terroristes (Fontaine, Lahouari, & Henni, 2013; Bencherif, 2021). Puis, la crise malienne a débordé sur le Burkina Faso à partir de 2016, avant d'embraser à partir de 2018 toute la région du Liptako-Gourma (Burkina Faso, Mali, Niger) ou zone des « *trois frontières* » (Nsaibia, 2019). Au total, entre 2012 et 2019, 1 463 affrontements impliquant 195 groupes armés ont été enregistrés dans les seuls États du Nigéria, du Mali et du Niger. Ils ont entraîné la mort de 4 723 civils dans 1 263 lieux différents (Raleigh, Nsaibia, & Dowd, 2020, p. 123) et le déplacement de milliers de personnes à l'intérieur de ces pays et vers les États voisins, principalement le Niger.

Cette situation sécuritaire chaotique a eu comme conséquence l'arrivée en force des militaires sur la scène politique sous-régionale. Ainsi, depuis le début de la crise en 2012, le Mali a connu

⁶³ Human Rights Watch, Nigeria : Boko Haram poursuit sa campagne de terreur, 24/01/2012 :

<http://www.hrw.org/fr/news/2012/01/24/nigeria-boko-haram-poursuit-sa-campagne-de-terreur>

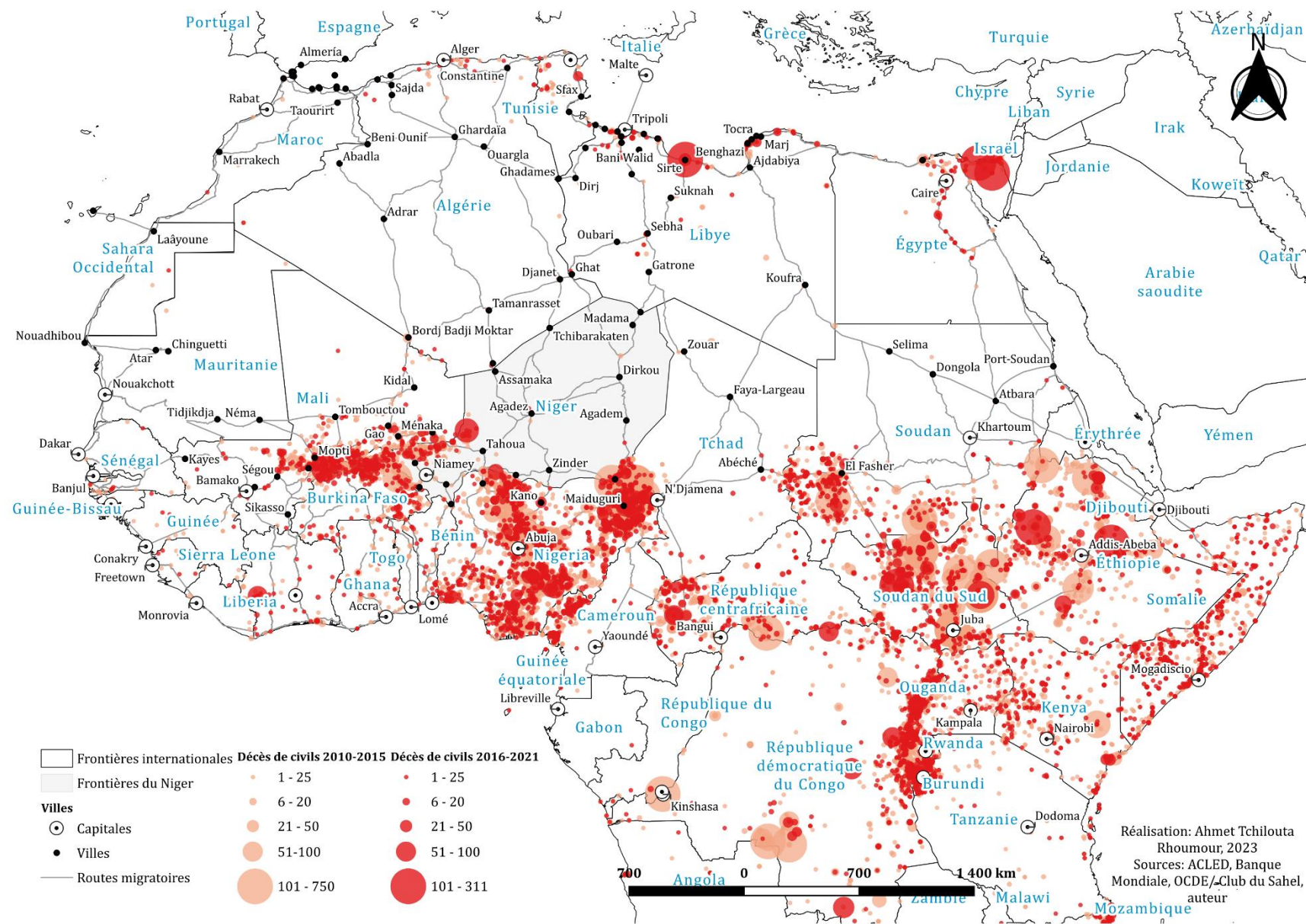
⁶⁴ Cependant, on estime que les combattants de Boko Haram se sont réfugiés au Niger en 2009 à la suite de des combats « *lorsque l'escalade entre les forces de sécurité nigérianes et les partisans de Yusuf débouche sur des violences massives à Maiduguri et dans d'autres villes du nord du Nigéria* » (Crisis Group, 2017a, p. 6) et « *certaines sources sécuritaires évoquent l'existence d'un pacte de non-agression entre les autorités nigériennes et Boko Haram avant 2014, mais il est difficile d'en confirmer l'existence* » (Crisis Group, 2017a, p. 8).

trois coups d'État (mars 2012, août 2020 et mai 2021). Même scénario au Burkina, qui a connu deux coups d'État en l'espace de huit mois (janvier et septembre 2022). Le Niger, contrairement à ses voisins, a amorcé sa transition démocratique avec l'élection de Bazoum Mohamed, qui est devenu le premier président à succéder démocratiquement à son prédécesseur⁶⁵. Au milieu de ce chaos sous-régional, le Niger apparaissait jusqu'à l'été 2023, suite au coup d'État qui a déposé Bazoum Mohamed le 26 juillet 2023 et porté les militaires au pouvoir, comme un pays jouissant d'une relative stabilité politico-sécuritaire. Il offre ainsi une alternative viable aux populations cherchant à fuir les violences armées et sert de principale voie de transit pour ceux qui souhaitent rejoindre l'Afrique du Nord (Libye et Algérie), voire l'Europe. Comme le montre la carte ci-dessous (**cf. carte 7**), le Niger a été relativement épargné par les violences ciblées sur les civils jusqu'en 2015, alors que celles-ci se généralisaient dans toute la région sahélienne, jusqu'en Somalie.

L'analyse de ce qui précède montre une exacerbation de l'effet d'entonnoir, résultant de deux facteurs clés : l'obstruction des routes de l'Atlantique et l'escalade de la violence dans la région du Sahel. Il s'est traduit par le détournement de flux migratoires vers les routes transsahariennes du Niger, augmentant ainsi son importance géopolitique à la fois en tant que point de transit et en tant que pays d'accueil privilégié. Les sections suivantes offrent une analyse plus complète de la manière dont ce chaos politico-sécuritaire a catalysé cet effet d'entonnoir, initialement déclenché par les politiques restrictives de contrôle des frontières le long des côtes espagnoles et africaines.

⁶⁵ La Croix, Au Niger, une transition démocratique sans alternance, 24/02/2021 : <https://www.la-croix.com/Monde/Au-Niger-transition-democratique-sans-alternance-2021-02-24-1201142425>

Carte 7 : Évolution des violences contre les populations civiles en Afrique du Nord, de l'Ouest, de l'Est et du Centre, 2010 et 2022 (Données de ACLED)



Encadré 2 : note méthodologique sur l'utilisation des données ACLED

La carte (**cf. carte 7**) ci-dessus et les analyses subséquentes utilisent des données fournies par le Armed Conflict Location & Event Data Project (ACLED :

<https://acleddata.com/dashboard/#/dashboard>) ACLED est une base de données qui cartographie les violences politiques et les événements de protestation à travers le monde, ce qui en fait un outil précieux pour de nombreux chercheurs travaillant aujourd'hui sur le Sahel, ainsi que pour les organisations internationales et les gouvernements. Cette carte visualise les violences contre les civils répertoriées par ACLED, notamment les enlèvements, les disparitions forcées et les agressions attribuées aux armées nationales, aux groupes rebelles, aux milices et aux groupes terroristes.

La base de données de ACLED fournit des données en temps réel, ce qui constitue un atout essentiel pour ceux qui ont besoin d'informations actualisées sur des situations qui évoluent rapidement. En outre, ACLED fournit des détails précis sur chaque incident, notamment la date, le lieu, les acteurs impliqués et la nature des événements, permettant ainsi une analyse détaillée des dynamiques de conflit.

Cependant, malgré son utilité, l'utilisation des données de ACLED comporte des limites inhérentes qu'il convient de reconnaître. En effet, les données proviennent de diverses sources, notamment des médias, des ONG et d'autres sources secondaires, ce qui peut introduire des biais et une fiabilité variable dans les reports d'événements. Certains types d'événements ou régions spécifiques peuvent être sous-représentés en raison d'une couverture médiatique insuffisante ou d'autres facteurs, ce qui peut conduire à une représentation biaisée ou incomplète des dynamiques de conflit. Néanmoins, les données de ACLED constituent une bonne base d'analyse à l'échelle régionale, bien qu'elles puissent être moins précises à l'échelle locale. En outre, si la base de données de ACLED fournit des informations détaillées sur les événements, elle peut manquer de données contextuelles essentielles pour comprendre pleinement les origines et les implications de ces conflits. Par exemple, les conditions sociales, économiques ou politiques sous-jacentes à l'origine des conflits n'y apparaissent pas.

2.1. Répercussions des activités du groupe terroriste Boko Haram sur les mobilités dans la région du Lac Tchad : Origines et conséquences

Dans cette section, nous nous penchons sur une analyse de l'insurrection de Boko Haram dans la région du lac Tchad, en soulignant son rôle dans les mouvements de réfugiés du Nigéria vers

le Niger. Nous retraçons la genèse et l'évolution de Boko Haram, d'un groupe insurrection local contre les influences occidentales à sa mutation en un groupe extrémiste avec des ramifications internationales. Nous mettons ensuite en évidence le coût humain élevé du conflit, notamment à travers le prisme des déplacements internes et transfrontaliers. Enfin, nous analysons l'afflux de réfugiés du Nigéria vers le Niger, en établissant un lien clair avec la résurgence des activités de Boko Haram et en montrant pourquoi le pays est devenu le premier refuge pour ces personnes fuyant les violences.

2.1.1. Émergence de Boko Haram : Genèse (simplifiée) et évolution idéologique

Les origines exactes du groupe *Jamaatu Ahli is-Sunnah lid-Dawati wal-Jihad* (JASDJ), connu sous le nom *Boko Haram*⁶⁶, que l'on pourrait traduire par « le savoir trompeur est un péché » (*Deceptive Knowledge is Sinful*) ou par la traduction communément admise de « l'éducation occidentale est interdite » (Higazi, 2013). Il est aussi connu sous le nom de « *Yusufiyya* », en référence à son fondateur, *Muhammad Yusuf*, qui a été abattu par la police à Maiduguri en juillet 2009 dans des circonstances troubles⁶⁷. Néanmoins, on estime qu'il serait né en 2002 au sein d'un groupe de jeunes prêchant un islam rigoriste à la mosquée *Alhaji Muhammadu Ndimi* de Maiduguri, dans le nord du Nigeria, lié par leur révolte contre une ville et un establishment islamique devenus « intolérablement corrompus et irrécupérables » (Walker, 2012, p. 3). Imputant ces « fautes » aux influences occidentales, ils souhaitent ainsi imposer la *Shari'ah* (loi islamique) pour les corriger (HRW, 2012). Après que Yusuf a développé l'idéologie Boko Haram et qu'elle a été interdite de prêcher dans les mosquées de Maiduguri, soutenu par ce groupe de jeunes, il s'est déplacé avec ses disciples vers Markas, près de Maiduguri, pour y établir une mosquée qu'ils ont appelée la « *Ibn Taymiyyah Masjid* » (Ojaide, Othman, Mohammed, & Balami, 2019).

Le Nigeria a ensuite progressivement sombré dans la violence à partir de septembre et octobre 2004, avant que la situation ne se détériore lorsque, en juin 2009, la police a ouvert le feu sur une foule d'adeptes de Yusuf venus enterrer certains de leurs membres décédés dans un accident de voiture. Dépités qu'aucune enquête n'ait été ouverte sur les circonstances de cet événement, ils lancèrent des attaques contre des postes de police et d'autres symboles de l'État, tuant des

⁶⁶ Dans cette analyse, il a été fait le choix d'utiliser le terme de « *Boko Haram* » pour désigner les groupes terroristes évoluant au Nigeria afin d'aider au mieux le lecteur dans la compréhension.

⁶⁷ Jeune Afrique, Qui a tué le chef des « Talibans » ? 05/08/2009 :

<https://www.jeuneafrique.com/158871/politique/qui-a-tu-le-chef-des-talibans/>

dizaines de policiers (Pérouse de Montclos, 2012). Suite à cela, les forces gouvernementales ont mené des expéditions punitives dans les États de Bornou, Yobe, Kano et Bauchi en juillet et août 2009, tuant plusieurs centaines de membres de Boko Haram et détruisant la mosquée qui leur servait de quartier général. Mohammed Yusuf et plusieurs dirigeants du groupe ont été arrêtés par l'armée et remis à la police. Quelques jours plus tard, les cadavres criblés de balles de Yusuf et de ses camarades, dont celui de son beau-père qui s'était volontairement rendu à la police, ont été exposés au public⁶⁸ (HRW, 2012, p. 63). Ces exécutions extrajudiciaires n'ont fait qu'exacerber le sentiment d'injustice et de colère et inciter d'autres personnes à grossir les rangs du groupe (Higazi, 2013).

Après cette tentative d'écrasement par les forces armées nigérianes et les tueries de Maiduguri, le groupe réapparaît un an plus tard sous la direction d'Abubakar Shekau. Ce dernier se rebaptise alors Boko Haram en 2011 en « *Jamaatu Ahli is-Sunnah lid-Dawati wal-Jihad* » (JASDJ), et le collectif devient officiellement un groupe armé dont l'idéologie se rapproche de celle d'Al-Qaïda, puis de l'État islamique en Irak et au Levant (*Daech*, en arabe) (Higazi, 2013; Elden, 2014). L'insurrection a repris et devient plus féroce, avec des attaques plus sophistiquées, en particulier à la mi-2011 (Higazi, 2013). Celles-ci se sont étendues du nord-est au nord-ouest et au centre-nord du Nigéria, ainsi qu'à certaines zones frontalières. Et le groupe a commencé à lancer des expéditions d'envergure comme celle de la ville de Kano en janvier 2012, deuxième grande ville du Nigéria après Lagos, visant cette fois la présence de l'État (prisons et des forces de sécurité). Selon les chiffres officiels, cette expédition aurait causé la mort de 185 personnes. D'autres attentats suicides ont ensuite visé le siège de la police nigériane à Abuja (juin 2011), un bâtiment des Nations unies (août 2011) et les bureaux du Journal *This day* à Abuja et Kaduna (avril 2012), ainsi que l'église catholique Sainte-Thérèse près de Madalla, tuant 43 personnes (décembre 2011) (HRW, 2012, p. 20).

Le 7 mars 2015, JASDJ prête allégeance à Daech et prend le nom de l'État islamique en Afrique de l'Ouest (*Islamic State in West Africa* — ISWA) ou de Province de l'état islamique en Afrique de l'Ouest (*Islamic State's West African Province* - ISWAP)⁶⁹. L'année suivante, en

⁶⁸ Al Jazeera, Video shows Nigeria « executions », 09/02/2010 :

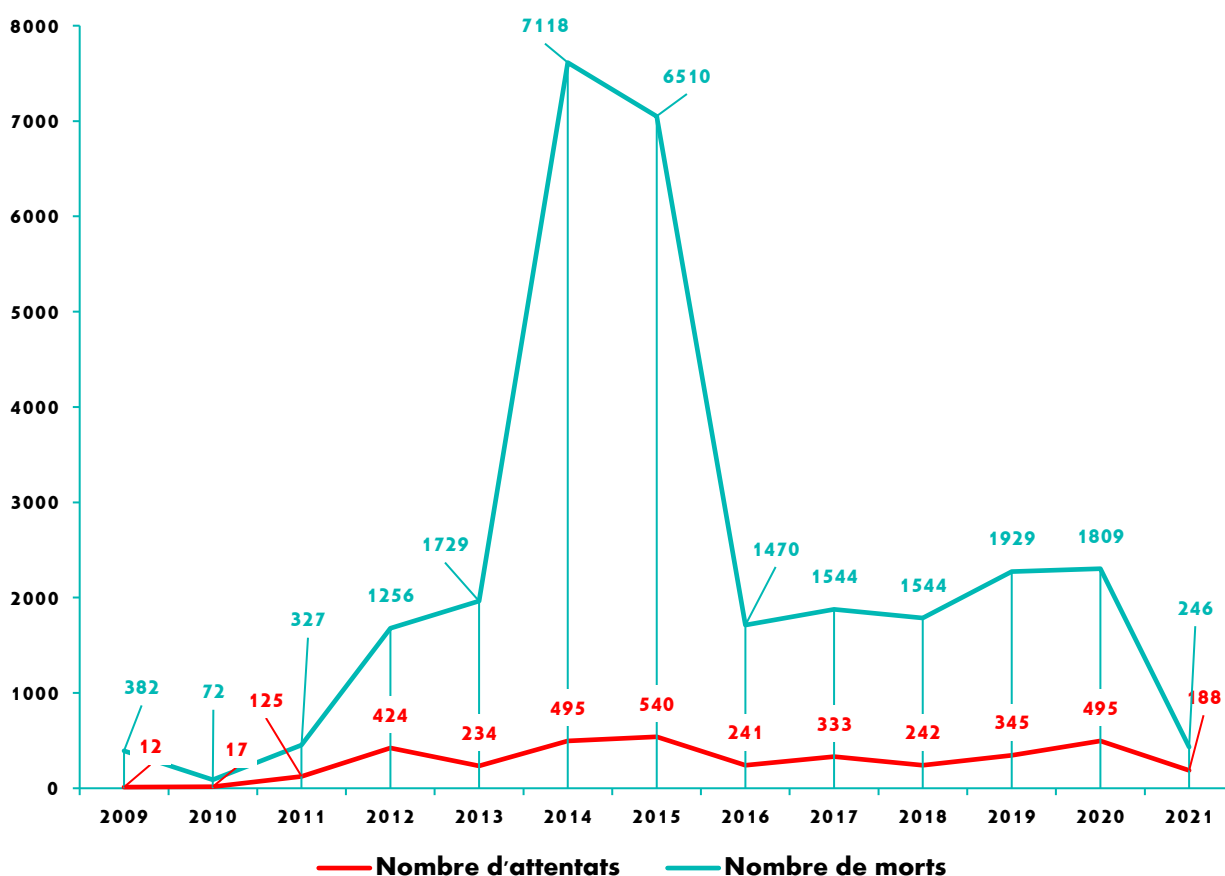
<https://www.aljazeera.com/news/2010/2/9/video-shows-nigeria-executions>

⁶⁹ BBC, Nigeria's Boko Haram pledges allegiance to Islamic State, 07/03/2015:

<https://www.bbc.com/news/world-africa-31784538>

2016, après que Daesh a écarté Abubakar Shekau de la tête du groupe pour « *extrémisme* »⁷⁰, le groupe s'est scindé en deux factions. L'une conservant la dénomination de ISWA ou ISWAP, dirigé par Abu Musab al-Barnawi et l'autre revenant à l'appellation initiale de Boko Haram, Jamaatu Ahli is-Sunnah lid-Dawati wal-Jihad, dirigé par Abubakar Shekau.⁷¹ Ce dernier a été tué en juin 2021 dans la forêt de Sambisa lors d'affrontements violents par la faction dirigée par Abu Musab al-Barnawi⁷².

Figure 6 : Les attentats islamistes perpétrés par Boko Haram (2009-mai 2021)



Source : Fondation pour l'Innovation Politique, 2021, p. 39.

⁷⁰ France 24, Longtime Boko Haram commander Abubakar Shekau re-emerged Thursday to deny Islamic State (IS) group reports that it had replaced him as leader of its West African affiliate, 14/09/2016 :

<https://www.france24.com/en/20160803-boko-haram-new-leader-shekau-barnawi-group>

⁷¹ Malgré que ce dernier ait été écarté par l'État islamique au Levant, il continue de combattre au nom de ce dernier (France 24 : <https://www.france24.com/en/20160809-boko-haram-shekau-vows-fight-group-leadership-barnawi-islamic-state>)

⁷² RFI, La mort d'Abubakar Shekau, chef de Boko Haram, confirmée par un groupe jihadiste rival (07/06/2021) : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20210606-la-mort-d-abubakar-shekau-chef-de-boko-haram-confirm%C3%A9e-par-un-groupe-jihadiste-rival>

Depuis qu'il a entamé sa guerre de la terreur contre l'État nigérian, Boko Haram a causé la mort de plus de 36 000 personnes (jusqu'à la fin 2021)⁷³. Il se place ainsi dans le top 3 des organisations terroristes les plus meurtrières au monde derrière les Talibans (69 303 morts), le groupe État islamique (58 632 morts), et il est en outre responsable de près de 97% des morts provoqués par les attentats islamistes au Nigéria (cf. figure 6). Ces violences meurtrières ont provoqué le déplacement de milliers de Nigériens vers le Niger.

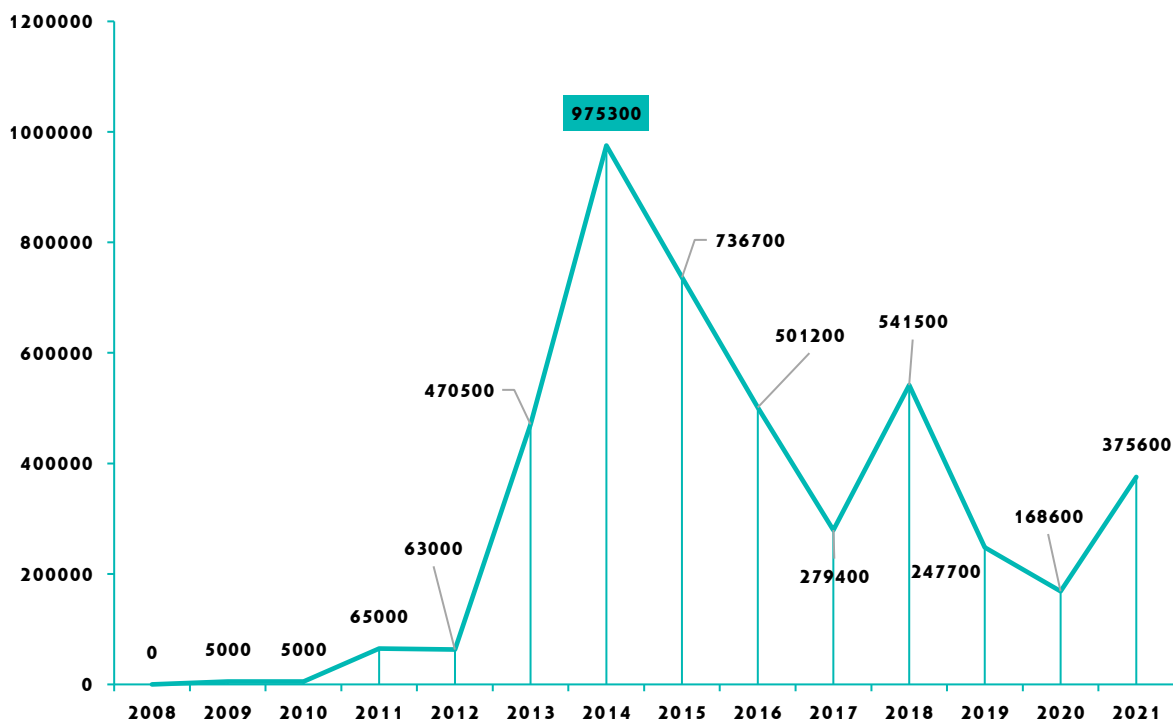
2.1.2. Afflux des réfugiés nigériens vers le Niger : Échapper au règne de la terreur de Boko Haram

Depuis que Boko Haram a commencé ses opérations au Nigéria en 2009, le pays a connu des déplacements massifs de population, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières. Fin 2021, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) recensait plus de 3,2 millions de Nigériens déplacés à l'intérieur du pays en raison des insurrections et des conflits armés dans le pays (UNHCR, 2022). Au total, plus de 4,4 millions de Nigériens ont été contraints de quitter leur foyer depuis le début du conflit en 2009 (IDMC, 2022). L'année 2014, la plus meurtrière depuis le début du conflit avec plus de 7 100 morts (cf. figure 6), a connu le plus grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays, avec près de 100 000 individus contraints de fuir leur domicile (cf. figure 7).

L'intensification des activités de Boko Haram à partir de 2014 a marqué un tournant critique, entraînant une augmentation significative et durable du nombre de réfugiés internes et externes. Notre analyse révèle une corrélation évidente entre l'augmentation des attaques terroristes au Nigéria (cf. figure 6), l'augmentation du nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays (cf. figure 7) et l'explosion du nombre de réfugiés internationaux (cf. figure 8).

⁷³ La Croix (avec AFP), Nigeria : le chef de Boko Haram est mort, selon des jihadistes rivaux, 07/06/2021 : <https://www.la-croix.com/Nigeria-chef-Boko-Haram-mort-selon-jihadistes-rivaux-Iswap-2021-06-06-1301159728#:~:text=Depuis%20le%20d%C3%A9but%20de%20la.et%20deux%20millions%20de%20d%C3%A9plac%C3%A9s>

Figure 7 : Évolutions des déplacés internes au Nigeria sur la période 2008 et 2021

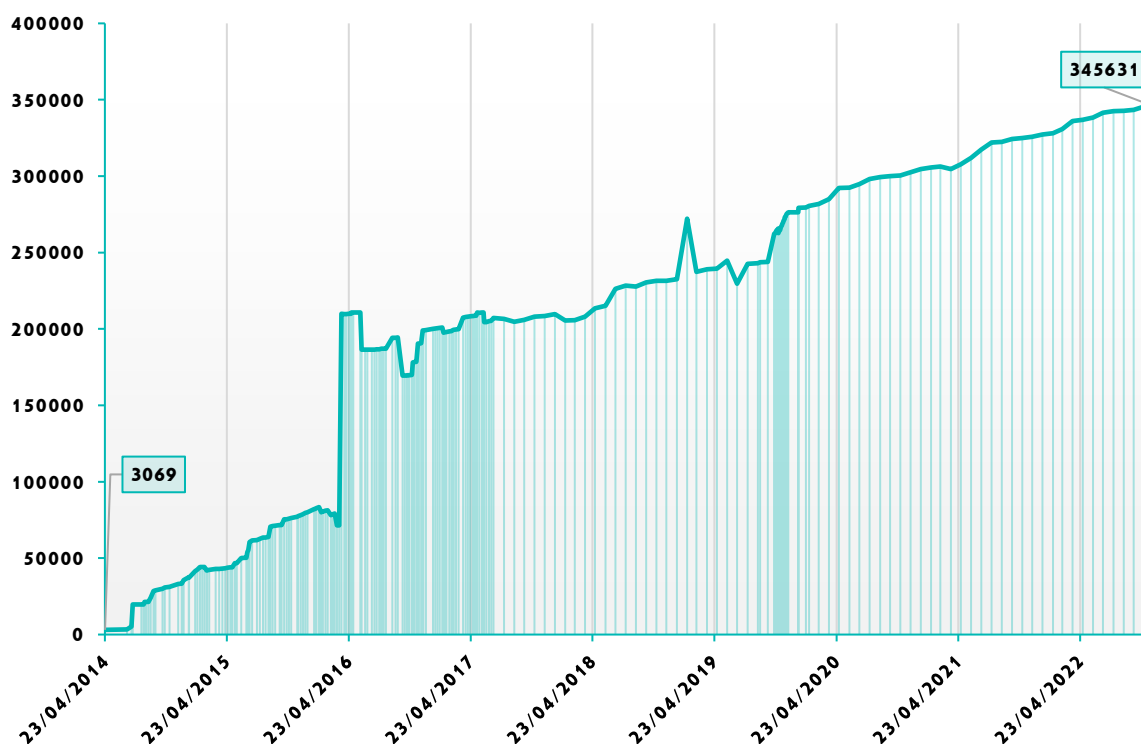


Source : Internal Displacement monitoring Centre (2022) : <https://www.internal-displacement.org>

L'analyse détaillée des mouvements des réfugiés nigériens dans la sous-région entre 2008 et 2022 indique que le Niger, le Cameroun et le Tchad constituent leurs principales destinations de refuge (cf. figure 8). À la fin de l'année 2022, ces pays ont accueilli plus de 345 000 réfugiés nigériens, le Niger étant la première destination, avec plus de 187 000 réfugiés accueillis depuis le début du conflit en 2009, ce qui représente environ 54% du total. Au 30 juin 2023, ce chiffre est passé à plus de 183 000, soit 57,2% du total. Le Cameroun et le Tchad suivent, en accueillant respectivement un peu plus de 138 000 (soit 40%) et 20 000 (environ 6%) réfugiés (UNHCR, 2022).

Compte tenu de sa proximité géographique et culturelle avec le Nigéria, ainsi que de sa relative stabilité politique et sécuritaire, le Niger apparaît comme le premier choix des Nigériens fuyant le règne de terreur de Boko Haram. L'intensification des activités terroristes a donc largement contribué à l'effet d'entonnoir décrit précédemment, en propulsant les routes nigériennes comme principales voies d'évasion de la violence.

Figure 8 : Évolution du nombre des réfugiés nigériens au Tchad, au Cameroun et au Niger (2014 à 2022)



Source : UNHCR Operation Data Portal (2022) : <https://data.unhcr.org/en/situations/nigeriasituation>

Aujourd'hui, Boko Haram semble considérablement affaibli, se muant davantage en un groupe criminel, du moins au Niger. Cette transition a été rappelée par Bazoum Mohamed, président du Niger, en décembre 2022, dans une interview accordée au journal italien *La Repubblica*, en marge de la 8e édition du Forum de dialogue méditerranéen (Rome MED)⁷⁴. Contrairement à cela, la situation au Mali offre une perspective différente. Plus précisément, suite au retrait des troupes françaises du Mali en février 2022, une résurgence de l'insécurité, en particulier dans la région de Ménaka, a été observée. Depuis fin mars, l'État islamique au Grand Sahara (EIGS) y commet régulièrement des exactions à grande échelle, provoquant le déplacement de milliers de personnes, dont beaucoup se sont réfugiées au Niger.⁷⁵

⁷⁴ *La Repubblica*, Mohamed Bazoum : « Per gestire i migranti serve un nuovo accordo tra Europa e Africa », 02/12/2022 : https://www.repubblica.it/esteri/2022/12/02/news/mohamed_bazoum_presidente_niger_intervista-377077584/

⁷⁵ Op.cit.

2.2. De la chute du régime de Kadhafi à l'implosion du nord du Mali : Émergence des mouvements militants et conséquences sur les trajectoires migratoires

L'effet d'entonnoir migratoire, tel que décrit dans les sections précédentes, a été exacerbé par l'implosion du nord du Mali en 2012, qui était auparavant l'une des principales zones de transit pour les personnes se dirigeant vers l'Afrique du Nord, en particulier la Mauritanie, puis le Maroc et l'Algérie, puis la Libye. Ce bouleversement géopolitique a réorienté d'importants flux migratoires vers le Niger, intensifiant l'effet d'entonnoir.

2.2.1. La chute de Kadhafi et le retour des combattants Touaregs au Mali : Les prémices d'un conflit

Décembre 2010 a vu le début d'une vaste révolte populaire en Tunisie, également qualifié « *printemps arabe* ». En l'espace de quelques semaines, elle a balayé les régimes autoritaires établis de longue date de Ben Ali en Tunisie et de Hosni Moubarak en Égypte. Une semaine après la chute de Moubarak, les opposants libyens, inspirés par les révoltes en Tunisie et au Caire, ont appelé via Facebook à « *une journée de la colère* » le 17 février 2011 (Ourdan, 2011). Des manifestations éclatent ainsi dans plusieurs villes libyennes, dont Benghazi, berceau de la révolte libyenne. Cette révolte populaire a été sévèrement réprimée par le régime de Mouammar Kadhafi, ensanglantant les rues de Tripoli, de Benghazi et d'autres villes en quelques jours. Cependant, malgré la répression du régime et le nombre élevé de victimes et de blessés, celle-ci s'est poursuivie. Fin février, Benghazi a été conquise et a servi de capitale à la révolte, sous l'égide du Conseil national de transition (CNT) nouvellement formé. Mustafa Abdul Jalil, initialement envoyé par le Premier ministre El-Baghdadi Ali al-Mahmoudi et Saif al-Islam pour négocier avec les rebelles, prend la direction politique de la rébellion après avoir démissionné de son poste de ministre de la Justice (Jeune Afrique, 2011). La révolte s'est ensuite rapidement étendue à l'ensemble du pays, et la répression des forces loyalistes s'est intensifiée.

Mi-mars, alors que les forces de Kadhafi menaçaient de reprendre Benghazi, les chancelleries occidentales, craignant des massacres en masse dans la ville, ont entrepris des actions. Le 17 mars, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 1973 (2011) autorisant le recours à la force pour protéger les populations civiles et établissant une zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Libye (Conseil de sécurité, 2011). Le 19 mars, une coalition menée par la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis, est passée à l'action. Un raid aérien français a sauvé Benghazi in extremis alors que les forces de Kadhafi entraient dans la ville. C'est le

début d'un long déluge de feu qui ne prendra fin qu'avec la capture et l'exécution de M. Kadhafi, le 20 octobre 2011, près de Syrte (Jeune Afrique, 2021). Cependant, loin de s'arrêter avec la fin du régime de Kadhafi, la violence s'est intensifiée et le pays est au bord de l'effondrement. Il est aujourd'hui divisé entre deux gouvernements parallèles qui se livrent une lutte acharnée pour le pouvoir et le contrôle du territoire. Ces schismes ont conduit à des guerres dévastatrices, précipitant ainsi de graves troubles sociaux et politiques à la fois dans le pays et dans la sous-région, même si, ces dernières années, le pays connaît « *une paix en clair-obscur* ». ⁷⁶

Les conséquences de cette déstabilisation ont retenti à des milliers de kilomètres de la Libye, notamment dans le nord du Mali. Après la chute de Kadhafi, des milliers de soldats Touaregs d'origine malienne enrôlés dans l'armée libyenne sont rentrés chez eux lourdement armés. Ils précipitent la création du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), qui a fini par déclarer la guerre à l'État malien en 2012 et par proclamer l'indépendance de l'Azawad le 6 avril 2012 (Chebli, 2019, p. 453). Le territoire de l'Azawad correspond aux régions de Kidal, Tombouctou et Gao. Celles-ci furent ensuite envahies par des groupes terroristes, qui finirent par prendre le contrôle du nord du Mali. Selon un rapport de l'Assemblée nationale française, « *40% du matériel des groupes terroristes qui combattent au Mali proviendrait des stocks d'armes libyens* » (Ameline, Baumel, & Glavany, 2015, p. 44).

2.2.2. Formation et ascension du Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA) : Des griefs locaux à la rébellion armée

Lors d'un congrès tenu en fin de l'année 2010 à Tombouctou, des groupes de jeunes et des associations d'étudiants du nord du Mali, pour la plupart des diplômés, fondent le Mouvement national de l'Azawad (MNA) (Grémont, 2019; Chebli, 2019). Le mouvement sera violemment réprimé et ses leaders emprisonnés alors que « *la couverture médiatique de la répression rend le mouvement populaire auprès des jeunes Touaregs* » (Chebli, 2014). Au même moment, « *une opération militaire multinationale, sous l'égide de l'ONU (Français et Britanniques en tête), intervient en Libye, dans un contexte d'insurrection interne, et entraîne la chute du régime et la mort du colonel Kadhafi* » (Grémont, 2019, p. 44). Cette intervention signe le retour de milliers de soldats d'origine malienne officiants dans les rangs de l'armée de Kadhafi. Leur

⁷⁶ Le Monde, En Libye, les fragilités d'une paix en clair-obscur, 12 juin 2023 : https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/06/12/en-libye-les-fragilites-d-une-paix-en-clair-obscur_6177330_3232.html

retour coïncide aussi avec la montée en puissance du MNA et « avec la pression accrue de combattants du groupe d'Ibrahim ag Bahanga, un des leaders de la précédente rébellion touarègue de 2006 » (2019, p. 44).

En octobre 2011, le MNA est dissous et devient le MNLA (Mouvement National de Libération de l'Azawad), un mouvement politico-militaire qui revendique l'indépendance de l'Azawad. Le MNLA conserve le projet politique du MNA, la seule innovation étant la création d'une branche armée pour intégrer les combattants du mouvement d'Ibrahim Ag Bahanga et ceux venus de Libye après la chute de Kadhafi en octobre 2011. C'est le début de la lutte armée. Le 17 janvier 2012, le MNLA lance plusieurs attaques pour « libérer nos terres de l'occupation des forces militaires de Bamako ». ⁷⁷ Cet objectif a été atteint le 6 avril 2012, lorsqu'ils ont annoncé « l'indépendance de l'Azawad », après avoir mis en déroute l'armée malienne dans toutes les villes du nord du pays. ⁷⁸ Une déclaration d'indépendance rejetée et unanimement condamnée par la communauté internationale au nom du respect de l'intégrité territoriale du Mali.

Les observateurs ont rapidement découvert que cette offensive éclair n'était pas le fait des seuls indépendantistes du MNLA. En effet, dans un système complexe d'alliances de circonstances, ces derniers étaient en effet appuyés par une mosaïque de groupes djihadistes, notamment le mouvement djihadiste local *Ansar Eddine*, dirigé par Iyag Ag Ghali, ancien chef de la rébellion touareg des années 1990 et ex-diplomate malien. Si les deux acteurs ont collaboré au début de l'offensive contre l'armée malienne, ils ont fini par s'affronter et par déloger le MLNA des principales villes du nord du Mali (Grémont, 2019; Bencherif, 2021).

2.2.3. Le nord du Mali sous le contrôle d'une mosaïque des groupes armés terroristes

Après avoir procédé à la « libération de l'Azawad » en avril 2012, les séparatistes du MNLA ont été supplantés par leurs alliés de circonstances ⁷⁹. Fin avril 2012, des affrontements éclatent dans la ville de Gao entre le MNLA et Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), le Mouvement

⁷⁷ Jeune Afrique, Nord-Mali : qui sont les rebelles du MNLA ? (26/01/2012) :

<https://www.jeuneafrique.com/143213/politique/nord-mali-qui-sont-les-rebelles-du-mnla/>

⁷⁸ Le Figaro International, Les rebelles touareg contrôlent le nord du Mali, 01/04/2012 :

<https://www.lefigaro.fr/international/2012/04/01/01003-20120401ARTFIG00223-les-rebelles-touaregs-controlent-le-nord-du-mali.php>

⁷⁹ RFI, Nord du Mali : les islamistes du Mujao ont pris Gao, le MNLA déterminé à poursuivre le combat, 28/06/2012 : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20120627-mali-islamistes-ont-pris-gao-mais-le-mnla-est-determine-combattre>

pour l'unicité et le djihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO). Et « à la fin du mois de juin, le MNLA est chassé de Tombouctou et de Gao, par AQMI et le MUJAO, tandis qu'Ansar Eddine consolide son emprise sur Kidal (et contrôle Tombouctou avec AQMI) » (Grémont, 2019, p. 45). Les groupes terroristes deviennent ainsi « les maîtres du nord du Mali » (Bencherif, 2021, p. 347).

En novembre 2012, les groupes Ansar Eddine, MUJAO et AQMI forment une alliance et définissent une stratégie commune. De ce fait, Ansar Eddine sera déclaré le 20 mars 2013, par le Conseil de sécurité des Nations Unies comme groupe terroriste, pour « avoir concouru à financer, organiser, faciliter, préparer ou exécuter des actes ou activités » d'AQMI et du MUJAO⁸⁰. En janvier 2013, cette coalition lance une vaste offensive dans les régions de Ségou et Mopti. Pour faire face à la colonne des groupes terroristes qui fait route sur Bamako, le président intérimaire Dioncounda Traoré sollicite alors l'aide militaire de la France qui lance, le même mois (janvier 2013), l'opération *Serval* qui sera ensuite remplacée, en août 2014, par l'opération *Barkhane*. L'armée française quittera définitivement le Mali suite à la dégradation des relations diplomatiques entre les deux pays en février 2022 « dans un contexte d'influence grandissante de la Russie dans le pays. Moscou, ouvertement hostile aux intérêts de Paris, œuvre activement à la diffusion et au renforcement du sentiment anti-français » (Vittot, 2022, p. 48).

Pris en tenaille entre les bombardements de *Serval*, les djihadistes se sont repliés et dispersés, et la plupart des survivants sont rentrés dans leurs zones d'habitation (Grémont, 2019). Les forces armées maliennes, aidées par les militaires français, reprennent le contrôle des villes de Gao et de Tombouctou. Craignant des massacres, les Français décident de poursuivre seuls la conquête de Kidal. Le contrôle de celle-ci reviendra au MNLA et au Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA), créé en août 2013, et réputé proche de Ansar Eddine (Bencherif, 2018, p. 185). En avril 2013, le Conseil de sécurité des Nations unies, par sa résolution 2100 (2013), crée la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA)⁸¹, dont la mission vise : la stabilisation et le rétablissement de l'État dans le nord du pays, la défense des droits humains et la protection des populations (Conseil de sécurité, 2013). Deux ans plus tard, en juin 2015, la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA),

⁸⁰ Conseil de sécurité des Nations Unies, Ansar Eddine, 03/02/2015 :

https://www.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list/summaries/entity/ansar-eddine

⁸¹ Conseil de sécurité des Nations Unies, Résolution 2100 (2013) adoptée par le Conseil de sécurité à sa 6952^e séance le 25 avril 2013 : https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/n1331418_fr.pdf

formée entre autres du MNLA, du MAA (Mouvement arabe de l'Azawad) et du HCUA, signe avec l'État malien, et sous l'égide de la médiation algérienne, un accord de paix qui constitue, selon les différentes parties prenantes, « *un nouveau départ pour le Mali [pour] instaurer une paix durable dans le nord du Mali* ». ⁸²

La paix durable et la stabilisation promises par l'Accord d'Alger et la MINUSMA s'éloignent au fil des années, et le terrorisme ne fait que s'enraciner et s'étendre à d'autres régions du pays, plongeant encore plus les populations dans l'incertitude, la violence et la peur. En effet, si les combats « *entre les mouvements armés signataires de l'accord et les forces armées maliennes ont largement diminué depuis juin 2015* » (Grémont, 2019, p. 46), les violences terroristes n'ont fait qu'empirer. Après leur débâcle suite à l'opération Serval et une brève accalmie, les groupes terroristes sont revenus encore plus violents. Ils ont même étendu leur champ d'action au centre du pays, dans le Macina, en créant la *Katiba du Macina*, alliée à Ansar Eddine (Nsaibia, 2020). En mars 2017, les différents groupes djihadistes actifs au Mali, Ansar Eddine, Katiba al-Furqan (AQMI), Katiba Macina et Katiba al-Mourabitoun, se sont rassemblés pour former le *Jama'at Nusrat al-Islam wal-Muslimin* (JNIM) (Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM) (Crisis Group, 2021). Des analyses ont montré que cette alliance a considérablement augmenté et élargi leur champ d'action géographique, ainsi qu'une corrélation entre la recrudescence de la violence et l'émergence du JNIM (Raleigh, Nsaibia, & Dowd, 2020; Nsaibia, 2020).

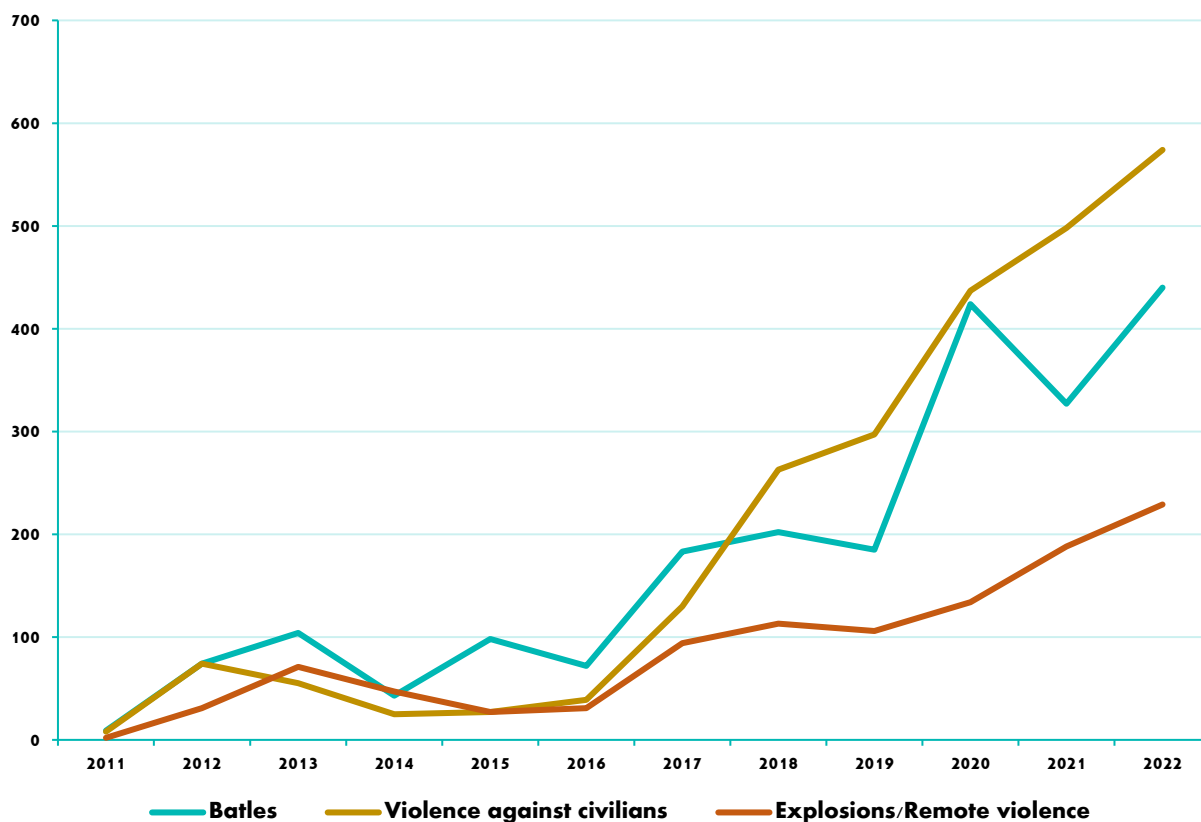
Cette tendance est confirmée par les données de ACLED (Armed Conflict Location and Event Data Project)⁸³, présentées dans le graphique ci-dessous (**cf. figure 9**). On constate qu'après une légère accalmie en 2014 et 2015, les violences contre les civils sont passées de 24 victimes en 2014 à 128 en 2017, l'année de la création du JNIM. Depuis lors, les activités terroristes et les violences contre les civils n'ont cessé de s'intensifier. Toujours selon les données de ACLED, à la fin de l'année 2022, le nombre de civils tués a atteint le chiffre record de 557, et depuis 2012, le conflit a fait plus de 15 600 victimes.

⁸² RFI, L'accord de paix pour le nord du Mali officiellement ratifié, 20/06/2015 :

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/2min/20150620-mali-signature-accord-paix-bamako-cma-azawad>

⁸³ Armed Conflict Location and Event Data Project (ACLED) : <https://acleddata.com/>

Figure 9 : Évolution du nombre de victimes civiles par type d'événement au Mali entre 2011 et 2022 (données ACLED actualisées au 30 novembre 2022).

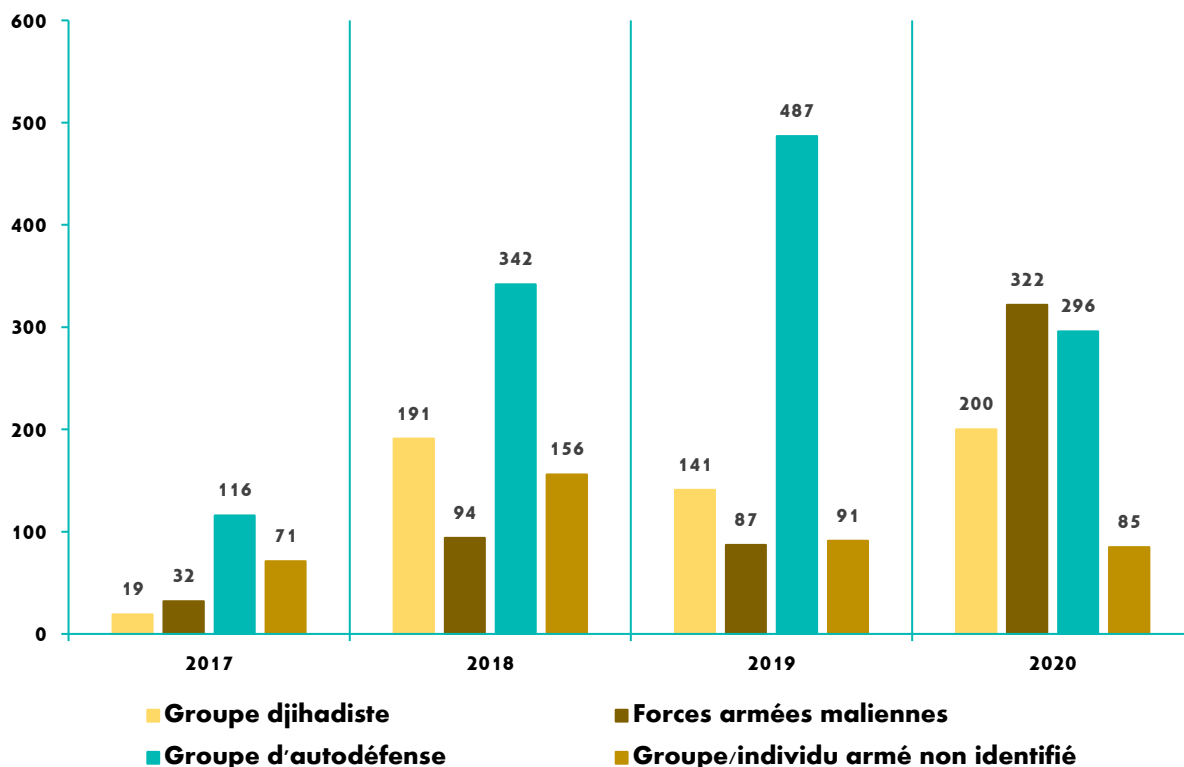


Source : ACLED (Armed Conflict Location and Event Data Project), 2022 : <https://acleddata.com/dashboard/#/dashboard>

La détérioration de l'environnement sécuritaire a également servi de terreau à l'émergence de groupes d'autodéfense, de milices communautaires parfois plus violents que les groupes terroristes.⁸⁴ Si les attaques trouvent leur origine dans l'émergence de groupes djihadistes, l'intensification des opérations militaires a changé la nature de la violence, la rendant plus complexe (Coalition citoyenne pour le Sahel, 2021). Par exemple, selon l'ACLED, sur les 2 730 victimes civiles documentées entre 2017 et 2020, 1 241 ont été tuées par des groupes d'autodéfense, soit un peu plus de 45 %. Quant à l'armée malienne, ses pertes au cours de la même période s'élèvent à 535 (19,6 %), presque à égalité avec les pertes des groupes terroristes, qui sont estimées à 551, soit 20,1% (cf. figure 10).

⁸⁴ DW, Décryptage : les groupes armés présents au Mali, 21/06/2022 : <https://www.dw.com/fr/mali-d%C3%A9cryptage-groupes-arm%C3%A9s/a-62211679>

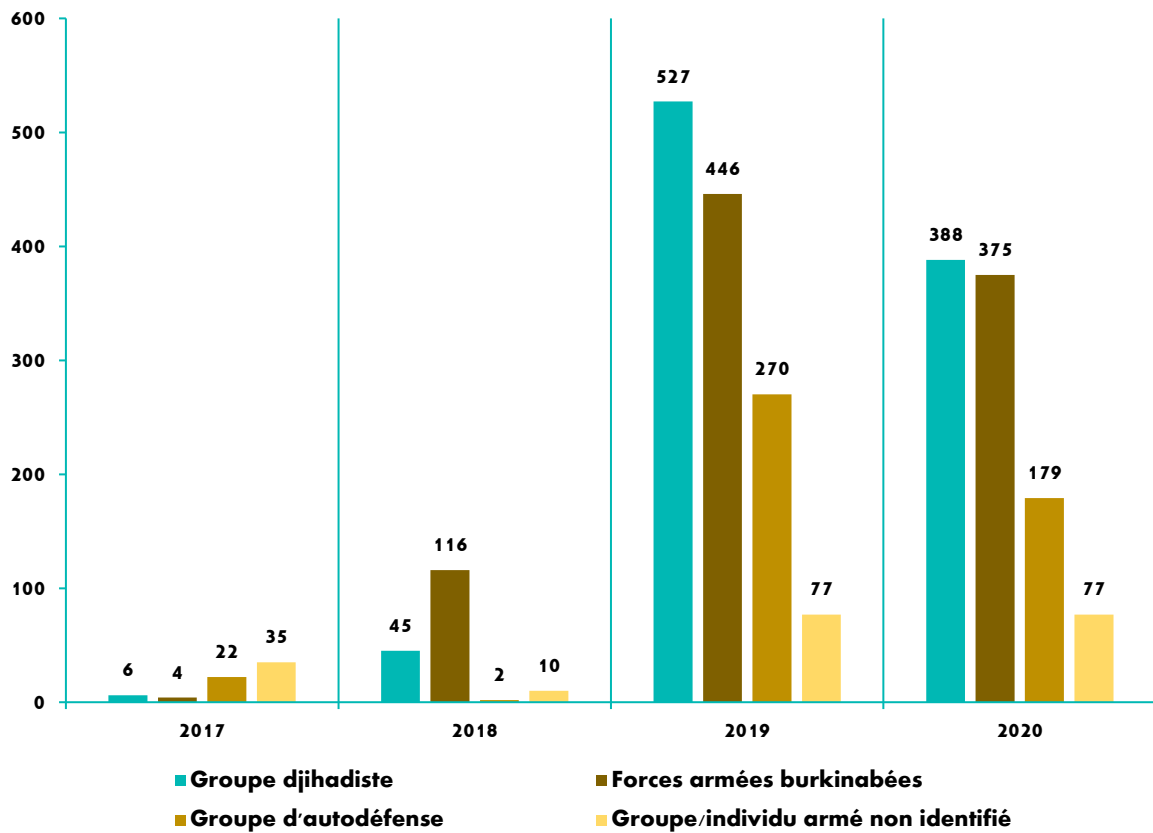
Figure 10 : Nombre de victimes civiles par acteur perpétrateur au Mali, 2017-2020 ((Données de ACLED actualisées au 5 mars 2021)



Source : (Coalition citoyenne pour le Sahel, 2021, p. 9)

Cependant, le nombre de civils tués dans des attaques attribuées à des groupes terroristes a presque doublé depuis 2020. Au Mali, par exemple, il y a eu une augmentation de 133% entre 2021 et 2022, en grande partie due aux affrontements entre groupes armés en mars 2022 dans la région de Ménaka (Coalition citoyenne pour le Sahel, 2022, p. 10). Quant aux décès de civils ou de suspects non armés attribués à des membres des forces de défense et de sécurité, après une baisse de 71% en 2021, ils sont de nouveau repartis à la hausse au début de l'année 2022. Il convient de noter également que le Burkina Faso est aussi en proie à des violences terroristes meurtrières depuis 2016. Ces violences interviennent après l'extension du conflit malien au nord du pays avec la création d'*Ansarul Islam*, un groupe salafiste local fondé dans la forêt de Foularé en novembre 2016 et affilié à la Katiba Macina du JNIM, qui opère dans le centre du Mali (Crisis Group, 2017b). Le Burkina est aujourd'hui l'épicentre des violences qui minent le Sahel. En 2021, le nombre de morts civiles a dépassé celui du Mali pour la deuxième fois en trois ans (Nsaibia, 2022). Plus de 2 500 civils ont été tués entre 2017 et 2020 (cf. figure 11), et au 30 novembre 2022, ces violences ont fait plus de 1,8 million de déplacés internes depuis 2016 (IDMC, 2022).

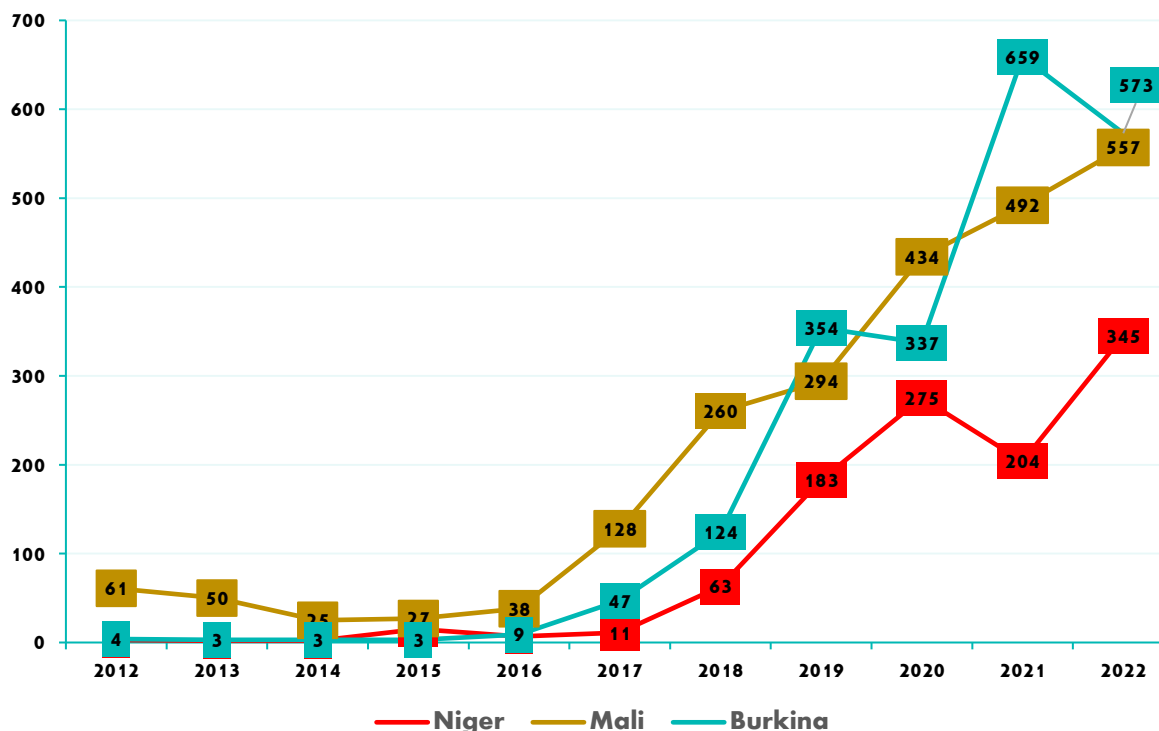
Figure 11 : Nombre de victimes civiles par acteur perpétrateur au Burkina Faso, 2017-2020 ((Données de ACLED actualisées au 5 mars 2021)



Source : (Coalition citoyenne pour le Sahel, 2021, p. 9)

Longtemps épargné par cette crise sécuritaire sous-régionale, le Niger a également été touché par des violences contre les civils en raison du débordement sur son territoire (Diffa, Tahoua et Tillabéry) des activités des groupes terroristes opérant dans la région du Lac Tchad (Boko Haram) et dans la région du Liptako Gourma (État islamique & JNIM). Depuis 2017, le Niger connaît une augmentation des violences contre les civils qui sont liées aux activités des groupes terroristes. Il apparaît que le pays suit une trajectoire de violence similaire à celle du Burkina Faso et du Mali, bien qu'elle ne soit pas de la même ampleur (cf. **figure 12**).

Figure 12 : Évolution du nombre des civiles victimes de violences (tous types d'acteurs), Mali, Niger et Burkina 2012 – 2022 (Données de ACLED actualisées au 30 novembre 2022)



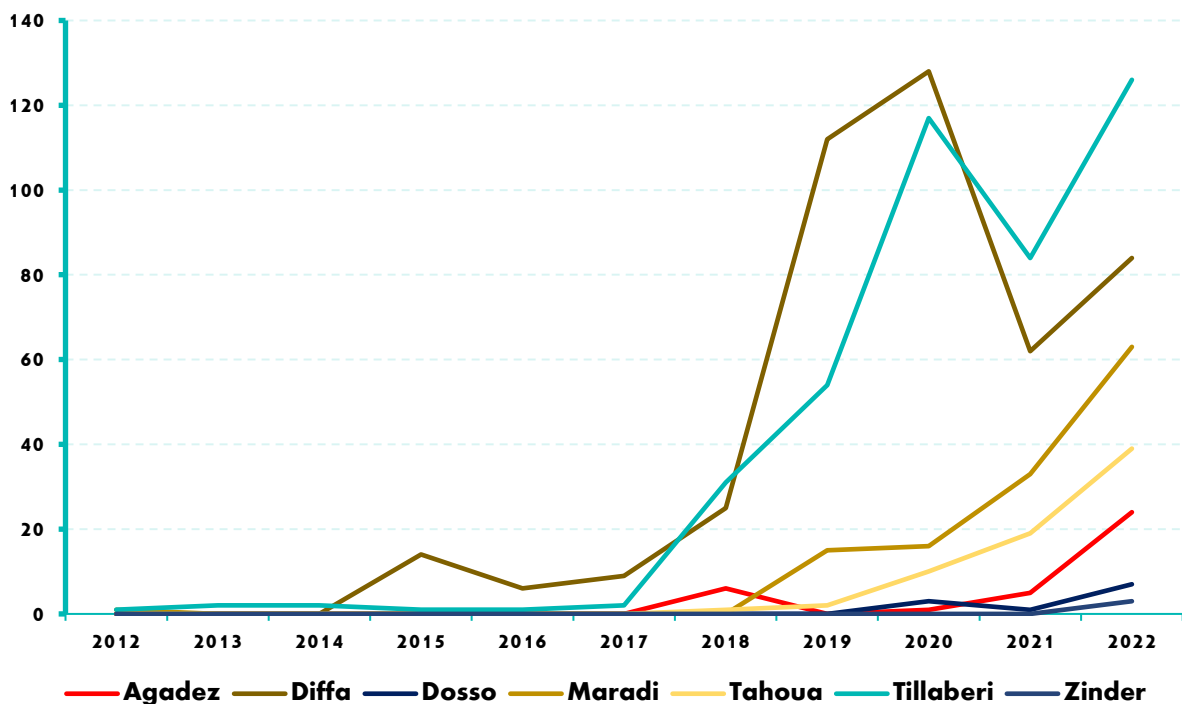
Source : ACLED (Armed Conflict Location and Event Data Project), 2022 : <https://acleddata.com/dashboard/#/dashboard>

Cependant, ces violences restent circonscrites à quelques localités, notamment les régions de Diffa et de Tillabéry, qui connaissent une augmentation significative des violences ciblant les civils depuis 2018. Les six (6) autres régions du pays restent relativement épargnées à ce jour, bien que les tendances soient à la hausse, en particulier dans les régions de Maradi et de Tahoua. Cela s'explique en grande partie par leur proximité géographique avec les théâtres de violence nigériens et maliens (cf. **figure 13**). Quant à la région d'Agadez, les cas de violence qui y sont documentés ne sont pas liés à des activités terroristes, mais à des actes isolés de banditisme. Toutefois, il faut noter que depuis l'arrivée des militaires au pouvoir et les sanctions drastiques qui s'en est suivie (cf. **épilogue**), on observe une augmentation notable des violences terroristes dans le pays. Plus précisément, les attaques de groupes armés terroristes contre des civils ont quadruplé dans les mois qui ont suivi le coup d'État, tandis que des dizaines de soldats auraient été tués dans des attaques imputées à l'État islamique et au JNIM au cours des derniers mois.⁸⁵

⁸⁵ The Washington Post, Extremist attack escalate in Niger after coup topples American ally, 30 October 2023: <https://www.washingtonpost.com/world/2023/10/30/niger-coup-islamist-militant-extremism/>

Ces violences terroristes ont entraîné le déplacement interne d'environ 40 000 personnes dans la région de Diffa et 83 000 personnes dans les régions de Tillabéry et Tahoua. En outre, le débordement des activités terroristes des pays voisins a entraîné le déplacement interne de plus de 600 000 Nigériens depuis 2015. À la fin de l'année 2021, le nombre total de déplacés internes liés à l'insécurité sur le territoire nigérien a atteint 224 000 personnes (IDMC, 2022).

Figure 13 : Évolution selon les régions, au Niger, du nombre des civiles victimes de violences (tous types d'acteurs), 2012 – 2022 (Données de ACLED actualisées au 30 novembre 2022)



Source : ACLED (Armed Conflict Location and Event Data Project), 2022 : <https://acleddata.com/dashboard/#/dashboard>

Les analyses présentées ci-dessus montrent que les groupes armés non étatiques ont plongé les pays du Sahel dans un cycle de violence, sans issue qui se dessine. Dans ce climat généralisé de violence et d'incertitude, les civils sont pris entre les feux des groupes armés non étatiques et des forces armées nationales censées les protéger. Si les décès de civils ou de suspects non armés attribués aux forces de défense et de sécurité (FDS) ont baissé de 71% en 2021, ils sont repartis à la hausse dès le début de l'année 2022 dans les trois pays (Mali, Burkina et Niger). Par exemple, sur la période d'avril 2021 à mars 2022, cette baisse n'a été que de 11% par rapport à l'année 2020. Malgré cette tendance à la baisse des violations des droits de l'homme des FDS, en partie due à la mobilisation de la société civile, les forces militaires déployées dans la région

sont tout de même soupçonnées d'être responsables de 27% des décès de civils entre avril 2021 et mars 2022 (contre 35% en 2020).

Cette situation dramatique ne laisse guère d'autre choix aux civils que de se réfugier dans les pays voisins, notamment le Niger. Malgré l'escalade de la violence dans certaines localités (**cf. figure 13**), le pays reste l'un des principaux refuges pour les populations la fuyant dans leurs pays d'origine. Par exemple, depuis le début de l'année 2022, le nombre de réfugiés a augmenté de près de 20% (Girard, 2022). Selon les chiffres du HCR, au 31 octobre 2022, le Niger accueillait 296 435 personnes (dont 254 000 réfugiés et 42 249 demandeurs d'asile). Ces réfugiés sont principalement originaires du Burkina Faso (6%), du Mali (22%) et du Nigéria (69%). Ces chiffres sont en constante hausse. Au 30 juin 2023, le nombre de réfugiés et demandeurs d'asile accueillis par le Niger s'élevait à 302 137.⁸⁶

Conclusion

Dans ce chapitre, nous sommes revenus, dans une perspective diachronique, sur les événements géopolitiques et sécuritaires qui ont induit l'effet d'entonnoir positionnant les routes migratoires nigériennes comme la seule option viable pour les personnes cherchant à rejoindre l'Afrique du Nord, voire l'Europe. Cette analyse replace donc le contexte migratoire nigérien dans un cadre géopolitique plus large afin de mieux comprendre les politiques migratoires actuellement mises en œuvre au Niger.

Le déploiement de politiques restrictives de contrôle des frontières le long des côtes espagnoles, progressivement étendues aux côtes africaines, a ainsi été identifié comme étant à l'origine de cet effet d'entonnoir. À la fin des années 1990 et au début des années 2000, l'Union européenne et ses États membres, l'Espagne en particulier, se sont lancés dans un processus continu de fortification des frontières méridionales de l'Union. Elle est symbolisée par les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, qui sont devenues de véritables points de fixation de la frontière sud de l'Europe après la signature par l'Espagne de l'accord de Schengen en juin 1991. La mise en place de l'espace Schengen a ainsi coïncidé avec la politique de généralisation des visas. Ainsi, pour rendre cette frontière *eurocompatible* (Le Boedec, 2007), l'UE s'est lancée dans un ambitieux projet de fortification, érigeant progressivement des barrières métalliques autour de ces deux enclaves. De plus, avec le financement et le soutien de l'UE, l'Espagne a déployé un

⁸⁶ UNHCR, Portail opérationnel crises de réfugiés, Niger (consulté le 17/07/2023) : <https://data.unhcr.org/fr/country/ner>

système électronique ultrasophistiqué de contrôle des frontières (Système intégré de surveillance extérieure — SIVE) dans le détroit de Gibraltar, bloquant ainsi tout passage de l'autre côté de la mer.

Après le verrouillage du détroit de Gibraltar et la fortification de Ceuta et Melilla, les flux migratoires se sont réorientés vers les îles Canaries, qui sont rapidement devenues le centre névralgique du régime frontalier européen. Avec le soutien de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) nouvellement créée, les flux vers cet archipel ont été rapidement endigués. Frontex a intensifié ses opérations sur les côtes africaines de l'Atlantique, en particulier au large de la Mauritanie et du Sénégal. Le Maroc, la Mauritanie et le Sénégal se sont alors progressivement transformés en culs-de-sac pour les migrants, les obligeant à tenter la périlleuse traversée du désert du Sahara notamment via le Niger, où se trouvent les seules routes menant à l'Afrique du Nord disposant d'une relative stabilité politique et sécuritaire. Les routes via le Mali ont été fermées suite à l'entrée du pays dans un cycle de violence prolongé en raison d'activités terroristes depuis 2012. Ces violences ont débuté au Nigéria en 2009 avec la terreur de Boko Haram avant de s'étendre à l'ensemble de la région du Sahel. Ces conflits ont provoqué le déplacement de milliers de réfugiés et de demandeurs d'asile vers le Niger, qui restait jusqu'au 26 juillet 2023, le seul pays à bénéficier d'une relative stabilité politique et sécuritaire au milieu du chaos régional.

Ainsi, sous les effets conjugués du verrouillage du détroit de Gibraltar, du blindage de Ceuta et Melilla, du blocage des routes atlantiques et de la détérioration du contexte sécuritaire régional au Sahara-Sahel, le Niger a émergé comme un véritable entonnoir migratoire. Cependant, le Niger ne constitue pas un simple couloir migratoire. Bien au contraire, comme le montrent de nombreuses recherches, le Niger est un carrefour ancestral des mobilités transsahariennes. Ainsi que nous le verrons dans le chapitre suivant, le système migratoire nigérien est beaucoup plus complexe. Plusieurs formes et pratiques de mobilité s'y côtoient : « *émigrants* », « *transitants* », « *circulaire* » (Bensaâd, 2003; Brachet, 2007; Boyer & Mounkaila, 2010; Mounkaila, 2014; Hamani & Bontianti, 2015), « *retournés* » (Maga, 2011; Mounkaila, 2015; Boyer, 2017; Cepero, 2021) et depuis peu, « *réfugiés* », « *demandeurs d'asile* » (Boyer & Mounkaila, 2018; Ayouba Tinni, 2021).

CHAPITRE III

De *l'état(État)* de transit à la nasse : Évolution des pratiques et des dynamiques migratoires nigériennes

Introduction

Aux yeux de certaines institutions internationales comme l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ou encore l'Union européenne (UE), le Niger se présente souvent comme un simple couloir de transit entre les deux rives du Sahara (Boyer & Mounkaila, 2018), malgré la richesse des travaux de recherche qui le présentent comme un pays où se juxtaposent plusieurs formes de mobilités. En effet, avec le concours de différents facteurs, le système migratoire nigérien s'est beaucoup métamorphosé depuis le début des années 2010. Le Niger n'est plus un simple pays d'émigration ou de transit et encore moins de retour. Les types de migrations qui y sont à l'œuvre se sont diversifiés et s'y croisent désormais les migrants refoulés par d'autres pays, comme l'Algérie, et les réfugiés fuyant les violences dans leur pays comme le Mali ou le Nigéria. Ces développements interviennent dans un contexte géopolitique marqué par le durcissement des politiques migratoires en Europe et au sein du Maghreb (Bredeloup & Pliez, 2005; Streiff-Fénart & Segatti, 2012), ainsi que dans un contexte de dégradation de la situation politico-sécuritaire sous-régionale (**cf. chapitre 2**). Parallèlement, les changements climatiques et environnementaux impactent négativement les conditions de vie des populations sahéliennes et nigériennes en particulier, et participent à leur manière à l'évolution de ces mobilités. Cependant, ces changements de mobilité trouvent leur origine dans une tradition ancestrale de déplacement au sein du continent africain.

L'objectif de ce chapitre est de mettre en exergue la complexité du système migratoire nigérien. Dans une perspective historique, il revient sur l'évolution du contexte migratoire du Niger et montre comment le Niger est passé d'un (é)État de transit à une nasse pour les migrants.

1. Le Niger, un pays où se juxtaposent plusieurs formes de mobilités

À l'instar d'autres pays du Sahel, au Niger, la mobilité est au cœur des stratégies d'adaptation des ménages et des communautés nigériennes pour faire face aux chocs environnementaux liés au changement climatique tel que les sécheresses, la dégradation des sols, les inondations, la désertification, etc. Il est donc nécessaire de revenir brièvement sur les contextes climatique et socio-économique dans lesquels interviennent les dynamiques migratoires observées au Niger.

1.1. Brève analyse des contextes climatique et socio-économique façonnant les dynamiques des mobilités au Niger

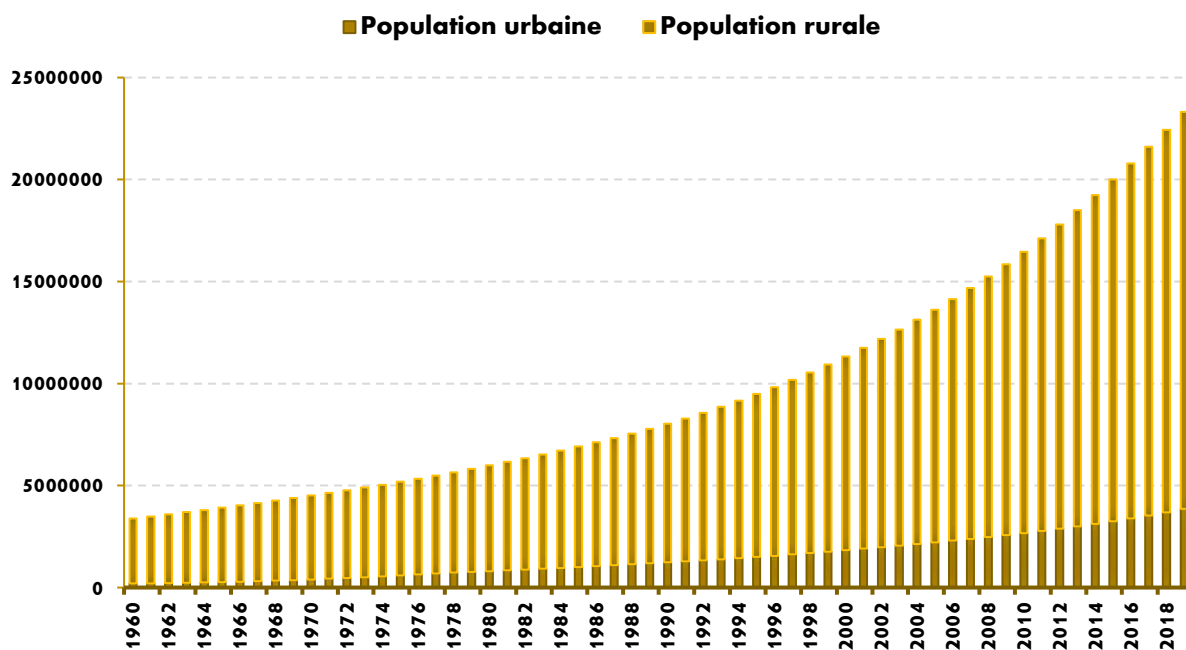
Le contexte climatique du Niger se caractérise par son extrême aridité et une pluviométrie très basse. Son profil socio-démographique est caractérisé, quant à lui, par l'extrême jeunesse et la

forte ruralité de sa population. L'économie et le marché sont dominés par le secteur agricole, tributaire de la pluviométrie.

1.1.1. Profil démographique : Une population juvénile et à dominante rurale

Selon les projections du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2012, la population du Niger était estimée en 2019 à 23,3 millions d'habitants. Selon les prévisions de l'Institut National de la Statistique du Niger (INS), la population du pays devrait atteindre 28,1 millions en 2025 et plus de 41,5 millions à l'horizon 2035. La population nigérienne se caractérise par son extrême jeunesse : plus de 60% de la population nigérienne a moins de 15 ans et seulement 3% sont âgés de plus de 65 ans (Ministère de la population, 2019; INS Niger, 2021b). La population nigérienne est aussi caractérisée par sa très forte ruralité (cf. **figure 14**).

Figure 14 : Évolution de la population urbaine et rurale du Niger (1960-2019)



Source : Banque Mondiale, <https://datacatalog.worldbank.org/>

En 2021, 84% des Nigériens vivent en zones rurales. Les urbains, qui n'étaient que 5,3% en 1960, représentent aujourd'hui 16% de la population totale, dont 40% dans la seule ville de Niamey (OIM, 2021; PDES, 2022). Cette hausse est due à la conjugaison de plusieurs facteurs intrinsèquement liés : l'exode rural, l'immigration sous-régionale et la croissance naturelle de la population (PDES, 2022).

Même si le taux de fécondité des Nigériennes reste l'un des plus élevés au monde, le pays a enregistré des avancées significatives dans ce domaine. Selon les résultats préliminaires de la dernière enquête nationale sur la fécondité et de la mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans (ENAFEME 2021), l'indice synthétique de fécondité (ISF ou nombre moyen d'enfants par femme) qui était en moyenne de 7,6 enfants par femme les années précédentes est passé à 6,2 en 2021. Ce qui représente une baisse de 18%. En détail, cette baisse se chiffre, en milieu rural à 20% (de 8,1 en 2012 à 6,5 en 2021) et en milieu urbain à 11% (de 5,6 en 2012 à 5,0 en 2021). Cette baisse s'explique par la prévalence de la contraception moderne (5% en 2006, 12% 2012 et 10% en 2021) et une baisse significative de la fécondité des adolescentes (39,3% en 2006 et 24,7% en 2021) (INS Niger, 2021a, p. 3).

1.1.2. Défis environnementaux : Aridité extrême et variabilité du climat

Le Niger, pays saharo-sahélien, est caractérisé par son extrême aridité climatique (SE/CNEDD, 2021). Son profil climatique se décompose en 5 zones majeures, correspondant à 3 modes de mise en valeur agricole (Ministère de l'environnement, 2020). Il s'agit d'abord de la zone saharienne, qui représente 69% de la superficie totale du pays. Avec des précipitations annuelles moyennes ne dépassant pas 200 mm, elle se caractérise par une agriculture oasienne. La seconde est constituée des zones saharo-sahélienne (13%) et sahélienne (15%), avec des précipitations moyennes comprises entre 200-300 mm et 300-500 mm, régions d'élevage nomade et transhumant. Enfin, les zones soudano-sahélienne (2%) et soudanienne (1%), avec des précipitations moyennes comprises entre 500-600 et 600-800 mm, sont dominées par l'agriculture pluviale et l'élevage sédentaire et transhumant (Ministère de l'environnement, 2020, p. 13). L'agriculture pluviale et l'élevage, principales sources de revenus et d'emplois des ménages au Niger (Nguyen, et al., 2021), demeurent cependant très sensibles aux aléas climatiques (Afane, 2015; Lawali, Benoît, Agali, Seydou, & Balla, 2018; Bouda, Torou , Oumarou, & Balla, 2022).

Des études d'impacts du changement climatique attribuent aux précipitations jusqu'à 42% de la variabilité du rendement du mil (Ben Mohamed, Van Duivenbooden, & Abdoussallam, 2002) et prévoient à l'horizon 2025 une baisse de 13% de son rendement (Seidou, et al., 2006). Par ailleurs, le pays est souvent confronté à des événements climatiques extrêmes ayant des conséquences désastreuses sur la production agropastorale et la sécurité alimentaire. Au cours des deux dernières décennies, le Niger a connu des sécheresses sévères en 2001, 2005, 2009 et 2011, affectant 3 millions de personnes. Outre les sécheresses, les populations nigériennes sont

régulièrement confrontées aux inondations. Entre le début des années 1960 et 2012, le pays a enregistré 6 épisodes d'inondations (CNEDD, 2011). À titre d'exemple, les fortes pluies qui ont frappé le Niger en 2022 ont fait 192 morts et plus de 263 000 sinistrés, faisant de cette saison des pluies l'une « *des plus meurtrières de l'histoire de ce pays* »⁸⁷.

1.1.3. Une économie dominée par le secteur agricole : Vulnérabilités et résilience

Au cours de la dernière décennie, le Niger a enregistré des progrès significatifs tant du point de vue de l'Indice du Développement Humain (IDH) que de la croissance économique. En 2021, il a fait « *un bon en avant de deux places* »⁸⁸ (189^e sur 191) dans le classement de l'IDH. Un classement qui vient couronner une décennie de réformes politiques et économiques. Le Produit intérieur brut (PIB) réel a connu une nette hausse passant de 3,6% en 2013 à 8,2% en 2022. La croissance du PIB par habitant, quant à elle, reste beaucoup plus faible en raison de la croissance démographique. En 2021, plus de 41% de la population vit sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec 1,9 USD par jour et par habitant, PPA 2011 (Banque Mondiale, 2022, p. 32). Malgré la richesse et l'importance de ses ressources naturelles, l'économie du Niger demeure fortement dominée par le secteur agricole (Mahamadou, Yamba, & Lebailly, 2021).

Une croissance économique de l'ordre de 5,4% sur la période 2017-2020 ne peut pas laisser perdre de vue que l'économie du Niger est peu diversifiée et reste essentiellement centrée sur le secteur rural, principalement l'agriculture (pluviale) et l'élevage (pastoral). On estime que les activités agricoles et d'élevage constituent l'occupation principale de 75% de la population active nigérienne, et qu'en moyenne, 40% des revenus des ménages nigériens sont générés par le secteur agricole (Nguyen, et al., 2021, p. 45). Le secteur primaire, « *tiré par l'agriculture, génère en moyenne 40% du PIB* » du pays (PDES, 2022, p. 17). Le secteur secondaire, quant à lui, génère en moyenne 20,4% du PIB (INS Niger, 2019; PDES, 2022).

L'agriculture nigérienne repose essentiellement sur la production de cultures vivrières, en particulier les céréales pluviales. Les ménages ruraux nigériens consacrent en moyenne 65% de leurs terres agricoles à la culture du mil, lequel représente 75% de la production céréalière du pays (Ministère de l'environnement, 2020, p. 15). Cette tendance est constante sur l'ensemble du territoire, à l'exception de la région d'Agadez, dominée par la culture de l'oignon. Du fait

⁸⁷ La Croix, Pluies meurtrières au Niger : 192 morts et plus de 263 000 sinistrés depuis juin, 06/10/2022 : <https://www.la-croix.com/Pluies-meurtrières-Niger-192-morts-263-000-sinistrés-juin-2022-10-06-1301236473>

⁸⁸ Niger Inter, CLASSEMENT IDH 2021 : LE NIGER FAIT UN BON DE DEUX PLACES !, 13/09/2022 : <https://nigerinter.com/2022/09/13/classement-idh-2021-le-niger-fait-un-bon-de-deux-places/>

de son climat saharien, cette région est caractérisée par une agriculture oasienne, contrairement au reste du pays, dominé par l'agriculture pluviale, c'est-à-dire où l'approvisionnement en eau est tributaire des précipitations. Cette forme d'agriculture rend la situation très précaire pour les ménages qui en font leur principal moyen de subsistance. Et ce d'autant plus que les terres agricoles cultivables (qui ne représentent que 13% de la superficie du pays) ne cessent de se réduire « *du fait de la pression démographique et des effets du changement climatique* » (PDES, 2022, p. 31). Quant à l'élevage, il génère environ 6% des revenus des ménages ruraux, alors que 95% de ces derniers déclarent posséder ou élever des animaux, à l'exception des régions d'Agadez et de Diffa, où il représente 23% de leurs revenus (Nguyen, et al., 2021, p. 46). Par ailleurs, la rareté des terres agricoles et la réduction des couloirs de transhumance sont également sources de tensions et de conflits entre agriculteurs et éleveurs, obligeant parfois ces derniers à quitter leurs terres et à emprunter « *les durs chemins de l'exil, de l'incertitude et de la précarité* » (Oumarou B. , 2011).

Malgré une nette réduction de 5,4% de l'incidence de la pauvreté entre 2014 et 2019, passant de 46,2% à 40,8%, la précarité domine en zone rurale (PDES, 2022, p. 67). La pauvreté est plus répandue chez les ruraux, où elle touche 46,8% de personnes, contre 11,8% de citadins (Nguyen, et al., 2021, p. 11). Il faut également souligner que la baisse de la pauvreté observée ne s'est pas traduite par une baisse du nombre de pauvres. Au contraire, le nombre de pauvres a augmenté de 8,6 à 9 millions en 2019. Mécaniquement, c'est en zone rurale que ces chiffres sont les plus importants : sur les 9 millions de pauvres que compte le pays, plus de 95% vivent en zone rurale (2021, p. 45).

1.2. La migration au Niger : Plus qu'une stratégie de résilience, une nécessité

Avec une population jeune et rurale caractérisée par sa forte dépendance à l'agriculture pluviale et au pastoralisme, principaux vecteurs d'emploi du pays, les ménages nigériens se trouvent très vulnérables face à un large éventail de chocs : sécheresses, dégradation des sols, inondations, désertification, conflits. Dans ces conditions, plus qu'une stratégie de résilience, la migration devient une nécessité pour ces populations pour faire face à l'adversité (Olivier de Sardan, 2008; Mounkaila, 2002; Boyer & Mounkaila, 2010).

1.2.1. Analyse spatiale des tendances de la migration interne au Niger

Le peu de données disponibles sur les tendances migratoires au Niger pose un défi important pour comprendre les dynamiques et les implications de la migration interne dans le pays. Les

données existantes sont souvent parcellaires et non actualisées. Toutefois, un examen croisé des données de différents recensements généraux de la population et de l’habitat (RGPH) montre une augmentation perceptible des taux de migration interne au Niger, qui sont passés de 2,8% en 1977 à 4,4% en 2001 (cf. **tableau 1**). Cette tendance est encore plus accentuée dans les données de l’Enquête nationale sur les Migrations au Niger (ENAMI) de 2011, où le taux de migration interne s’élève à 7%.

Tableau 1 : Évolution de la proportion de migrants internes au Niger de 1977 à 2011

	Résidence actuelle			Effectifs
	Même région d’origine	Autres régions	Total	
RGPH 1977	95,6	2,8	100,0	4.978.407
RGPH 1988	94,9	3,5	100,0	6.944.477
RGPH 2001	93,0	4,4	100,0	10.804.085
ENAMI 2011	93,0	7,0	100,0	15.186.301

Source : Données traitées du RGPH 2001 et de l’ENAMI 2011

Selon les données de l’ENAMI de 2011, environ 6 Nigériens sur 100, soit 6,5%, sont des migrants internes. Ce chiffre contredit le narratif largement répandu par certains organismes internationaux au Niger, perpétuant l’idée que « *les Nigériens sont toujours migrants internes* ». Au contraire, les statistiques révèlent un niveau relativement modeste de migration interne, bien qu’avec une augmentation notable au fil des ans, comme le reflètent les données des différents recensements. La même enquête montre que près de la moitié des migrants internes (44,1%) viennent des régions de Tillabéry (24,7%) et de Dosso (19,4%). Leurs parcours migratoires les conduisent essentiellement vers les régions de Niamey (33,1%) et d’Agadez (26%), lesquelles absorbent collectivement 60% du flux migratoire interne (cf. **tableau 2**) (Niger Horizons, 2014, p. 36).

Tableau 2 : Répartition des migrants internes au Niger selon leur région de résidence

ORIGINE (Lieu naissance)	Résidence actuelle (% en colonne)								Ensembl e
	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabér y	Zinder	
Agadez	74,0	0,4	0,2	0,2	1,0	0,4	0,1	0,2	-
Diffa	0,4	94,9	0,1	0,0	0,4	0,0	0,0	0,1	
Dosso	1,6	0,2	95,6	0,2	9,1	0,8	1,1	0,1	
Maradi	7,0	0,8	0,3	98,2	2,6	0,8	0,1	0,6	
Niamey	2,8	0,7	1,5	0,3	66,9	0,6	1,3	0,3	
Tahoua	4,8	0,7	0,4	0,5	4,1	96,3	0,2	0,1	
Tillabéry	2,1	0,2	1,4	0,2	13,5	0,6	97,0	0,1	
Zinder	7,2	1,9	0,3	0,4	2,4	0,3	0,1	98,4	
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
% d'immigra nts internes	26,0	5,1	4,4	1,8	33,1	3,7	3,0	1,6	
Total immigrant interne	126 363	23 595	87 376	54 813	382 041	95 901	74 223	46 222	890 534
Effectifs totaux	486 600	465 57 2	1 987 6 72	3 010 0 36	1 152 9 33	2 626 1 61	2 477 9 16	2 805 3 11	15 012 2 01

Source : Niger Horizons (2014, p. 36)

Dans les autres régions, ces flux sont inférieurs ou sensiblement égaux à 5% (Niger Horizons, 2014, p. 35). La région d'Agadez attire principalement les migrants de Zinder (34,2%), Maradi (29,7%) et ceux de Tahoua (21,4%), tandis que Niamey attire principalement les migrants de Tillabéry (70,5%), Dosso (60,9%) et Diffa (31,1%) (Niger Horizons, 2014, p. 37). L'attrait des régions de Niamey et d'Agadez s'explique par les opportunités économiques qu'elles offrent. Dans le cas d'Agadez, son attractivité est renforcée par sa proximité géographique avec la Libye et l'Algérie, ce qui en fait un nœud important pour les activités économiques, notamment liées à la mobilité et au commerce transfrontaliers. En outre, depuis 2014, la région d'Agadez connaît une importante ruée vers l'or, attirant des milliers de personnes venues aussi bien de l'étranger que de différentes régions du pays, notamment Maradi, Zinder, Dosso et Tillabery. Selon le ministère des Mines, plus de 230 sites d'exploitation artisanale de l'or ont été recensés au Niger, dont la majorité dans la région d'Agadez, employant plus de 800 000 personnes, soit 11 % de la population active. De plus, 20% de la population nigérienne est dépendante directement ou indirectement de cette activité minière (Gagnol, Ahmet Tchilouta, & Afane, 2022).

L'analyse des données disponibles montre également que cette migration intra-régionale, aux déterminants socio-économiques et culturels complexes, s'effectue presque exclusivement des zones rurales vers les centres urbains.

1.2.2. Déterminants de la migration (internes ou pas) des Nigériens

Le sort de la population rurale nigérienne, notamment ses agriculteurs, est très étroitement lié à sa capacité à être mobile, c'est-à-dire « à être autant des paysans que des migrants, à leur capacité à se maintenir à la fois dans l'agriculture et l'activité migratoire » (Boyer & Mounkaila, 2010, p. 219). Des recherches menées dans sept sites du sud du Niger à propos de la crise alimentaire qui a frappé le Niger en 2005 (Olivier de Sardan, 2008) ont montré que, pour faire face à la crise, les populations ont non seulement mobilisé les stratégies habituelles en période de soudure, mais aussi ont introduit un certain nombre d'innovations, notamment les migrations « ont été sans conteste le principal moyen de faire face à la crise conjoncturelle de 2005 » (Olivier de Sardan, 2008, p. 228). L'auteur note également qu'en 2005, un certain nombre d'ajustements avaient été apportés aux pratiques migratoires des agriculteurs nigériens : « plus de migrants, partant plus tôt, revenant plus tard, envoyant plus d'argent » (2008, p. 229). Historiquement, les départs se faisaient « au moment de la récolte (septembre-octobre) » et les retours au « début de la saison des pluies (avril-mai) » (Rouch, 1956, p. 78). Des études menées par Harouna Mounkaila (2002; 2004) dans les départements de Ouallam et de Say (région de Tillabéry) aboutissent à des conclusions similaires. Face aux différents cycles de famines et de pénuries alimentaires qu'a connus cette région, les populations ont également adopté la migration comme « stratégie de gestion de l'insécurité alimentaire » (Mounkaila, 2002, p. 172). Des stratégies similaires de gestion de crise ont également été documentées dans le nord du pays (région d'Agadez) dans la gestion des crises de sécheresse des années 1970 et 1980 (Grégoire, 1999).

Des études menées par Florence Boyer et Harouna Mounkaila (2010), auprès de paysans de la région de Tahoua, montrent que la migration est plus qu'une stratégie de résilience, elle est devenue une nécessité ou une obligation pour maintenir l'unité du groupe (Mounkaila, 2002). En effet, comme le soulignent les auteurs, la migration apporte des ressources que l'agriculture ne peut plus fournir, permettant ainsi « de pérenniser les systèmes locaux ». Le maintien de l'équilibre économique et social entre agriculture et migration permet ainsi de mieux gérer les risques (Boyer & Mounkaila, 2010, p. 217). Ces études ont démontré également que l'objectif principal de la migration est « de pallier les déficiences de l'agriculture, les remises qui en sont

issues étant « *investies essentiellement dans l'achat de marchandises courantes* » (Boyer & Mounkaila, 2010, p. 218). Un mécanisme de dépendance à double sens entre ceux qui migrent et ceux qui restent au village est mis en évidence : « *les départs ne sont autorisés que parce que le système de production les permet autant socialement qu'économiquement* » (2010, p. 219).

Selon ces mêmes études, ces migrations prennent plusieurs directions, en fonction du type de culture pratiqué par le migrant : maraîchage (tomate, oignon) ou production de mil. Pour ce dernier profil, les départs et les retours étant fortement rythmés par l'alternance des saisons, et donc par l'obligation de cultiver, les grandes villes du pays comme Niamey ou le Nigéria voisin sont les destinations privilégiées. Quant à ceux qui cultivent des légumes, l'alternance des saisons sèches et pluvieuses n'est pas décisive, et leurs destinations semblent plus diversifiées et éloignées : Afrique de l'Ouest, Afrique centrale et Afrique du Nord. Cela tient au fait que les cultures maraîchères sont principalement destinées à la vente, et génèrent donc des ressources suffisantes pour financer le voyage, tandis que la production de mil est essentiellement destinée à la consommation familiale (Boyer & Mounkaila, 2010).

La migration apparaît donc comme une stratégie de longue date, pleinement intégrée par les Nigériens comme moyen de subsistance. Plus qu'un mode ou une simple stratégie de résilience, elle est un phénomène constitutif du fonctionnement des sociétés nigériennes (Boyer, 2005, p. 25), et des sociétés agricoles en zone de montagne à l'instar des colporteurs alpins (Robert-Muller & Allix, 1923) ou en milieux difficiles tels que des Andes boliviennes (Cortes, 2000). Les propos du Maire d'un arrondissement de la ville de Tahoua, cité par Niger Horizons (Niger Horizons, 2014, p. 65), l'illustrent : « *il faut émigrer pour prétendre avoir la main d'une fille, aller en exode, c'est une école, c'est un acte de bravoure donc synonyme de respect dans son milieu d'origine* ».

Ainsi, dès l'âge de 15 ans, les jeunes ruraux sont initiés à la migration de courte distance vers les grandes villes, notamment les capitales sous-régionales, ou la capitale nationale (Boyer & Mounkaila, 2010). Au cours de cette migration d'initiation, ils apprennent à *chercher* (*Bidda* en Haoussa ou *Tcheki* en Zarma Sonrai) de quoi survivre en pratiquant des petits métiers, tels que la vente ambulante, les travaux domestiques, etc. (Ayoub Tinni, 2021, p. 48). Cet ancrage de la migration dans la culture des ménages ruraux nigériens est aussi confirmé par la migration des femmes vers les grandes villes pour constituer les trousseaux de mariage⁸⁹ de leurs filles.

⁸⁹ « *La composition du trousseau comprend un lit ou deux lits, un gros matelas, un lot de tasses "samira" en provenance du Nigéria, une armoire vitrée, dans laquelle sont exposés les tasses et autres divers ustensiles.*

Pour chaque mère, il s'agit d'une « *expérience quasi -obligatoire de sa construction identitaire sinon de son insertion sociale* » (Maliki, Pale, & Zourkalieni, 2021, p. 102). On peut aussi évoquer les migrations des femmes Peulh *Wodaabe* qui sillonnent les villes pour vendre leur pharmacopée traditionnelle et proposer leurs services de tressage (Ayoub Tinni, 2021, p. 48).

Il convient également de souligner que d'autres facteurs sont à l'origine de la migration des femmes vers les villes. Outre les aspects socioculturels et économiques, la volonté des femmes de soustraire à la pression sociale, aux mariages forcés, au désir d'émancipation (Fall, Kamdem, & Gamberoni, 2022) et les questions de sécurité sont également des déterminants importants. Cette dernière est à l'origine du déplacement de nombreux ménages ruraux des régions de Tillabéry, Diffa et Tahoua vers les centres urbains et autres localités, en raison notamment du débordement des violences armées liées à la présence de groupes terroristes au Nigéria et au Mali qui prennent le Niger en *sandwich*.

1.3. Les déplacements à l'intérieur du pays : Fuir les violences armées

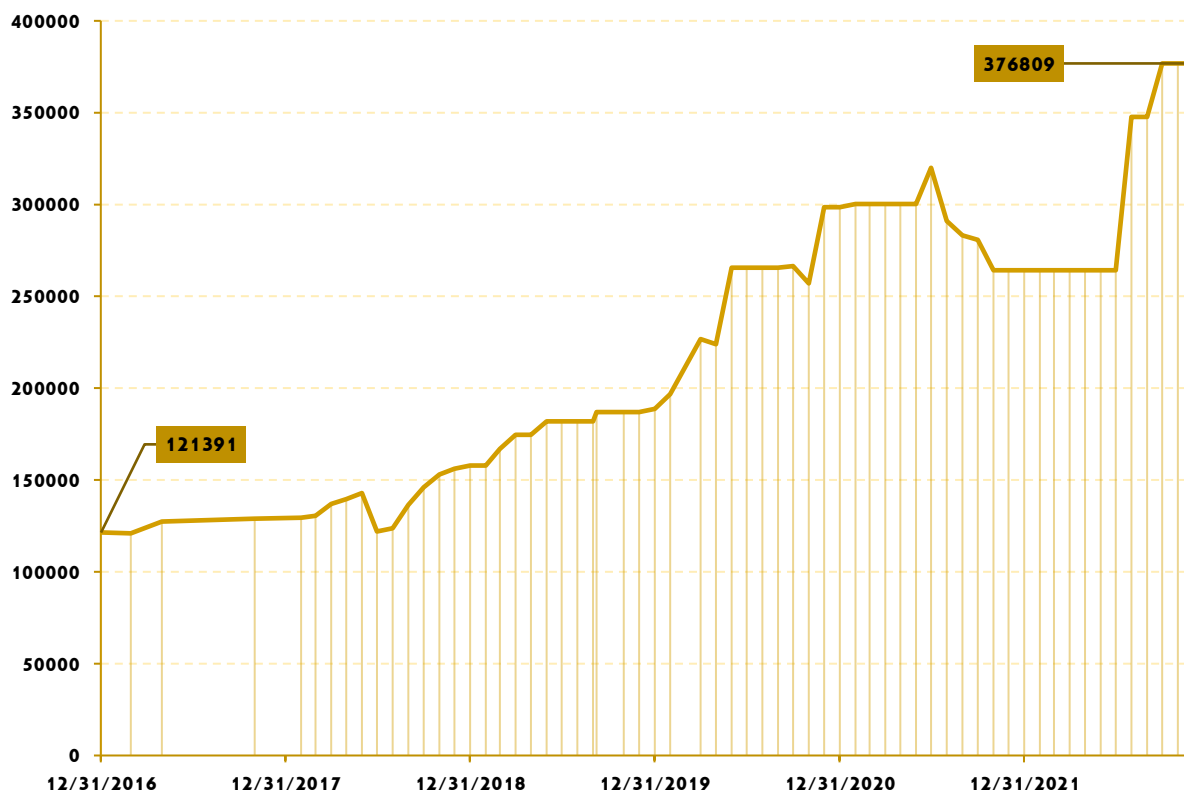
Comme on vient de le voir dans la section précédente, au Niger, la migration est un phénomène très développé et historiquement ancré dans les stratégies de gestion de crises des populations nigériennes. Cependant, ces dernières années, d'autres formes de migration interne ont fait leur entrée dans le contexte migratoire nigérien. Il s'agit des déplacements nés des conflits qui ont embrasé la région du Sahel depuis le début des années 2010, et qui ont débordé sur certaines régions du pays (comme on a pu le voir dans le chapitre précédent (**cf. chapitre 2**)).

Fin 2016, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) dénombrait 121 391 personnes déplacées internes (IDPs), c'est-à-dire ayant été forcées ou contraintes de fuir ou de quitter leurs foyers ou leurs lieux de résidence habituels, en raison ou afin d'éviter les effets d'un conflit armé ou de situations de violence généralisée, de violations des droits ou de catastrophes naturelles ou causées par l'homme, sans franchir les frontières de leurs pays. Depuis 2016, le nombre de personnes enregistrées au Niger et entrant dans cette catégorie n'a cessé d'augmenter, passant de 121 000 à 376 809 au 30 novembre 2022, date de la dernière mise à jour des chiffres par l'UNHCR (**cf. figure 15**).

L'enjeu symbolique de cette armoire est de rendre visible une partie des biens achetés par les mères et montrer aux yeux des invités ce que celles-ci sont capables d'offrir à leurs filles nouvellement mariées. Les dépenses liées au mariage peuvent s'évaluer entre 400 et 600 000 francs en fonction du retombé de la migration » (Maliki, Pale, & Zourkalieni, 2021, p. 101).

Le nombre de personnes déplacées internes (IDPs) au Niger a ainsi été multiplié par trois. Dans le détail, le nombre des IDPs au Niger se décompose comme suit : près de 60 % (224 016) des déplacements internes sont dus à des conflits ou des violences, et un peu plus de 31 % (117 000) à des catastrophes naturelles, en particulier des inondations.

Figure 15 : Nombre des déplacés internes (IDPs) au Niger depuis 2016 (chiffres au 30 novembre 2022)

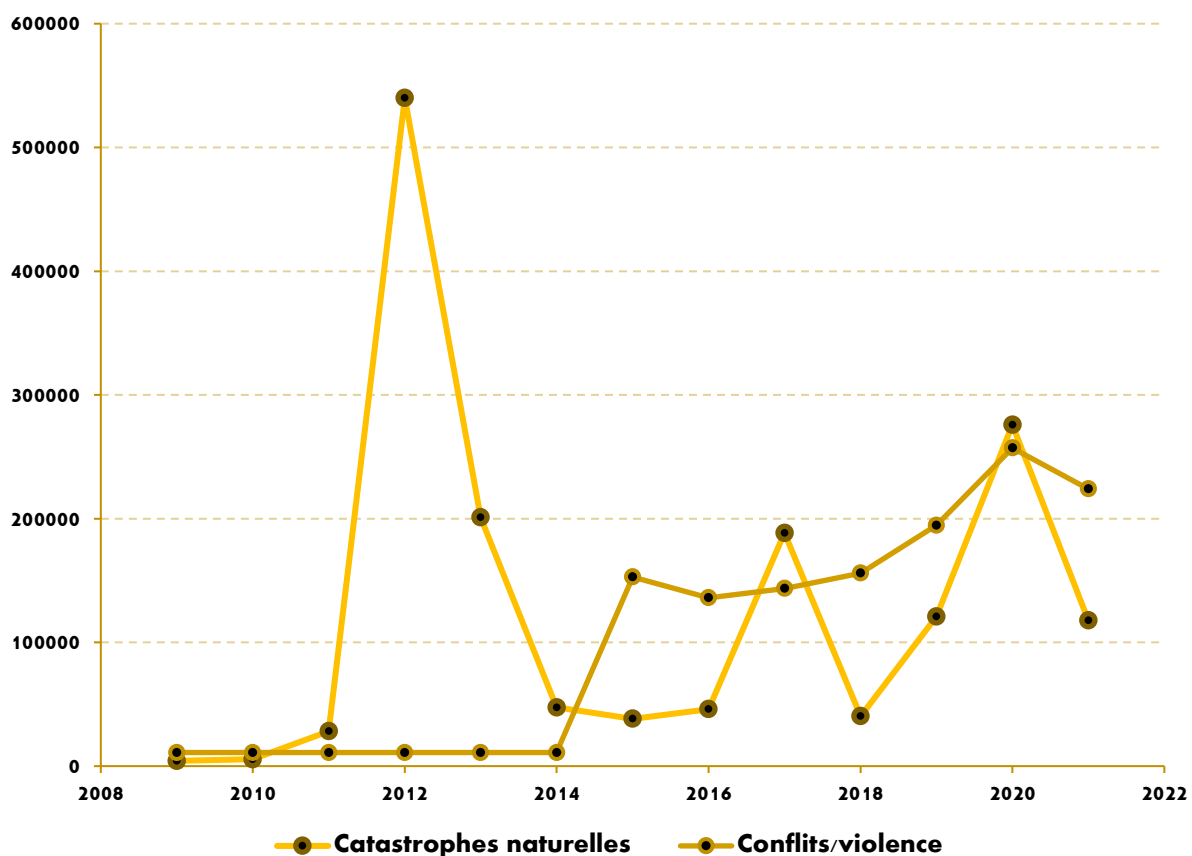


Source : Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC) : <https://www.internal-displacement.org/>

En outre, 40 % des déplacements (149 816) ont lieu dans la seule région de Diffa⁹⁰. La figure ci-dessous (cf. figure 16) montre l'évolution du nombre de déplacés internes depuis le début des années 2010. On constate que, jusqu'en 2014, le Niger ne comptait pratiquement aucune personne forcée ou contrainte de fuir ou de quitter son domicile en raison d'un conflit armé ou de violences. Ce n'est qu'en 2015 que ce chiffre a commencé à monter en flèche, et depuis lors, la tendance reste à la hausse.

⁹⁰ R4Sahel, Coordination Platform for Forced Displacement in Sahel, 30/11/2022 : <https://r4sahel.info/en/situations/sahelcrisishttps>

Figure 16 : Évolution du nombre des déplacés internes (IDPs) au Niger selon la cause (2009 – 2021)



Source : Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC) : <https://www.internal-displacement.org/>

Cette multiplication des déplacés internes résulte du débordement et de l'intensification des violences armées dans les régions proches des zones de conflit. Il s'agit notamment des régions de Diffa au sud-est et de Maradi au sud, impactées par la présence de Boko Haram dans la région du lac Tchad, et des régions de Tahoua et de Tillabéry au sud-ouest, correspondant à la région du Liptako-Gourma (ou région des trois frontières) où se rejoignent les frontières du Burkina, du Mali et du Niger, épice de violences terroristes au Sahel ces dernières années (cf. carte 8). La totalité des 110 000 nouveaux déplacements internes liés aux conflits et à la violence en 2021 est concentrée dans ces espaces.

Fin de l'année 2021, environ 224 000 personnes vivaient en situation de déplacement interne. Ce chiffre est en légère baisse par rapport aux 257 000 déplacés internes enregistrés en 2020. D'une part, cette baisse s'explique par les opérations de retour et de réinstallation des déplacés

internes lancées par le gouvernement nigérien dans plus de 300 localités de la région de Diffa⁹¹ et certaines localités des régions de Tillabéry et Tahoua (OCHA, 2022). D'autre part, les activités terroristes dans le pays sont restées relativement sous contrôle. Par exemple, au cours des six premiers mois de 2023, selon les chiffres de l'Armed Conflict Location and Event Data Project (ACLED), les attaques contre les civils ont diminué de 49% et les décès occasionnés de 16%, tandis que les opérations menées par les forces de sécurité nigérienne ont augmenté de 32% dans un effort continu de lutte contre l'insécurité⁹².

ACLED note que cette réduction des violences terroristes au Niger résulte d'une conjonction de facteurs. En particulier, l'État islamique, qui était auparavant le groupe le plus actif au Niger, notamment dans la région de Tillabery, a réorienté ses activités vers le côté malien de la frontière au début de l'année 2022. Ce changement de stratégie est intervenu parallèlement au retrait des militaires français du Mali et à la réarticulation de leurs opérations au Niger, en particulier dans la région nord de Tillabery. Parallèlement, le gouvernement nigérien à travers la Haute autorité à la consolidation de la paix (HACP), et ses partenaires internationaux, en particulier l'ONG suisse Centre pour le dialogue humanitaire (HD)⁹³, sont activement engagés dans la résolution des conflits intercommunautaires de longue date dans les départements de Ouallam⁹⁴ et de Banibangou⁹⁵, deux épicentres des violences terroristes au Niger. Ensemble, ces facteurs ont contribué à modifier le schéma des violences terroristes dans la région.

Il convient toutefois de souligner que les déplacements massifs de populations évoqués ci-haut ne sont pas uniquement imputables à la présence de groupes armés non étatiques (GANE). Ils sont le résultat de plusieurs facteurs qui se chevauchent souvent. Il s'agit notamment des

⁹¹ Le Sahel, Visite de travail du président de la République dans la région de Diffa : Le chef de l'État apprécie les actions pour le retour des déplacés internes et se félicite des succès réalisés par les FDS, 27/06/2022 : <https://www.lesahel.org/visite-de-travail-du-president-de-la-republique-dans-la-region-de-diffa-le-chef-de-letat-apprecie-les-actions-pour-le-retour-des-deplacés-internes-et-se-felicite-des-succes-realises-par-les/> ; Internal displacement monitoring centre (IDMC), Niger Overview 19/05/2022 : <https://www.internal-displacement.org/countries/niger#internal-displacement>

⁹² ACLED (2023), Fact Sheet: Military Coup In Niger : <https://acleddata.com/2023/08/03/fact-sheet-military-coup-in-niger/#1692695378260-e3c40285-6140>

⁹³ Il faut noter que le Centre pour le Dialogue Humanitaire (<https://hdcentre.org/fr/a-propos-de/>) reçoit des financements du Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique de l'UE pour plusieurs programmes régionaux axés sur l'intégration socio-économique et politique des jeunes dans la société, le dialogue entre les jeunes et les institutions, et la stabilisation des zones frontalières au Sahel.

⁹⁴ Centre pour le dialogue humanitaire, Accord de paix entre les communautés du département de Ouallam, 6 juin 2023 : <https://hdcentre.org/insights/accord-de-paix-entre-les-communautés-du-département-de-ouallam/>

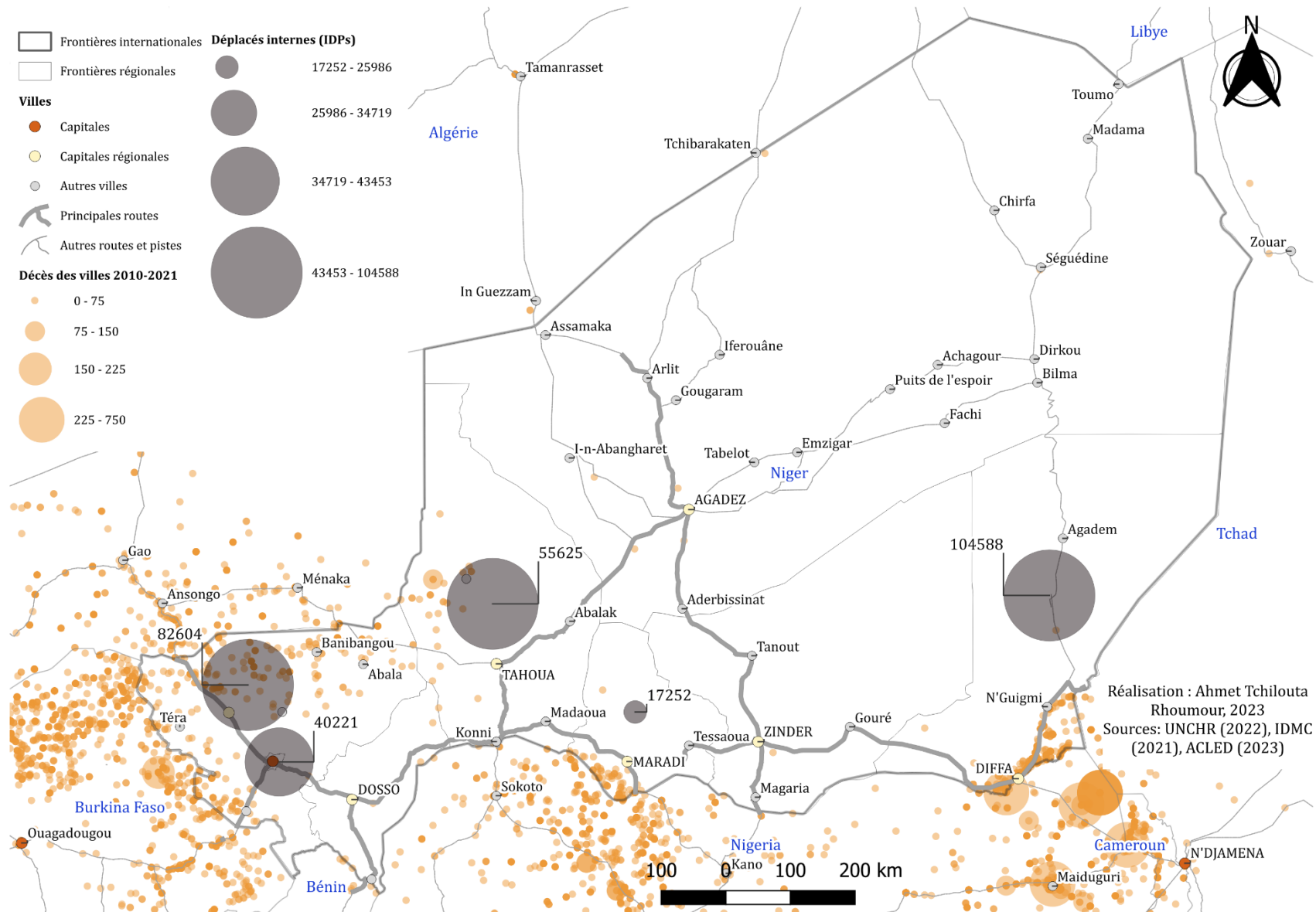
⁹⁵ Centre pour le dialogue humanitaire, Accord de paix de Banibangou au Niger, 23 janvier 2023 : https://hdcentre.org/fr/insights/accord-de-paix-de-banibangou_niger/

sécheresses et des inondations, qui détruisent les habitations et les récoltes, exacerbant ainsi l'insécurité alimentaire. Il en résulte alors une compétition pour les ressources rares, ce qui accentue les tensions intercommunautaires entre les éleveurs et les agriculteurs. Par exemple, en 2021, les violences communautaires dans les régions de Tahoua et de Tillabéry ont entraîné 83 000 déplacements internes. Les déplacements liés aux catastrophes

naturelles, en particulier les inondations, qui ont touché plus de 117 000 personnes, ont affecté de nombreuses personnes déjà déplacées par les conflits ou les violences à Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéry⁹⁶.

⁹⁶ Niger Overview 19/05/2022 : <https://www.internal-displacement.org/countries/niger#internal-displacement>

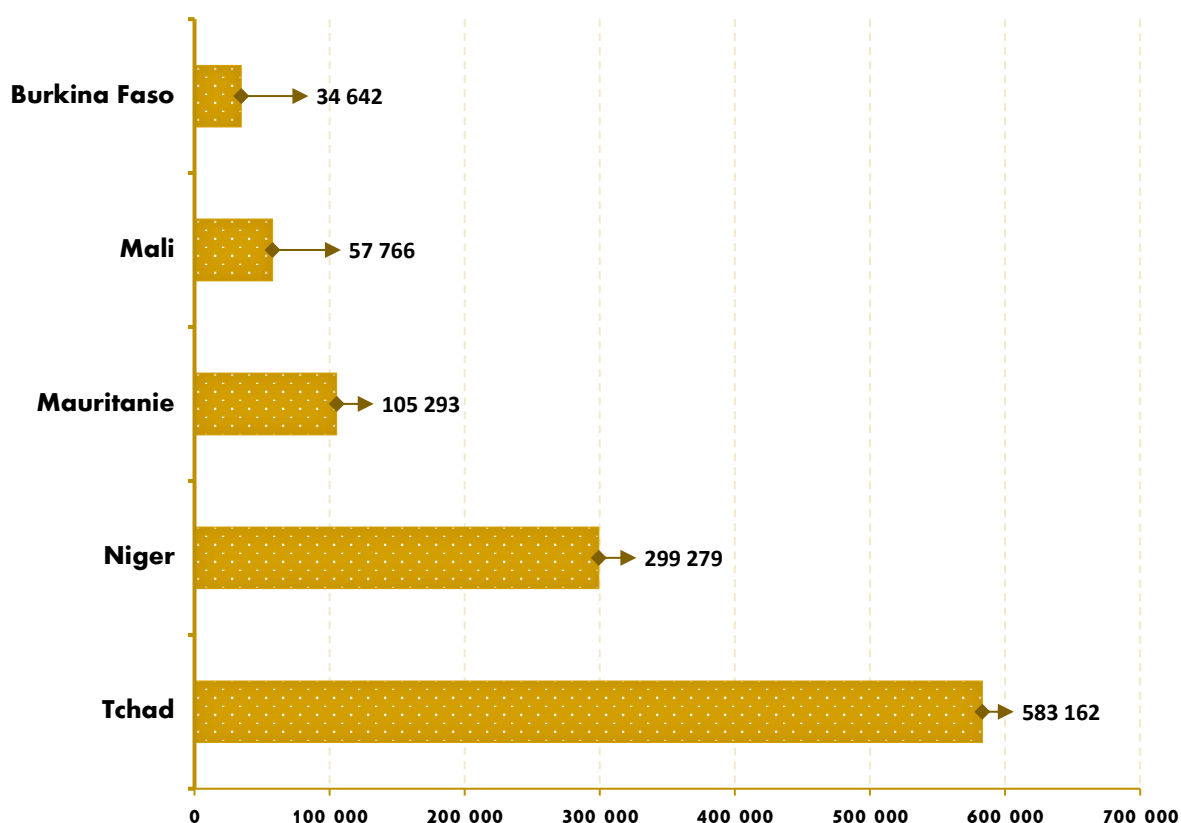
Carte 8 : Répartition des déplacés internes (IDPs) au Niger en 2021



2. Le crise sahélienne et le rôle du Niger en tant que sanctuaire pour les personnes fuyant les violences politico-sécuritaires

Les crises politiques et sécuritaires que connaît la région du Sahel depuis le début des années 2010 ont entraîné le déplacement forcé de près de 5 millions de personnes, selon les chiffres de l'UNHCR, dont 3 millions de déplacés internes et 1 million de réfugiés et demandeurs d'asile⁹⁷. Le Tchad et le Niger accueillent respectivement 53,9% et 27,7% des réfugiés et demandeurs d'asile. Ces deux pays sont donc à eux seuls les destinations privilégiées de près de 82% des réfugiés et demandeurs d'asile résultant de cette crise. Le Burkina Faso, le Mali et la Mauritanie accueillent respectivement 3,2%, 5,4% et 9,8%, soit 18,4% du nombre total (cf. figure 17).

Figure 17 : Réfugiés et demandeurs d'asile en Afrique subsaharienne— Répartition par pays (données actualisées au 30/11/2022)



Source : R4Sahel : <https://r4sahel.info/en/situations/sahelcrisis>

⁹⁷ R4Sahel, Coordination Platform for Forced Displacement in Sahel, 30/11/2022 : <https://r4sahel.info/en/situations/sahelcrisishttps>

2.1. Une tradition relativement récente d'accueil des réfugiés relativement récente

Le Niger a une tradition relativement récente d'accueil des réfugiés. Il a adhéré à la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés le 25 août 1961⁹⁸ et à son Protocole de 1967 le 02 février 1970⁹⁹. Par ailleurs, le Niger est signataire depuis 1969 de la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique¹⁰⁰. Cependant, ce n'est qu'à la fin des années 1990 que ces conventions et protocoles ont été traduits dans l'appareil juridique du pays. En effet, c'est en 1997 que le Niger s'est doté d'une loi régissant le statut des réfugiés¹⁰¹ dont l'application a été précisée par le décret n° 98-382/PR/MI/AT du 24 décembre 1998¹⁰². Le pays dispose également d'une Commission nationale d'éligibilité au statut de réfugié et d'une Commission de recours gracieux, créés respectivement par les décrets n° 208/MI/SP/CNE du 14 juillet 2000¹⁰³ et n° 127/MI/D/DEC-R du 28 mars 2006¹⁰⁴. Il convient de préciser que les premiers réfugiés enregistrés sur le territoire nigérien remontent au début des années 1990, notamment dans la région de Diffa. Il s'agit de Tchadiens fuyant les violences et exactions du régime d'Hissène Habré (Arditi, 2003) et les violences politiques et sécuritaires consécutives à l'accession au pouvoir d'Idriss Deby Itno en décembre 1990 (Bangoura, 2006). Ils étaient moins d'un millier en 1990, avant de connaître une hausse significative entre 1993 et 1996. Leur nombre a ensuite progressivement décliné avant de se tarir complètement en 1999 (cf. figure 18).

Ce n'est qu'en 2012, soit une décennie plus tard, que le Niger a renoué avec l'accueil des réfugiés à la suite du déclenchement du conflit malien en janvier 2012 : les personnes fuyant le pays se sont vues accorder le statut de réfugié *prima facie* par le décret n° 142/MI/SP/D/AR/DEC-R du 16 mars 2012¹⁰⁵ et, par le même décret (article 2), ont été placés

⁹⁸ Assemblée Générale des Nations Unies, Convention relative au statut des réfugiés, 28 July 1951, <https://www.refworld.org/docid/48abd59af.html>

⁹⁹ États parties à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et/ou à son protocole de 1967 (au 31 décembre 2004) : <https://www.unhcr.org/fr/4ad2f34fe.pdf>

¹⁰⁰ Union africaine, Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique : <https://au.int/fr/treaties/convention-de-loua-regissant-les-aspects-propres-aux-problemes-des-refugies-en-afrique>

¹⁰¹ Niger : Loi No. 97-016 du 1997 portant statuts des réfugiés, <https://www.refworld.org/docid/4a1ff81a2.html>

¹⁰² Niger : Décret No. 98-382/PRN/MI/AT du 1998 déterminant les modalités d'application de la Loi No. 97-016 du 1997 portant statut des réfugiés : <https://www.refworld.org/docid/4a1ff9872.html>

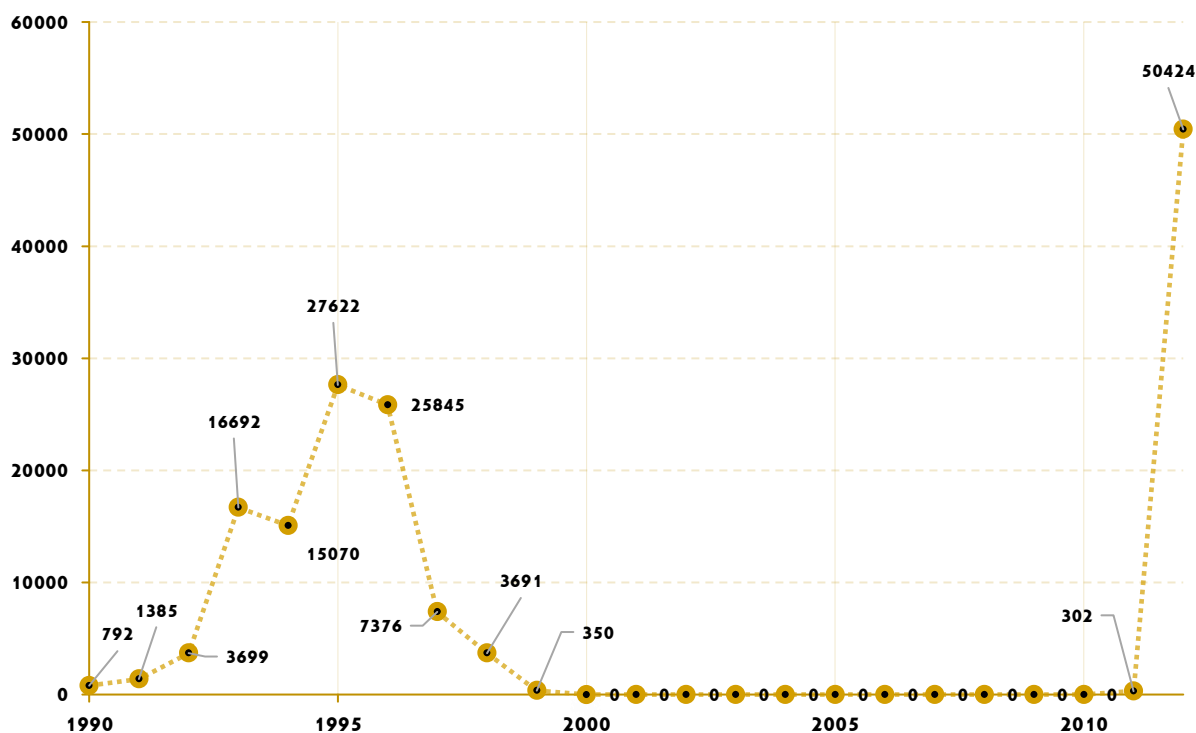
¹⁰³ Niger : arrêté No. 208/MI/AT/SP/CNE du 2000 portant règlement intérieur de la Commission nationale d'Éligibilité au Statut des Réfugiés : <https://www.refworld.org/docid/4a1ff7882.html>

¹⁰⁴ Niger : Arrêté No. 127/MI/D/DEC-R5 du 2006 portant création, attributions, composition et fonctionnement d'un Comité de Recours gracieux : <https://www.refworld.org/docid/4a1ff8c42.html>

¹⁰⁵ Niger : Arrêté No. 127/MI/D/DEC-R5 du 2006 portant création, attributions, composition et fonctionnement d'un Comité de Recours gracieux : <https://www.refworld.org/docid/4a1ff8c42.html>

sous mandat de l'UNHCR. Cette décision marque donc la réouverture d'un bureau du HCR au Niger. Deux ans plus tard, en mai 2014, le Niger et l'UNHCR signent un accord de « *siège et de coopération* »¹⁰⁶, signe de l'importance acquise par le pays dans l'accueil des réfugiés.

Figure 18 : Évolution du nombre des réfugiés au Niger de 1990 à 2012



Source : Niger Horizons (2014, p. 60)

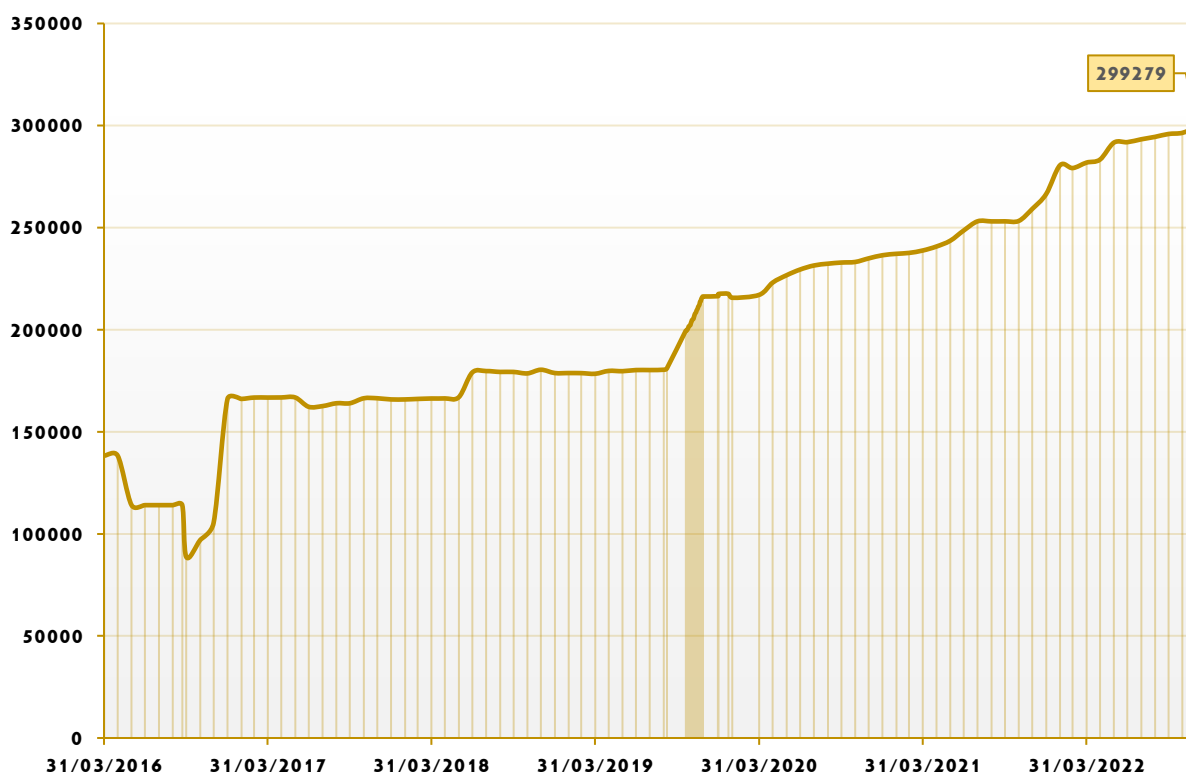
Depuis 2012, le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile arrivant au Niger n'a cessé d'augmenter pour atteindre 299 279 au 30 novembre 2022 (cf. figure 19). Ce chiffre record a été atteint, car le Niger connaît, depuis fin 2013, un afflux important de Nigériens fuyant la barbarie de Boko Haram dans les États de Borno, Yobé et Adamawa, au nord-est du Nigéria. C'est dans ce contexte que le Niger leur a accordé le statut de réfugié temporaire par le décret n° 806/MI/SP/D/AC/R/DEC-R du 04 décembre 2013¹⁰⁷. À partir de 2020, compte tenu de l'insécurité généralisée dans le nord du Nigéria et de l'afflux de réfugiés nigériens dans la région

¹⁰⁶ Volume 2997 — United Nations Treaty Collection : Accord de siège et de coopération entre le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la République du Niger. Genève, 8 mai 2014 : <https://treaties.un.org/doc/Publication/UNTS/Volume%202997/v2997.pdf>

¹⁰⁷ Niger : Arrêté No. 806/MI/SP/D/AC/R/DEC-R du 04 décembre 2013 accordant le bénéfice du statut temporaire de réfugiés à des ressortissants du nord-est du Nigéria : <https://www.refworld.org/docid/58b570824.html>

de Maradi, par l'arrêté n° 00571/MISP/D/ACR/SG/DGECM-R du 09 juillet 2020¹⁰⁸, le Niger a accordé le statut de réfugié prima facie aux ressortissants nigériens des États fédérés de Yobé, Borno, Sokoto, Katsina et Zamfara. Selon l'UNHCR, les réfugiés nigériens représentent 68% du nombre total (299 279) des réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés au Niger, loin devant les Maliens qui ne représentent que 22% (65 688).

Figure 19 : Évolution du nombre des réfugiés et demandeurs d'asile au Niger de janvier 2016 à novembre 2022.



Source : Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC) : <https://www.internal-displacement.org/countries/niger>

2.2. Prédominance de Nigériens et de Maliens parmi les personnes fuyant les violences politico-sécuritaires vers le Niger

Le Niger accueille depuis 2012 plusieurs centres de transit, camps de réfugiés, zones d'accueil de réfugiés (ZAR) et villages de réfugiés dans les régions de Diffa, Maradi, Tillabéry et Tahoua. Il abrite également des réfugiés urbains dans les villes de Niamey et Ouallam, ainsi qu'un centre humanitaire d'accueil de réfugiés à Agadez. Ces sites hébergent la quasi-totalité des réfugiés et demandeurs d'asile sous mandat de l'UNHCR (cf. figure 20 & carte 9).

¹⁰⁸ Niger : arrêté No. 00571/MISP/D/ACR/SG/DGECM-R accordant le statut de réfugié prima facie aux ressortissants nigériens victimes de l'insécurité généralisée dans certains États fédérés du nord du Nigeria : <https://www.refworld.org/docid/60a504a74.html>

Il est intéressant de noter que, d'une part, toutes les zones d'accueil des réfugiés sont situées dans des régions partageant les mêmes caractéristiques géographiques et culturelles que celles dont les réfugiés sont originaires. D'autre part, ces zones sont également en proie à une instabilité sécuritaire, due à la propagation des conflits. Les réfugiés maliens sont localisés dans les régions de Tahoua, Tillabéry et Niamey, tandis que les Nigériens se trouvent dans les régions de Diffa, Maradi et du sud de Tahoua. Ces trois régions abritent 190 824 réfugiés nigériens¹⁰⁹. Les régions de Maradi, Diffa et Tahoua sud partagent les mêmes caractéristiques géographiques et culturelles avec les États de Sokoto, Katsina, Zamfara et Borno ; de même que les régions de Tahoua et Tillabéry avec les régions nord-maliennes de Ménaka et Gao.

Les régions de Diffa et de Tillabéry, malgré leurs proximités respectives avec les régions du lac Tchad (théâtre du conflit de Boko Haram) et du Liptako Gourma (théâtre des affrontements entre Al-Qaïda et l'État islamique), accueillent à elles seules près de 80% des réfugiés présents au Niger. La région de Diffa abrite le plus grand nombre de réfugiés : au 30 novembre 2022, elle concentre à elle seule 59% du nombre total des réfugiés¹¹⁰. Elle accueille exclusivement des réfugiés nigériens en provenance des États fédérés du Nord-Est (Borno, Yobé et Adamawa). Il faut également rappeler que Diffa est la région qui compte le plus grand nombre de personnes déplacées internes (40%) en lien avec les violences armées terroristes qui sévissent dans le Lac Tchad. Ainsi, la région de Diffa est à la fois le support spatial d'accueil des réfugiés nigériens fuyant les violences dans leur pays d'origine, et des Nigériens (déplacés internes) fuyant le débordement de ces mêmes violences au Niger.

En termes de nombre de réfugiés accueillis, après Diffa, c'est la région de Tillabéry qui en accueille le plus. Au 30 novembre 2022, 18% du nombre total de réfugiés se trouvant au Niger, étaient principalement des réfugiés maliens fuyant les violences armées dans les régions voisines de Ménaka et de Gao. Au 30 septembre 2022, l'UNHCR dénombrait 40 261 réfugiés maliens répartis sur différents sites : Ouallam, Tabareybarey, Mangaize et Tillabery. Tillabery accueille également la quasi-totalité des réfugiés burkinabés au Niger. Ils étaient 19 500 à la même date¹¹¹. Quant à la région de Niamey, elle abrite 13% du nombre total de réfugiés et demandeurs d'asile. Au 31 octobre 2022, elle comptait 4 551 réfugiés et 512 demandeurs

¹⁰⁹ UNHCR Niger — Mise à jour opérationnelle — aout 2022 :

<https://data.unhcr.org/en/documents/details/95850>

¹¹⁰ R4Sahel, Crise au Sahel, Niger : Refugees & Asylum Seekers - Breakdown by Location (Last updated 30 Nov 2022) : <https://data.unhcr.org/fr/situations/sahelcrisis/location/8717>

¹¹¹ UNHCR, Niger Funding Update — 2022, 08/12/2022 : <https://reporting.unhcr.org/document/3573>

d'asile, dont 91% de Maliens¹¹². En outre, depuis novembre 2017, elle abrite le Mécanisme de Transit d'Urgence (ETM, Emergency Transit Mechanism) de Hamdallaye¹¹³. Ce dernier accueille principalement des personnes évacuées de Libye en vue de leur réinstallation dans d'autres pays. Au 31 octobre 2022 « 5 017 réfugiés ont quitté le Niger vers des pays tiers dans le cadre de la réinstallation ou par les voies complémentaires ; parmi eux, 3 493 personnes évacuées de la Libye par le biais du mécanisme de transit d'urgence (ETM) et 1 524 réfugiés enregistrés au Niger »¹¹⁴.

Quant à la région de Tahoua, elle abritait jusqu'en 2021 une zone d'accueil des réfugiés (ZAR) dans la localité d'Intikane, qui accueillait exclusivement des réfugiés maliens et des déplacés internes nigériens. Avant sa fermeture en 2021 par les autorités nigériennes pour des raisons « liées à l'insécurité qui prévaut dans cette partie du territoire et qui est due à la présence de ce camp des réfugiés »¹¹⁵, cette ZAR abritait quelque 3 899 ménages de réfugiés maliens, soit 20 628 personnes. Ces ménages ont été réinstallés dans 26 villages d'accueils situés dans les départements de Tillia et Tassara. En plus des réfugiés de l'ancienne ZAR d'Intikane, la région de Tahoua continue d'accueillir régulièrement des réfugiés. Ainsi, entre janvier 2022 et octobre 2022, 10 608 nouveaux réfugiés maliens et 16 431 demandeurs d'asile nigériens sont arrivés, auxquels s'ajoutent 14 152 autres en attente d'enregistrement dans les départements de Madaoua, Konni et Bagaroua¹¹⁶. Avec la détérioration de la situation sécuritaire dans d'autres États du nord du Nigéria, notamment Sokoto, Zamfara et Katsina, la région de Maradi a également connu un afflux de réfugiés nigériens à la recherche d'une protection internationale depuis 2020. Au 31 octobre 2022, « le conflit dans le nord-ouest du Nigéria a contraint plus de 80 000 Nigériens à fuir vers la région de Maradi au Niger » et les intrusions répétées de groupes armés dans la région de Maradi ont provoqué quelque 26 000 déplacés internes¹¹⁷.

¹¹² UNHCR Niger - Mise à jour opérationnelle – Oct. 2022 : <https://data.unhcr.org/en/documents/details/97722>

¹¹³ UNHCR Niger - Factsheet ETM - November 2020, <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/82745>

¹¹⁴ Op. cité

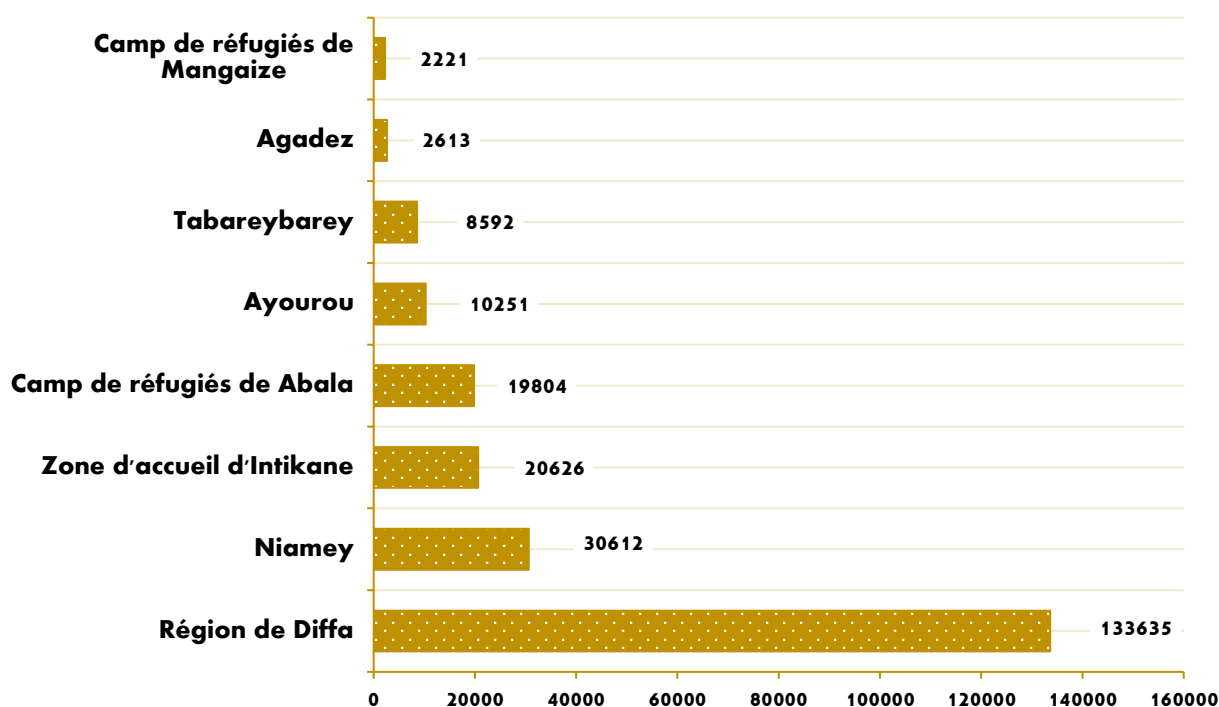
¹¹⁵ Agence Nigérienne de Presse, Tahoua : Réunion de concertation sur la fermeture du Camp des réfugiés d'Intikane (Tillia), 16/06/2021 : <http://www.anp.ne/article/tahoua-reunion-de-concertation-sur-la-fermeture-du-camp-des-refugies-d-intikane-tillia>

¹¹⁶ UNHCR Niger — Mise à jour opérationnelle — Oct. 2022 : <https://data.unhcr.org/en/documents/details/97722>

¹¹⁷ Op. cité

En outre, en 2016, l'UNHCR a ouvert un centre humanitaire à 10 km d'Agadez pour héberger les personnes dont le statut de réfugié ou de demandeur d'asile a été reconnu par les autorités¹¹⁸. Ce centre accueille principalement des réfugiés et demandeurs d'asile soudanais. Au 31 octobre 2022, l'UNHCR et ses partenaires ont identifié et enregistré 2 664 personnes ayant besoin d'une protection internationale à Agadez, dont les plus vulnérables sont placées dans des maisons de passage où elles bénéficient d'une réponse de protection et d'assistance, tandis que les autres sont hébergées au Centre humanitaire¹¹⁹. Comparativement aux autres régions accueillant des réfugiés ou demandeurs d'asile, la région d'Agadez est épargnée par les crises sécuritaires liées à la présence terroriste et n'a donc pas enregistré de déplacés internes à ce titre. Cependant, ces dernières années, elle enregistre d'importants mouvements migratoires mixtes vers le nord, en direction de l'Algérie et de la Libye, ainsi qu'un nombre croissant de personnes fuyant la Libye ou expulsées de l'Algérie vers le Niger.

Figure 20 : Réfugiés et demandeurs d'asile au Niger — Répartition par localités (données actualisées au 30/11/2022)

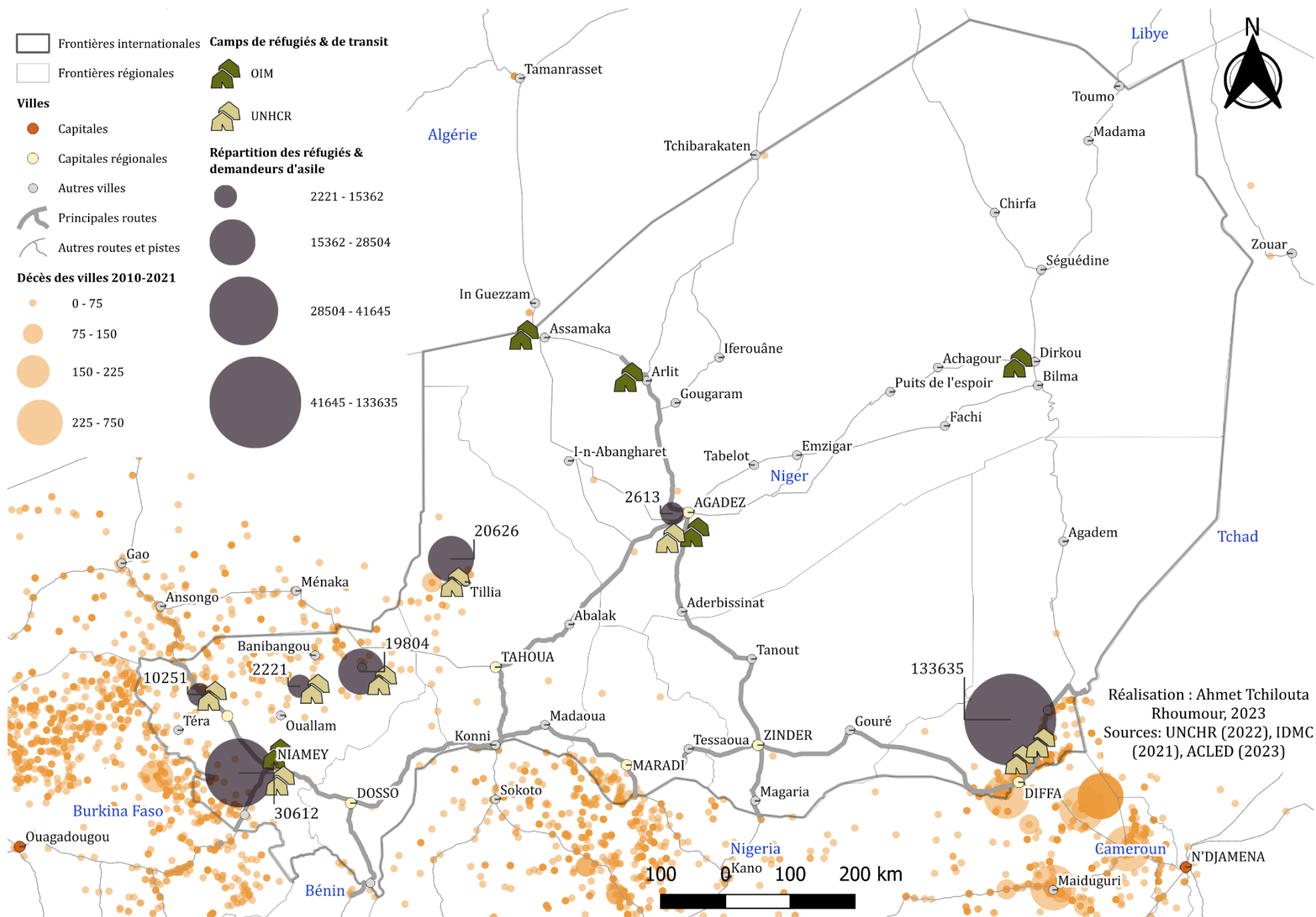


Source : R4Sahel : <https://r4sahel.info/en/situations/sahelcrisis>

¹¹⁸ Sheega Info, Est-il possible de trouver un lieu d'hébergement sécurisé à Agadez durant mon transit au Niger ? <https://www.sheega.info/hc/fr/articles/4408751795351-Est-il-possible-de-trouver-un-lieu-d-h%C3%A9bergement-s%C3%A9curis%C3%A9-%C3%A0-Agadez-durant-mon-transit-au-Niger->

¹¹⁹ UNHCR Niger - Mise à jour opérationnelle – Oct. 2022 : <https://data.unhcr.org/en/documents/details/97722>

Carte 9 : Répartition des réfugiés et demandeurs d'asile au Niger (données actualisées au 30 novembre 2022)



3. Migrations internationales au Niger : Des mouvements essentiellement intra-africains

Avant tout, il est important de souligner la complexité du système migratoire nigérien et la rareté des données empiriques pour l'éclairer. En effet, les données relatives à la migration des Nigériens sont très limitées, et lorsqu'elles existent, souvent parcellaires, voire contradictoires. Il n'existe aucun ministère ou service qui collecte de données complètes sur les Nigériens vivant à l'étranger, et les précédents recensements généraux de la population et de l'habitat n'ont pas été conçus pour mesurer cette migration internationale (Maga, 2011).

Toutefois, si l'on en croit les chiffres disponibles, les Nigériens migrent très peu à l'international. Selon le ministère de l'Intérieur, ils seraient 3,5% à quitter le pays pour s'installer dans d'autres pays, notamment limitrophes (Ministère de l'Intérieur, 2020, p. 10), contrairement aux voisins tels que le Mali, le Nigéria ou le Burkina (OIM, 2020, p. 5). En 2005, selon la Banque Mondiale, le nombre de Nigériens vivant à l'extérieur du pays était de 437 844, soit 3,3% de la population totale nigérienne cette même année (Ratha & Zhimei, 2008). Selon la même source, ce chiffre est tombé à moins de 400 000 en 2011 (Ratha, Mohapatra, & Silwal, 2011). Quant à l'Enquête nationale sur la Migration au Niger (ENAMI) de 2011, elle indique que sur la période 2006-2011, le nombre de Nigériens ayant quitté le pays était de 583 066, soit 3,84% de la population (Niger Horizons, 2014). L'Organisation internationale pour les migrations (OIM), quant à elle, estime ce nombre à 402 000 en 2020, soit 1,6% de la population nigérienne (OIM, 2020, p. 5). Ces chiffres (à considérer avec la distance critique nécessaire) convergent pour considérer l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord (Algérie et Libye en particulier) comme les principaux réceptacles des Nigériens. À ces deux grands systèmes migratoires, s'ajoutent d'autres « *plus modestes notamment en direction de l'Afrique centrale (surtout le Cameroun et le Gabon), le Moyen-Orient (Arabie saoudite en particulier), et plus récemment vers l'Europe (France, Belgique, Allemagne et Italie) et l'Amérique du Nord* » (Mounkaila, Tandian, Sow, & Faye, 2020, p. 9).

3.1. L'Afrique de l'Ouest, principal réceptacle des migrants nigériens

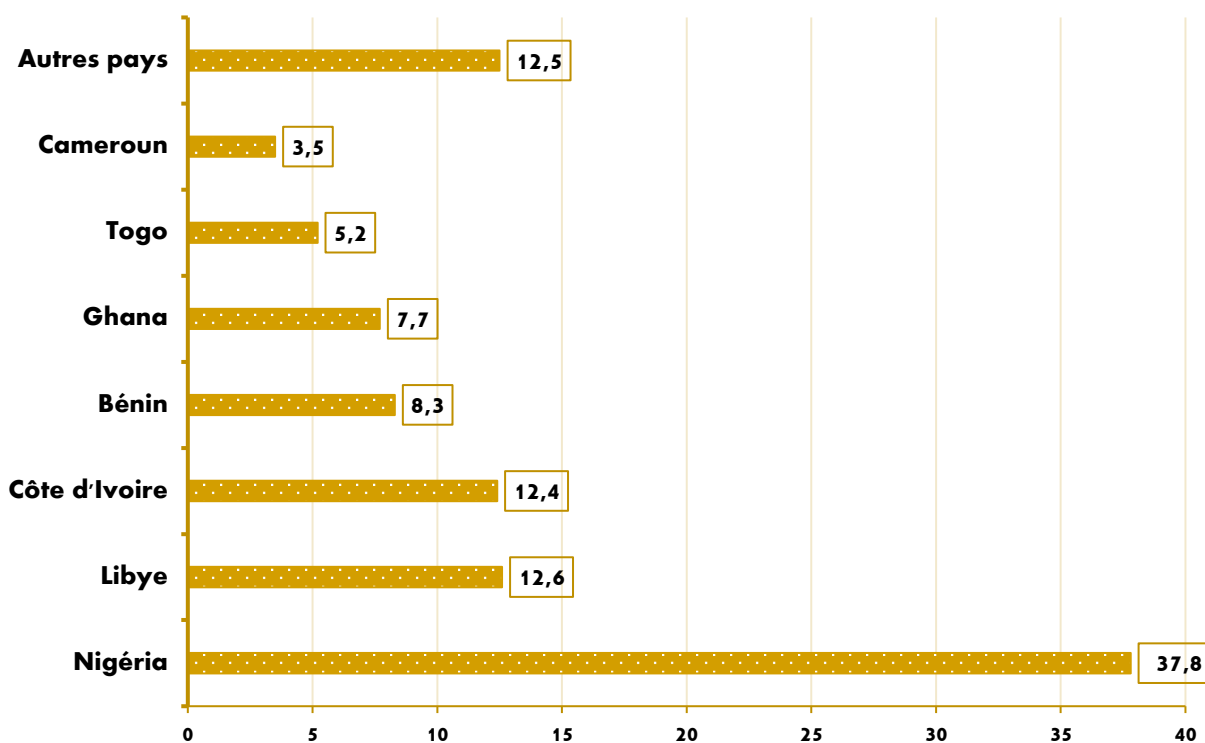
Selon le rapport « *International Migrant Stock 2020* » de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA), en 2020, près de 50% des migrants du monde se trouveraient dans leur région d'origine, et 63% de ceux nés en Afrique subsaharienne vivraient dans un autre pays ou une autre zone de la région (UN DESA,

2020, p. 21). Au Niger, on estime que sur les 3,5% de nationaux qui émigrent (Ministère de l'Intérieur, 2020, p. 10), plus de 90% s'installent dans d'autres pays africains (Niger Horizons, 2014, p. 45). Ils se rendent principalement dans les pays limitrophes dans le cadre de ce que l'on peut qualifier de *migration frontalière*, c'est-à-dire une migration qui ne s'étend pas au-delà des pays avec lesquels le pays partage une frontière, tels que le Nigéria, l'Algérie ou la Libye.

3.1.1. Une migration internationale frontalière

Selon l'ENAMI 2011, les émigrés nigériens se retrouvent principalement au Nigéria (37,8 %), en Libye (12,6%), en Côte-d'Ivoire (12,4%), au Bénin (8,3%), au Ghana (7,7%), le Togo et le Cameroun attirant respectivement 5,2% et 3,5% (INS Niger, 2012). Ces 7 pays en attirent donc 87% (cf. **figure 21**). Si l'on prend en compte les estimations récentes, ce chiffre s'élève à plus de 90% en incluant des pays comme le Burkina Faso et le Mali, où la présence des communautés nigériennes est estimée respectivement à 13 155 et 12 863 en 2019 (Ayoub Tinni, 2021, p. 53). La migration internationale des Nigériens ne s'étend donc pas au-delà des pays voisins du pays.

Figure 21 : Répartition (%) des émigrants nigériens selon le pays d'accueil (Données traitées à partir du rapport d'analyse de l'ENAMI 2011)



Source : Niger Horizons (2014, p. 45)

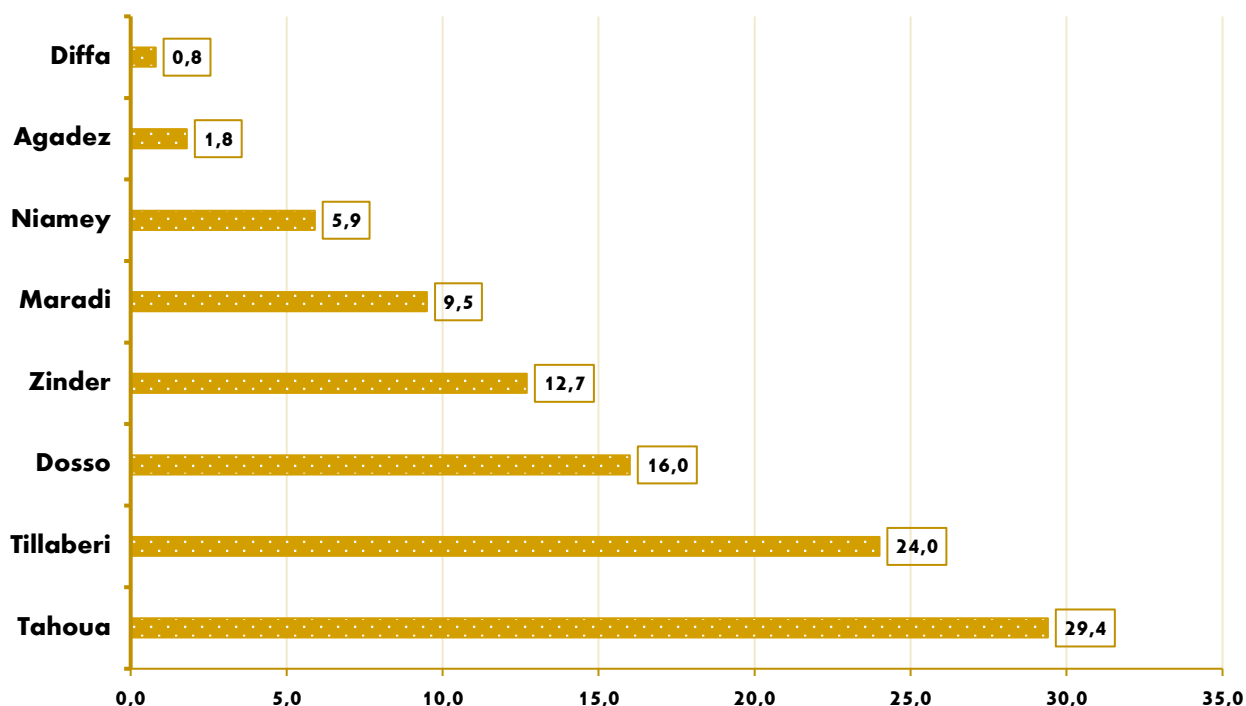
La migration des Nigériens vers les principaux pays d'accueil dépasse les simples opportunités économiques et d'emploi ; elle s'appuie également sur des réseaux de relations sociales établis depuis des décennies dans les pays de destination. La migration entre le Niger et le Nigéria en est l'illustration. Outre les facteurs économiques, elle est remarquablement facilitée par la proximité géographique et le partage d'éléments culturels. En effet, il est important de souligner les points communs ethnolinguistiques entre le nord du Nigeria et le sud du Niger (Zinder et Maradi en particulier), où résident la majorité des communautés haoussa. Cet héritage commun facilite considérablement la mobilité et l'intégration sociale des migrants nigériens dans le tissu social nigérian.

De même, la région d'Agadez au Niger présente des dynamiques ethnolinguistiques similaires à celles de certaines localités du sud de l'Algérie (Tamanrasset et Djanet) et de la Libye (Ghât et Sebha). Les populations qui habitent ces régions, principalement les communautés Tamasheq et Toubou, partagent un patrimoine linguistique et culturel important. Il favorise la mobilité transfrontalière et la cohésion sociale au sein de ces communautés, contribuant ainsi de manière significative aux schémas migratoires observés.

Une analyse des schémas migratoires au Niger révèle des variations régionales distinctes dans les tendances à l'émigration. L'analyse des données statistiques disponibles (ENAMI, 2011) montre que les régions de Tahoua, Tillabery, Dosso et Zinder présentent des taux d'émigration élevés, avec des proportions respectives de 29%, 24%, 16% et 12,7% (**cf. figure 22**). Ces chiffres sont corroborés par de nombreuses études qui mettent en évidence une longue tradition d'émigration à partir de ces régions.

Les études montrent deux tendances dominantes. Premièrement, les populations des régions de Tillabery et de Dosso se caractérisent par une propension notable à émigrer vers des destinations ouest-africaines (Mounkaila, 1999; 2002). Une seconde trajectoire est observée depuis les régions de Tahoua et de Zinder vers l'Afrique du Nord (Boyer & Mounkaila, 2010; Maliki, Pale, & Zourkalieni, 2021). Ces deux trajectoires illustrent l'interaction complexe des facteurs socio-économiques, historiques et géopolitiques qui sous-tendent les tendances observées dans ces régions. La prédisposition à des destinations géographiques différentes suggère aussi l'existence de réseaux migratoires et d'affiliations socioculturelles bien établies contribuant à façonner les schémas migratoires dans ces régions.

Figure 22 : Répartition (en %) des émigrants nigériens par région d'origine (migrants des 5 dernières années)



Source : Niger Horizons (2014, p. 45)

3.1.2. Influences coloniales sur les traditions de mobilité au Niger

La tradition de mobilité des populations sahéliennes, et en particulier nigériennes, a des racines historiques qui se fondent sur l'ouverture de l'espace sahélien (Mauny, 1961). Néanmoins, si des mouvements de population existaient déjà à l'époque précoloniale, ils n'ont eu que peu d'influence sur les orientations migratoires contemporaines (Boyer, 2005, p. 75). À l'époque précoloniale, la migration des peuples dans cette région était surtout motivée par la quête de nouvelles terres arables, les conquêtes, les dynamiques de pouvoir ou les adversités climatiques (Condé & Zachariah, 1978; Zachariah & Condé, 1981; Kimba, 1981; Boyer, 2005).

L'époque coloniale a marqué un tournant décisif dans les pratiques migratoires des populations du Sahel et particulièrement nigériennes, sculptant les contours des formes migratoires actuelles observées entre le Niger et les pays côtiers (Boyer, 2005, p. 78). Les méthodes coercitives de l'administration coloniale française — telles que les réquisitions, la conscription ou le travail forcé, les impôts — combinées aux famines, à la croissance démographique et aux contraintes environnementales, ont précipité la fragmentation des villages et la dispersion des habitats (Sidikou, 1974; Olivier de Sardan, 1984). Cependant, comme le note Mounkaila (2002), ces

facteurs n'élucident que partiellement la dynamique globale des migrations nigériennes de l'époque coloniale.

À ce propos, il est important de souligner les subdivisions créées par les colonisateurs en ce qui concerne la valorisation économique des colonies. La stratégie d'exploitation économique développée par le colon a divisé les territoires appropriés en deux catégories distinctes. Les colonies de l'intérieur, comme le Niger, ont été reléguées au seul rôle de pourvoyeur de main-d'œuvre, tandis que celles côtières ont été érigées en épices économiques, favorisant l'agriculture de plantation destinée à l'exportation et à l'importation de produits manufacturés européens (Coquery-Vidrovitch, 1985; Mounkaila, 2006). En outre, les contextes socio-historiques et politiques de la zone d'origine peuvent également jouer un rôle décisif dans l'étayage des motifs de migration. Comme le souligne Olivier de Sardan (1984, p. 256), les différentes catégories sociales ont des motivations uniques, et c'est la conjugaison de ces raisons distinctes, parfois inverses, qui est à l'origine des mouvements migratoires.

Les enquêtes menées par Jean Rouch (1956) sur les *Zabarma*¹²⁰, entre 1941 et 1955, dans la Gold Coast (actuel Ghana) sont assez éclairantes. Dès 1947, il s'étonnait du fait que « *dans les moindres villages de la brousse du Niger* », il y ait des groupes de jeunes, de plus en plus nombreux qu'on désignait par « *Gold Coastiers* », c'est-à-dire qui émigrent vers le Ghana (Rouch, 1956, p. 35). Ses enquêtes ont montré qu'à l'époque, au total, 6,6% de la population nigérienne émigrerait vers la Côte, notamment au Ghana, Côte d'Ivoire et Nigéria (Rouch, 1956, p. 86). L'auteur expliquait l'explosion de ces migrations par l'ouverture des routes, entre 1900 et 1910, « *l'occupation de l'Afrique occidentale par les Européens* », transformant ainsi les vieux itinéraires des esclaves « *tout naturellement [en] voies commerciales* » (Rouch, 1956, p. 50). Cette ruée aurait été motivée par des déterminants économiques et le besoin croissant de main-d'œuvre dans le chemin de fer, les travaux publics et les mines. D'autres analyses ont montré que ces mobilités doivent être comprises comme une réponse aux contraintes imposées par l'administration coloniale et comme une conséquence de ses politiques de développement (Mounkaila, 2006, p. 53). L'institution du travail forcé par le colonisateur, les réquisitions et l'obligation de payer les impôts en espèces sont autant de causes à l'origine du départ des

¹²⁰ Zabarma (ou Zarmas, Zabramawa, sing. Bazabrame) : ce nom qui vient du haoussa, désigne des gens parlant le dialecte Zerma. Les Zarmas sont présents essentiellement au Niger — où ils représentent l'un des groupes ethniques le plus important du pays. Ils font partie du groupe Songhaï.

populations nigériennes vers la sous-région, en particulier vers les colonies anglaises (Olivier de Sardan, 1984).

Ainsi, ces dynamiques migratoires, qui au départ revêtaient l'allure « *de dérobades ou de fuite* » face « *aux puissants moyens d'encadrement administratif et de répression* » de l'administration coloniale (Kimba, 1981, p. 119), se sont perpétués et enracinés. Progressivement, leur champ explicatif s'est élargi aux raisons économiques, qui allaient devenir les plus déterminantes une fois la plupart des contraintes coloniales levées (Mounkaila, 2002, p. 163). Ces dynamiques économiques nées de la colonisation ont façonné le schéma actuel des migrations nigériennes vers l'Afrique de l'Ouest. Ainsi, la migration des Nigériens vers les centres urbains côtiers du Ghana, du Nigéria, de la Côte d'Ivoire, du Bénin et du Togo, où « *des filières migratoires se sont construites et consolidées au fil du temps [en] s'appuyant sur une diaspora installée dans ces pays et un modèle de migrations saisonnières articulées au rythme des systèmes de production agricole locaux* » (Mounkaila, Tandian, Sow, & Faye, 2020, p. 9).

Ces dynamiques économiques nées de la colonisation ont considérablement modelé les schémas actuels de la migration nigérienne vers l'Afrique de l'Ouest. La migration des Nigériens vers les centres urbains côtiers du Ghana, du Nigéria, de la Côte d'Ivoire, du Bénin et du Togo illustre ce modèle migratoire. Ces lieux ont, au fil du temps, été témoins de la cristallisation et de la solidification des filières migratoires, soutenues fondamentalement par une diaspora enracinée dans ces nations, et une modalité de migrations saisonnières méticuleusement alignée sur les rythmes des systèmes de production agricole locaux (Mounkaila, Tandian, Sow, & Faye, 2020). Un système migratoire similaire, bien qu'ayant des fondements historiques distincts, transparaît dans les flux migratoires vers le nord, en direction de l'Algérie et de la Libye. Il présente une évolution différente par rapport aux schémas de migration vers l'ouest.

3.2. Migration des Nigériens vers l'Afrique du Nord : L'Algérie et la Libye comme principales destinations

Tout comme les migrations vers l'Afrique de l'Ouest, les mobilités vers l'Afrique du Nord s'inscrivent dans des schémas anciens de circulation saharienne et transsaharienne, dont Agadez est le centre névralgique (Adamou, 2007). Cependant, si des formes anciennes de mobilité existaient entre le Niger et l'Afrique du Nord (échanges caravaniers notamment), ce n'est qu'à partir des années 1950 que les mouvements migratoires tels qu'on les connaît aujourd'hui sont apparus (Mounkaila, Tandian, Sow, & Faye, 2020). Ces derniers vont s'intensifier et s'étendre

après l'indépendance dans les années 1970 et 1980. Cette intensification est liée aux cycles de sécheresse dans le Sahel, à l'exploitation du pétrole dans ces deux pays et à la politique étrangère de Kadhafi axée sur l'Afrique subsaharienne (Brachet, 2007).

3.2.1. Une ancienne tradition de circulations commerciales transsahariennes

Le système migratoire vers l'Afrique du Nord se fonde sur un schéma d'échanges caravaniers sahariens et transsahariens précoloniaux, traversant les massifs de l'Aïr de part et d'autre, dont le développement a été rendu possible par le dromadaire (Grégoire & Schmitz, 2000; Brachet, 2004; Adamou, 2007).

Bien avant l'arrivée du colon, le Sahara était parcouru par de caravanes qui se livraient à des négoce variés (Grégoire & Schmitz, 2000). Ces mouvements caravaniers suivaient deux axes principaux. L'un partait du golfe de Syrte (Libye) et menait à la région de Gao sur le fleuve Niger, en passant par le Fezzan, le Tassili N'Ajjer, le Hoggar et l'Adrar des Iforas. Le second partait du sud du Maroc, traversait l'Adrar mauritanien et rejoignait les rives du Niger (Grégoire, 1998; 1999). Si l'on pense que ces routes étaient à l'origine militaires, on suppose également qu'elles faisaient l'objet d'un trafic caravanier, même de faible ampleur (Lhote, 1984). Ces mouvements reliant les deux rives du Sahara ont ainsi contribué au développement de villes comme Agadez, Zinder et Kano, qui sont devenues des étapes ou des points de convergence des réseaux et des flux commerciaux reliant le pays haoussa à la Tripolitaine et à la Cyrénaïque (Grégoire & Schmitz, 2000). Puis, au XIXe siècle, les premières expéditions européennes arrivèrent sur le continent africain : elles affaiblirent les grands courants commerciaux transsahariens. Quelques mouvements de résistance apparurent dans certaines zones sahariennes, mais ils ne dissuadèrent pas les colons de procéder au morcellement administratif et politique de la région. Le Sahara fut ainsi subdivisé en trois grands territoires : l'Algérie, l'Afrique-Occidentale française (AOF) et l'Afrique-Équatoriale française (AEF).

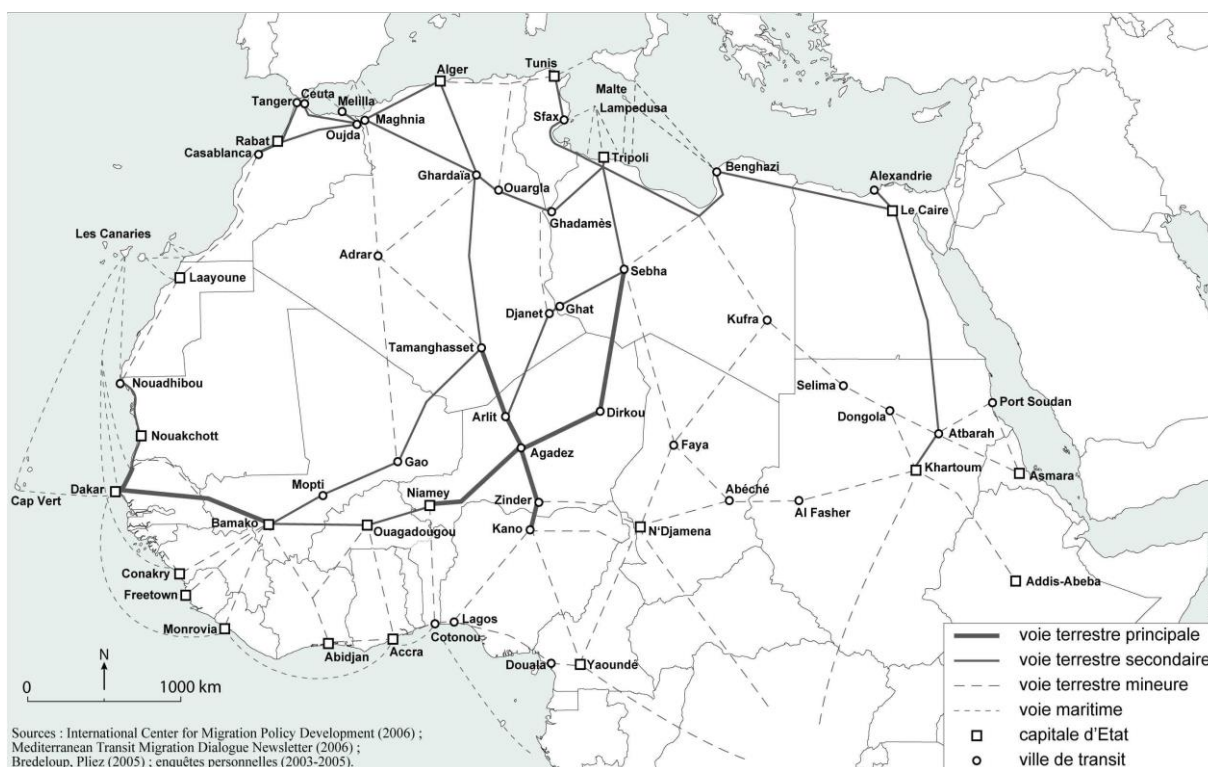
Le système d'échange transsaharien souffrit de la création de ces nouvelles entités politiques, les colonisateurs ayant privilégié le développement des échanges à partir du golfe de Guinée (Grégoire & Schmitz, 2000). Par exemple, en 1905, la Grande-Bretagne a ouvert un service de transport maritime gratuit reliant Tripoli à Lagos, d'où les marchandises regagnaient Kano par voie ferrée (OCDE/CSAO, 2014, p. 112). Dès lors, les échanges transsahariens reliant l'Afrique du Nord (via Touat, Ghat, Ghadamès, etc.) au Sahel (via Tombouctou, Gao, Agadez, Zinder, Kano, Kuka, etc.) ont périclité et ont disparu avec la colonisation (Gagnol, 2009, p. 477). Ne

subsistèrent que les caravanes de sel et des dattes conduites par les *Kel Ewey* de l'Aïr et *Kel Gress*, opérant « *un commerce triangulaire entre le Kawar (Agram et Djado) à l'est, le pays Hawsa au sud et les pays arabes au nord (par l'intermédiaire des oasis de Ghat et Djanet), avec l'Aïr au centre* » (Gagnol, 2009, p. 478).

C'est ainsi que la colonisation européenne consacra « *le déclin de ces échanges et des flux de populations qui les accompagnent* » (CEDEAO-CSAO/OCDE, 2006, p. 7). Cependant, après des décennies d'extinction, avec, d'une part, l'indépendance des pays africains et les cycles de sécheresses des années 1970 et 1980 (Spittler, 1993) et, d'autre part, le brusque enrichissement de la Libye (Brachet, 2007, p. 37), le Sahara va progressivement renouer avec sa fonction séculaire de terre de transit et d'échanges (Bensaâd, 2002, p. 41). Cette renaissance s'est faite sur des bases qui ne sont pas si éloignées des flux anciens (Grégoire & Schmitz, 2000, p. 16). Certes, l'apparition et le développement des transports motorisés ont eu raison des caravanes de dromadaires, mais il n'en demeure pas moins que leur organisation et les personnes qui y participent ne semblent pas avoir rompu avec le passé, hormis « *l'aspect capital des Touaregs du Sahara central, qui ne sont plus les convoyeurs attirés des marchandises* » (Grégoire & Schmitz, 2000, p. 16). Les mobilités qui étaient au départ marchandes ou religieuses se sont transformées en migrations de travail et les anciens axes correspondant aux routes caravanières transsahariennes sont-ils devenus les principales routes migratoires vers l'Afrique du Nord, Algérie et Libye notamment.

Aujourd'hui, le Sahara est traversé par trois axes principaux, dont deux convergent vers Agadez (**cf. carte 10**). L'axe central, qui part d'Alger, traverse Ghardaïa, In Salah et Tamanrasset avant d'atteindre Agadez, où il se divise en deux routes distinctes. L'un se prolonge vers Niamey ou le port de Cotonou, tandis que l'autre se dirige vers le Nigéria, en particulier vers Kano. Un autre axe part de Tripoli, se dirige vers Sebha, puis fait un détour vers Agadez en passant par Madama et Dirkou. Une deuxième déviation de cet axe permet de rejoindre le bassin du Lac Tchad via le Tibesti ou la piste menant à Nguigmi, puis à Maiduguri. Enfin, une troisième route de cet axe relie Sebha à N'Djamena en passant par Zouar et Faya-Largeau (Grégoire, 1998).

Carte 10 : Itinéraires des migrations internationales entre les deux rives du Sahara, 2007



Source : Brachet (2007, p. 14)

Il est important de souligner que notre analyse ne réitère pas les clichés prônant la réactivation des anciennes routes caravanières par les migrants contemporains ni ne cherche à réhabiliter « une vocation » des mobilités sahariennes , « *fondée sur l'essence des peuples nomades si chère à la géographie coloniale* » (Pliez, 2006, p. 689). Les mobilités et les échanges transsahariens sont revenus sous de nouvelles formes et réalités. Au Niger, le réseau actuel repose certes sur d'anciennes trames de mobilité, mais il correspond aujourd'hui à de nouveaux usages, de nouvelles formes de mobilité et à « *des pratiques de voyages différentes et à des contraintes spécifiques éloignées des logiques antérieures* » (Apard-Malah, 2012, p. 152).

3.2.2. Une migration en période de soudure ou migration saisonnière (circulaire) de travail

La migration des Nigériens vers l'Algérie et la Libye remonterait aux années 1950 (Mounkaila, Tandian, Sow, & Faye, 2020, p. 9). Toutefois, c'est au cours des années 1970 et 1980 que ces flux se sont intensifiés. Cette intensification intervient dans un contexte géopolitique caractérisé par l'indépendance de l'Algérie en 1962 et le brusque enrichissement économique de la Libye induit par le boom pétrolier. Ces événements ont incité les dirigeants de ces pays à entreprendre

des projets ambitieux visant à développer leurs territoires sahariens respectifs, qui étaient jusqu'alors restés marginalisés. Les projets d'infrastructure à grande échelle et les initiatives de développement économique qui s'en suivent avaient créé une forte demande de main-d'œuvre peu qualifiée, en particulier dans le secteur agricole — une demande qu'aucun des deux pays n'a pu satisfaire au niveau local ou national (Brachet, 2007, p. 37). Parallèlement, les populations sahéliennes (notamment du Mali et du Niger) étaient frappées par des sécheresses dévastatrices en 1974 et, tout particulièrement, en 1984, qui décimèrent leur cheptel (Spittler, 1993). Ainsi, l'espoir de trouver des moyens de survie et d'opportunités d'emploi, rares dans leurs pays d'origine, motiva leurs efforts migratoires (Grégoire & Schmitz, 2000, p. 15).

En outre, l'appel du colonel Kadhafi, qui les invitait à rejoindre la légion islamique, a trouvé un écho auprès de ces populations, renforçant l'élan migratoire. À la fin des années 1990, on estimait le nombre de Nigériens résidant dans le sud de l'Algérie et en Libye à 15 000 et 10 000 respectivement (Grégoire, 1999). Emmanuel Grégoire (1999, p. 227) précise que 50% des migrants nigériens partant en Libye dans les années 1990 étaient des *tamasheqs*, et que la moitié des Subsahariens se rendant en Libye en provenance du Niger étaient des Nigériens. Si l'on s'en tient aux statistiques officielles des autorités libyennes (recensement de 1995), malgré une évidente « *sous-estimation de la présence réelle des subsahariens* » (Drozdz & Pliez, 2005, p. 68), le Niger est placé au 3^e rang des nations subsahariennes pourvoyeuses de migrants vers la Libye, avec 4,4% de personnes, derrière le Soudan (70,4%) et le Tchad (13,3%) (Pliez, 2004, p. 43). Les chiffres concernant les Nigériens revenus de Libye après la chute de Kadhafi confirment que leur nombre était plus important. Certaines sources évoquent les chiffres de « *114 500 personnes, dont 6 278 non nigériens* » retournés au pays entre février 2011 et juillet 2012 (Mounkaila, 2015, p. 100) et d'autres environ 300 000 Nigériens, selon les organisations locales (Puig, 2019, p. 2). En outre, entre 2016 et 2019, sur un total de 1 055 214 personnes observées à Arlit (frontière algérienne) et Séguédine (frontière libyenne) en provenance, à destination ou à l'intérieur du Niger, 75% étaient des Nigériens (OIM, 2020, p. 9).

Quant à l'Algérie, le Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1987 indique que près de 20 000 personnes originaires du Mali et du Niger s'y sont établies, dont 75% ont opté pour la nationalité algérienne (CISP/SARP, 2007, p. 5). Des enquêtes menées en 2006 ont montré que 62,3% des émigrés présents en Algérie étaient originaires des pays voisins, dont plus de la moitié (52,1%) étaient des Nigériens (Hammouda, 2009, p. 3). Les raisons économiques sont les principales motivations de leur migration, 73,8% citant l'insuffisance des revenus, le manque de perspectives socio-économiques (30%) et le chômage (43,1%) dans leurs

pays, tandis que seulement 4,1% évoquent des problèmes de sécurité, d'ordre public (3,1%) et des persécutions politiques (2,2%), ethniques (0,7%) ou religieuses (0,4%). Toutefois, 17% ont justifié leur migration par des raisons familiales. Le choix de partir était principalement motivé par des raisons personnelles (71%), tandis que 27,5% avaient été influencés par des parents, des amis ou d'autres personnes (Hammouda, 2009, pp. 12-13). Par ailleurs, 57,8% des migrants ont désigné l'Algérie comme leur destination, seulement 21,4% étaient en transit vers l'Europe et 70,2% envisageaient de retourner dans leur pays d'origine (2009, pp. 15-16). Ces chiffres illustrent la prédominance d'un modèle de migration circulaire reposant sur des motivations économiques et des désirs d'accomplissement personnel qui « *coexistent et interfèrent avec une grande variabilité* » (Brachet, 2007, p. 71).

Une caractéristique particulière de ces migrations de travail saisonnières vers l'Afrique du Nord ou de l'Ouest est qu'elles sont presque exclusivement le fait de jeunes hommes âgés de 15 à 40 ans (Boyer & Mounkaila, 2010, p. 214). Des enquêtes menées en 2005 ont révélé que 83,8% des migrants subsahariens en Algérie étaient des hommes, dont 81,6% avaient moins de 40 ans (Hammouda, 2009, p. 10). Néanmoins, ces dernières années sont marquées par une féminisation des migrations à l'intérieur du Niger vers les centres urbains (nationaux ou sous-régionaux) ou l'Afrique du Nord, en particulier l'Algérie. Cette tendance migratoire émergente, désignée sous le vocable de « *phénomène de Kantché* » en raison de la prépondérance des femmes originaires de Kantché, un département rural de la région de Zinder au sud du Niger, a pris de l'ampleur ces dernières années (Maga, 2011; Nabara, 2019; Maliki, Pale, & Zourkalieni, 2021; Fall, Kamdem, & Gamberoni, 2022).

3.2.3. Le « phénomène de Kantché » : Le développement de la migration internationale féminine au Niger

Le phénomène de Kantché ou de la migration féminine est bien connu des Nigériens. Au Niger, il est très fréquent de croiser des groupes de femmes (avec enfants) faisant du porte-à-porte dans les grandes villes du pays, à la recherche d'un travail. Ces groupes de femmes sont désignés par les Nigériens par le terme haoussa « *In Kantché* », qui signifie littéralement « *ceux/celles de Kantché* », en référence à leur appartenance supposée au département de Kantché dans la région de Zinder. Cette expression a été popularisée suite au tollé national suscité par la mort, en octobre 2013, de 92 migrants nigériens (dont 32 femmes et 48 enfants),

tous ressortissants du département de Kantché, alors qu'ils faisaient route vers l'Algérie¹²¹. Les autorités nigériennes se sont alors emparées de la question en la nommant « *phénomène de Kantché* » en référence aux femmes fuyant les mauvaises récoltes à venir. Or, la migration féminine est un phénomène très répandu en Afrique subsaharienne et au Niger depuis quelques décennies (Oumarou A. , 2015). Aujourd'hui, ces femmes et leurs enfants sont bien présents à Agadez, où elles accomplissent principalement des tâches domestiques pour les locaux, tandis que les enfants deviennent des « *maï barra* », c'est-à-dire qui font de la mendicité dans les rues et, aux heures du repas, des « *allarro* » faisant du porte-à-porte pour quémander de la nourriture¹²². Au nord du pays, Agadez est la destination de certaines de ces femmes, mais pour beaucoup d'entre elles, ce n'est qu'une étape vers l'Afrique du Nord, l'Algérie en particulier.

Il n'existe pas aujourd'hui de statistiques fiables et précises permettant de situer historiquement cette migration féminine, mais selon une enquête de 2005, les femmes représenteraient 16,2% des migrants subsahariens enregistrés en Algérie à cette année-là (Hammouda, 2009, p. 10). Par ailleurs, selon la Direction régionale des statistiques (DRS) d'Agadez, la migration des femmes vers l'Algérie est un phénomène relativement ancien, qui remonterait à la fin des années 1990 et au début des années 2000, voire des années 1970, avec l'ouverture des usines d'uranium à Arlit. Cependant, selon la même source, à l'époque, la destination principale de ces femmes était les villes d'Agadez et d'Arlit, et la plupart d'entre elles venaient rejoindre leurs maris, qui avaient migré bien avant. Puis « *petit à petit, lorsque leurs maris ont commencé à partir pour l'Algérie, elles ont commencé à les rejoindre là-bas* »¹²³. Ainsi, parce que les femmes migrantes revenaient au village avec une nouvelle apparence physique, un nouveau look, par effet d'imitation, elles incitaient celles restées au village à migrer (Oumarou A. , 2015; Maliki, Pale, & Zourkalieni, 2021; Fall, Kamdem, & Gamberoni, 2022).

Cet effet d'entraînement n'est pas le seul facteur social qui pousse les femmes à prendre le chemin de la migration, les mêmes raisons qui incitent les hommes à migrer poussent également les femmes à le faire. Elles aussi cherchent à « *gagner plus d'argent, à accéder à de meilleures conditions de vie* » (Fall, Kamdem, & Gamberoni, 2022, p. 45). D'autant plus qu'avec la rareté

¹²¹ Le Monde, Les cadavres de 92 migrants retrouvés dans le désert au Niger, 30/10/2022 :

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/10/30/87-cadavres-de-migrants-nigeriens-retrouves-dans-le-desert-pres-de-l-algerie_3505703_3212.html

¹²² Il faut rappeler qu'entre dans cette catégorie aussi les enfants talibés, c'est-à-dire confier par leurs parents à des marabouts, maîtres d'écoles coraniques pour apprendre le coran. Ces enfants, pour manger, sont obligés de travailler ou de mendier dans les rues ou de quémander de la nourriture chez les locaux.

¹²³ Entretien avec le directeur régional de la statistique d'Agadez, octobre 2021.

ou la dégradation des terres arables et les mauvaises campagnes agricoles, les chefs de famille ne parviennent plus à subvenir aux besoins de la famille, conduisant ces derniers à se soustraire à leurs responsabilités. En outre, des études menées par des chercheurs du LASDEL au Niger, dans la commune rurale d'Imanan, ont montré que la migration féminine, au même titre que la masculine, est « *une stratégie extra-agricole d'adaptation aux changements climatiques et environnementaux* » (Oumarou A. , 2015).

Les études ont également mis en avant le fait que cette migration s'est développée en réponse à certaines injonctions culturelles, comme la construction des trousseaux de mariage ou pour couvrir les besoins alimentaires, mais aussi pour échapper à la pression sociale. D'autres études menées dans le département de Kantché aboutissent à des conclusions similaires. Ces femmes migrent avec la conviction de gagner de l'argent (13,18%), d'accéder à un emploi (20,84), mais aussi de conquérir leur liberté à travers la migration, desserrant ainsi l'étau familial (10%). De plus, 14,28% d'entre elles partent parce que celles qui ont migré reviennent avec « *une bonne image sociale dans leur entourage* » (Maliki, Pale, & Zourkalieni, 2021, p. 100). Il faut également noter que dans le département de Kantché, la migration des femmes est devenue la « *principale cause des divorces* ». Beaucoup d'entre elles n'hésitent plus à divorcer de leur mari si celui-ci ne leur permet pas de réaliser leur projet migratoire, notamment de partir en Algérie¹²⁴. Le désir d'émancipation transcende ainsi « *les séculaires pesanteurs sociales* » (Fall, Kamdem, & Gamberoni, 2022).

Malgré cette ferme volonté de s'émanciper du patriarcat par la migration, les migrations féminines se heurtent encore à de nombreux obstacles socioculturels et politiques. Les femmes doivent faire face non seulement à la violence dans le pays de départ, mais aussi à la violence et à la discrimination dans le pays d'accueil. Elles se retrouvent souvent à occuper des emplois mal rémunérés, généralement dans le secteur informel (Fall, Kamdem, & Gamberoni, 2022). Au niveau politique également, la migration des femmes peine à convaincre. Au contraire, elle est inscrite dans le registre des migrations criminelles, comme en témoigne la récente réaction du gouvernement nigérien à un reportage de la télévision sénégalaise largement relayé sur les réseaux sociaux et montrant les conditions de vie de nombreux migrants nigériens, en particulier

¹²⁴ Studio Kalangou, La migration des femmes de Kantché, principale cause des divorces, 15/02/2022 : <https://www.studiokalangou.org/66698-migration-femmes-kantche-principal-cause-divorces>

des femmes¹²⁵. Les autorités nigériennes ont réagi en jugeant cette migration féminine non pas comme le fait de femmes cherchant à subvenir aux besoins de leur famille, ou mues par un désir d'autonomie et une envie d'ailleurs (Schmoll, 2020), mais comme le fait de réseaux criminels organisés se livrant à la traite et au trafic d'êtres humains.

4. Tendances et dynamiques de l'immigration internationale au Niger

Comme mentionné plus haut, depuis le début des années 2010, le Niger est devenu une terre d'accueil par excellence pour les populations sahéliennes, notamment nigérianes et maliennes, fuyant les violences qui sévissent dans leurs pays d'origine. En matière d'accueil des populations étrangères, c'est-à-dire toute personne née à l'étranger et résidant au Niger depuis au moins 6 mois ou ayant l'intention d'y rester plus longtemps, le Niger ne se présente pas comme une terre d'immigration internationale. Néanmoins, le pays est une plaque tournante de l'immigration de transit en Afrique de l'Ouest, les personnes transitant par le Niger pour se rendre dans d'autres pays, notamment en Afrique du Nord.

4.1. Caractéristiques de l'immigration au Niger : Des mouvements essentiellement transfrontaliers

L'immigration reste très faible au Niger, principalement en raison de son secteur économique peu attractif, qui offre très peu d'opportunités d'emploi (Ayoub Tinni, 2021). En effet, depuis 1960, la part des immigrés internationaux dans la population totale du Niger n'a jamais dépassé 2% (Mounkaila & Maga, 2008; Maga, 2009). Après une augmentation substantielle du taux de croissance annuel du stock d'immigrés de 2,3% entre 1960 et 1977, 3% entre 1977 et 1988, correspondant au boom de l'uranium (Grégoire, 2011), ce chiffre est tombé à 0,6% entre 1988 et 2001 (Maga, 2009, p. 59). Ce déclin pourrait s'expliquer par les crises multiformes auxquelles le Niger a fait face entre le milieu des années 80 et la fin des années 90 : récession économique prolongée (dévaluation de 50% du FCFA), instabilité politique (coups d'État militaires en 1996 et 1999), crises alimentaires et sécheresses (Tinguri, 1990; Spittler, 1993; Grégoire & Olivier de Sardan, 1996; Abdourahamane, 1999).

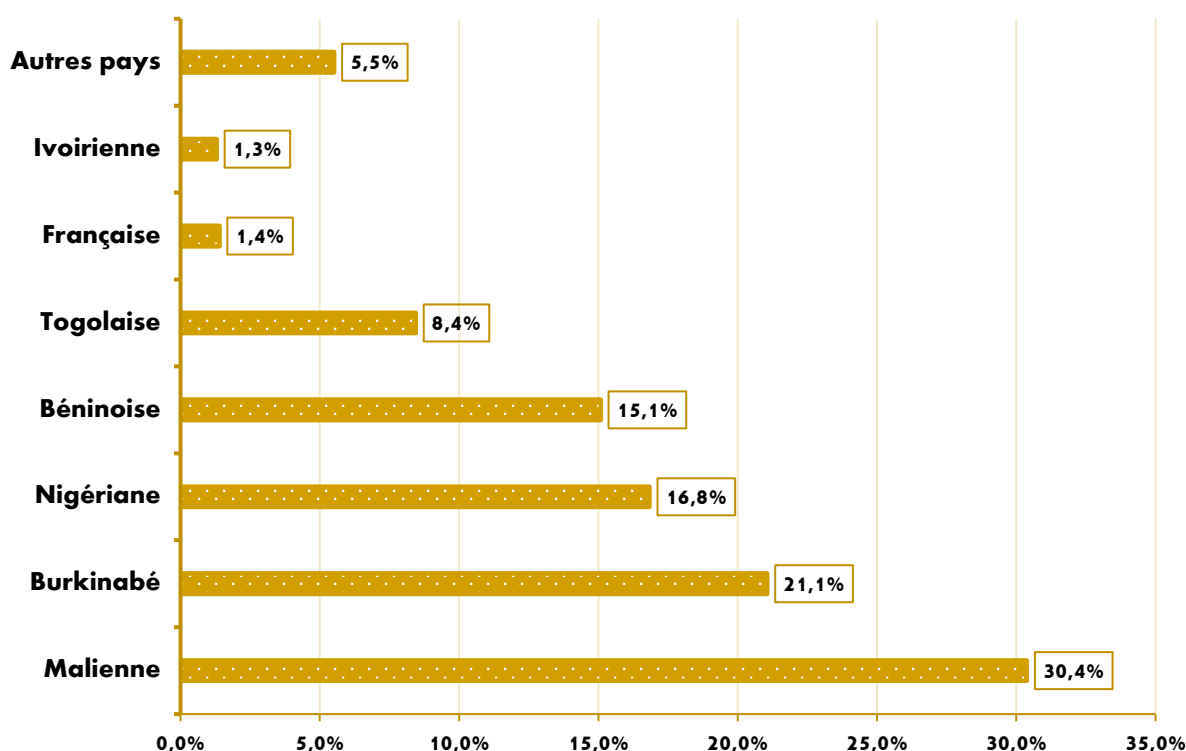
Malheureusement, il n'existe pas de statistiques récentes permettant de savoir si le nombre d'immigrés présents au Niger a continué à baisser ou non. Néanmoins, selon les dernières

¹²⁵ Le Figaro, Des centaines de « mendiants » nigériens rapatriés du Sénégal par leur gouvernement, 26/03/2022 : <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/des-centaines-de-mendiants-nigeriens-rapatries-du-senegal-par-leur-gouvernement-20220326>

données du Recensement général de la population (RGPH) de 2012, le pays comptait environ 173 231 immigrants sur son territoire, soit une augmentation de 53 695 personnes par rapport aux chiffres de l'enquête de 1993, laquelle estimait leur nombre à 166 544. En termes relatifs, cela représente 1,14% de la population nigérienne de l'époque, et un taux d'accroissement annuel des immigrants d'environ 0,02% (Niger Horizons, 2014, p. 57). Ces données indiquent que, même après les périodes de crise des années 1990, le pays a continué à perdre de son attractivité en termes d'accueil des immigrants internationaux.

En outre, ces données montrent également que ceux qui choisissent de s'installer au Niger sont à l'image des émigrés nigériens qui se retrouvent à près de 90% dans les pays d'Afrique de l'Ouest, notamment les pays frontaliers (Mounkaila & Maga, 2008, p. 103). En effet, l'écrasante majorité (83,4%) des immigrants étrangers au Niger vient des pays frontaliers, principalement du Mali (30,4%), du Burkina (21,1%), du Nigéria (16,8%) et du Bénin (15,1 %) (cf. figure 23). D'autres analyses à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest montrent des tendances similaires pour d'autres pays d'Afrique de l'Ouest (Shaw, 2007; OCDE/CSAO, 2014).

Figure 23 : Répartition de la population immigrante au Niger selon la nationalité (Données ENAMI, 2011)



Source : Niger Horizons (2014, p. 59)

Notons par ailleurs une augmentation significative du nombre de Nigériens, de Burkinabés, de Soudanais et de Tchadiens s’installant dans le nord du pays depuis 2014. Cette évolution résulte de la ruée vers l’or qui a lieu depuis 2014 dans le désert du Ténéré et dans les massifs de l’Aïr. La présente étrangère (principalement tchadienne et soudanaise) y était estimée entre 25 000 et 30 000 personnes lors de la découverte du site du Djado (Grégoire & Gagnol, 2017; Afane & Gagnol, 2021). Pour le site de Tchibarakaten, situé vers la frontière algérienne, la municipalité d’Iferouâne estime sa population entre 30 000 et 40 000 personnes, dont une grande majorité d’étrangers, notamment des Tchadiens, des Soudanais et des Nigériens¹²⁶.

Cette ruée vers l’or pourrait également être l’un des facteurs à l’origine de la hausse des chiffres de la migration de transit observée au Niger en 2015 et 2016. En effet, la catégorie de *migrant* est souvent utilisée pour qualifier les orpailleurs et ceux qui vivent des activités induites pour obtenir le soutien financier d’organismes internationaux, tels que l’Organisation internationale pour les migrations (OIM), qui s’intéresse de près à l’orpaillage (Gagnol, Ahmet Tchilouta, & Afane, 2022, p. 179).

4.2. Le Niger, carrefour central de la migration de transit

À la croisée des chemins entre les régions occidentale, centrale et septentrionale de l’Afrique, le Niger est l’une des zones de transit les plus importantes pour les migrants subsahariens vers l’Afrique du Nord (Algérie et/ou Libye) et même l’Europe depuis la fin des années 2000, avec la fermeture des routes atlantiques, la crise libyenne de 2011 et l’extension de l’insécurité dans la région sahélienne (cf. **chapitre 2**). Dans ce contexte de blocage des routes alternatives, le Niger a vu se renforcer son rôle de zone de transit, un rôle historiquement ancré dans l’histoire des mobilités du pays (Bensaâd, 2002; 2003; Brachet, 2007; Mounkaila, 2010). Face à un secteur économique peu attractif pour l’immigration internationale, la position géographique du Niger¹²⁷ et la relative porosité de ses frontières attirent au contraire un nombre croissant de migrants en transit, ceux pour qui le pays ne représente qu’une étape dans leur projet migratoire (Mounkaila & Maga, 2008).

Comme pour les autres formes des migrations, il n’existe pas de données précises permettant d’évaluer avec exactitude le volume des personnes transitant par le Niger. Les chiffres officiels,

¹²⁶ Entretien avec l’ancien Maire d’Iferouâne, Iferouâne, aout, 2022

¹²⁷ Le Niger partage 5,697 km de frontières avec au Nord le Mali (821 km), l’Algérie (956 km), la Libye (354 km) ; à l’est le Tchad (1,175 km) ; au sud le Nigéria (1,497 km) et le Bénin (266 km) ; et à l’ouest le Burkina Faso (628 km).

lorsqu'ils existent, sont à la limite fantaisistes. Les autorités nigériennes « *n'ont ni les moyens financiers, ni les moyens techniques* » d'obtenir de tels chiffres, ce qui fait que, « *chacun tire son chiffre de son chapeau* »¹²⁸. Au Conseil régional d'Agadez, au ministère de l'Intérieur et à la Présidence de la République, on utilise le chiffre rond et magique de « *100 000 migrants* » qui arrivaient chaque année à Agadez¹²⁹, en transit pour l'Algérie, la Libye et l'Europe. Ces propos invitent donc à une plus grande prudence dans la manipulation et l'analyse des données sur les flux migratoires au Niger.

Ce préalable posé, il existe de nombreuses estimations qui permettent de situer historiquement l'importance des flux de transit au Niger, et à Agadez en particulier. La première estimation est le résultat d'une étude réalisée en 2001, qui estimait le niveau minimum des flux transitant par Agadez à environ 65 000 par an, dont 80% à destination de la Libye et 20% à destination de l'Algérie. Par nationalité, les chiffres sont les suivants : « *le Nigéria fournit à lui seul près de la moitié des flux (45%) et le Ghana près du tiers (30%). Les Nigériens ne représentent plus que 13% et les Maliens 6%, encore que la migration d'une partie estimable des premiers relève plus d'une migration saisonnière* » (Bensaâd, 2003, p. 10). D'autres études menées entre 2003 et 2005 par Brachet (2007) dans le cadre de sa recherche doctorale aboutissent à des estimations similaires : entre 40 000 et 70 000 migrants subsahariens passent par Agadez chaque année pour se rendre en Afrique du Nord, « *avec une répartition variable selon les périodes d'environ deux tiers sur l'axe libyen et un tiers sur l'axe algérien* » (Brachet, 2007, p. 355).

Ces tendances ont connu une évolution significative depuis le début des années 2010. Selon les données collectées en 2013 par l'ONG italienne Bambini nel Deserto/Réseau Exodus, sur le seul axe Agadez-Dirkou, entre mars et décembre de la même année, 40 350 migrants ont franchi la barrière de police d'Agadez en direction de la Libye. Plus de la moitié (21 000) étaient des Nigériens et 19 000 des Subsahariens, principalement originaire du Ghana, du Nigéria, du Burkina Faso, du Mali, du Sénégal et de la Gambie¹³⁰. Toutefois, le responsable du Réseau Exodus à Agadez estime que le nombre réel de migrants transitant par Agadez en 2013 était « *entre le double voire le triple des chiffres officiels, car, tous les transporteurs ne passent pas par la barrière, et nos agents ne sont pas présents sur le site 24 heures sur 24, par exemple la*

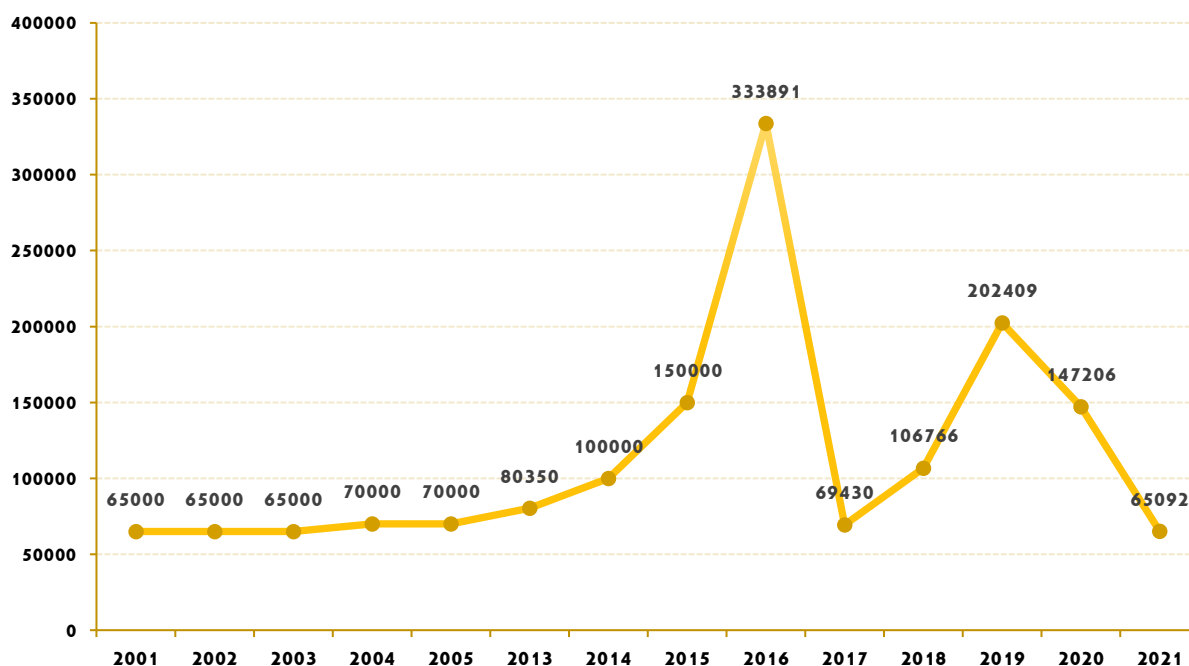
¹²⁸ Entretien avec le directeur régional de la statistique d'Agadez, octobre 2021.

¹²⁹ Le Monde Afrique, Le Niger, sous-traitant africain de la politique migratoire de l'Europe, 28/06/2018 : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/06/28/le-niger-sous-traitant-africain-de-la-politique-migratoire-de-l-europe_5322665_3212.html

¹³⁰ Bambini nel Deserto/Réseau Exodus : Bulletin sur le flux migratoire, Nr. 20, 2014, 17/09/2015 : <http://www.exodusprogramma.org/documents.html>

nuit »¹³¹, période privilégiée par les passeurs pour sortir de la ville. Ces tendances haussières sont confirmées par les enquêtes sur les flux migratoires réalisées depuis février 2016 par l'OIM à certains points de transit clé, ou *Flow Monitoring Points* (FMP)¹³². Ainsi, entre février 2016 et décembre 2019, l'OIM a observé des mouvements de plus d'un million de personnes « en provenance (55 %), à destination (29 %), et à l'intérieur (16 %) du Niger aux FMP d'Arlit et de Séguédine » (OIM, 2020, p. 8). L'analyse des différents chiffres et estimations montre que depuis le début des années 2000 jusqu'au début des années 2010, le nombre de migrants transitant par le Niger pour se rendre en Afrique du Nord est resté stable : les estimations de différentes sources variant entre 40 000 et 80 000 personnes. Ce n'est qu'en 2014 qu'une hausse significative a été observée, atteignant un record de 333 891 en 2016 (cf. figure 24).

Figure 24 : Évolution (selon les estimations) des flux migratoires à destination de l'Afrique du Nord depuis le Niger (Algérie & Libye) de 2001 à 2021



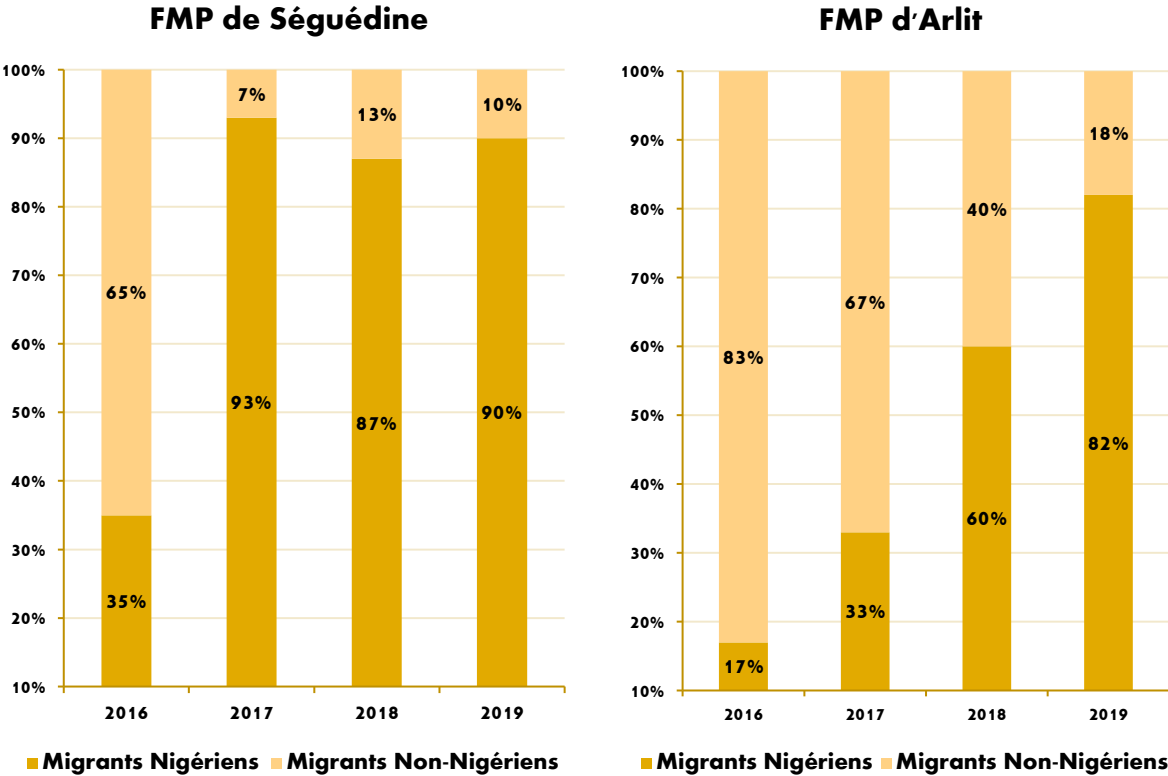
Source : Selon les estimations de Bensaâd (2003) ; Brachet (2007), Réseau Exodus/Bambini nel Deserto (2013) et OIM (2020, 2021)

¹³¹ Interview avec Mohamed Adando, Responsable du projet Réseau Exodus à Agadez, novembre 2020.

¹³² OIM dispose de 7 points de suivi des flux ou Flow Monitoring Point (FMP) situés à Arlit pour capter les flux en direction/provenance de l'Algérie, à Madama et Séguédine pour capter les flux en direction/provenance de la Libye. Quatre autres FMP ont été ajoutés en août 2018 dans les villes de Tahoua, Dan Issa, Dan Barto et Magaria, pour capter les flux en provenance ou à destination du Nigéria. OIM dispose également de points d'information (IPs) situés le long des routes migratoires qui recueillent des données qualitatives pour compléter les données quantitatives récoltées au niveau des FMPs. Ils sont situés dans les villes de Zinder, Abalak, Agadez, Bilma, Ingall, Lateye, Tanout, Tchín-Tabaraden et Assamaka.

Ces flux connaissent ensuite une baisse drastique en 2017 en raison des mesures sécuritaires et répressives consécutives à l’adoption par le Niger de la loi 2015-036 criminalisant le transport de migrants. Ils sont repartis à la hausse l’année suivante, passant de 69 430 en 2017 à plus de 106 000 en 2018, 202 000 en 2019 et 147 000 en 2020 (cf. figure 24). Cependant, si l’on analyse ces chiffres en détail, on constate que cette augmentation est principalement due aux migrants nigériens (cf. figure 25). En 2016, 65% des personnes enregistrées par l’OIM étaient des non-Nigériens, tandis que les Nigériens ne représentaient que 35%. En 2017, ces derniers comptaient pour 93% des flux sortants du FMP de Séguédine (frontière libyenne), 87% en 2018 et 90% en 2019, tandis que les étrangers ne représentaient que plus ou moins 10%. Une tendance similaire a été également observée au FMP d’Arlit, où les non-Nigériens représentaient 83% en 2016 et 18% en 2019, les Nigériens représentant respectivement 17% et 82% (OIM, 2020).

Figure 25 : % de Nigériens et de migrants étrangers observés au FMP de Séguédine et d’Arlit , 2016 – 2019)

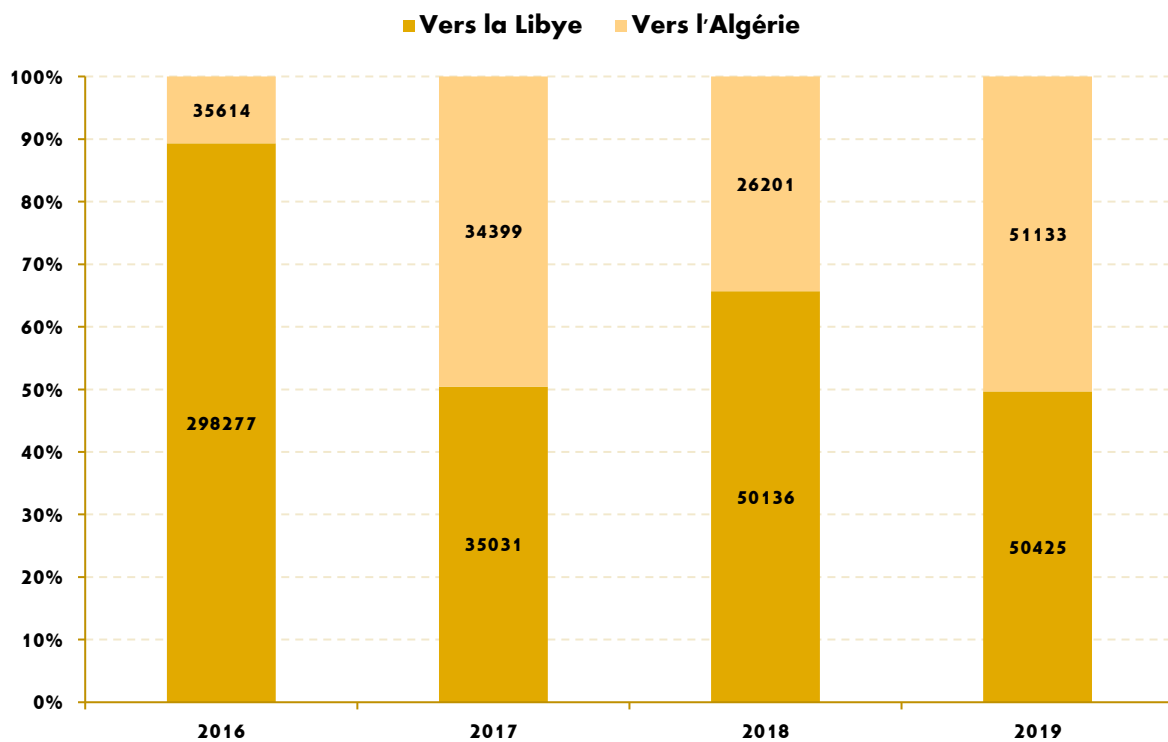


Source : Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2020, pp. 9-10).

Cependant, contrairement aux flux vers la Libye, la baisse des flux vers l’Algérie a été plus lente. Cela s’explique notamment par le fait que les mesures répressives mises en œuvre par les autorités nigériennes dans le sillage de la loi 2015-036 ont, dans un premier temps, davantage concerné les flux à destination de la Libye (route Agadez-Dirkou) que ceux à destination de

l'Algérie (route Arlit-Assamaka). Il convient aussi de noter que, comme l'ont relevé différents observateurs, la route Agadez-Dirkou convoyait davantage de flux que la route vers l'Algérie, qui en 2016 ne représentait que 15% des flux, contre 85% vers la Libye (cf. figure 26).

Figure 26 : Répartition des flux en direction des pays de l'Afrique du Nord (Algérie & Libye), depuis le Niger entre 2016 et 2019



Source : Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2020, p. 11)

Les analyses présentées ci-dessous ont montré l'importance des flux migratoires du Niger vers l'Afrique de l'Ouest et du Nord. L'objectif de la section suivante est également de montrer que le Niger connaît une dynamique de reflux migratoire, c'est-à-dire de migration de retour, qu'elle soit volontaire, forcée ou orchestrée par les organisations internationales, dont l'ampleur ne cesse de croître.

5. Les migration de retour : Le phénomène des flux inversés ou de reflux au Niger

Les migrations de retour ont très peu intéressé la recherche sur les migrations internationales (Ammassi & Black, 2001; Flahaux, Eggerickx, & Schoumaker, 2017). Au Niger, les débats sur la migration ont surtout porté sur le départ, le transit et l'arrivée, plutôt que sur les retours, c'est-à-dire les personnes qui retournent dans leur pays d'origine. Ces dernières années, cependant, les chercheurs s'intéressent de plus en plus à ce phénomène, témoignant de la portée croissante

de ces mouvements de reflux (Mounkaila, 2015; Boyer, 2017; Puig, 2019). Les migrations de retour observées au Niger ces dernières années prennent des formes diverses.

5.1. Les retours volontaires dans le cadre des migrations circulaires ou saisonnières

On peut noter les retours volontaires qui sont le fait des Nigériens rentrant au pays après avoir travaillé quelque temps (mois, voire années) en Afrique de l'Ouest ou du Nord. Comme indiqué dans les sections précédentes de ce chapitre, ces retours sont emblématiques de la migration de travail circulaire ou saisonnière, une pratique historiquement ancrée dans le mode de vie et les stratégies de gestion de crise des ménages nigériens. Il est difficile de quantifier précisément ces mouvements en raison de la rareté des données. Les seules disponibles récemment sont celles des recensements généraux (RGPH) de 1988 et 2001. Si on s'en tient aux informations fournies par ces deux sources, on peut estimer qu'en 1988, 253 744 Nigériens « *avaient déclaré avoir séjourné pour une durée de 6 mois ou plus à l'étranger, soit 3,5% de la population totale. En 2001, ils étaient 361 295, soit 3,2%* » (Maga, 2009, p. 78). Ils reviennent principalement des pays d'Afrique de l'Ouest, qui représentaient 79,5% des retours en 1988 et 77,3% en 2001, en particulier des pays voisins tels que le Nigéria, le Mali, le Burkina Faso et le Bénin (48 % en 1988 et 51,4% en 2001) et la Côte d'Ivoire (22% en 1988 et 17% en 2001) (2009, p. 78). Ces pays sont également les principaux pôles d'émigration des Nigériens.

Parallèlement à ces retours volontaires, on assiste depuis quelques années à une intensification des mouvements de retours forcés ou contraints vers le Niger. Il s'agit notamment de retours induits par le durcissement des politiques migratoires ou les conflits dans les pays d'accueil, ou encore de retours orchestrés par certaines organisations internationales ou l'État nigérien dans le cadre de la lutte contre la migration irrégulière.

5.2. Les retours forcés ou contraints : Les rapatriements induits par les conflits et l'intensification des déportations

Les retours forcés ou contraints, c'est-à-dire ne relevant pas de la propre initiative des migrants, peuvent être répartis en deux catégories. D'une part, les retours déclenchés par des conflits dans les pays d'accueil (par exemple, la Côte d'Ivoire en 2002 et la Libye en 2011) et, d'autre part, les retours induits par le durcissement des politiques migratoires dans les pays d'accueil (par exemple, l'Algérie).

5.2.1. Impact des conflits dans les pays d'accueil sur les migrations de retour

Le Niger a connu plusieurs vagues de retour de migrants à la suite de conflits dans leurs pays d'accueil. C'est le cas de la Côte d'Ivoire en (Zakaria & Boubacar, 2003; Mounkaila, 2006) et, plus récemment, de la Libye en 2011 (Mounkaila, 2015; Puig, 2019). En septembre 2002, suite à une tentative de coup d'État, la Côte d'Ivoire, principal pays d'accueil des Nigériens, a plongé dans « *une crise qui mettra près de 10 ans à se refermer* »¹³³. Les chiffres précis ne sont pas disponibles, mais selon une déclaration du ministre nigérien des Affaires étrangères à l'Assemblée nationale datant du 18 mai 2003, 20 000 Nigériens sont rentrés de Côte d'Ivoire à la suite de ce conflit, dont 7 000 par les voies officielles de rapatriement (Mounkaila, 2006, p. 58). Ils semblent largement sous-estimer le nombre de Nigériens rentrés de Côte d'Ivoire. Selon les résultats d'une étude menée dans la seule région de Tahoua, environ 20 000 personnes seraient retournées dans leurs villages (Zakaria & Boubacar, 2003). Un rapport de l'ONG Care internationale évalue à environ 65 000 le nombre de ressortissants de la région de cette région rentrés de Côte d'Ivoire et de Libye suite aux conflits.

Le déclenchement de la guerre en Libye en février 2011 a aussi entraîné des retours massifs de Subsahariens installés en Libye. Selon les estimations des ONG internationales et locales, ce conflit a entraîné le départ d'un million de Subsahariens vers leur pays d'origine, dont environ 300 000 Nigériens (Puig, 2019). Entre février 2011 et juillet 2012, le Niger a enregistré le retour au pays « *par voies aérienne et terrestre, de 114 500 personnes, dont 6 278 non nigériens* » (Mounkaila, 2015, p. 100). En outre, entre 2016 et 2019, l'OIM a organisé le retour de Libye de 8 184 Nigériens grâce à 39 vols charters opérés par cette organisation, dont 7 en collaboration avec le gouvernement nigérien (OIM, 2020, p. 15). Ces chiffres sous-estiment certainement le nombre de Nigériens rentrés de Libye, notamment dans la région d'Agadez, où de nombreuses familles installées depuis longtemps en Libye ont été accueillies par leurs proches à Agadez, ou dans des villages reculés où elles n'auraient pas pu être recensées.

Des retours de Nigériens liés aux conflits ont également été observés en lien avec les conflits de Boko Haram au Nigéria et en Afrique centrale. Ceux-ci auraient poussé plusieurs centaines de milliers de Nigériens à rentrer chez eux (Niger Horizons, 2014, p. 68). En même temps qu'il accueillait ses ressortissants fuyant les guerres et les conflits dans les pays d'accueil, le Niger a

¹³³ Jeune Afrique, Ce jour-là : le 19 septembre 2002, une tentative de coup d'État ébranle profondément la Côte d'Ivoire : <https://www.jeuneafrique.com/356203/politique/jour-19-septembre-2002-tentative-de-coup-detat-ebanle-profondement-cote-divoire/>

été confronté à des expulsions massives de ses ressortissants et des subsahariens par des pays comme l'Algérie.

5.2.2. Expulsions et déportations de l'Algérie vers le Niger : Tendances et implications

La pratique de l'expulsion et de la déportation des migrants subsahariens, notamment des Nigériens, de l'Algérie vers le Niger, remonte au milieu des années 1980. Dès 1995, Sylvie Bredeloup notait que « *l'Algérie intensifie sa lutte contre l'immigration clandestine engagée en 1986, poursuivie en 1991 (1 178 expulsés). 502 Maliens et Nigériens — migrants saisonniers — sont refoulés au-delà de Tamanrasset* » (Bredeloup, 1995, p. 120). En 2007, Brachet faisait état d'une « *systématisation des expulsions* » de migrants vers leur pays d'origine, notant que des « *commerçants sont parfois réquisitionnés à cet effet par la police et contraints de transporter sous escorte* » les migrants expulsés de l'Algérie vers le Niger » (Brachet, 2007, p. 239). Ces expulsions étaient initialement basées sur un accord de réadmission conclu dans le cadre du Comité frontalier bilatéral (CBF), créé par le protocole d'accord du 30 octobre 1997 signé par les deux pays pour renforcer la coopération en matière de sécurité frontalière et de migration irrégulière (Golovko, 2022, p. 57). En juin 2008, l'Algérie a adopté la loi n° 08-11 relative aux conditions d'entrée, de séjour et de circulation des étrangers¹³⁴, qui « *établit une procédure légale permettant d'expulser les étrangers du pays* » (Amnesty International, 2018, p. 13). Cette loi préconise « *deux principales solutions à la violation de la loi sont l'expulsion (article 30) et la déportation (article 36), la déportation (article 36)* » (Golovko, 2022, p. 57). En juin 2014, constatant une hausse de la migration des Nigériens vers l'Algérie, en particulier des femmes et des enfants de la région de Zinder arrivant pour se livrer à la mendicité (Amnesty International, 2018, p. 13), le Niger et l'Algérie signèrent deux « Arrangements », en décembre 2014 et en mars 2017, pour « *faciliter le rapatriement des ressortissants nigériens en situation irrégulière sur le territoire national* » (STITI, 2019, p. 233).

Ainsi, dès décembre 2014, l'Algérie a commencé à organiser des convois de déportation vers le Niger. Selon l'OIM, sur la période 2014-2019, elle a accueilli 49 112 migrants expulsés par l'Algérie dans 151 convois officiels (OIM, 2020, p. 15), originaires des régions de Zinder (70 %), Agadez (11 %) et Tahoua (9 %) (2020, p. 22). Contrairement aux accords signés par

¹³⁴ Journal officiel de la République algérienne N° 26, Loi n° 08-11 du 21 Joumada Ethania 1429 correspondant au 25 juin 2008 relative aux conditions d'entrée, de séjour et de circulation des étrangers en Algérie : <https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/79064/84851/F-1784570522/DZA-79064.pdf>

les deux pays, qui ne prévoyaient que la réadmission des ressortissants nigériens, ces convois officiels comprennent également des ressortissants subsahariens. Ainsi, sur les 151 convois officiels organisés entre 2014 et 2019, 1 370 migrants étaient étrangers (2,7 %). Il faut également noter que l'Algérie organise régulièrement des expulsions de migrants subsahariens dans des convois non officiels vers le Niger. Cette pratique déplorable et intolérable d'expulsion de migrants subsahariens vers le Niger a même été fustigée à plusieurs reprises par les autorités nigériennes¹³⁵.

Malgré les dénonciations du gouvernement nigérien, ces déportations se sont poursuivies et sont même devenues systématiques. Elles se font désormais à plus « *grande échelle* » dans des conditions chaotiques, voire mortelles¹³⁶, comme le documentent souvent les organisations de la société civile comme Alarme Phone Sahara (APS) ou Médecins Sans Frontières (MSF). Selon MSF, l'Algérie a expulsé 29 888 et 23 175 migrants en 2019 et 2020 respectivement, « *dont la plupart sont originaires de l'Afrique de l'Ouest et d'Asie du Sud, et comprennent des jeunes hommes, des femmes, des enfants et des personnes âgées* »¹³⁷. Selon un décompte d'APS, ils seraient « *au moins 22 127* »¹³⁸ en 2021, et « *au moins 24 250* »¹³⁹ en 2022. Alors que les Nigériens sont convoyés dans des convois officiels vers la ville frontalière d'Assamaka, où ils sont pris en charge par les autorités nigériennes, les Subsahariens (y compris les Nigériens) sont déportés dans des convois non officiels par les forces de sécurité algériennes, pour être abandonnés au « point zéro », un endroit situé en plein désert à la frontière nigéro-algérienne. Ils doivent ensuite marcher une quinzaine de kilomètres pour atteindre la ville d'Assamaka, où certains sont admis au centre de transit de l'OIM, d'où cette dernière organise, sur financement

¹³⁵ RFI, Expulsions de Nigériens d'Algérie : à Agadez, le ministre de l'Intérieur réagit, 22/02/2018 :

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20180222-expulsions-algerie-niger-migrants-ministre-interieur-bazoum-mohamed-proteste>

¹³⁶ Alarme Phone Sahara, Alarme Phone Sahara (APS), Niger fin 2022 : Urgence humanitaire en face d'expulsions massives et inaccessibilité au service de l'OIM, 04/12/2022 :

<https://alarmephonesahara.info/fr/blog/posts/niger-fin-2022-urgence-humanitaire-en-face-d-expulsions-massives-et-inaccessibilite-aux-services-de-l-oim>

¹³⁷ Médecins Sans Frontières (MSF), Déportations put migrants' lives at risk in Niger, 20/06/2021 :

<https://www.msf.org/deportations-put-migrants%E2%80%99-lives-risk-niger>

¹³⁸ Alarme Phone Sahara (APS), novembre 2021. Novembre 2021 : Au moins 2286 personnes expulsées d'Algérie vers le Niger dans quatre convois d'expulsion :

<https://alarmephonesahara.info/fr/blog/posts/novembre-2021-au-moins-2286-personnes-expulsees-d-algerie-vers-le-niger-dans-quatre-convois-d-expulsion>

¹³⁹ Alarme Phone Sahara (APS), op. cité

de l'UE, leur retour dans leur pays d'origine¹⁴⁰. Le Niger connaît donc à la fois une migration de retour forcée de ses propres ressortissants et de ceux d'autres pays d'Afrique subsaharienne. En outre, il faut noter que l'Algérie n'est pas le seul pays procédant à l'expulsion des Nigériens ; l'Arabie Saoudite, par exemple, expulse régulièrement des migrants du Niger (Boyer, 2017).

Depuis 2017, le Niger est également devenu une plateforme internationale à partir de laquelle s'organise le retour dans leur pays d'origine de milliers de Subsahariens bloqués dans le pays ou expulsés par d'autres pays.

5.3. Les migrations de retour (in)volontaires orchestrées par ou depuis le Niger

Ces dernières années, en même temps que le gouvernement nigérien orchestre des retours massifs de ses ressortissants qui migrent dans la sous-région, des organisations internationales telles que l'OIM en orchestrent également pour les ressortissants subsahariens, depuis le Niger vers leur pays d'origine.

5.3.1. Rapatriements massifs des migrants (mendiants) Nigériens orchestré par le gouvernement

Les 25 et 26 mars 2022, deux vols affrétés par le gouvernement nigérien ont rapatrié de Dakar (Sénégal) plus d'un millier de « *mendiants* » nigériens, dont 478 enfants, 413 femmes et 162 hommes. La plupart d'entre eux sont des ressortissants des départements de Kantché et de Magaria, dans la région de Zinder (centre est), vers la frontière nigérienne. Ils ont été renvoyés suite au reportage d'une chaîne de télévision sénégalaise montrant les conditions de grande précarité dans lesquelles vivent ces personnes dans la capitale sénégalaise. Estimant que l'image du pays était « *traînée dans la boue* », les autorités nigériennes ont décidé de « *prendre à bras le corps* » ce phénomène qui n'est rien d'autre que l'œuvre « *des réseaux mafieux organisés qui procèdent à la traite et au trafic de ces êtres humains* »¹⁴¹. C'est ainsi que le Niger s'est lancé dans une vaste opération de rapatriement de ses ressortissants se trouvant dans la sous-région. Quelques semaines après les rapatriements de Dakar, des opérations similaires ont été menées au Ghana. Les services de l'immigration ghanéens, en collaboration avec les

¹⁴⁰ France 24, Niger : le calvaire des migrants subsahariens refoulés par l'Algérie :

<https://www.france24.com/fr/%C3%A9missions/focus/20221213-crise-migratoire-au-sahara-%C3%A0-assamaka-les-migrants-se-heurtent-%C3%A0-la-fronti%C3%A8re-alg%C3%A9rienne>

¹⁴¹ AFP/VOA, Le Niger rapatrie un millier de ses « mendiants » du Sénégal, 02/06/2022 :

<https://www.voafrique.com/a/niamey-rapatrie-un-millier-de-mendiants-nig%C3%A9riens-du-s%C3%A9n%C3%A9gal/6512532.html>

autorités nigériennes, ont rapatrié de 1320 Nigériens, 500 hommes et 820 femmes¹⁴². Selon le ministre nigérien de l'Action humanitaire, cette migration est le fait de personnes qui partaient avant en Algérie, mais qui, depuis un certain temps, n'y vont plus « *en raison du refoulement intempestif qu'ils reçoivent là-bas* »¹⁴³. Pourtant, comme nous l'avons vu précédemment dans ce chapitre, la migration, en particulier depuis Kantché, fait partie intégrante des stratégies de gestion de crise des ménages nigériens.

5.3.2. Retours orchestrés par des organisations internationales : Le Niger, plaque tournante mondiale des initiatives de retour (volontaire) et de réintégration

Du fait des politiques restrictives et répressives mises en œuvre au Niger depuis 2015, de nombreux migrants subsahariens se retrouvent bloqués à Agadez, sans possibilité de poursuivre leur voyage vers l'Afrique du Nord. Ces migrants sont ainsi admis dans les centres de transit de l'OIM au même titre que ceux expulsés d'Algérie. Ils sont pris en charge par l'OIM dans le cadre des programmes AVRR (*Assistance volontaire au retour et à la réintégration*) et VHR (*Assistance volontaire au retour humanitaire*) développés par « *l'Initiative UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants* »¹⁴⁴. Lancée en 2017, cette initiative est mise en œuvre par l'OIM, avec un financement du Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique, dans 13 pays, dont le Niger. Le programme AVRR fournit « *un soutien administratif, logistique et financier, y compris une aide à la réintégration aux migrants qui ne peuvent pas rester dans le pays d'accueil/de transit et qui décident de retourner dans leur pays d'origine* » (OIM, 2021, p. 3). Le VHR, quant à lui, a été développé dans le contexte spécifique de la crise libyenne pour aider les États « *à protéger leurs ressortissants en fournissant une aide à l'évacuation des migrants bloqués en Libye* » (OIM, 2021, p. 3).

Ainsi, depuis 2015, ce sont 63 610 migrants qui ont bénéficié d'une aide au retour volontaire et à la réintégration à partir du Niger pour rentrer dans leur pays d'origine. Depuis 2019, le Niger est le premier pays au monde à partir duquel sont organisés les retours des migrants vers leur pays d'origine, détrônant ainsi l'Allemagne (**cf. figure 27**). Le nombre de migrants aidés à

¹⁴² L'Évènement, Plus d'un millier de Nigériens rapatriés du Ghana, 28/06/2022 :

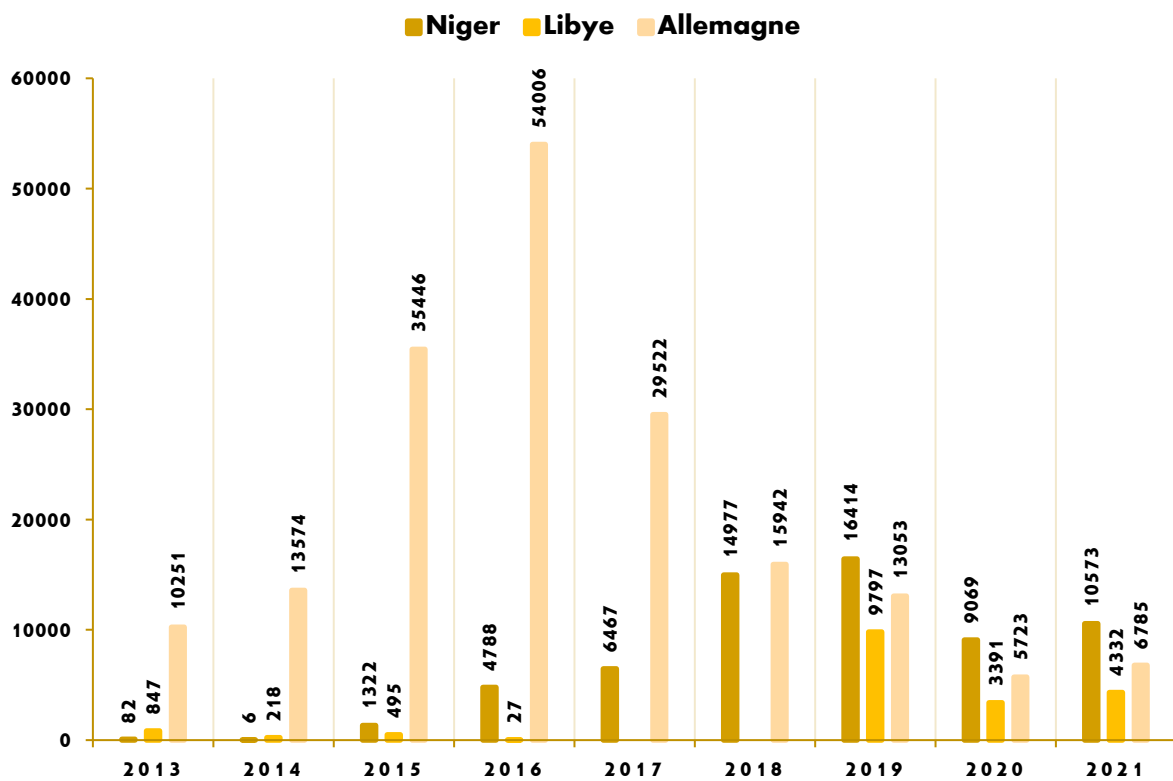
<https://levenementniger.com/plus-dun-milliers-de-nigeriens-rapatries-du-ghana/>

¹⁴³ Le Sahel, Mendicité Transfrontalière : Volonté du Niger d'y mettre fin : <http://www.lesahel.org/mendicite-transfrontaliere-volonte-du-niger-dy-mettre-fin/>

¹⁴⁴ OIM, à propos de l'Initiative conjointe UE-OIM : <https://www.migrationjointinitiative.org/fr/propos-de-linitiative-conjointe-ue-oim>

rentrer chez eux depuis l'Allemagne est passé de 54 000 en 2016 à seulement 6 785 en 2021, tandis qu'au Niger, il est passé de 4 788 en 2016 à 14 977 en 2017, 16 414 en 2019 avant de ralentir à partir de 2020 et 2021 en raison de la crise de la COVID-19 (OIM, 2022). Cette augmentation des opérations de retours depuis le Niger à partir de 2017 est liée notamment à l'augmentation du nombre de migrants expulsés depuis l'Algérie. Sur la période, 2018-2019 par exemple, les expulsés d'Algérie ont représenté «78 % de tous les cas des AVR», alors qu'en 2016 et 2017, ils ne représentaient que 23% (OIM, 2020, p. 16).

Figure 27 : Nombre de migrants ayant bénéficié d'une aide de l'OIM au retour volontaire et à la réintégration dans leur pays d'origine depuis le Niger, la Libye et l'Allemagne entre 2013-2021



Source : International Organization for Migration (IOM), (2022b, pp. 5-6)

D'ailleurs, selon le propos d'un responsable du Conseil régional d'Agadez, si l'Algérie expulse « en masse les ressortissants d'autres pays [vers le Niger], c'est parce que les Algériens se disent qu'ils seront acheminés chez eux par l'OIM »¹⁴⁵. Ces propos rejoignent les analyses qui estiment que l'Algérie utilise les accords existants entre le Niger et l'UE pour expulser les ressortissants subsahariens « sachant qu'ils seront récupérés au Niger et se verront proposer des retours volontaires » (Golovko, 2022, p. 63). Il faut préciser aussi que seuls les migrants

¹⁴⁵ Entretien, responsable du Conseil régional d'Agadez, septembre 2021

qui acceptent d'intégrer le centre de transit de l'OIM auront droit à une aide au retour et à la réintégration dans leurs pays d'origine : « *l'approche de l'UE en matière d'assistance et de protection exclut les migrants en transit ne souhaitant pas retourner dans leur pays d'origine* » et l'absence de cette assistance, *les rend encore plus vulnérables aux abus, aux dangers et aux incertitudes* » (Golovko, 2022, p. 63).

Conclusion

Le récit dominant, principalement véhiculé par les institutions internationales et, dans une certaine mesure, par les autorités nigériennes, résume souvent le Niger à un simple couloir de transit entre les deux rives opposées du Sahara. Pourtant, de nombreuses analyses montrent que son rôle s'inscrit dans la longue histoire des circulations à travers le continent africain (Boyer & Mounkaila, 2018, p. 267). Historiquement décrit comme un pays d'émigration et de transit, canalisant les flux migratoires vers l'Afrique de l'Ouest puis l'Afrique du Nord, le système migratoire de ce pays a connu une profonde mutation au cours des dernières années. Cette évolution peut être attribuée à la détérioration de la situation politique et sécuritaire dans la sous-région, ainsi qu'au durcissement des politiques migratoires des pays voisins, notamment l'Algérie.

Depuis le début des années 2010, le Niger s'est métamorphosé en un point de confluence où s'entrecroisent différents types de migrations. Outre les mouvements saisonniers (ou circulaires) traditionnels bien ancrés, qui font partie intégrante de la tradition de mobilité des ménages nigériens, et les migrations de transit vers la Libye et l'Algérie, on a assisté à l'émergence de mouvements de réfugiés et de demandeurs d'asile, animés par des personnes fuyant la violence dans leur pays d'origine. Récemment, le paysage migratoire nigérien connaît aussi un phénomène de flux inversés, qui se traduit par le retour au Niger de ses ressortissants et d'autres Subsahariens, poussés par les violences dans les pays d'accueil, les expulsions, les déportations, ou les rapatriements.

En outre, une évolution notable a été observée depuis 2017 : le Niger est devenu une plaque tournante à partir de laquelle, est orchestré le retour vers leurs pays d'origine de milliers de subsahariens refoulés ou bloqués. Cette mutation est une répercussion consécutive de la crise géopolitique plus large de 2015, qui a propulsé le Niger au cœur de « *l'industrie migratoire* » européenne dans la zone saharo-sahélienne (Gammeltoft-Hansen & Sørensen (Eds.), 2013). Cette évolution de profil fait ressortir le rôle nuancé et évolutif du Niger dans les dynamiques

migratoires continentales, remettant ainsi en cause le récit simpliste du pays comme simple couloir de transit. Grâce à une étude détaillée de ces changements, cette analyse enrichit le débat plus large sur la migration, en mettant en lumière les multiples facettes du système migratoire nigérien dans un contexte régional complexe.

DEUXIÈME PARTIE

INVESTISSEMENT DU TERRITOIRE NIGÉRIEN PAR L'INDUSTRIE MIGRATOIRE EUROPÉENNE : INTERNALISATION DE L'EXTERNALISATION ET DYNAMIQUES DE POUVOIR, DE COOPTATION ET DE RÉSISTANCE

CHAPITRE IV

Le Niger, lieu d'investissement de « l'industrie migratoire » européenne

Introduction

Les 11-12 novembre 2015 se tenait dans la capitale maltaise, un sommet extraordinaire sur l'immigration, réunissant un cénacle des dirigeants européens et africains. Ce sommet répondait à la spectaculaire hausse du nombre de personnes tentant de gagner les rivages de l'Europe cette année-là¹⁴⁶. Ce sommet euro-africain s'inscrivait dans la continuité de la stratégie européenne en matière de migration, adoptée quelques mois plus tôt, en mai 2015, par la Commission européenne, avec l'objectif ferme de mettre fin à « *la misère humaine causée par ceux qui exploitent les migrants* » (Commission européenne, 2015a, p. 02). Ceci devait se traduire en mettant à profit l'influence de l'UE dans le monde, mais aussi en utilisant son large éventail d'instruments techniques, légaux et financiers pour s'attaquer aux « *causes profondes de la migration* » (Commission européenne, 2015a). C'est dans cette perspective que le sommet de La Valette a adopté le Plan d'action éponyme et le « Fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique » (FFUA). Les dirigeants européens ont alors convenu d'offrir aux dirigeants africains une aide financière d'un montant initial de 1,8 milliard d'euros (qui a atteint plus de 5 milliards en 2021) en échange de leurs efforts pour endiguer le flux de migrants irréguliers vers les rivages européens.

Présenté comme un outil flexible et innovant « *permettant d'apporter une réponse plus souple aux défis posés par la migration irrégulière* » (CONCORD, 2018, p. 6), il s'agit du principal instrument financier promouvant les pays africains, au premier rang desquels le Niger, comme principaux lieux d'investissement des politiques migratoires européennes. Après avoir présenté les conditions qui ont présidé à la création de cet instrument de financement, l'objectif de ce chapitre est d'abord d'analyser comment cette manne migratoire est distribuée dans le contexte nigérien, avant de mettre en relief comment les autorités nigériennes sont contournées dans la mise en œuvre des programmes financés par le biais de cet instrument.

¹⁴⁶ Selon les estimations en 2015, environ un million de personnes sont entrées en Europe sans visa, pour plus de détails voir UNHCR (2015). *Un million de réfugiés et de migrants ont rejoint l'Europe en 2015*.

URL : <https://www.unhcr.org/fr/news/stories/2015/12/567a746ec/million-refugies-migrants-rejoint-leurope-2015.html> et OIM (2016). *Le nombre d'arrivées de migrants et de réfugiés en Europe atteint le million en 2015*.

URL : <https://www.iom.int/fr/news/le-nombre-darrivees-de-migrants-et-de-refugies-en-europe-atteint-le-million-en-2015>

1. La stratégie européenne en matière de migration et la création du Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique

En 2015, l'Europe a connu un afflux de migrants et de réfugiés inédit, le plus important de son histoire. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) indique qu'au cours de cette année-là, plus d'un million de personnes — principalement originaires de Syrie, d'Afrique et d'Asie du Sud — ont gagné l'Europe, dont 3% par voie terrestre et 97% par voie maritime (816 772 via les côtes grecques, 150 317 via les côtes italiennes et 4 220 via Malte, la Bulgarie, l'Espagne et Chypre). Ce volume représente un quadruplement des arrivées par rapport à l'année précédente. Les discours officiels assimilent ces flux à la vague migratoire la plus importante « depuis la Seconde Guerre mondiale »¹⁴⁷. Selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), 3 771 personnes ont trouvé la mort en Méditerranée en tentant de rejoindre l'Europe cette année-là¹⁴⁸.

Ce moment critique a conduit à un changement de paradigme dans l'approche européenne en matière de gestion des migrations, en particulier concernant l'Afrique subsaharienne. En effet, c'est en 2015 que les dirigeants européens ont commencé à manifester leur volonté de voir s'externaliser hors de leurs frontières les tensions liées à la gestion de la question migratoire. Cette évolution a commencé par l'adoption d'un Agenda européen en matière de migration, enrichi en juin 2016 par la mise en place d'un « nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers » (Commission européenne, 2016a). Cependant, il faut attendre novembre 2015 pour que cette nouvelle orientation puisse se concrétiser lorsqu'elle se voit dotée d'un cadre politique et financier, à savoir le Plan d'action de La Valette et le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique (FFUA).

1.1. Stratégie d'action de l'Union européenne en matière de gestion des migrations

Dans la nuit du 18 au 19 avril 2015, une nouvelle tragédie s'est produite au large des côtes européennes. Un chalutier, avec plus de 700 personnes à bord, a chaviré au large des côtes

¹⁴⁷ OIM (2016). *Le nombre d'arrivées de migrants et de réfugiés en Europe atteint le million en 2015*. URL : <https://www.iom.int/fr/news/le-nombre-darrivees-de-migrants-et-de-refugies-en-europe-atteint-le-million-en-2015>

¹⁴⁸ Selon le UNHCR, 3 771 décès ont été enregistrés à travers la Méditerranée à la fin de 2015, alors que 1 015 078 personnes tentaient la traversée. En octobre 2016, alors que le nombre de traversées avait fortement diminué pour atteindre 327 800, le nombre de décès en mer s'élevait déjà à 3 740. Voir : UNHCR (2016). *Le bilan s'alourdit et atteint des records en Méditerranée*. URL : <https://www.unhcr.org/fr/news/briefing/2016/10/58107b73a/bilan-salourdit-atteint-records-mediterranee.html>

libyennes, à environ 120 milles au sud de Lampedusa¹⁴⁹. Selon la porte-parole de l'UNHCR en Italie, il s'agit de « *la pire hécatombe jamais vue en Méditerranée* »¹⁵⁰. Une semaine plus tôt, une embarcation et ses 400 occupants avaient également coulé en Méditerranée dans les mêmes conditions. Sous le feu des critiques des organisations internationales et humanitaires, ainsi que de l'opinion publique, dénonçant l'incurie des dirigeants européens face à la multiplication de ces tragédies, un Conseil des ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur de l'UE a été organisé en urgence le 20 avril 2015 au Luxembourg¹⁵¹.

À l'issue du Conseil des ministres, la Haute Représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Federica Mogherini, et le commissaire européen chargé des migrations, des affaires intérieures et de la citoyenneté, Dimitri Avramopoulos, ont présenté conjointement un plan d'action comprenant dix mesures que l'UE pourrait prendre dans l'immédiat. Parmi ces mesures, figure le renforcement des capacités opérationnelles de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) et l'élargissement de son champ d'action en Méditerranée grâce à des missions telles que Triton et Poséidon. Le plan préconise également des efforts de collaboration avec les pays voisins de la Libye, en unissant les efforts de la Commission européenne et du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) pour améliorer la gestion des dynamiques migratoires dans la région. En outre, la stratégie met l'accent sur la nécessité d'intensifier les actions de lutte contre les migrations irrégulières dans les pays tiers, notamment au Niger, en y déployant des Officiers de Liaison d'Immigration (ILO : *Immigration Liaison Officer* en anglais), afin de recueillir des renseignements sur les flux migratoires (Commission européenne, 2015b).

C'est sur la base de ce plan que, lors de la réunion extraordinaire du Conseil, les dirigeants européens ont décidé « *de renforcer [leur] présence en mer, de lutter contre les trafiquants, de prévenir les flux migratoires illégaux et de renforcer la solidarité et la responsabilité internes* » (Conseil européen, 2015a). Ces derniers se sont notamment engagés à prendre des mesures internes de solidarité et de responsabilité entre les États membres, mais aussi (surtout) à lutter

¹⁴⁹ Le Monde (2015). Le naufrage d'un bateau de migrants fait craindre 700 morts en Méditerranée. URL : https://www.lemonde.fr/societe/article/2015/04/19/le-naufrage-d-un-bateau-de-migrants-fait-craindre-700-morts-en-mediterranee_4618758_3224.html

¹⁵⁰ L'express (2015). Nouveau naufrage d'un bateau de migrants : l'ONU redoute 700 morts. URL : https://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/le-hcr-redoute-700-morts-dans-le-naufrage-d-un-bateau-de-migrants-en-mediterranee_1672706.html

¹⁵¹ Commission européenne (2015). Conseil conjoint des ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur : plan d'action en dix points sur la migration. URL: https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_15_4813

contre les réseaux de trafiquants et à prévenir les flux migratoires irréguliers depuis les pays d'origine et de transit. Entre autres mesures, ils ont décidé d'accroître les aides accordées aux pays de transit tels que la Tunisie, l'Égypte, le Soudan et le Niger, afin de les inciter à mieux surveiller et contrôler leurs frontières, en s'appuyant sur les Missions de la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) dans la région. Ils se sont également engagés à renforcer leur coopération politique avec les pays africains « *à tous les niveaux afin de s'attaquer à la cause de la migration illégale et de lutter contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains* », et à déployer des officiers de liaison Immigration européens dans les pays stratégiques tels que le Niger, chargés de collecter des informations sur les flux migratoires, de se coordonner avec les officiers de liaison nationaux et de coopérer avec les autorités des pays concernés (Conseil européen, 2015a).

Faisant suite à cet accord, la Commission européenne a dévoilé, le 13 mai 2015, un « Agenda européen en matière des migrations », intégrant des mesures de politique intérieure et extérieure (Davitti & La Chimia, 2017). Cette stratégie s'appuie sur les orientations stratégiques définies par le Conseil des ministres évoqué précédemment. À travers cette stratégie, l'UE consacre donc l'élargissement de sa politique migratoire au-delà de ses limites territoriales. Federica Mogherini a souligné cette extension, en déclarant que celle-ci n'a pas seulement une dimension européenne, elle est mondiale : « *grâce à cet agenda, nous consacrons et élargissons notre coopération avec les pays d'origine et de transit pour sauver des vies, réprimer les réseaux de passeurs et protéger les personnes qui en ont besoin* »¹⁵². Elle a en outre souligné « *qu'il n'y aura pas de véritable solution à long terme si l'on n'éradique pas les causes profondes, qu'il s'agisse de la pauvreté ou de l'instabilité créée par les guerres, ou des crises en Libye et en Syrie* ».

Cette politique traduit les actions immédiates que l'UE est résolue à mettre en œuvre pour préserver les vies humaines le long de ses frontières côtières¹⁵³. Elle définit quatre niveaux d'action pour « *une politique migratoire européenne qui soit équitable, énergique et réaliste* » (Commission européenne, 2015a, p. 9). Ces quatre piliers d'actions concernent premièrement, la réduction des incitations à la migration irrégulière en s'attaquant aux causes profondes des

¹⁵² Commission européenne (2015). Mieux gérer les migrations dans tous leurs aspects : un agenda européen en matière de migration. URL: https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_15_4956

¹⁵³ Sur les actions immédiates prises à ce moment, voir Commission européenne (13 mai 2015). Un Agenda européen en matière de migration : Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52015DC0240&from=EN>

déplacements irréguliers et forcés dans les pays, en démantelant les réseaux de trafic et de traite des êtres humains, et en facilitant le retour des migrants dans leur pays d'origine. Le second pilier vise à renforcer le contrôle aux frontières, à la fois aux frontières extérieures de l'UE et en aidant les pays tiers à améliorer leurs systèmes de surveillance des limites internationales. Les deux autres piliers sont axés sur la réforme du Régime d'Asile Européen Commun (RAEC) et sur la mise en place d'une nouvelle politique d'immigration légale (Commission européenne, 2015a). Pour atteindre ces objectifs, la Commission n'hésite plus à subordonner son aide au développement à l'engagement des pays tiers à gérer plus efficacement les flux migratoires (2015a).

Dès l'adoption de cette stratégie, s'est engagé un ballet diplomatique inédit des chancelleries européennes dans les capitales africaines, notamment à Niamey. En effet, c'est au Niger que la cheffe de la diplomatie européenne, Federica Mogherini, a réservé sa toute première visite sur le continent en tant que Haute représentante et vice-présidente de la Commission européenne. Elle s'est notamment rendue à Niamey et à Agadez, dans le nord du pays, pour renforcer la coopération entre l'UE et le Niger en matière de migration, de sécurité et de développement¹⁵⁴. Ce déplacement a été suivi par celui du Commissaire européen au développement et à la coopération, Neven Mimica, pour signer une convention d'appui budgétaire de 36 millions d'euros avec le Gouvernement du Niger, et promettre le déblocage rapide d'un second appui budgétaire de 50 millions d'euros promis par Federica Mogherini, lors de sa précédente visite¹⁵⁵. Ces visites ont été précédées par celles d'autres chancelleries européennes, comme celle du vice-ministre italien de l'Intérieur, Domenico Manzenio, début avril 2015¹⁵⁶, et celle, mi-mai, du ministre français de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, qui, à la veille de son voyage au Niger,

¹⁵⁴ Niger Diaspora (2015). Visite de la Haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Niger : Première sortie de Madame Federica Mogherini en Afrique. URL : <https://www.nigerdiaspora.net/Archives-Nigerdiaspora-2003-2020/index.php/diplomatie-archives/item/71477-visite-de-la-haute-representante-de-l-union-europeenne-pour-les-affaires-etrangees-et-la-politique-de-securite-au-niger-premiere-sortie-de-madame-federica-mogherini-en-afrique>

¹⁵⁵ ActuNiger (2015). L'UE accorde au Niger une aide budgétaire supplémentaire de 36 millions d'euros pour l'année 2015. URL : <https://www.actuniger.com/politique/10906-l-ue-accorde-au-niger-une-aide-budg%C3%A9taire-suppl%C3%A9mentaire-de-36-millions-d-euros-pour-l-ann%C3%A9e-2015.html> ; Niamey.com (2015). Le Commissaire européen chargé de la Coopération internationale et du Développement en visite à Niamey, Kotto et Kouré : Renforcement de la résilience des populations au choc climatique. URL : <http://news.aniamey.com/h/60132.html>

¹⁵⁶ Niamey.com (2015). Le ministre en charge de l'Intérieur rencontre le vice-ministre de l'Intérieur de l'Italie : fortifier les relations entre l'Italie et le Niger sur les questions de la migration. URL : <http://news.aniamey.com/h/43473.html>

a proposé à ses homologues européens de s'y rendre ensemble¹⁵⁷. Ces visites interviennent à la veille du Sommet Euro-africain de La Valette, réunissant « *les dirigeants africains et européens pour trouver des solutions concrètes afin de limiter le flux de migrants vers l'Europe* » (Le Monde, 2015).

Un an après le sommet de La Valette (11-12 novembre 2015), la Commission européenne a annoncé, le 7 juin 2016, un nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers inspiré¹⁵⁸ du « deal » UE-Turquie (Teule, 2017; CONCORD, 2018). Notant que les questions migratoires n'avaient pas été pleinement reconnues comme une priorité absolue dans les relations extérieures de l'UE, la Commission a appelé à des mesures plus ambitieuses (Commission européenne, 2016a). Ce nouveau partenariat s'aligne sur les objectifs initiaux, mais met davantage l'accent sur le retour et la réadmission et sur la nécessité de « *conclure des accords sur mesure* » avec des pays clés tels que le Niger, le Nigéria, le Sénégal, le Mali et l'Éthiopie (ibidem). La nouvelle approche implique une combinaison d'incitations positives et négatives, basée sur le principe clair que la relation globale entre l'UE et ces pays sera guidée par leur volonté et leur capacité à coopérer en matière de gestion des migrations (2016a, p. 19). La mise en place de ce nouveau cadre de partenariat répond aux résultats timides du Plan d'action de La Valette qui, « *en dépit des efforts accrus déployés par l'Union européenne, il ne se passe pas un jour sans que des personnes périssent en Méditerranée* » (2016a, p. 2).

1.2. Le Sommet Euro-africain de La Valette et son Plan d'action

1.2.1. Le Sommet de La Valette : « Donner plus pour recevoir plus »

Le Sommet dit de « La Valette » s'est tenu le 11-12 novembre 2015 dans la capitale éponyme de Malte. Il a placé les questions migratoires au cœur des relations entre l'UE et le continent africain. Sa tenue avait été décidée en urgence quelques mois plus tôt, en avril 2015, alors que l'émotion était à son comble après les naufrages d'embarcations remplies de personnes réfugiées en Méditerranée¹⁵⁹. Le sommet intervient également dans un contexte de crise au sein de l'Union

¹⁵⁷ Le Monde (2015). Bernard Cazeneuve veut se rendre au Niger avec ses homologues européens. URL : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/08/06/bernard-cazeneuve-veut-se-rendre-au-niger-avec-ses-homologues-europeens_4714509_3212.html

¹⁵⁸ Commission européenne (2016). La Commission annonce un nouveau cadre pour les partenariats de migration : une coopération renforcée avec les pays tiers pour mieux gérer les migrations. URL: https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_16_2072

¹⁵⁹ Libération (2015). Asile : l'Europe enterre les quotas. https://www.liberation.fr/planete/2015/06/26/asile-l-europe-enterre-les-quotas_1337632/

européenne, résultant de l'incapacité de ses États membres à répondre de manière coordonnée, efficace et digne au nombre croissant de migrants et de réfugiés arrivant en Europe. Le nombre important de migrants et réfugiés (plus d'un million selon l'OIM) arrivés en Europe en 2015 a mis à rude épreuve non seulement les systèmes d'asile des États européens, mais aussi le régime d'asile commun dans son ensemble (Brsakoska Bazerkoska, 2018). Pourtant, cette situation est sans commune mesure avec celle vécue par d'autres pays dans le monde, comme la Turquie, que l'UE entend confiner à un rôle de garde-frontière, qui a vu arriver sur son sol plus de 3 millions de réfugiés Syriens depuis le printemps 2011 ; quant au Liban, un tiers de sa population est désormais composé de réfugiés (Blanchard & Rodier, 2016, p. 3).

En effet, comme mentionné ci-dessus, à la lumière des événements dramatiques survenus en Méditerranée et de la tenue consécutive d'un Conseil européen extraordinaire, la Commission européenne a proposé le 13 mai 2015 une stratégie européenne en matière de migrations. Celle-ci prévoyait plusieurs mesures, dont « *un mécanisme d'intervention d'urgence pour aider l'Italie et la Grèce* »¹⁶⁰, qui incluait la relocalisation de 40 000 réfugiés syriens et érythréens ayant besoin d'une protection internationale dans ces pays vers d'autres États membres. La proposition de la Commission européenne, basée sur une répartition par quotas obligatoires¹⁶¹, a suscité une forte opposition de la part de certains États membres¹⁶², notamment du groupe de Visegrad¹⁶³. Cette mesure a été entérinée par le Conseil européen du 25-26 juin 2015. Toutefois, le Conseil a préféré adopter une approche volontaire plutôt qu'obligatoire, contrairement à la proposition initiale¹⁶⁴. Cette décision a suscité l'ire de Jean-Claude Juncker, président de la Commission, qui a déploré l'incapacité de l'Europe à offrir une nouvelle perspective de vie à 60 000 personnes, « *ce qui constituait un effort modeste* »¹⁶⁵. Le Premier ministre italien Matteo Renzi fait l'écho

¹⁶⁰ Commission européenne (2015). La Commission européenne progresse sur l'agenda en matière de migration. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_15_5039

¹⁶¹ Voir annexes 1 et 2, Commission européenne (2015). La Commission européenne progresse sur l'agenda en matière de migration. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_15_5039

¹⁶² Europaforum.lu (2015). La proposition de la Commission de relocaliser 40 000 réfugiés syriens et érythréens divise les États membres de l'UE. <https://europaforum.public.lu/fr/actualites/2015/05/comm-migration-repartition-reactions/index.html>

¹⁶³ Le groupe Visegrad est formé par la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie

¹⁶⁴ Conseil européen (2015). EUCO 22/15. Note de transmission.

https://www.consilium.europa.eu/media/21703/euco-conclusions_26062015_fr.pdf

¹⁶⁵ Jean-Claude Juncker cité in Libération, « *Asile : l'Europe enterre les quotas* », Libération, 26 juin 2015

à ce constat, suggérant à ses homologues que l'Italie se débrouillerait seule si la base volontaire était leur vision de l'Europe¹⁶⁶.

Ce sont ces tensions et ces frictions que les dirigeants européens souhaitent exporter hors de leurs frontières, en faisant pression sur les pays tiers pour qu'ils intensifient les retours, les réadmissions et la réintégration des migrants dans leur pays d'origine. Et ce, sur la base du principe « *donner plus pour recevoir plus* »¹⁶⁷. En d'autres termes, en utilisant l'assistance et les politiques de l'UE pour inciter à la mise en œuvre d'accords de réadmission, en s'appuyant sur des accords commerciaux pour la prestation de services et en renforçant les capacités locales par le biais d'instruments de politique de développement, « *y compris pour le contrôle aux frontières, l'asile, la lutte contre le trafic de migrants et la réintégration* » (Conseil européen, 2015b, p. 3). Lors du sommet de La Valette, la question du retour, de la réadmission et de la réintégration a occupé une place centrale dans les discussions, suscitant de vives réactions de la part de certains dirigeants africains, agacés par l'insistance à « *réadmettre les Africains chez eux alors qu'on parle d'accueillir les Syriens et d'autres* », y voyant un traitement différencié et discriminatoire¹⁶⁸. Contrairement au Président sénégalais Macky Sall, son homologue nigérien Mahamadou Issoufou a exprimé son accord avec « *les propositions qui sont faites en ce qui concerne les réadmissions, le retour des migrants dans leur pays d'origine* »¹⁶⁹.

En dépit de la réticence de certains dirigeants africains, deux documents ont été ratifiés, reflétant une logique de partenariat et une responsabilité partagée : une déclaration politique¹⁷⁰ abordant les préoccupations humanitaires liées à la migration irrégulière et une volonté d'améliorer la gestion des migrations, ainsi qu'un Plan d'action conjoint¹⁷¹, définissant les priorités pour aider les nations africaines à contrôler plus efficacement les flux migratoires entre le Sud et le Nord.

¹⁶⁶ Matteo Renzi cité in Europaforum.lu, « *Conseil européen — Les États membres rejettent l'approche obligatoire de la répartition de demandeurs d'asile voulue par la Commission à l'issue d'une première journée tendue consacrée à la migration* », Europaforum.lu, 25 juin 2015.

¹⁶⁷ Entretien avec un fonctionnaire d'une agence de coopération européenne présente au Niger, Niamey, septembre 2021.

¹⁶⁸ Macky Sall, Président du Sénégal cité in Jeune Afrique, « *UE — Afrique : les timides avancées du sommet de Malte sur l'immigration* », Jeune Afrique, 13 novembre 2015.

<https://www.jeuneafrique.com/278714/politique/ue-afrique-timides-avancees-sommet-de-malte-limmigration/>

¹⁶⁹ Mahamadou Issoufou cité in RFI (2015). M. Issoufou : Je veux m'attaquer à « la pauvreté qui chasse les Africains de leur pays ». URL : <https://www.rfi.fr/fr/emission/20151112-issoufou-veux-attaquer-pauvrete-chasse-africains-pays-niger-sommet-malte-migration>

¹⁷⁰ Conseil européen. Sommet de La Valette sur la migration, 11-12/11/2015 — déclaration politique.

URL: <https://www.consilium.europa.eu/media/21840/12-political-declaration-fr.pdf>

¹⁷¹ Conseil européen. Sommet de La Valette sur la migration, 11-12/11/2015 — plan d'action.

URL: <https://www.consilium.europa.eu/media/21838/action-plan-fr-2.pdf>

1.2.2. Le Plan d'action de La Valette pour « gérer ensemble les flux migratoires »

Lors du sommet de La Valette, les dirigeants européens et africains — 28 d'Europe et une trentaine d'Afrique — ont adopté une déclaration politique et un plan d'action qui constituent désormais le cadre canonique pour aborder la question des migrations entre les deux continents. La déclaration politique appelle les dirigeants à s'engager résolument dans une gestion conjointe des *flux migratoires dans tous leurs aspects* pour préserver des vies. À cette fin, l'engagement a été pris de « *déployer tous les moyens nécessaires pour secourir et protéger les migrants dont la vie est menacée* »¹⁷². Un « plan d'action conjoint » a ainsi été mis en place, détaillant seize initiatives prioritaires devant être lancées avant la fin de l'année 2016. Au-delà de la rengaine habituelle de la promotion des diasporas et du soutien à l'accueil et à la protection des réfugiés, ce plan d'action fait la part belle « *à la lutte contre les migrations dites irrégulières et plus largement aux questions de sécurité et aux réformes institutionnelles connexes ; les actions de développement étant vues comme des outils au service de cette lutte et à la mise en place de politiques de retour volontaire, d'expulsion et de réadmission* » (Boyer & Chappart, 2018, p. 93).

Le plan d'action s'articule autour de cinq domaines (**cf. figure 28**), chacun abordant un aspect distinct de la migration. Le premier volet vise à intégrer les questions migratoires dans la coopération au développement, le développement socio-économique, la prévention des conflits, la consolidation de l'État et la bonne gouvernance. En outre, il vise à accroître les capacités des États à assurer la sécurité et à lutter contre les menaces terroristes. Au Niger, il étend à la région d'Agadez le mandat et la zone d'intervention géographique d'EUCAP Sahel Niger, la mission de coopération policière de l'Union européenne lancée en 2012 dans le cadre de sa politique de sécurité et de défense commune (PSDC). Le second volet promeut timidement les canaux de migration régulière et la mobilité entre les continents, principalement au profit des étudiants, des chercheurs et des entrepreneurs. Le troisième volet met l'accent sur le renforcement de la protection et de l'asile, en particulier des capacités des premiers pays d'asile et des pays de transit et de destination, et l'intensification des efforts « *pour fournir une aide humanitaire aux pays les plus touchés par les déplacements forcés de population* ».

Les quatrième et cinquième volets, particulièrement importants en termes de fonds alloués comme nous le verrons plus loin, visent à prévenir la migration irrégulière, le trafic de migrants

¹⁷² Conseil européen, Sommet de La Valette sur la migration, 11-12/11/2015 — déclaration politique

et la traite des êtres humains et à lutter contre ces phénomènes et à renforcer la coopération pour faciliter le retour et la réintégration durable des migrants en situation irrégulière. Ils visent notamment à améliorer la collecte de données, le partage de renseignements sur les migrations et à permettre aux États africains de mieux contrôler leurs frontières, ainsi qu'à renforcer la législation, les politiques et les plans d'action régionaux contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants.

Figure 28 : Les cinq domaines cibles du Plan d'action conjoint de La Valette (PACV)

PACV	01 : Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées
	02 : Migration légale et mobilité
	03 : Protection et asile
	04 : Prévention de la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains et lutte contre ces phénomènes
	05 : Retour, réadmission et réintégration

Source : Conseil européen (2015). Sommet de La Valette sur la migration, 11-12/11/2015 — plan d'action.

Le suivi et la mise en œuvre du PACV est assurée par des mécanismes bilatéraux et régionaux existants dans le cadre d'instruments antérieurs, à savoir le Processus de Khartoum (Initiative UE-Corne de l'Afrique sur les routes migratoires — 2014)¹⁷³, le Processus de Rabat (dialogue euro-africain sur la migration et le développement — 2006)¹⁷⁴ et la stratégie commune UE-Afrique¹⁷⁵ adoptée lors du sommet de Lisbonne en 2007 et qui constitue le cadre général à long terme des relations Afrique-UE.

Comme indiqué dans les sections précédentes décrivant le prélude au Sommet de La Valette, cet événement a marqué une étape majeure dans l'émergence de certains pays africains comme principaux terrains de projection des politiques migratoires européennes, en fournissant le cadre politique et, surtout, financier du partenariat entre l'UE et certaines parties de l'Afrique, en particulier les régions du Sahel et de la Corne de l'Afrique (Boyer & Chappart, 2018). En effet, c'est lors de ce sommet que le Fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte

¹⁷³ The Khartoum Process. <https://www.khartoumprocess.net/>

¹⁷⁴ Le Processus de Rabat. <https://www.rabat-process.org/fr/a-propos>

¹⁷⁵ Stratégie commune UE-Afrique. https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/4eme_sommet_ue-afrique_fr.pdf

contre les causes profondes de la migration et du phénomène des personnes déplacées en Afrique a été officiellement lancé. Les dirigeants européens s'étaient en effet accordés à offrir à leurs homologues africains une enveloppe de 1,8 milliard d'euros en contrepartie du triptyque « *sécurité, développement, protection* » (Boyer, 2019). Cette manne migratoire devant servir à « *s'attaquer à la pauvreté qui chasse les Africains de leur pays d'origine* »¹⁷⁶, comme l'a rappelé Mahamadou Issoufou, ancien président du Niger, à l'issue du sommet. Invoquant Montesquieu, Issoufou a mis l'accent sur l'impératif éthique plutôt que sur les impératifs nationaux : « *quand on doit choisir entre sa patrie et l'humanité, il faut choisir l'humanité* », traduisant ainsi l'aversion du dirigeant pour le repli à l'intérieur des frontières nationales »¹⁷⁷. Dès lors, comment a été distribuée cette manne migratoire ? Avant d'aborder cette question, une analyse détaillée du fonctionnement du Fonds fiduciaire d'urgence est essentielle pour comprendre ces logiques de conditionnalité de l'aide.

1.3. Le Fonds fiduciaire d'Urgence de l'UE pour l'Afrique (FFUA)

En réponse aux résolutions adoptées lors du sommet de La Valette, la Commission européenne a créé le Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique (FFUA). Les fonds fiduciaires sont des instruments relativement nouveaux de la politique étrangère européenne (Hauck, Knoll, & Herrero Cangas, 2015), imaginés pour permettre à l'UE de débloquer un financement rapide, flexible et complet « *pour faire face à des priorités définies ou dans des situations d'urgence et de conflit graves* » (Bartels, 2019, p. 12). Depuis 2013, quatre fonds fiduciaires ont été créés par l'UE, dont celui pour l'Afrique. Le lancement de ce fonds a joué un rôle décisif dans l'entrée de nombreux pays africains « *dans le partenariat international de lutte contre la migration irrégulière* » (Ayoub Tinni, 2017, p. 156), attirés par la manne migratoire qu'il offre. Les déclarations du Président capverdien, Jorge Carlos Fonseca, vont dans ce sens (Rainfroy & Pauron, 2015), tout comme celles des autorités nigériennes décidées à saisir la chance que leur offre le FFUA (Ayoub Tinni, 2017).

Formellement institué les 11 et 12 novembre 2015 à La Valette, et entériné le 20 octobre par la Commission européenne, le FFUA a été présenté comme un outil flexible et innovant visant à répondre aux défis multiformes posés par les phénomènes migratoires à la fois en Europe et en Afrique (Commission européenne, 2016b). À cette fin, plus de cinq milliards d'euros ont été dégagés, finançant plus de 250 projets dans 26 pays africains. Initialement prévue pour une

¹⁷⁶ Mahamadou Issoufou, Op. cit.

¹⁷⁷ Mahamadou Issoufou, Op. cit.

période de cinq ans, sa durée a ensuite été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021 (Spinelli, 2022), avant d'être supplantée par le nouvel instrument de financement de l'action extérieure de l'UE, l'Instrument de Voisinage, de Coopération au Développement et de Coopération Internationale — Europe dans le monde (IVCDCI) ou *The Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument — Global Europe*¹⁷⁸. Adopté en juin 2021 pour la période 2021-2027, cet instrument fait également la part belle à la question migratoire. Pour le moment, voyons en quoi consistent les lignes d'action stratégiques du FFUA.

1.3.1. Orientations Stratégiques du FFUA : S'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés


Le FFUA affiche comme ambition de s'attaquer aux causes profondes de la déstabilisation, des déplacements forcés et des migrations irrégulières en favorisant la prospérité économique et l'égalité des chances, en renforçant la résilience des populations vulnérables et en promouvant la sécurité et le développement (Commission européenne, 2016b). Il a été créé pour permettre à l'UE, à ses États membres et aux donateurs, de répondre aux défis complexes et multiformes auxquels font face les pays concernés. Ceux-ci sont classés selon trois « fenêtres » (*Windows*) régionales : la fenêtre Sahel & Lac Tchad (Burkina Faso, Cameroun, Gambie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal et Tchad ; la fenêtre Corne de l'Afrique (Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Tanzanie et Ouganda ; et la fenêtre Afrique du Nord (Algérie, Égypte, Libye, Maroc et Tunisie). Il faut toutefois noter que « *les voisins des pays éligibles peuvent également, au cas par cas, bénéficier de projets à dimension régionale afin de gérer les flux migratoires régionaux* » (Commission européenne, 2016b, p. 2). Lors de la deuxième réunion du Comité stratégique, le 13 décembre 2016, le Ghana, la Guinée et la Côte d'Ivoire ont ainsi été ajoutés à la fenêtre Sahel & Lac Tchad, pour tenir compte des « *tendances migratoires actuelles en termes de flux migratoires* » (Commission européenne, 2016c, p. 6).

Pour s'attaquer aux « *causes profondes* » des migrations, le FFUA a adopté quatre lignes d'action stratégiques communes aux trois régions, ou « *fenêtres* » (cf. **figure 29**). Toutefois, elles sont revues lors de chacune des réunions du Conseil stratégique du FFUA, « *afin de refléter l'évolution des besoins et des défis émergents et les contributions reçues des différentes*

¹⁷⁸ Official Journal of the European Commission (2021). Regulation (EU) 2021/947 of the European parliament and the Council of 9 June 2021 establishing, the Neighbourhood, Development, and International Cooperation Instrument – Global Europe amending and repealing Decision No 466/2014/EU and repealing Regulation (EU) 2017/1601 and Council Regulation (EC, Euratom) No 480/2009. [https://ec.europa.eu/transparency/documents-register/detail?ref=C\(2015\)7293&lang=fr](https://ec.europa.eu/transparency/documents-register/detail?ref=C(2015)7293&lang=fr)

parties prenantes » (CCE, 2019, p. 10). Par exemple, lors de sa 4^{ème} réunion, le 24 avril 2018¹⁷⁹, le Conseil stratégique a convenu de concentrer son intervention sur six domaines prioritaires pour les fenêtres Corne de l’Afrique et Sahel & Lac Tchad. Il s’agit notamment du retour et de la réintégration des migrants, de la gestion des réfugiés, de la sécurisation des documents et de l’état civil, de la lutte contre la traite des êtres humains et des dialogues sur les migrations. Outre ces cinq premiers domaines d’action, il y a aussi le redoublement des efforts pour la stabilisation de la sécurité dans la Corne de l’Afrique et au Sahel (Commission européenne, 2018, p. 4). Dans la fenêtre Afrique du Nord, les actions se concentrent également sur la protection des migrants, l’aide au retour volontaire et la réintégration et la stabilisation des communautés. L’objectif principal du FFUA, à savoir s’attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière par la création d’emplois et le développement d’opportunités économiques, a donc été relégué au second plan au profit des mesures sécuritaires et des programmes de réadmission (Grün, 2022).

Figure 29 : Les quatre lignes d’action du Fonds fiduciaire d’urgence pour l’Afrique

	Accroître les opportunités économiques et d’emploi
	Renforcement de la résilience des communautés et en particulier des plus vulnérables, notamment les réfugiés et autres personnes déplacées.
	Amélioration de la gestion des migrations dans les pays d’origine, de transit et de destination
	Amélioration de la gouvernance et de la prévention des conflits et réduction des déplacements forcés et des migrations irrégulières.

Source : Strategic orientation document: the European Union Emergency Trust Fund for stability and addressing root causes of irregular migration and displaced persons in Africa (2016).

Au-delà des critiques sur le biais sécuritaire et anti-migratoire des orientations stratégiques du FFU, la Cour des comptes européenne (CEE) estime que les objectifs du FFUA, aux niveaux stratégique, régional, national ou thématique, voire de différentes actions prioritaires, « *ne sont ni assortis de valeurs cibles précises, ni mesurables* » (CCE, 2019, pp. 14-15). Elle pointe également des dysfonctionnements dans la gouvernance de ce Fonds, en soulignant l’absence

¹⁷⁹ Minutes of the Fourth Board Meeting of the EU Emergency Trust Fund for Africa. Brussels, 24 April 2018. https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/default/files/minutes_4th_eutf_africa_board_meeting_final_4.pdf

de définition des rôles et des responsabilités entre les partenaires chargés de la mise en œuvre et la Commission ou les délégations de l'UE (p. 30). Quid de la gouvernance du FFUA, sachant que « *le Parlement européen, et sa commission du développement en particulier, n'a aucun rôle officiel dans le suivi de l'EUTF pour l'Afrique et ne dispose pas non plus de la marge de manœuvre nécessaire pour apporter sa contribution ou superviser de manière significative la manière dont les ressources européennes sont dépensées* » (OXFAM, 2017, p. 16) ?

1.3.2. Gouvernance et contrôle du FFUA : Le rôle marginal des États africains dans les processus décisionnels

L'acte constitutif du Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique¹⁸⁰ en a aussi institué les organes de gouvernance et de gestion (**cf. figure 30**). Le Conseil d'administration du FFUA est présidé par la Direction générale de la Coopération internationale et Développement — DG DEVCO (devenue depuis janvier 2021, Direction générale des partenariats internationaux). Elle est assistée par le Service européen pour l'Action extérieure (SEAE) et d'autres services de la Commission. Le CA est composé d'États membres de l'UE, de pays tiers ayant contribué au Fonds à hauteur d'au moins 3 millions d'euros, et de la Commission européenne agissant au nom de l'Union. À ce jour, aucun pays africain n'est membre à part entière du CA avec droit de vote, c'est-à-dire ayant « *fournis un certificat de contribution signé pour un montant équivalent au moins à 3 millions d'EUR* », conformément à l'article 5, alinéa 5.5.1, de l'acte constitutif. Toutefois, les donateurs dont la contribution est inférieure à ce seuil peuvent assister aux réunions CA en tant qu'observateurs¹⁸¹. En outre, des représentants des pays concernés et des organisations régionales auxquelles ils appartiennent peuvent également être invités au Conseil en tant qu'observateurs, mais sur une base ad hoc. Depuis 2017, le Parlement européen bénéficie du statut d'observateur.

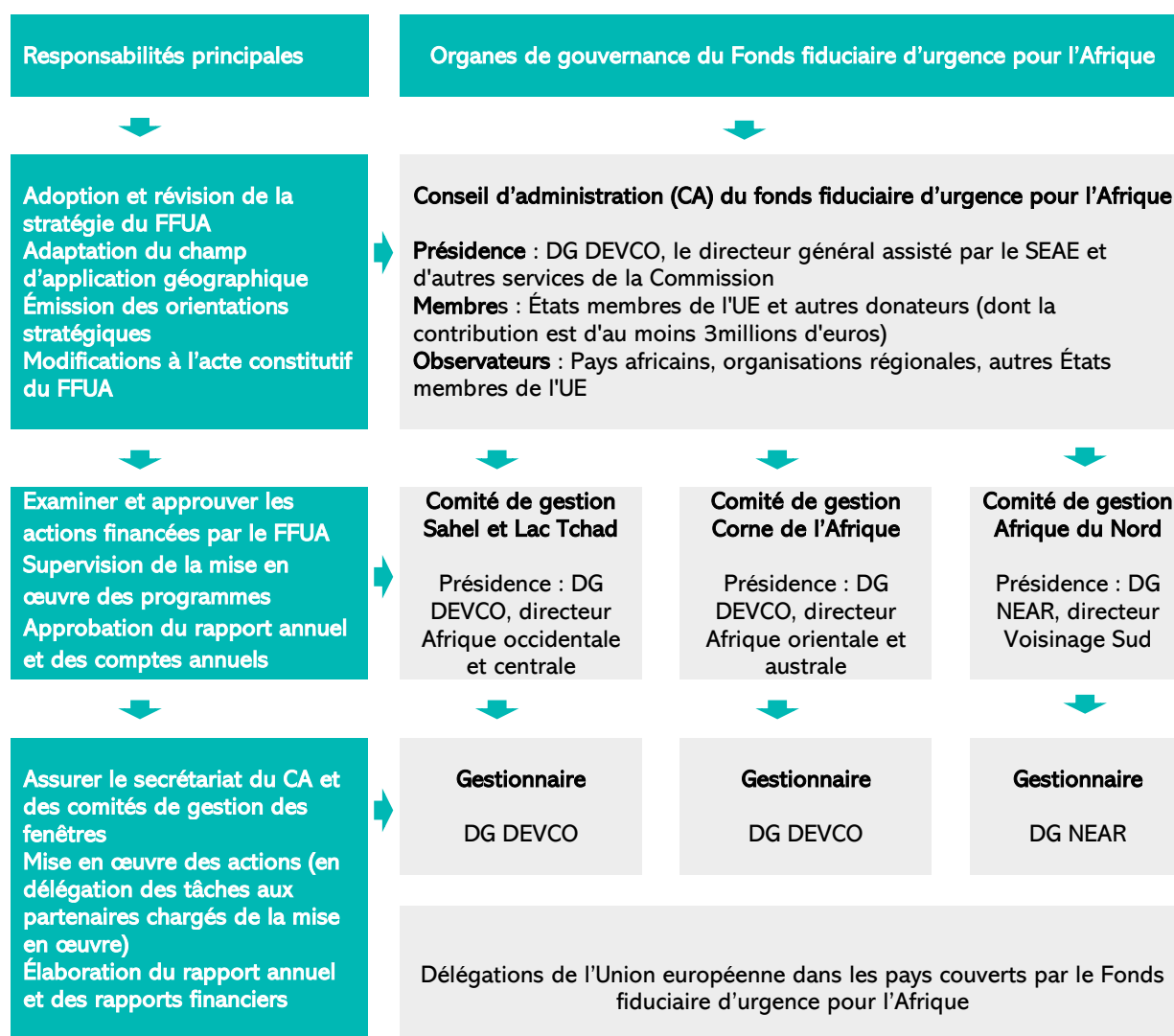
Le conseil d'administration du FFUA a notamment pour missions de définir et de réviser les orientations stratégiques du FFUA, d'adapter son champ d'action géographique et thématique et de donner les orientations stratégiques au comité de gestion et aux gestionnaires des fonds

¹⁸⁰Décret n° 2017-576 du 20 avril 2017 portant publication de l'accord instituant le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique, et ses règles internes (ensemble 4 annexe), signé à La Valette le 12 novembre 2015 (1) : https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=hqKwBd0u6b20h-CVcOM_eLzpZd6I8n7FDiJ95W09ZL4=

¹⁸¹ Seuls quatre pays africains, le Burkina Faso, Djibouti, Sénégal et Mali participent au FFUA en co-financement avec d'autres partenaires africains ou européens. Liste disponible ici : https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/default/files/co-financing_contributions.pdf

judiciaires (cf. figure 30). Il dispose de trois Comités opérationnels correspondant à ses trois fenêtres ou régions d'intervention. Ainsi, chaque fenêtre est dotée d'un comité de gestion chargé d'examiner et d'approuver les actions à financer par le FFUA. Il est composé de représentants de la Commission européenne (qui préside le comité)¹⁸² et du SEAE, et des États membres de l'UE et d'autres pays satisfaisant aux exigences de l'article 5 de l'acte constitutif du FFUA.

Figure 30 : Organes de gouvernance du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique et ses principales responsabilités



Source : Commission européenne & Cour des comptes

¹⁸² Il s'agit notamment des fonctionnaires de la DG DEVCO (qui préside les comités de gestion du Sahel & Lac Tchad et de la Corne de l'Afrique), de la DG NEAR (qui préside le comité de l'Afrique du Nord), de la DG ECHO et de la DG HOME, ainsi que des fonctionnaires du service Instruments de politique étrangère.

Comme pour le CA, les donateurs dont la contribution est inférieure au montant minimum requis, les États membres de l'UE non contributeurs, les pays concernés et les organisations régionales auxquelles ils appartiennent peuvent assister aux réunions des Comités opérationnels en tant qu'observateurs, à l'exception des représentants du Parlement européen, qui n'ont pas le droit d'assister à ces réunions. En sa qualité de mandataire, la Commission assure la gestion du FFUA, ainsi que son secrétariat et celui des comités de gestion. Elle est donc responsable de la mise en œuvre des actions financées par le Fonds fiduciaire et délègue les tâches de gestion aux membres de son personnel, en l'occurrence les gestionnaires, dans le respect de son règlement intérieur (article 7 de l'acte constitutif).

Cette structure de gouvernance du FFUA met en évidence les faibles marges de manœuvre dont disposent les pays africains pour participer ou assister aux processus de prise de décision. Bien qu'une majorité des ressources du Fonds proviennent du Fonds européen de développement (FED), le cadre de gouvernance du FFUA n'intègre pas le principe de cogestion qui est à la base de l'Accord de Cotonou et du FED, malgré les appels de diverses parties prenantes, y compris les gouvernements africains, les sociétés civiles euro-africaines et même le Parlement européen, à appliquer ce principe au FEUA (Castillejo, 2016, p. 12). L'absence de l'application de ce principe se traduit par une surveillance moins formelle et une perte de contrôle de la part des partenaires (Herrero Cangas & Knoll, 2016). Il en résulte ainsi une perte d'appropriation des financements issus de cette « *industrie migratoire* » (Gammeltoft-Hansen & Sørensen (Eds.), 2013), qui est devenue une source majeure de revenus pour une série d'acteurs opérant à travers et à l'intérieur de diverses frontières mondiales (Amilhat Szary, 2015). La distribution de la manne migratoire du FFUA au Niger permet d'étayer cette affirmation.

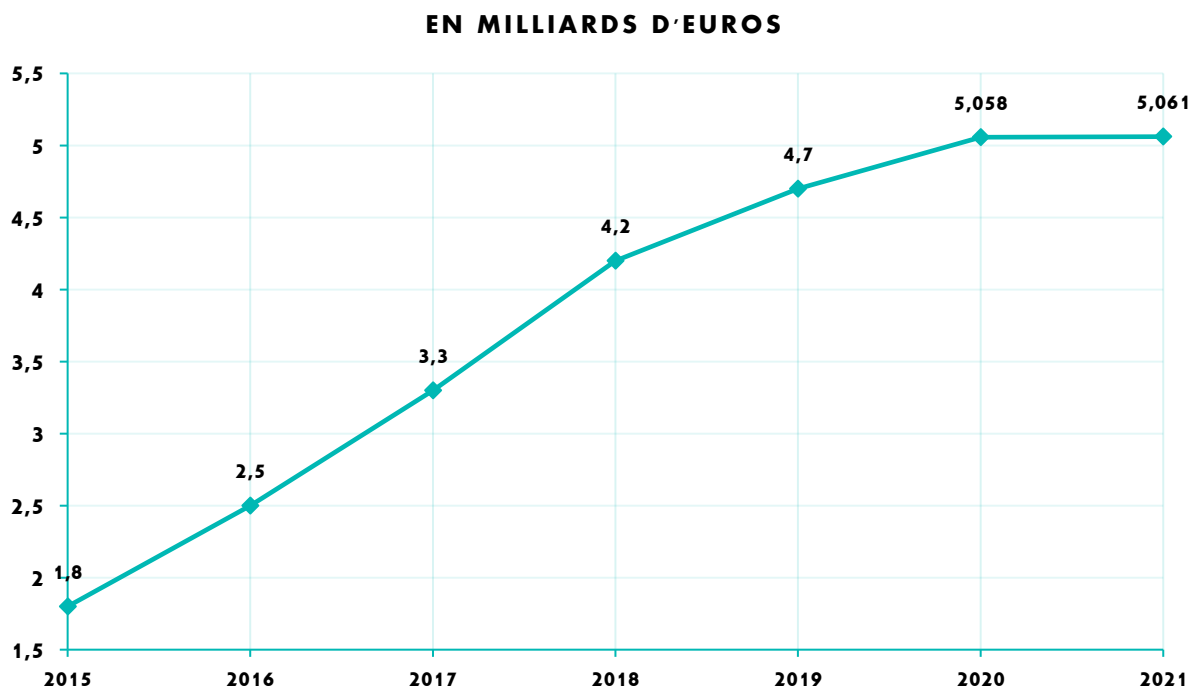
2. Distribution et mise en œuvre de la manne migratoire issue du FFUA

Lors de son lancement en novembre 2015, le FFUA était doté d'un budget initial de 1,8 milliard d'euros, réparti de manière asymétrique entre ses trois zones géographiques. Ce montant avait alors été jugé insuffisant par les dirigeants africains pour répondre aux besoins considérables. Le Président nigérien Mahamadou Issoufou avait plaidé en faveur d'une stratégie ambitieuse digne d'un « Plan Marshall » pour pouvoir s'attaquer efficacement au phénomène migratoire¹⁸³. En conséquence, les allocations totales du fonds, y compris les coûts administratifs, sont passées

¹⁸³ Mahamadou Issoufou cité in RFI (2015). M. Issoufou : je veux m'attaquer à « la pauvreté qui chasse les Africains de leur pays ». URL : <https://www.rfi.fr/fr/emission/20151112-issoufou-veux-attaquer-pauvrete-chasse-africains-pays-niger-sommet-malte-migration>

de 1,8 milliard d'euros en 2015 à 5,06 milliards d'euros au 31 décembre 2021 (cf. figure 31). À la même date, le FFUA finançait environ 250 projets, d'une valeur cumulée de 4,91 milliards d'euros (Commission européenne, 2021, p. 16).

Figure 31 : Évolution des ressources allouées au FFUA de 2015 au 31 décembre 2021.



Source : Commission européenne, Rapports annuels du FFUA de 2016 à 2021, disponibles en ligne :

https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/content/about_en

La distribution de cette manne obéit à une géographie précise, telle que définie par la stratégie européenne en matière de migrations (Commission européenne, 2016a), laquelle classe les pays africains en fonction des types de migrations qu'ils connaissent. Selon que les migrants et/ou les réfugiés y sont nés, on parle de « pays d'origine » ; s'ils sont en transit, dans leur supposé chemin vers l'Europe, on parle de « pays de transit » ; et au bout de la chaîne, il y a les « pays de destination », en Europe notamment. Cette catégorisation basée sur les formes de migration a un impact clair sur les types de projets approuvés par les comités de gestion (OXFAM, 2017), mais aussi (et surtout) sur la répartition géographique de cette manne migratoire.

2.1. Géographie financière de la manne migratoire du FFUA

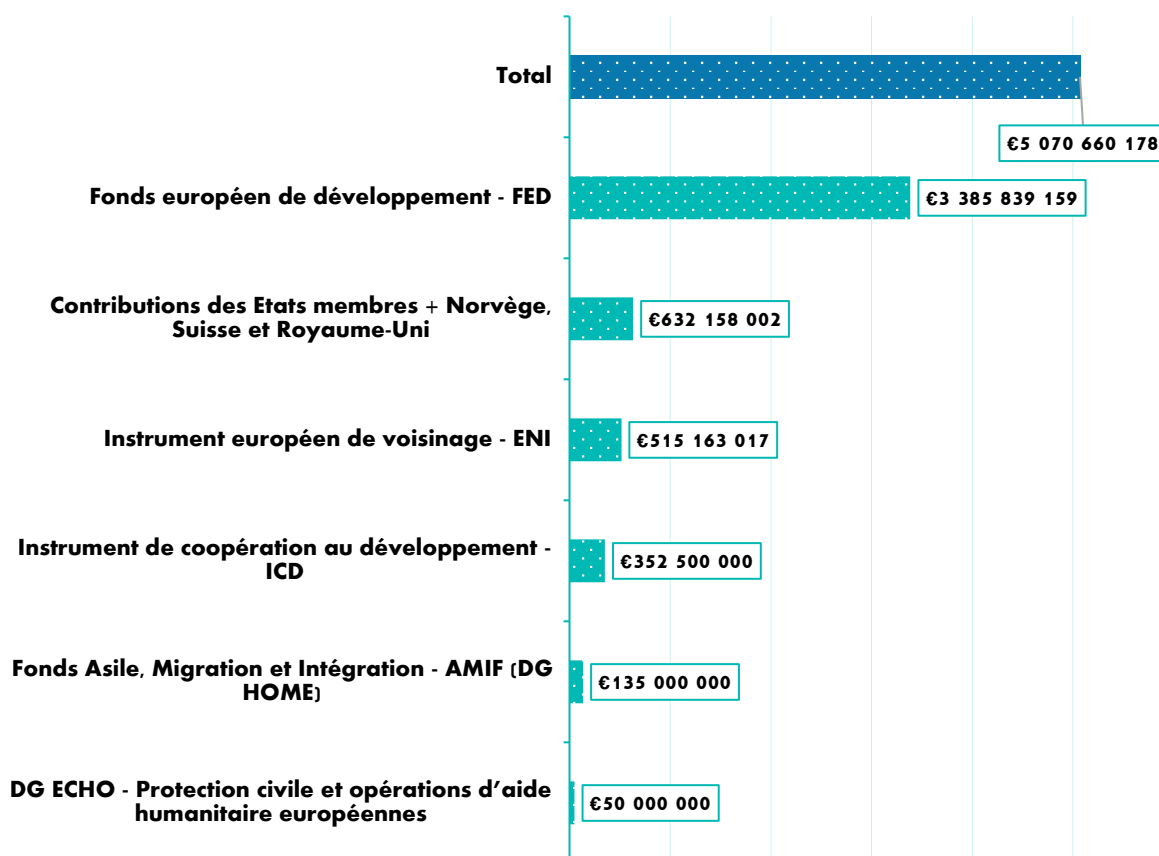
Au 31 décembre 2021, les engagements financiers du FFUA s'élevaient à un montant total substantiel de 5 milliards d'euros. À cette date, le fonds a approuvé près de 250 programmes,

dont 57 régionaux et 4 relevant d'initiatives transrégionales (ou transfenêtres), pour un montant total de 4,93 milliards d'euros. La région du Sahel & Lac Tchad est celle qui en accueille le plus grand nombre, avec 87 programmes nationaux et 25 programmes régionaux. Viennent ensuite la Corne de l'Afrique avec 77 programmes nationaux et 16 régionaux, et l'Afrique du Nord avec 22 programmes nationaux et 16 régionaux¹⁸⁴.

2.1.1. Qui a donné l'argent ?

Les contributions au FFUA proviennent principalement du budget de l'Union européenne, de ses États membres et d'autres donateurs, dont la Norvège, la Suisse et le Royaume-Uni (cf. **figure 32**).

Figure 32 : Contribution des différents acteurs au Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, décembre 2021



Source : EU Emergency Trust Fund for Africa. State of Play and Financial resources:

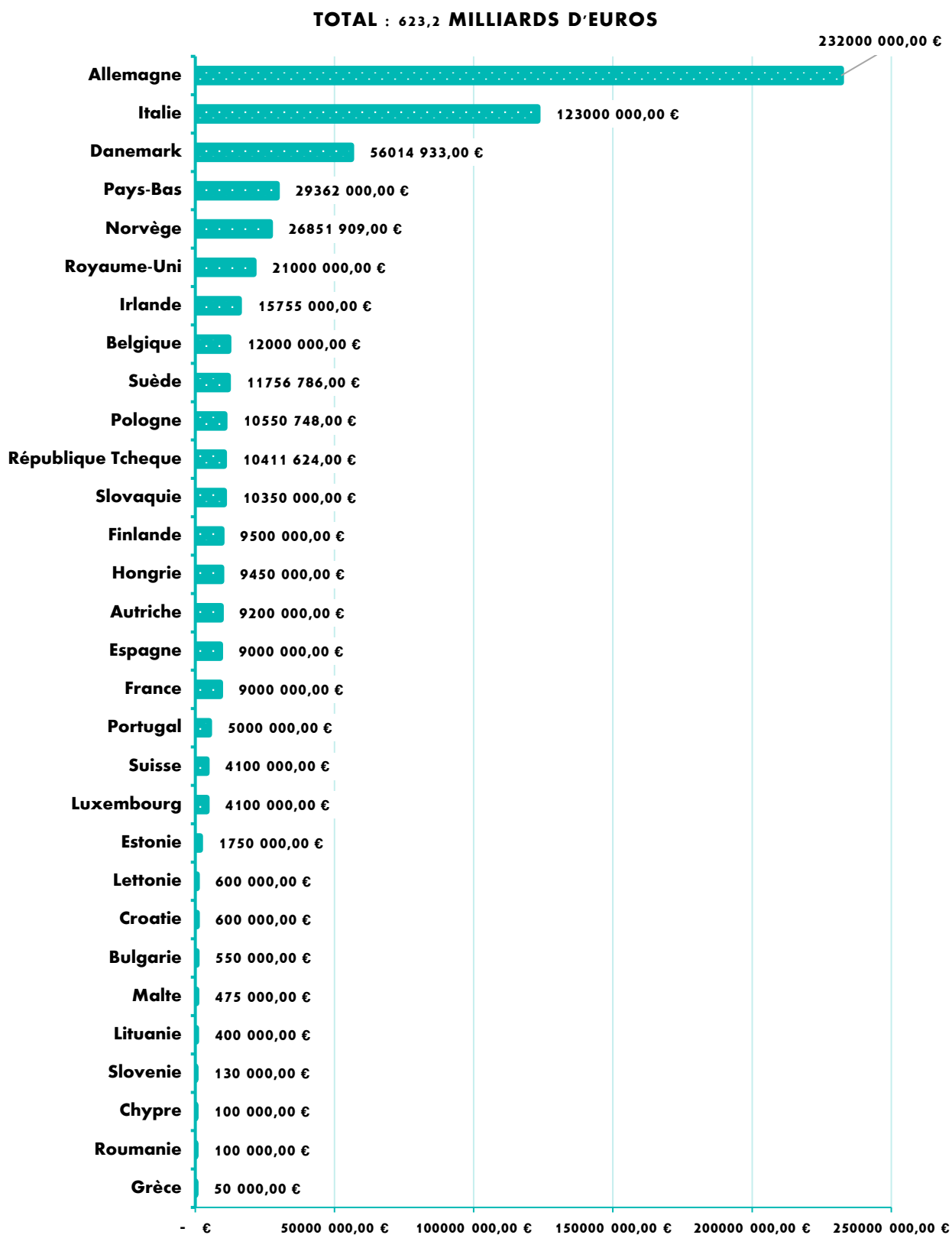
https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/content/trust-fund-financials_en

¹⁸⁴ Calculs de l'auteur à partir des données disponibles en ligne et publiquement au 31 mai 2022 sur le site de la Commission européenne dédié au FFUA : https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/index_en

La majeure partie de ces fonds — 3,38 milliards d’euros, soit 66,77% du total — provient du Fonds européen de développement (FED). Les financements supplémentaires de l’UE elle-même s’élèvent à 1,05 milliard d’euros, répartis entre divers instruments, dont 515,16 millions d’euros provenant de l’Instrument Européen de Voisinage (ENI), 135 millions du Fonds Asile, Migration et Intégration (AMIF), 352,5 millions de l’Instrument de Coopération au Développement (ICD), et 50 millions de la Direction Générale de la Protection Civile Européenne et des Opérations d’Aide Humanitaire (DG-ECHO).

Les États membres ainsi que le Royaume-Uni, la Suisse et la Norvège ont contribué à hauteur de 623,2 millions d’euros, l’Allemagne, l’Italie et le Danemark étant les plus gros donateurs nationaux, avec des contributions respectives de 232 millions, 123 millions et 56 millions d’euros (**cf. figure 33**).

Figure 33 : Contribution des États membres et autres donateurs à l'enveloppe du FFUA, décembre 2021



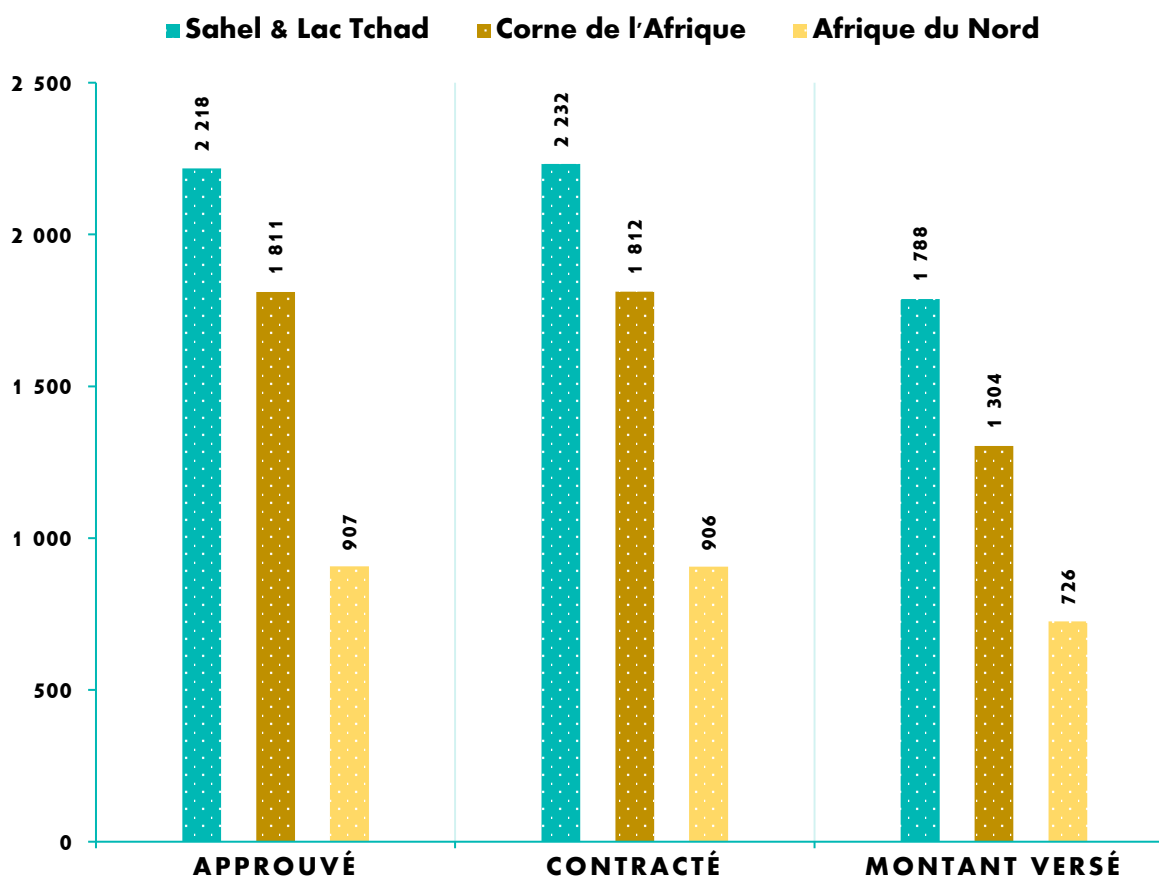
Source : EU Emergency Trust Fund for Africa. State of Play and Financial resources:

https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/content/trust-fund-financials_en

2.1.2. Distribution géographique de la manne migratoire selon les fenêtres

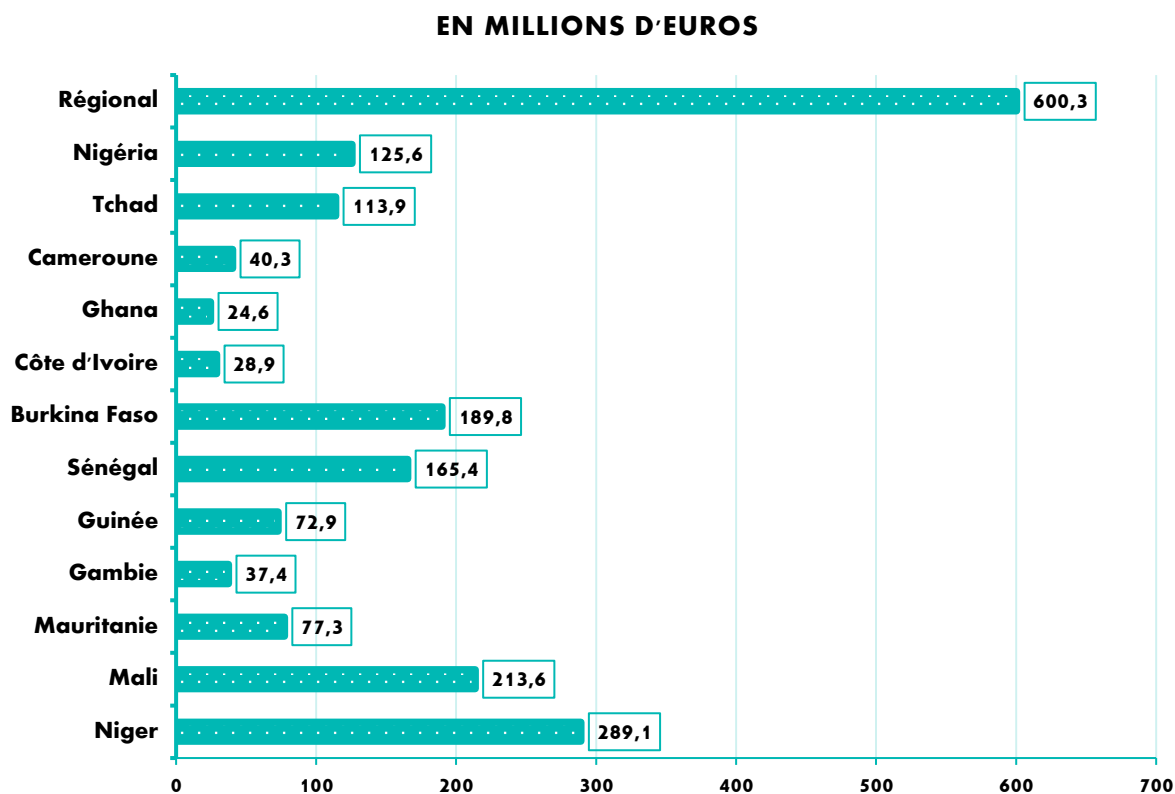
La distribution géographique du FFUA reflète une approche axée sur les routes migratoires, avec près de la moitié des 5 milliards d'euros — 2,21 milliards — alloués à la fenêtre Sahel & Lac Tchad. La Corne de l'Afrique et l'Afrique du Nord ont reçu respectivement 1,8 milliard d'euros et 907 millions d'euros (cf. figure 34). Fin 2021, les projets régionaux représentaient la part la plus importante des dépenses du Fonds, avec 600,3 millions d'euros (30% du total) répartis entre 55 initiatives régionales. Au niveau national, le Niger, le Mali et le Burkina Faso ont été les principaux destinataires, recevant respectivement 289,1 millions d'euros (15 %), 213,6 millions d'euros (11%) et 189,8 millions d'euros (10%) (cf. figure 35). Le Niger est donc le principal bénéficiaire dans la fenêtre Sahel & Lac Tchad et le quatrième dans l'ensemble des trois fenêtres, après le Soudan (388 millions d'euros), la Somalie (313 millions d'euros), et la Libye (296 millions d'euros) (ALTAI Consulting, 2021).

Figure 34 : État de mise en œuvre du FFUA au 31 décembre 2021.



Source : Commission européenne, Rapport annuel 2021 : Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique (Bruxelles : Commission européenne, 2021)

Figure 35 : Répartition du FFUA par pays dans la fenêtre du Sahel & Lac Tchad au 31 décembre 2021.



Source : Commission européenne, Rapport annuel 2021 : Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique (Bruxelles : Commission européenne, 2021)

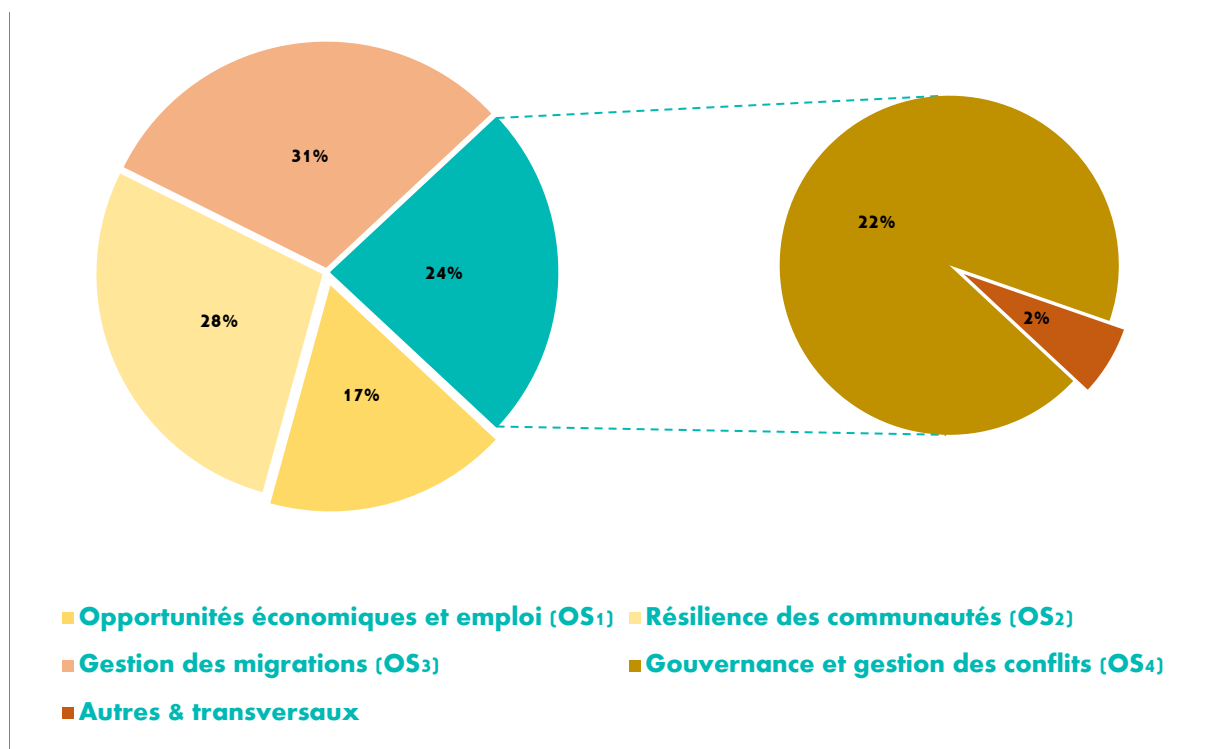
2.2. Distribution de la manne migratoire dans la fenêtre Sahel & Lac Tchad selon les champs d'intervention.

Le document d'orientation stratégique du FFUA définit quatre axes principaux ou objectifs stratégiques (OS). Il s'agit de la création d'emplois et d'opportunités économiques (OS1), du renforcement de la résilience des communautés (OS2), de la gestion des migrations (OS3) et de la gouvernance, de la sécurité et de la prévention des conflits (OS4). Si ces objectifs stratégiques sont tous les mêmes dans les trois fenêtres géographiques, les priorités stratégiques, quant à elles, varient. Dans les fenêtres du Sahel & Lac Tchad et de la Corne de l'Afrique, six priorités se dégagent : le retour et la réintégration des migrants, la sécurisation des documents et des registres d'état civil, la lutte contre la traite des êtres humains, la gestion des réfugiés, la stabilisation et les dialogues sur les migrations. Quant à la fenêtre Afrique du Nord privilégie l'appui à la protection, au retour volontaire et à la réintégration des migrants, l'appui à la gestion intégrée des frontières, l'amélioration de la gouvernance migratoire et la facilitation de la migration et de la mobilité de la main d'œuvre.

Par ailleurs, des disparités s’observent quand on analyse la mise en œuvre de ces objectifs stratégiques au niveau national.

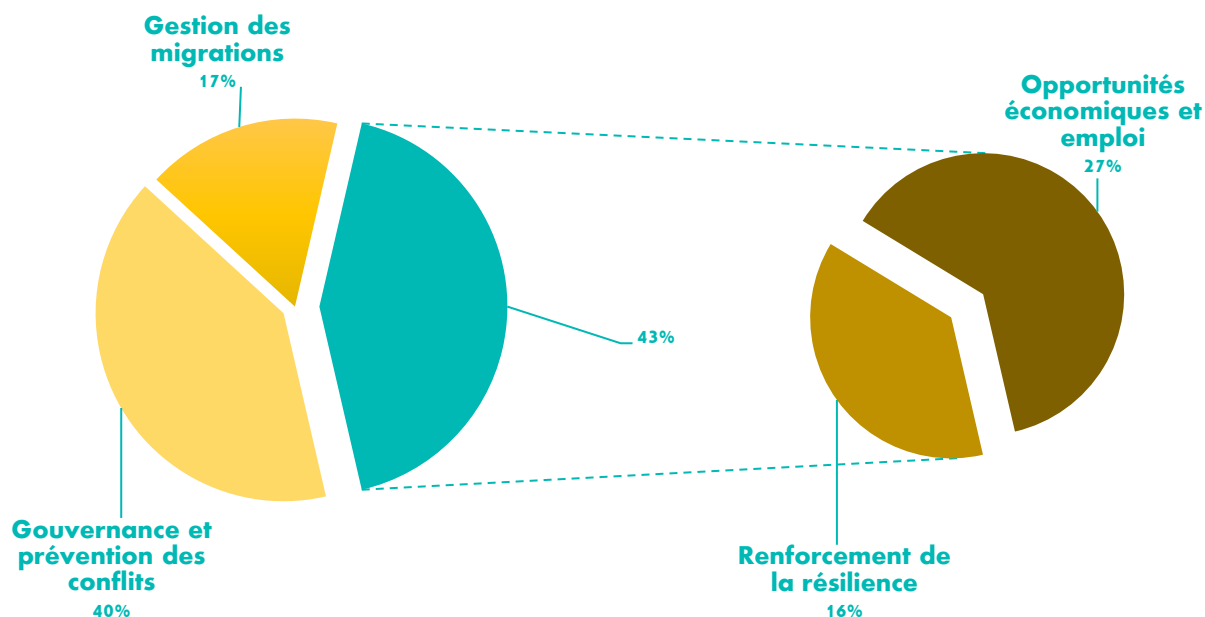
Cependant, si l’on analyse la mise en œuvre de ces objectifs stratégiques par pays, on observe des disparités flagrantes. Par exemple, les activités de gouvernance, de sécurité et de prévention des conflits (OS4) dans la région Sahel & Lac Tchad (**cf. figure 36**) représentent la plus grande part du budget alloué, soit 31% (611,6 millions d’euros). Au 31 décembre 2021, la prévention des conflits était la première priorité pour des pays comme le Niger (40%), la Mauritanie (38%), le Nigéria (56%) et le Burkina Faso (69%). En chiffres absolus, c’est le Niger et le Burkina Faso qui accordent le plus de fonds à l’OS4, avec respectivement 121,2 millions d’euros et 131,4 millions d’euros. Au Niger, le programme « Contrat de reconstruction de l’État au Niger » ou *Appui à la justice, à la sécurité et à la gestion des frontières au Niger (AJUSEN)*, qui comprend des actions d’appui à la justice, à la sécurité et à la gestion des frontières, s’est vu allouer un montant total de 100 millions d’euros, soit plus de 33% de l’enveloppe totale. Le renforcement de la résilience et la création d’emplois ne représentent respectivement que 16% et 27% du budget (**cf. figure 37**).

Figure 36 : Répartition du FFUA par objectif stratégique dans la fenêtre Sahel & Lac Tchad au 31 décembre 2021.



Source : Commission européenne, Rapport annuel 2021 : Fonds fiduciaire d’urgence de l’UE pour l’Afrique (Bruxelles : Commission européenne, 2021)

Figure 37 : Distribution du FFUA selon les objectifs stratégiques au Niger au 31 décembre 2021.



Source : Commission européenne, Rapport annuel 2021 : Fonds fiduciaire d’urgence de l’UE pour l’Afrique (Bruxelles : Commission européenne, 2021)

À la différence du Niger, la distribution des ressources est davantage orientée vers des objectifs sociaux dans les pays voisins. Par exemple, au Mali, le renforcement de la résilience de la population et la création d’emplois reçoivent respectivement 42% et 19%. Au Tchad, plus de 73% de l’enveloppe totale est consacrée à la résilience. Dans la fenêtre Sahel & Lac Tchad, le renforcement de la résilience représente 27% des fonds du FFUA, soit 529,2 millions d’euros. En ce qui concerne les projets régionaux (212,1 millions d’euros), le Mali (90 millions d’euros), le Tchad (83,6 millions d’euros) et le Nigeria (39,6 millions d’euros) sont ceux qui allouent le plus de budgets l’OS2.

L’OS1, relatif aux opportunités économiques et à la création d’emplois, représente 24%, soit 471,6 millions d’euros, du total des fonds alloués à la fenêtre Sahel & Lac Tchad. La Gambie, la Côte d’Ivoire, la Guinée, le Ghana et le Sénégal, en allouant respectivement 90%, 83%, 82%, 80% et 56% du budget, donnent la priorité à la création d’emplois et au développement des opportunités économiques. Toutefois, en chiffres absolus, ce sont le Sénégal et le Niger qui ont affecté le plus de fonds à cet objectif stratégique, avec respectivement 92,2 millions d’euros (56%) et 87,1 millions d’euros (9%).

La gestion des migrations (OS3) représente 18%, soit 361,8 millions d'euros, des fonds alloués à la fenêtre Sahel & Lac Tchad. Les ressources affectées à la gestion des migrations proviennent principalement des programmes régionaux, à hauteur de 210,3 millions d'euros. Le Niger et le Sénégal accordent une plus grande importance à cet objectif stratégique, avec respectivement 54 millions d'euros (19% de l'enveloppe totale) et 28 millions d'euros (17%).

2.3. Une géographie financière se superposant à la géographie méridienne des routes migratoires

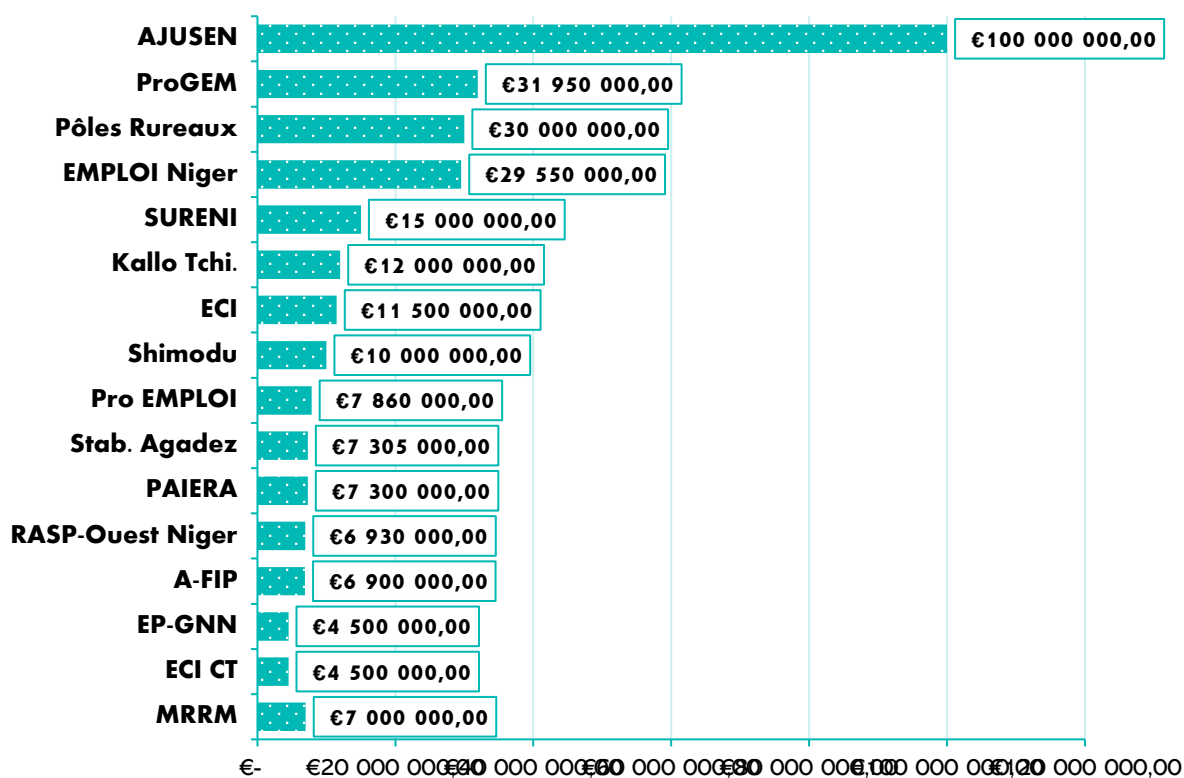
Une analyse approfondie de la géographie de la distribution de la manne migratoire du FFUA fait ressortir qu'elle se superpose à la géographie des routes migratoires (**cf. carte 11**). Elle suit notamment une logique méridienne (sud-nord), des pays d'origine aux pays de destination, en passant par les pays de transit. Les pays d'origine tels que la Gambie, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Ghana et le Sénégal, qui bénéficient principalement des programmes entrant dans le cadre de l'OS1 — création d'opportunités économiques et d'emplois —, en sont une illustration. Ces pays consacrent respectivement 90%, 83%, 82%, 80% et 56% de leur budget à de telles initiatives, alors que les efforts en matière de lutte contre la migration n'en constituent qu'une petite partie : 10% en Gambie, 17% en Côte d'Ivoire, la Guinée n'allouant aucun fonds à cet objectif. Il est à noter que le Ghana a consacré 4,8 millions d'euros — 20% de son budget total — au programme de sécurité des frontières..

Inversement, les pays de transit tels que le Niger, le Maroc et la Libye ont consacré des fonds substantiels à la lutte contre la migration, la traite des êtres humains et la gestion des frontières. Par exemple, au Niger, les fonds affectés aux objectifs stratégiques 3 et 4 (OS3 et OS4) s'élèvent à 175,1 millions d'euros, soit plus de 60% de la totalité du budget (**cf. figure 38**). Une tendance similaire se dégage également dans les pays de la fenêtre Afrique du Nord, eux aussi classés parmi les pays de transit, où, au 31 mars 2021, le budget de la lutte contre les migrations représentait 42% du budget total de la fenêtre, soit 333,9 millions d'euros (ICMPD, 2021). Au Maroc, ces objectifs représentent plus de 95% du budget, et en Libye, ils atteignent 100%¹⁸⁵. Par ailleurs, il est important de souligner que la gestion des migrations constitue près d'un tiers des fonds du FFU, avec environ 1,5 milliard d'euros en 2020 ; c'est également le seul objectif qui dispose de programmes dans l'ensemble des 26 pays couverts par le FFUA.

¹⁸⁵ Ces données correspondent à celles publiées sur le site Internet du FFUA de la Commission européenne (https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/index_en) au 21 juin 2022.

En outre, les financements affectés à cet objectif sont d'une ampleur encore plus considérable. Par exemple, plus de 10% des fonds alloués à l'objectif 4 (OS4), qui concerne la gouvernance et la gestion des conflits, portent « *spécifiquement sur la gouvernance des migrations par le biais d'activités telles que le renforcement de la coopération en matière de surveillance des frontières, la lutte contre les réseaux de passeurs et les formations techniques destinées au personnel des frontières* » (Coggio, 2021). Au Niger, le programme AJUSEN (cf. **tableau 3**) en est un exemple, ses objectifs englobant la judiciarisation des questions migratoires, la lutte contre la traite des êtres humains, le trafic illicite de migrants et la gestion des frontières. À noter également le Plan d'Action à Impact économique rapide à Agadez (PAIERA), d'un coût total de 8 millions d'euros et classé dans l'objectif stratégique 2 (OS2) relatif au renforcement de la résilience. Néanmoins, la finalité de ce programme est explicitement de « *prévenir la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains et de lutter contre ces phénomènes* »¹⁸⁶.

Figure 38 : Répartition des fonds par programmes au Niger au 31 décembre 2021



Source : Emergency Trust Fund for Africa, Our projects : https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/navigation/all-projects_en ; ALTAI Consulting (2021), EUTF Monitoring and Learning System HoA. S1 2021 Report covering

¹⁸⁶ FFUA, Fiche projet du Plan d'Action à Impact économique rapide à Agadez (PAIERA) : <https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/default/files/t05-eutf-sah-ne-08-paiera.pdf>

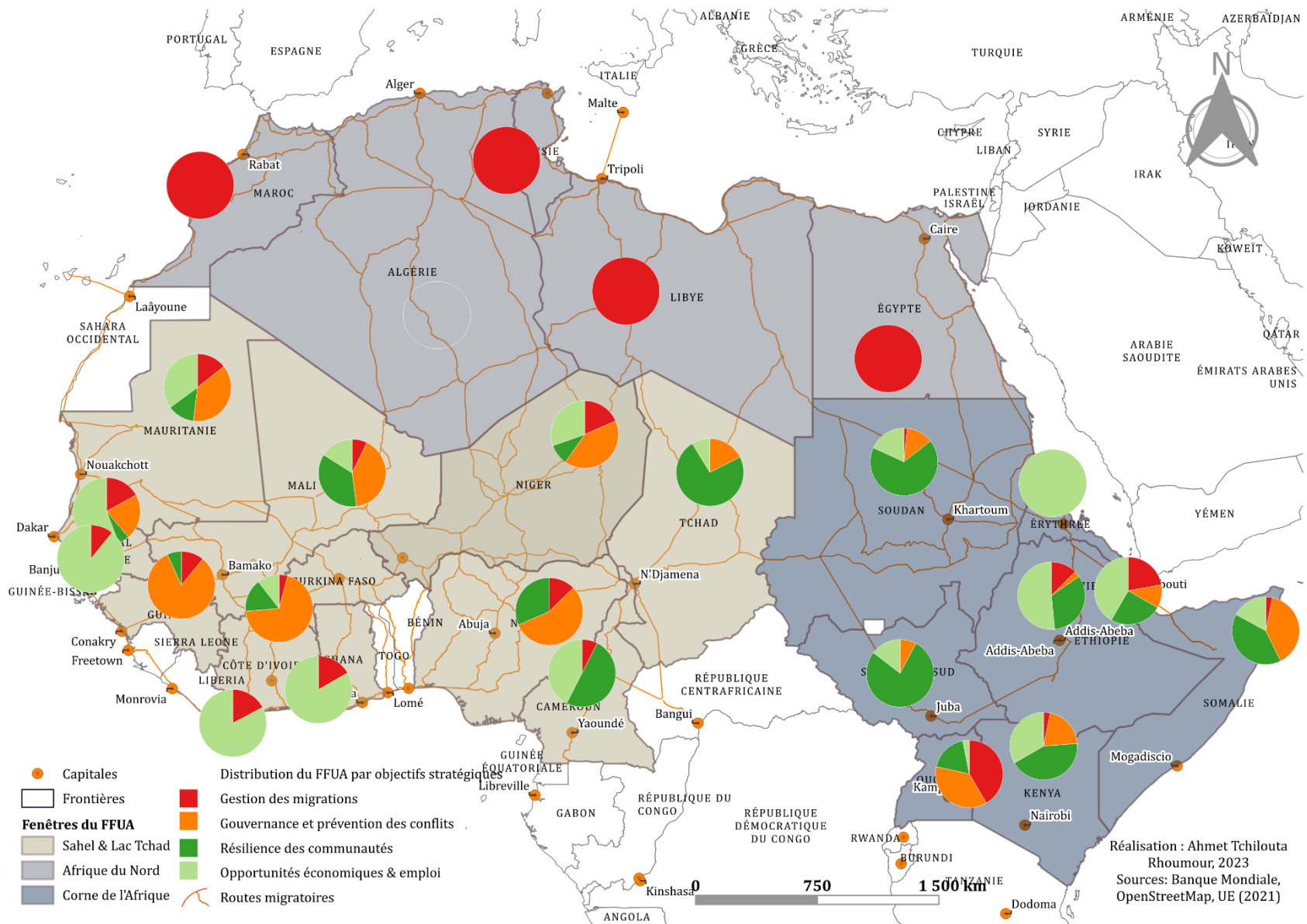
until 31 December 2021; ALTAI Consulting (2021), EUTF Monitoring and Learning System HoA. S1 2021 : S1 2021 Report covering until 31 December 2021

Tableau 3 : Déclinaisons des acronymes de la figure 38 (Répartition des fonds par programmes au Niger au 31 décembre 2021.

Acronymes	Déclinaisons	Montant	PMO principal
MRRM	Mécanisme de Réponse et de Ressources pour les Migrants	7 000 000,00 €	OIM
ProGEM	Renforcement de la gestion durable des conséquences des flux migratoires	31 950 000,00 €	GIZ
Pôles Ruraux	Projet d'appui aux filières agricoles dans les régions de Tahoua et Agadez	30 000 000,00 €	AFD
A — FIP	Appuyer la formation et l'insertion professionnelle des jeunes filles et garçons des régions d'Agadez et Zinder en vue de contribuer au développement socioéconomique de ces deux régions	6 900 000,00 €	LUXDEV
ECI	Création d'une Équipe Conjointe d'Investigation pour la lutte contre les réseaux criminels liés à l'immigration irrégulière, la traite des êtres humains et le trafic des migrants	11 500 000,00 €	FIIAPP
AJUSEN	Contrat relatif à la Reconstruction de l'État au Niger en complément du SBC II en préparation/Appui à la Justice, Sécurité et à la Gestion des Frontières au Niger	100 000 000,00 €	AFD/CIVIPOL
SURENI	Renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations et le retour durable au Niger	15 000 000,00 €	OIM
PAIERA	Plan d'action à impact économique rapide à Agadez	7 300 000,00 €	HACP
Kallo Tchi.	Renforcement de la résilience institutionnelle et communautaire dans la région Diffa, Bassin du Lac Tchad, Niger	12 000 000,00 €	UNHCR
Shimodu	Projet intégré d'appui à la résilience des populations vulnérables réfugiées, déplacées, retournées et hôtes de la région de Diffa, Niger	10 000 000,00 €	ACTED
EMPLOI Niger	Création d'emplois et d'opportunités économiques à travers une gestion durable de l'environnement dans les zones de transit et départ au Niger	29 550 000,00 €	SNV/ENABEL/AICS
Stab. Agadez	Stabilisation et renforcement socioéconomique des populations affectées par la migration irrégulière dans les zones de transit au Niger	7 305 000,00 €	HACP
Pro EMPLOI	Promotion de l'emploi pour le renforcement de la résilience économique des communautés dans la région de Tillabéry	7 860 000,00 €	GIZ
RASP-Ouest Niger	Résilience agro-sylvo-pastorale, Ouest Niger	6 930 000,00 €	ENABEL
ECI CT	Création d'une Équipe Conjointe d'Investigation pour la lutte contre les réseaux criminels liés au terrorisme	4 500 000,00 €	CIVIPOL
EP-GNN	Soutien à la création d'un escadron polyvalent de la Garde nationale du Niger	4 500 000,00 €	COGINTA

Plus généralement, à travers cette géographie financière du FFUA, l'objectif est de répondre aux « *géographies turbulentes* » des itinéraires des migrants. Ainsi que l'expliquent Maribel Casas-Cortes et al., il s'agit de réorganiser et de « *valoriser une nouvelle architecture de pratiques multiétatiques qui exercent de nouveaux droits d'agir le long des routes migratoires au-delà de la pratique des souverainetés étatiques individuelles* » (Casas-Cortes, Cobarrubias, & Pickels, 2015, p. 909). Cette approche implique de contourner les États africains, le Niger constituant une excellente illustration quant à la distribution et à la mise en œuvre de ces fonds liés à la migration.

Carte 11 : une géographie financière superposée à la géographie méridienne des routes migratoires - données actualisées au 31 décembre 2021- Cette carte n'inclut pas les fonds investis dans les programmes transnationaux.



3. La distribution de la manne migratoire et le contournement de la souveraineté de l'État dans l'opérationnalisation du FFUA

Le règlement financier régissant l'exécution du budget de l'Union européenne (UE) autorise depuis janvier 2013 la Commission européenne à créer et à gérer des fonds fiduciaires « *pour des actions d'urgence et les actions postérieures à la phase d'urgence nécessaire pour réagir à une crise, pour des actions thématiques* » (Commission européenne, 2018a, p. 264). Comme nous l'avons vu plus haut, le FFUA a donc été créé dans ce cadre pour « *apporter une réponse rapide, flexible et efficace aux situations d'urgence* » (Commission européenne, 2018b, p. 7). Il s'agit de l'identification des besoins et de l'élaboration des programmes à financer, ainsi que de leur mise en œuvre, et de leur suivi et évaluation. Cependant, son système de gouvernance et son opérationnalisation semblent se soustraire aux principes d'efficacité de l'aide, notamment l'alignement et l'appropriation de l'aide par les pays bénéficiaires, comme stipulé par l'Accord de Cotonou de 2000¹⁸⁷ et réaffirmés par la Déclaration de Paris de 2005¹⁸⁸. À travers cette déclaration, les pays donateurs se sont engagés à respecter deux principes fondamentaux pour accroître l'efficacité de l'aide. D'abord, les pays bénéficiaires doivent exercer un véritable contrôle sur leurs politiques et stratégies de développement, en assumant un rôle central dans la coordination de l'aide. Deuxièmement, les actions des donateurs doivent s'aligner sur les stratégies de développement, les institutions et les procédures nationales des pays bénéficiaires (OCDE, 2005). Nous reviendrons plus en détail sur ce point dans le chapitre suivant consacré à la dimension migratoire du conditionnement de l'aide au développement (**cf. chapitre 6**).

Bien que près de 75% du financement du FFUA provienne de l'aide au développement¹⁸⁹, le contrôle de la chaîne opérationnelle — de l'identification des besoins au suivi et à l'évaluation des projets — est principalement exercé par les agences de l'UE et les États membres. De ce fait, les pays bénéficiaires sont relégués au rang de simples observateurs. Le cas du Niger est particulièrement révélateur dans cette situation. Nos analyses montrent en effet que l'appareil d'État nigérien est court-circuité à toutes les étapes du processus, depuis l'identification des

¹⁸⁷ Journal officiel de l'Union européenne, Accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, signés à Cotonou le 23 juin 2000 :

http://www.acp.int/sites/acpsec.waw.be/files/Accords_de_Cotonou_ACP_UE.pdf

¹⁸⁸ OCDE, Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005) :

<https://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/34579826.pdf>

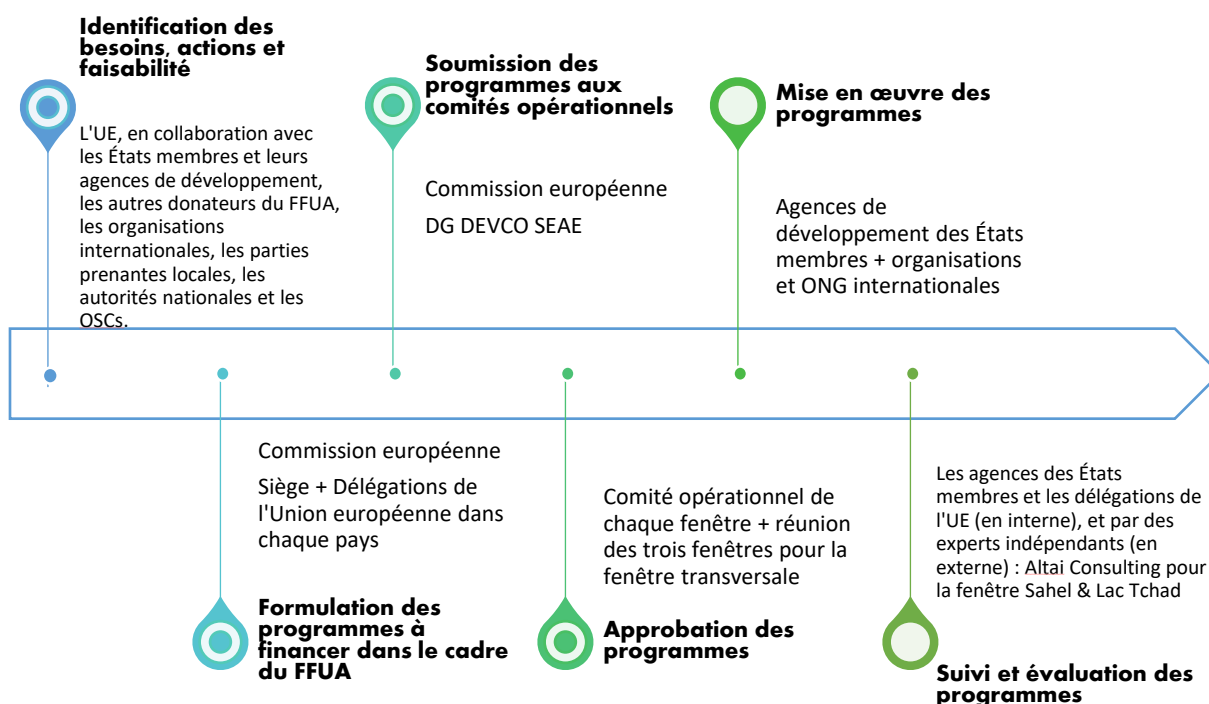
¹⁸⁹ Les ressources allouées au FFUA au 21 juin 2022 s'élèvent à 5 milliards d'euros, dont 3,3 milliards du Fonds européen de développement (FED) et 352,5 millions d'euros de l'Instrument de coopération au développement (ICD). https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/content/trust-fund-financials_en

besoins jusqu'au suivi et à l'évaluation des projets mis en œuvre. Il en résulte un paradoxe, puisqu'il conduit à l'affaiblissement et à la déresponsabilisation d'un appareil d'État (déjà fragile) que ces interventions sont censées construire.

3.1. Besoins locaux versus priorités externes : Contournement de l'État dans l'identification des besoins et l'élaboration des projets

Le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique (FFUA) de l'Union européenne a été conçu d'une manière telle qu'il limite le pouvoir décisionnel des États africains. Cela se reflète dans leur absence de participation aux différentes phases du processus, comme en témoigne la figure ci-dessous (cf. figure 39). La gouvernance du FFUA s'articule autour de deux organes principaux: un conseil d'administration, composé d'États membres et de donateurs, chargé de définir la stratégie globale du FEUTA, et un comité opérationnel, composé d'États donateurs et de la Commission européenne, chargé de la sélection des projets.

Figure 39 : Processus d'identification, formulation, mise en œuvre et suivi-évaluation des programmes du FFUA



Source : Élaboration personnelle/donnée EUTF for Africa (https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/index_en) et données de terrain personnelles.

En théorie, l'étape initiale d'identification des besoins et de la faisabilité des actions devrait être le fruit d'une collaboration entre les États membres, leurs agences de développement, les autres

donateurs du FFUA, les organisations internationales, les acteurs locaux et les autorités nationales. Cependant, dans la pratique, l'élaboration des projets est principalement réalisée par la Commission européenne et les délégations de l'UE dans les pays tiers. Cette discordance est mise en évidence par un responsable du Conseil régional d'Agadez en décrivant les réunions d'identification comme de simples sessions d'information plutôt que des espaces de dialogue entre les partenaires¹⁹⁰. Ce déphasage s'explique notamment par le fait que la gouvernance du Fonds fiduciaire « *ne donne pas de véritable place autour de la table aux pays bénéficiaires* » (Coordination SUD, 2018). Il faut toutefois préciser que face à l'urgence de la situation, seules les « *grosses machines* », c'est-à-dire les agences de coopération, avaient les moyens de réagir efficacement¹⁹¹. Lorsqu'elles interviennent, ces agences « *identifient d'abord les besoins de leurs tutelles respectives* », reléguant souvent au « *second plan* » les préoccupations réelles des populations locales et des élus¹⁹².

Rebondissant dans le même sens, le rapport 2018-2019 du Secrétariat permanent du Cadre de concertation sur les migrations (SP/CCM) souligne que certains projets du FFUA ne s'alignent pas sur les plans de développement local et régional, entraînant ainsi un déphasage avec les besoins réels des populations (SP/CCM, 2020, p. 38). C'est le cas notamment du Plan d'Action Rapide d'Impact Economique à Agadez (PAIERA)¹⁹³, élaboré à l'arraché sous la pression des élus locaux et de la société civile¹⁹⁴. Financé par le FFUA à hauteur de 8 millions d'euros et mis en œuvre par la Haute autorité à la consolidation de la paix (HACP), il a pour objectif « *de proposer des mesures d'accompagnement parallèlement aux mesures policières et judiciaires prises par le gouvernement du Niger en relation à la migration irrégulière* »¹⁹⁵. Il visait à offrir des opportunités de reconversion à environ 6 500 personnes qui ont perdu leur emploi à la suite de la criminalisation de leurs activités, au demeurant légale jusqu'à l'adoption de la loi 2015-036. Bien qu'il s'agisse d'une initiative improvisée, elle est devenue un projet phare du FFUA, mis en avant dans les communications de l'UE pour ses *success stories*¹⁹⁶, en dépit des résultats mitigés. En effet, sur les 6 565 ex-prestataires de services de la migration identifiés, 1 447 ont

¹⁹⁰ Entretien, responsable du Conseil régional d'Agadez, septembre 2022, Agadez, Niger.

¹⁹¹ Entretien, Journaliste d'investigation, octobre 2021, Niamey, Niger.

¹⁹² Entretien, responsable du Conseil régional d'Agadez, septembre 2021, Agadez, Niger.

¹⁹³ EUTF, Plan d'Action à Impact économique rapide à Agadez (PAIERA), URL :

<https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/default/files/t05-eutf-sah-ne-08-paiera.pdf>

¹⁹⁴ Entretien, Journaliste d'investigation, octobre 2021, Niamey, Niger.

¹⁹⁵ EUTF. Op. cit.

¹⁹⁶ La Cimade, La mise en œuvre du Fonds fiduciaire d'urgence au Niger : <https://www.lacimade.org/note-analyse-ffu-niger/>

été exclus de l'aide au motif qu'ils n'en avaient pas besoin, étant soit propriétaires de véhicules, soit fournisseurs d'hébergement, ou encore en raison de leur classification en tant que criminels par la loi même (2015-36) qui a criminalisé leur activité. En fin de compte, seuls 2 345 ont présenté un projet de réorientation professionnelle et 371 seulement ont bénéficié d'une aide, soit environ 6%¹⁹⁷.

Ces insuffisances dans l'identification des besoins ont également été critiquées par la Cour des comptes européenne, qui constate que les analyses des besoins sont principalement basées sur des récits descriptifs et manquent de rigueur quantitative (CCE, 2019, p. 16). Le contournement des acteurs nationaux et des services de l'État soulève de sérieuses questions, en ce sens qu'il risque davantage d'affaiblir les capacités de l'État, de porter atteinte à sa crédibilité ainsi qu'à sa légitimité. Ces questions reflètent l'écart entre l'opérationnalisation du FFUA et les principes énoncés dans l'acte fondateur du Fonds, qui prévoyait la consultation préalable des autorités nationales et locales sur les priorités stratégiques et les projets afin d'assurer l'appropriation au niveau local¹⁹⁸. Au contraire, tel qu'il est mis en œuvre, le FFUA a entraîné la déresponsabilisation et à la démission des administrations nigériennes à tous les niveaux. Ces travers ont été largement documentés dans le contexte de la mise en œuvre de l'aide au développement par les sciences sociales (Naudet, 1999; Delville, 2013; Olivier de Sarda, 2021). Mais aujourd'hui encore, ils s'observent avec grande acuité comme en témoignent les conditions de l'opérationnalisation du FFUA au Niger.

3.2. L'influence et les avantages disproportionnés des acteurs internationaux : L'État contourné dans la mise en œuvre

L'article 10 de l'acte constitutif du FFUA stipule que les projets financés doivent être exécutés conformément « *aux modalités d'exécution prévues dans les règles et règlements applicables de la Commission, y compris ceux qui sont applicables au FED* », traduisant ainsi les principes de l'alignement et de l'appropriation par les partenaires. Cette même disposition reconnaît les objectifs de crise et d'après-crise du Fonds, en autorisant des procédures flexibles adaptées aux contextes locaux afin d'améliorer la réactivité et l'efficacité du Fonds. Cependant, une analyse de la documentation sur le site du FFUA (https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/index_en), y compris les fiches de projet et les rapports de suivi et évaluation ainsi que des entretiens avec

¹⁹⁷ Entretien responsable de l'Association des ex-passeurs de la migration, Agadez, octobre 2021.

¹⁹⁸ European commission (2015), A European Agenda on Migration/Valletta Summit on Migration : https://www.consilium.europa.eu/media/21933/euagendafor-migration_trustfund-v10.pdf

diverses parties prenantes au Niger, montre que les agences des États membres de l'UE et les organisations internationales prédominent dans l'exécution des projets du FFEA. Par exemple, sur les 16 programmes (regroupant 24 projets) financés par ce mécanisme, seuls deux sont mis en œuvre par des organismes nigériens, en particulier la Haute Autorité pour la Consolidation de la Paix (HACP).

En outre, les discussions avec les acteurs de terrain mettent en lumière le malaise grandissant que suscitent les conditions de la mise en œuvre des actions du FFUA. Les entretiens insistent notamment sur le fait que les services déconcentrés de l'État ou les collectivités locales sont systématiquement marginalisés (à quelques rares exceptions près). Un responsable du Conseil régional d'Agadez souligne cette mise à l'écart : « *on n'est associé à rien* », notant au passage des tentatives initiales d'implication qui se sont finalement réduites à une simple présence sans influence décisionnelle. Du point de vue des acteurs nigériens, le schéma est le suivant : les activités se déroulent au-dessus d'eux, les décisions et les actions passent d'un côté à l'autre sans qu'ils aient leur mot à dire : ils sont « *comme la barre [au milieu d'une] table de ping-pong* »¹⁹⁹. Ce constat est partagé par un responsable d'une agence de coopération européenne qui souligne que les décideurs nigériens sont relégués à des rôles protocolaires, les partenaires techniques et financiers (PTF) étant à la manœuvre dans la conduite des initiatives²⁰⁰. En outre, bien que le Niger soit officiellement chargé du suivi et de l'évaluation des actions, dans la pratique, les études d'évaluation sont généralement initiées par les donateurs ou les responsables de la mise en œuvre. Les propos de cet ancien député évoluant aujourd'hui dans le monde humanitaire, illustrent bien cette position « *pour faire bonne figure auprès d'eux [PTF], je suis obligé chaque fois de m'encombrer de la présence des services techniques pertinents dans le domaine. Je paie leur per diem, leur essence, etc., mais du moment que c'est moi qui les paie et c'est moi qui les transporte dans mon véhicule, qu'est-ce qu'ils diront ?* »²⁰¹.

Ces dynamiques s'expliquent notamment par ce que certains chercheurs en sciences sociales décrivent par le néologisme de « *perdiémite* » (Ridde, 2012), où le versement d'indemnités journalières, ou *per diem*, devient une condition préalable à la collaboration des agents de l'État dans les projets de développement. Un acteur de la société civile nigérienne souligne que « *les projets sont devenus un business bien lucratif pour les agents de l'État* », qui privilégie le

¹⁹⁹ Entretien, Cadre d'une agence de coopération européenne, Niamey, janvier 2022

²⁰⁰ Entretien, Cadre d'une agence de coopération européenne, Niamey, janvier 2022

²⁰¹ Entretien, ancien député de la région de Tahoua, février 2022, Niamey, Niger.

gain personnel au détriment de l'intérêt général²⁰². Ces incitations financières éclipsent souvent le travail de fond effectué par de nombreux fonctionnaires mal payés. D'un point de vue politique, les fonds liés à la gestion des migrations sont considérés comme profitant davantage aux donateurs qu'aux bénéficiaires, les critiques portant sur le fait que non seulement les expatriés assument la plupart des responsabilités dans les projets, mais aussi sur les coûts élevés associés à leurs déplacements, leurs escortes militaires et à l'achat de véhicules onéreux. Les propos de ce responsable politique traduisent bien ces critiques : « tous les responsables des projets sont des expatriés, déjà que leurs salaires constituent un coût important, maintenant pour qu'ils se rendent à Agadez, il faut prendre l'avion, il faut une escorte militaire et sans compter que la première de choses que les projets font, c'est d'acheter de gros 4x4 »²⁰³. En outre, certains pays donateurs imposent parfois des conditionnalités à leur aide, en achetant ou en exigeant que certains services soient achetés auprès de leurs propres entreprises. C'est ce que l'on appelle l'aide « liée », c'est-à-dire une aide assortie de conditions.

3.2.1. « Charité bien ordonnée commence par soi-même » : Les agences des États membres comme premiers réceptacles des fonds du FFUA

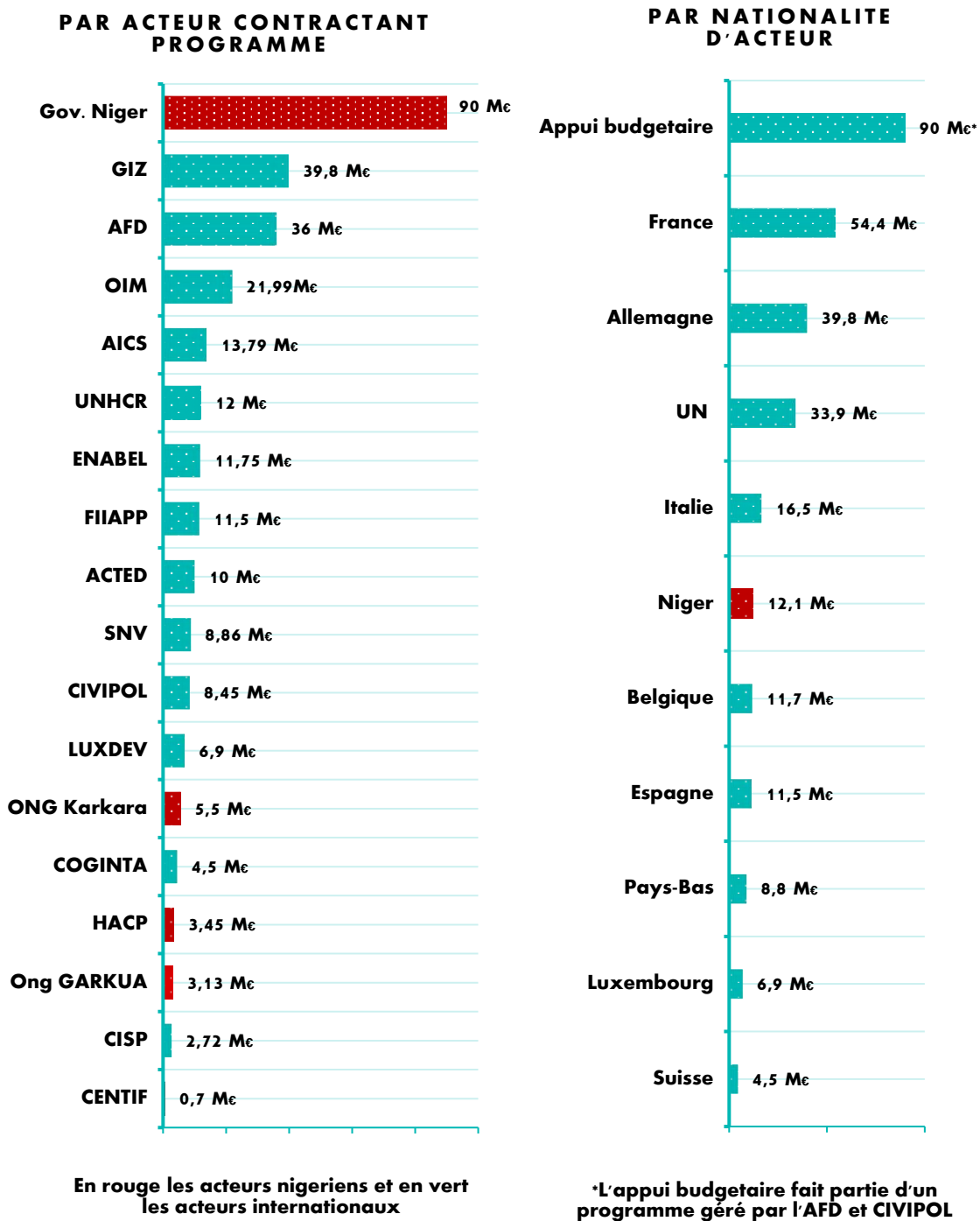
Un journaliste d'investigation nigérien a repris avec justesse l'adage « charité bien ordonnée commence par soi-même » pour décrire la répartition de la manne migratoire du FFUA entre les différentes parties prenantes. En effet, une simple arithmétique suffit pour s'en convaincre. Au 31 décembre 2021, il ressort que, en dehors des programmes régionaux, le FFUA a financé 16 programmes au Niger, répartis en 24 projets, pour un montant total de 289,1 millions d'euros (Altai Consulting, 2021). La mise en œuvre de ces projets est principalement assurée par un ensemble d'acteurs internationaux, notamment européens. Sur les 16 programmes, seuls deux sont pilotés par des structures nigériennes, les 14 autres étant gérés par des ONG et consortiums d'ONG européennes (2), des institutions onusiennes (3), et des agences de coopération des États membres de l'UE (9), qui en captent la plus grande part (**cf. figure 40**). En termes de valeur des contrats, cela représente 15,6 millions d'euros pour les programmes portés par le HACP (dont 14,5 millions d'euros gérés par des ONG internationales, 34 millions d'euros pour les agences onusiennes et 208,4 millions d'euros pour les agences des États membres (dont 90 millions d'euros sous forme d'appui budgétaire). Ces chiffres ne tiennent compte que des programmes

²⁰² Entretien, responsable d'un groupe de presse, septembre 2021, Niamey, Niger.

²⁰³ Entretien, Responsable politique, novembre 2021, Agadez, Niger.

contractés au niveau national et excluent donc les programmes régionaux mis en œuvre dans le pays.

Figure 40 : Distribution de la manne migratoire du FFUA par nationalité d'acteurs de sa mise en œuvre au Niger

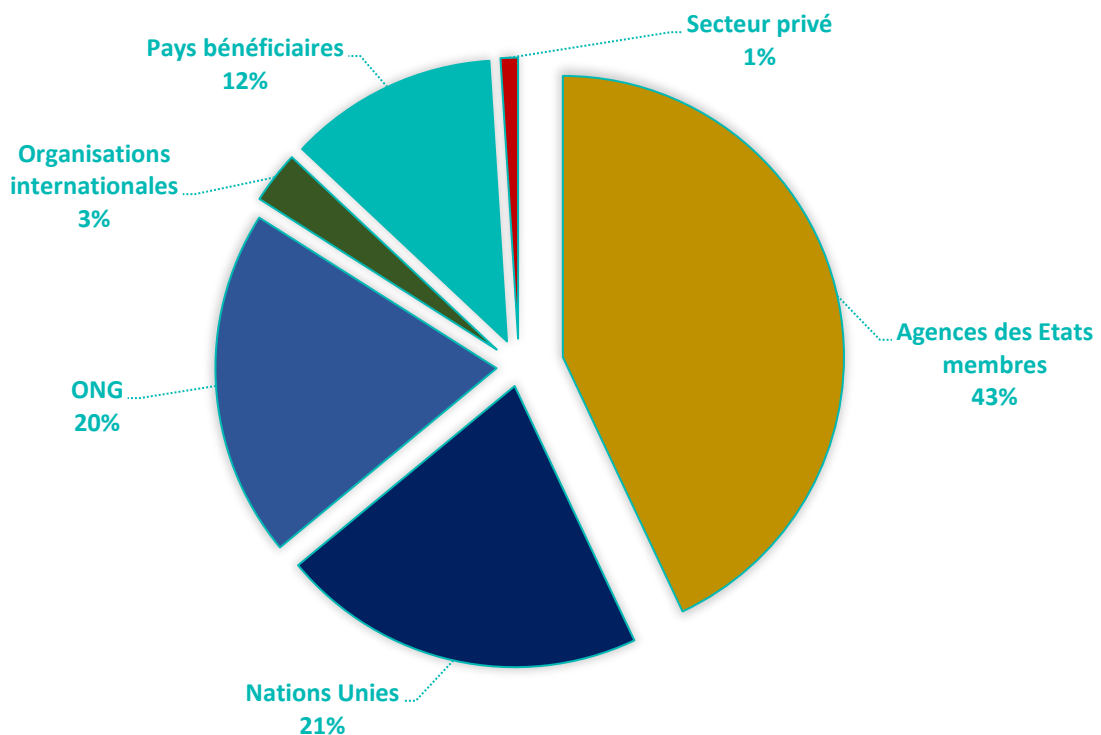


Source : Agrégations, selon les calculs personnels ; Données Altai Consulting (2021) : Système de Suivi et de Capitalisation du FFU SLC. Rapport S1 2021 — annexes, 2021, pp. 22-24

La distribution de cette manne migratoire a principalement bénéficié aux acteurs européens, notamment aux structures françaises qui gèrent environ 19% de l'enveloppe allouée au Niger. Cette proportion atteint presque 50% si l'on considère l'appui budgétaire fourni dans le cadre du programme AJUSEN (Appui à la Justice, Sécurité et à la Gestion des Frontières au Niger) de 90 millions d'euros contracté par l'AFD et CIVIPOL. La coopération allemande (GIZ) et les institutions onusiennes complètent le tableau avec respectivement 14% et 12%. Les structures nigériennes, sous l'égide de la HACP, gèrent environ 4% des fonds. En valeur absolue, les acteurs français ont bénéficié de 54,4 millions d'euros, soit 114,4 millions d'euros en incluant l'appui budgétaire de l'AJUSEN. La GIZ représente près de 40 millions d'euros, les structures onusiennes 34 millions d'euros et les structures nigériennes 12,1 millions d'euros.

Au Niger, la gestion de cette manne est donc largement dominée par des acteurs extérieurs (européens, onusiens). Mais ce cas est loin d'être isolé : ces tendances se reflètent également dans la répartition de l'ensemble de l'enveloppe du FFUA (cf. **figure 41**).

Figure 41 : Distribution des fonds par acteur de la mise en œuvre du FFUA dans la fenêtre Sahel & Lac Tchad au 31 décembre 2021



Source : Calculs personnels / Données : Commission européenne (2021). Rapport annuel 2021, Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique

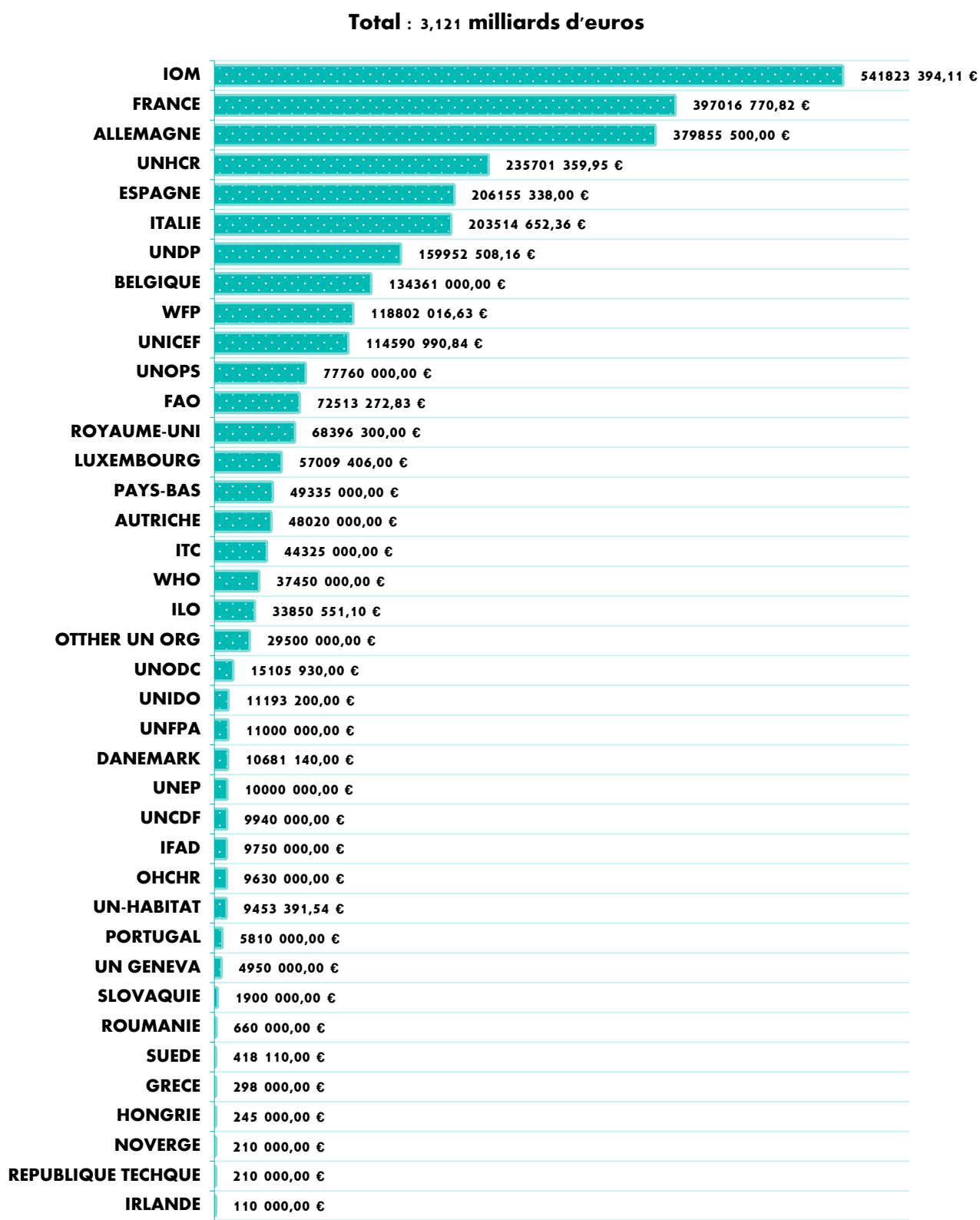
Cependant, contrairement au Niger où ce sont les agences des États membres de l'UE qui se taillent la part du lion, dans les trois fenêtres, ce sont les agences onusiennes qui se taillent la part du lion dans les autres pays. Par exemple, dans la fenêtre Sahel & Lac Tchad, l'OIM et l'UNHCR figurent en tête de liste avec 777,52 millions, soit 15,55% de l'enveloppe totale du FFU, tandis que les agences françaises et allemandes obtiennent respectivement 397,01 (7,94 %) et 379,85 (7,6 %).

À l'échelle de la fenêtre Sahel & Lac Tchad, la position dominante des agences des États membres de l'UE est encore plus marquée (cf. **figure 42**). En effet, sur l'ensemble de la fenêtre, la gestion de ces ressources (programmes opérationnels sous contrat) reste largement dominée par les agences des États membres de l'UE (844,2 millions d'euros), soit 43% de l'enveloppe budgétaire de la fenêtre, et par les agences des Nations unies (412,4 millions d'euros, soit 21%). Les programmes gérés par les ONG représentent 20% du budget total, soit 386,9 millions d'euros. Les pays bénéficiaires, quant à eux, ne reçoivent que 12% (soit 240,3 millions d'euros) du budget, principalement sous la forme des appuis budgétaires pour des initiatives liées à la lutte contre les migrations, au renforcement de la présence de l'État, à la gestion des frontières et à la sécurité. Les 4 % restants sont partagés entre les organisations internationales (3%) et le secteur privé (1%).

Ces chiffres suggèrent que, bien que ce Fonds fiduciaire d'urgence (FFUA) soit destiné à l'aide au développement et aux réponses aux crises, il bénéficie en très grande partie aux agences des pays donateurs. Ainsi que le confirment les propos tenus par un responsable de la société civile qui estime que « *les pays destinataires ne reçoivent en réalité que des miettes* »²⁰⁴. En outre, ces résultats confirment les affirmations de certains universitaires et décideurs politiques selon lesquelles l'aide au développement sert davantage les intérêts stratégiques des donateurs que ceux des bénéficiaires comme nous le verrons ci-dessous.

²⁰⁴ Entretien, responsable société civile, octobre 2021, Niamey, Niger

Figure 42 : Distribution de la manne migratoire du FFUA entre les agences des États membres et les agences onusiennes au 31 décembre 2021.



Source : Commission européenne (2021). Rapport annuel 2021, Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique

3.2.2. « Donner pour mieux tout reprendre » : Analyse critique des dynamiques de coopération donateur-bénéficiaire dans le cadre du FFUA

Le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique (FFUA), créé pour s'attaquer aux causes profondes des migrations et pour favoriser la stabilité, illustre les limites et les complexités inhérentes aux pratiques de l'aide au développement, en particulier dans les relations donateur-bénéficiaire. Le déliement de l'aide au développement, un engagement pris par les donateurs de l'OCDE dans la Déclaration de Paris de 2005, implique que les donateurs suppriment les conditionnalités liées à leur aide, telles que les restrictions géographiques sur l'achat de biens et de services financés par l'aide. Ainsi, les pays bénéficiaires peuvent s'approvisionner auprès des fournisseurs les plus compétitifs, quelle que soit leur origine (OCDE/PNUD, 2014, p. 56). Ce déliement a pour but d'autonomiser les pays bénéficiaires en les libérant de l'obligation de recourir aux entreprises des pays donateurs pour leurs achats, favorisant ainsi l'autonomie et l'efficacité économique. Malgré les progrès réalisés dans ce domaine — le Comité d'aide au développement de l'OCDE indique que la part de l'aide non liée est passée de 76% en 2015 à 81% en 2017, et que des pays comme l'Islande, l'Irlande, la Norvège, le Royaume-Uni, l'Australie et le Danemark ont complètement délié leur aide — la majorité des contrats financés par l'aide publique au développement (APD) sont toujours attribués aux fournisseurs des donateurs, ce qui témoigne de la persistance de cette pratique (OCDE/PNUD, 2019, p. 138).

Au moment même où la manne migratoire du FFUA était annoncée, le Niger devenait l'objet d'intérêt de divers acteurs internationaux (notamment européens) (Boyer, 2019), marquant ainsi le début de ce que l'on pourrait appeler une véritable « diplomatie commerciale ». L'importante délégation accompagnant le président du Parlement européen, Antonio Tajani, lors de sa visite au Niger en 2018, illustre cette diplomatie du « *donner pour mieux tout reprendre* »²⁰⁵, telle que décrite par un ancien député de l'assemblée nationale du Niger. Sa mission, visant à « *stimuler l'entrepreneuriat* », comprenait des représentants de fabricants d'armes belges et français (CMI Défense et Amarante international) et du fabricant hongrois d'instruments biométriques ANYBiztonsagi Nyomda (Lambert, 2019), soulignant ainsi la convergence entre les intérêts commerciaux et l'aide au développement. En outre, M. Tajani également présenté aux autorités nigériennes les possibilités de coopération dans les domaines de la sécurité, du contrôle des

²⁰⁵ Entretien, ancien député de la région de Tahoua, février 2022, Niamey, Niger.

frontières et de l'agriculture proposées par l'UE, ainsi que les systèmes satellitaires EGNOS, Galileo et Copernicus²⁰⁶.

L'engagement de l'Union européenne au Niger à travers le FFUA représente donc une initiative à multiples facettes, dans laquelle les intérêts géopolitiques stratégiques sont intimement liés à la rhétorique du développement. Cette interconnexion complexe illustre l'asymétrie inhérente à la relation donateur-bénéficiaire, suggérant que l'aide ne relève pas simplement de l'altruisme, mais répond souvent aux objectifs stratégiques et économiques des États donateurs. Ce système conduit à une situation où le décaissement des fonds du FFU est conditionné à l'acceptation de services et de biens provenant des entreprises des pays donateurs, mêlant ainsi l'aide aux intérêts commerciaux des donateurs. Une telle configuration peut contraindre les pays bénéficiaires à se conformer aux priorités du donateur, au nom de l'aide au développement, ce qui soulève la question de l'autonomie et de la souveraineté des pays bénéficiaires dans la définition de leur propre trajectoire de développement.

Par exemple, selon des recherches menées par Mark Akkerman (2016; 2018; 2021) et Chris Jones (2017), il existe une certaine corrélation entre l'externalisation des politiques migratoires européennes et la présence des lobbies de l'armement dont l'intérêt pour le continent africain allant grandissant. L'analyse des contrats d'achat d'équipements signés par EUCAP Sahel Niger entre 2016 et 2019²⁰⁷ permet de se rendre compte l'opportunité lucrative que représente les ressources financières issues de la migration pour les industries européennes de l'armement et de la sécurité au Niger (Gidigoro, Staius, & Zandonini, 2021). Cet eldorado est amplifié par l'instrument de Facilité Européenne pour la Paix-FEP (*European Peace Facility - EPF*)²⁰⁸ de l'UE, à travers lequel, elle a *décaissé 25 millions d'euros pour l'armée nigérienne* pour le soutien logistique et la construction d'une base opérationnelle avancée²⁰⁹. Certains craignent cependant que cet instrument soit le signe d'une militarisation et d'un interventionnisme accrus de l'UE en Afrique, dont le FFUA serait le précurseur (Woldemichael, 2022). En effet, c'est

²⁰⁶ EU Reporter (2018). Tajani visit to #Niger - 95% decrease in migration flows to Libya and Europe thanks to EU partnership and funds. URL : <https://www.eureporter.co/frontpage/2018/07/16/tajani-visit-to-niger-95-decrease-in-migration-flows-to-libya-and-europe-thanks-to-eu-partnership-and-funds/>

²⁰⁷ EUCAP Sahel Niger (2018). Contracts awarded: https://www.eeas.europa.eu/eucap-sahel-niger/contracts-awarded_en

²⁰⁸ European Union External Action (2022). The European Peace Facility. https://www.eeas.europa.eu/eeas/european-peace-facility-0_en

²⁰⁹ Africa Intelligence (2022). L'UE prête à décaisser 25 millions d'euros pour l'armée nigérienne. URL : <https://www.africaintelligence.fr/afrique-ouest/2022/06/20/l-ue-prete-a-decaisser-25-millions-d-euros-pour-l-armee-nigerienne.109793084-art>

dans la foulée du FFUA que le Niger a vu arriver sur son sol des sociétés semi-privées telles que CIVIPOL, société de conseil et de services du ministère français de l'Intérieur, détenue à 40% par l'État français, tandis que plusieurs industriels de l'armement comme Airbus, Safran et Thales détiennent chacun plus de 10% des actions (Akkerman, 2018, p. 78). Depuis 2015, CIVIPOL a mis en œuvre 187 projets en Afrique, 136 pour le compte de l'UE, dont une dizaine au Niger, parmi lesquels deux par le biais du FFUA²¹⁰. On peut également citer l'ONG suisse COGINTA, qui pilote la mise en œuvre de l'Escadron Polyvalent de la Garde Nationale (EP-GNN), et l'agence semi-publique espagnole FIIAPP (Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas), qui met en œuvre les Équipes Conjointes d'Investigation (ECI), le Groupe d'Action Rapide — Surveillance et Intervention au Sahel (GAR-SI Sahel) et quatre autres programmes d'une valeur totale de plus de 162 millions d'euros.²¹¹

Outre cette « ruée » des fabricants d'armes et des entreprises semi-privées, déclenchée par le FFUA, on a assisté à un quadrillage sans précédent du territoire nigérien par un large éventail d'acteurs internationaux aux visées à la fois humanitaires et sécuritaires, dont l'objectif est de capter les fonds induits par le FFUA, comme en témoigne cet acteur de la société civile. En effet, ce dernier estime que, « *la plupart des financements qui ont été faits, les gens ont été malins, les organisations du nord ont suivi l'argent pour venir. Faites un peu la cartographie des acteurs qui travaillent sur la migration, vous en avez plein, des Italiens, des Français, des Allemands, etc. Quand vous regardez, c'est [ONG] KARKARA seulement qui a pu avoir un peu* »²¹². Dans le même sens, ce haut responsable politique constate également que « *quand vous regardez la plupart du Fonds fiduciaire, c'est vrai que c'est destiné à nos pays, mais l'argent a fini par retourner d'où il est venu, quels qu'en soient les acteurs* »²¹³. Ces propos soulignent un point de vue critique sur la distribution des fonds et le concept d'*aide boomerang* (boomerang aid) (Fischer, 2009). En effet, bien que les fonds soient nominalement destinés au Niger, dans la pratique, ils bénéficient plutôt aux organisations des pays donateurs, ce qui implique que l'aide sert de canal financier renvoyant l'investissement vers les pays donateurs.

²¹⁰ CIVIPOL. Carte des projets : <https://www.civipol.fr/fr/missions-et-projets/projets>

²¹¹ EU Emergency Trust Fund of Africa : Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas : <https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/partner/fundacion-internacional-y-para-iberoamerica-de-administracion-y-politicas-publicas>

²¹² Entretien, responsable société civile, octobre 2021, Niamey, Niger

²¹³ Entretien, haut responsable politique, Niamey, Niger.

Au sein de la société civile nigérienne, on reconnaît que si cet argent est effectivement arrivé au pays, sa distribution et son utilisation ont été problématiques. Selon un responsable de la société civile, cette manne est partie « *dans les poches de quelques-uns, soit dans les salaires des expatriés, soit il a servi à acheter du matériel qui vient de là-bas. L'un dans l'autre, ça n'a pas bénéficié au plus grand nombre* »²¹⁴. Un journaliste d'investigation note quant à lui que le FFUA a principalement facilité le développement d'infrastructures destinées aux Forces de défense et de sécurité (FDS). Il s'agissait notamment de renforcer les capacités de la police à identifier non seulement les migrants, mais aussi les voyageurs en général²¹⁵. Le Conseil régional d'Agadez, tout en critiquant le FFUA, reconnaît les résultats mitigés du financement. Les conditions de mise en œuvre de ce dernier sont ressenties comme de « *l'argent jeté par la fenêtre* » en raison d'un manque de l'implication locale dans sa gestion. Néanmoins, il admet que certains projets financés par le FFUA, tels que le Projet « Améliorer la gestion des défis migratoires » (ProGEM), ont contribué au développement de la région. Il a permis d'améliorer de manière tangible des infrastructures socio-sanitaires de base de la région, notamment les centres de santé, les systèmes d'eau potable, les marchés, les salles de classe et les installations sanitaires publiques²¹⁶. Globalement, le Conseil régional d'Agadez estime que le FFUA est loin de compenser les pertes économiques dues à la criminalisation du transport des migrants, une industrie naguère lucrative pour la région. D'après ses estimations et celles de la commune urbaine d'Agadez, le manque à gagner pour la région dépasserait les 100 millions d'euros par an (**cf. tableau 4**). Ce chiffre contraste fortement avec les 289 millions d'euros versés au Niger au titre du FFUA depuis sa création en 2015. La disparité entre les contributions économiques attendues du FFUA et les recettes financières réelles soulève des inquiétudes quant à l'efficacité et à l'impact de ces initiatives d'aide au développement. Il convient de rappeler que le Niger bénéficie d'autres aides financières de l'Union européenne. Mais il n'en reste pas moins que la question des 6 565 ex-prestataires de la migration qui attendent depuis 2016 la reconversion professionnelle promise par l'UE et le gouvernement nigérien demeure irrésolue.

En résumé, l'externalisation des politiques migratoires de l'UE au Niger, et la manne migratoire qui s'en est suivie ont abouti à une situation paradoxale bien illustrée par les propos d'un consultant auprès d'agences de coopération européennes au Niger : un processus de « *donner pour mieux tout reprendre* »²¹⁷, révélant ainsi un altruisme de façade assorti d'intérêts

²¹⁴ Entretien, responsable de la société civile, Agadez, Niger.

²¹⁵ Entretien, journaliste d'investigation, octobre 2021, Niamey, Niger.

²¹⁶ Entretien, responsable du Conseil régional d'Agadez, Agadez, Niger.

²¹⁷ Entretien, consultant auprès d'une agence de coopération européenne, décembre 2021, Agadez.

commerciaux. Les objectifs affichés de développement et de stabilité du FFUA doivent être évalués à l'aune de la poussée tangible des intérêts commerciaux et sécuritaires de l'Europe au Niger. Contrairement au plaidoyer de l'OCDE en faveur du déliement de l'aide et aux déclarations promettant une plus grande autonomie aux pays bénéficiaires, les réalités sur le terrain brossent un tableau plus sombre d'intérêts stratégiques imbriqués, des avantages accordés aux agences et entreprises des donateurs et des répercussions sur la souveraineté et l'autonomie des États bénéficiaires.

Tableau 4 : Estimation du manque à gagner sur 11 mois pour la région d'Agadez à la suite de la criminalisation du transport des migrants, 2017.

Désignation	Dépenses/migrant		Recette mensuelle		Apport financier/11 mois	
	XOF	EUR	XOF	EUR	XOF	EUR
Hébergement/7 jours	7 000	16,67	212 476 000	323 921	2 337 237 000	3 563 100
Restauration x 7 jours	10 500	16	318 714 000	485 900	3 505 855 500	5 344 700
Ustensile / popote cuisine	3 750	5,71	114 826 000	175 000	1 252 091 250	1 908 800
Kit migrant (bidon, gants, turban, etc.)	4 000	6,09	121 415 000	185 000	1 335 564 000	2 036 000
Transport Agadez – Sebha	150 000	228,68	4 553 000 000	6 941 000	50 083 650 000	76 352 900
Droit d'enregistrement police entrée	2 000	3,04	60 707 455	92 550	667 782 000	1 018 000
Taxe de voirie mairie x 2 / migrant	2 000	3,04	60 707 455	92 550	667 782 000	1 018 000
Frais taxi arrivé et départ	2 000	3,04	60 707 455	92 550	667 782 000	1 018 000
Feuille de route chambre du commerce			6 070 745	9 254	66 778 200	101 800
Droit de sortie mairie / véhicule			3 035 373	4 627	33 389 100	50 900
Droit de sortie syndicat / véhicule			6 070 745	9 254	66 778 200	101 800
Autre frais poste de police XX sortie	5 000	7,62	151 768 000	231 371	1 669 455 000	2 545 000
Autre frais poste de police XX entrée	10 000	15,24	303 537 000	462 744	3 338 910 000	5 090 000
Totaux	194 250	296,13	5 972 095 800	9 104 500	65 693 054 250	100 150 000

Source : Conseil régional d'Agadez (2017)

Conclusion

Ce chapitre a été consacré à l'analyse des dynamiques socio-politiques et géopolitiques sous-jacentes au financement de l'externalisation des politiques migratoires européennes au Sahel,

au Niger en particulier. Il a posé les bases d'un questionnement qui, jusqu'à présent, n'a reçu que peu (voire pas) d'attention académique (Den Hertog, 2016). En effet, au-delà de quelques articles journalistiques, la recherche s'est peu intéressée au rôle des flux financiers dans la compréhension de la coopération et de la gouvernance de la question migratoire avec les pays tiers. Pourtant, l'Union européenne ne tarit pas d'imagination lorsqu'il s'agit de créer des outils pour soutenir sa politique extérieure en matière de migration et d'asile. En lieu et place, la littérature s'est largement focalisée sur les fondements politiques et juridiques de l'action de l'UE dans ce domaine. Étant donné que les instruments de financement de la politique extérieure de l'UE en matière de migration n'ont jamais été aussi nombreux et importants, il nous a paru opportun de documenter ce point aveugle de la recherche.

Lancé lors du sommet de La Valette en 2015 en réponse à la crise géopolitique que connaît l'Europe, le FFUA est l'un des instruments phares de l'externalisation du contrôle des frontières septentrionales de l'Union dans les confins saharo-sahéliens. Il a ainsi donné naissance à une véritable « *industrie de la migration et de la marchandisation des migrations internationales* » (Gammeltoft-Hansen & Sørensen (Eds.), 2013) dans la région, en particulier au Niger. Une dense et riche littérature interdisciplinaire a été dévolue au FFUA en tant qu'instrument général (Zanker, 2019) ou à la question migratoire en tant qu'enjeu régissant les relations entre l'Europe et les pays tiers (Boyer & Chappart, 2018; Boyer, 2019; Zardo, 2022). Cependant, très peu d'analyses explorent le fonctionnement du FFUA en tant qu'acteur de cette industrie migratoire (Pacciardi & Berndtsson, 2022) et les stratégies déployées par les organisations internationales et non gouvernementales (ONG) pour capter les fonds de cette industrie (Szent-Ivanyi, 2021).

Il n'existe pas de documentation scientifique sur la manière dont les flux financiers générés par le FFUA sont distribués et gérés. Pourtant, dès le départ, plusieurs rapports ont dénoncé son opacité et celle de ses actions (OXFAM, 2017; CONCORD, 2018; CCE, 2019; ECRE, 2020). En ce qui concerne la recherche universitaire, elle a soulevé des inquiétudes quant à l'utilisation par l'UE d'instruments financiers complexes en termes d'obligation à rendre des comptes et de transparence. Elle souligne notamment la nature flexible du FFUA et les lacunes que celle-ci peut entraîner en termes de transparence (Castillejo, 2017; Carrera, et al., 2018), d'opacité dans les procédures de passation de marchés (Kipp, 2018) et de manque de lisibilité et transparence sur la manière dont cette manne est distribuée (Herrero Cangas & Knoll, 2016).

Les analyses présentées dans ce chapitre confirment ces préoccupations, en mettant en évidence la distribution opaque du FFUA et les problèmes plus larges découlant de son fonctionnement

et de son opérationnalisation, notamment au Niger. Ainsi, en cartographiant et en décomposant le parcours complexe de cette manne migratoire — captée à la fois par des acteurs étatiques et non étatiques — ce chapitre contribue à une compréhension approfondie des transformations majeures dans les structures et les processus de gouvernance de la migration dans la relation entre l'UE et les pays tiers. Il met également en lumière les implications plus larges de cette coopération en termes de responsabilité et de transparence, et ouvre la voie à un examen critique du rôle, du pouvoir et de l'influence exercés par les acteurs internationaux dans l'élaboration et l'exécution des politiques migratoires à l'œuvre au Niger depuis 2015.

CHAPITRE V

Rôle, pouvoir et influence des acteurs internationaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des Politiques migratoires du Niger : Une Approche par la *Social Network Analysis* (SNA)

Introduction

Depuis le début des années 2010, comme nous l'avons montré dans les chapitres précédents, le paysage migratoire nigérien s'est profondément transformé. Cette transformation est intervenue dans un contexte temporel particulier, avec notamment le Sommet euro-africain de La Valette de novembre 2015. Ce sommet a servi de tremplin à la mise en place d'un cadre politique et financier visant à externaliser les politiques migratoires européennes vers la région sahélo-saharienne, avec le Niger comme point d'ancrage principal. Ce changement de paradigme a attiré l'attention des médias du monde entier et l'intérêt de nombreux chercheurs issus d'un large spectre de disciplines.

Cet intérêt s'est traduit par une prolifération des travaux scientifiques analysant les acteurs impliqués, l'influence des fonds européens et l'équilibre délicat entre les priorités nationales et les incitations extérieures dans les politiques migratoires mises en œuvre dans les pays du Sahel, notamment au Niger (Brachet, 2018; Boyer, 2019; Adam, et al., 2020; Jegen, 2020; Frowd, 2019). Cependant, malgré la richesse et les éclairages précieux de ces travaux, aucun ne s'appuie sur des outils statistiques pour décrire, représenter et modéliser la structure du réseau des acteurs impliqués dans le paysage migratoire nigérien. À ce jour, il n'existe pas d'analyse approfondie ni de cartographie complète qui décrivent les jeux de pouvoir et d'influence qui sous-tendent le fonctionnement de ce réseau d'acteurs.

Ce chapitre vise à combler cette lacune en analysant le rôle, le pouvoir et l'influence des acteurs internationaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques migratoires du Niger. Pour ce faire, il s'appuie sur l'analyse des réseaux sociaux ou *Social Network Analysis* (SNA), qui est à la fois un concept d'analyse des interactions sociales, basé sur la théorie des graphes, et une approche méthodologique mobilisant des outils statistiques pour modéliser, représenter et décrire des structures sociales (Newman, 2018). Cette méthode offre donc des outils statistiques et mathématiques essentiels pour révéler et comprendre les dynamiques de pouvoir qui se jouent au sein d'un réseau d'acteurs bien déterminé, tels que ceux qui sont impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques migratoires du Niger.

En reconstituant la structure de ce réseau complexe d'acteurs, l'objectif de ce chapitre est de mettre en évidence les jeux d'influence et de pouvoir à l'œuvre, et les défis que les dynamiques sous-jacentes posent à la souveraineté du Niger dans le choix, l'élaboration et la mise en œuvre de ses politiques migratoires.

Le chapitre présente d'abord un aperçu des études mobilisant les SNA en Afrique de l'Ouest, avant de présenter quelques fondamentaux de cette méthode d'analyse, notamment son utilité dans la contextualisation et la modélisation des structures sociales, et les principales mesures qu'elle utilise comme indicateurs de pouvoir ou d'influence dans un réseau. Ensuite, il discute l'approche méthodologique déployée pour reconstituer le réseau des acteurs et les méthodes de collecte de données utilisées et leurs limites dans le contexte étudié. Enfin, dans la troisième section, le chapitre présente les résultats obtenus : d'abord la structure générale du réseau, avant de discuter les dynamiques de pouvoir qui s'y jouent ainsi que leurs implications l'autonomie du Niger dans le choix, l'élaboration et la mise en œuvre de ses politiques internes.

1. La *Social Network Analysis* : État de l'art et quelques fondamentaux

1.1. Bref état de l'art des recherches mobilisant la SNA en Afrique de l'Ouest

Ces dernières années, l'utilisation de la *Social Network Analysis* suscite un intérêt croissant, tant sur le plan méthodologique que théorique, avec des contributions venant de disciplines variées (Wasserman & Faust, 1994; Scott & Carrington, 2011; Scott, 2017; Knoke & Yang, 2020). Aujourd'hui, la SNA est devenue un champ de recherche interdisciplinaire, dotée d'une association professionnelle, des conférences annuelles et des revues spécialisées (Marin & Wellman, 2011, p. 15). Néanmoins, cette méthode reste essentiellement utilisée dans les pays du Nord où elle est née (Walter, 2015b). Dans les études africaines, en particulier l'Afrique de l'Ouest, le recours à cette méthode pour analyser le fonctionnement des structures sociétales reste très limité. Cependant, depuis le milieu des années 2010, elle est de plus en plus utilisée dans l'analyse de différents aspects de la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, tels que les réseaux commerciaux, la sécurité ou encore la coopération transfrontalière.

Olivier Walter (2014; 2015a; Walter, 2015b) a largement recouru à cette méthode pour analyser les dynamiques qui façonnent les structures des échanges et leurs impacts sur le développement de la région. Par exemple, dans un article de 2014 (Walter, 2014), il se penche sur les réseaux commerciaux de l'Afrique de l'Ouest, mettant en évidence le rôle de la confiance et de la coopération entre les commerçants locaux et leurs liens avec les partenaires étrangers. Ensuite, il examine plus en amont la structure de ces réseaux, soulignant l'importance des intermédiaires et des frontières dans la formation du commerce informel. Il montre comment l'analyse des réseaux sociaux permet d'acquérir une compréhension plus approfondie du paysage économique de la région (Walter, 2015a; 2015b). Dans une autre étude, Walter et al. ont aussi analysé la fragmentation politique et le système des alliances des acteurs armés non étatiques

en Afrique du Nord et de l'Ouest en utilisant la SNA pour identifier les structures et les relations sous-jacentes qui déterminent les dynamiques des conflits (Walter O, et al., 2020).

Le Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO) de l'OCDE a ainsi publié plusieurs rapports qui utilisent la SNA dans divers contextes ouest-africains. Le premier rapport à utiliser cette approche a été publié en 2017 et porte sur la coopération transfrontalière et les réseaux de gouvernance en Afrique de l'Ouest (OCDE/CSAO, 2017). Il cartographie ainsi les relations formelles entre les acteurs de la coopération transfrontalière et examine l'impact des frontières sur les échanges d'information et les relations de pouvoir. Pour ce faire, il analyse en détail les indicateurs régionaux relatifs au potentiel de coopération, en décrivant graphiquement les ramifications des frontières sur l'aptitude des sous-régions à orchestrer des initiatives transfrontalières. Le rapport met ainsi en évidence les impacts distincts et variés des frontières sur les canaux d'échange d'informations et sur la puissance relative de ces réseaux. Par exemple, dans les bassins du fleuve Sénégal et du lac Tchad, la balance des pouvoirs est plus favorable aux organismes gouvernementaux et aux organisations ad hoc, tandis que dans le Liptako-Gourma, elle est caractérisée par un équilibre des pouvoirs et un éventail diversifié d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

En 2019, le CSAO a publié un deuxième rapport sur les femmes et les réseaux marchands en Afrique de l'Ouest, notamment les obstacles et opportunités qu'elles rencontrent dans l'économie alimentaire de la région en analysant les réseaux sociaux dans la filière du riz et les réseaux de gouvernance régionaux (OCDE/CSAO, 2019). Par ailleurs, le CSAO a également publié d'autres rapports sur les dynamiques conflictuelles dans la région en utilisant les SNA pour cartographier l'évolution spatiale de la violence politique en Afrique du Nord et de l'Ouest (OCDE/CSAO, 2020), les réseaux de conflits (OCDE/CSAO, 2021), l'impact des frontières sur les conflits (OCDE/CSAO, 2022) et les liens entre l'urbanisation rapide et les conflits dans la région (OCDE/CSAO, 2023).

Quant à l'analyse des acteurs de la migration, hormis quelques travaux analysant les transferts de fonds dans les réseaux transnationaux ghanéens (Mazzucato, 2009) ou le rôle des réseaux de migrants dans les flux migratoires congolais et sénégalais (Toma & Vause, 2014), il n'existe, à ce jour, aucune étude mobilisant la SNA dans l'analyse des dynamiques des réseaux d'acteurs institutionnels impliqués dans la gestion de la migration. En effet, les études actuelles manquent singulièrement de recherches qui mobilisent l'analyse des réseaux sociaux en tant qu'outil

méthodologique pour décrire les interactions complexes entre les différents acteurs qui évoluent dans la gestion de la migration.

1.2. L'analyse des réseaux sociaux : Un ensemble de concepts théoriques et méthodologiques pour visualiser et analyser les processus sociaux

1.2.1. La théorie de l'analyse des réseaux sociaux

Au cours de ces dernières décennies, l'analyse des réseaux sociaux est devenue un paradigme analytique majeur en sciences sociales. La SNA occupent désormais une place importante dans les débats scientifiques sur une grande variété de questions (Wetherell, 1998). Longtemps restée un domaine disciplinaire périphérique (OCDE/CSAO, 2017), l'analyse des réseaux sociaux est aujourd'hui un riche ensemble de concepts théoriques et de méthodes (cf. **tableau 5**). Elle est connue non seulement pour son utilisation des mathématiques pour définir des concepts et des mesures, mais aussi pour sa riche tradition ethnographique et qualitative (Brandon, et al., 2013). Bien que son centre d'intérêt théorique soit l'analyse des relations entre les acteurs, elle prend aussi en compte leurs caractéristiques socio-environnementales. En effet, la principale caractéristique de cette approche est l'accent mis sur l'environnement social des acteurs en tant que facteurs causaux, en plus de ses caractéristiques sociales internes.

Tableau 5 : Cadre d'analyse des réseaux et concepts selon Brandon, Floyd et Borgatti (2013)

	<i>Théorie des réseaux (Antécédents)</i>	<i>Concepts des réseaux sociaux</i>	<i>Théorie des réseaux (conséquences)</i>
Niveau dyade	Box 1. Sélection. Explication du schéma de formation et de dissolution des liens entre les nœuds	Distance géodésique Encastrement dyadique Connectivité Homophilie Transitivité	Box 2. Influence. Explication de la similarité des attitudes et des comportements en fonction des interactions entre les éléments
Niveau nœud	Box 3. Réalisation positionnelle. Prédiction des nœuds qui développeront un type de centralité donné	Centralité (degré, proximité, interdépendance, vecteur propre) Trous dans la structure	Box 4. Capital social individuel Prédiction de la performance des acteurs et des résultats de la récompense en fonction de la position dans le réseau
Niveau groupe ou réseau	Box 5. Structuration. Prédiction des groupes qui développeront une caractéristique structurelle donnée, telle que l'agglutination.	Densité Centralisation	Box 6. Capital social de groupe Prédiction des résultats des groupes en fonction de la structure du réseau de chaque groupe

Source : Extrait de Brandon, et al. 2013, p. 155

Les racines de cette approche socio-environnementale ou relationnelle remontent à l'antiquité grecque, mais c'est au psychiatre Jacob Moreno qu'on doit sa version moderne, qui a développé dans les années 1930 un champ d'analyse qu'il a appelé « sociométrie ». À travers une étude des cas de fugues dans un pensionnat de l'État de New York, Moreno a observé que les fugues avaient tendance à se produire dans des groupes de filles ayant certains liens. Les filles étaient plus susceptibles de fuguer lorsqu'elles vivaient dans le même environnement social et qu'elles étaient amies avec d'autres filles qui avaient le même comportement. Il en a conclu que les liens sociaux qui les unissaient servaient de canaux pour la circulation des idées et de l'influence. Par conséquent, la position d'une fille au sein du réseau social de l'école s'avérait un facteur important pour déterminer si elle allait fuguer et quand.

Cette méthode permet donc de visualiser les échanges entre personnes ou organisations, et de mesurer la manière dont ces interactions — qu'elles soient sociales, économiques ou politiques — produisent une structure en réseau. Contrairement aux approches théoriques fondées sur une structure sociale prédéfinie, l'analyse des réseaux sociaux cherche à comprendre les origines de la structure, son évolution et son impact sur les aspects sociaux (Walter O. , 2015b; OCDE/CSAO, 2017). Dans l'analyse des réseaux sociaux, on considère que la structure qui sous-tend les relations sociales peut favoriser ou limiter les actions individuelles. Par exemple, la capacité d'un acteur central à contrôler les flux d'informations, à donner des directives ou à influencer sur le résultat tiendrait plus à sa position structurelle qu'à son aptitude à diriger, alors que celui qui opère à la périphérie du réseau doit passer obligatoirement par ses voisins pour accéder aux autres acteurs et diffuser ses idées (Borgatti, et al., 2013).

La théorie de l'analyse de réseaux sociaux suppose que les différents acteurs dans une structure en réseau développent des tactiques et des stratégies pour modifier la structure du réseau à leur avantage, plutôt que de modifier le comportement des autres acteurs (Brass & Krackhardt, 2012). Ces stratégies se fondent sur le principe qu'il est plus facile d'influencer un acteur proche. La probabilité de constituer un lien étant inversement proportionnelle à la distance, la proximité constitue un principe fondamental dans la stratégie d'influence (Rivera, et al., 2010). Il y a donc une forte probabilité qu'un acteur exerce une influence sur des acteurs selon le principe de *l'homophilie*, c'est-à-dire ayant les mêmes caractéristiques que les siennes (McPherson, et al., 2001). Cette influence serait d'autant plus importante si la relation entre les acteurs est stable. Enfin, les relations entre les acteurs étant souvent influencées par les perceptions sociales ou politiques, les acteurs ont tendance à valoriser les liens avec des acteurs bien placés dans le réseau (McPherson & Smith-Lovin, 1987).

1.2.2. La notion de pouvoir dans la théorie des réseaux sociaux

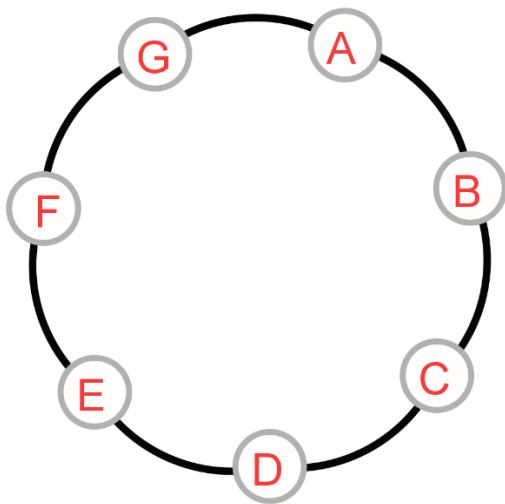
Les savants reconnaissent que le pouvoir constitue un élément essentiel des structures sociales, comme en témoignent les travaux fondamentaux de Hobbes (1651), Foucault (1975) et Wrong (1995). Néanmoins, sa définition et sa caractérisation précises, tout comme l'analyse de ses manifestations et de ses implications, font l'objet de nombreux débats (Gómez, et al., 2003). Dans cette section, nous analyserons certaines des approches utilisées par l'analyse des réseaux sociaux pour examiner le concept de pouvoir et la notion de centralité qui lui est étroitement liée (Borgatti, 2005).

La théorie des réseaux sociaux a contribué de manière significative à l'analyse du pouvoir dans les structures sociales, en mettant en lumière le lien fondamental entre le pouvoir et les capacités relationnelles d'un individu ou d'un acteur (Emirbayer, 1997; Hanneman & Riddle, 2019). Un individu ou un acteur n'a pas de pouvoir en soi, mais il l'acquiert en dominant les autres et en exploitant leur dépendance à son égard. Le pouvoir, résultant des modèles relationnels, peut varier en fonction des structures sociales et des contextes (Emirbayer & Goodwin, 1994). Par exemple, dans un système faiblement interconnecté (de faible densité), le pouvoir exercé peut être limité, tandis que dans un système à forte densité, les rapports de force (pouvoir) peuvent être plus importants. Le pouvoir est donc une notion complexe et multifacettes, englobant à la fois des aspects systémiques (macro) et relationnels (micro) (Scott, 2017). Sa portée dans un réseau et sa répartition entre les acteurs sont liées, mais pas identiques. Deux systèmes peuvent avoir la même intensité de pouvoir, mais celui-ci peut être réparti de manière égale dans l'un et inégale dans l'autre. Le pouvoir dans les réseaux sociaux peut être considéré soit comme une caractéristique micro, décrivant les relations entre les acteurs, soit comme une caractéristique macro, décrivant la population dans son ensemble (Brass, 1984). De manière générale, comme pour d'autres concepts sociologiques clés, le macro et le micro sont étroitement liés dans l'étude des réseaux sociaux.

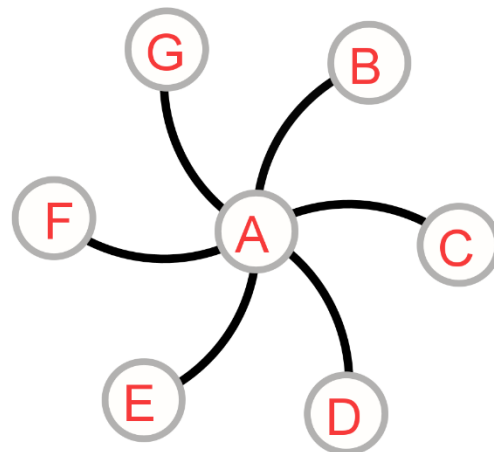
Les chercheurs en analyse des réseaux sociaux examinent souvent la manière dont un acteur est intégré dans un réseau relationnel en matière de contraintes et d'opportunités (Granovetter, 1985; Burt, 1992). Les acteurs ayant moins de contraintes et plus d'opportunités que les autres occupent des positions structurelles favorables, ce qui signifie qu'ils bénéficient de meilleures conditions d'échange, d'une plus grande influence et qu'ils attirent donc la déférence et l'attention de ceux qui occupent des positions moins avantageuses (Lin, 2001). Des termes tels que « *position privilégiée* », « *plus d'opportunités* » et « *moins de contraintes* » peuvent varier

selon les approches théoriques et méthodologiques, mais l'analyse des réseaux sociaux a apporté des contributions essentielles en fournissant des définitions précises et des mesures concrètes pour aborder la notion de pouvoir en relation avec la position structurelle d'un acteur dans un réseau social (Freeman, 1978; Wasserman & Faust, 1994). Pour comprendre les approches de la notion de pouvoir dans la théorie des réseaux sociaux, il est utile d'examiner différents types de structures de réseaux, telles que les réseaux en étoile, en ligne et en cercle. Chacun de ces réseaux illustre des aspects spécifiques du pouvoir et de la centralité dans les réseaux sociaux (Wasserman & Faust, 1994).

A : Réseau en cercle



B : Réseau en étoile



C : Réseau en ligne



Dans un réseau en étoile (**cf. figure B**), un acteur central est connecté à tous les autres, ce qui traduit une position de pouvoir élevée et une centralité maximale ; il peut ainsi contrôler le flux d'informations, de ressources ou d'influence entre les autres acteurs, renforçant de ce fait son pouvoir (Brass, 1984; Burt, 1992). Dans un réseau en ligne (**cf. figure C**), en revanche, les acteurs sont disposés en série, chacun n'étant connecté qu'à ses voisins immédiats. Ici, le pouvoir est réparti de manière plus équilibrée, bien que les acteurs situés aux extrémités aient un pouvoir plus limité, puisqu'ils ne peuvent interagir qu'avec un seul autre acteur (Borgatti,

2005). Dans un réseau en cercle (**cf. figure A**), les acteurs sont disposés en un cercle fermé, chacun d'entre eux étant connecté à deux voisins. Cette structure de réseau témoigne d'une distribution équilibrée du pouvoir et de la centralité, chaque acteur ayant un accès comparable aux autres acteurs du réseau (Wasserman & Faust, 1994).

En examinant ces différents graphiques et en considérant les mesures de centralité associées telles que la centralité de degré, la centralité de proximité, la centralité d'intermédiarité ou la centralité de vecteur propre, il est ainsi possible d'évaluer le pouvoir et la position structurelle des acteurs au sein d'un réseau (Freeman, 1978; Borgatti, 2005). Cette compréhension formelle du pouvoir et de la centralité dans les réseaux sociaux permet d'explorer comment les acteurs exercent leur influence, naviguent dans les contraintes et les opportunités et interagissent les uns avec les autres dans divers contextes sociaux ou politiques.

1.3. Les mesures de centralité : Principaux indicateurs de l'influence et de pouvoir des acteurs dans un réseau

Au cours des dernières années, la SNA a connu un essor fulgurant dans les sciences sociales, et un vocabulaire spécialement dédié s'est développé (Beauguitte, 2016). Aujourd'hui, il est devenu impossible de passer en revue toutes les mesures et tous les concepts développés par les chercheurs dans ce domaine (Newman, 2010; Scott & Carrington, 2011). Cette section se contentera dès lors de présenter les mesures utilisées dans cette analyse : les mesures de centralité. Héritées de la sociométrie, ces mesures, basées sur la position structurelle des acteurs au sein du réseau (Everett & Borgatti, 2010), constituent un apport utile de la SNA aux sciences sociales. Elles permettent d'identifier les acteurs centraux d'un réseau, c'est-à-dire ceux qui contrôlent la distribution des ressources, des informations, ou ceux qui exercent un certain pouvoir ou une certaine influence. Les définitions de centralité variant en fonction des contextes et des objectifs de recherche (Borgatti S., 2005), différentes mesures de centralité ont été mises au point pour refléter ces variations (Freeman, 1978; Wasserman & Faust, 1994). Les mesures de centralité les plus couramment utilisées pour analyser les dynamiques de pouvoir ou d'influence dans un réseau sont la centralité de degré, la centralité spectrale, la centralité d'intermédiarité et la centralité de proximité.

1.3.1. La centralité de degré (degree centrality)

La centralité de degré est un simple décompte du nombre de connexions d'un acteur au sein de son réseau. Elle peut être considérée comme une sorte de mesure de popularité, mais qui ne fait pas la différence entre la quantité et la qualité des connexions (comme c'est le cas de la

centralité de vecteur ou *Eigenvector centrality*). La centralité de degré ne fait pas de différence par exemple, entre un lien avec un président de la République et un citoyen lambda. Elle mesure simplement le nombre de connexions dont un acteur ou un nœud dispose au sein d'un réseau. Cependant, elle peut être une mesure efficace, car de nombreux acteurs ayant un degré élevé font souvent apparaître une centralité élevée avec d'autres mesures. Elle permet de mesurer la place centrale qu'occupent certains acteurs du fait de nombreux liens qu'ils entretiennent avec d'autres. Si un acteur dispose d'une centralité de degré élevée, cela indique qu'il s'inscrit dans une forte communauté ou qu'il dispose d'un carnet d'adresses étoffé, ce qui peut lui conférer la confiance et la stabilité au sein du réseau.

Il existe deux types de mesures de centralité de degré : la centralité sortante (Out-Degree) et la centralité entrante (In-Degree). Cependant, ces deux types de mesures n'existent que dans le cas d'un réseau dirigé ou graphe orienté, c'est-à-dire dans lequel les connexions ont une origine et une destination plutôt que des connexions mutuelles comme dans un réseau non-dirigé (graphe non-orienté). Le *degré sortant* est le nombre des connexions qui partent d'un acteur vers d'autres acteurs tandis que le *degré entrant* est nombre des connexions qu'un acteur reçoit.

1.3.2. La centralité d'intermédiarité (betweenness centrality)

La centralité d'intermédiarité renvoie à l'importance de lier deux acteurs déconnectés. Elle mesure la centralité globale d'un acteur sur l'ensemble du réseau et sur le nombre de chemins courts entre les acteurs. Les acteurs ayant un degré d'intermédiarité élevé ont plus de contrôle sur le flux d'informations et agissent comme des ponts au sein du réseau. Ils jouent un rôle d'intermédiaire entre acteurs ou groupes déconnectés et, ainsi, comblent, ce qu'on appelle dans l'analyse des réseaux sociaux, des trous structuraux (*structural holes* en anglais), c'est-à-dire des zones de faible densité relative des liens (Burt, 1992). Par exemple, une étude de la filière du riz en Afrique de l'Ouest a montré que les grossistes situés entre les intermédiaires ruraux et les détaillants mettent à profit ce rôle de pont ou d'intermédiarité puisqu'ils constituent le maillon incontournable dans les échanges. Sans eux, le réseau serait fragmenté en segments incapables d'assurer le fonctionnement adéquat de la chaîne (OCDE/CSAO, 2019).

1.3.3. La centralité de proximité (closeness centrality)

La centralité de proximité mesure la distance qui sépare chaque acteur de tous les autres acteurs, c'est-à-dire la proximité d'un acteur par rapport à tous les autres acteurs du réseau. Plus le degré de proximité d'un élément est élevé, plus il peut « voir » ce qui se passe ailleurs dans le réseau

et plus il peut facilement diffuser des informations dans le reste du réseau. Cette typologie caractérise souvent les acteurs en mesure d'influer sur les choix des dirigeants sans exercer officiellement d'autorité. Au Niger par exemple, ce rôle peut être tenu par des acteurs internationaux comme l'Union européenne ou encore l'OIM.

1.3.4. La centralité spectrale ou de vecteur propre (Eigenvector centrality)

La centralité spectrale (ou score de prestige) mesure l'influence d'un nœud en tenant en compte de l'importance de ses voisins dans le réseau. Cette mesure part du principe selon lequel, les liens avec de nœuds importants ont plus de valeur que les liens avec de nœuds peu importants. Cette mesure, en plus de la quantité, tient compte de la qualité des liens. Par exemple, un nœud ayant des liens avec 50 nœuds moins connectés au sein du réseau aura une centralité de vecteur plus faible qu'un nœud connecté à 50 nœuds bien connectés. Cette mesure constitue un bon indicateur pour juger de l'influence et du pouvoir d'un acteur au sein d'un réseau et offre une vision plus nuancée de l'importance des nœuds dans un réseau par rapport à des mesures plus simples, telles que la centralité de degré qui ne prend en compte que le nombre de connexions d'un nœud.

1.4. Enracinement et Intermédiation (embeddedness and brokerage) : Le capital social

De recherches menées dans différents contextes (géographiques et thématiques) révèlent que le capital social résulte de la combinaison de l'enracinement et l'intermédiation (Everton, 2012; Kirkbesoglu & Sargut, 2016; Newman, 2018; Zhou, et al., 2021; Walter, 2015a). C'est-à-dire l'association de la centralité de degré et de la centralité d'intermédiation (Walter, 2015a, p. 611).

L'enracinement (embeddedness) désigne le degré d'intégration et d'interdépendance des acteurs dans un réseau. Il reflète la force et la densité des liens entre les acteurs, ainsi que la manière dont les relations sont structurées et imbriquées au sein du réseau. L'intermédiation (brokerage), en revanche, se concentre sur les acteurs qui servent de lien entre différentes parties du réseau, c'est-à-dire, la capacité d'un acteur à servir de pont entre d'autres acteurs du réseau qui n'ont pas de liens directs entre eux (Spiro, Acton, & Butts, 2013). En Afrique de l'Ouest par exemple, une étude (Walter, 2015a) du commerce dans les régions transfrontalières du Niger, du Nigeria et du Bénin a montré que la combinaison de ces deux dimensions est déterminante dans les performances économiques individuelles des différents acteurs. Chacun

de ces deux aspects contribue à l'accumulation du capital social au sein du réseau et entre les membres du réseau.

Tableau 6 : Combinaison de l'enracinement et de l'intermédiation

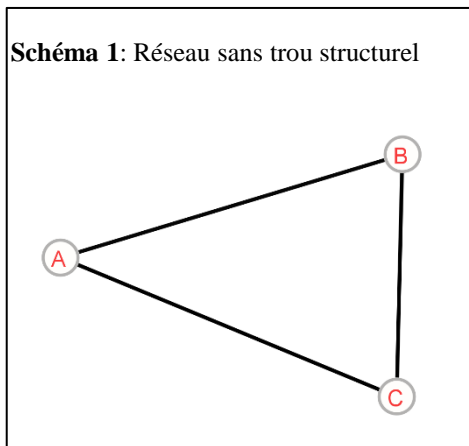
	Faible degré d'enracinement	Degré élevé d'enracinement
Intermédiation élevée en dehors du groupe	Groupe divisé avec divers contacts externes	Groupe cohésif avec des contacts externes (performance maximale)
Faible intermédiation en dehors du groupe	Groupe divisé avec des contacts externes homogènes (performance minimale)	Groupe cohésif avec des contacts externes homogènes

Source : Walter (2014, p. 606) d'après Burt (2005, p. 139)

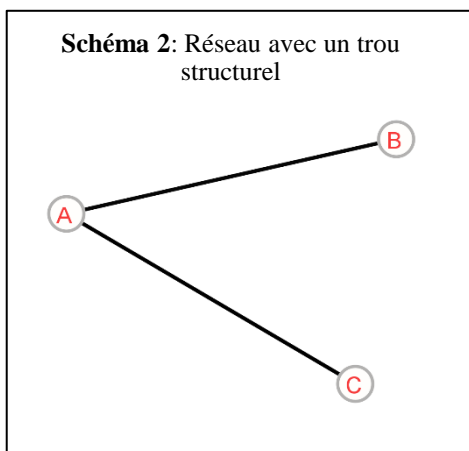
Un acteur bien intégré dans le réseau acquiert facilement la confiance de ses pairs et réduit ainsi le risque de voir sa position au sein du réseau remise en cause. Les acteurs ayant un fort degré d'enracinement occupent une position centrale, et sont « *entourés d'un grand nombre d'acteurs avec qui ils interagissent fréquemment pour échanger des informations, lever des ressources ou transmettre des ordres* » (OCDE/CSAO, 2017, p. 71). Cependant, cette position n'est pas sans inconvénient puisqu'elle ne favorise pas la connexion avec les acteurs périphériques du réseau. Elle ne permet pas d'avoir une visibilité sur l'ensemble du réseau et ainsi sur les actions mises en œuvre par les autres acteurs du réseau.

Quant à l'intermédiation, c'est la théorie des *trous structurels (structural holes)* (Burt, 1992) qui souligne son importance au sein d'un réseau d'acteurs. Les trous structurels représentent les parties *non connectées* d'un réseau. Les acteurs qui relient ces parties *non connectées* jouent un rôle d'intermédiaire en facilitant par exemple la circulation des informations et des ressources. Ils jouent donc un rôle de pont entre les acteurs connectés et ceux qui ne le sont pas. Ils sont les gardiens qui contrôlent le flux des informations dans le réseau (Sozen & Sagsan, 2010).

L'intermédiation peut se dérouler dans différents contextes et le processus d'intermédiation lui-même peut varier considérablement selon le contexte. Si on prend l'exemple d'un réseau de trois acteurs (**A, B & C**) dans lequel un acteur est connecté à chacun aux autres, comme dans la figure suivante (**cf. schéma 1**).



Dans ce cas de figure, les situations des acteurs A, B et C sont identiques. Si on suppose que l'acteur A souhaite influencer ou échanger avec un acteur et que B et C aient également un intérêt à interagir ou à échanger, l'acteur B ne sera pas en position de force pour négocier, car les deux acteurs ont d'autres possibilités de traiter avec lui ; ils pourraient isoler A et échanger entre eux, ce qui ne serait pas possible s'il existait un trou structurel.



Imaginons maintenant (**cf. schéma 2**) qu'il n'y ait pas de lien entre B et C, un trou structurel s'est créé. Le lien qui liait ces acteurs ayant disparu, ils ne sont pas en mesure d'échanger. Dans ce cas de figure, l'acteur A bénéficie d'une position de force, conséquence du trou structurel qui s'est créé entre B et C. A dispose de deux partenaires d'échanges, alors que B et C n'ont qu'un seul choix. S'ils souhaitent échanger ou traiter entre eux, ils sont obligés de passer par l'acteur A.

Les réseaux réels comptent généralement plus d'acteurs que ces illustrations. En effet, à mesure qu'un réseau prend de l'ampleur, il tend à devenir moins dense, et plus la densité diminue, plus de trous structurels sont susceptibles de se former dans le réseau. Ces trous, ainsi que la manière et l'endroit où ils sont situés, peuvent être une source d'inégalité entre les acteurs du réseau. Pour Spiro et al. (2013), l'intermédiation peut produire de la valeur de trois manières différentes : en jouant un rôle de *tiers réjouissant*, c'est-à-dire en transférant des ressources entre deux parties non connectées. Deuxièmement en facilitant la mise en relation de deux acteurs en fonction de leurs intérêts respectifs ou *le troisième rejoignant*. Enfin, en jouant un rôle de coordination des activités d'autres acteurs sans créer de relations directes entre eux, ce qui renforce la dépendance de ces derniers vis-à-vis de l'intermédiaire.

2. Reconstitution de la structure du réseau (complet) d'acteurs de la migration au Niger : Approche méthodologique

2.1. Les approches méthodologiques en SNA : Égocentrique et sociocentrique

En analyse des réseaux sociaux, il existe deux méthodes pour concevoir et étudier les relations et les interactions entre les acteurs : l'approche égocentrique et l'approche sociocentrique

2.1.1. L'approche égocentrique

L'approche égocentrique se concentre sur un acteur spécifique (l'ego) et sur les relations qu'il entretient avec les autres acteurs (les alters) du réseau. L'objectif de cette approche est d'étudier comment les relations d'un individu avec son entourage influencent son comportement, ses opinions, ses ressources et ses opportunités. L'analyse égocentrique permet de comprendre l'importance des liens directs et indirects entre un individu et son réseau, ainsi que la structure des relations entre les alters. Cette approche est particulièrement utile pour étudier les réseaux personnels, les réseaux d'aide et les réseaux professionnels.

2.1.2. L'approche sociométrique

L'approche sociocentrique, en revanche, examine l'ensemble des relations entre les acteurs au sein d'un réseau social délimité. L'objectif de cette approche est d'étudier la structure globale du réseau, les positions des acteurs, les groupes et les sous-groupes qui se forment, et les mécanismes qui régissent les interactions entre les acteurs. L'analyse sociocentrique permet d'identifier les acteurs centraux et périphériques, les ponts entre les groupes, la densité et la centralisation du réseau, et les mécanismes de cohésion et de fragmentation. Cette approche est notamment utilisée pour étudier les réseaux organisationnels ou les réseaux politiques.

En résumé, ces deux approches offrent des perspectives complémentaires pour l'analyse des réseaux sociaux. La première se concentre sur les relations d'un individu et son environnement immédiat, tandis que la seconde examine la structure globale et les interactions entre tous les acteurs d'un réseau délimité. Cette dernière (sociométrique) paraît mieux adaptée à notre cas d'étude, c'est-à-dire, les organisations (acteurs) impliquées dans la gestion de la migration au Niger. Elle permet d'analyser et de comprendre les relations et les dynamiques entre les acteurs du réseau, et ainsi mettre en lumière les jeux d'influence et de pouvoir qui s'y jouent. L'approche égocentrique, très axée sur les relations entre individus, ne pourrait pas fournir une vue d'ensemble complète et nuancée des interactions et des dynamiques au sein de ce réseau.

2.2. Méthode de collecte de données : Le défi de la délimitation des frontières du réseau

La collecte des données dans la SNA pose des défis méthodologiques importants (Borgatti, et al., 2013) malgré la similitude de ses techniques avec celles plus conventionnelles des sciences sociales (Bergenholtz & Waldstrøm, 2011). Pour reconstituer le réseau structural des acteurs

impliqués dans le paysage migratoire nigérien, un effort considérable de collecte de données a été déployé, selon quatre phases, pour identifier les variables relationnelles des acteurs et ainsi minimiser le risque d’omission (cf. **tableau 7**).

Tableau 7 : Les quatre phases du processus d’identification des acteurs

	<i>Phase 1</i>	<i>Phase 2</i>	<i>Phase 3</i>	<i>Bilan</i>
Dates	Octobre 2019- décembre 2020	Février 2020- août 2021	Novembre 2021 — juillet 2022	Août 2022- octobre 2022
Type	Analyse documentaire	Entretiens & observations	Stabilisation des réponses	Complétude du réseau
Acteurs	Les principaux acteurs	Tous les acteurs	Tous les acteurs	Tous les acteurs
Méthode	Analyse documentaire (fiches projets & rapports d’évaluation)	Entretiens formels/informels	Mail & réseaux sociaux	Évaluation et bilan des phases précédentes
Objectifs	Établir la liste des générateurs des noms	Identification des variables relationnelles et dynamiques qui les sous-tendent	Précisions et Évaluation de l’exactitude et de la stabilité des réponses	Clôture de la liste des acteurs.

2.2.1. Établir une première liste d’acteurs : Les « générateurs des noms » (phase 1)

En sociométrie, ancêtre de l’analyse des réseaux sociaux, on appelle générateur des noms, les questions sociométriques permettant de reconstituer un réseau social (Lazega, 2014). Ce sont des questions dont l’objectif est d’engendrer les informations nécessaires à la reconstitution d’un réseau. Elles s’appuient sur une liste de noms avec des critères bien définis pour réduire le nombre d’oublis de la part des acteurs interrogés. Une technique particulièrement adaptée au contexte de cette étude au regard de la multitude d’acteurs qui quadrillent le territoire nigérien et la quantité des sigles qui vont avec. Comme le souligne Lazega (2014), dans la formulation des générateurs de noms, il faut limiter le plus possible l’utilisation de critères qui peuvent avoir plusieurs sens pour les acteurs interrogés comme le recours à des questions de type « *qui sont vos amis parmi les acteurs de cette liste* ». En effet, « *la relation d’amitié peut être définie de manière très différente par chaque acteur* » et « *sa valeur d’indicateur est donc très faible* » (Lazega, 2014, p. 25). C’est dans cette optique et conscient de la sensibilité du sujet traité qu’il a été fait le choix d’établir une la liste des générateurs en considérant la participation des acteurs à des activités (projets notamment) comme indicateurs de relation.

Une liste plus ou moins exhaustive des projets portant sur la gestion des migrations et la gestion des frontières a ainsi été mise en place pour servir de générateur de noms (**cf. tableau 8**). Il s'agit notamment des programmes ou projets financés par l'Union européenne par le FFUA et l'Instrument contribuant à la Stabilité et à la Paix (IcSP) et d'autres instruments de financement entrant le cadre des coopérations bilatérales comme l'Agence française de développement (AFD), l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ : Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit) ou de coopération multilatérale dans le cadre de l'Alliance Sahel ou du G5 Sahel.

Tableau 8 : Quelques exemples de programmes pris en compte

Intitulé du projet	Financement	Mise en œuvre	Acteurs impliqués
Appui à la Justice, Sécurité et à la Gestion des Frontières au Niger (AJUSEN)	AFD, FFUA	AFD, Civipol	DUE, ministère de la Justice, DST, DGPN, ministère de l'Intérieur, DGGN, DGD
Projet d'appui aux filières agricoles dans les régions de Tahoua et Agadez (PPR)	AFD, FFUA	AFD	BAGRI Bank, SINERGI, ANFICT, CR/Agadez, SAHFI SA, MAGEL, FISAN
Groupes d'Action Rapides — Surveillance et Intervention au Sahel (GAR-SI Sahel)	FFUA	FIIAPP	DST, DGPN, CIVIPOL, G5 Sahel, Guardia Civil, GNN, DGGN/FR, DGGN/ESP, EUCAP Sahel, DGGN/PORT, Arma dei Carabinieri, Frontex, EUROPOL, OIM
Équipe Conjointe d'Investigation pour la lutte contre les réseaux criminels liés à l'immigration irrégulière, la traite des êtres humains et le trafic des migrants (ECI)	FFUA	FIIAPP	DST, DGPN, EUCAP Sahel, EUROPOL, Frontex, EMSC, INTERPOL, ANLTP, OCRIEST, DCPAF, UCRIF, GNN, NAPTIP
Appui à la coopération transfrontalière au Sahel (ACTS)	MAEDI/FR	DCSD, DGM	SP/CNF, AFD, ALG, PNUD, UNOCT, EDF, DANIDA, DDG, US, Pays-Bas, Canada, UEMOA, DST, DGPN
Immigration and Border Management (IBM)	Japon, Italie, UK, US, Canada	OIM	DST, DGPN, ministère de l'Intérieur, DGECMR, SP/CCM
Renforcement de la gestion durable des conséquences des flux migratoires (ProGEM)	BMZ, FFUA	GIZ	SP/CCM, GFA Group, ministère du Plan, DGECMR, CR/Agadez, CR/Zinder, CR/Tahoua
Compagnie Mobile de Contrôle aux Frontières (CMCF)	Allemagne, Pays-Bas, US, UE	EUCAP Sahel, OIM, FBI	DST, DGPN, GNN, US Army, Dutch Marechaussee, FIIAPP, Armée Belge,
Africa-Frontex Community Intelligence (AFIC)	UE	Frontex	DST, DGPN, SECURIPOINT, INTERPOL, FIIAPP, PISCES, OIM,

			UNHCR, RMMS, EUCAP Sahel, ministère de l'Intérieur
Support to the strengthening of police information systems in the broader West Africa region (WAPIS)	FFUA	INTERPOL	Frontex, EUROPOL, DST, DGPN, CIVIPOL, UNODC, G5 Sahel, ECOWAS, OIM, DUE, ministère de l'Intérieur, CCSS, EUCAP Sahel
Renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations et le retour durable au Niger (SURENI)	FFUA	OIM	AFD, GIZ, HACP, UNHCR, AICS, MIEUX+, ANLTP, CNCLTP, ministère de la Justice, DUE, DGECMR
Protection and sustainable solutions for migrants and refugees along the Central Mediterranean route (ETM)	FFUA	OIM, UNCHR	DGECMR, UNDSS, DUE, ministère de l'Intérieur, ministère de l'Action humanitaire,
Appui à la coopération régionale des pays du G5 Sahel et au Collège Sahélien de Sécurité	FFUA	CIVIPOL	CCSS, SIPRI, DCAF, AFRIPOL, INTERPOL, FIIAPP, Frontex, CMCD, G5 Sahel, ENABEL, CBLT, EUCAP Sahel, OCAM
Soutien à la création d'un escadron polyvalent de la Garde nationale du Niger (EP-GNN)	FFUA	COGINTA	GNN, DST, DGPN, FIIAPP, EUCAP Sahel, ministère de l'Intérieur, CIVIPOL, SCLCT-CTO

Puis, au fur et à mesure que les données sont collectées et au regard de la récurrence dans les projets et les discours des acteurs de certains documents de politique nationale, une liste de ces derniers a été établie pour minimiser le risque d'omission (**cf. tableau 9**).

Tableau 9 : Liste des documents de stratégie nationale pris en compte

Intitulé	Date	Financement	Mise en œuvre	Acteurs impliqués
Politique nationale de la sécurité intérieure (SNSI)	2021	UE, FFUA (AJUSEN)	CNESS, EUCAP Sahel	DGD, DST, GNN, DGPN, DUE, DGGN, ministère de l'Intérieur, CIVIPOL, AFD, DCAF
Politique nationale de la migration (PNM)	2020	BMZ	SP/CCM, CIM, DGECMR	GIZ, GIZ/APM, AFD, ministère de l'Intérieur
Politique nationale de la gestion des frontières (PNGF)	2019	ALG, ACTS, BMZ	SP/CNF, GIZ/PFUA	GIZ, PFUA, CILSS, OIM, MDN, ministère des Affaires étrangères, ministère de l'Intérieur, HACP, DUE, DST, DGPN, DGGN, DGD
Stratégie nationale de la lutte contre la traite des personnes (SNLTP)	2016	UE	ANLTP, CNCLTP	MIEUX+, DUE, DGPN, DST, UNODC, HALCIA, DGECMR, GRASPI, OIM, ministère de la Justice, ICMD

Ainsi construites, ces données ne représentent pas un échantillon statistiquement représentatif, car elles n'ont pas été élaborées à cette fin. En revanche, elles s'inspirent d'un concept bien connu des enquêtes qualitatives qui est la *saturation* (Glaser & Strauss, 2017). On considère

que ce point de saturation est atteint quand l'ajout « *de nouveaux acteurs à la population n'apportera plus rien de nouveau à la connaissance du processus étudié* » (Eloire, et al., 2011, p. 90).

2.2.2. Identifications des acteurs par des entretiens et observations (phase 2)

Cette deuxième phase de collecte de données a consisté en la réalisation de plus d'une centaine d'entretiens auprès de personnes travaillant pour différents types d'acteurs : locaux, nationaux ou internationaux. L'objectif de cette étape était double. Il s'agissait de s'assurer de l'existence des liens d'interdépendances entre les acteurs, et de confirmer la nature de ces liens. On cherche notamment à comprendre qui finance qui. Qui collabore avec qui et comment ? Qui met en œuvre quoi et pour qui ? Qui rend compte à qui ? Parallèlement, à ce processus de confirmation de la nature des liens, les acteurs sont également interrogés sur les dynamiques qui sous-tendent ces liens. C'est-à-dire les conditions dans lesquelles a lieu la collaboration, l'implication dans l'élaboration et la mise en œuvre des différents programmes (**cf. tableaux 8 & 9**).

Dans cette phase de la collecte des données, l'objectif était donc de rassembler les variables relationnelles nécessaires à l'analyse des réseaux sociaux (attributs, questions sociométriques). En outre, étant peu intéressé à pratiquer une analyse des réseaux sans variables explicatives, en amont et en aval des données relationnelles (Lazega, 2014), lors de cette phase, d'autres types de données susceptibles d'expliquer les phénomènes observés dans les analyses sociométriques comme la position d'un acteur au sein du réseau ou ses scores de centralité au sein du réseau ont aussi été collectés. C'était aussi l'occasion de vérifier l'existence de relations informelles, c'est-à-dire les liens que certains acteurs entretiennent officieusement. En effet, il arrive souvent que certains acteurs forment des groupes de travail non officiels pour mettre en synergie leurs actions. Cette dernière est notamment encouragée par l'UE, entre les programmes du FFUA et d'autres instruments de l'UE ou de ses États membres. C'est le cas d'EUCAP Sahel qui est souvent associé de manière formelle ou informelle à de nombreux programmes financés par l'UE ou ses États membres.

En outre, cette étape a également permis de vérifier l'effectivité des relations déclarées par certains acteurs ou préalablement identifiées dans la phase précédente, dans leurs fiches de projet, dans les termes de référence (TDR) des programmes ou dans les articles de presse. Il n'est pas rare de trouver dans les fiches de projet ou les TDR une liste d'acteurs avec lesquels certains acteurs affirment vouloir travailler, alors qu'en réalité cette collaboration n'est pas effective. C'est le cas de certains projets à Agadez qui étaient supposés impliquer le Conseil

régional d'Agadez, sans que cela soit le cas. Dans le cas de la *Politique nationale des Frontières*, par exemple, la Commission nationale des Frontières (SP/CNF) affirme avoir travaillé en étroite collaboration avec le Conseil Régional d'Agadez, alors que ce dernier nie avoir été associé à son élaboration.

2.2.3. Évaluation de l'exactitude et de la stabilité des réponses (phase 3)

L'objectif de cette phase était de procéder à une évaluation rigoureuse de la précision et de la stabilité des déclarations des acteurs. Il s'agissait d'examiner les déclarations des acteurs qui affirmaient avoir des liens avec d'autres acteurs, sans confirmation de ces derniers, ou devant des déclarations qui paraissaient peu crédibles. Cette évaluation s'est basée sur une confrontation des déclarations des acteurs concernés avec les données documentaires existantes et les observations directes. Par exemple, des études comparant les données collectées par des enquêtes sociométriques à celles obtenues par des observations directes et le suivi des communications des parties prenantes ont conclu que les déclarations des parties prenantes ne correspondent pas toujours à la réalité du terrain (Bernard, et al., 1981). Par conséquent, « *les déclarations des acteurs doivent, dans la mesure du possible, faire l'objet des comparaisons les plus robustes possibles avec des informations de nature différente* » (Lazega, 2014, p. 33).

Il n'est pas rare au Niger que certains acteurs, comme les organisations non gouvernementales (ONG) ou les associations locales, fassent état de collaborations difficilement vérifiables, afin de se donner de la visibilité et de maximiser leurs opportunités auprès des bailleurs de fonds. Cette situation peut se refléter dans les données collectées et potentiellement nuire à la crédibilité de la structure du réseau. C'est le cas, par exemple, d'une ONG locale qui affirme travailler dans la protection des droits des migrants et des réfugiés en collaboration avec des acteurs tels que l'UNHCR. Cependant, cette coopération reste difficile à vérifier sur le terrain, malgré les déclarations du responsable de l'ONG. Après une enquête approfondie, il est apparu que ladite ONG profitait de l'appartenance d'un de ses membres à une plateforme locale de défense des droits des migrants (sans existence légale) pour justifier d'hypothétiques liens.

Cet exemple souligne l'importance cruciale d'une vérification rigoureuse des déclarations des acteurs pour assurer l'intégrité et la fiabilité de la structure du réseau. Ainsi, durant cette phase, à mesure que les données sont collectées, elles sont soumises à un processus de vérification adapté à chaque type d'acteur. Pour les acteurs internationaux, la vérification a été effectuée par courrier électronique et sur les réseaux sociaux (Twitter et LinkedIn), car ces canaux sont

souvent à leur disposition. En revanche, pour les acteurs nationaux, qui sont généralement moins présents sur les réseaux sociaux et qui n'ont souvent pas d'email, et en l'absence d'une présence physique sur place, les plateformes de messagerie instantanée telles que WhatsApp et les appels téléphoniques ont été privilégiées. Il est important de noter que seules les personnes ayant communiqué leurs coordonnées téléphoniques, généralement à des fins professionnelles, ont été contactées. Par ailleurs, compte tenu des coûts de communication et des difficultés inhérentes à la vérification directe, il a parfois été nécessaire de faire appel à des personnes présentes sur place pour effectuer les vérifications requises, conformément aux lignes directrices établies.

2.2.4. La complétude du réseau (phase 4)

L'analyse des réseaux sociaux consiste en la reconstitution d'une structure relationnelle, c'est-à-dire du système d'interdépendances des acteurs qui la composent. Ainsi constituée, cette structure est désignée par la notion de « *réseau complet* » (Eloire, et al., 2011, p. 77). L'analyse des réseaux sociaux suppose donc de parvenir à une liste *complète* d'acteurs et leurs relations. Cette notion sera considérée comme « *une métaphore technique* », c'est-à-dire renvoyant à la nécessité de clôturer la liste des acteurs à un moment de l'analyse des données, « *pour des raisons techniques liées à l'utilisation de certains outils d'analyse de réseau* » (2011, p. 81).

La liste des acteurs et de leurs liens reconstitués dans ce chapitre n'a donc aucune prétention à l'exhaustivité. Cela n'est ni possible ni souhaitable. En effet, les relations entre les acteurs se font et se défont constamment. Il n'est donc pas possible de prétendre à une telle *complétude*, d'autant plus que certaines informations sur l'externalisation des politiques migratoires de l'UE au Niger ne sont pas rendues publiques, et leur accès est systématiquement refusé (Jones, et al., 2022). La connaissance ethnographique du terrain est donc essentielle pour mettre en œuvre « *une approche systématique et quantitative en analyse de réseaux complets* » (Eloire, et al., 2011, p. 80).

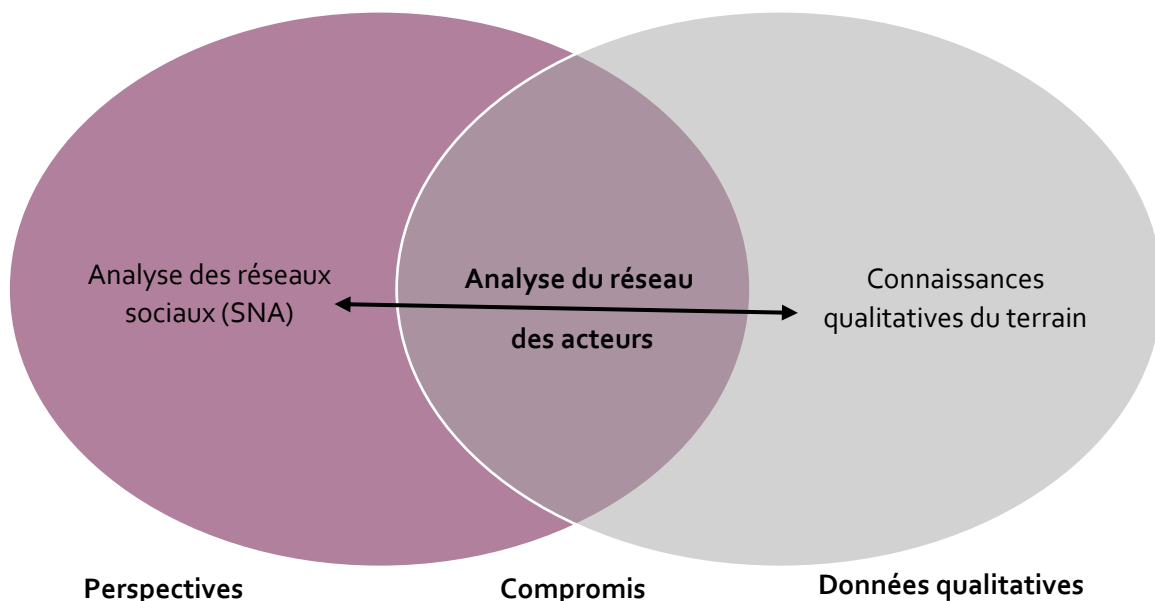
2.3. Une nécessaire combinaison des analyses structurales et ethnographiques

Les méthodes de l'analyse des réseaux sociaux (SNA) ont acquis une légitimité croissante dans l'étude des systèmes sociaux complexes (Borgatti & Halgin, 2011; Borgatti, et al., 2018). En examinant les structures d'un réseau, on peut obtenir des informations précieuses sur les relations, les interactions et les positions des acteurs dans un contexte socio-environnemental défini. Toutefois, à elle seule, l'analyse des réseaux sociaux ne permet pas une compréhension

approfondie des dynamiques en jeu. Pour saisir la richesse et les nuances d'un réseau d'acteurs, il est essentiel de combiner l'analyse structurale avec une analyse ethnographique du terrain (cf. **figure 43**) (Borgatti & Molina, 2003; Lazega, 2014).

Les connaissances ethnographiques, issues d'une analyse approfondie des acteurs et des dynamiques sociopolitiques et géopolitiques qui sous-tendent le paysage migratoire du Niger, serviront donc à contextualiser les résultats générés par l'analyse structurale. Ainsi, en observant, en interrogeant les acteurs du réseau ou en mobilisant des sources secondaires (fiches de projet, TDR, articles de presse, etc.), on dispose des variables explicatives qui permettent de comprendre (en amont) les dynamiques structurales observées et en aval, elles peuvent aider à justifier ou à comprendre la position (scores de centralité) des acteurs dans le réseau. Ces connaissances complètent non seulement les données quantitatives générées par l'analyse des réseaux sociaux, mais ajoutent également de la profondeur à l'interprétation des tendances observées (Borgatti, et al., 2009), permettant ainsi une compréhension plus précise et holistique du réseau des acteurs de la migration au Niger.

Figure 43 : Combiner la perspective de l'analyse de réseau et les connaissances qualitatives du terrain



En conclusion, si l'analyse des réseaux sociaux s'est avérée être un outil puissant pour analyser la structure et les dynamiques de pouvoir ou d'influences au sein d'un réseau (Wasserman & Faust, 1994), il est important de se rappeler que ce réseau est composé d'acteurs dont les actions sont influencées par une diversité de facteurs (Emirbayer & Goodwin, 1994). Ainsi donc, pour reconstituer la structure du réseau des acteurs de la migration au Niger, trois types de données

ont été prises en compte : des données sur les relations (ressources), sur les attributs des acteurs, ainsi que des données ethnographiques susceptibles d'expliquer la position structurelle d'un acteur au sein du réseau. Ces variables sont essentielles « *pour développer les intuitions sur les interdépendances entre les acteurs en présence et les hypothèses sur la structure, les processus et la dynamique du système* » (Lazega, 2014, p. 16).

2.4. La SNA appliquée aux acteurs de la migration au Niger : Limites et difficultés

La reconstitution de la structure du réseau des acteurs de la migration au Niger a soulevé de nombreux défis méthodologiques, dont la délimitation des frontières du réseau et les enjeux déontologiques et éthiques. De plus, les difficultés liées à l'accessibilité de certains acteurs clés et la crédibilité des déclarations ont également constitué de véritables challenges.

2.4.1. La difficile délimitation des frontières du réseau

En analyse des réseaux sociaux, la question des défis méthodologiques et théoriques posés par la délimitation des frontières du réseau n'est pas nouvelle (Lauman, et al., 1992). La littérature existante sur l'analyse des réseaux sociaux fournit peu de conseils pour éclairer la décision du chercheur dans la prise en compte des conséquences de ses choix de conception. L'importance accordée à la délimitation des frontières du réseau a été principalement traitée sous un angle descriptif (Nowell, et al., 2018, p. 275), en mettant un accent sur les défis et la complexité liés à la définition de ces frontières (Marsden, 2005; Borgatti, et al., 2013; Lazega, 2014). En effet, la définition des frontières du réseau représente un écueil important dans l'analyse des réseaux, qui découle davantage des pratiques analytiques que de la description des données (Frank, 2011). Sandström (2011) quant à elle, insiste sur la nécessité d'une approche empirique pour définir les frontières des réseaux, tout en reconnaissant les complexités liées aux incohérences possibles entre les réseaux hiérarchiques formels et « *les réseaux informels du monde réel* » (Sandström, 2011, p. 239).

La délimitation des frontières constitue donc un défi majeur et un paradoxe. En analyse des réseaux sociaux, pour analyser un réseau, il est nécessaire d'avoir une définition précise de « *l'ensemble des acteurs étudiés* » (Lazega, 2014, p. 19) alors même que les réseaux « *n'ont pas de limites évidentes* » (Barnes, 1979, p. 414). Les réseaux étant dynamiques, leurs limites constamment redéfinies en fonction des contextes structurels, il est donc crucial d'identifier un ensemble fini d'acteurs à étudier. La délimitation des frontières du réseau implique un double objectif : « *d'une part, celui de répondre à un impératif technique de l'utilisation des outils*

statistiques d'analyse de réseaux ; d'autre part, celui de répondre à la nécessité de disposer d'éléments systématiques de connaissance des relations sociales, des transferts et échanges de ressources, et des phénomènes de réciprocité et d'asymétrie des liens » (Eloire, 2009, p. 252).

Dans l'analyse des réseaux appliquée à un contexte inter-organisationnel, comme c'est le cas ici, la principale difficulté à laquelle on s'est heurtée est l'absence de limites « *explicités et immédiatement pertinentes* » (Eloire, et al., 2011, p. 83), pour identifier et modéliser le système d'interdépendances des différents acteurs et, ainsi, analyser les processus qui s'y déploient compte tenu du caractère souvent dynamique et éclectique des relations entre les différents acteurs. Dans l'analyse des réseaux inter-organisationnels, « *il n'est parfois pas évident de s'appuyer sur un contour visible de la population de l'organisation [et] les questions soulevées sont encore plus nombreuses et nécessitent de mobiliser une multiplicité de critères qualitatifs* » (2011, p. 83). Le chercheur doit donc fournir un important effort d'interprétation de sa recherche, en traçant une ligne de démarcation entre ce qui est pris en compte et ce qui ne l'est pas. Le chercheur donne donc « *littéralement forme aux phénomènes qu'ils étudient par le biais des choix de délimitation qu'ils fixent [ce qui] affecte aussi les données que les chercheurs analysent et les conclusions qu'ils peuvent en tirer* » (Nowell, et al., 2018, p. 275).

2.4.2. Le difficile équilibre entre les défis éthiques et la rigueur scientifique

La recherche en analyse de réseaux sociaux pose donc autant de défis éthiques et déontologiques que la recherche traditionnelle en sciences sociales. Cependant, contrairement aux méthodes de recherche classiques, elle n'offre pas les mêmes conditions d'anonymat et de confidentialité pour les acteurs interrogés, en particulier lorsqu'il s'agit de reconstituer un réseau complet à l'échelle inter-organisationnelle. Dans ce cas de figure, contrairement au réseau personnel, l'anonymat n'est pas garanti, ni pour l'acteur interviewé ni pour les personnes qu'il mentionne. En effet, la reconstitution d'un réseau complet nécessite que l'acteur s'identifie et identifie ceux qui gravitent autour de lui. Le chercheur ne peut donc pas offrir la confidentialité et l'anonymat nécessaires. Il est donc impératif d'obtenir le consentement éclairé des enquêtés (Borgatti, et al., 2018, p. 57). Cette situation induit deux conséquences. D'une part, compte tenu de la complexité et de la sensibilité des questions abordées dans cette thèse, elle peut dissuader certains acteurs de révéler certaines relations qu'ils jugent *encombrantes* ou *sensibles*. D'autre part, elle ne met pas le chercheur à l'abri d'un risque de rupture de confidentialité, d'autant plus que certains acteurs peuvent chercher à connaître quels acteurs ont été cités par d'autres, ou si tel acteur les a cités ou non.

De plus, contrairement aux approches conventionnelles, la question de la non-participation des acteurs est centrale dans l'analyse des réseaux sociaux. Lorsqu'un acteur refuse de se prêter au jeu de la reconstitution de ses liens, cela ne signifie pas qu'il sera exclu de l'étude. Même si l'acteur en question ne choisit pas de participer à l'enquête, d'autres acteurs peuvent le nommer. Dans ce cas, la seule solution qui s'offre au chercheur est de supprimer les non-répondants. Or, cela affectera indéniablement la qualité et la représentativité des données collectées, d'autant plus qu'en analyse de réseau, la question de la complétude du réseau est cruciale pour l'analyse d'un réseau complet (Nowell, et al., 2018; Lazega, 2014). Comme nous l'avons souligné plus haut, l'absence de données sur certains acteurs peut être très préjudiciable aux résultats de l'étude. Si certains acteurs sont absents, la structure du réseau qui en résultera sera différente de ce qu'elle aurait été si les non-répondants avaient donné des informations. Un tel biais dans les résultats peut être éthiquement indéfendable. La question de la non-participation met en évidence la difficulté de concilier les exigences méthodologiques et théoriques avec les préoccupations éthiques et déontologiques inhérentes à l'étude des relations et des interactions entre les acteurs. Dans une approche classique, l'enquêté est invité à ne parler que de lui-même, alors que dans l'analyse des réseaux sociaux, il est invité à exposer ses relations avec d'autres acteurs, que ces derniers ne souhaitent peut-être pas voir dévoilées (Lazega, 2014, p. 35). En principe, cela ne constitue pas un problème éthique, puisque l'acteur interrogé est *responsable de ses propres représentations* (Borgatti, et al., 2018, p. 57).

Par ailleurs, compte tenu du grand nombre d'acteurs impliqués dans la gestion des migrations au Niger, et des coûts en temps, financiers et techniques d'une telle entreprise, il n'a pas été possible de rencontrer, ni même d'identifier tous les acteurs impliqués. Comme nous l'avons expliqué dans les sections précédentes, la priorité a été donnée à la sollicitation des acteurs jugés centraux, et même parmi ceux-ci, tous ne se sont pas prêtés au jeu. De plus, la majorité des acteurs du réseau reconstitué n'ont pas été interrogés. Les données les concernant ont été obtenues en croisant différentes sources (cf. sous-section 2.2). Enfin, l'enquête a été réalisée dans une période de crise sanitaire plus propice à la distanciation qu'aux relations sociales.

2.4.3. Reconstituer les relations sociales en période de distanciation sociale : Les défis de l'accessibilité des acteurs pendant la pandémie de COVID-19.

Cette recherche a été entreprise dans un contexte inédit marqué, par la pandémie de COVID-19 qui a impacté la vie quotidienne en général et la pratique de la recherche en sciences sociales en particulier (Kohler, 2020). Cette situation a nécessité le développement de capacités

d'adaptation et *un pragmatisme d'urgence*, étant donné que dans la plupart des pays, y compris le Niger, des mesures draconiennes telles que la quarantaine, la distanciation sociale et les restrictions de voyage ont été mises en œuvre (Gummer, et al., 2020, p. 223). Par conséquent, il était essentiel de trouver un équilibre entre les exigences méthodologiques et les impératifs sanitaires. En d'autres termes, il fallait trouver la bonne « équation » pour persuader les parties prenantes de participer aux entretiens. Cette tâche s'est avérée difficile, d'autant plus que la zone d'enquête se caractérisait déjà par son inaccessibilité aux chercheurs. Une situation qu'est venue aggraver la pandémie de COVID-19.

Malgré l'assouplissement des mesures sanitaires imposées par les autorités nigériennes, la COVID-19 a continué d'avoir « bon dos », notamment auprès des acteurs internationaux. Les mesures sanitaires, comme la distanciation sociale, ont souvent été invoquées comme motifs systématiques de refus des demandes d'entretien, alors même que la majorité des employés étaient en télétravail. Certains acteurs ont même refusé la possibilité d'entretiens téléphoniques.

De plus, une partie de cette enquête s'est déroulée dans le contexte exceptionnel des élections générales de 2020-2021 au Niger, rendant difficile l'accès à certains acteurs nationaux. Ces derniers étaient davantage préoccupés par leur réélection (dans le cas des élus), tandis que les fonctionnaires étaient plus préoccupés de montrer leur soutien aux premiers, en faisant campagne en leur faveur. Pour avoir accès à certains acteurs, il a fallu recourir à des « passe-droits » en s'appuyant sur des réseaux politiques, parfois en recourant à des tactiques éthiquement discutables. Par exemple, certains acteurs de la sécurité, comme la Police nationale, refusaient (en théorie) d'être interviewés sans l'autorisation du ministère de tutelle. Mais dans la pratique, un simple coup de fil d'une personnalité politique pouvait suffire à contourner ce protocole.

De plus, la méfiance de certains acteurs, notamment internationaux à l'égard des journalistes a constitué un obstacle important à la conduite de cette enquête. Il a fallu continuellement établir mon identité en présentant la carte d'étudiant, l'ordre de mission et parfois en remplissant des formulaires d'informations personnelles. Par exemple, lors des entretiens avec les employés d'une agence de coopération bilatérale européenne bien établie au Niger, il m'a été demandé de remplir un formulaire contenant des informations personnelles telles que les adresses au Niger et en France, les numéros de téléphone (nigérien et français), l'adresse électronique et les coordonnées de ma directrice de thèse, de l'université et du laboratoire de recherche affilié, avant chaque entretien. Selon les personnes interrogées, cette méfiance résulterait du fait que des journalistes se feraient passer pour des doctorants ou des stagiaires.

Malgré les limites de l'analyse des réseaux sociaux et des techniques d'enquête utilisées, cette approche, combinée à une connaissance ethnographique et qualitative approfondie du terrain, a révélé des résultats significatifs, éclairant les dynamiques de pouvoir et les jeux d'influence qui sous-tendent le réseau des acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques migratoires du Niger.

3. Rôle, pouvoir et influence des acteurs internationaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques migratoires du Niger

Dans cette section, nous analyserons le rôle, le pouvoir et l'influence des acteurs internationaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques migratoires du Niger. L'analyse commence par présenter la structure générale du réseau façonnant le paysage migratoire nigérien en examinant notamment certains aspects, tels que la distribution des degrés, sa modularité ainsi que la formation des clusters d'acteurs. Ensuite, nous explorerons ce que révèle la configuration de la structure du réseau. À la lumière des résultats de l'analyse de la structure du réseau et les dynamiques de pouvoir et les jeux d'influences qui s'y jouent, nous aborderons la question de la souveraineté du Niger dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses politiques migratoires.

3.1. Structure du réseau des acteurs façonnant le paysage migratoire nigérien

Cette section vise à fournir une analyse approfondie de la structure du réseau des acteurs de la migration au Niger, en se concentrant sur des aspects clés de la structure du réseau tels que la distribution des degrés, le degré de la division entre les clusters (modularité) et l'interconnexion locale des acteurs et leur tendance à former des groupes ou clusters (détection des clusters). En examinant la distribution des degrés, on obtiendra un aperçu du degré de connectivité entre les acteurs et leur importance relative au sein du réseau. En outre, l'analyse de la modularité et des clusters aidera à comprendre les structures communautaires sous-jacentes et l'étendue de leur interconnexion. L'analyse de ces aspects est cruciale pour comprendre le fonctionnement global et la résilience du réseau migratoire nigérien. Cette analyse complète permettra ainsi de mettre en exergue les relations complexes entre les différents acteurs, leurs rôles et leurs impacts dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques migratoires nigériennes.

3.1.1. Un réseau dominé par les acteurs internationaux

Les résultats (**cf. tableau 10**) de l'analyse de la structure du réseau des acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques migratoires nigériennes montrent qu'il s'agit

d'un réseau complexe de 372 acteurs, et 1318 liens reflétant les relations entre ces acteurs. Ces derniers se répartissent en quatre catégories, dont les acteurs internationaux, qui dominent le réseau avec 44,62% du nombre total des acteurs identifiés, les acteurs nationaux représentant 40,86% du réseau, les acteurs régionaux (11,2 %) et les acteurs privés (3,49 %) (cf. figure 44).

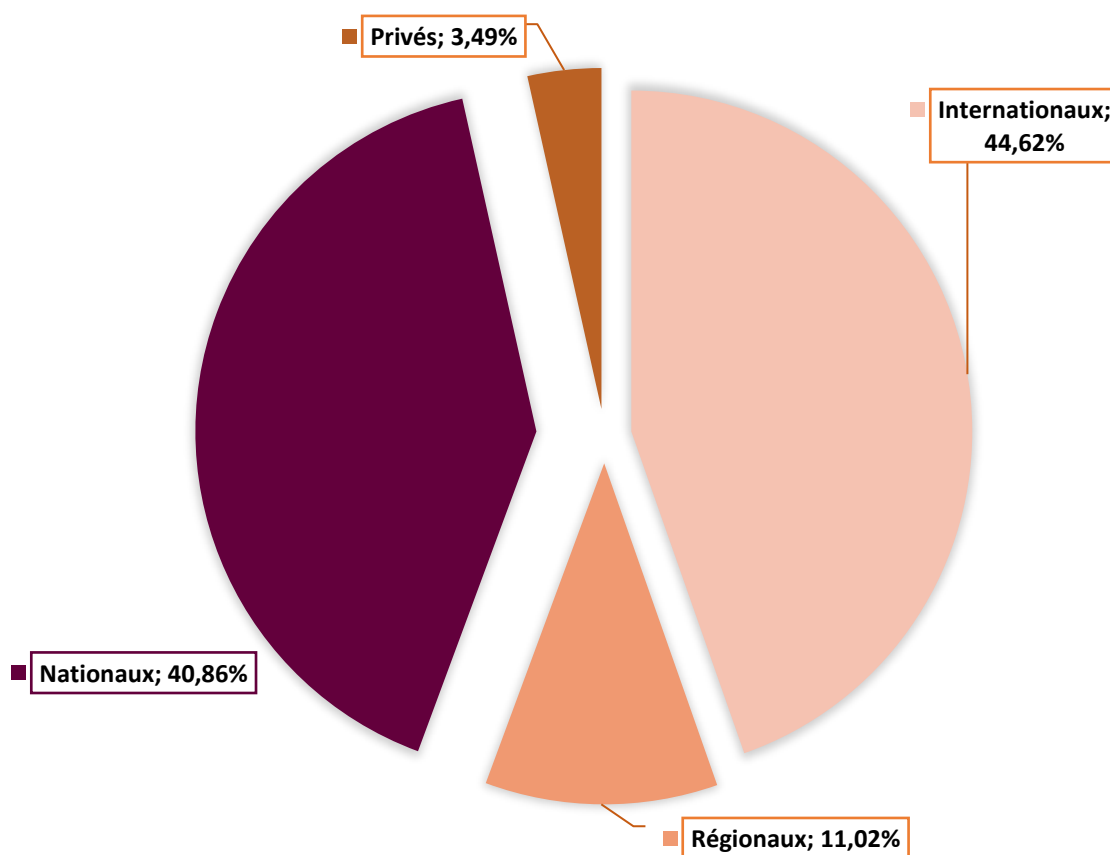
Tableau 10 : Mesures clés du réseau (NB : les calculs sont ceux de l'auteur)

Types de mesures	Mesures	Types de mesures	Mesures
Nombre de nœuds	372	Distance moyenne du chemin	2,921
Nombre de liens	1318	Degré moyen	7,086
Densité	0,019	Moyenne de l'interdépendance	356,38
Nombre moyen de liens	3,54	Centralisation du degré	0,92
Coefficient de regroupement	0,624	Centralisation de l'interdépendance	0,99

En ce qui concerne l'origine géographique des acteurs du réseau, 42,74%²¹⁸ du nombre total des acteurs vient du Niger suivi de l'Europe (33,62%), dont 86,4% sont des institutions de l'UE et de ses États membres. Les acteurs régionaux (du continent) représentent quant à eux 10,48% et les institutions supranationales telles que les agences onusiennes 5,91 % du réseau.

²¹⁸ L'origine géographique de la plupart (près de 54 %) des acteurs privés est nigérienne.

Figure 44 : Répartition des acteurs selon les catégories



Le réseau affiche une densité de 0,019 et un coefficient de clustérisation de 0,624. La densité du réseau, calculée comme le rapport entre les relations effectivement observées et le total des relations potentielles, indique que le réseau est relativement peu dense (Scott, 2017). Dans un tel type de réseau, seule une petite fraction (1,9 %) des relations potentielles entre les acteurs est effectivement présente, ce qui suggère une communication limitée entre les acteurs ou un réseau potentiellement fragmenté (Newman, 2010). Cette configuration du réseau peut être attribuée à différents facteurs, tels que la nature des relations entre les acteurs (similarité des domaines d'intervention) ou le contexte spécifique (les structures organisationnelles et les agendas des acteurs) dans lequel le réseau a évolué, comme on le verra ci-dessous (Borgatti, et al., 2013).

Quant au coefficient de clustérisation, il suggère un degré de regroupement relativement élevé entre les acteurs (Watts & Strogatz, 1998). Cette valeur, qui varie de 0 à 1, représente la mesure dans laquelle les acteurs du réseau tendent à former des clusters étroitement liés, un coefficient

élevé traduisant une probabilité élevée que deux acteurs partageant un voisin commun soient également directement connectés (Opsahl & Panzaraza, 2009). La tendance relativement élevée à se regrouper (62,4 %) observée dans ce réseau implique la présence de sous-groupes cohésifs, souvent résultants de l'homophilie ou d'intérêts partagés entre les acteurs (McPherson, et al., 2001). Toutefois, elle suggère également que le réseau présente un manque de connexions entre ces sous-groupes cohésifs, peut-être en raison de trous structurels ou de liens manquants qui limitent le flux d'informations et la collaboration entre des clusters distincts (Burt, 2004).

3.1.2. Un réseau hautement centralisé, hiérarchisé et asymétrique

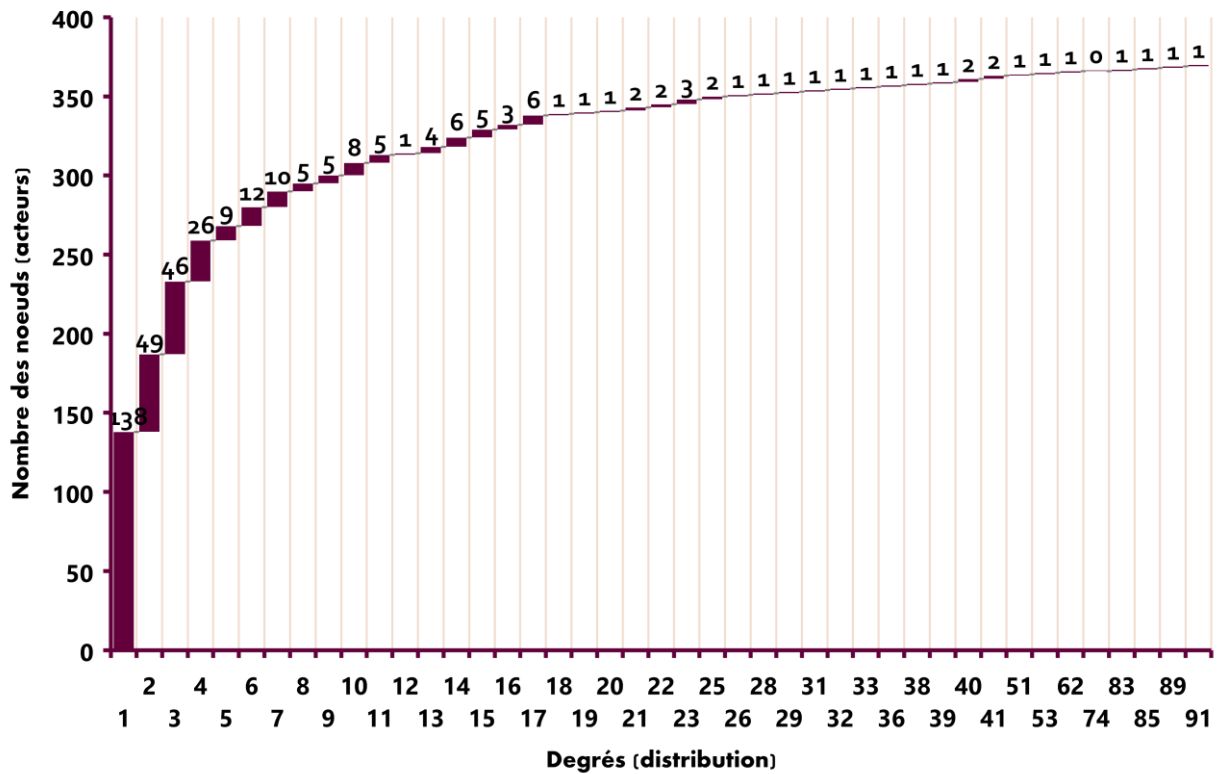
L'analyse de la structure générale du réseau des acteurs impliqués dans le paysage migratoire du Niger fait apparaître qu'il est contrôlé par une minorité d'acteurs clés qui y contrôlent le flux d'informations, la distribution des ressources.

3.1.2.1. Une distribution des degrés asymétrique

La distribution de degrés est une représentation de la proportion ou fréquence des nœuds ayant un degré spécifique dans un réseau. Elle donne un aperçu de la structure du réseau et peut aider à identifier des tendances ou des caractéristiques, telles que la présence de hubs ou le degré de connectivité entre les nœuds. La figure ci-dessous (**cf. figure 45**) représente la distribution des degrés dans le réseau d'acteurs du paysage migratoire nigérien.

L'analyse de la distribution des degrés dans le réseau des acteurs de la migration au Niger révèle un schéma fortement asymétrique, avec une majorité d'acteurs (91,67%, soit 341 acteurs sur 372) avec un degré faible (20) et une minorité d'acteurs (8,34%, soit 31 acteurs) représentant une part substantielle du nombre total de degrés (50,11%). De plus, le top 11 des acteurs (2,96% du total) est à l'origine de 28,22% des degrés. Cela suggère que le réseau présente une structure sans échelle, où quelques acteurs, avec un nombre disproportionné de connexions, dominent la structure du réseau. Les organisations clés de ce réseau, telles que le ministère de l'Intérieur, l'OIM, la GIZ, l'AFD ou la délégation de l'Union européenne au Niger, représentent ces nœuds à haut degré de connectivité, jouant un rôle central dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques migratoires nigériennes. La nature fortement interconnectée de ces acteurs suggère qu'en leur absence, la structure du réseau va se disloquer, ce qui pourrait entraîner des conséquences significatives sur la performance, la résilience et l'efficacité globales du réseau (Albert & Barabási, 2000).

Figure 45 : Distribution des degrés dans le réseau des acteurs de la migration au Niger



Réalisation AHMET TCHILOUTA Rhoumour, 2023, **source des données** : enquêtes personnelles et calculs de l’auteur

En l’absence de ces nœuds à haut degré de connectivité, le Niger serait confronté à des défis importants dans l’élaboration et la mise en œuvre de ses politiques migratoires. C’est-à-dire que sans eux, le pays pourrait faire face à une perte d’expertise, à des ressources financières très limitées et à un faible degré de collaboration entre acteurs (Crucitti, et al., 2004). Par exemple, le départ de ces acteurs clés aurait probablement un impact très significatif sur la fourniture de services tels que l’assistance aux migrants, la gestion des flux migratoires ou le contrôle aux frontières. En outre, les acteurs à forte connectivité facilitent souvent l’échange d’informations et de ressources entre les acteurs du réseau. Le départ des acteurs tels que l’Union européenne ou encore des agences de coopérations bilatérales comme la GIZ ou l’AFD pourrait gravement compromettre la capacité de coordination et d’allocation des ressources du réseau.

Les acteurs hautement connectés jouent donc un rôle essentiel dans le fonctionnement du réseau des acteurs de la migration au Niger (Crucitti, et al., 2004). Leur absence pourrait compromettre le fonctionnement et la distribution des ressources (Newman, 2003). L’analyse du degré de centralisation du réseau permet de mieux éclairer ce que cela implique.

3.1.2.2. Un réseau très centralisé autour d'une minorité d'acteurs

Analyser le degré de centralisation d'un réseau est essentiel pour comprendre sa structure. Deux mesures sont utilisées en analyse des réseaux sociaux à cette fin. Il s'agit de la centralisation du degré (*Degree centralization*) et de l'interdépendance (*Betweenness centralization*). Elles donnent une idée générale de la distribution du pouvoir et de l'influence entre les acteurs du réseau. Elles donnent un aperçu général de la structure, des dynamiques et des résultats potentiels du réseau, puisqu'elles déterminent la manière dont les acteurs interagissent, collaborent et prennent des décisions.

Avec un degré de centralisation de 0,92 et une centralisation de l'interdépendance de 0,99²¹⁹, il apparaît clairement que le réseau des acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques migratoires du Niger présente un niveau élevé de centralisation (Freeman, 1978). Il indique en effet qu'il existe une hiérarchie distincte au sein du réseau, avec une minorité d'acteurs influents possédant une proportion substantielle de liens. Ces acteurs centraux exercent un contrôle considérable sur le réseau, car leurs nombreuses relations leur permettent de diffuser efficacement l'information, les ressources et l'influence à travers le réseau. À l'inverse, la majorité des acteurs ont moins de connexions, ce qui peut limiter leur capacité à exercer une influence et à accéder aux ressources.

Le score de centralisation d'interdépendance de 0,99 fait ressortir davantage l'importance de ces acteurs centraux. Ce résultat démontre qu'ils jouent un rôle central dans les relations entre les différents acteurs du réseau (Feeman, 1977). En substance, ces acteurs centraux servent d'intermédiaires ou de relais incontournables, facilitant le flux d'informations, de ressources et de collaboration entre les autres acteurs. Ils peuvent être en mesure de contrôler la dynamique générale du réseau en filtrant ou en dirigeant de manière sélective le flux d'informations et de ressources entre les différents acteurs. La centralisation substantielle observée au sein du réseau des acteurs du paysage migratoire du Niger a plusieurs implications critiques. Elle favorise un fonctionnement hiérarchisé ou vertical du réseau en matière de prise de décision et d'allocation des ressources, puisqu'il est soumis au contrôle d'une minorité d'acteurs. La position structurelle de ces acteurs centraux (principalement internationaux) leur donne le pouvoir d'orienter l'allocation des ressources là où ils le jugent nécessaire (Borgatti & Foster, 2003).

²¹⁹ Ces valeurs se situent entre 0 et 1. Le chiffre 0 correspond à un réseau entièrement décentralisé, tandis que le chiffre 1 représente un réseau totalement centralisé. Ainsi, plus la valeur est proche de 0, plus le réseau est décentralisé, et plus elle est proche de 1, plus le réseau est centralisé.

Or, dans la mesure où le réseau dépend fortement des fonds et de l'expertise de ces acteurs internationaux, les politiques élaborées et les conditions de leur mise en œuvre se trouvent donc inévitablement influencées par les agendas de ces acteurs.

D'autre part, cette structure hautement hiérarchisée rend le réseau vulnérable aux perturbations ou aux dysfonctionnements. Si ces acteurs internationaux s'écartaient du réseau ou devenaient inactifs, les politiques migratoires mises en œuvre au Niger subiraient d'importants revers, étant donné que le fonctionnement global du réseau dépend de leur présence continue et de leur participation active (Burt, 1992; Newman, 2003). En outre, ce degré élevé de centralisation empêche l'inclusion de perspectives diversifiées, dès lors que ces acteurs centraux exercent un contrôle disproportionné sur l'agenda du réseau. Il en découle donc une limitation des marges de manœuvre pour les autres protagonistes, en particulier les acteurs nigériens, de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et d'en déterminer les orientations (Burt, 2004). Cela suppose que la centralité réduite des acteurs nigériens au sein du réseau pourrait se traduire par une contribution limitée à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques migratoires nigériennes. Ce qui soulève la question de la prise en compte effective des contextes, des priorités et des besoins du pays que seuls ces acteurs maîtrisent (Olivier de Sardan, 2021).

L'analyse de la modularité et de la structure communautaire du réseau fournit des indications précieuses sur ces dynamiques sous-jacentes (Newman, 2006; Fortunato, 2010). Le croisement de ces analyses offre une compréhension plus complète et plus nuancée sur les dynamiques et la stabilité du réseau, permettant ainsi de mieux comprendre comment les politiques et les interventions sont envisagées par ces acteurs (Danon, et al., 2005). Cette perspective holistique éclaire plus efficacement les processus de prise de décision et de coopération entre les différents acteurs impliqués dans le paysage migratoire nigérien.

3.1.3. Modularité et structure communautaire du réseau

La détection des communautés (clusters ou modules) et leurs caractéristiques communes sont une question centrale dans l'analyse des réseaux complexes (Girvan & Newman, 2002; Newman, 2003). La capacité à détecter de tels groupes revêt *une importance pratique considérable* pour analyser la structure d'un réseau (Newman, 2006). Cela permet de visualiser et analyser les groupes de nœuds partageant des propriétés similaires ou jouant des rôles similaires au sein d'un réseau (Fortunato, 2010). Plusieurs méthodes ont été développées à cette

fin (Danon, et al., 2005) dont la méthode *Louvain* (Blondel, et al., 2008) dont la capacité à détecter rapidement des clusters dans de grands réseaux est très intéressante pour l'analyse des réseaux sociaux, les réseaux de transport, etc. (Yang, et al., 2016). D'autres méthodes existent aussi telles que la méthode *Girvan-Newman* (Girvan & Newman, 2002). Dans cette analyse, les deux méthodes seront utilisées pour en comparer les résultats.

3.1.3.1. Analyse de la modularité du réseau

La méthode de Louvain pour la détection des communautés a été introduite par Blondel et al. (2008). Cette méthode est un algorithme de regroupement hiérarchique spécialement conçu pour optimiser la modularité des réseaux complexes, ce qui la rend particulièrement adaptée au traitement de données à grande échelle. Les auteurs ont démontré l'efficacité, l'extensibilité et l'efficacité de l'algorithme en l'appliquant à divers réseaux du monde réel, tels qu'un réseau d'appels téléphoniques et un réseau de collaboration scientifique. Telle qu'elle est décrite par Blondel et al. (2008), la méthode de Louvain repose sur deux étapes itératives principales : l'optimisation locale de la modularité en déplaçant les nœuds entre les communautés (1), et l'agrégation des communautés identifiées en de nouveaux *super-nœuds* pour former un réseau condensé (2). Ce processus est répété jusqu'à ce que la modularité ne puisse plus être améliorée.

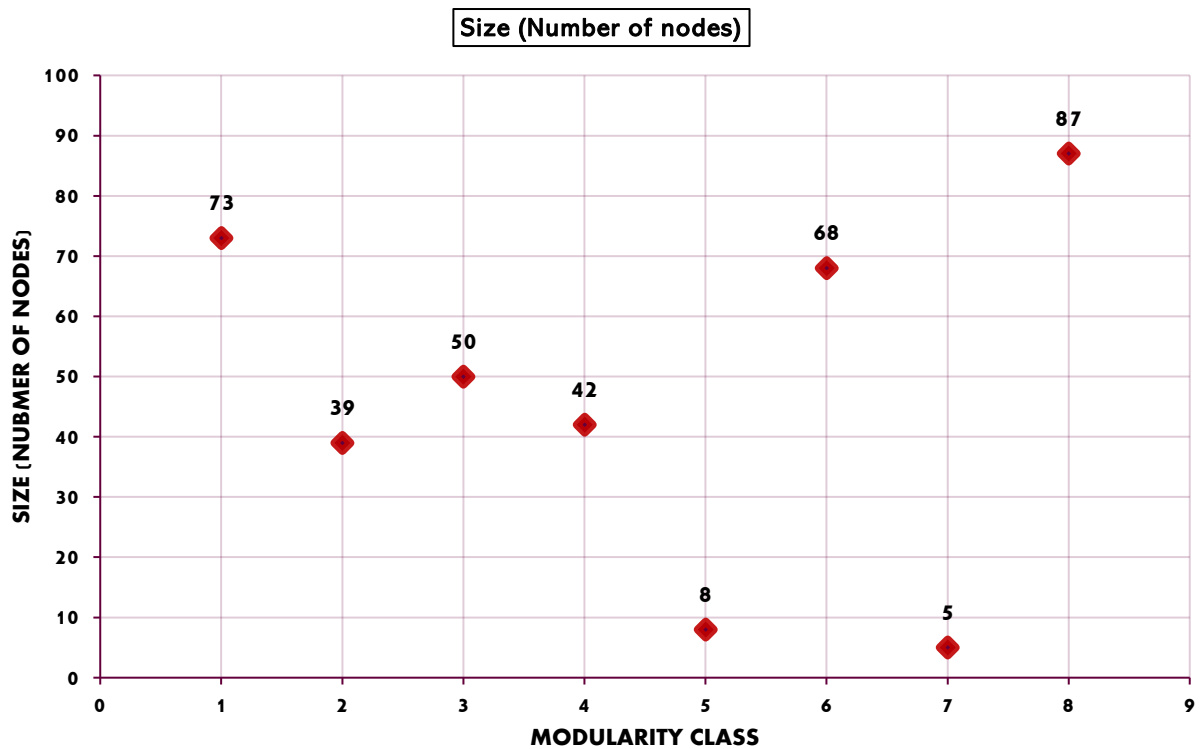
La figure ci-dessous (**cf. figure 46**) représente le résultat de l'analyse de la modularité et les clusters identifiés dans le réseau par la méthode de Louvain. Le réseau affiche un score de modularité de 0,399 et une structure communautaire composée de 7 clusters représentés dans la figure selon leurs tailles (nombre de nœuds). Les données traitées se composent de 372 nœuds (acteurs) et de 1318 arêtes (liens).

Le score de modularité de 0,4²²⁰, c'est à dire, la force de la division du réseau en communauté, indique une structure communautaire modérée au sein du réseau. Cela suggère qu'il existe des clusters (groupes) d'acteurs identifiables au sein du réseau des acteurs de la migration au Niger qui partagent plus de connexions entre eux qu'avec les acteurs d'autres clusters. Toutefois, la division entre eux n'est pas très forte ou distincte, ce qui signifie que la structure du réseau présente une certaine interconnectivité entre ces clusters. En d'autres termes, le réseau présente une certaine tendance des acteurs à se regrouper en des clusters qui ne sont pas totalement isolés

²²⁰ La modularité est exprimée en termes de valeur comprise entre -1 et 1, où une valeur proche de 1 indique une structure de communauté bien définie et une valeur proche de -1 suggère une structure de communauté faible ou inexistante.

les uns des autres. Cette interconnectivité peut faciliter l'échange d'informations, de ressources et la coopération entre les différents groupes, ce qui peut être important pour la résilience et l'adaptabilité globale du réseau.

Figure 46 : Distribution de la modularité du réseau d'acteurs selon la méthode de Louvain



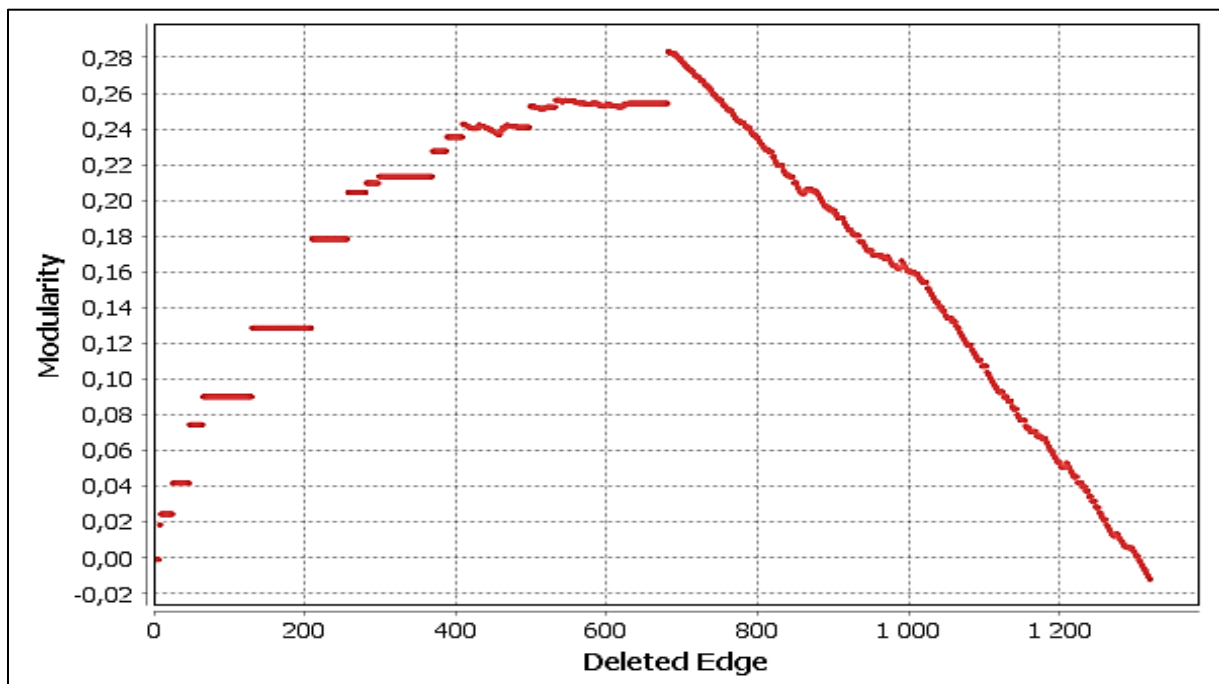
Réalisation AHMET TCHILOUTA Rhoumour, 2023, **source des données** : enquêtes personnelles et calculs de l'auteur

L'analyse de la modularité avec la méthode de *Girvan-Newman* a montré un résultat similaire. *Girvan-Newman* est un algorithme de détection des communautés ou clusters développé par Michelle Girvan et Mark Newman (Girvan & Newman, 2002). Cette méthode se différencie de celle de Louvain par son approche. La méthode *Girvan-Newman* repose sur une suppression itérative des liens sur la base de leur centralité d'interdépendance²²¹. En supprimant les liens du graphe un à un, la structure du réseau se décompose en petits éléments, appelés communautés ou clusters. L'idée de l'algorithme est que les liens reliant différentes communautés ou groupes ont une centralité d'interdépendance plus élevée, car ils servent de passerelles entre des groupes distincts.

²²¹ C'est-à-dire le nombre de chemins les plus courts entre toutes les paires de nœuds passant par un lien particulier

La figure ci-dessous (cf. **figure 47**) représente les résultats de la modularité et la structure des clusters identifiés dans le réseau selon l'algorithme de Girvan-Newman. Les données traitées comprennent 372 nœuds (acteurs) et de 1318 arêtes (liens). Avec cette méthode, le réseau affiche un score de modularité de 0,28419304 et 89 clusters, dont 6 de taille relativement grande. Les tailles des clusters se situant dans ce top 6 se situent entre 5,38% du nombre total des acteurs pour le plus petit et 18% pour le plus important.

Figure 47 : Distribution de la modularité au sein du réseau selon la méthode Girvan-Newman



Réalisation AHMET TCHILOUTA Rhoumour, 2023, **source des données** : enquêtes personnelles et calculs de l'auteur

L'algorithme de Girvan-Newman a ainsi identifié 89 communautés distinctes dans le réseau indiquant un nombre relativement élevé de sous-groupes. Le score de modularité trouvé est quant à lui de 0,30. Un score de modularité d'environ 0,28 suggère qu'il existe une structure communautaire modérée. Cela signifie que le réseau comporte quelques clusters distincts, mais qu'ils ne sont pas aussi clairement séparés qu'ils l'auraient avec un score de modularité plus élevé (plus de 1). En d'autres termes, les acteurs qui composent le paysage migratoire nigérien sont quelque peu regroupés en clusters qui sont plus connectés en interne qu'avec d'autres groupes.

En résumé, ces approches (Louvain & Girvan-Newman) suggèrent que les acteurs de ce réseau présentent une tendance modérée à se regrouper en clusters. Cependant, ceux-ci ne sont pas clairement définis. Il existe donc des acteurs qui permettent à ces clusters de communiquer. Le

coefficient de clustérisation (*clustering coefficient*) global de 0,624 confirme ce résultat. Le clustering coefficient est une mesure (variant de 0 à 1) qui quantifie le degré de regroupement des nœuds au sein d'un réseau. En termes plus techniques, c'est le rapport entre le nombre de liens existants entre un acteur et ses voisins et le nombre maximal possible de liens entre ces voisins et le coefficient global du réseau est calculé comme la moyenne des coefficients de tous les acteurs.

Un coefficient de clustérisation de 0,624 indique qu'il existe environ 62,4% des connexions possibles entre les voisins d'un nœud (acteur) donné du réseau. Cela suggère que les acteurs du réseau étudié sont relativement bien connectés au sein de leur voisinage local, formant ainsi des clusters étroitement liés. Un coefficient de clustering élevé indique souvent que le réseau a tendance à former des clusters ou des groupes, où les acteurs au sein d'un groupe ont une plus grande probabilité d'être connectés les uns aux autres qu'aux acteurs en dehors du cluster.

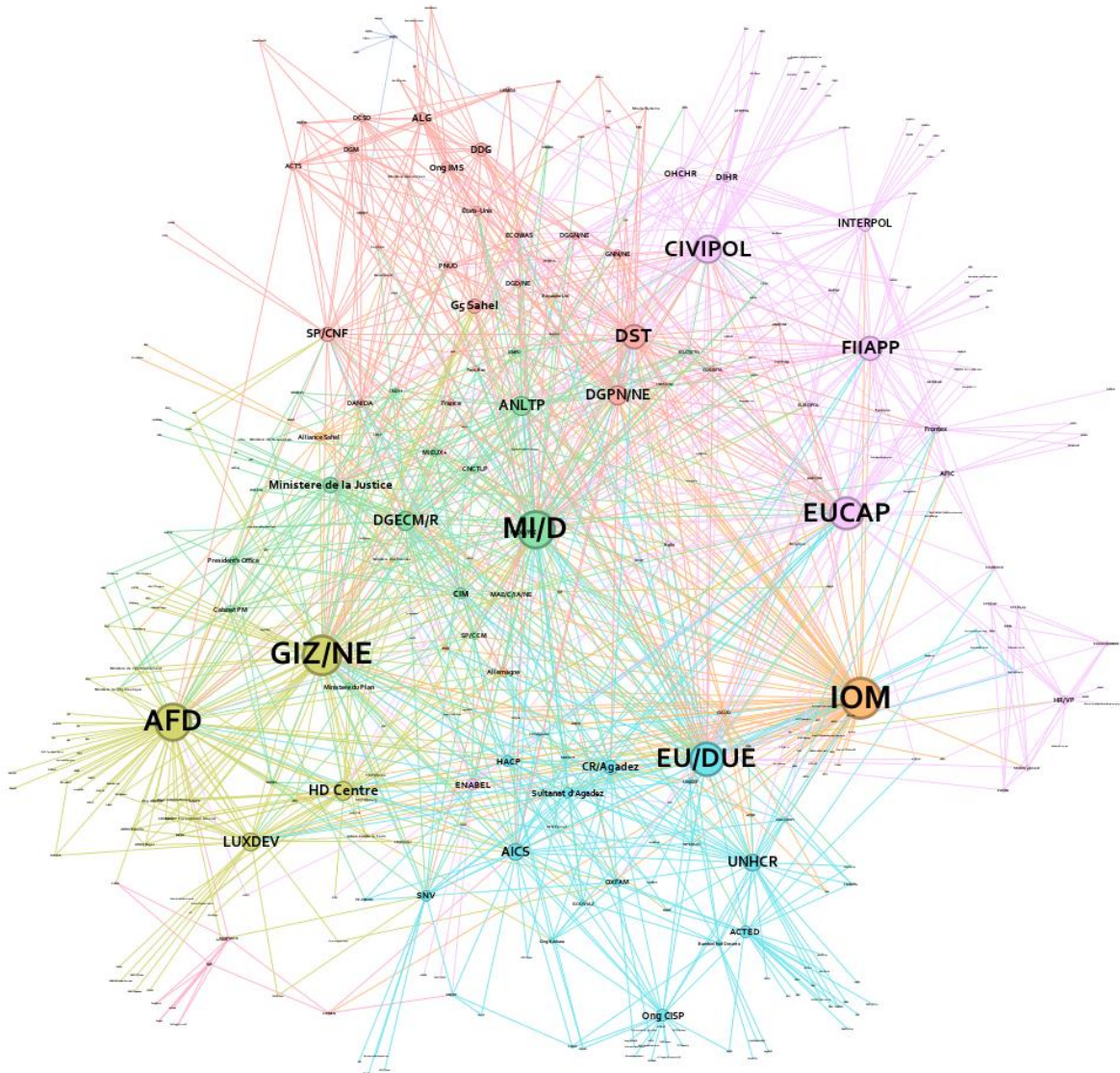
Un examen plus approfondi de la nature de ces communautés, ainsi que les caractéristiques des acteurs, pourrait fournir des informations supplémentaires sur les dynamiques mises en lumière par l'analyse de la modularité.

3.1.3.2. Analyse de la clustérisation du réseau

Cette section vise à examiner les caractéristiques des principaux clusters, ainsi que le rôle joué par les acteurs clés au sein de ces clusters. Elle se fonde sur une analyse des données qualitatives issues de diverses sources, notamment des entretiens et des sources secondaires telles que la documentation officielle et les articles de presse.

Les résultats de l'analyse de la tendance des acteurs qui composent le paysage migratoire du Niger à se regrouper en cluster avec l'algorithme de Louvain font ressortir une structure du réseau organisée en 8 clusters. Le cluster le plus important représente 23,39% du nombre total des acteurs du réseau, tandis que le moins important en rassemble 1,34%. La **figure 48**, ci-dessous, donne une représentation visuelle claire de ces clusters au sein du réseau. Chaque couleur représente un cluster défini d'acteurs, tandis que la taille des nœuds des acteurs est déterminée par leur degré de centralité au sein du réseau. Il apparaît que les huit groupes se sont constitués autour d'une minorité d'acteurs essentiellement internationaux, tels que l'AFD, la GIZ, la Délégation de l'UE au Niger, EUCAP Sahel Niger, et CIVIPOL. Il est intéressant de noter que seuls deux clusters se sont formés autour d'acteurs nigériens, à savoir le ministère de l'Intérieur (MI/D) et la Direction de la Surveillance du Territoire (DST).

Figure 48 : Cluster détectés dans le réseau des acteurs de la migration au Niger



Source : AHMET TCHILOUTA Rhoumour, 2023, Visualisation : GEPHI (<https://gephi.org/>)

a) Le cluster d'EUCAP Sahel Niger

Le cluster le plus important, qui représente une part significative du réseau, s'est formé autour d'EUCAP Sahel Niger. Il est composé de 87 acteurs, soit 27,34% du nombre total des acteurs du réseau. CIVIPOL, l'opérateur de coopération technique internationale du ministère français de l'Intérieur, INTERPOL, FRONTEX ou la fondation semi-publique espagnole FIIAPP²²² sont ses membres les plus importants. La création de ce cluster autour d'EUCAP Sahel peut

²²² Fondation espagnole Internationale et Iberoaméricaine pour l'Administration et les Politiques Publiques : <https://www.fiiapp.org/>

s'expliquer par le principe d'homophilie, c'est-à-dire les similitudes des domaines d'intervention et des organes de contrôle (McPherson, et al., 2001). La majorité des acteurs du cluster relèvent du secteur de la sécurité, de la gestion des frontières ou de la lutte contre les migrations irrégulières. Il en est de même aussi pour les acteurs clés du cluster qui sont tous des institutions de l'UE ou de ses États membres.

Par Exemple, FIIAPP met en œuvre deux programmes clés du FFUA. Elle est à l'origine des équipes conjointes d'investigations (ECI), qui visent à lutter contre la migration irrégulière et le trafic de migrants. La FIIAPP implémente également les Groupes d'Action Rapide — Surveillance et Intervention au Sahel (GAR-SI Sahel), en tant que cheffe de file d'un consortium européen comprenant l'Espagne, l'Italie, le Portugal et la France (représentée par la DGGN et CIVIPOL). Quant à CIVIPOL, elle est impliquée aux côtés de l'AFD dans la mise en œuvre du programme AJUSEN, financé à hauteur de 100 millions d'euros par le FFUA, soit près de 35% de l'enveloppe totale accordée au Niger. EUCAP Sahel participe à la mise en œuvre de ces programmes à travers différents projets de renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité du Niger. Par ailleurs, EUCAP Sahel a signé un accord de travail avec FRONTEX en 2022, formalisant la coopération existante entre les deux institutions de l'UE²²³.

La création de ce cluster reflète également la position stratégique d'EUCAP Sahel en tant que partenaire technique et financier clé du Niger dans les domaines de la sécurité, du contrôle des migrations et de la gestion des frontières. En plus des programmes de renforcement des capacités des forces de sécurité intérieure, EUCAP Sahel a par exemple activement soutenu le gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie nationale de Sécurité Intérieure (SNSI), ainsi que dans l'opérationnalisation des Compagnies Mobiles de Contrôle aux Frontières (CMCF). En outre, bien qu'il soit difficile de lui attribuer un rôle de coordination clair, EUCAP Sahel sert de plateforme de dialogue, réunissant les acteurs nationaux et internationaux de l'humanitaire, du développement et de la sécurité (Colomba-Petteng, 2019).

b) Le cluster de la GIZ et de l'AFD

Le deuxième cluster s'est constitué autour de la GIZ et de l'AFD, et comprend 73 acteurs, soit près de 20% du nombre total d'acteurs. Il est composé d'une diversité d'acteurs, dont des

²²³ Frontex, Frontex signs Working Arrangement with EUCAP Sahel Niger, 2022-07-15 : <https://frontex.europa.eu/media-centre/news/news-release/frontex-signs-working-arrangement-with-eucap-sahel-niger-R8bj2Z>

organisations internationales telles que l'ONG suisse HD Centre, l'Agence luxembourgeoise de coopération au développement (LUXDEV) et un large éventail d'ONG internationales actif dans la lutte contre la pauvreté, le secteur agricole, etc. Quant aux acteurs nigériens, on retrouve les ministères des Finances et de l'Agriculture, ainsi qu'un certain nombre de collectivités territoriales et d'associations locales.

La création de ce cluster autour de ces deux acteurs clés de l'aide au développement et de la coopération internationale s'explique, outre la similitude de leurs champs d'intervention et de leur origine géographique (homophilie), par le fort ancrage territorial de ces institutions au Niger, partenaires techniques et financiers historiques du Niger. Leurs positions structurelles centrales respectives dans le réseau des acteurs de la migration au Niger se comprennent par la diversité des programmes de lutte contre la migration mis en œuvre dans le cadre du FFUA ou de la coopération bilatérale. Par exemple, l'AFD déploie des programmes d'appui aux filières agricoles à Tahoua et à Agadez²²⁴, de relance économique et de cohésion sociale dans le bassin du lac Tchad²²⁵, ainsi que le programme AJUSEN mentionné plus haut. Quant à la GIZ, elle a joué un rôle déterminant dans l'élaboration de plusieurs documents de stratégie nationale. Elle a notamment apporté un appui technique et financier à l'élaboration de la Politique nationale de Migration²²⁶ et de la Politique nationale des Frontières²²⁷. Dans le cadre du FFUA, elle exécute plusieurs programmes couvrant le renforcement de la gestion des flux migratoires,²²⁸ le renforcement de la résilience économique des communautés²²⁹ et la stabilisation des zones frontalières du G5 Sahel²³⁰.

²²⁴ Projet d'appui aux filières agricoles dans les régions de Tahoua et Agadez : https://trust-fund-for-africa.europa.eu/our-programmes/projet-dappui-aux-filieres-agricoles-dans-les-regions-de-tahoua-et-agadez_en

²²⁵ RESILAC — Redressement Economique et Social Inclusif du Lac Tchad : https://trust-fund-for-africa.europa.eu/our-programmes/resilac-redressement-economique-et-social-inclusif-du-lac-tchad_en

²²⁶ GIZ, Niger : Appui-conseil en matière de politique de migration (APM) : https://www.giz.de/de/downloads/giz2021_fr_niger-appui-conseil-en-matiere-de-politique-de-migration.pdf

²²⁷ GIZ, Appui au Programme Frontière de l'Union africaine (PFUA), composante Niger : <https://www.giz.de/en/downloads/giz2023-fr-appui-programme-fronti%C3%A8re-union-africaine.pdf>

²²⁸ Renforcement de la gestion durable des conséquences des flux migratoires : https://trust-fund-for-africa.europa.eu/our-programmes/renforcement-de-la-gestion-durable-des-consequences-des-flux-migratoires_en

²²⁹ Promotion de l'emploi pour le renforcement de la résilience économique des communautés dans la région de Tillabéry : https://trust-fund-for-africa.europa.eu/our-programmes/promotion-de-lemploi-pour-le-renforcement-de-la-resilience-economique-des-communaut-es-dans-la-region_en

²³⁰ Programme d'urgence pour la stabilisation des espaces frontaliers du G5 Sahel (PDU) : https://trust-fund-for-africa.europa.eu/our-programmes/programme-durgence-pour-la-stabilisation-des-espaces-frontaliers-du-g5-sahel-pdu_en

c) Le cluster de la délégation de l'UE au Niger

Le troisième cluster, représentant un peu plus de 18% du réseau avec 68 acteurs, s'est créé autour de la Délégation de l'Union européenne au Niger. Il regroupe une diversité d'acteurs telle que l'Agence italienne de coopération au développement (AICS), l'Agence néerlandaise de développement (SNV) et de nombreuses ONG européennes, pour la plupart d'origine italienne et française. Plusieurs de ces organisations étaient déjà présentes au Niger et ont étendu leurs opérations à la faveur de la crise géopolitique de 2015 et de la détérioration de la situation sécuritaire dans la sous-région. Il s'agit notamment de la Cooperazione Internazionale (COOPI), active au Niger depuis 2012, INTERSOS (2019), Comité International pour le Développement des Peuples (CISP) (2005), OXAM, ACTED, et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR). Les opérations de ces acteurs dépendent fortement du financement de l'Union européenne.

Des acteurs nigériens sont également présents au sein de ce cluster, notamment la Haute Autorité pour la Consolidation de la Paix (HACP) et les ONG Garkua et Karkara, les seules entités nationales ayant reçu des financements du FFUA dans le cadre des programmes *Plan d'Actions à Impact Economique Rapide à Agadez*²³¹ et *Stabilisation et renforcement socio-économique des populations affectées par la migration irrégulière dans les zones de transit au Niger*²³². Ces deux programmes sont pilotés par la HACP et mis en œuvre par les ONG Garkua et Karkara. Il est intéressant de noter la présence du Conseil régional d'Agadez dans ce cluster, malgré ses critiques à l'égard des politiques migratoires européennes au Niger, et en particulier des programmes susmentionnés mis en œuvre par le consortium dirigé par la HACP.

Plus généralement, la formation de ce cluster autour de la délégation de l'UE au Niger se comprend aussi par son rôle central dans la gouvernance et la distribution des fonds du FFUA. En tant que représentante de Bruxelles à Niamey, elle est impliquée non seulement dans l'identification et la formulation des programmes (qu'ils soient ou non financés par le FFUA), mais aussi dans la sélection des programmes à financer par les différents instruments de financement de l'UE. En outre, la délégation coordonne et supervise le dialogue avec les différentes parties prenantes, telles que les autorités nationales et locales, les organisations de

²³¹ Plan d'Actions à Impact Economique Rapide à Agadez (PAIERA) : https://trust-fund-for-africa.europa.eu/our-programmes/plan-dactions-impact-economique-rapide-agadez-paiera_en

²³² Stabilisation et renforcement socio-économique des populations affectées par la migration irrégulière dans les zones de transit au Niger : https://trust-fund-for-africa.europa.eu/our-programmes/stabilisation-et-renforcement-socio-economique-des-populations-affectees-par-la-migration_en

la société civile (OSC) et les agences de coopération au développement des États membres de l'UE. Elle est également partie prenante du Cadre de Concertation sur les Migrations (CCM), en tant que cheffe de file des partenaires techniques et financiers (PTF).

La délégation de l'UE au Niger exerce donc une forte influence au sein de ce réseau d'acteurs, dans la mesure où elle joue un rôle central dans la gestion et la distribution des fonds du FFU, dans la supervision des dialogues avec les différentes parties prenantes, et en tant que chef de file des partenaires techniques et financiers du CCM, principal instrument de coordination des actions de l'État et de ses partenaires dans le domaine de la migration. Elle peut contrôler donc la circulation des informations et la distribution des ressources financières au sein du réseau.

d) Le cluster de la Direction de la surveillance du territoire (DST)

Le quatrième cluster le plus important s'est constitué autour de la Direction de la surveillance du territoire (DST), l'équivalent nigérien de la police aux frontières. Ce cluster représente près de 14% du réseau avec 50 acteurs. Les acteurs qui composent ce cluster, qu'ils soient nationaux ou internationaux, se singularisent par le fait qu'ils relèvent du secteur de la sécurité dans leur écrasante majorité. Aussi, si la DST se présente dans ce cluster comme l'acteur influent, cette influence est à mettre en perspective avec la configuration du réseau et le contexte dans lequel ce cluster évolue puisque celle-ci dépend très fortement des financements extérieurs.

Parmi les membres importants de ce cluster figurent la Direction générale de la Police nationale (DGPN) du Niger, à laquelle la DST est hiérarchiquement rattachée, et le Secrétariat permanent de la Commission nationale des Frontières (SP/CNF). Les autres acteurs incluent les Directions générales de la Gendarmerie nationale (DGGN), des Douanes (DGD), de la Garde nationale (GNN) et le ministère de la Défense. Quant aux internationaux, il s'agit de l'Ambassade des États-Unis au Niger, du Canada et du Japon qui sont, avec l'Italie et l'UE, les principaux partenaires financiers du programme de *Gestion des frontières* de l'OIM et dont la DST est le principal bénéficiaire avec, entre autres, la modernisation de ses postes-frontière et la formation de ses agents aux Systèmes d'Information de Gestion des Frontières (BMIS), en vue du déploiement du Système d'Information et d'Analyse des Migrations (MIDAS) et du Système de Comparaison et d'Évaluation Sécurisées de l'Identification des Personnes (PISCES)²³³.

²³³ USLEGAL , Personal Identification Secure Comparison and Evaluation System [PISCES] Law and Legal Definition: <https://definitions.uslegal.com/p/personal-identification-secure-comparison-and-evaluation-system-pisces/>

En plus de ces programmes, la DST est également impliquée dans de nombreuses autres initiatives, telles que la création de Compagnies Mobiles de Contrôle aux Frontières (CMCF) pilotées par EUCAP Sahel Niger et financées par l'UE et ses États membres (Allemagne, Pays-Bas, etc.). Par ailleurs, la Division des enquêtes spéciales (DIS) de la DST constitue le point d'ancrage opérationnel des Équipes conjointes d'enquête (ECI) mises en place par la fondation espagnole FIIAPP avec un financement du FFUA. Ainsi, la création de ce cluster autour de cette direction nigérienne trouve son explication dans l'importance qu'elle a acquise dans l'externalisation des dispositifs européens de contrôle aux frontières au Niger au lendemain de la crise géopolitique de 2015.

e) Le cluster du ministère de l'Intérieur (MI/D)

Le cinquième cluster étudié gravite autour du ministère de l'Intérieur et englobe un peu moins de 12% de l'ensemble du réseau, soit 42 entités. Ce groupe est nettement dominé par des acteurs nationaux, parmi lesquels l'Agence nationale de lutte contre la traite des êtres humains (ANLTP), rattachée au ministère de la Justice, y figure également. En outre, le groupe comprend la Direction générale de l'état civil, des migrations et des réfugiés (DGECM/R), le Secrétariat permanent du Cadre de concertation sur les migrations (SP/CCM) et le Comité interministériel chargé de l'élaboration des politiques migratoires (CIM). Toutes ces entités sont placées sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, le SP/CCM et le CIM étant présidés par le ministre de l'Intérieur. Le CIM a été mis en place par le gouvernement nigérien en 2007²³⁴, mais il est devenu opérationnel dix ans plus tard, en octobre 2017²³⁵, avec l'appui de la GIZ à travers le *Projet Appui-conseil en matière de Politique migratoire (APM)* de la GIZ²³⁶.

La présence d'acteurs internationaux au sein de ce cluster est relativement faible, néanmoins leur influence sur la formulation et l'exécution des politiques migratoires au Niger reste substantielle. Par exemple, on trouve dans ce cluster l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), sous les auspices duquel, et grâce au soutien financier de l'Italie et du

²³⁴ Arrêté n° 235 du 13 juillet 2007 portant création, attributions et composition d'un Comité interministériel chargé de l'élaboration du Document de Politique nationale de Migration (DPNM), modifié par l'arrêté n° 627 du 26 septembre 2013.

²³⁵ Politique nationale de la migration (2020-2025) : <https://www.giz.de/de/downloads/politique-nationale-de-la-migration.pdf>

²³⁶ Lancement du projet « Appui-conseil en matière de politique migratoire GIZ-APM » : Un projet pour appuyer le Niger dans ses efforts de lutte contre le phénomène de la migration irrégulière : <http://news.aniamy.com/h/82586.html>

Danemark, la loi n° 2015-36 relative au trafic illicite de migrants a été formulée.²³⁷ L'adoption de cette loi a marqué un changement de paradigme dans la politique migratoire nigérienne, qui a évolué vers une approche plus répressive et axée sur la sécurité, en rupture avec sa position historique de laissez-faire en matière de migration. En outre, ce cluster accueille MIEUX+ (Migration EU Expertise), un mécanisme de partage des connaissances financé par l'UE et mis en œuvre par l'International Centre for Migration Policy Development (ICMPD), qui s'enorgueillit de compter plus de 340 experts. Ces derniers sont mobilisés pour aider les acteurs des pays tiers, tels que les ministères nationaux, les autorités locales, les organes législatifs ou les acteurs judiciaires, à améliorer la gouvernance et la gestion des migrations²³⁸. Les experts de MIEUX+ interviennent au Niger, entre autres, pour soutenir le pays sur le dialogue sur la mobilité et les migrations²³⁹. En 2016, ils ont activement contribué à l'élaboration de la Stratégie nationale de lutte contre la migration irrégulière aux côtés du Cabinet du Premier ministre, du ministère de l'Intérieur et du ministère des Affaires étrangères²⁴⁰.

Le cluster qui entoure le ministère de l'Intérieur reflète donc une configuration similaire à celle qui entoure la Direction de la Surveillance du Territoire (DST), chapeauté par l'une des entités du Ministère. Bien que le ministère de l'Intérieur apparaisse en effet comme un acteur clé au sein du cluster et du paysage migratoire nigérien plus large, son modus operandi opérationnel et les politiques promulguées en son nom restent largement tributaires de l'expertise et des financements extérieurs. Par conséquent, l'influence du ministère de l'Intérieur est à considérer avec la distance critique nécessaire.

3.3. Dynamique de pouvoir et jeux d'influence dans le paysage migratoire nigérien

L'examen approfondi de la structure du réseau fait apparaître que le réseau migratoire au Niger est caractérisé par une distribution asymétrique des relations, un système de prise de décision vertical et une allocation des ressources (techniques et financières) principalement contrôlée par une minorité, principalement d'origine européenne. Cette minorité exerce une influence

²³⁷ Niger : Loi No. 2015-36 du 26 mai 2015 relative au Trafic illicite de Migrants [Niger], 26 May 2015, available at : <https://www.refworld.org/docid/60a505e24.html> [accessed 25 April 2023]

²³⁸ Qu'est-ce que l'initiative MIEUX ? <https://www.mieux-initiative.eu/fr/about/what-is-mieux>

²³⁹ Support Project to the Migration Mobility Dialogue (MMD): <https://www.icmpd.org/our-work/projects/migration-and-mobility-dialogue-support-programme>

²⁴⁰ Stratégie nationale de la lutte contre la migration irrégulière https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.migration-spcem.ne%2Fsites%2Fdefault%2Ffiles%2F2021-07%2FStrategie_Niger_Final_MIEUX.docx&wdOrigin=BROWSELINK

disproportionnée sur l’agenda du réseau. Bien que l’analyse de la modularité du réseau suggère une propension modérée des acteurs à se regrouper et un certain degré de décentralisation — illustré par divers clusters d’acteurs contribuant au fonctionnement général et à la résilience du réseau —, les analyses qualitatives sur le terrain montrent que son fonctionnement est fortement tributaire de l’expertise et du financement extérieurs, principalement d’acteurs européens.

Ceux-ci ont largement contribué à l’élaboration des documents stratégiques nationaux en matière de gestion des migrations, de contrôle des frontières et de sécurité intérieure, et sont activement engagés dans leur mise en œuvre. En monopolisant l’accès aux ressources et en pilotant la majorité des programmes, ils exercent un pouvoir disproportionné sur le réseau, posant ainsi la question de l’équilibre entre les priorités nationales et les intérêts extérieurs. Pour mieux comprendre les dynamiques de pouvoir et les jeux d’influence mis en évidence par l’analyse générale de la structure du réseau, une analyse détaillée des positions structurelles individuelles des acteurs apparaît tout à fait pertinente.

À cette fin, certaines mesures clés des SNA, telles que la centralité des degrés, la centralité d’interdépendance et la centralité du vecteur propre, sont particulièrement éclairantes.

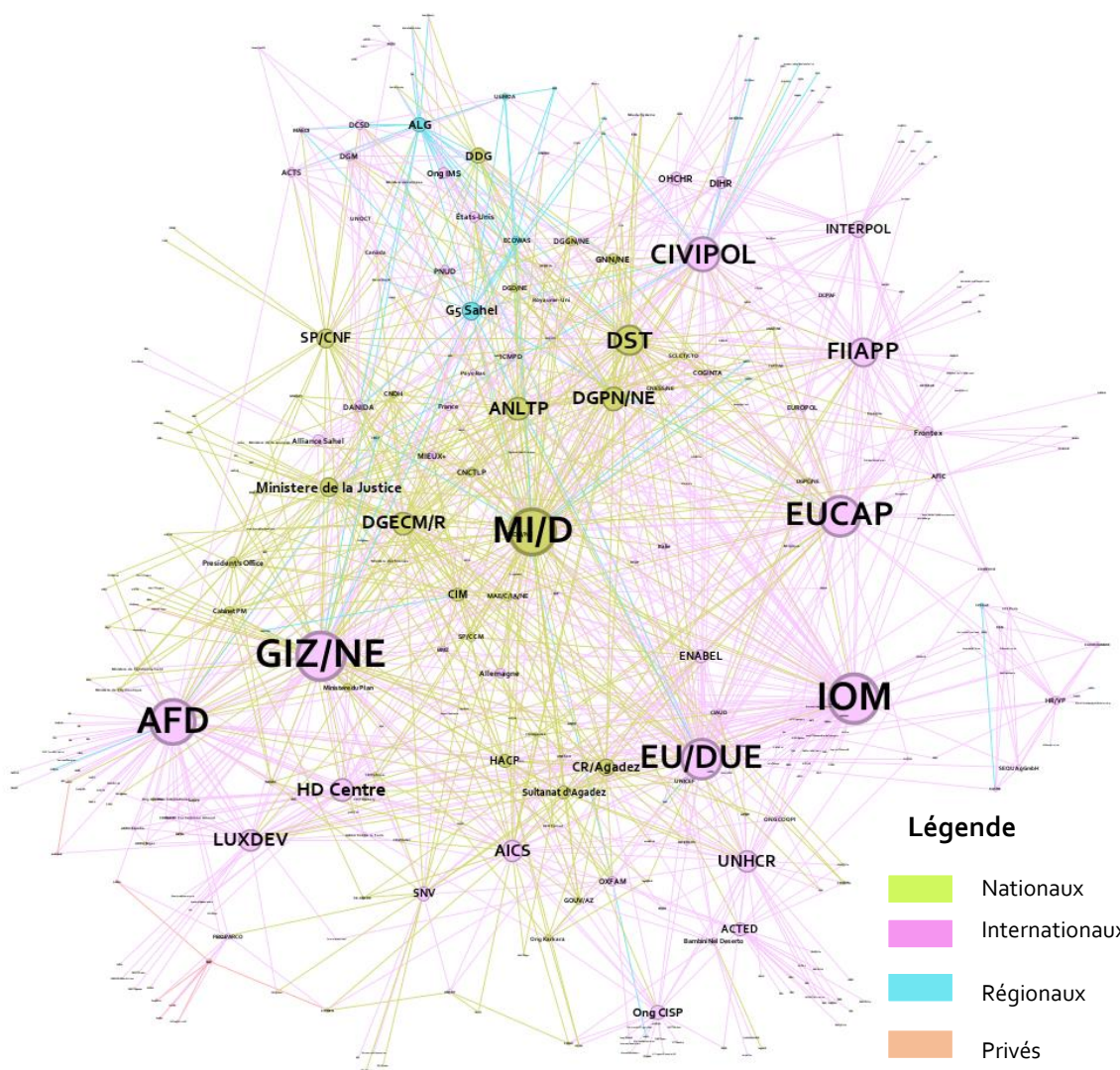
3.3.1. Centralité de degré : Acteurs clés du réseau

La centralité de degré est une mesure utilisée dans l’analyse des réseaux sociaux pour déterminer l’importance relative d’un acteur (nœud) au sein du réseau sur la base du nombre de connexions (arêtes) qu’il possède (Freeman, 1978; Borgatti, et al., 2018). En termes simples, elle mesure de degré de connectivité d’un acteur au sein du réseau. Cette mesure illustre la portée immédiate d’un acteur au sein du réseau, car elle traduit sa capacité à influencer directement ses voisins ou à accéder à leurs informations (Newman, 2010). Les acteurs dont le degré de centralité est plus élevé sont considérés comme centraux, puisqu’ils jouissent d’une plus grande visibilité et disposent davantage de possibilités d’interaction (Wasserman & Faust, 1994). Par conséquent, ils peuvent occuper des positions influentes dans le réseau, en particulier dans le contexte de la diffusion d’informations, de l’allocation de ressources ou des processus de négociation (Valente, 2010; Walter, 2015a).

La figure ci-dessous (**cf. figure 49**) représente la centralité de degré des acteurs impliqués dans l’élaboration et la mise en œuvre des politiques migratoires nigériennes. La couleur définit les acteurs selon leur catégorie (internationaux, nationaux, régionaux ou privés), tandis que la taille des nœuds (acteurs) est proportionnelle à leur degré de centralité au sein du réseau. Il ressort de

l'analyse que les acteurs ayant les degrés de centralité les plus importants sont l'OIM avec 91 liens (relations), la GIZ avec 89 liens, le ministère nigérien de l'Intérieur avec 85 liens, l'AFD avec 83 et la Délégation de l'UE et EUCAP Sahel avec 74 liens chacun. Cela suggère que ces acteurs occupent des positions centrales dans le réseau, tant en termes de visibilité que de capacités d'interaction avec le reste du réseau. Leur présence dans le réseau est donc essentielle pour la circulation des informations, la distribution des ressources et dans les processus de négociation.

Figure 49 : Degré de centralité des différents acteurs du réseau



Source : AHMET TCHILOUTA Rhmour, 2023, Visualisation : GEPHI (<https://gephi.org/>)

Les analyses de la centralité de degré mettent également en exergue le rôle central des acteurs extérieurs dans le paysage migratoire nigérien. En effet, à l'exception du ministère de l'Intérieur

et certaines de ses entités, notamment la DST, la DGPN et DGECEM/R et l'ANLTP, les acteurs nigériens occupent des positions très périphériques dans le réseau. Cela suggère une capacité réduite des acteurs nigériens à influencer la formulation et la mise en œuvre des politiques, en raison de leur pouvoir limité dans le contrôle du flux d'informations, de la distribution des ressources et des processus de négociation. Ce positionnement limité des acteurs nigériens met en évidence une forte disparité en termes de pouvoir et d'influence au sein du réseau, rendant ces derniers moins influents dans l'orientation du discours et des interventions politiques en matière de migration. Les analyses de centralité de degré, en dévoilant la centralité des acteurs externes et la position périphérique des acteurs nationaux, soulignent le besoin impératif d'une distribution plus équilibrée du pouvoir et des ressources pour s'assurer que les politiques et les initiatives en matière de migration reflètent et répondent aux priorités et aux intérêts nationaux du Niger.

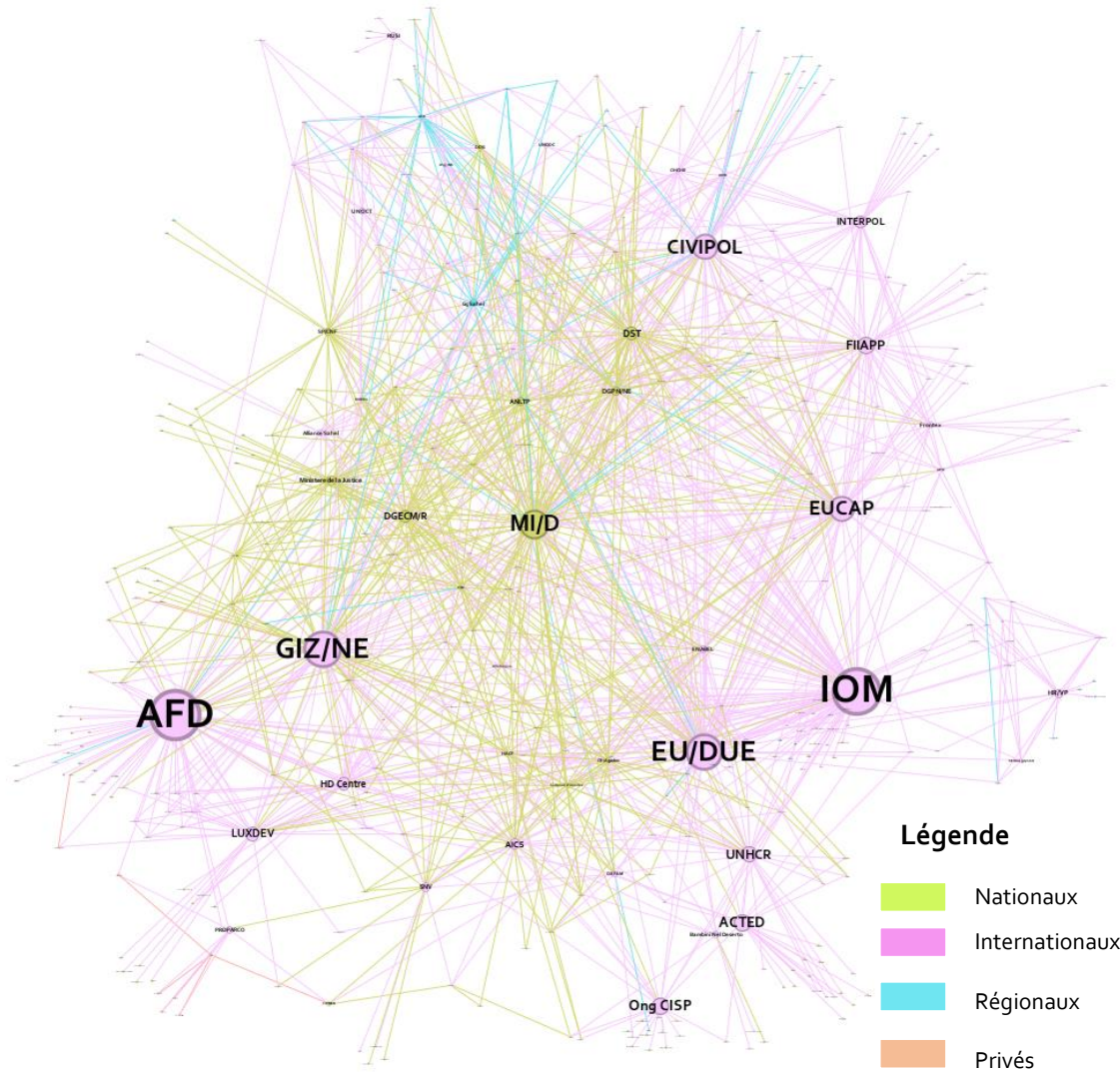
Toutefois, il faut reconnaître que la centralité de degré ne permet pas à elle seule de saisir pleinement le pouvoir et l'influence qu'un acteur peut avoir au sein du réseau. Elle ne mesure que sa popularité au sein du réseau (Hansen, et al., 2020). En ce sens, elle ne donne qu'une perspective limitée sur la structure globale du réseau (Scott, 2017). Un acteur jouissant d'une grande popularité (degré de centralité élevé) peut être bien connecté dans son environnement immédiat et ne pas nécessairement occuper une position clé dans la structure globale du réseau. Il convient donc de la combiner avec d'autres mesures de centralité, telles que la centralité d'intermédiarité et la centralité de vecteur propre, qui capturent le positionnement des acteurs en les situant dans leur environnement plus large (Borgatti, et al., 2018).

3.3.2. Centralité d'intermédiation et acteurs relais

La centralité d'intermédiation (*Betweenness centrality* en anglais) est une mesure de l'analyse des réseaux sociaux qui quantifie la mesure dans laquelle un nœud (acteur) agit comme un pont ou un intermédiaire entre d'autres nœuds du réseau. En d'autres termes, dans quelle mesure il sert de pont entre plusieurs parties du réseau et fait ainsi circuler l'expertise, les informations et les ressources entre les différents membres du réseau (Golbeck, 2015; Hansen, et al., 2020). Plus la centralité d'intermédiation d'un acteur est élevée, plus son rôle d'intermédiation est important. Elle peut donc fournir des informations cruciales sur ceux qui contrôlent le transfert d'informations, d'expertise et de ressources entre les différentes parties prenantes.

La figure ci-dessous fournit une représentation visuelle des acteurs qui jouent le rôle de pont ou d'intermédiaire entre les différents acteurs du réseau (cf. figure 50).

Figure 50 : Centralité d'intermédiation : les acteurs relais du réseau



Source : AHMET TCHILOUTA Rhoumour, 2023, Visualisation : GEPHI (<https://gephi.org/>)

La taille des nœuds correspond aux scores de centralité des acteurs tandis que la couleur le type d'acteur. L'AFD, l'OIM, la GIZ, la Délégation de l'UE au Niger, avec les scores de centralité les plus élevés du réseau, émergent comme les acteurs pivots dans la connexion des différents acteurs engagés dans le développement et la mise en œuvre des politiques migratoires nigériennes. Cela suppose qu'ils contrôlent le flux d'informations et d'expertise et qu'ils ont le pouvoir d'orienter les ressources là où ils les jugent nécessaires. Par conséquent, ils ont le pouvoir de décider ou d'imposer leur agenda au réseau. Les acteurs nigériens, y compris le

ministère de l'Intérieur, qui avait un degré de centralité élevé, ont des scores d'intermédiation faibles, comme le montre visuellement l'illustration ci-dessus (cf. **figure 50**).

Les faibles scores d'intermédiation des acteurs nigériens par rapport aux acteurs internationaux suggèrent donc, comme nous l'avons observé dans l'analyse générale de la structure du réseau, que l'information, l'expertise et la distribution des ressources sont principalement contrôlées par des entités externes. Ce déséquilibre peut avoir des implications majeures pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques migratoires au Niger. En effet, il peut conduire à ce qu'un agenda externe prévale sur les priorités et les intérêts nationaux, et conduire à un désalignement et à une inefficacité potentielle.

En outre, ce rôle limité de pont des acteurs nigériens peut entraver le développement des capacités et de l'expertise locales en matière de gestion de la migration, comme en témoigne l'adoption de la loi 2015-36 relative au trafic illicite de migrants²⁴¹ adoptée par le gouvernement nigérien en mai 2015 dans un contexte de pression de la part de l'UE et de ses États membres (Dauchy, 2020). La criminalisation du transport de migrants et des activités connexes a eu des répercussions négatives majeures sur la stabilité socio-économique de la région d'Agadez et sur le bien-être des populations locales (Tubiana, et al., 2018). De plus, le contrôle exercé par des acteurs extérieurs peut influencer les dynamiques de pouvoir et la prise de décision au sein du réseau, ce qui permet aux acteurs internationaux de façonner les discussions et les négociations politiques pour servir leurs propres agendas. Ceci est notamment illustré par le système de gouvernance du FFUA, au sein duquel les pays bénéficiaires, dont le Niger, siègent en tant que simples observateurs. À ce titre, ils ne disposent que d'une faible marge de manœuvre dans le choix des programmes financés par le FFUA²⁴². Plus encore, dans certains programmes du FFUA sous forme d'appui budgétaire, comme le projet AJUSEN, le déboursement des fonds est assorti de conditionnalités. Celles-ci incluent l'adoption de documents de stratégie nationale sur la migration irrégulière, la lutte contre la traite des êtres humains et le renforcement des capacités et des structures matérielles pour le contrôle des

²⁴¹ Niger : Loi No. 2015-36 du 26 mai 2015 relative au Trafic illicite de Migrants [Niger], 26 mai 2015, <https://www.refworld.org/docid/60a505e24.html> [consultée le 6 avril 2023]

²⁴² Décret n° 2017-576 du 20 avril 2017 portant publication de l'accord instituant le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique, et ses règles internes (ensemble 4 annexe), signé à La Valette le 12 novembre 2015 (1) : https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=hqKwBd0u6b20h-CVcOM_eLzpZd6I8n7FDiJ95W09ZL4=

frontières²⁴³. Cela souligne, s'il en était encore besoin, le pouvoir des acteurs extérieurs, notamment européens, non seulement à façonner les politiques migratoires du Niger, mais aussi à influencer la manière dont elles sont mises en œuvre.

Une analyse de la centralité du vecteur propre des différents acteurs donne une image plus claire de ces jeux d'influence et de pouvoir. Elle offre une perspective complémentaire à celle de la centralité d'interdépendance. Alors que cette dernière se concentre uniquement sur le rôle d'intermédiaire des acteurs, la centralité du vecteur propre met l'accent sur l'importance d'être connecté à des acteurs influents du réseau.

3.3.3. Centralité du vecteur propre et acteurs influents

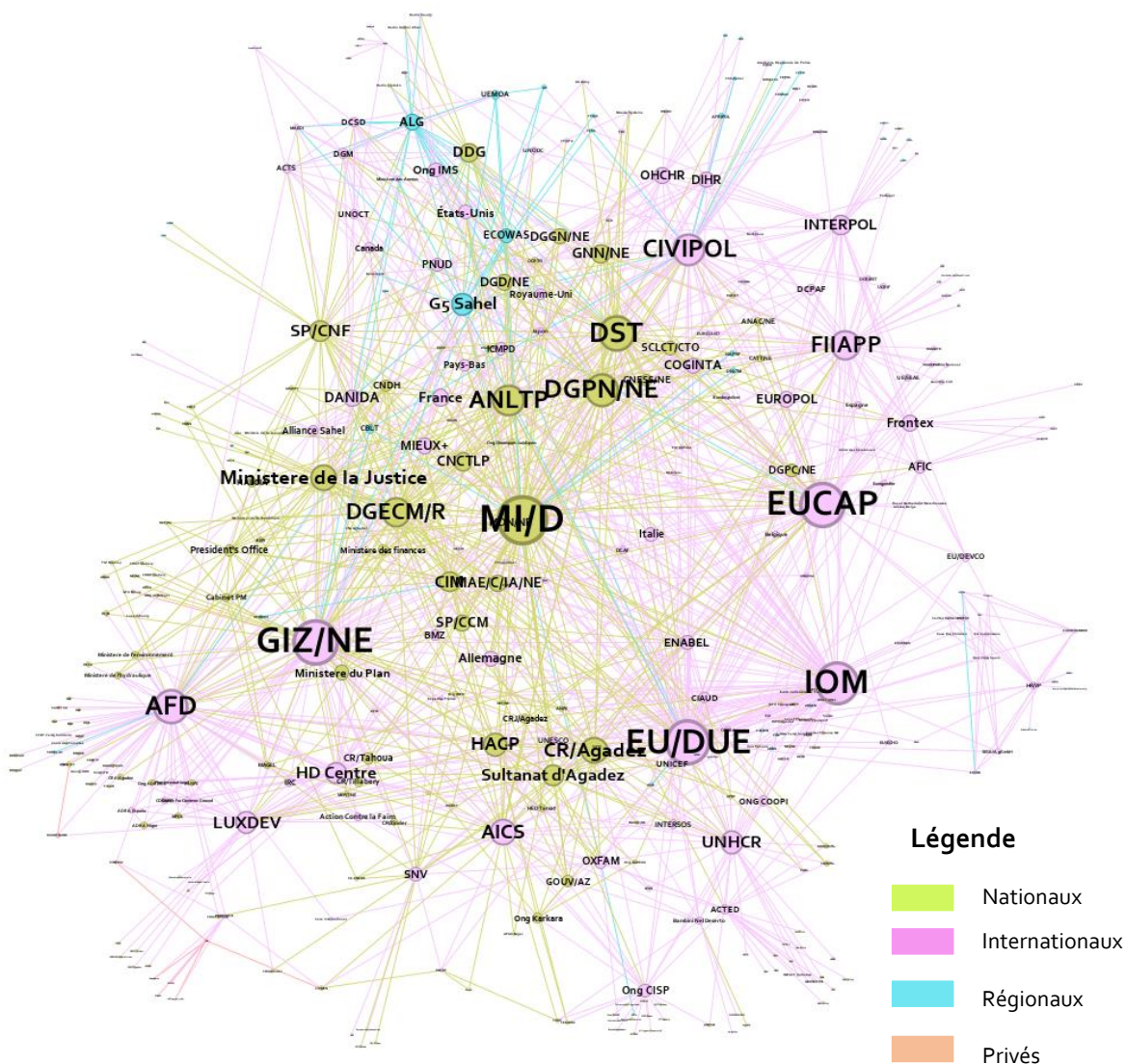
La centralité du vecteur propre (*Eigenvector centrality*) est une mesure de l'influence d'un acteur dans son réseau, qui tient compte non seulement du nombre de connexions qu'il a, mais aussi de l'importance des acteurs avec lesquels il est connecté (Bonacich, 2007). Elle attribue des scores relatifs à chaque acteur en partant de l'idée que les connexions avec des acteurs ayant un score élevé contribuent davantage à la centralité d'un acteur que les connexions avec des acteurs ayant un score faible. Cette mesure apporte donc des perspectives nouvelles à l'analyse du réseau des acteurs du paysage migratoire nigérien par rapport aux mesures précédemment déployées. En examinant la centralité de vecteur propre, il est possible de comprendre comment l'influence d'acteurs spécifiques est dérivée non seulement de leurs relations directes, mais aussi avec d'autres acteurs importants du réseau (Bonacich, 2007). Cette approche plus sophistiquée de la centralité (Hansen, et al., 2020) donne une perspective plus nuancée des dynamiques de pouvoir du réseau, puisqu'elle tient compte de la qualité des relations, plutôt que de se focaliser uniquement sur la quantité de connexions (Parau, et al., 2017).

Dans le contexte du réseau des acteurs de la migration, l'analyse de la centralité du vecteur propre des acteurs peut fournir des indications sur le positionnement stratégique des acteurs et sur leur capacité à tirer parti de ce positionnement structurel pour influencer l'agenda du réseau. La figure suivante présente les différents acteurs du paysage migratoire en fonction de la qualité de leurs relations (cf. **figure 51**). L'analyse des résultats montre que les acteurs internationaux tels que la GIZ, EUCAP Sahel, la Délégation de l'Union européenne, l'OIM, l'AFD et

²⁴³ Appui à la Justice, Sécurité et à la Gestion des Frontières au Niger : https://trust-fund-for-africa.europa.eu/our-programmes/contrat-relatif-la-reconstruction-de-letat-au-niger-en-complement-du-sbc-ii-en-preparation-appui-la_en

CIVIPOL affichent des scores de centralité plus élevés que la plupart des acteurs nigériens, à l'exception du ministère de l'Intérieur qui détient le score le plus élevé du réseau. La DST, l'ANLTP et la DGNP figurent également dans le top 10. Bien que le ministère de l'Intérieur soit l'acteur le plus influent du réseau, ces résultats suggèrent que ce sont les acteurs internationaux qui le dominent. Outre le fait qu'ils sont plus nombreux que les acteurs nationaux, les ressources techniques et financières dont ils disposent peuvent être utilisées comme levier contre les acteurs nationaux.

Figure 51 : Centralité du vecteur propre : les acteurs influents du réseau



Source : AHMET TCHILOUTA Rhoumour, 2023, Visualisation : GEPHI (<https://gephi.org/>)

Les scores de centralité relativement faibles de la majorité des acteurs nigériens suggèrent qu'ils exercent une influence et un pouvoir limités sur le réseau, même si les scores de centralité d'acteurs tels que le ministère de l'Intérieur, la DST, l'ANLTP ou la DGPN indiquent qu'ils ont le pouvoir d'influencer l'agenda du réseau. Ils peuvent donc tirer parti de ce positionnement et s'engager auprès d'acteurs internationaux influents, et ainsi influencer l'élaboration et la mise en œuvre de la politique migratoire au Niger. Néanmoins, ce pouvoir reste limité. Bien sûr, cela ne veut pas dire que les acteurs nigériens sont des réceptacles passifs de politiques migratoires imposées de l'extérieur. Au contraire, les analyses qualitatives indiquent que le changement de paradigme opéré par le Niger en matière de la gestion des migrations est le résultat d'une convergence d'intérêts visant à restreindre la mobilité, tant de la part du gouvernement nigérien que de l'Union européenne (Boyer & Mounkaila, 2020; Adam, et al., 2020). En ce sens, les acteurs nigériens assument une responsabilité centrale dans le réseau des acteurs de la migration au Niger. Néanmoins, il faut reconnaître que sans les appuis multiformes des États, institutions et agences européennes, le Niger n'aurait pas pu mettre en œuvre ces politiques à une telle échelle et avec des effets aussi spectaculaires.

Conclusion

L'analyse de la structure du réseau des acteurs façonnant le paysage migratoire nigérien se caractérise par son importante asymétrie avec quelques acteurs, principalement internationaux disposant d'un nombre disproportionné de relations par rapport aux acteurs nigériens. Elle s'observe aussi dans la circulation des informations et la distribution des ressources, largement dominées et contrôlées par des acteurs internationaux, principalement européens. Les différentes analyses ont montré également que le réseau se caractérise par un système de prise de décision vertical, révélant ainsi l'influence disproportionnée des acteurs internationaux sur l'agenda du réseau. Malgré une tendance modérée des acteurs à se regrouper, et un certain degré de décentralisation suggérant une certaine indépendance dans le fonctionnement et la résilience du réseau, les analyses qualitatives suggèrent qu'il est au contraire tributaire de l'expertise et des financements extérieurs. Cela pose la question de l'équilibre entre les priorités nationales et les intérêts extérieurs, le désalignement et les conséquences potentielles dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques migratoires du Niger (Kervyn & Shilhav, 2017; De Guerry & Stocchiero, 2018; Cour des comptes européenne, 2018).

Les différentes mesures de centralité, dont la centralité de degré, la centralité d'intermédiation et la centralité de vecteur propre, ont permis d'éclairer davantage les positions clés occupées

par les acteurs internationaux au sein du réseau et leur capacité à contrôler le flux d'informations et de ressources. Bien qu'un petit nombre d'acteurs nigériens, comme le ministère de l'Intérieur, affichent des scores de centralité élevés, la plupart des acteurs nigériens y occupent des positions périphériques, suggérant ainsi une influence ou apport limité de ces acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. Cette configuration du réseau suggère ainsi la possibilité que les agendas externes puissent prendre le pas sur les agendas nationaux, sapant ainsi les capacités et l'expertise locales en matière de gestion des migrations. Ces résultats sont en cohérence avec les analyses qualitatives qui mettent en avant le rôle clé des acteurs internationaux, notamment européens, dans les évolutions récentes du contexte migratoire nigérien (Boyer & Mounkaila, 2018; Brachet, 2018; Boyer, 2019).

Néanmoins, il est important de reconnaître que les acteurs nigériens ne sont pas des réceptacles passifs des politiques migratoires imposées de l'extérieur. Les analyses qualitatives indiquent en effet une convergence d'intérêts entre le gouvernement nigérien et l'Union européenne pour restreindre la mobilité. Toutefois, l'influence et le pouvoir limités des acteurs nigériens au sein du réseau indiquent des limites dans leur capacité à s'engager plus efficacement avec les acteurs extérieurs afin d'imposer leurs agendas et ainsi de mieux aligner les politiques migratoires sur les priorités et les intérêts nationaux du Niger.

CHAPITRE VI

**La dimension migratoire du conditionnement de l'aide au développement :
Internalisation de l'externalisation et dynamiques de (non)résistance**

Introduction

Depuis leur accession à l'indépendance dans les années 1960, les États africains sont confrontés à des « *vague[s] de pressions émanant de forces tant intérieures qu'extérieures, qui appellent à de vastes et profondes réformes économiques et politiques* » (Mkandawire, 1994, p. 155). Ces réformes ont notamment pris la forme de programmes d'ajustement structurel (PAS), en partie élaborés et imposés par des institutions financières bilatérales et multilatérales prônant le libéralisme, ou de réformes politiques axées sur le multipartisme ou la bonne gouvernance. Cette doctrine, liée à l'aide au développement (APD), a très vite suscité une vive opposition politique et économique des États subsahariens, qui percevaient ces PAS comme une ingérence étrangère et une atteinte à leur souveraineté naissante. Mais, avec le Consensus de Washington de 2001, qui visait à conditionner l'aide financière aux pays du Sud à des pratiques de bonne gouvernance, cette doctrine s'est progressivement intégrée au discours officiel de ces États (Coussy, 2006, p. 29).

Cependant, les objections initiales soulevées par ces États vis-à-vis de cette doctrine perdurent dans les débats scientifiques. Si certains reconnaissent les apports de l'APD aux pays africains (Dumont, 1962; Moyo, 2009; Gabas, 1988), beaucoup la critiquent avec véhémence, y voyant une stratégie et un outil d'asservissement permettant aux puissances coloniales de maintenir leur contrôle sur leurs ex-colonies. Cette perspective suggère une continuité de la domination coloniale (Duffield & Hewitt, 2009; Delputte & Orbie, 2020). D'autres critiques insistent sur les risques d'une dépendance à l'APD et les défis qu'elle pose à la souveraineté des pays africains (Plank D. , 1993; Deltombe, 2021; Meimon, 2007). Malgré les échecs apparents de cette doctrine et les critiques qu'elle suscite, celle-ci est de plus en plus utilisée par les pays du Nord (notamment l'Europe) comme levier pour encourager les pays du Sud (notamment l'Afrique) à coopérer sur les questions migratoires. Cet « altruisme » à l'égard des pays du Sud est désormais conditionné par leur volonté à coopérer efficacement aux efforts visant à contenir les flux de personnes, ou par leur capacité à gérer leurs frontières. La question migratoire est ainsi devenue un enjeu important de la coopération internationale, remettant en cause et redéfinissant les frontières des États, ou leur souveraineté (Wihtol de Wenden, 2017).

Ce chapitre examine cette dialectique entre l'aide au développement, la question migratoire et la souveraineté, en s'appuyant sur les éclairages du contexte nigérien. En effet, ce dialogue est particulièrement pertinent si l'on considère la dépendance du Niger à l'égard de l'aide publique au développement, sa centralité dans les dispositifs d'externalisation des politiques migratoires

européennes dans la région du Sahel, et le conditionnement de l'aide à la coopération des pays bénéficiaires dans les efforts de lutte contre la migration.

Ainsi, après avoir situé la question de l'aide au développement et ses implications pour les pays *sous régime d'aide*, c'est-à-dire sous dépendance de l'aide publique au développement, dans les débats savants, ce chapitre s'intéresse aux impacts de cette externalisation sur la souveraineté du Niger. Il examine comment les dynamiques résultant de la ruée des acteurs européens vers l'Afrique, en particulier le Niger, dans le contexte d'externalisation des politiques migratoires européennes, remettent en question la compréhension traditionnelle de la souveraineté. En analysant la manière dont cette externalisation est internalisée, il démontre comment les contraintes externes sont cooptées, détournées et intégrées dans les stratégies nationales.

1. Politique d'aide au développement et continuités coloniales, deux faces d'une même monnaie ?

La seconde moitié du XXe siècle marque l'accession à l'indépendance de la majorité des pays africains, mettant fin à près de 70 ans de domination coloniale (Brasseul, 2016, p. 297). Au prix de guerres parfois intenses et sanglantes, les Africains se sont ainsi retrouvés en position de présider aux destinées de leurs jeunes nations. Cependant, cette transition a été source à la fois d'illusions et de désillusions. En effet, on a pu affirmer que « *l'Afrique noire est mal partie* » (Dumont, 1962). Après s'être libérés du joug colonial de manière dispersée et avoir parfois succombé au règne de dictateurs brutaux, les Africains ont connu une surenchère de coups d'État, de guerres civiles et de conflits, qui ont entravé le plein exercice de leur *liberté retrouvée*. L'ombre des anciennes puissances coloniales continue de planer au-dessus de ces nouvelles nations. En effet, le chemin vers l'indépendance, en particulier pour les colonies françaises, a été conditionné par la coopération entre la France et ses colonies. Si la métropole a concédé une certaine indépendance à ses ex-colonies, elle a limité leur souveraineté par des mécanismes de coopération (Borrel, Yabara, Collombat, & Deltombe, 2021, p. 317). En définitive, la politique de « *la coopération contre indépendance* » (Meimon, 2007, p. 22) est, comme l'avait déclaré Georges Pompidou, alors Premier ministre, devant l'Assemblée nationale française le 10 juin 1964, « *la suite de la politique d'expansion de l'Europe au XIXe siècle* »²⁴⁴.

²⁴⁴Cité par M. Alain Barrau (2001, p.30), rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la Commission des Finances, de l'Economie générale et du Plan sur la réforme de la coopération, *Assemblée Nationale*, <https://www.assemblee-nationale.fr/rap-info/i3283.asp>

Ces circonstances historiques ont inextricablement façonné le paysage politique et socio-économique de l’Afrique post-coloniale, reflétant l’influence durable des héritages coloniaux sur les processus contemporains de la construction de l’État. L’imbrication de la coopération et de la souveraineté sous les auspices des anciennes puissances coloniales éclaire les dynamiques qui continuent à défier et à façonner la trajectoire des nations africaines dans leur quête d’autonomie et de développement.

1.1. La transition entre le régime colonial et le régime de l’aide au développement

Dans le sillage des indépendances tout juste acquises, les puissances coloniales ont développé le concept d’aide publique au développement (APD) comme stratégie pour maintenir des liens et exercer une influence sur leurs ex-colonies. Lors d’une conférence de presse tenue le 11 avril 1961, en déclarant que « *les pays sous-développés qui hier dépendaient de nous et qui sont aujourd’hui nos amis préférés demandent notre aide et notre concours. Mais cette aide et ce concours, pourquoi les donnerions-nous si cela n’en vaut pas la peine ?* »²⁴⁵, Charles de Gaulle a explicité cette position, suggérant que l’APD était un moyen pour la France de maintenir son influence sur ses ex-colonies (Borrel, Yabara, Collombat, & Deltombe, 2021). Il transformait ainsi les dispositifs coloniaux de gestion des colonies en les adaptant à la nouvelle situation. La Caisse Centrale de la France d’Outre-mer (CCFOM), banque des colonies, devient en 1958 la Caisse centrale de coopération économique (CCCE), ancêtre de l’actuelle Agence française de développement (AFD).²⁴⁶

Le gouvernement de Michel Debré de janvier 1959 marque cette transition en abandonnant les terminologies de *Ministère des Colonies* ou *Ministère de la France d’Outre-mer* au profit du *Ministère chargé de l’Aide et de la Coopération avec les États membres de la Communauté* (Meimon, 2007). En dépit du changement de nomenclature, l’intention sous-jacente est restée la même. Comme l’indique Debré dans ses mémoires, il s’agissait non seulement d’aider les nouveaux États à assumer leurs responsabilités, mais aussi de soutenir les intérêts français à l’étranger, en renforçant la présence de la France (Deltombe, 2021). Cet engagement se reflète dans le réseau diplomatique mis en place par les anciens fonctionnaires coloniaux, qui a conduit à la signature, entre juillet 1959 et juillet 1963, de 138 accords ou conventions de coopération avec des pays africains francophones nouvellement indépendants (Kipre, 2021; Meimon, 2007).

²⁴⁵ Charles de Gaulle, conférence de presse, 11 avril 1961, cité par Borrel, Yabara, Collombat, & Deltombe (2021), *L’empire qui ne veut pas mourir. Une histoire de la Françafrique*. Paris : Seuil

²⁴⁶ Agence française de développement (AFD), notre histoire : <https://www.afd.fr/fr/notre-histoire>

Ces derniers couvrent un large éventail de domaines, tels que la défense, la diplomatie, le commerce, la finance, les douanes, la justice, etc., visant « à garantir à la fois la stabilité des États africains et leur maintien dans le giron français » (Deltombe , 2014, p. 409).

Les efforts de la France font écho aux succès du Plan Marshall, qui a eu « quelques retombées financières en Afrique-Occidentale française » et qui « influença d'une manière plus générale les relations économiques et financières entre la France et ses colonies » (Gabas, 1988, p. 14). Aux côtés d'autres puissances coloniales, la France s'est attelée à élargir sa sphère d'influence, en utilisant les instruments du plan Marshall, tels que l'Organisation européenne de coopération économique (OECE).

1.2. Émergence et rôle de l'OCDE dans l'aide au développement

L'après-guerre a vu la naissance, en 1948, de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (OECE), chargée de mettre en œuvre le plan Marshall. Il s'agissait d'une initiative financée par les États-Unis pour reconstruire l'Europe dévastée par la guerre.²⁴⁷ Le 14 décembre 1960, « encouragé par le succès de l'OECE et dans la perspective d'étendre ses travaux à l'échelle mondiale »²⁴⁸, l'OECE a été rejoint par le Canada et les États-Unis, par « la Convention relative à l'OCDE »²⁴⁹. Le 30 septembre 1961 naissait l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)²⁵⁰. La création de l'OCDE, dont la mission principale était d'atténuer l'extrême pauvreté et les souffrances humaines dans les pays en développement, s'inscrit dans un contexte de guerre idéologique entre les États-Unis et leurs alliés occidentaux contre l'URSS. Dans ce climat de tension, l'OCDE a joué un rôle central dans la coordination des réponses occidentales dans la mise en place de programmes d'aide pour contrer l'influence communiste dans les pays en développement (Leimgruber & Schmelzer, 2017, p. 34). L'OCDE devient ainsi un acteur majeur dans ce monde naissant de l'aide au développement, au moins aussi important que certaines structures onusiennes telles

²⁴⁷ OCDE, The "Marshall Plan" speech at Harvard University, 5 June 1947 :

<https://www.oecd.org/general/themarshallplanspeechatharvarduniversity5june1947.htm>

²⁴⁸ OCDE, Histoire : <https://www.oecd.org/fr/apropos/histoire/#d.fr.194377>

²⁴⁹ Convention relative à l'Organisation de Coopération et de Développement économiques :

<https://www.oecd.org/fr/general/conventionrelativealorganisationdecooperationetdedeveloppementeconomiques.htm>

²⁵⁰ Pour connaître les pays membres de l'OCDE rendez-vous sur ce : <https://www.oecd.org/fr/apropos/membres-et-partenaires/>

que la Banque mondiale (BM) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

Présentée comme un « *laboratoire de la mondialisation* » (Dubois, 2011), l'OCDE a largement contribué à faire de l'aide publique au développement « *une fonction normale* » et normative des pays riches (Leimgruber & Schmelzer, 2017, p. 37). Elle a également contribué à fixer certaines des règles les plus importantes concernant la définition de l'aide publique au développement (APD) et le montant de l'aide qu'un pays développé doit fournir. Ainsi, dès la fin des années 1950, l'APD destinée aux pays en développement a augmenté, atteignant 0,83% du revenu national brut (RNB) des pays riches en 1960²⁵¹. Toutefois, en décembre 1960, l'Assemblée générale des Nations unies a jugé ce chiffre insuffisant et a adopté la résolution 1522 (XV)²⁵², réaffirmée en décembre 1961 par la résolution 1711 (XVI)²⁵³, exprimant l'espoir que le flux de l'aide internationale atteindrait 1% du RNB des pays riches. Cet objectif a ensuite été revu à la baisse (à 0,7%) par la résolution 2626 (XXV) de novembre 1970,²⁵⁴ un chiffre que le Groupe d'aide au développement (GAD), devenu le Comité d'aide au développement (CAD), s'est engagé à atteindre sans y parvenir (Caudron, 2020).

En 2021, le CAD de l'OCDE a estimé l'APD accordée aux pays en développement à 179 milliards USD, soit une augmentation de 4,4% par rapport à 2020 (cf. **figure 52**). Cependant, malgré ce nouveau record, l'APD ne représente que 0,33% du RNB des États membres du CAD, bien en deçà des 0,7% auxquels ils s'étaient engagés, à l'exception de l'Allemagne, du Danemark, du Luxembourg, de la Suède et de la Norvège, qui ont atteint ou légèrement dépassé ce seuil de 0,7% (OCDE, 2022).

²⁵¹ Proceeding of the United Nations Conference on Trade and Development, Second Session, New Delhi, 1er février – 29 mars 1968, Volume IV, Problems and Policies of Financing, tableau 8, p. 26.

<https://www.worldcat.org/title/proceedings-of-the-united-nations-conference-on-trade-and-development-second-session-new-delhi-1-february-29-march-1968/oclc/4057293>

²⁵² Résolution 1522 de l'Assemblée générale des Nations unies, 15 décembre 1960. Accélération du courant des capitaux et de l'assistance technique aux pays en voie de développement

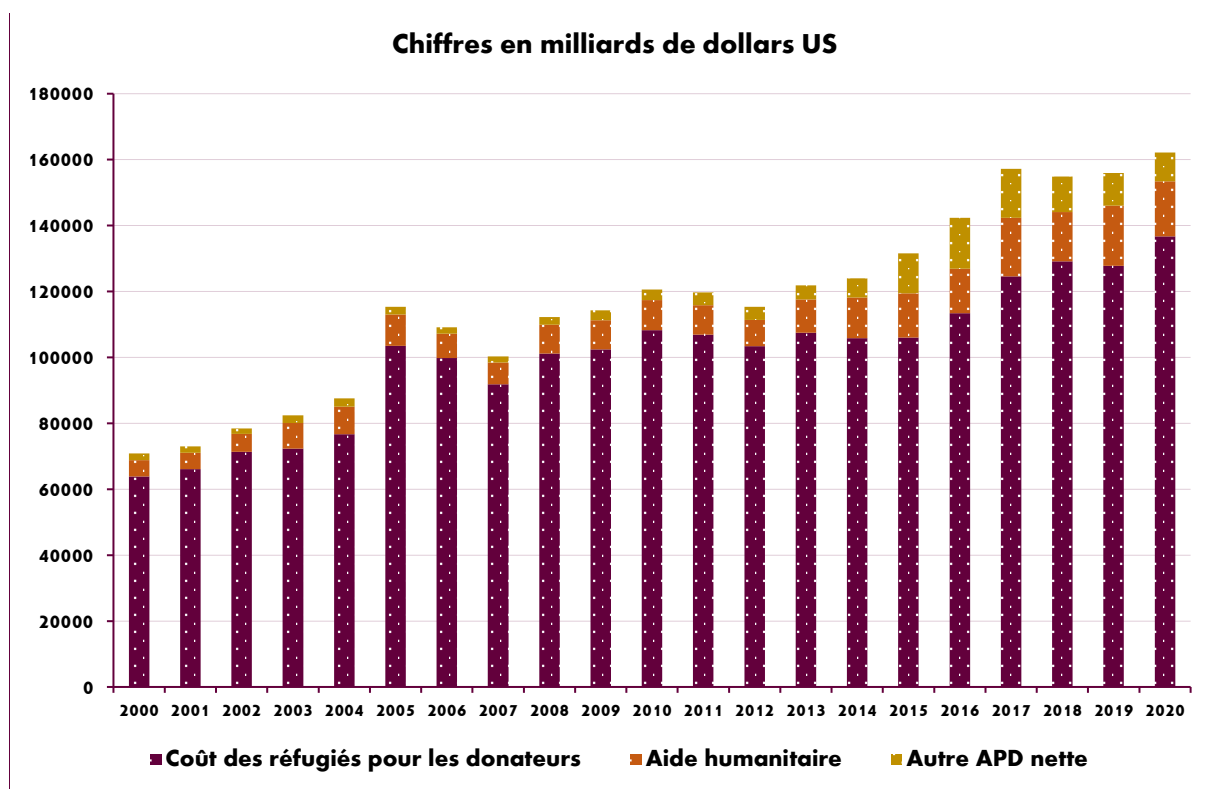
[https://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/1522\(XV\)&Lang=F](https://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/1522(XV)&Lang=F)

²⁵³ Résolution 1711 de l'Assemblée générale du 19 décembre 1961. Réaffirmation de la résolution 1522 (XV) de l'Assemblée générale relative à l'accélération du courant des capitaux et de l'assistance technique aux pays en voie de développement : [https://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/1711\(XVI\)&Lang=F](https://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/1711(XVI)&Lang=F)

²⁵⁴ Résolution 2626 (XXV) du 19 novembre 1970. Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement :

[https://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/2626\(XXV\)&Lang=F](https://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/2626(XXV)&Lang=F)

Figure 52 : Évolution de l'aide publique au développement (APD) aux pays les plus pauvres de 2000 à 2020



Source : OECD (2017), DAC statistics, www.oecd.org/dac

Il convient également de préciser que les estimations du CAD incluent les fonds d'aide aux réfugiés et que des donateurs importants tels que la Turquie et les Émirats arabes unis (EAU), qui ne sont pas membres du CAD, ne sont pas pris en compte dans le total de l'APD. Au Niger, par exemple, de 2012 à 2016 (cf. **tableau 11**), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Chine et la Banque Islamique de Développement (BIsD) étaient respectivement 4ème, 5ème et 8ème parmi les principaux bailleurs de fonds du pays. Ils ont respectivement contribué à hauteur de 303 millions, 272 millions et 63 millions USD (Barret, 2019, p. 17).

Malgré ces limites, ces estimations fournissent des informations précieuses pour observer non seulement les efforts du Nord en faveur du Sud (Caudron, 2020), mais aussi pour questionner les instruments de l'APD comme moteurs des continuités coloniales (Meimon, 2007; Delputte & Orbie, 2020), bien qu'un changement de philosophie ait pu être observé à partir du début des années 2000 (Diallo, 2014). Néanmoins, l'APD « est [encore] constitutive des États africains » (Harrison, 2010, p. 13), comme le Niger, où elle occupe toujours une place importante dans son budget général et fait donc partie intégrante de ses politiques de développement (cf. **figure 53**).

Tableau 11 : Classement selon les statistiques du CAD/OCDE des 10 premiers donneurs de l'APD au Niger en fonction des versements d'aide transférable sur la période 2012-2016

<i>Donateurs</i>	<i>Rang</i>	<i>Poids du bailleur en %</i>
<i>Institutions de l'Union européenne (UE)</i>	1^{er}	25,2
<i>Groupe Banque Mondiale (BM)</i>	2^{-ème}	15,2
<i>États-Unis</i>	3^{-ème}	10,7
<i>France</i>	4^{-ème}	7,1
<i>Allemagne</i>	6^{-ème}	3,5
<i>Banque africaine de développement (BAD)</i>	7^{-ème}	3,3
<i>Fonds Monétaire international (FMI)</i>	5^{-ème}	3,5
<i>Suisse</i>	8^{-ème}	3,1
<i>Japon</i>	9^{-ème}	2,7
<i>Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI)</i>	10^{-ème}	2,2

Source : Barret & Kéré (2018), Analyse de l'aide accordée aux pays du Sahel. Première partie : Analyse à partir des statistiques du Comité d'aide au développement de l'OCDE. (pp. 30-31)

1.3. Le Niger dans le cercle vicieux de la dépendance à l'aide au développement

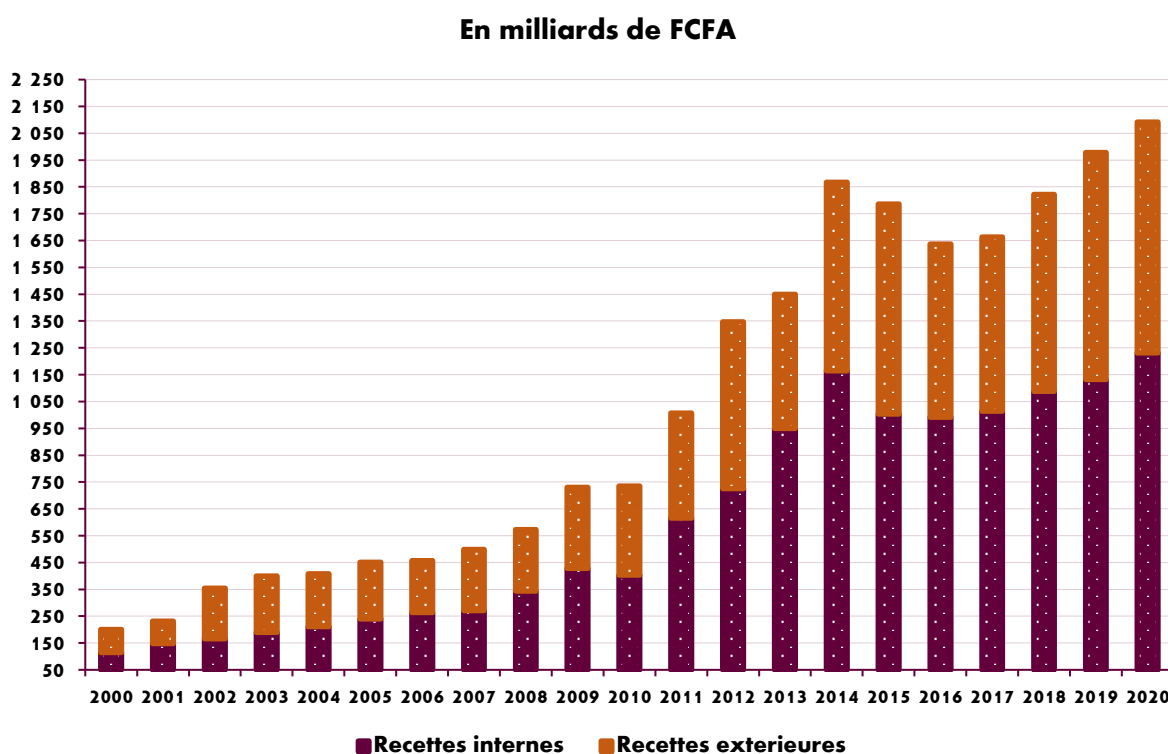
Le Niger, pays sahélo-saharien enclavé avec un indice de développement humain (IDH) parmi les plus faibles au monde (PNUD, 2020), est l'un des principaux bénéficiaires de l'aide publique au développement (APD) depuis son indépendance, et plus particulièrement depuis le début des années 1980. Cette dépendance résulte d'une conjonction de facteurs tels que la baisse de la demande et l'effondrement des prix de l'uranium, les programmes d'investissement de l'État et les aléas climatiques. Ces facteurs ont concouru à « *compromettre la situation financière du pays et [à] accélérer la crise économique* » (Gervais, 1992, p. 236).

Pour faire face à cette situation, le Niger a signé ses premiers accords avec le Fonds monétaire international (FMI) en 1983 pour restructurer ses finances publiques : 33 millions de dollars ont été versés en 1983, 14 millions en 1984 et 10 millions en 1985 (Vourc'h & Boukar Moussa, 1992, p. 12). Puis, en 1986, le pays a signé son premier PAS avec la Banque mondiale, pour un montant de 80 millions de dollars, soutenu par un Programme d'ajustement du secteur des entreprises publiques (PESAP) d'une valeur de 60 millions de dollars (Gervais, 1992, p. 236).

En 1974, les recettes internes couvraient 94% du budget de l'État nigérien, mais en 1988, ce chiffre était tombé à 55%. En conséquence, la part de l'aide internationale dans son budget est

passée de 16% à 45% sur la même période, soulignant sa dépendance vis-à-vis des recettes extérieures (Decoudras, 1990) et son statut de « *pays sous-régime d'aide* » (Delville, 2011). Cette dépendance transparait encore dans la répartition des recettes du budget général du Niger (cf. figure 53).

Figure 53 : Répartition par natures des recettes (internes et externes) du budget général de 2000 à 2020 (en milliards de FCFA)



Source : Ministère des Finances du Niger, lois des finances de 2000 à 2021 (<http://www.finances.gouv.ne>)

Par exemple, entre 2001 et 2010, 45,79% du budget général du Niger dépendait des recettes extérieures. En 2002 et 2003, ces chiffres étaient respectivement de 53,24% et 52,63%. La moyenne de la dépendance à l'égard de l'aide internationale a légèrement diminué, passant à 40,35% entre 2010 et 2020, soit une baisse de 5,44% par rapport à la décennie précédente. Le taux le plus bas sur les deux décennies a été enregistré en 2013 avec 34,48%, tandis que 2020 a vu une augmentation à 41,13%, soit une hausse de 6,65% par rapport à 2013²⁵⁵.

L'aide publique au développement est donc une composante à part entière de la politique de développement du Niger, à l'instar de nombreux pays africains. En tant que tels, les bailleurs

²⁵⁵ Ces chiffres sont issus de l'analyse des chiffres contenus dans les lois de finances du Niger sur la période de 2000 à 2020, disponibles sur le site du ministère des Finances du Niger : <http://www.finances.gouv.ne/index.php/lois-de-finances>

de fonds internationaux, y compris les organisations multilatérales (par exemple, l'UE, le FMI, la Banque mondiale) et les agences bilatérales (par exemple, l'AFD, la GIZ), peuvent exercer une influence significative sur l'action publique de ces pays. Ils y contribuent non seulement par des ressources financières qu'ils apportent, mais aussi par des visions du monde distinctes et le déploiement de personnel expatrié, façonnant inévitablement le paysage socio-politique et économique des nations bénéficiaires (Diallo, 2014).

Si l'aide publique reste un aspect essentiel des politiques de développement du Niger (et joue un rôle primordial dans de nombreuses économies africaines), son efficacité et ses implications plus larges font l'objet de critiques répétées.

1.4. L'efficacité de l'aide publique au développement remise en cause

1.4.1. Paradoxes et pièges de l'aide publique au développement : Analyse critique de son efficacité et de ses implications

L'efficacité de l'aide publique au développement a toujours été évaluée par les bailleurs de fonds en fonction des ressources engagées plutôt que des résultats obtenus (Caudron, 2020). Pourtant, dès 1962, des critiques virulentes remettant en cause son efficacité sont apparues. Celles formulées par l'agronome français et candidat à l'élection présidentielle de 1974, René Dumont, dans son ouvrage « *L'Afrique noire est mal partie* », restent d'actualité. Il y exhorte vigoureusement les Africains à prendre en charge leur propre développement, insistant sur la nécessité d'investir dans l'agriculture, l'élevage, l'éducation et l'unité pour résister à l'influence européenne, et mettant en garde contre la montée potentielle du néo-colonialisme (Dumont, 1962). Parallèlement, il a invité les dirigeants occidentaux à revoir les termes de leurs relations avec l'Afrique, au risque de « *se trouver un jour coupés de l'Afrique, comme de l'ensemble du Tiers-Monde* » (Dumont, 1962, p. 255). Ces critiques résonnent dans les mises en garde des économistes contre les pièges et les paradoxes potentiels de l'aide.

Dans son ouvrage « *L'aide contre le développement* » paru en 1988, l'économiste Jean-Jacques Gabas a montré qu'il est impossible d'établir une économie de marché par le biais d'une infusion monétaire externe (Gabas, 1988). S'il ne rejette pas complètement le principe de l'aide au développement, il affirme que la formule actuelle de l'aide n'est qu'un fardeau pour les États bénéficiaires, ce qui entraîne des effets de transfert paradoxaux où la perte du donateur est compensée par une amélioration de la position commerciale avec le pays bénéficiaire (Gabas, 1988, p. 49). Prenant l'exemple des pays du Sahel, il a montré comment les conditionnalités

liées aux programmes d'aide appauvrissaient ces nations. Faisant écho à Gabas, l'économiste américain William Easterly (2001), dans « *The Elusive Quest for Growth* », fait valoir que le transfert de fonds vers des régimes corrompus ne fait qu'exacerber les difficultés de ces pays. Ils mettent ainsi en garde contre le cercle vicieux de l'APD et « *le mythe de la gratuité du capital dans un univers de la rareté* » (Gabas, 1988, p. 111).

Les conditionnalités liées aux programmes d'APD font également l'objet de critiques dans la littérature académique. Elles sont définies comme des critères ou des exigences mises en avant par les donateurs que les pays bénéficiaires doivent respecter pour obtenir et conserver l'aide (Killick, Gunatilaka, & Marr, 1998). Ces conditionnalités concernent un large spectre de sujets. Elles vont des réformes politiques globales telles que la libéralisation des marchés, de mesures d'austérité budgétaire, la bonne gouvernance, à des exigences plus administratives telles que l'atteinte d'indicateurs de performance prédéfinis et l'obligation pour les pays bénéficiaires de se soumettre à des évaluations menées par les donateurs (Dreher, 2009).

Bien que justifiées par la nécessité de l'amélioration de l'efficacité de l'aide et de la promotion de la redevabilité, ces conditionnalités sont critiquées pour leur capacité à saper la souveraineté des pays bénéficiaires, accentuant ainsi les disparités de pouvoir entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires (Mosley, Harrigan, & Toye, 1995). En outre, ces conditionnalités peuvent avoir des effets socio-économiques négatifs, en particulier sur les groupes sociaux les plus vulnérables. Malgré ces critiques et les recommandations promouvant le déliement de l'aide²⁵⁶, les conditionnalités font encore partie intégrante des politiques d'aide au développement des pays donateurs, comme en témoigne la subordination de l'aide des pays membres de l'UE aux pays en développement à leur coopération sur les questions migratoires²⁵⁷.

Ces critiques historiques et ces perspectives montrent que, quoique bien intentionnée, l'aide publique au développement a souvent été accueillie avec scepticisme et critiquée pour ses effets potentiellement contre-productifs. Des études de cas empiriques démontrent également ses impacts complexes et parfois paradoxaux.

²⁵⁶ OECD, DAC Recommendation on Untying Official Development Assistance to the Least Development Countries and Highly Indebted Poor Countries: Revised DAC recommendation on untying ODA (2019): <https://reliefweb.int/report/world/dac-recommendation-untying-official-development-assistance-least-development-countries>

²⁵⁷ Commission européenne (2016), COM(2016) 385 final relative à la mise en place d'un nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers dans le cadre de l'Agenda européen en matière de migration : https://www.cdep.ro/afaceri_europene/CE/2016/COM_2016_385_FR_ACTE_f.pdf

1.4.2. Aider ou éroder l'État ? Le rôle paradoxal de l'aide au développement au Niger

Jean-David Naudet (1999) a choisi la métaphore du tailleur, tirée du sketch populaire de Fernand Reynaud dans les années 1960, pour illustrer l'efficacité de l'aide au développement. Il reproche au dispositif opérationnel de l'APD, bien qu'apparemment irréprochable avec ses outils perfectionnés, ses systèmes de gestion avancés, ses projets ambitieux et ses concepts attractifs, d'être inadapté aux pays sahéliens qui sont censés le revêtir. Cela oblige ces derniers à « *se déformer, à se contorsionner pour tenter de ressembler au "client" pour lequel cette instrumentation* » semble avoir été taillée (Naudet, 1999, p. 23). Adoptant une position plus radicale, Dambisa Moyo (2009) estime que l'APD est à la fois inutile et néfaste pour l'Afrique (Moyo, 2009, p. 50). Elle affirme qu'elle a piégé les pays africains dans un cercle vicieux de dépendance à l'égard de l'aide, de corruption, de distorsion du marché et d'exacerbation de la pauvreté, ne leur laissant rien d'autre que le « *besoin* » d'une aide supplémentaire.

Des études de cas menées par des chercheurs du Laboratoire d'Études et de Recherche sur les Dynamiques sociales et le Développement local (LASDEL) au Niger ont mis en avant ces défis, contradictions et difficultés conduisant à l'inefficacité de l'aide au développement (Delville & Abdelkader, 2010; Delville & Tidjani Alou, 2011; Delville, 2013). Leurs analyses ont montré par exemple que l'APD a très peu contribué au renforcement des capacités de l'État nigérien. Au contraire, ils affirment qu'elle a contribué à sa déresponsabilisation, en offrant une assistance technique, en contribuant au financement des investissements publics, et en le dessaisissant d'une part croissante de ses compétences (Delville & Tidjani Alou, 2011, p. 42). Par ailleurs, ces études indiquent que l'APD a contribué à l'affaiblissement des administrations nigériennes et à la perte de leadership politique des élites politiques nigériennes (Delville & Abdelkader, 2010; Delville, 2013). Les changements récurrents de normes, de concepts et d'outils ont en effet « *induit un sentiment ou une logique de déresponsabilisation et d'attentisme de la part des cadres* » pour les réformes à venir (Delville & Tidjani Alou, 2011, p. 42).

D'autres enquêtes menées au Niger dans les années 1990 ont montré que, par le biais des projets et programmes, l'État s'est effrité « *au profit de petits États parallèles* » créés par les bailleurs de fonds de l'aide au développement (Tidjani Alou, 1994; 1996). Le territoire national est ainsi devenu le champ de bataille des luttes interétatiques à travers l'aide au développement, avec des situations où certaines agences de coopération décident de réserver leurs actions à des espaces géographiques spécifiques selon leurs agendas propres (Tidjani Alou, 1996). Il faut

cependant noter que cette APD est aussi parfois distribuée par les acteurs nigériens selon des orientations géographiques ou ethniques, voire détournée pour permettre aux politiciens d'avoir « *une rente à redistribuer* » pour entretenir leurs clientèles politiques (Delville & Abdelkader, 2010, p. 40).

Une étude comparative menée au Sénégal et au Niger par Giorgio Blundo (2011) sur des projets forestiers financés par l'aide au développement aboutit à des conclusions similaires concernant la décrédibilisation et l'affaiblissement de l'État. Le déploiement sur les territoires nationaux des projets suréquipés avec un personnel bien payé par rapport à des agents forestiers sous-équipés et mal rémunérés a créé une « *administration à deux vitesses* » (Blundo, 2011, p. 9). Cette situation sape les actions « *des services administratifs traditionnels* » (2011, p. 9) et crée des « *conflits internes [...] minant les formes de coopération et solidarité au sein des espaces bureaucratiques* » (2011, p. 17).

Ces différentes analyses posent ainsi de manière renouvelée la question du dogme classique des relations internationales, à savoir la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État. Plus généralement, qu'en est-il de la souveraineté des pays « *sous-régime d'aide* » ?

2. La souveraineté contestée des pays « sous régime d'aide » : Analyse des implications de l'aide au développement et des continuités coloniales

2.1. Souveraineté et aide au développement : Conditionnalités et continuités coloniales

Dans les débats sur l'aide au développement, les conditionnalités imposées aux États africains ont été largement reconnues comme des atteintes à leur souveraineté (Brown, 2013, p. 262). Les aides offertes aux pays africains ont souvent été assorties d'une série de conditionnalités, tant économiques, liées aux programmes d'ajustement structurel (Cornia & Helleiner, 1994), aux réformes fiscales (Crawford, 2000; Stokke, 2013; Williams, 2008) que politiques, relatives à la démocratie, à la bonne gouvernance, et aux droits de l'Homme (Zanger, 2000; Molenaers, Dellepiane, & Faust, 2015).

Les réformes libérales, mises en œuvre au cours des trois dernières décennies, ont fait l'objet de nombreuses critiques quant à leurs implications sur la souveraineté des États africains. David Plank (1993) soutient que « *les intrusions de plus en plus manifestes et étendues d'organismes extérieurs* » dans les domaines réservés des gouvernements souverains ont dévoyé « *les notions*

traditionnelles de souveraineté » dans de nombreux pays africains. Il soutient également que la vassalité néocoloniale aurait probablement succédé à la souveraineté postcoloniale (Plank D. , 1993, pp. 408-409 et 429-430). David Williams (2008) souligne quant à lui que le système international de l'après-Seconde Guerre mondiale est caractérisé par une tension constante entre les droits à l'indépendance, inhérents au droit à l'autodétermination et l'obligation pour les États souverains de se développer (Williams, 2008, p. 31). L'incapacité des États africains à atteindre ces objectifs a donné aux États du Nord et aux institutions internationales la possibilité d'exiger des changements internes radicaux. Ainsi, lorsque des pays ne respectent pas ces obligations, leur souveraineté peut être éclipsée au profit d'agences internationales, telles que le FMI ou la Banque mondiale, qui définiront leurs politiques de développement selon leurs propres agendas (Williams, 2008; Williams & Tom, 2009).

Ces analyses mettent en évidence une tendance dans la coopération internationale liée à l'aide au développement qui soulève des questions quant à la signification de la souveraineté pour les États africains (Williams & Tom, 2009). En effet, l'indifférence flagrante à l'égard de l'idée que les États devraient avoir un domaine des affaires internes sur lequel ils sont souverains et sur lequel les acteurs extérieurs ne devraient avoir aucune autorité. La souveraineté « a perdu son importance en tant qu'institution qui structure les relations entre des États » (Williams, 2008, pp. 24-25).

2.2. Perspectives postcoloniales et réinterprétations de la souveraineté dans les relations internationales

En d'autres termes, l'idée que la souveraineté soit encore respectée en tant que norme directrice ou constitutive des relations internationales n'est qu'une illusion. En effet, le fait que des conditionnalités soient imposées aux États africains par des acteurs extérieurs remet en question l'idée que ces États soient réellement souverains. Ils ont en réalité perdu une grande partie de leur autonomie du fait de ces conditionnalités, même s'ils sont toujours officiellement reconnus comme souverains sur la scène internationale (Williams & Tom, 2009).

Le rapport entre la souveraineté et l'aide au développement est souligné par d'autres auteurs qui attirent l'attention sur une continuité entre les pratiques actuelles d'aide et les relations entre le Nord et le Sud de la période coloniale. Ce qui se passe aujourd'hui dans les relations de coopération, entre les États occidentaux libéraux d'une part, et les sociétés jugées illibérales de l'autre, illustre cette continuité. De nombreuses contributions analysant les effets socialement

transformateurs de l'aide au développement en Afrique établissent des parallèles évocateurs entre les actions des donateurs visant à instaurer de « *bons gouvernements* » dans les États africains et les principes directeurs de l'administration coloniale (Williams & Tom, 1994; Harrison, 2004; Williams, 2008; Hewitt, 2009). Williams et Young (2009) soutiennent en outre l'existence d'un « *projet libéral* » qui relierait les efforts actuels de l'aide à la création d'États et de sociétés libérales aux aspects plus libéraux et émancipateurs du régime colonial.

Une troisième série de critiques porte sur les prémisses des relations internationales en tant que discipline. Les tenants d'un point de vue postcolonial soutiennent que les discours sur l'aide, la souveraineté et la continuité coloniale accèdent à une perspective qui met en avant l'héritage du colonialisme dans les relations internationales. En effet, l'importance excessive accordée à la souveraineté dans les relations internationales est perçue comme un moyen de masquer « *les continuités entre les époques coloniale et postcoloniale derrière la fiction de l'égalité de souveraineté* » (Brown, 2013, p. 265). Les relations internationales alimentent une perception selon laquelle le colonialisme a été évincé et remplacé par des formes nouvelles et variées de domination, au détriment d'une vision considérant qu'il se serait simplement défait de ses formes externes afin de maintenir ses structures de pouvoir impérialistes (Saurin, 2006, p. 31). D'autres analyses considèrent que l'évolution du colonialisme ne devrait pas être résumée à une fracture nette entre une époque révolue et le présent, mais plutôt comme un processus complexe de transformations sémantiques et matérielles (Biccum, 2009). Une autre analyse suggère par exemple que le droit international a une « *vocation civilisatrice* » malgré « *les changements radicaux de la jurisprudence* » (Anghie, 2006, p. 124).

Au regard de ces éléments et des vifs débats autour de la conceptualisation de la souveraineté dans le milieu universitaire, une clarification du cadre analytique dans lequel s'inscrivent les réflexions développées dans cette thèse s'avère impérative. Il ne s'agit pas ici de fournir une revue exhaustive de la littérature, mais de situer la discussion par rapport à deux conceptions antagonistes de la souveraineté. Celles-ci sont incarnées par Stephen Krasner, professeur de relations internationales, et John Agnew, professeur de géographie.

2.3. La souveraineté en question : Un concept unique ou des régimes multiples ?

La souveraineté est traditionnellement définie comme le pouvoir d'une autorité à constituer un territoire bien délimité par des frontières qui indiquent la limite de ce pouvoir : « *la frontière fait l'État* » (Bigo, 2011). Dans cette perspective, la souveraineté est envisagée comme « *la marque*

d'un pouvoir à la fois suprême dans l'ordre juridique interne [...] et indépendant dans l'ordre juridique international » (Maulin, 2013, p. 12). Toutefois, cette interprétation de la souveraineté est de plus en plus critiquée (Bigo, 2011). L'intensification des échanges mondiaux, les progrès dans les systèmes de transport, les mouvements de population et les progrès technologiques, ayant contribué à la naissance d'un nouvel ordre mondial, remettent en cause le principe d'une souveraineté définie par sa territorialité (Badie, 1995). Cette école de pensée considère la souveraineté et la mondialisation « *comme des réalités politiques opposées et incompatibles* » (Carpenter, 2019, p. 124). En effet, les tenants de cette vision juridique classique soutiennent qu'à mesure que le processus de la mondialisation s'intensifie, la souveraineté des États s'érode, ce qui conduira au « *déclin de l'État* » (Ohmae, 1995; Schmitt, 2001; Hammarlund, 2005).

Cette vision dichotomique, bien qu'omniprésente dans les débats académiques, a été contestée par de nombreux chercheurs, notamment Krasner (1999; 2001) et Agnew (2017), qui préfèrent parler plutôt des « *facettes de souveraineté* » ou de « *régimes de souveraineté* ».

2.3.1. La grille analytique de Krasner : Les quatre facettes de la souveraineté

Krasner décrit de manière provocante la souveraineté comme une « *hypocrisie organisée* » (Krasner, 1999) ou de « *problématique* » (Krasner, 2001). En conceptualisant la souveraineté, il en identifie quatre facettes différentes, qu'elle « *n'est pas un tout organique* » (Krasner, 2001, p. 2). Il s'agit de la souveraineté domestique (*domestic sovereignty*), qui se réfère à l'organisation de l'autorité publique au sein d'un État et à l'efficacité de son contrôle, c'est la conceptualisation la plus ancienne de la souveraineté (2001, p. 7). La deuxième est celle de l'interdépendance (*interdependence sovereignty*), qui renvoie à la capacité d'un État à réguler les flux (capitaux, individus, marchandises, etc.) à travers ses frontières (p. 8). Quant à la souveraineté juridique internationale (*international legal sovereignty*), elle a trait à la reconnaissance d'un État dans la communauté internationale, c'est-à-dire la reconnaissance mutuelle des États (p. 9). Enfin, la dernière forme identifiée est la souveraineté westphalienne (*westphalian sovereignty*), qui se réfère à l'exclusion des acteurs extérieurs des structures de contrôle et de l'autorité nationale. Dans cette dernière forme, les États sont non seulement indépendants *de jure*, ils le sont aussi *de facto* (p. 11). Il qualifie ces deux dernières formes de souveraineté comme étant « *hypocrites* », puisqu'il n'existe pas d'institutions faisant autorité ni d'asymétries de pouvoir (Krasner, 1999, p. 40).

Krasner précise cependant que ces différentes facettes de la souveraineté sont rarement exercées simultanément. Plus précisément, il souligne que la souveraineté domestique nécessite à la fois l'autorité et le contrôle, tandis que la souveraineté d'interdépendance uniquement le contrôle et que la souveraineté internationale et westphalienne requiert exclusivement l'autorité (Krasner, 2001, p. 7). Cette grille de lecture suggère que la perte ou l'absence d'une des formes n'annonce pas nécessairement l'érosion des autres formes, même si elles peuvent être empiriquement liées (p. 12). Cela signifie qu'un État peut être reconnu (souveraineté juridique internationale) alors que ses structures d'autorité sont soumises à une autorité ou à un contrôle extérieur (absence de souveraineté westphalienne). De même, un État peut renoncer au contrôle de ses frontières (souveraineté d'interdépendance) et conserver des institutions décisionnelles faisant autorité (souveraineté domestique).

Pourtant, ce « *piège territorial* » a très tôt été critiqué par John Agnew (Agnew, 1994). Comme le souligne Agnew (2017), « *aussi utile soit-elle, cette typologie omet trois caractéristiques essentielles du jeu actuel de la souveraineté* » (Agnew, 2017, p. 106). La première est centrée sur le fait que la norme de l'intégrité territoriale est systématiquement violée au point que son statut de norme est devenu problématique. Elle remet en question le caractère prétendument sacré des frontières dans les relations internationales et souligne l'incohérence de son applicabilité. La seconde critique part du principe que la plupart des États sont des produits de la décolonisation (Amilhat Szary, 2020). Ils ont hérité des attributs d'une souveraineté qui se sont avérés illusoire en raison des impraticabilités culturelles et des complexités géopolitiques de leurs frontières. Cette situation, associée à des guerres civiles, des régimes dictatoriaux et des systèmes clientélistes, a créé un vide politique permettant aux puissances coloniales d'intervenir périodiquement sous couvert de l'aide au développement. Ce *retour déguisé* remet ainsi en cause « *l'égalité de souveraineté qu'impliquent la reconnaissance mutuelle, la règle de non-ingérence et la souveraineté juridique internationale* » (Agnew, 2017, p. 109). Enfin, la troisième critique d'Agnew concerne l'incapacité de la grille de Krasner à saisir les dynamiques de pouvoir entre les États, c'est-à-dire le rôle important que peuvent jouer les puissants États ou acteurs du Nord par rapport aux États du Sud.

2.3.2. La grille d'analyse d'Agnew : La souveraineté comme processus relationnel

En réponse à la grille d'analyse proposée par Krasner, Agnew propose un cadre analytique qui définit la souveraineté comme un processus relationnel (Agnew, 2017). Il propose une lecture qui définit « *la souveraineté de manière fixe et théorique pour aussitôt opposer, dans le cadre*

applicatif, la souveraineté de droit (de jure) et de fait (de facto), pour s'en tenir aux faits » (Amilhat Szary, 2020, p. 91). Dans la perspective d'Agnew, la souveraineté varie dans sa forme selon les contextes géographiques (Agnew, 2017, pp. 169-70). Elle doit être pensée comme un ensemble de régimes au travers desquels elle est « structurée géographiquement de différentes manières en fonction de la combinaison d'autorité de l'État central et du degré de territorialité qui lui est associé » (p. 129). En utilisant cette grille d'analyse, il introduit quatre « régimes » distincts que la souveraineté peut ou est susceptible de prendre, qu'on peut considérer comme « cadre de référence pour discuter de la façon dont la mondialisation est liée à la souveraineté » (p. 170) (cf. figure 54).

Ces régimes de souveraineté comprennent deux variables clés : l'autorité centrale de l'État et la territorialité de l'État. La première variable renvoie à la capacité d'un État à établir et à maintenir un appareil de gouvernance efficace et légitime, tandis que la seconde renvoie à la manière dont « les biens publics et le fonctionnement des marchés sont régulés par l'État et délimités territorialement » (2017, p. 161).

Figure 54 : Les régimes de souveraineté

Autorité centrale de l'État	Territorialité de l'État	
	<i>Consolidé</i>	<i>Ouverte</i>
Forte	Classique	Globaliste
Faible	Intégratif	Impérialiste

Source : Agnew (2017) : Globalization & Sovereignty. Beyond the Territorial Trap. Second Edition (p. 162)

Il ainsi quatre typologies de régimes de souveraineté. Le *cas classique*, proche de la souveraineté westphalienne, se caractérise par un pouvoir despotique et infrastructurel exercé sur un territoire étatique bien défini, avec un degré élevé d'autorité politique centrale (Agnew, 2017, p. 162). D'autre part, l'antithèse du régime classique est le régime *impérialiste*, qui met l'accent sur « la hiérarchie dans la politique mondiale » (p. 163). Ce régime se caractérise par l'érosion de l'autorité centrale de l'État en raison de divers facteurs, dont la dépendance et la manipulation extérieures. Les pays africains *sous régime d'aide*, tels que le Niger, reflètent cette forme de souveraineté. Amilhat Szary (2020) suggère de remplacer la souveraineté *impérialiste* par « *souveraineté prédatrice* », une requalification qui met l'accent sur la domination à travers de multiples facteurs sans attribuer la perte d'autonomie décisionnelle et territoriale à un seul agent extérieur (2020, p. 93). Le troisième régime de souveraineté, le régime intégratif, désigne

la coexistence entre différents niveaux de gouvernance et domaines fonctionnels distincts, l'Union européenne illustrant cette forme de souveraineté. Le régime globaliste, caractérisé par les États-Unis, exerce sa souveraineté à la fois à l'intérieur et au-delà de ses frontières nationales officielles, notamment lorsqu'il associe d'autres États à ses politiques (Agnew, 2017, p. 164).

Cette grille transcende ainsi la dichotomie entre régimes classiques, globalistes ou impérialistes. Elle de guide pour comprendre les diverses manifestations de la souveraineté, plutôt de classer que de classer les États dans des catégories rigides (p. 165). Quid alors de la souveraineté des pays *sous régime d'aide*, tels que le Niger, qui depuis 2015, dans le sillage de l'externalisation des politiques migratoires européennes, connaît une *ruée* inédite d'acteurs internationaux qui quadrillent son territoire ?

3. Le Niger dans la ruée de 2015 : Une souveraineté dépendante / conditionnée ?

Dans le sillage de la « *nouvelle ruée* » d'acteurs (Carmody, 2016) vers le continent africain pour ses ressources ainsi aussi pour des questions de sécurité et de migration, la souveraineté des nations africaines est redevenue centrale dans les débats académiques. Diverses perspectives sont adoptées pour examiner cette question, couvrant les régionalismes (Bach, 2015; Plank F. , 2020; Baldaro, 2020), la fragilité des États (Olowu & Chanie, 2015), les insurrections (Bøås & Dunn, 2017; Bøås & Strazzari, 2020), et les interventions extérieures (Moore & Walker, 2016; Power & Mohan, 2010; De Oliveira & Verhoeven, 2018). La gestion des frontières et des migrations n'est pas exclue du débat (Foucher, 2020; Frowd, 2021; Boyer, 2019; Ahmet Tchilouta, 2023). Cette section passe brièvement en revue certaines de ces analyses, sans viser l'exhaustivité, afin d'éclairer les dialogues en cours concernant la souveraineté africaine, en particulier du Niger, dans un contexte marqué par un interventionnisme occidental de plus en plus pressant sur les questions migratoires et t sécuritaires.

3.1. La souveraineté du Niger à l'épreuve de l'internationalisation de la gestion des migrations

À l'heure, où « *la souveraineté déborde du territoire de bien des manières* » (Amilhat Szary, 2020, p. 91), éclaire avec pertinence l'asymétrie des souverainetés qui prévaut dans les relations entre les pays du Sahel, considérés comme *faibles* ou *faillis*, et leurs puissants partenaires tels que l'UE et ses États membres. La manière dont l'UE et ses États membres imposent de normes de plus en plus précises aux États africains, notamment en y externalisant en matière de gestion des frontières et de contrôle des migrations, « *illustre cette carence d'autonomie* ». En effet,

cela constitue une intrusion dans des domaines traditionnellement considérés comme centraux pour les prérogatives et les responsabilités souveraines d'une nation (Amilhat Szary, 2020, p. 91). Ces directives externes réduisent l'autonomie d'une nation, en influençant intrinsèquement son autorité souveraine sur son territoire et la mobilité de sa population. De fait, l'intervention de l'UE dans ces domaines représente un empiètement sur des questions fondamentales de la souveraineté nationale, révélant ainsi une asymétrie dans les dynamiques du pouvoir.

Peut-on en dire autant du Niger, pays sous-régime de l'aide publique internationale, au regard du quadrillage de son territoire par une diversité d'acteurs internationaux dans le sillage de l'externalisation des politiques migratoires européennes dans le pays depuis 2015 ? D'autant plus que, d'une part, le principal instrument financier appuyant la mise en œuvre de la politique de l'UE en matière de migration en Afrique, le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, repose à 90% sur l'aide publique au développement (APD), principalement le Fonds européen de développement (FED). En outre, en juin 2016, l'UE a adopté un Cadre de partenariat avec les pays tiers qui définit une nouvelle philosophie pour contraindre ces derniers à coopérer en matière des migrations. Pour atteindre cet objectif, cette « *nouvelle philosophie* » s'appuie sur « *une combinaison de mesures incitatives, tant positives que négatives, et sur le recours à l'ensemble des leviers et outils disponibles* » et à travers une adaptation de « *la programmation en matière de relations bilatérales et de financement* » dans ces pays²⁵⁸. Ce nouveau cadre de partenariat introduit donc des conditionnalités dans la coopération avec les pays africains en matière de migration, adoptant ainsi les mêmes principes fondamentaux que ceux qui régissent l'efficacité de l'aide publique au développement.

Ces observations entrent en résonance avec les travaux de nombreux chercheurs analysant les conditions de la mise en place de cette externalisation au Niger. En contrepartie du triptyque « *sécurité, développement, protection* » (Boyer, 2019), le pays s'est retrouvé quadrillé par une diversité d'acteurs internationaux, notamment européens, qui développent et expérimentent, souvent à la place ou en concurrence de l'État, des mécanismes divers et variés de contrôle des flux migratoires et de gestion des frontières (Ahmet Tchilouta, 2023). Les frontières du pays se sont ainsi transformées, tant dans leur forme que dans leur fonction (Ibid.). Dans un contexte d'internationalisation de la gestion des migrations, l'autonomie du pays en matière du contrôle

²⁵⁸ Commission européenne (7 juin 2016). COM (2016) 385 final. Communication de la Commission relative à la mise en place d'un nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers dans le cadre de l'Agenda européen en matière de migration : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52016DC0385&from=EN>

territorial s'est érodée. Comme le souligne Florence Boyer (2019), le pays se trouve ainsi « *en partie dépossédé d'une dimension importante de sa souveraineté, qui est celle des modalités de contrôle du territoire* » (Boyer, 2019, p. 174). L'intrusion d'acteurs internationaux et de leurs pratiques et règles dans les politiques migratoires et de gestion frontières du pays a contribué à placer le Niger dans un cadre global de normes et de standards, diluant ainsi ses capacités de contrôle et son autorité sur la surveillance de son propre territoire (Ibid).

3.2. Souveraineté et interventionnisme extérieur : Repenser le paradigme dominant à travers les dynamiques de cooptation des politiques migratoires européennes au Niger

Ces critiques envisagent la souveraineté à travers le prisme dominant selon lequel l'aide sape l'autonomie des États africains au profit de la globalisation, du néolibéralisme. Cette position implique non seulement que l'autonomie politique de l'État serait réduite par l'intervention des acteurs internationaux, mais aussi que l'indépendance politico-juridique (droit de gouverner) de l'État elle-même serait remise en question. Or, comme le fait valoir Brown (2013), si la première position est souvent vérifiée, la seconde l'est moins directement. En établissant une distinction conceptuelle et analytique entre la souveraineté comme le droit de gouverner, ou comme le contrôle national de la politique et des résultats, il identifie plus précisément les domaines dans lesquels l'aide, en tant que forme particulière d'influence extérieure, a (ou non) un impact sur l'État bénéficiaire. La conclusion de Brown peut être résumée ainsi : la souveraineté, en tant que droit de gouverner, est le socle même des relations d'aide et, en outre, la base à partir de laquelle les États africains peuvent contester les termes de ces relations d'aide. Il souligne que ces contestations concernent principalement l'autonomie politique et les formes de gouvernance interne plutôt que la souveraineté (le droit de gouverner) de l'État lui-même (Brown, 2013). Ces analyses sont en cohérence avec les dynamiques politiques que nous avons observées au Niger dans le sillage de l'externalisation des politiques migratoires européennes, comme nous le verrons dans les sections suivantes.

Plus encore, des analyses des interventions militaires occidentales sur le continent africain ont montré comment les pays africains se saisissent des outils de l'aide au développement pour « *apprivoiser* » l'interventionnisme occidental (De Oliveira & Verhoeven, 2018). De Oliveira et Verhoeven (2018) affirment que les États africains ont exploité cet interventionnisme extérieur, non pas comme une menace pour leur souveraineté, mais plutôt comme un outil pour renforcer l'autorité de l'État, renversant ainsi la vision traditionnelle de la souveraineté et des

interventions. En redéfinissant « *l'intervention comme une stabilisation, les élites africaines ont domestiqué l'intervention* » (2018, p. 8). Elles ont adopté des pratiques interventionnistes pour renforcer l'ordre politique et les dissocier des liens antérieurs liés au changement de régime et à la promotion de la démocratie occidentale, transformant une menace précédemment perçue en un mécanisme de renforcement de la souveraineté (2018, p. 8).

Bien que ces analyses soient discutables à la lumière des récentes dynamiques de contestation des interventions militaires au Sahel (au Mali, au Burkina et au Niger depuis cet été), elles résonnent néanmoins avec les dynamiques sociopolitiques observées au Niger en réponse à l'externalisation des politiques migratoires européennes. En effet, l'analyse de l'internalisation de cette externalisation, c'est-à-dire la manière dont elles sont cooptées ou rejetées par les acteurs nationaux, suggère que ces derniers ne s'opposent pas à l'externalisation des politiques migratoires de l'UE en elles-mêmes, mais plutôt aux conditions de leur mise en œuvre. Plutôt que de s'opposer à ces politiques, les acteurs nationaux ont tiré parti des avantages financiers qu'elles ont apportés. Pour l'État central, ces retombées financières ont contribué à renforcer l'autorité de l'État, en termes de capacité de contrôle territorial et juridique. Au niveau local, c'est-à-dire des collectivités, si des dynamiques de contestation existent, elles s'inscrivent davantage dans une démarche de captation de la rente de développement et de la migration que cette externalisation a apportée.

4. Externalisation internalisée : Appropriation des contraintes externes

Les 11 et 12 novembre 2015 s'est tenu à La Valette (Malte) le Sommet éponyme. Lors de ce Sommet, un Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique (FFUA) a été lancé, dont le Niger est l'un des plus grands bénéficiaires. Au Niger, le FFUA finance 15 programmes pour un montant de près de 300 millions d'euros. Ces programmes, majoritairement exécutés par des agences de coopération et des ONG européennes, des agences des Nations unies, couvrent un large éventail de secteurs. Ils comprennent, entre autres, la sécurité, la gestion des frontières, la justice, la lutte contre la migration, la réduction de pauvreté, la création d'emploi, etc.

Le lancement de ce FFUA a déclenché un afflux inédit d'acteurs internationaux au Niger. En réponse à cette soudaine vague d'intérêt et d'interventions extérieures, le pays a tenté de prendre des mesures pour gérer et orienter ces efforts extérieurs « de manière efficace ». Ces tentatives ont été pensées à travers la création du Cadre de Concertation pour la Migration (CCM).

4.1. Le Cadre de Concertation sur la Migration (CCM) : Un Instrument stratégique de gestion de la Migration et d’appropriation des contraintes externes

Le Cadre de Concertation sur la Migration (CCM), initié après le Sommet de La Valette de 2015 par les autorités nigériennes et européennes, est devenu progressivement un instrument clé dans la gestion des politiques migratoires du Niger. Passant d’une plateforme d’échange à un véritable organe de coordination, le CCM a contribué à canaliser et à orienter les efforts et les projets découlant de l’afflux sans précédent d’acteurs internationaux au Niger. Malgré sa dépendance à l’égard de financements extérieurs, il illustre les tentatives des autorités nigériennes pour garder un certain contrôle sur l’agenda migratoire dans un contexte de fortes pressions extérieures. L’évolution de ce cadre reflète la dialectique entre les exigences extérieures et l’action locale. Il représente aujourd’hui un instrument stratégique de gestion et d’appropriation des contraintes externes projetées sur le pays.

4.1.1. Création et évolution du Cadre de concertation sur les migrations (CCM): Une approche multi-juridictionnelle de la gestion des migrations

Le Cadre de Concertation sur la Migration (CCM) est une institution multijuridictionnelle opérant initialement sous la tutelle des ministères de l’Intérieur et de la Justice. La création du CCM remonte au Sommet de La Valette de novembre 2015, au cours duquel les dirigeants euro-africains, y compris le Président du Niger, ont débattu sur les questions de la migration.

À la suite de ce Sommet, une table ronde sur la gestion de la migration a été organisée à Niamey en février 2016 par la Délégation de l’UE au Niger et la mission EUCAP Sahel-Niger « *avec l’appui des Autorités nigériennes* », notamment les ministères de l’Intérieur et de la Justice. L’objectif principal de cette table ronde était de veiller à ce que les pays européens et africains puissent travailler « *dans un esprit de partenariat* » à l’identification et à la mise en œuvre de « *solutions communes à des problèmes communs [de la migration]* »²⁵⁹. En outre, la discussion visait aussi à « *approfondir la réflexion sur le renforcement de la coordination au sein d’un cadre de concertation sur la migration en ayant la zone du Sahel comme point de mire* »²⁶⁰. C’est dans cette optique qu’a été créé le Cadre de Concertation sur la Migration (CCM). Il sera

²⁵⁹ Agence nigérienne de presse, Ouverture à Niamey d’une table ronde sur la gestion concertée de la migration, 03/02/2016 : <http://www.anp.ne/article/ouverture-niamey-d-une-table-ronde-sur-la-gestion-concertee-de-la-migration#sthash.plcv5gJz.dpuf>

²⁶⁰ Op.cit

officiellement entériné par un arrêté conjoint des ministères de l'Intérieur et de la Justice le 2 mai 2016²⁶¹.

Le CCM est doté d'un Secrétariat permanent (SP/CCM) qui assure l'animation de ses activités. Son mandat consiste en la coordination des actions de l'État et de ses partenaires en matière de migration, le renforcement des synergies entre les structures et acteurs impliqués dans la gestion de la migration, l'organisation des plaidoyers auprès des partenaires techniques et financiers pour des actions de gestion de la migration.

Le CCM regroupe diverses parties prenantes. Le ministère de l'Intérieur en assure la présidence, tandis que celui de la Justice en assure la vice-présidence. Il compte aussi deux rapporteurs : le directeur général de l'Agence nationale de lutte contre la traite des êtres humains (ANLTP), qui dépend du ministère de la Justice et le directeur général de l'état civil, des migrations et des réfugiés, qui dépend du ministère de l'Intérieur. Il compte aussi vingt-six autres représentants d'institutions étatiques et non étatiques, dont la délégation de l'UE en tant que cheffe de file des partenaires techniques et financiers. En outre, le CCM comporte des ramifications régionales, abritées par les Conseils régionaux. Ces déclinaisons locales, appelées Cadres Régionaux de Concertation (CRC) opèrent au niveau politique, tandis que les Groupes de Travail Migration (GTM) servent de pivot technique et opérationnel. Celui d'Agadez a été mis en place quelques mois seulement après la création du CCM, le 21 décembre 2016.

Fondé à l'origine comme une simple *plateforme d'échanges* entre le gouvernement et les acteurs de la migration, le CCM a progressivement gagné en importance dans le paysage migratoire du Niger. Il a acquis un rôle capital dans la stratégie de gestion de la migration du gouvernement. Après l'adoption de la politique nationale de migration (PNM), le mandat du CCM a été étendu au partage des informations sur la migration et à la mobilisation de ressources auprès des partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre de cette politique²⁶². Parallèlement à l'élargissement du mandat, le secrétariat du CCM a fait l'objet d'une restructuration importante. Initialement rattaché à la Direction de l'état civil, des migrations et des réfugiés (DGECEM/R) (du ministère de l'Intérieur), son secrétariat (SP/CCM) a été restructuré au sein du cabinet du ministre de l'Intérieur, et son secrétaire permanent a été promu

²⁶¹ République du Niger, Arrêté conjoint n°0316/MI/SP/D/MJ/GS du 02 mai 2016 portant création, attributions, composition et fonctionnement d'un Cadre de Concertation sur la Migration (CCM).

²⁶² République du Niger, Arrêté conjoint n° 000783 du 08 juillet 2022 modifiant et complétant l'arrêté conjoint n°0316/MI/SP/D/MJ/GS du 02 mai 2016 portant création, attributions, compositions et fonctionnement d'un Cadre de Concertation sur la Migration (CCM).

au rang et aux avantages d'un directeur national. Cette restructuration donne ainsi au cadre une identité administrative qui lui confère une plus grande autonomie, tout en renforçant ses attributions. Cette évolution résulte « *des lacunes constatées, et vues les enjeux sur les questions migratoires* »²⁶³, ainsi que de « *la volonté du gouvernement à reprendre la main sur les dossiers de migrations et de donner une plus grande centralité à l'expertise acquise par le CCM dans l'action gouvernementale* »²⁶⁴.

4.1.2. Gérer l'externalisation par la concertation : Le Cadre de concertation sur la migration comme outil d'appropriation des contraintes externes

Le Cadre de concertation sur la migration organise régulièrement des réunions politiques de haut niveau, présidées conjointement par les ministères de l'Intérieur, de la Justice et la délégation de l'UE au Niger. Ces réunions impliquent diverses chancelleries européennes basées à Niamey, telles que l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Espagne, et accueillent aussi « *des délégations venues spécialement de Bruxelles ou d'Allemagne* »²⁶⁵. Des recommandations sont ensuite tirées de ces réunions dont le suivi de la mise en œuvre est assuré par un comité ad hoc créé à cette fin²⁶⁶. Ce comité est composé d'acteurs étatiques, des partenaires techniques et financiers, d'Agences onusiennes telles que l'OIM ou encore de coopération comme la GIZ.

La création du CCM est intervenue à un moment où le Niger faisait face à une « ruée » inédite d'acteurs internationaux (ONG, Agences de coopération, etc.) vers le pays à la suite du Sommet de La Valette et le Fonds fiduciaire d'urgence qui en a découlé. Ces acteurs mettent en œuvre de nombreux projets qui ne prennent pas toujours en compte les plans locaux de développement faisant ainsi courir à ces programmes « *le risque d'un déphasage par rapport aux besoins réels des populations* »²⁶⁷. La création de la CCM répondait ainsi à la nécessité de faire converger toutes ces actions et tous ces efforts. Comme l'a souligné un haut responsable du ministère de l'Intérieur, « *le cadre a été créé en partie pour canaliser toutes ces énergies, ces actions, ces projets et ces programmes qui sont arrivés du jour au lendemain* »²⁶⁸. Un interviewé a souligné

²⁶³ Entretien avec un responsable du Cadre de concertation sur la migration (CCM), Niamey, septembre 2021.

²⁶⁴ Entretien avec un responsable du ministère de l'Intérieur, Niamey, septembre 2021.

²⁶⁵ Entretien avec un responsable du Cadre de concertation sur la migration (CCM), Niamey, septembre 2021.

²⁶⁶ République du Niger, Arrêté conjoint portant création, attributions, composition et fonctionnement d'un Comité ad hoc chargé d'élaborer la feuille de route du suivi des recommandations du Cadre de concertation sur la migration (CCM)

²⁶⁷ Secrétariat permanent du Cadre de Concertation sur la Migration (2020), Bilan Migration Niger 2018-2019 : <https://www.migration-spccm.ne/sites/default/files/2021-07/BILAN%20MIGRATION%20NIGER%202018-2019.pdf>

²⁶⁸ Entretien avec un responsable du ministère de l'Intérieur, Niamey, septembre 2021.

que le pays « *n'était pas préparé, sur le plan institutionnel et des ressources, à faire face à cet afflux* », ce qui a fait que « *beaucoup de choses ont échappé au contrôle l'État* », d'où l'attitude réactive plutôt que proactive qui a été adoptée au départ par le gouvernement²⁶⁹. Ces défis ont mis en évidence l'inadéquation « *de la formule initiale* » du secrétariat du CCM, qui ne disposait ni de l'autorité, des ressources ou de l'expertise nécessaire pour faire face à cette ruée inédite d'acteurs. Comme le rappelle un responsable du Cadre, l'évolution de ses attributions et de son champ d'action s'est faite progressivement, à mesure que le Niger percevait la nécessité d'un changement d'approche et d'une adaptation : « *c'est petit à petit qu'on s'était rendu compte du besoin de faire évoluer son statut et son champ d'action* »²⁷⁰. C'est dans ce contexte que le CCM a été restructuré pour mieux coordonner ces actions et permettre à l'État de savoir qui fait quoi, quand, où et comment. C'est ainsi qu'un « *Document de stratégie de coordination des acteurs intervenants dans le domaine de la migration* »²⁷¹ et une « *Cartographie nationale des acteurs intervenant dans le domaine de la migration* »²⁷² ont été élaborés par le Secrétariat permanent du CCM en 2022.

Le Cadre de concertation est ainsi devenu aujourd'hui « *un espace de dialogue où tous les acteurs viennent exposer, partager les informations, des résolutions [et] les recommandations qui sont tirées de ce cadre sont présentées à la réunion politique, aux décideurs* »²⁷³. Ce modèle de dialogue a permis au CCM de s'imposer comme le conduit par lequel toutes les actions, les questions et les solutions passent. Cette centralisation des efforts permet ainsi une coordination plus efficace des actions des différents acteurs et d'éviter qu'ils ne se dispersent. Un responsable du CCM a affirmé « *que c'est en partie parce que le Niger dispose d'un cadre de ce type que les choses ne s'éparpillent pas, parce que le Niger a fait de telle sorte que tous les partenaires tournent autour de ce cadre* »²⁷⁴. Le CCM s'est ainsi imposé comme une passerelle, soutenant diverses structures dans leur recherche de financement et favorisant la collaboration entre les

²⁶⁹ Entretien avec un responsable de la direction générale de l'état civil, des migrations et des réfugiés, Niamey, septembre 2021.

²⁷⁰ Op. cit.

²⁷¹ République du Niger (2021), Document de stratégie de coordination des acteurs intervenants dans le domaine de la migration au Niger & plan d'action (2022-2026) : https://www.migration-spccm.ne/sites/default/files/2021-10/DOCUMENT%20DE%20STRATEGIE%20DE%20COORDINATION%20DES%20ACTEURS%20DU%20DOMAINE%20DE%20LA%20MIGRATION%20AU%20NIGER_0.pdf

²⁷² République du Niger (2022), Cartographie nationale des acteurs intervenant dans le domaine de la migration au Niger : https://www.migration-spccm.ne/sites/default/files/2022-03/Cartographie%20des%20acteurs%20intervenants%20dans%20le%20domaine%20de%20la%20migration%20au%20Niger%20d%C3%A9finitive_0.pdf

²⁷³ Entretien avec un responsable du Cadre de concertation sur la migration (CCM), Niamey, septembre 2021.

²⁷⁴ Op. cit.

acteurs. Cette importance du CCM a été affirmée par une personne interrogée : « *c'est un cadre que tout acteur en charge de cette question au Niger peut utiliser pour faire passer beaucoup de choses. Il regroupe vraiment l'ensemble de ces acteurs et je pense que ce cadre est un outil qui est là justement pour fédérer l'ensemble des actions et toutes les problématiques peuvent être discutées* »²⁷⁵. Cependant, il n'en demeure pas moins que ce Cadre de concertation a encore du chemin à faire pour permettre à l'État de garder un œil sur tous ces programmes. Comme le souligne un responsable de la direction générale de l'état civil, des migrations et des réfugiés, « *c'est vrai qu'il faut le dire, la mise en œuvre de certains projets et programme des partenaires comporte beaucoup d'insuffisances, par exemple le cas de la gestion du Fonds Fiduciaire d'Urgence à Agadez, pratiquement aucune structure de l'État n'a connaissance des conditions de la gestion de ce fonds tout simplement parce que ce sont des ONG internationales qui font la mise en œuvre. C'est ça la complexité de la chose, on n'a pas encore l'œil et la main sur tout, mais nous souhaiterions que cela soit corrigé pour que les structures étatiques soient pleinement impliquées pour de question de visibilité au cas où il aurait une deuxième phase du FFUA* »²⁷⁶.

Le CCM a émergé comme une réponse institutionnelle fondamentale aux défis posés par l'afflux inédit et incontrôlé d'acteurs internationaux au Niger au lendemain du Sommet de La Valette. Alors qu'il s'agissait au départ d'une simple structure « *sans aucune autorité* » et peu adaptée, le Cadre de concertation a progressivement évolué pour faire face aux contraintes extérieures projetées sur le pays. Il a servi au gouvernement nigérien de conduit pour canaliser toutes ces contraintes mêmes si les résultats sont mitigés tant il reste encore dépendant des financements extérieurs pour fonctionner. En effet, même si l'État du Niger prend en charge la masse salariale, son fonctionnement reste tributaire des financements extérieurs. Ses activités sont notamment financées par l'Union européenne, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la Coopération allemande (GIZ) ou encore la Coopération danoise au développement (DANIDA). Il n'en demeure pas moins qu'en servant de plateforme clé de discussions, de coordination et d'appui aux acteurs, il a contribué de manière significative à la rationalisation des activités liées à la migration. En outre, il met en évidence les tentatives d'une utilisation stratégique par l'État du CCM pour maintenir un certain contrôle sur l'agenda migratoire dans un contexte de fortes pressions extérieures. Il traduit ainsi une interaction délicate entre les relations internationales, les impératifs de la politique intérieure et les

²⁷⁵ Op. cit.

²⁷⁶ Entretien avec un responsable de la direction générale de l'état civil, des migrations et des réfugiés, Niamey, septembre 2021.

pratiques émergentes de l'État dans un contexte de l'internationalisation de la gouvernance migratoire. Cette situation met en évidence une approche singulière de l'interaction « global-local » dans la gestion des questions migratoires et illustre les complexités plus larges inhérentes à la gouvernance transnationale des migrations.

4.2. Les instruments de l'externalisation pour renforcer le contrôle territorial et (saper) l'autorité de l'État

Les ressources générées par les migrations grâce au Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'UE pour l'Afrique et le changement de paradigme qui en a résulté dans la gouvernance des mobilités ont redéfini de manière significative le concept de l'État moderne au Niger. Cette rente migratoire a permis à l'État d'intégrer un éventail de plus en plus diversifié d'acteurs (communautés frontalières et les chauffeurs de bus) et d'initiatives (modernisation et la mise au point de nouveaux outils de contrôle territorial) visant à renforcer l'autorité. Cependant, ce processus a produit un résultat paradoxal. Si l'intégration de ces acteurs et de ces initiatives a effectivement permis de renforcer les capacités de contrôle territorial de l'État, elle les a en même temps affaiblies. Cette hybridation de l'État pour asseoir son autorité se caractérise par la délégation des pouvoirs régaliens à des entités non étatiques, ouvrant la voie à nombreux abus susceptibles de l'affaiblir.

4.2.1. Hybridation de l'autorité de l'État : Tirer parti de l'externalisation pour renforcer le contrôle territorial et judiciaire

L'État du Niger a tiré profit de l'externalisation des politiques migratoires européennes pour renforcer ses capacités de contrôle territorial et juridique, en particulier dans les zones éloignées du pays grâce à l'élaboration de nouveaux mécanismes de contrôle et à l'implication d'acteurs non étatiques dans la mise en œuvre des fonctions régaliennes de l'État. Parmi ces initiatives, on peut noter les *Groupes d'action rapide — surveillance et d'intervention au Sahel* (GAR-SI Sahel) mis en œuvre par la fondation espagnole FIIAPP, les *Compagnies Mobiles de Contrôle aux frontières* (CMCF) mises en œuvre par EUCAP Sahel Niger, les *Escadrons polyvalents de la Garde nationale* mis en œuvre l'ONG suisse COGINTA ou encore le *Programme d'appui à la réforme de l'État* (Appui à la Justice, Sécurité et à la Gestion des Frontières) mis en œuvre par l'Agence française de développement (AFD) et CIVIPOL.

Le projet GAR-SI Sahel, financé à hauteur de 74,1 millions d'euros par le Fonds fiduciaire d'urgence, a été conçu dans le but de stabiliser la région du Sahel en augmentant les capacités

opérationnelles des autorités nationales et en assurant un contrôle territorial efficace. Le Niger s'est appuyé sur ce projet en capitalisant sur l'expertise et l'expérience des acteurs de la défense et de la sécurité, tel que la gendarmerie nationale, dans ce processus. D'importantes ressources financières du FFUA (plus de 10 millions d'euros) ont ainsi été allouées à la mise en place d'unités GAR-SI robustes, flexibles et autonomes, ayant pour mission la lutte contre le crime organisé, le terrorisme, la traite des êtres humains ou encore la gestion des frontières. Ces unités sont formées pour agir à la fois de manière préventive et réactive ou en appui à d'autres unités territoriales principalement dans les zones vastes et peu peuplées, en dehors des grandes villes. Le déploiement définitif de la première unité GAR-SI, constituée de 134 gendarmes, est intervenu en fin 2019 à Abala (région de Tillabery). Au regard « *des résultats encourageants de cette première expérience réussie, le gouvernement a décidé de mettre en place d'autres unités de même type dans d'autres zones où le besoin se fait sentir* »²⁷⁷. Les unités qui seront créées capitaliseront l'expérience de « *l'unité pilote en matière du cadre d'ancrage, de la doctrine et les aspects organisationnels, mais cette fois-ci les coûts de fonctionnement des unités qui seront créées vont être supportés par le budget de l'État* »²⁷⁸. Il faut toutefois préciser que « *certaines coûts de la phase de formation* » doivent être partagés avec les partenaires internationaux, la Gendarmerie assumant la totalité des coûts de fonctionnement à l'issue de la formation²⁷⁹.

Parallèlement, au déploiement des unités GAR-SI et toujours dans un objectif de consolidation de la présence de l'État dans les zones reculées, le gouvernement nigérien, en partenariat avec la mission européenne de coopération policière (EUCAP Sahel), développe des Compagnies mobiles de contrôle aux frontières (CMCF). Les CMCF sont des unités de police mobiles créées « *dans la droite ligne du concept des forces mobiles du Niger que le gouvernement met en place. À travers cette initiative, l'État vise notamment à renforcer ses capacités de surveillance dans les zones reculées, de renforcer sa présence dans les régions frontalières, d'atteindre facilement les zones qui ne sont pas traditionnellement accessibles à nos FDS* »²⁸⁰. Au regard de l'étendue du territoire national, des espaces à couvrir et des ressources limitées dont dispose l'État, plutôt que de mettre en place des unités fixes de police, le Niger et ses partenaires ont considéré qu'il était plus efficace de mettre l'accent sur l'autonomie et la mobilité. Cela permet de *projeter* les

²⁷⁷ Entretien avec un responsable de la gendarmerie nationale, Niamey, aout 2022

²⁷⁸ Op.cit

²⁷⁹ Union européenne, GAR-SI SAHEL (Groupes d'Action rapide — Surveillance et Intervention au Sahel) : https://trust-fund-for-africa.europa.eu/system/files/2023-03/fa_finale_-_t05-eutf-sah-reg-04_gar-si_avenant_no_1.pdf

²⁸⁰ Entretien responsable de la direction de la surveillance du territoire (DST), novembre 2021.

forces de police « *loin sur les terrains d'opérations et pendant longtemps* » comme le rappelle le ministre de l'Intérieur lors de la signature de l'accord de partenariat pour la création de la 3e CMCF²⁸¹/ Les Escadrons polyvalents de la Garde nationale (EP-GNN) ont également été développés selon la même philosophie et les mêmes objectifs que les GAR-SI et les CMCF. Ils visent à renforcer la capacité d'action préventive et réactive de la Garde nationale pour assurer un contrôle plus efficace des zones éloignées et transfrontalières. Ces outils de surveillance du territoire ont initialement été imaginés pour doter chacune des Forces de sécurité intérieure de son propre modèle d'unité mobile, à savoir les CMCF pour la Police nationale, les GAR-SI pour la gendarmerie et les EP-GNN pour la Garde nationale. Les autorités nigériennes en collaboration avec EUCAP Sahel se sont ensuite appuyées sur ces initiatives pour développer le « *Concept de forces mobiles* »²⁸² dont l'objectif est de créer une synergie entre ces différentes approches et d'établir un modèle standardisé afin de renforcer plus efficacement et de manière durable l'autorité de l'État dans les zones reculées²⁸³.

En plus du développement de ces outils de surveillance du territoire, l'État du Niger a mis à profit les Fonds du FFUA à travers le programme *Appui à la justice, à la sécurité et à la gestion des frontières au Niger* (AJUSEN) pour restaurer et renforcer ses fonctions souveraines, telles que son système judiciaire, la gestion des frontières, la sécurité et les finances publiques. Ce programme a notamment financé la restructuration du Bureau d'entraide pénale internationale (BEPI), l'opérationnalisation de l'Agence centrale de gestion des saisies, des confiscations, des gels et des recouvrements d'avoirs (ACGSCGRA) et l'informatisation du système judiciaire et pénitentiaire. En plus du renforcement du système judiciaire, ce programme a aussi permis au Niger de renforcer ses capacités régaliennes à travers la création des postes de commandement régionaux des forces de défense et de sécurité dans toutes les régions du pays et de nombreuses infrastructures frontalières (construction des postes de police, pistes d'atterrissage) ou encore l'opérationnalisation des antennes régionales de l'Agence nationale de la lutte contre la traite des personnes (ANLTP).

²⁸¹ ONEP, Sécurité intérieure : Bientôt une compagnie mobile de contrôle des frontières à Téra, 05/05/2021 : <https://www.lesahel.org/securite-interieure-bientot-une-compagnie-mobile-de-contrôle-des-frontières-a-tera/>

²⁸² EUCAP Sahel, Définir des standards : Le Niger élabore un Concept de Forces Mobiles pour une meilleure sécurité dans le pays : <https://www.facebook.com/EucapNiger/posts/pfbid02Muwp8Lh9Ght8YUocrmNYfzgPKWv7vRfCHo6yRpRq8vGGifxw9EwkrTz56CwwdjBKl>

²⁸³ Entretien avec un responsable du ministère de l'intérieur, septembre 2021

Ces mêmes objectifs de contrôle du territoire et de déploiement de l'État dans les zones reculées sous-tendent aussi le projet « *Engager les communautés dans la gestion des frontières* » mis en œuvre conjointement par l'OIM et le cabinet du Premier ministre²⁸⁴ et le projet « *Renforcement des capacités de la police nationale du Niger* » (RECAP) piloté par la GIZ. Ces initiatives reposent sur le principe que les communautés locales sont les premiers acteurs de la sécurité des zones frontalières et par conséquent, l'État ne peut se passer de leur collaboration²⁸⁵. Ainsi, l'OIM met en place des Comités de prévention communautaire visant à créer un climat de confiance et de collaboration entre les populations locales et les forces de défense et de sécurité afin de les aider à gérer plus efficacement les frontières du pays. Selon une stratégie similaire, la GIZ a construit treize (13) postes-frontière, chacun pourvu d'un « *cadre d'échange police - population* » qui sert de plateforme de dialogue entre la population et la police. Ce mécanisme permet ainsi à la police et à la communauté de se réunir et d'élaborer des stratégies en matière de gestion des frontières. En outre, il permet à la police de sensibiliser la population à ses différentes missions et de solliciter sa collaboration pour leur mise en œuvre efficace. Ce modèle de cadre d'échange police-population a ensuite été étendu par la police nationale à d'autres postes frontaliers.

L'engagement des populations locales est devenu central dans la stratégie du gouvernement nigérien dans la consolidation de l'autorité de l'État dans les zones où sa présence est limitée. Une *Stratégie nationale de sécurité de proximité* (SNSP) capitalisant sur ces initiatives a ainsi été élaborée par le Niger. Elle vise notamment à valoriser et à optimiser les pratiques existantes en matière de collaboration entre les forces de défense et de sécurité et les populations locales et d'intégrer le concept de sécurité de proximité et de dialogue avec les communautés dans les programmations locales. À travers cette approche, le gouvernement tente aussi d'éveiller *chez ces populations* « *un sentiment de patriotisme* » en leur rappelant leurs devoirs et responsabilités envers la République. Comme le souligne un conseiller du Premier ministre, « *il ne s'agit plus de chercher ce que la République doit faire pour toi, mais plutôt ce que tu dois faire pour elle, c'est toi, moi, la vendeuse des beignets là-bas, le taximan là-bas, c'est tout ça qui fait la nation et c'est de tout ça que dépend sa bonne marche* »²⁸⁶. Plus cyniquement, cette stratégie pourrait

²⁸⁴ Cette question de l'engagement des communautés dans la gestion des frontières fera l'objet d'une analyse plus détaillée dans le chapitre suivant.

²⁸⁵ Entretien avec un ancien conseiller technique du premier ministre, Niamey, aout 2022

²⁸⁶ Op.cit

aussi se décrire comme une simple tentative « *bon marché* » pour combler le vide laissé par un appareil d'État faible avec une présence limitée dans ces zones éloignées.

Le processus *d'hybridation de l'État* tel qu'illustré par ces différents exemples fait apparaître les mécanismes par lesquels l'État nigérien a exploité les outils d'externalisation pour renforcer son autorité. En combinant les mécanismes traditionnels de l'État avec des acteurs non étatiques, le pays a exploité les instruments de cette externalisation pour renforcer son contrôle territorial et judiciaire. Comme le souligne un responsable de la DST, cette stratégie a permis au pays de faire d'une pierre deux coups : non seulement elle a permis de maîtriser les flux migratoires — une priorité pour les partenaires européens — mais elle a aussi permis à l'État de reprendre peu à peu le contrôle des zones reculées du territoire, lui permettant ainsi de renforcer son autorité et sa souveraineté dans les zones reculées²⁸⁷.

4.2.2. Prolifération des mécanismes du contrôle territorial : L'État « *sur le fil du rasoir* »

Le processus d'hybridation de l'État, tel qu'il est décrit ci-dessus, a donné lieu à une prolifération sans précédent d'initiatives et d'acteurs chargés de consolider la présence de l'État dans les zones reculées. Toutefois, ce processus a abouti à une situation paradoxale. D'une part, l'intégration de ces mécanismes dans les stratégies de contrôle territorial renforce l'autorité de l'État. D'autre part, elle sape simultanément cette même autorité, exposant ainsi l'État à une série de risques. Ces risques concernent en premier lieu les mécanismes visant à impliquer les citoyens dans les dispositifs sécuritaires et frontaliers, tels que les comités de prévention communautaires et les cadres de dialogue population-police. Outre le fait qu'elles rendent ces populations vulnérables à d'éventuelles représailles, ces initiatives sont susceptibles d'être détournées et manipulées et pourraient à terme supplanter les forces de défense et de sécurité. Comme le souligne un acteur de la société civile, l'État, en s'appuyant sur ces initiatives, évolue « *sur le fil du rasoir* », avec un risque considérable de déraillement²⁸⁸.

Par exemple, dans la région d'Agadez, l'engagement de la population locale dans les comités de prévention communautaire mis en place par l'OIM, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, a suscité des tensions entre le Conseil régional d'Agadez et l'OIM. Le Conseil régional estime que cette initiative, en particulier la distribution de téléphones aux membres de ces

²⁸⁷ Entretien responsable de la direction de la surveillance du territoire (DST), novembre 2021.

²⁸⁸ Entretien responsable de la Société civile, août 2022

comités, pourrait mettre leur vie en danger en les exposant aux représailles des « *trafiquants de migrants* »²⁸⁹. Considérant les risques inhérents à une telle approche, le conseil a ainsi récupéré une partie de ces téléphones pour les mettre à disposition de son propre réseau, notamment par le biais de *Taghlamt n'Alher* ou Caravane de la paix. *Taghlamt n'Alher* est une structure rattachée au Comité régional de paix du Conseil régional d'Agadez, composée d'ex-rebelles, de responsables communautaires et politiques. Elle dispose d'un réseau d'informateurs dans la région et dans les pays voisins (Algérie, Libye). Le gouvernement s'était déjà appuyé sur ce réseau à la suite du déclenchement de la crise libyenne en 2011, en servant de relais à la Haute Autorité pour la Consolidation de la Paix (HACP) pour éviter l'embrasement de la région d'Agadez.

Si, dans le nord du pays, ces initiatives exposent les membres des comités aux trafiquants de migrants, dans le sud, elles les exposent à la violence des groupes armés terroristes. Ces comités de prévention communautaires sont installés dans les communes frontalières où la présence de l'État reste très faible et en proie à l'insécurité, notamment aux violences des groupes armés terroristes. C'est le cas de la commune frontalière de Tillia, dans la région de Tahoua, qui a bénéficié dudit programme. En mars 2021, au moins 137 civils, dont des chefs communautaires, ont été massacrés par des groupes terroristes²⁹⁰. Bien qu'il n'y ait pas des liens suffisamment fondés entre ces massacres et la mise en place de ces comités, ceux-ci augmentent néanmoins le risque que de tels incidents se produisent. Dans les régions en proie à de telles violences, les structures communautaires sont souvent prises pour cibles par les groupes terroristes²⁹¹.

De plus, de telles initiatives favorisent un dangereux climat de délation. Un rapport de Crisis Group sur la stratégie du gouvernement nigérien pour combattre Boko Haram dans la région de Diffa a mis en exergue l'utilisation par le gouvernement de comités de vigilance locaux. Les représailles qui s'ensuivent de la part de Boko Haram à l'encontre des personnes fournissant des informations aux forces de défense et de sécurité ont instauré un climat délétère où vengeances locales et dénonciations s'entremêlent dangereusement (Crisis Group, 2017a). Outre ces risques de représailles, ces outils peuvent être instrumentalisés dans les conflits intercommunautaires. C'est le cas des conflits entre les éleveurs et les agriculteurs, parmi les

²⁸⁹ Entretien, Conseil régional d'Agadez, septembre 2020.

²⁹⁰ Libération, Au Niger, l'escalade macabre de l'Etat islamique, 22 mars 2021 : https://www.liberation.fr/international/afrique/au-niger-les-tueries-a-repetition-de-letat-islamique-20210322_3YXC74YX6NHWPELFD5OH6MR3VQ/

²⁹¹ Niamey.com, Insécurité : les chefs traditionnels doivent davantage être protégés par l'Etat, selon une analyste de l'ONG Crisis Group, 25 juillet 2020 : <http://news.niamey.com/h/98911.html>

plus meurtriers en Afrique de l'Ouest, menaçant la stabilité des États (Crisis Group, 2017b). Sur fond de raréfaction des ressources et de pression démographique, ces conflits se sont intensifiés ces dernières années (Ikhuoso, et al., 2020; Krätli & Toulmin, 2020). Il existe donc un risque non négligeable que ces initiatives soient exploitées à cette fin et, qui plus est, elles sont mises en œuvre dans des régions sujettes à ce type de conflits (Tahoua, Maradi, Zinder, Tillabery).

Au-delà des menaces qu'ils font peser sur la cohésion des populations locales, ces mécanismes de contrôle territorial peuvent évoluer et supplanter les forces de défense et de sécurité. Ce phénomène est illustré par les Comités locaux de sécurité (CLS) mis en place par les autorités du Burkina Faso en 2005, suivant une doctrine de police de proximité²⁹². Ces CLS avaient été conçus pour servir de passerelle entre les communautés et la police en fournissant des informations, mais l'État a depuis perdu le contrôle de ces comités (Tisseron, 2021). Les initiatives développées au Niger, qui sous-tendent aujourd'hui la Stratégie nationale de sécurité de proximité, suivent une trajectoire analogue. Comme le souligne un responsable de la société civile nigérienne, ces mécanismes peuvent « *muer et devenir incontrôlables s'ils ne sont pas strictement encadrés* »²⁹³. La prolifération de ces mécanismes de contrôle territorial dans un État fragile comme le Niger, dont les fonctions régaliennes sont déjà érodées, pourrait entraîner une relation de dépendance vis-à-vis de ces acteurs non étatiques. Or, plus un État dépend de ces mécanismes, moins il est en mesure de les contrôler ou de prévenir les abus de pouvoir (Crisis Group, 2017c).

Les risques qui découlent du partage des prérogatives de l'État avec des acteurs non étatiques illustrent l'équilibre délicat entre le renforcement de l'autorité de l'État et le maintien de l'intégrité de l'appareil sécuritaire étatique. Cette situation engendre une dialectique précaire : si ces mécanismes sont indispensables à l'État pour renforcer sa présence dans les régions reculées et consolider la sécurité locale, leur mésusage et les relations de dépendance qui en découlent peuvent saper son autorité et ses capacités de contrôle. Ils affaiblissent ainsi les infrastructures qu'ils étaient censés renforcer à l'origine. Dans cet équilibre délicat, l'État se trouve donc sur *le fil du rasoir*, confronté à un risque important de déraillement si ces initiatives ne sont pas strictement encadrées et réglementées.

²⁹² COGINTA, Les Comités locaux de sécurité au Burkina Faso :

<http://94.23.195.75/uploads/documents/746934a615d2c90a24e4a0a209d15d3f5f3973e0.pdf>

²⁹³ Entretien responsable de la Société civile, aout 2022

5. Externalisation internalisée : Dynamiques de rejet des contraintes externes

La section précédente a décrit comment les stratégies de cooptation, déployées par les acteurs nigériens, notamment le gouvernement et les autorités locales, ont capitalisé sur la rente migratoire découlant de l'externalisation des politiques migratoires européennes au Niger. Cette section vise à éclaircir les dynamiques de rejet engendrées par cette externalisation au sein de la société nigérienne et parmi les principales parties prenantes.

Ainsi que nous le verrons dans les sections ci-après, nos analyses montrent que les prestataires de services aux migrants ont recouru à toute une série de stratégies pour faire face au rouleau compresseur de l'externalisation. Il s'agit notamment des tentatives d'adhésion aux plans de reconversion proposés par le gouvernement, de réorientation vers l'orpaillage ainsi que la reprise clandestine du transport des migrants. De même, nos analyses démontrent que cette externalisation est rejetée par la population d'Agadez, non seulement pour ses conséquences socio-économiques et culturelles, mais aussi pour l'injustice territoriale qu'elle a engendrée, notamment à travers l'application géographiquement différenciée de la loi 2015-36. Néanmoins, nos analyses suggèrent également que ces dynamiques de contestation et de rejet ne traduisent pas nécessairement d'une remise en cause des politiques migratoires européennes en tant que telles, mais plutôt de leur processus de mise en œuvre. Les acteurs nigériens semblent plus investis dans la captation des fonds associés à l'externalisation que dans son rejet pur et simple.

5.1. Les prestataires de la migration face au rouleau compresseur de l'externalisation : La reconversion et la continuité comme stratégies d'adaptation

Face aux effets de l'externalisation des politiques migratoires de l'UE au Niger et à la répression des prestations des services aux migrants qui s'en est suivie, plusieurs stratégies d'adaptation et de résistance ont été développées par les acteurs de la migration. La première stratégie a été de « *faire confiance et à adhérer* » aux plans de reconversion proposés par le gouvernement et ses partenaires dans le cadre du Plan d'action à Impact économique rapide à Agadez (PAIERA) exécuté par la HACP. La seconde stratégie a consisté en une reconversion dans l'orpaillage artisanal, en particulier dans le transport vers les sites aurifères. Cette dernière a été notamment adoptée par les transporteurs qui avaient été exclus des plans de reconversion de la HACP dès le départ. Cependant, l'impact combiné de l'échec des plans de reconversion et du déclin progressif de l'orpaillage artisanal a conduit nombre d'entre eux à reprendre clandestinement leurs anciennes activités de transport de migrants.

5.1.1. « *La montagne n'a accouché que d'une souris* » : Le mirage de la reconversion de la HACP et de l'UE

Jusqu'en 2007, la région d'Agadez était une destination prisée en raison de ses nombreux attraits touristiques. Après l'effondrement du secteur du tourisme, de nombreux acteurs se sont reconvertis dans le transport de migrants, les deux secteurs nécessitant des compétences et une logistique similaires (transport, hébergement). Occupant quelque 6 000 personnes (Hoffmann, Meester, & Nabara, 2017), toute une économie de passage s'est ainsi développée autour de la migration. Cette économie s'est brutalement arrêtée en 2015 suite à l'adoption de la loi 2015-36 criminalisant le transport de migrants. De plus, cette décision a coïncidé avec la fermeture des mines d'uranium d'Agadez, qui employaient des milliers de jeunes dans la région. Ainsi, pour faire face à la situation, les autorités nigériennes, via la Haute autorité pour la consolidation de la paix (HACP), ont lancé le Plan d'action à impact économique rapide à Agadez (PAIERA), sur financement du FFUA, afin de proposer des mesures d'accompagnement à côté des mesures policières et judiciaires prises dans le cadre de la loi 2015-36.

En premier lieu, PAIERA vise à instaurer un dialogue avec les principaux acteurs impliqués dans l'économie de la migration, en les sensibilisant aux politiques de l'État en la matière et aux dangers associés à la traite des êtres humains. Il prévoit également d'étudier et de proposer des options de reconversion qui offrent des possibilités d'emploi et d'intégration sociale aux acteurs qui bénéficiaient directement ou indirectement des retombées financières liées à la migration. Non planifié à l'origine, ce programme de 8 millions d'euros est le seul à avoir été lancé par les autorités nationales et géré directement par une organisation nigérienne. Il est pourtant devenu une initiative phare du FFUA au Niger, régulièrement mis en avant dans la communication de l'UE pour ses *success-stories*. Or, à Agadez, il s'est heurté à de nombreuses protestations, en premier lieu celle du Conseil régional d'Agadez, qui estime que « *ce plan de reconversion, c'est de l'argent jeté par la fenêtre* »²⁹⁴. Les controverses qui ont accompagné la définition des listes de personnes éligibles à ce plan de reconversion ont laissé des séquelles durables, lesquelles se traduisent par la conviction largement partagée que le projet n'a pas touché « *les vrais acteurs* ».

En effet, dès la première phase de sélection, les personnes identifiées comme des *trafiquants*, notamment les propriétaires de véhicules ou de ghettos, ont été exclues du plan de reconversion. L'argument avancé est que ces personnes n'ont pas besoin du soutien du projet « *parce qu'elles*

²⁹⁴ Entretien avec un responsable du Conseil régional d'Agadez, Agadez, septembre 2020.

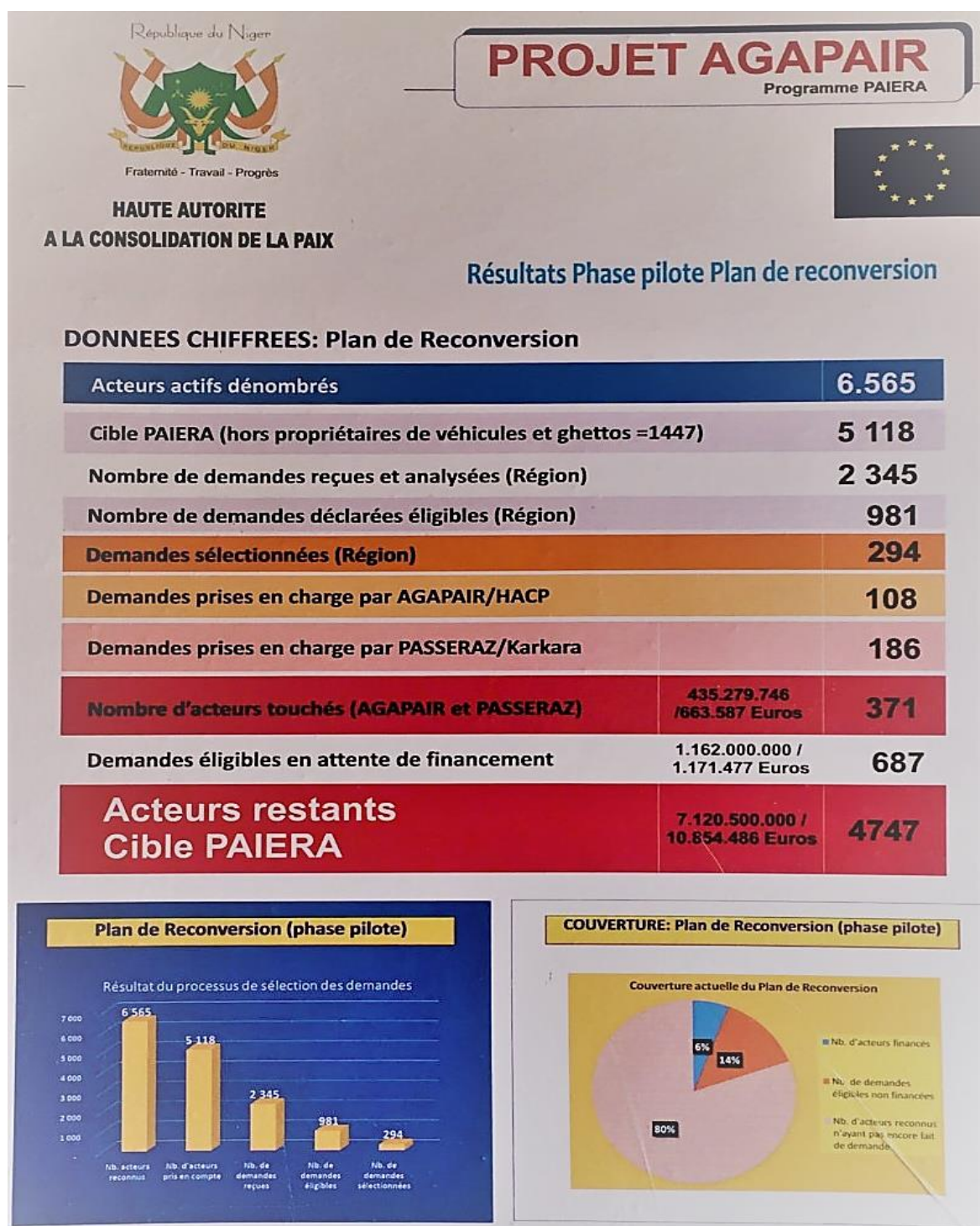
gagnent beaucoup d'argent », et qu'il est contraire à l'éthique de les soutenir, puisqu'elles sont considérées, *aux yeux de la même loi dont le projet cherche à réparer les dommages, « comme des criminels »*²⁹⁵. Et ce, bien qu'ils fassent partie des groupes cibles et des bénéficiaires finaux du projet proposé à l'origine par la HACP²⁹⁶. En outre, les montants proposés aux personnes pour leur reconversion se sont rapidement révélés très insuffisants, ce qui a conduit à « *des négociations interminables* » entre la HACP et l'UE pour augmenter les montants destinés à certaines catégories de personnes. Au final, il a été convenu que les projets des ménages vulnérables pourraient atteindre 500 000 à 600 000 CFA (1000 €) et ceux des ex-prestataires de la migration jusqu'à 1,5 million de CFA (2 287 €). C'est « *peu pour des gens avaient l'habitude de gagner des millions par semaine* »,²⁹⁷ et pire encore, sur un total de 6 345 personnes identifiées par le projet, seules 371 (à peine 6%) ont bénéficié d'une aide sur les 2 345 qui ont déposé un projet de reconversion professionnelle, 1447 ayant été exclues dès le départ (**cf. photo 1**). Pendant ses 23 mois de mise en œuvre, ce projet a également financé des activités génératrices de revenus à forte intensité de main-d'œuvre, telle que la réhabilitation de la vieille ville et la création de petites infrastructures dans les communes. Ces activités ont bénéficié à 1 713 personnes qui ont reçu un petit salaire (1 000 à 2 500 CFA/jour, soit l'équivalent de 1,50 à 3,80 €) pour ces activités (d'une durée moyenne de 45 à 90 jours).

²⁹⁵ Entretien avec un responsable de l'Association des ex-prestataires de la migration, Agadez, septembre 2021.

²⁹⁶ Union européenne, Plan d'Actions à Impact économique rapide à Agadez (PAIERA) : <https://trust-fund-for-africa.europa.eu/system/files/2023-03/t05-eutf-sah-ne-08-paiera.pdf>

²⁹⁷ Op.cit.

Photo 1 : Affiche de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) présentant les résultats de la phase pilote du plan de reconversion proposé dans le cadre du programme PAIERA



Source : Siège de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) à Niamey, aout 2021.

Si ce projet a eu un certain impact sur la stabilisation de la région d'Agadez et a favorisé la création d'emplois, en dehors du secteur de la migration, les emplois créés restent peu qualifiés et très précaires. Il s'agit principalement des vendeurs de crédit téléphonique, des chauffeurs de moto-taxi et leur nombre reste faible (371) au regard des sommes investies (8 millions d'euros)

et des objectifs initiaux (65 000 emplois étaient prévus dans la fiche projet). Ainsi, ce plan de reconversion, contrairement au récit de *success-stories* mis en avant par les autorités du Niger et l'UE, ne compense que très partiellement le manque à gagner lié au démantèlement de cette économie de passage. C'était « *de la poudre aux yeux, beaucoup des jeunes y ont cru, ils ont monté des projets, mais finalement la montagne n'a accouché que d'une souris* »²⁹⁸. Au final, « *Dieu faisant bien les choses* »²⁹⁹, alors que les activités liées à la migration étaient interdites, de l'or a été « *découvert partout dans la région et beaucoup d'entre eux se sont débrouillés pour aller sur les sites d'orpaillage* »³⁰⁰.

5.1.2. L'orpaillage comme alternative (parfois temporaire) au transport des migrants

Depuis la première décennie des années 2000, le Sahara est le théâtre d'une ruée vers l'or sans précédent qui s'étend sur plusieurs pays. Selon Grégoire et Gagnol (2017), Chevrillon-Guibert, Gagnol et Magrin (2019), cette ruée extractive a débuté entre la Mer Rouge et les rives du Nil (Nubie soudanienne) en 2009, et s'est ensuite diffusée en un front pionnier avançant d'est en ouest, traversant le Tchad, le Niger, le Mali jusqu'à la Mauritanie en 2016, tout en débordant en Libye, en Algérie, avant d'atteindre le Sahara Occidental en 2018 (**cf. figure 55**).

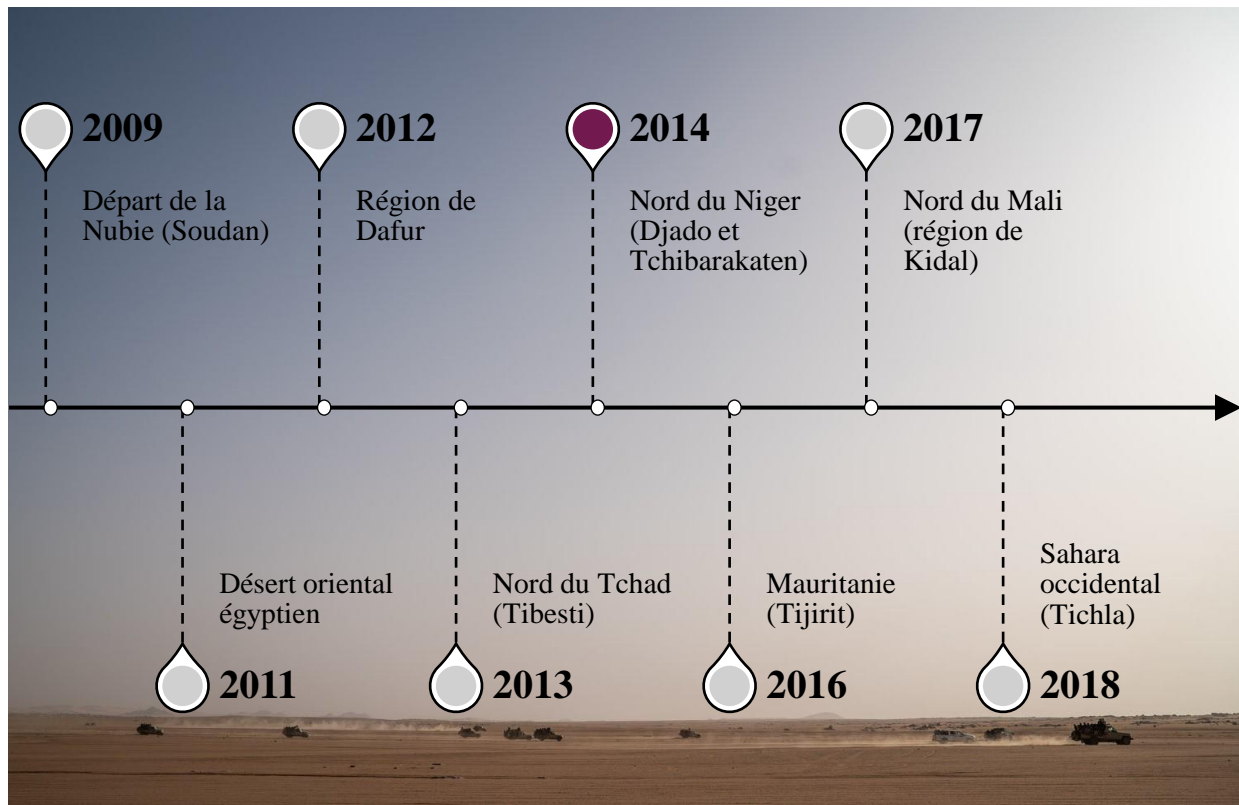
En mai 2014, ce front pionnier a atteint le désert du Sahara nigérien avec la découverte des sites d'orpaillage dans la vallée fossile du Djado près de la frontière libyenne et à Tchibarakaten à la proximité immédiate de la frontière algérienne, avant de se disséminer dans le massif de l'Aïr. Bien qu'il soit difficile de connaître le nombre exact de personnes, selon certaines sources, jusqu'à 70 000 personnes seraient parties sur ces sites à la recherche d'or (Grégoire & Gagnol, 2017). Dans le contexte conjoncturel actuel, l'orpaillage artisanal est ainsi devenu la principale source de revenus et de richesses pour la région d'Agadez et le Niger en général. Selon les chiffres du ministère des Mines, plus de 230 sites aurifères ont été recensés au Niger, principalement dans la région d'Agadez. Ces sites emploieraient plus de 800 000 personnes, soit 11% de la population active, tandis que 20% de la population en dépendrait directement et indirectement (Gagnol & Ahmet Tchilouta, 2021).

²⁹⁸ Entretien avec un responsable du Conseil régional d'Agadez, Agadez, septembre 2020

²⁹⁹ Entretien avec un responsable de l'Association des ex-prestataires de la migration, Agadez, septembre 2021

³⁰⁰ Entretien avec un responsable de l'Association des ex-prestataires de la migration, Agadez, septembre 2021

Figure 55 : Expansion des activités d’orpaillage artisanales dans la région du Sahara et du nord Sahel



Source : Grégoire et Gagnol (2017) ; Chevillon-Guibert & Gagnol & Magrin (2019), **Réalisation** : Ahmet Tchilouta Rhoumour, 2023

Cette ruée extractive a conduit de nombreux prestataires de services aux migrants à se tourner vers l’orpaillage. C’est notamment le cas des propriétaires de véhicules désillusionnés par les plans de reconversion de la HACP et qui n’ont pas été emprisonnés à la suite de l’adoption de la loi 2015-36. Cette nouvelle activité *providentielle* nécessitant une logistique similaire à celle requise pour le transport des migrants leur a offert une opportunité pour échapper à la répression du transport de migrants. Ils ont saisi cette opportunité en réaffectant leurs véhicules dans la recherche et la prospection aurifère. La première phase de la ruée vers l’or étant basée sur la mobilité, ils ont dans leur majorité achetés des détecteurs de métaux (cf. **photo 2**), quelques pioches et ont rempli leurs véhicules avec les provisions nécessaires (eau, nourriture) « *pour faire la recherche* », ³⁰¹ c’est-à-dire prospector les gisements alluvionnaires ou éluvionnaires de surface à la recherche de pépites ou, plus souvent, de petits grains d’or (Afane & Gagnol, 2020).

³⁰¹ Entretien avec ancien transporteur de migrants devenu prospecteur d’or, Takloukouzet, août 2022.

Photo 2 : Photo 1 : ancien transporteur de migrants vers la Libye devenu prospecteur d'or



Source : AHMET TCHILOUTA Rhoumour, Takeloukouzet, août 2022.

Après cette phase de prospection mobile et extensive, l'activité aurifère s'est concentrée autour de la découverte de filons : « *les orpailleurs deviennent creuseurs et se regroupent dans de grands sites miniers* » (Afane & Gagnol, 2020). Avec cette stabilisation de l'orpaillage autour de filons, comme celui de Tchibarakaten, certains prestataires de services aux migrants sont devenus patrons de puits. Cette phase obéissant à « *un mode opératoire complexe* », elle nécessite « *un capital de départ plus important* » (2020). Certains ont vendu leurs véhicules ou investi leurs économies pour devenir patrons de puits comme l'explique un ancien transporteur de migrants devenu, prospecteur puis patron de puits : « *quand la loi est arrivée, j'ai arrêté la Libye pour faire le transport de passagers entre Agadez et Djado, puis j'ai fait la recherche à Djado et avec la découverte de Tagharaba, j'ai vendu ma voiture pour avoir mon propre puits* »³⁰². En outre, ces gisements se situant majoritairement dans des confins frontaliers, loin

³⁰² Entretien avec un ancien transporteur de migrants reconverti dans le transport d'orpailleurs entre Arlit et Tchibarakaten, juillet 2022.

des villes et de toutes les commodités, les véhicules 4x4 sont devenus encore plus essentiels pour leur approvisionnement et leur fonctionnement (cf. photo 3).

Photo 3 : Un convoi d'orpailleurs composé de plusieurs dizaines de véhicules pick-up se dirigeant vers les sites d'orpaillage de Tchibarakaten à la frontière nigéro-algérienne



Source : AHMET TCHILOUTA Rhoumour, juillet 2022.

Ainsi, certains transporteurs, sans devenir orpailleurs, ont simplement réaffecté leurs véhicules à « l'acheminement d'orpailleurs, à leur ravitaillement, ainsi qu'au transfert du minerai des sites vers les centres de traitement » situés dans les villes comme Agadez, Arlit ou Tabelot (Gagnol, Grégoire, & Ahmed, 2020). Cette phase de concentration de l'activité aurifère autour des filons symbolise aussi « la fin de la fièvre de l'or et du rêve du pactole », et l'orpaillage est devenu « un moyen d'existence comme un autre » (Afane & Gagnol, 2020). En conséquence, l'activité du transport est devenue très concurrentielle et très peu rentable étant donné « qu'avec l'argent gagné dans l'or, tout le monde a acheté une voiture et il n'y a rien d'autre à faire avec que le transport »³⁰³. Selon le responsable du convoi de Tchibarakaten, il arrive que ce convoi puisse atteindre « des centaines de voitures, alors qu'au début c'était quelques dizaines »³⁰⁴,

³⁰³ Entretien avec un ancien transporteur redevenu transporteur de migrants, Arlit, Juillet 2022.

³⁰⁴ Entretien avec le responsable du convoi de Tchibarakaten, Tchibarakaten, Juillet 2022

et le prix du transport est passé de 100 000 FCFA (soit 152 euros) par personne à l'ouverture du site de Tchibarakaten en 2014 à 25 000 FCFA en juillet 2022 (soit une baisse de 75%)³⁰⁵.

Il faut noter également que le déclin de cette activité de transport a été précipité par le contrôle des puits d'orpaillage par « quelques-uns » qui ont obtenu des permis miniers, résultat de la démarche de formalisation du secteur initiée par le gouvernement pour reprendre la main sur une activité qui l'avait jusque lors dépassée par son ampleur et sa rapidité (Afane & Gagnol, 2020). Cette formalisation est intervenue sous la forme d'un soutien à l'entrepreneuriat minier à travers l'octroi de nombreux permis semi-mécanisés relevant « *d'un partenariat entre un Nigérien (souvent prête-nom) et un investisseur étranger* » (Gagnol, Ahmet Tchilouta, & Afane, 2022, p. 188). Ces permis sont très souvent délivrés sur des périmètres déjà occupés par des orpailleurs, qui sont alors contraints de déguerpir ou d'accepter les conditions imposées par le détenteur du permis, dont l'obligation de traiter le minerai dans son centre de traitement (2022, p. 189). Outre les orpailleurs qui se sont contraints de partir malgré l'argent et l'énergie investis, les transporteurs voient également leurs opportunités de travail se réduire à peau de chagrin avec les détenteurs des permis qui installent des centres de traitement directement sur les sites d'extractions et/ou qui disposent de leurs propres moyens de transport. Pire encore, sur certains sites comme celui de Djado, la circulation des véhicules 4*4 et des motos a été interdite par le gouvernement et régulièrement l'armée mène des opérations de ratissage de la zone.

Ainsi, le tarissement des gisements alluvionnaires combiné à l'explosion de l'offre du transport et aux conséquences de la formalisation de l'orpaillage a incité nombre d'anciens prestataires de services aux migrants à reprendre leur ancienne activité en adoptant de nouveaux modes opératoires qui s'adaptent aux restrictions imposées par la loi 2015-36.

5.1.3. « On a attendu, on n'a rien vu venir, on a recommencé » : La reprise du transport de migrants comme stratégie de contestation de l'externalisation

Les politiques politiques répressives découlant, entre autres mesures, de la mise en œuvre de la loi 2015-36, ont plongé les ex-prestataires de la migration dans une grande précarité les contraignant à réévaluer constamment leurs moyens de subsistance. Les projets de reconversion de la HACP ayant échoué et l'attrait des activités d'orpaillage ayant diminué, ils sont revenus à leur ancienne activité par nécessité, malgré les risques et les dangers associés. Pour reprendre

³⁰⁵ Entretien avec un transporteur faisant la navette Arlit — Tchibarakaten, Tchibarakaten, Juillet 2022

cette activité, ils ont développé des stratégies de contournement des dispositifs répressifs en capitalisant sur la connaissance du terrain acquise ou renouvelée lors des prospections aurifères.

Le choix de la reprise de cette activité, pour ceux qui l'ont abandonné, n'est pas volontaire. Il résulte de la grande précarité dans laquelle se sont retrouvés beaucoup de ces ex-prestataires de la migration. Comme le rappelle un haut responsable du Conseil régional d'Agadez, la plupart de ces jeunes « *ne font pas ce travail par plaisir, par gaité de cœur, parce qu'il leur plait de tutoyer la mort* »³⁰⁶. Au contraire, leur réimplication dans le transport de migrants est « *un choix par défaut* », en l'absence d'autres solutions viables. Outre l'orpaillage, ils ont exploré d'autres options, telles que la fraude de carburant entre Tanout et Agadez, l'émigration vers le Maghreb. Pourtant, malgré l'attitude volontariste de ces jeunes de s'éloigner de cette activité ainsi que les alertes de la Société civile agadezienne et des élus locaux, pratiquement aucune solution n'a été mise sur la table. Plutôt que de soutenir cette jeunesse, l'État est davantage dans une posture de limitation des opportunités. Par exemple, lorsqu'ils se sont tournés vers la fraude de carburant entre Tanout et Agadez, malgré les tentatives du Conseil régional visant à calmer la situation, l'État a violemment réprimé cette nouvelle activité, entraînant même la mort des personnes³⁰⁷.

Un sentiment de frustration et d'abandon s'est ainsi emparé de cette jeunesse lassée d'entendre des invitations à faire preuve de patience alors que ses moyens de subsistance s'effondraient. Comme le souligne ce jeune ayant repris le transport de migrants après avoir « *tenté plusieurs pistes* », il aurait suffi « *d'arranger un peu les choses à l'amiable, créer des emplois pour les jeunes avant d'arrêter ce fléau, les gens vont là où ils peuvent avoir quelque chose à ramener à la maison. On nous a dit d'attendre, on a attendu, on a rien vu venir, on a recommencé* »³⁰⁸. C'est aussi pour cette même raison que les élus locaux qui assuraient le lien avec cette jeunesse ont baissé les bras. Certains élus, y compris le Conseil régional, voyant dans le réengagement dans le transport de migrant un moindre mal par rapport à leur potentielle implication dans les actes de banditisme ou dans les réseaux criminels en tout genre, alors même qu'ils disposaient des ressources et des raisons (abandon par l'État) nécessaires pour se reconvertir dans de telles activités³⁰⁹.

Ce sentiment de frustration de la jeunesse et de lassitude des autorités locales a joué le jeu est exacerbé par le fait que les mesures répressives visant l'économie de la migration n'impactent

³⁰⁶ Entretien avec un haut responsable du Conseil régional d'Agadez, Agadez, octobre 2021.

³⁰⁷ Entretien un responsable du Conseil régional des jeunes de la région d'Agadez, août 2022

³⁰⁸ Entretien avec un transporteur de migrants, Agadez, août 2022.

³⁰⁹ Entretien avec plusieurs responsables politiques de la région d'Agadez, 2021, 2022.

en réalité que la jeunesse de la région d'Agadez. En effet, comme cela a pu être mis en évidence par des travaux de recherche, le transit des migrants par Agadez n'ayant jamais cessé malgré les mesures répressives, il est simplement devenu souterrain (Brachet, 2018) et la niche du transport des migrants a été investie par d'autres acteurs, principalement des étrangers d'origine libyenne (Tinti & Westcott, 2016). Cette situation, au-delà du sentiment de colère qu'elle fait émerger chez les transporteurs de migrants locaux, elle est perçue plus profondément par la société civile d'Agadez comme « *une énième injustice contre les fils de la région* »³¹⁰. Alors que ces derniers « *ont accepté de suivre la loi, au prix des lourds sacrifices et pertes pour toute la région, voilà que des gens venus d'ailleurs font le même travail sans être inquiétés* »³¹¹.

Lassés de rester « *les bras croisés devant cette injustice* »³¹², ils ont ainsi repris le transport de migrants en développant de nouveaux modes opératoires qui mettent à profit leur maîtrise du désert (que l'orpaillage est venu parfaire), mais aussi leurs (anciens) réseaux locaux comme l'a souligné un transporteur : « *c'est facile de sortir de la ville, on les fait sortir en petits groupes à bords des motos ou tricycles jusqu'à X villages par exemple et de là on attend d'avoir le nombre, d'autres les rassemblent dans des maisons à côté du centre de l'OIM, parfois on les prends même devant le centre de l'OIM* »³¹³. Pour le reste du mode opératoire, insiste-t-il, c'est la connaissance du terrain qui fait la différence. Les militaires, c'est « *facile* » de les contourner ou de leur échapper, ce qui est difficile, c'est de prévenir et de gérer les situations souvent fatales comme la panne d'un véhicule et le risque de déshydratation qui peuvent survenir lors de la traversée : « *si vous faites une panne et que l'eau et la nourriture arrivent à manquer, si n'avez pas de téléphone satellitaire pour appeler des secours, le désert sera votre tombe* »³¹⁴.

Les politiques migratoires répressives mises en œuvre au Niger ont profondément déstructuré l'architecture de l'économie de passage de la région d'Agadez, obligeant les prestataires de la migration à s'adapter et à réévaluer leurs moyens de subsistance. Face à l'échec des projets de reconversion et au déclin de l'orpaillage, ils ont repris leur ancien métier malgré les risques associés, non seulement par nécessité, mais aussi comme un moyen de protestation. Ce retour, profitant de la complaisance des élus locaux, a constitué pour ces personnes le seul moyen de manifester leur rejet de cette politique.

³¹⁰ Entretien un responsable du Conseil régional des jeunes de la région d'Agadez, août 2022

³¹¹ Op.cit

³¹² Op.cit

³¹³ Entretien avec un transporteur de migrants, Agadez, août 2022.

³¹⁴ Op. cit

5.2. L'externalisation des politiques migratoires européennes perçue à Agadez comme un outil de perversion des mœurs locales et de l'injustice territoriale

Depuis 2016, Agadez accueille un centre de transit géré par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et, depuis 2017, un centre d'hébergement de réfugiés et de demandeurs d'asile géré par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR). Le centre de l'OIM héberge principalement les migrants bloqués à Agadez et ceux expulsés d'Algérie ayant accepté de participer au programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR). À l'inverse, le centre de l'UNHCR accueille des réfugiés et demandeurs d'asile soudanais ayant fui les mauvais traitements en Libye. Les deux organisations gèrent également de nombreuses maisons d'accueil disséminées dans la ville, qui accueillent principalement des familles.

Les responsables locaux se sont saisis du développement de ces infrastructures pour développer un discours de contestation de l'externalisation des politiques migratoires de l'UE au Niger. Ce discours utilise les populations réfugiées et migrantes comme boucs émissaires, en soulignant la pression que leur présence sur les infrastructures sociales de base de la région. Ils insistent dans le même temps sur les conséquences dramatiques résultant de l'adoption, sous la pression de l'Europe, de la loi 2015-36 sur le trafic de migrants, dont l'application géographiquement différenciée constituerait une injustice territoriale supplémentaire pour région.

5.2.1. Les réfugiés et les migrants comme « moyens » de contestation de l'externalisation des politiques migratoires européennes

Le 4 janvier 2020, après un *sit-in* de plusieurs jours devant le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), des réfugiés et demandeurs d'asile soudanais ont incendié leur centre d'hébergement situé à 15 km d'Agadez en signe de protestation contre le temps d'attente pour la délivrance du statut de réfugié et contre leurs conditions de vie³¹⁵. Cette tension a atteint son paroxysme le 25 mai 2022, lorsque ce centre est devenu le théâtre d'affrontements entre les gendarmes et les réfugiés et les demandeurs d'asile qui y résidaient. Ces heurts se sont déclenchés suite à la tentative d'arrestation d'un réfugié accusé d'avoir égorgé deux vaches appartenant à un éleveur³¹⁶. Tragiquement, ces violences se sont soldées par la mort d'un réfugié

³¹⁵ RFI, Niger: des migrants incendient un centre d'hébergement en signe de protestation, 04/01/2020 : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20200104-niger-migrants-incendie-camp-hebergement-agadez>

³¹⁶ Infos Migrants, Niger : mort d'un Soudanais dans le centre du HCR d'Agadez après des affrontements avec la police, 27/05/2022 : <https://www.infomigrants.net/fr/post/40820/niger--mort-dun-soudanais-dans-le-centre-du-hcr-dagadez-apres-des-affrontements-avec-la-police>

et la blessure de deux gendarmes. Cet incident isolé a servi de catalyseur à une vague de condamnations, non pas tant des violences qui ont conduit à la mort du réfugié, mais de la présence même de ces réfugiés à Agadez. Ils sont accusés de porter atteinte aux mœurs et aux coutumes locales et d'entretenir un climat d'insécurité dans la région. Ces condamnations s'accompagnent également d'un discours de rejet du comportement des acteurs internationaux, en particulier, des agences des Nations Unies telles que l'IOM et l'UNHCR critiquées pour le rôle qu'elles auraient joué dans la transformation de la ville d'Agadez en « *un dépôt pour les gens dont l'Europe ne veut pas* »³¹⁷.

Cette tension a été mise en évidence par les discours prononcés par les élus locaux et la société civile de la région lors d'une réunion organisée par le ministère de l'Intérieur et l'UNHCR avec les autorités locales à la suite des violences du 25 mai 2022. Destinée à trouver des solutions à ce qui est décrit comme le « *goulot qui étouffe les populations dans leur vie quotidienne* », cette rencontre a révélé de frustrations profondes³¹⁸. Mohamed Anacko, président du Conseil régional d'Agadez, en prenant la parole lors de cette réunion a insisté sur les efforts considérables déjà consentis par les élus locaux pour convaincre la société civile et la population afin d'accéder à la demande du gouvernement pour accueillir ces réfugiés, « *le temps qu'ils bénéficient d'asile dans les pays qui voudraient les accueillir* »³¹⁹. Le premier adjoint au maire de la commune d'Agadez, tout en insistant sur leur non-respect des lois et règlements de la République « *dans une zone où leur présence présente des défis sécuritaires majeurs* », leur a attribué la fréquence des attaques armées et vols dans la région. Les discours des élus locaux font écho à ceux des représentants de la société civile qui ont évoqué lors de cette rencontre les effets néfastes de la présence des réfugiés et des migrants sur les habitants de la région d'Agadez. Ils attribuent à ces populations la recrudescence des actes de banditisme, des vols et de l'insécurité résiduelle qui prévaut dans les villes et les villages ainsi et les routes. Au-delà de ces questions sécuritaires, ils les tiennent également pour responsables de l'augmentation de la consommation de drogue, le développement de *comportements nouveaux* contraires aux valeurs socioculturelles locales et d'autres « *mauvaises conduites* » qui créent des frustrations parmi les populations locales³²⁰(**cf. encadré 3**).

³¹⁷ Entretien avec un ancien élu local de la Commune urbaine d'Agadez, Agadez, août 2022.

³¹⁸ Aïr Infos (2022), Extrait du compte rendu de la réunion conjointe entre le ministère de l'intérieur, le HC et le Conseil région d'Agadez : https://m.facebook.com/PAirInfoAgadez/posts/5177933268958593/?locale=hi_IN

³¹⁹ Op.cit

³²⁰ Op.cit

On sait qu'il y a beaucoup de migrants qui sont ici et qui ne passent plus donc il faut créer des infrastructures, notamment les services sociaux de base parce que ça cause problème. Agadez, dans la projection, on a 55 000 habitants maintenant avec l'arrivée des migrants, ça peut aller à 150 000 personnes et donc nos préoccupations sont majeures. À ce niveau, les organisations internationales, les humanitaires ont un peu aidé l'État, mais pas d'une manière constante qui répond exactement aux besoins de la région, il y a beaucoup de migrants, les enfants des migrants qui sont là, ils sont là en train de trainer, ils ne vont pas à l'école, ça aussi, ça cause des problèmes dans la région. Il y a des gens qui viennent, c'est des drogués, qui sont venus, je ne sais d'où, ils amènent leurs traditions ici, il y a d'autres qui prennent de la drogue, il y a de la prostitution. En tout cas il y a beaucoup de choses que la région doit gérer et sur lesquelles les partenaires doivent aussi appuyer les collectivités pour gérer ces problèmes-là, mais malheureusement il n'y a que quelques projets seulement, quelques partenaires qui ont un peu œuvré, qui ont un peu répondu, donner réponse à toutes ces conséquences. L'autre chose qui cause problème aussi, c'est le comportement des organismes qui s'occupent des migrants. Ils aident les migrants, mais pas les gens d'Agadez, on a beaucoup de projets, ils ne s'occupent que de migrants sans aucun regard pour la population. Aujourd'hui on est plus pauvre que ces migrants, ils ont accès des meilleurs soins que nous, ils sont nourris et hébergés et reçoivent même de l'argent pour faire des projets et la population n'a que ses yeux pour regarder.

Non convaincus par les assurances du ministère de l'Intérieur et du représentant de l'UNHCR, les responsables locaux ont proposé la fermeture du centre d'accueil des réfugiés d'Agadez comme solution aux *actes de violence* et aux *comportements incivils* allégués. Ils ont fait valoir que le centre servait de refuge à « *l'épanouissement des malfrats* », contribuant ainsi à la dépravation des coutumes locales et des normes morales locales, et à l'incitation des jeunes à la drogue et à la violence³²¹.

Bien que les discours de la société civile et des responsables locaux s'alignent pour contester la présence de populations réfugiées et migrantes dans la ville d'Agadez, il est intéressant de noter

³²¹ Extrait d'un discours du Président du Conseil régional d'Agadez
https://m.facebook.com/PAirInfoAgadez/posts/5177933268958593/?locale=hi_IN

que les motivations sous-jacentes relèvent davantage d'une stratégie politique de captation de fonds que d'un discours de rejet de ces populations. Comme l'explique précisément un élu local de la commune urbaine d'Agadez, ces populations sont utilisées comme boucs émissaires pour attirer l'attention des organisations qui les prennent en charge sur les problèmes sociaux de la population hôte, souvent négligées dans les programmations de ces acteurs. Il assume mobiliser les incidents impliquant les migrants et les réfugiés pour *rappeler* à ces organismes que, « *c'est avant à cause* » de l'adoption de *cette loi [2015-36] sous la pression de l'Union européenne* » que la population d'Agadez se retrouve dans cette situation de précarité³²². Par conséquent, ses besoins doivent être pris en compte « *dans les programmations, afin de bénéficier des contreparties financières, des projets* ». ³²³

Au-delà de cette stratégie opportuniste qui s'appuie sur les souffrances de ces populations, ce discours de contestation repose également sur la pression exercée par l'afflux de ces populations allochtones, « *qui ne passent plus* », sur les infrastructures sociales déjà fragiles de la région. Les responsables locaux, y compris du Conseil régional, prétendent que l'arrivée des migrants a triplé la population d'Agadez en quelques années, passant de 55 000 à 150 000 habitants. Cependant, il est essentiel de prendre une distance critique par rapport à ces chiffres. En effet, il ne fait aucun doute que la ville d'Agadez accueille de nombreuses populations migrantes, mais aucune source indépendante ne permet d'étayer ces chiffres. De plus, l'utilisation de ces statistiques fait souvent partie d'une stratégie politique visant à « dramatiser la situation » afin de faire pression sur les acteurs internationaux, notamment européens. Cette statistique n'est pas la seule qu'ils mobilisent pour imputer à l'externalisation des politiques migratoires le déclin économique et la dégradation des conditions de vie des habitants de la région. En effet, elle est souvent mobilisée avec d'autres, comme les « *18 millions de FCFA* » correspondant aux taxes et patentes que la mairie d'Agadez recevrait chaque semaine de la part des agences de courtage, ou les « *100 millions d'euros* » de manque à gagner annuel pour l'économie de la région (**cf. chapitre 4**).

Un autre volet de contestation de cette externalisation s'est aussi construit autour des agences de développement de l'Union européenne (UE). Les élus locaux et la société civile expriment leur mécontentement face aux promesses d'aide non tenues de l'UE à la région pour compenser le manque à gagner susmentionné, alors que des milliards de francs CFA d'aide sont annoncés

³²² Entretien avec un élu de la commune urbaine d'Agadez, Agadez, Aout 2022.

³²³ Op.cit

chaque jour. Les élus locaux estiment que cette situation, en les faisant apparaître comme « *les coauteurs de leurs maux* », a fait naître chez ces jeunes une défiance à l'égard des institutions locales³²⁴. Ils pointent également du doigt l'approche unilatérale des agences de développement de l'UE « *qui gèrent leurs projets à leur guise* ». Ils déplorent notamment leur exclusion dans les processus décisionnels et le mépris de leur existence par ces agences. Cette situation a créé un climat de défiance qui sape les efforts des élus locaux et de l'État, participant ainsi à la délégitimation et à l'affaiblissement des institutions locales et nationales aux yeux de la population. Dès lors, il est préférable, comme le déclare le Cadre de concertation des élus locaux de la région, « *que ces projets qui ne nous servent à rien plient bagage et retournent chez eux* » (cf. encadré 4).

En substance, le discours de rejet porté par les acteurs locaux vis-à-vis de l'externalisation des politiques migratoires européennes, en particulier à Agadez, semble revêtir deux dimensions étroitement liées. D'une part, il s'agit d'une tentative d'affirmer la légitimité des acteurs locaux face aux interventions internationales qui les excluent et, d'autre part, d'un moyen d'obtenir des ressources de la part de ces mêmes acteurs internationaux. Le fait que les migrants et les réfugiés servent de boucs émissaires dans cette stratégie souligne la complexité de la situation. Toutefois, il est important de souligner que cela ne suggère pas nécessairement un tournant xénophobe au sein de la population d'Agadez. Elle illustre plutôt la frustration croissante que suscite le rôle des acteurs extérieurs dans l'élaboration des politiques de développement local et de migration. En effet, ces tensions devraient être considérées comme un appel à des interventions inclusives, participatives et locales pour relever les multiples défis auxquels la région et ses habitants sont confrontés depuis l'adoption de la loi 2015-36.

³²⁴ Entretien avec un responsable du Conseil région d'Agadez, Agadez, septembre 2021.

Nous sommes au regret de vous annoncer que nous sommes fatigués d'attendre ces promesses d'appuis à la région qui tardent à venir. On nous annonce chaque jour des milliards de FCFA au titre de cette aide, il n'y a pas de semaine qui s'achève sans qu'on ne reçoive une quelconque délégation étrangère, mais à cette date aucun franc n'a été versé au bénéfice de la région dans le cadre de la lutte contre cette migration. Les agences dites de développement de l'Union européenne gèrent leurs projets à leur guise sans nous associer. Elles font comme si nous n'existons pas. Il faut que les partenaires de notre pays impliqués dans cette gestion de la migration comprennent que personne ne peut empêcher ce trafic sans impliquer ces jeunes. Sans nous impliquer. Il ne sert à rien de se mentir à ce sujet. Cette manière de faire de ces agences de développement européennes va faire échouer tous les efforts que les élus locaux et l'État du Niger font. Ces jeunes qui n'avaient que le transport des migrants comme travail l'ont laissé un temps parce qu'ils croyaient en nous, ils s'attendaient à une reconversion promise par le biais de ces projets annoncés. Mais rien ne vient ! Nous ne pouvons plus les maintenir avec des refrains creux. Ils nous accusent d'être coauteurs de leurs maux maintenant. À mon humble avis, si ces projets de l'Union européenne vont continuer à ignorer les autorités élues de la région, eh bien, on va s'acheminer vers un fiasco. Il est préférable que ces projets qui ne nous servent à rien plient bagage et retournent chez eux. Il faut qu'ils sachent que notre population est brave et a des potentialités hydriques et des terres fertiles pour subvenir à ses propres besoins. On peut bien vivre sans leur aide (..).

5.2.2. « C'est n'importe quoi leur loi-là, c'est deux-poids deux mesures » :

L'externalisation vécue comme une injustice territoriale et institutionnelle

Suite à l'arrêt du tourisme et à la fermeture progressive des usines d'uranium, l'économie de passage, induite par le transit des migrants, est devenue la principale source de revenus d'une grande partie de la population de la région d'Agadez. Cette source de revenus s'est brusquement arrêtée en septembre 2016, suite à la mise en œuvre de la loi 2015-36. En effet, l'application de cette loi a conduit à des confiscations de véhicules, fermeture de ghettos (lieux d'hébergement de migrants) et à de nombreuses arrestations parmi les prestataires de services aux migrants, suscitant ainsi de vives tensions chez les habitants, la société civile et les autorités régionales.

Comme souligné plus tôt, les acteurs socio-économiques de la région d'Agadez ont dénoncé la mise en œuvre de cette loi, évoquant la perte de millions de francs CFA de recettes fiscales, les arrestations massives et les saisies de véhicules. De plus, ils attribuent la montée du chômage dans la région à l'application de cette loi. Ce discours de contestation et de rejet s'accompagne d'un sentiment d'injustice qui s'est construit autour du fait que l'application géographique de cette loi (qui est nationale) serait limitée à la région d'Agadez, sous-entendant que « *dans les autres régions le business des migrants se porte bien* »³²⁵. Ainsi, en insinuant que la portée et les conséquences de cette loi ne se limitent qu'à la région d'Agadez, ils suggèrent que la région serait victime d'une injustice territoriale et institutionnelle (Boyer, Ayouba Tinni, & Mounkaila, 2020).

Cette injustice territoriale et institutionnelle, dont que la région serait victime, est illustrée par la déclaration prononcée en mars 2017 par le Cadre de concertation des élus locaux de la région d'Agadez. Ils ont dénoncé une « *application sélective* » de la loi 2015-36, qui semble ignorer les bus qui transportent les migrants vers Agadez tout en sanctionnant les chauffeurs locaux qui effectuent un travail similaire. Plus généralement, en affirmant « *il est grand temps qu'on nous implique dans la gestion de nos cités* », ils laissent entendre que cette injustice n'est pas nouvelle (cf. encadré 5). Cette insinuation est partagée par une élue de la commune d'Iferouane qui, tout en ironisant sur le fait qu'elle aurait été déçue si le gouvernement n'avait pas fait autrement, estime qu'Agadez, « *est l'enfant non désiré du pays, il en a toujours été ainsi* »³²⁶.

Ce sentiment de mise en œuvre sélective de la loi est également relayé avec insistance par de nombreux habitants de la région. Comme l'a déclaré un membre du Conseil communal de la jeunesse d'Agadez, qui déclare que cette la loi a été ostensiblement conçue pour Agadez. En outre, il insinue que son application « *ne frappe* » que des acteurs spécifiques, principalement les transporteurs locaux, tandis que « *ceux qui ont les bras longs, les Libyens, les Toubous et autres, continuent de faire la fraude des passagers au grand jour* » sans être inquiétés³²⁷. Ce supposé laxisme de l'État vient exacerber ce sentiment d'injustice territoriale, comme le dénonce un ancien propriétaire d'agence de courtage pour qui estime que la mise en œuvre de cette loi relève du poids deux mesures (cf. encadré 6). Un ex-rebelle ayant repris son ancienne activité de transporteur de migrants après avoir tenté sa chance dans l'orpaillage, renchérit en

³²⁵ Entretien avec un responsable du Conseil régional des jeunes d'Agadez, Agadez, septembre 2021.

³²⁶ Entretien avec une élue de la commune d'Iferouane, Iférouane, Aout, 2022.

³²⁷ Entretien avec un membre du Conseil communal de la jeunesse de la commune urbaine d'Agadez, septembre, 2021.

soulignant que, c'est « à cause d'histoires comme ça-là que les gens partent dans les montagnes »³²⁸, c'est-à-dire prendre des armes et se rebeller contre l'État.

Encadré 5 : Extrait de la déclaration du Cadre de Concertation des élus locaux de la région d'Agadez, 20/03/2017

Nous fustigeons avec la dernière énergie l'application sélective de la loi 036/2015 qui ferme les yeux sur tous les bus qui transportent des migrants des postes frontaliers du Niger jusqu'à Agadez sans problème, mais sanctionnent les Pick-up de nos jeunes qui font le même travail. Nous l'avons dit et redit cette loi votée nous cause beaucoup de torts. Plusieurs de nos jeunes sont actuellement en prison et leurs véhicules confisqués sous prétexte qu'ils sont des criminels. Ce ne sont pas des criminels, mais des jeunes qui font un transport comme tant d'autres. Nous sommes respectueux de l'État de droit de notre pays, mais il est grand temps qu'on nous implique dans la gestion de nos cités.

Cependant, ce discours mettant en avant la marginalisation de la région d'Agadez est à nuancer pour au moins trois raisons. Premièrement, comme le soulignent Florence Boyer, Ayoub Tinni et Harouna Mounkaila (2020), le Conseil régional d'Agadez, en plus des interventions directes dont il a bénéficié pour la construction de ses locaux, a la charge du suivi des flux migratoires dans la région, contrairement à d'autres régions où cette tâche est gérée par des ONG. Aussi, par le biais des observatoires locaux (régional et communaux) de la migration mis en place au sein des collectivités locales par le projet PROGEM, mis en œuvre par la GIZ et financé par le FFUA, les municipalités jouent un rôle décisif dans la mise en œuvre et l'orientation de certains projets. Elles se positionnent ainsi donc « *comme des intermédiaires entre les populations et les structures gestionnaires de ces projets* » (Boyer, Ayoub Tinni, & Mounkaila, 2020, p. 113).

³²⁸ Entretien avec un ex-rebelle, Agadez, octobre 2021.

Encadré 6 : Extrait d'un entretien avec un ancien chef d'agence de courtage, Agadez, octobre 2021.

Moi je payais des patentés, j'ai un bureau à l'autogare, j'ai un arrêté pour mener cette activité, au bon matin on me dit hey tu es criminel, il faut fermer l'entreprise, il y a une loi qui a été prise. J'ai écouté le gouvernement, mais je vois encore que l'activité continue avec la complicité des FDS, ce sont des étrangers qui font ça. Ils ne sont pas des criminels ? Pourquoi ne sont-ils pas arrêtés ? Si aujourd'hui je fais la même chose, ils vont venir me prendre. Franchement, je dirai que c'est n'importe quoi leur loi-là, c'est un deux-poids, deux mesures !

En outre, s'il est évident que la mise en œuvre de la loi 2015-36 et l'inauguration de la première Équipe conjointe d'enquête (ECI), spécialement affectée à l'application de cette loi, ont eu lieu à Agadez, la portée de la loi, à l'instar des ECI, s'est étendue progressivement à l'ensemble du territoire national. Des ECI ont ainsi été mises en place à Zinder, Tahoua et Niamey, qui sont également les des points de transit important des migrants au Niger. Comme on le verra dans le chapitre suivant, c'est bien tout le territoire national qui est concerné par cette frontiérisation. Par ailleurs, il faut rappeler que si les populations de la région ont ressenti plus violemment les conséquences de cette loi, c'est avant tout en raison de la place centrale qu'occupe cette activité pour l'économie et les moyens de subsistance de nombreux ménages de la région. Plus de 6 000 personnes vivaient directement ou indirectement de cette activité.

Conclusion

Ce chapitre a examiné de manière critique la dimension migratoire du conditionnement de l'aide au développement et ses implications pour la souveraineté d'un « *pays sous régime d'aide* », en l'occurrence le Niger. À partir d'une analyse approfondie des dynamiques sociopolitiques de cooptation et de résistance qui ont émergé face à l'externalisation des politiques européennes au Niger, le chapitre met en évidence un schéma qui contraste avec les analyses dominantes qui affirment que l'aide sape la souveraineté des États africains au profit de la mondialisation et du néolibéralisme. Au Niger, les acteurs nationaux ont adopté des pratiques interventionnistes pour tirer parti de la rente du développement et de la migration, renforçant ainsi le contrôle territorial et le système judiciaire du pays. Nos analyses suggèrent que la manière dont les politiques migratoires européennes sont internalisées au Niger, c'est-à-dire cooptées ou rejetées par les acteurs nationaux, est moins une question d'opposition à ces

politiques que de la manière dont elles sont mises en œuvre. Les acteurs nationaux, plutôt que de s'opposer à ces politiques, ont capitalisé sur les avantages financiers qu'elles offrent.

Le contrôle direct et indirect exercé par l'UE sur la politique migratoire du Niger a sans aucun doute un impact sur l'érosion de la souveraineté du pays, comme en témoigne l'hybridation de l'État qu'il a engendré. Cependant, les acteurs nigériens ont habilement exploité cette situation, en utilisant les opportunités découlant de ces politiques externes, en particulier l'aide financière qui les accompagne, pour renforcer leurs propres capacités de contrôle territorial et de gouvernance. Cette compréhension oblige à reconsidérer le point de vue trop simpliste selon lequel l'externalisation des politiques migratoires par des acteurs puissants tels que l'UE affaiblit mécaniquement la souveraineté d'États moins puissants. Il est évident que la situation est plus nuancée et que l'impact de ces politiques sur la souveraineté des États africains dépend d'une série de facteurs, notamment de leur capacité d'adaptation et de l'ingéniosité. Au Niger par exemple, la rente migratoire tirée du FFUA et le changement de paradigme dans la gouvernance de la mobilité qui en a découlé ont significativement redéfini le concept d'État moderne. Cette manne migratoire a permis à l'État d'intégrer un éventail de plus en plus diversifié d'acteurs (communautés frontalières et les chauffeurs de bus) et d'initiatives (modernisation et mise au point de nouveaux outils de contrôle territorial) qui ont significativement renforcé l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national. Toutefois, ce processus a donné lieu à un paradoxe. Si l'intégration de ces acteurs et de ces initiatives a effectivement permis de renforcer les capacités de contrôle territorial de l'État, elle les a simultanément affaiblies. En effet, cette hybridation de l'État pour consolider son autorité s'est traduite par la délégation de pouvoirs souverains à des entités non étatiques, ouvrant ainsi la voie à des dérives susceptibles de la remettre en cause (Hagmann & Péclard, 2010).

L'analyse de ces dynamiques au niveau local montre également que les acteurs locaux ont eu recours à diverses stratégies pour s'adapter et contester l'internationalisation de la gouvernance de la migration au Niger. Après avoir tenté d'adhérer aux plans de reconversion proposés par le gouvernement ou de se reconvertir vers l'orpaillage artisanal, certains, notamment les ex-transporteurs des migrants ont repris clandestinement le transport des migrants pour contester contre la précarisation de leurs conditions de vie engendrée par ces politiques. Par ailleurs, nos analyses révèlent également que cette externalisation est rejetée par la population d'Agadez, non seulement en raison de ses conséquences socio-économiques et culturelles, mais aussi en raison de l'injustice territoriale et institutionnelle qu'elle a engendrée, à travers notamment l'application géographique différenciée de la loi 2015-36.

Cependant, si le discours de contestation des acteurs locaux apparaît comme un réquisitoire sévère à l'encontre des politiques migratoires européennes au Niger, en particulier à Agadez, il s'agit en réalité d'un appel à un changement de comportement des acteurs internationaux chargés de leur mise en œuvre. Il ne s'agit pas tant de rejeter ces politiques que le modus operandi des acteurs chargés de les mettre en œuvre. Cette posture est notamment illustrée par le fait que, tout en dénonçant ces politiques, les acteurs locaux insistent sur la nécessité d'impliquer les jeunes et les autorités locales dans la lutte contre la migration clandestine, prônant ainsi une stratégie participative (**cf. encadré 4**).

TROISIÈME PARTIE

UNE FRONTIÉRISATION INÉDITE ET VIOLENTE : LES POLITIQUES NATIONALES DE GESTION DES FRONTIÈRES DU NIGER À L'ÈRE DE L'INTERNATIONALISATION DE LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS

CHAPITRE VII

Stratégies de frontiérisation du territoire nigérien à l'aune de la crise géopolitico-migratoire de 2015

Introduction

Dans ce chapitre, une analyse détaillée des dynamiques de transformation qui ont émergé à la suite du Plan d'action de La Valette (PAV) sera présentée. Comme nous l'avons expliqué dans les chapitres précédents, le PAV, qui a été adopté lors du sommet éponyme, a investi le Niger d'un nouveau rôle : celui de gardien des frontières sud de l'Europe. Malgré les affirmations de Mahamadou Issoufou, alors président de la République du Niger, à la suite dudit sommet, qui soulignait la nécessité pour les dirigeants mondiaux de résister au repli sur leurs frontières et leur patrie,³²⁹ ce sommet a déclenché un processus sans précédent de frontiérisation du territoire nigérien.

Le concept de *frontiérisation* (*bordering* en anglais), tel qu'il est employé dans ce travail, fait référence à un processus complexe et dynamique dans lequel l'État, la société et divers acteurs façonnent et définissent les relations spatiales. Ces relations impliquent souvent, mais pas exclusivement, des frontières territoriales (Newman, 2003). Dans ce contexte, notre interprétation de ce processus transcende les notions traditionnelles de frontières en tant que lignes fixes et immuables qui séparent des territoires distincts. Au contraire, nous envisageons les frontières comme des entités flexibles et mouvantes, négociées continuellement, existant non seulement aux limites territoriales, mais se propageant également au sein des sociétés à différentes échelles (Van Houtum, 2005; Amilhat Szary & Giraut, 2015).

Ainsi, cette frontiérisation incorpore toute une série de pratiques et d'actions, y compris la démarcation formelle des frontières territoriales, l'établissement et l'application de régimes juridiques et réglementaires régissant leur franchissement, la création de distinctions sociales et culturelles entre le *dedans* et le *dehors*, et la gestion des identités, des affiliations et des loyautés parmi ceux vivant à l'intérieur et à l'extérieur de ces frontières (Paasi, 1998). De notre point de vue, les frontières apparaissent comme un outil essentiel de l'art de gouverner, permettant aux États d'exercer un contrôle sur l'espace, et les populations, et de négocier leurs relations avec d'autres États et acteurs non étatiques (Rumford, 2006). Néanmoins, nous reconnaissons également que la *frontiérisation* est un processus ouvert à la contestation, à la

³²⁹ RFI, Invité Afrique « M. Issoufou : je veux m'attaquer à « la pauvreté qui chasse les Africains de leur pays », <https://www.rfi.fr/fr/emission/20151112-issoufou-veux-attaquer-pauvrete-chasse-africains-pays-niger-sommet-malte-migration>, 12/11/2015

résistance et à la redéfinition par ceux qui en font l'expérience quotidienne et en subissent les effets (Johnson, et al., 2011; Amilhat Szary & Giraut, 2015).

À travers une analyse détaillée des dynamiques qui ont émergé dans le sillage du PAV, nous avons observé un processus sans précédent de frontiérisation du territoire nigérien. En effet, une part substantielle du FFUA alloué au Niger a été investie dans la transformation des formes et des fonctions de la frontière, dans le but de dissuader les migrants subsahariens de progresser vers le nord, voire d'entrer dans le pays. D'une part, nos analyses montrent que ce processus de fortification des frontières est orchestré par une variété d'acteurs locaux, nationaux et internationaux, et qu'il se manifeste à travers cinq stratégies distinctes, mais complémentaires. Ces stratégies ont fondamentalement transformé les frontières du Niger, tant dans leur forme que dans leurs fonctions, assurant un maillage complet du territoire. D'autre part, nos analyses soulignent le caractère contre-intuitif de ce processus de frontiérisation, notamment à la lumière des discours et des politiques menées par les autorités nigériennes dans le cadre de l'intégration africaine.

Après avoir évalué l'apport et la pertinence de la lexicographie développée par le champ naissant des *Critical Border Studies* dans l'analyse des dynamiques observées dans le contexte nigérien, ce chapitre détaille le processus de frontiérisation à l'œuvre sur le territoire nigérien. Il met en évidence le déploiement de cinq stratégies de frontiérisation, et propose notamment de prolonger les débats sur la notion de verticalité de la frontière. Il analyse également le changement de perspective ou d'échelle qui s'est opéré au Niger vis-à-vis du contrôle des populations migrantes. Il introduit la notion de « *frontières itinérantes* » pour suggérer que celles-ci sont désormais envisagées et conçues comme un agrégat de dispositifs mobiles et flexibles, capables de se déployer à différentes échelles, dans une dynamique de la ligne à la trace, pour surveiller et contrôler des corps suspects en mouvement. Enfin, la dernière partie de ce chapitre s'interroge sur le paradoxe que constitue cette frontiérisation au regard de la position de « *champion* » de l'intégration africaine affichée par les dirigeants nigériens.

1. Les Critical Border Studies, un sous-champ en cours d'autonomisation

Le regain d'intérêt que connaissent les études des frontières ou *Border Studies* s'accompagne d'intenses débats tant sur les modèles que sur les théories des frontières (Brunet-Jailly, 2005), dont les *Critical Border Studies* (Parker & Vaughan-Williams, 2012). Ce sous-champ est marqué par sa préoccupation croissante quant à la nécessité de soumettre à un examen critique

le débat sur les concepts, les cadres théoriques et les approches méthodologiques de la frontière. Il adopte donc une perspective critique pour examiner comment les frontières sont construites, représentées, gérées et vécues, et comment celles-ci se croisent avec les questions d'identité, de gouvernance, de migration et de justice sociale, entre autres.

L'objectif est ici de mobiliser la pertinence et les contributions de ce champ émergent pour comprendre les dynamiques qui sous-tendent la frontiérisation du territoire nigérien.

1.1. Pour aller au-delà de la métaphore des lignes dans le sable, ou « *Lines in the Sand* »

Les *Critical Border Studies* (études critiques des frontières) constituent un sous-champ relativement récent des *Border Studies* (études des frontières), et en cours d'autonomisation. En 2009, Parker & Vaughan-Williams ont défini un programme de recherche³³⁰ pour les Critical Border Studies, qui a fait l'objet d'un numéro spécial de *Geopolitics*³³¹ en 2012. L'objectif central de ces deux initiatives « *était de poursuivre les questionnements sur les frontières en utilisant des épistémologies et des méthodologies non territoriales, étant donné la diffusion évidente des frontières dans la société* » (Scott, 2020, pp. 8-9). En effet, avec cette tentative de formalisation d'une tradition critique déjà fortement présente dans la littérature des Border Studies, les auteurs souhaitent dépasser la métaphore des « *lignes dans le sable* » (*Lines in the Sand* en anglais) comme outil dominant de réflexion de l'étude des frontières (Parker & Vaughan-Williams, 2012; Salter, 2012). Selon eux, la frontière doit être comprise et analysée comme quelque chose d'expérimenté, de traversé, de vécu et de négocié au quotidien. Comme ils le soulignent, chacun des articles du numéro de *Geopolitics* est « *un effort de problématisation de la frontière non pas en tant qu'entité évidente, mais précisément en tant que lieu à investiguer. De ce point de vue, la frontière n'est pas quelque chose qui se manifeste de manière évidente et immédiate. Elle n'est jamais simplement "présente", ni complètement établie, ni manifestement accessible. Au contraire, elle est multiple et en constante évolution. C'est pourquoi nous nous engageons à explorer d'autres imaginaires de la frontière* » (Parker & Vaughan-Williams, 2012, p. 728).

³³⁰ Parker, N., & Vaughan-Williams, N. (2009). Lines in the sand? Towards an agenda for critical border studies. *Geopolitics*, 14(3), 582-587.

³³¹ Parker, N., & Vaughan-Williams, N. (2012). Critical border studies: Broadening and deepening the 'lines in the sand' agenda. *Geopolitics*, 17(4), 727-733.

Outre la géographie humaine, ce champ de recherche couvre un large éventail de disciplines, dont les sciences politiques, la sociologie, l'anthropologie et l'histoire, ainsi que les sciences humaines, notamment l'art et la philosophie. À travers cette multidisciplinarité apparaît une conceptualisation plus complexe des frontières et des rapports entre celles-ci et le territoire. En effet, les frontières ne se situent plus sur les lieux traditionnels « *territorialement identifiables* » où on les connaissait autrefois (Parker & Vaughan-Williams, 2009, p. 583). Elles se forment et évoluent au gré des flux (Amilhat Szary & Giraut, 2015). Les modes de conceptualisation de la frontière proposés par les *Critical Border Studies*, notamment le concept d'*échelle itinérante* (Cobarrubias, 2020), nous permettent de porter un nouveau regard sur les dynamiques qui sous-tendent le processus actuel de frontiérisation du territoire nigérien.

1.2. Pertinence de la lexicographie des *Critical Border Studies* dans l'analyse de l'actuel régime frontalier du Niger

Les dynamiques de « *déplacement des frontières de l'Europe* » vers le Sahara observées depuis 2008 (Benâad, 2008; Brachet, et al., 2011), et qui se sont accélérées depuis 2015, s'inscrivent notablement dans les tendances décrites par la littérature dense et pluridisciplinaire des *Border Studies*. Elles s'illustrent notamment par des conceptualisations des frontières qui mettent l'accent sur leur nature changeante, et imprévisible et leurs capacités à se déployer au-delà des limites géographiques de l'État-nation. En effet, les frontières sont tantôt décrites comme changeant d'autorité (Amoore, 2006), de territorialité (Novak, 2011), de spatialité (Paasi, 2009; Jones, 2010), tantôt comme mobiles et réticulaires (Amilhat Szary & Giraut, 2015). Aussi, les frontières exclues (Cuttitta, 2018) autant qu'elles violentent (Jones, 2017). Ces débats interdisciplinaires sur le pouvoir politico-spatial et biopolitique de la frontière sont très éclairants pour comprendre les dynamiques sous-tendant les frontières actuelles du Niger, dans le sens où ils mettent l'accent sur leur côté performatif et leur capacité à se déployer à toutes les échelles de territoire (Balibar, 2002).

Les débats autour de la condition changeante des frontières au Niger s'appuient donc sur une réflexion ouverte sur la nature même de la frontière, laquelle s'applique à notre cas d'étude. Les théoriciens des frontières tels que Rumford (2014) et Newman (2006) insistent sur l'expérience différentielle du franchissement des frontières, leur capacité à traverser la société et les paradoxes qui découlent du processus de leur fermeture/ouverture (*Bordering/Debordering*).

Rumford (2008), dans ses analyses du rôle des citoyens dans le maintien ou l'effacement des frontières en Europe, montre d'une part comment les frontières se réinventent et s'adaptent, et d'autres parts qu'elles ne sont plus l'apanage des acteurs traditionnels de la frontière que sont les États. En effet, dans ce système globalisé de gestion des flux, ces derniers ne sont plus les seuls maîtres à bord, et dans certains cas, ils perdent même la maîtrise de modalités de gestion de leurs frontières. De nouveaux acteurs apparaissent avec lesquels ils doivent se confronter, coexister et rivaliser : ils participent à l'émergence de nouvelles formes d'autorité de la frontière qui se juxtaposent, se superposent, voire se substituent à celles des États (Cuttitta, 2007). Ainsi, à cette pluralité d'acteurs correspond une pluralité de frontières. Ces dynamiques, comme le souligne Florence Boyer (2019), s'observent avec acuité dans la bande saharo-sahélienne, et au Niger en particulier, qui se trouve aujourd'hui dépossédé « *des modalités de contrôle du territoire* » (2019, p. 174) du fait de leur inscription dans une logique de « *gouvernance internationale des migrations* » (Pécoud, 2015).

Plus encore, les nombreux concepts développés par le sous-champ des *Critical border Studies* tels que le « *contrôle à distance* » (Zolberg, 2003), le « *rééchelonnement du contrôle* » (Samers, 2004), ou la « *police à distance* » (Bigo & Guild, 2005), interpellent quant à leur pertinence dans l'analyse des évolutions récentes observées au Niger et notamment une remise en cause de l'acceptation traditionnelle de la frontière comme située aux limites de l'État-nation. Les *Critical border Studies* mettent aussi en avant une conceptualisation des frontières qui met en évidence, leur prolifération (Mezzadra, 2015), leur étirement au-delà des limites habituelles des États-nations (Casas-Cortes, et al., 2016), mais aussi leur extra-territorialité (Amilhat Szary, 2020). Cette lexicographie permet de mieux saisir les dynamiques qui animent les débats sur les frontières africaines à l'aune de l'externalisation du contrôle des frontières européennes dans les pays de la bande saharo-sahélienne. En ce sens, les réflexions développées par Cobarrubias (2020) grâce au concept d'« *échelle itinérante* » se révèlent d'un apport considérable. Il a introduit ce concept pour « *mettre en évidence un imaginaire spatial et une mise en œuvre des pratiques frontières très distinctes* » (Cobarrubias, 2020, p. 1) à la lumière de l'externalisation des politiques migratoires de l'Europe en Afrique. Il s'agit d'examiner comment les formes récentes de contrôle des frontières et des migrations, nées de l'externalisation, recourent la notion d'échelle. Les frontières ne se situent plus dans les limites traditionnelles, mais sont envisagées et conçues comme des dispositifs mobiles, réitérés le long des itinéraires migratoires. Ceci à travers « *un mélange de politiques, de cartographies, d'infrastructures de surveillance et d'accords institutionnels atypiques* » (2020, p. 1) qui peuvent agir et se déployer

concomitamment à tous les niveaux (local, national, régional) dans le but de gérer et de contenir les individus en mouvement. En ce sens, il estime que les pratiques frontalières sont itinérantes puisqu'elles se ne résument plus « à la consolidation d'un autre site, poste ou ligne frontalière » (2020, p. 9). Elles cherchent plutôt à identifier les routes migratoires et les principaux nœuds de la migration, à les visualiser sur des cartes avant de permettre « des pratiques frontalières spécifiques sur ces routes cartographiées » (2020, p. 9). Le processus de frontiérisation observé sur le territoire nigérien relève d'une logique similaire, comme on le verra ci-dessous.

2. Processus de frontiérisation du territoire nigérien : De la frontière verticale à la frontière itinérante ?

À la lumière de cette riche littérature des Critical Border Studies, et en particulier du concept d'échelle itinérante proposé par Cobarrubias (2020), cette section tentera, d'une part, d'analyser les formes géographiques possibles du déploiement de la frontiérisation du territoire nigérien. Celui-ci s'entend dans la relation entre les pratiques de mobilité de ces *hommes en trop* (Mbeme, 2020) et les pratiques de contrôle et de gestion des frontières. D'autre part, de prolonger les réflexions sur le concept de *frontière verticale* introduit par Florence Boyer (2019) dans l'analyse des pratiques de contrôle des migrants au Niger. L'externalisation a en effet engendré une multiplication des échelles d'intervention de la lutte contre les migrations passant du *global > régional > national > local > corps* à « l'itinérant » (Cobarrubias, 2020). Les pratiques de la frontière sont donc en mouvement et doivent être analysées comme des assemblages mobiles (Amilhat Szary & Giraut, 2015). Mises en perspective au regard des évolutions récentes du contexte migratoire nigérien, ces idées permettent de porter un regard nouveau sur les pratiques frontalières à l'œuvre au Niger, suggérant la possibilité d'envisager les frontières nigériennes comme des *assemblages itinérants*. En effet, en créant des dispositifs de contrôle divers et variés, capables de se déployer là où de nouvelles routes migratoires émergent, les frontières se sont épaissies et s'étendent désormais à l'intérieur des terres, révélant ainsi une vision élargie du territoire frontalier (Frowd, 2021). Cet épaississement ou étirement de la frontière a été possible à travers le déploiement synergique de cinq stratégies d'action.

2.1. La gestion des frontières — un effort collectif : Cinq stratégies de frontiérisation du territoire nigérien

Depuis 2013, le Niger, avec le soutien de ses partenaires internationaux, notamment européens, s'est engagé dans une reconfiguration en profondeur de ses dispositifs de contrôle des

frontières. Du *Programme de Police africaine*³³² au *Programme Frontière de l'Union africaine* (PFUA)³³³, en passant par le *Fonds Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique* (FFUA)³³⁴, les Compagnies Mobiles de Contrôle aux Frontières (CMCF)³³⁵ et le prototype de poste-frontière mobile³³⁶ de l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM), pour n'en citer que quelques-uns, les initiatives visant le contrôle des migrations envisagent la gestion des frontières comme un assemblage de dispositifs fixes et mobiles pouvant être déployés sur l'ensemble du territoire national. Dans cette section, nous proposons d'examiner l'évolution de ces dispositifs selon cinq stratégies d'action complémentaires, élaborées et mises en œuvre par une pléthore d'acteurs nationaux et internationaux. Il convient toutefois de noter que les différents acteurs ne développent pas ces cinq stratégies simultanément. Chaque stratégie répond à des besoins spécifiques en matière de surveillance et de contrôle des migrants. Leur développement et leur mise en œuvre capitalisent sur l'expérience des acteurs nationaux en les adoubant d'une compétence en matière de « *gestion des frontières* » ou en créant de nouveaux dispositifs mobiles et flexibles.

La mise en œuvre de ces stratégies a donné lieu à une géographie des frontières et à un exercice du pouvoir de la frontière brouillant les échelles clairement délimitées (Allen, 2004), permettant ainsi d'assurer un maillage fin du territoire nigérien. Grâce à une analyse détaillée de ces stratégies, cette section s'efforce de définir l'approche à multiples facettes de la gestion des frontières au Niger et le cadre de collaboration qu'elle implique, contribuant ainsi aux débats plus généraux sur la gestion des frontières et des espaces dans un contexte de mondialisation.

2.1.1. Affirmation physique de la frontière : Prolifération des postes frontaliers

Le processus de frontiérification du territoire nigérien, amorcé au lendemain de l'émergence du Niger comme acteur clé de la politique migratoire de l'Union européenne (UE), se matérialise par la modernisation et le renforcement des capacités de la Direction de la Surveillance du Territoire (DST). Placée sous la houlette de la Direction générale de la Police nationale

³³² Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (GIZ), African Police Programme : <https://www.giz.de/en/worldwide/15637.html>

³³³ Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (GIZ) : <https://www.giz.de/en/downloads/giz2019-fr-pfua-niger.pdf>

³³⁴ Commission européenne (2015), A European Union Emergency Trust Fund for Africa https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/MEMO_15_6056

³³⁵ EUCAP Sahel Niger : Compagnie Mobile de Contrôle des Frontières (CMCF) : https://eucap-sahel.eu/wp-content/uploads/2020/10/EUCAP-Sahel-Niger_CMCF-Factsheet-FR.pdf

³³⁶ World Border Security Congress (2018), The IOM delivers Mobile Border Post to Niger : <http://worldsecurity-index.com/pressdetails.php?id=8154&type=1>

(DGPN), la DST était plus connue des Nigériens pour sa mission de délivrance des documents de voyage (passeports) que pour son rôle de gardienne des frontières nigériennes. Aujourd'hui, elle occupe une place croissante et essentielle dans l'externalisation des politiques de contrôle des frontières sud de l'Europe, aux confins de la bande saharo-sahélienne.

Depuis 2013, aidée par les financements qu'elle reçoit de divers acteurs internationaux, la DST est devenue l'une des institutions les plus visibles et les plus actives sur le territoire nigérien. En effet, au regard de l'étendue des zones frontalières du Niger, qui s'étendent sur 5 690 kilomètres de limite internationale (Ministère de l'Intérieur, 2018) surveillés par quelque 23³³⁷ postes frontaliers (OIM, 2018), elle s'est vue confier la tâche ambitieuse de renforcer la présence de l'État dans ces espaces. Un large programme de modernisation, de réhabilitation ou de construction de postes frontaliers le long des frontières du Niger a ainsi été lancé en 2013 avec le projet « *renforcement des capacités de la police nationale du Niger* » (RECAP)³³⁸. Ce dernier est mis en œuvre, sur financement du ministère fédéral allemand des Affaires étrangères, par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), l'agence allemande de coopération internationale au développement. Il s'est concentré sur trois domaines clés : la construction de postes de police aux frontières (PPF), la fourniture des outils nécessaires à la collecte et à l'analyse des données relatives aux contrôles frontaliers, et le renforcement des capacités des agents de police pour mener à bien ces missions inédites. Grâce à ce programme, 13 postes-frontière ont été construits le long de la frontière entre le Niger et le Nigeria, dont 9 ont été cofinancés par l'UE.

Le modèle de poste-frontière développé par la GIZ dans le cadre du programme RECAP a ensuite été repris par l'OIM dans le cadre du Plan de Développement 2016-2021 de la Police nationale du Niger (cf. **photo 4**). Ce programme, financé par le Japon, l'Italie, la Grande-Bretagne et l'UE, prévoit la création et la rénovation de postes de police frontaliers (PPF) en vue du déploiement et de l'extension du Système d'information et d'analyse des flux

³³⁷ Il faut noter cependant, qu'une majorité de ces postes quand ils existent réellement, sont mal équipés voire complètement abandonné dans certaines régions en proie aux attaques terroristes comme Diffa ou Tillabéry.

³³⁸ C'est une déclinaison du programme Police Africaine lancée par le gouvernement allemand dans d'autres pays africains comme le Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Kenya, Mauritanie, Nigeria, Sénégal, ainsi que l'Union africaine (UA) et le G5 Sahel en 2009.

migratoires (MIDAS)³³⁹ à 32 PPF (terrestres) stratégiques situés le long des frontières sud et nord du pays.

Photo 4 : Nouveau poste-frontière de Assamakha à la frontière avec l'Algérie, construit et équipé du système MIDAS par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).



Source : OIM Niger, octobre 2020 : <https://fr-fr.facebook.com/IBMNiger/>

Au total, 12 PPF ont été construits ou rénovés par l'OIM, dont 3 financés par le Japon, 4 par l'Italie, 4 par le Royaume-Uni et 1 par l'UE. Toutefois, il convient de noter qu'en 2021, MIDAS n'a été installé que dans 5 PPF : Kongokiré (Tillabéri), Gaidam (Diffa), Makalondi (Tillabéri), Gaya (Dosso), et Assamaka (Agadez), mais il n'était opérationnel (en 2021) qu'aux postes de Makalondi et Gaya (au poste de contrôle juxtaposé [PCJ], où la police nigérienne est stationnée dans le cadre de l'initiative de l'UEMOA).

Pour mener à bien cette vaste entreprise de modernisation des frontières physiques du pays, la DST a été dotée d'un nouveau siège construit par l'OIM avec un financement du *Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs* (INL) du département d'État des États-

³³⁹ Organisation internationale pour les migrations : MIDAS, un système d'information efficace et abordable pour la gestion des frontières : https://www.iom.int/sites/default/files/our_work/DMM/IBM/2020/fr/midas-brochure18-v8-fr_digitall.pdf

Unis, dans le cadre du programme « *Haské DST* »³⁴⁰ (qui signifie en haoussa, *lumière sur la DST*). Ce nouveau siège est équipé des technologies de pointe pour les services de passeports biométriques et de visas, ainsi que d'une salle (cf. **photo 5**) spécialement dédiée à la formation aux systèmes d'information sur la gestion des frontières (BMIS), dont les systèmes MIDAS et PISCES³⁴¹ (Personnel Identification Secure Comparison and Evaluation System).

Photo 5 : Direction de la surveillance du territoire, salle de formation aux systèmes MIDAS et PISCES



Source : AHMET TCHILOUTA Rhoumour, 9 février 2022

Dans le cadre du programme « *Appui à la Justice, la Sécurité et la Gestion des Frontières* » (AJUSEN)³⁴², financé par le FFUA et mis en œuvre par CIVIPOL et l'Agence française de développement (AFD), entre 2016 et 2018, 8 postes de police aux frontières supplémentaires ont été mis en service et deux postes permanents pour les forces de sécurité ont été construits ou rénovés le long de la frontière libyenne³⁴³. Outre la construction de PPF, CIVIPOL, en

³⁴⁰ Organisation internationale pour les migrations (2020), L'OIM inaugure le nouveau siège de la police nationale aux frontières au Niger, grâce à un effort de 3 millions de dollars : <https://www.iom.int/fr/news/loim-inaugure-le-nouveau-siege-de-la-police-nationale-aux-frontieres-au-niger-grace-un-effort>

³⁴¹ USLEGAL, Personal Identification Secure Comparison and Evaluation System [PISCES] Law and Legal Definition: <https://definitions.uslegal.com/p/personal-identification-secure-comparison-and-evaluation-system-pisces/>

³⁴² Commission européenne (2017) : Contrat relatif à la Reconstruction de l'État au Niger en complément du SBC II en préparation/Appui à la Justice, Sécurité et à la Gestion des Frontières au Niger : https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/default/files/t05-eutf-sah-ne-06_-_avenant_2_-_clean.pdf

³⁴³ Alliance Sahel, Appui à la Justice, la Sécurité et la Gestion des Frontières : <https://www.alliance-sahel.org/projets/appui-a-la-justice-la-securite-et-la-gestion-des-frontieres-ajusen/>

collaboration avec EUCAP Sahel Niger, a mis en service 8 postes de commandement régionaux mixtes (Garde nationale, Gendarmerie, Police et Douanes) dans chacune des 8 régions du Niger. L'objectif étant d'assurer une meilleure coordination des forces de défense et de sécurité (FDS) pour un meilleur maillage du territoire, à travers le renforcement des moyens de communication entre les PPF et les postes de commandement et la mise en place de moyens de contrôle et d'enregistrement des flux de personnes et de marchandises, à l'entrée, à l'intérieur et à la sortie du pays.

La carte ci-dessous (**cf. carte 12**) présente l'ensemble des dispositifs de contrôle aux frontières mis en place au Niger de 2013 à fin 2021 (date à laquelle la collecte des données a été clôturée).

Ce sont au total 31 PPF³⁴⁴ qui ont été construits ou rénovés par la GIZ (13), l'OIM (12) et CIVIPOL (10). L'objectif étant de construire 15 postes frontaliers supplémentaires dans les années à venir (Raineri, 2021, p. 1481), les frontières nigériennes devraient ainsi être équipées d'au moins une quarantaine de postes frontaliers pour mieux contrôler les entrées et sorties (des migrants) sur le territoire. Par exemple, au premier trimestre 2017, près de 8 000 migrants se sont vus refuser l'accès au territoire nigérien, soit un taux de refus de 20 personnes pour 1000 voyageurs contrairement aux 366 000 entrées enregistrées durant la même période³⁴⁵. Ces taux sont vingt fois plus élevés que ceux de l'UE sur la même période (Frontex, 2017, p. 34). Selon Danda cité par Ayouba Tinni, sur toute l'année 2017, ces refus d'accès au territoire ont concerné environ 15 045 personnes de diverses nationalités et cette mesure a été systématiquement appliquée à toute personne dépourvue de documents de voyage (Ayouba Tinni, 2021, p. 100). Il est toutefois essentiel de noter que cette pratique était déjà répandue aux frontières du Niger, elle a juste été intensifiée par l'application de la loi 2015-36 relative au trafic illicite de migrants.

Parallèlement à cette prolifération de postes frontaliers, le Niger est également engagé dans un vaste chantier de réaffirmation physique de ses frontières géopolitiques, notamment par l'accélération du processus de délimitation et de démarcation de ses lignes frontalières. Cette démarche, financée par la coopération allemande dans le cadre du programme *Frontières de l'Union africaine : composante Niger* (PFUA), répond au triple impératif de la prévention structurelle des conflits liés aux frontières, de coopération transfrontalière et d'accélération du

³⁴⁴ Quatre (4) des PPF, construits par la GIZ, ont été rénovés ou reconstruits par l'OIM en vue de les adapter au déploiement du système MIDAS.

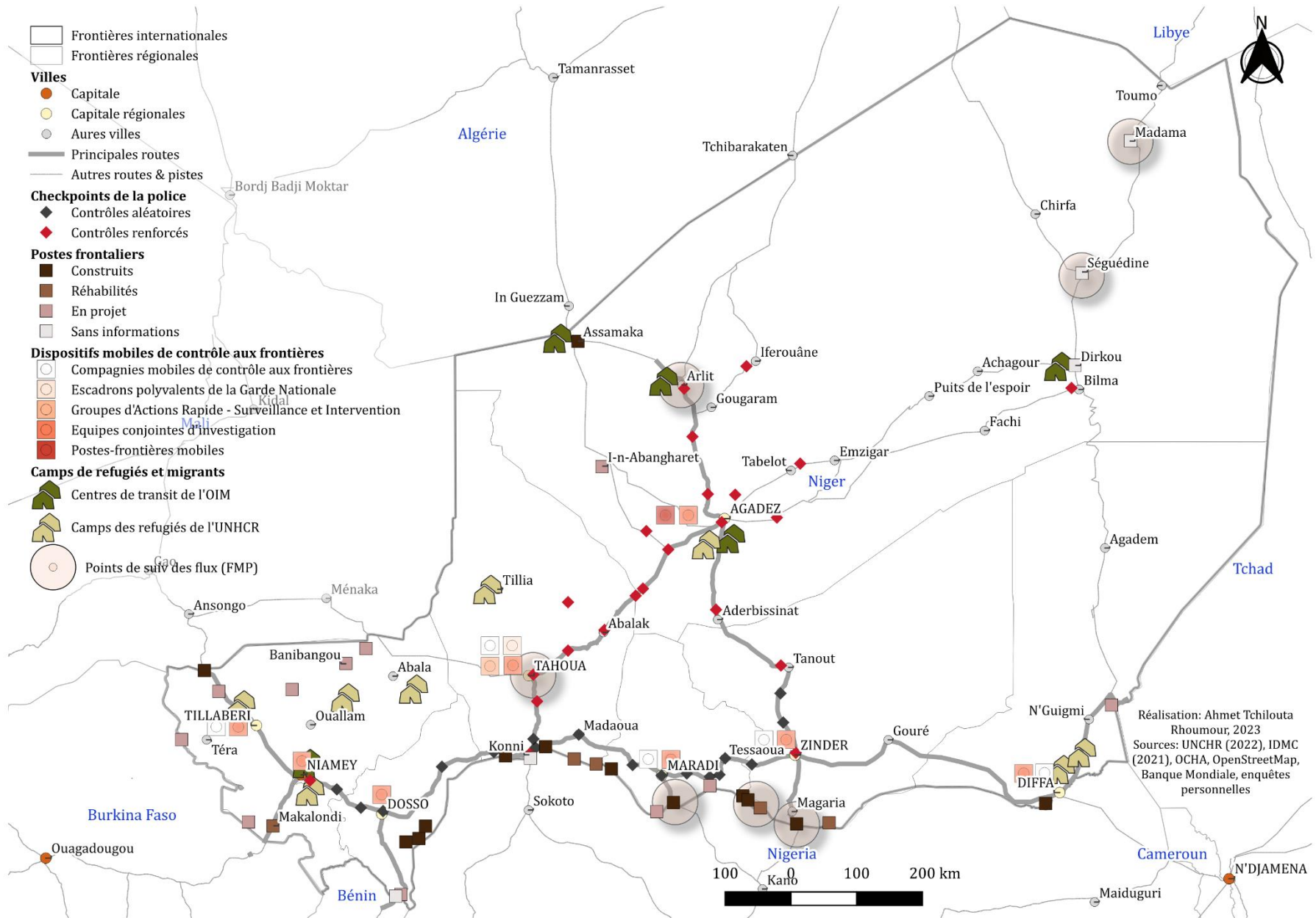
³⁴⁵ Entretien, responsable de la Police nationale, janvier 2021.

processus d'intégration africaine³⁴⁶. Ainsi, sur les 5 690 km de lignes frontalières nigériennes, 50,37% (2 866,32 km) ont été délimités et démarqués, 35,19% (2 002,68 km) sont délimités, mais non démarqués, et 14,43% (821 km) restent à délimiter et démarquer (Ministère de l'Intérieur, 2018).

Tout est fait pour que les migrants qui parviennent à échapper à la vigilance des gardes-frontières en contournant les contrôles, et ceux qui négocient leur entrée dans le pays contre des bakchichs soient pris à l'un des nombreux postes de contrôle installés à l'intérieur du pays, le long des routes menant vers le nord.

³⁴⁶ Entretien, haut responsable de la commission nationale des frontières, décembre 2020.

GCarte 12 : Déploiement du processus de frontiérisation du territoire nigérien au lendemain du sommet de La Valette



2.1.2. Multiplication des checkpoints : Étirement des pratiques frontalières à l'intérieur du territoire.

Les frontières du Niger se caractérisent par leur perméabilité et leur longueur, permettant ainsi à beaucoup de personnes de les franchir malgré l'augmentation drastique du nombre de postes de contrôle frontaliers. Pour faire face à cette réalité, les autorités nigériennes, de concert avec les partenaires internationaux, ont déployé une stratégie consistant à étendre les pratiques de contrôle des frontières à l'intérieur du territoire, sur les routes, dans les zones urbaines et rurales, en multipliant les checkpoints de la police nationale.

Ces checkpoints, en amont et en aval du sud vers le nord, sont méticuleusement positionnés pour surveiller et contrôler les mouvements des Subsahariens souhaitant se rendre dans les régions septentrionales du pays (cf. cartes 12 & 13). Ces contrôles s'intensifient à mesure qu'on se rapproche des villes du nord, comme Tahoua et Agadez. Par exemple, un travail d'observation mené en octobre 2020 sur les pratiques policières vis-à-vis des populations migrantes le long des axes Agadez-Niamey via Tahoua et via Zinder nous a permis de constater qu'un bus d'une compagnie privée de transport reliant Agadez à Niamey via Tahoua n'a été contrôlé qu'à la sortie de la ville d'Agadez, à l'entrée de la ville d'Abalak, et à l'entrée de la ville de Niamey. Par contre, le même bus observé dans le sens inverse (Niamey-Agadez via Tahoua), en novembre 2020, a été systématiquement contrôlé à 5 reprises pour vérifier l'identité des passagers : à la sortie de Niamey, Konni, Tahoua, Abalak, Amataltal et à l'entrée d'Agadez.

À certains checkpoints, comme celui d'Abalak, une liste de personnes étrangères est établie et transmise à la Direction de la surveillance du territoire (DST)³⁴⁷. Les migrants interceptés à ces checkpoints sont souvent mis à la disposition de la direction de la police la plus proche, d'où ils sont reconduits à la frontière. Comme l'explique Ayouba Tinni (2021), ce transfert obéit à un *modus vivendi* officieux avec les agences de transport, qui prévoit que « *la compagnie ayant transporté les migrants jusqu'au poste de police frontalier est tenue d'utiliser le même billet pour une mise à disposition à la police* » (Ayouba Tinni, 2021, p. 102). Les personnes refoulées supportent donc le fardeau financier de leur propre reconduite à la frontière. En 2017, par exemple, la police a procédé à un peu plus de 1 700 reconduites à la frontière³⁴⁸ de personnes entrées frauduleusement au Niger et interceptées le long des routes et des gares. Le terme

³⁴⁷ Entretien, responsable de la police à Agadez, novembre 2020

³⁴⁸ Entretien, chef de service à la Direction Surveillance du territoire à Niamey, janvier 2021.

« frauduleux » désigne ici les personnes dépourvues de documents de voyage valides ou dont les passeports ne comportent pas de visa d'entrée attestant du passage à un poste de contrôle frontalier. Les pratiques frontalières se déploient ainsi à l'intérieur du territoire, le long des routes (cf. **photo 6**). Certaines compagnies de transport reliant Agadez auraient mis en place des « *bus spéciaux pour les étrangers* » en réponse aux injonctions de contrôle de la police et au mécontentement de leurs clients nationaux, excédés par la multiplication des temps d'arrêt³⁴⁹.

Photo 6 : Bus reliant Niamey à Agadez, contrôlé dans un checkpoints de la police à la sortie d'Abalak



Source : AHMET TCHILOUTA Rhoumour, terrain, octobre 2020.

Avant 2014, les mesures de contrôle étaient relativement laxistes et aléatoires, hormis à la sortie et à l'entrée des villes d'Agadez et de Niamey. Selon un responsable de la police d'Agadez, leur intensification et leur multiplication sont justifiées par la volonté des autorités d'éviter « à tout prix qu'on retrouve de nouveaux cadavres des migrants dans le désert » et d'empêcher que l'insécurité ne gagne une région pour l'instant³⁵⁰. À l'inverse, un représentant d'un groupe de presse local a estimé quant à lui que l'objectif sous-jacent de la prolifération des checkpoints est d'empêcher « *le reliquat des migrants* », qui ont réussi à déjouer les contrôles aux frontières, de progresser en direction de l'Algérie et de la Libye³⁵¹.

³⁴⁹ Entretien, chef d'escale d'une compagnie privée de transport à Agadez, septembre 2020

³⁵⁰ Entretien, responsable de la police à Agadez, novembre 2020

³⁵¹ Entretien, responsable groupe de presse à Agadez, septembre 2020

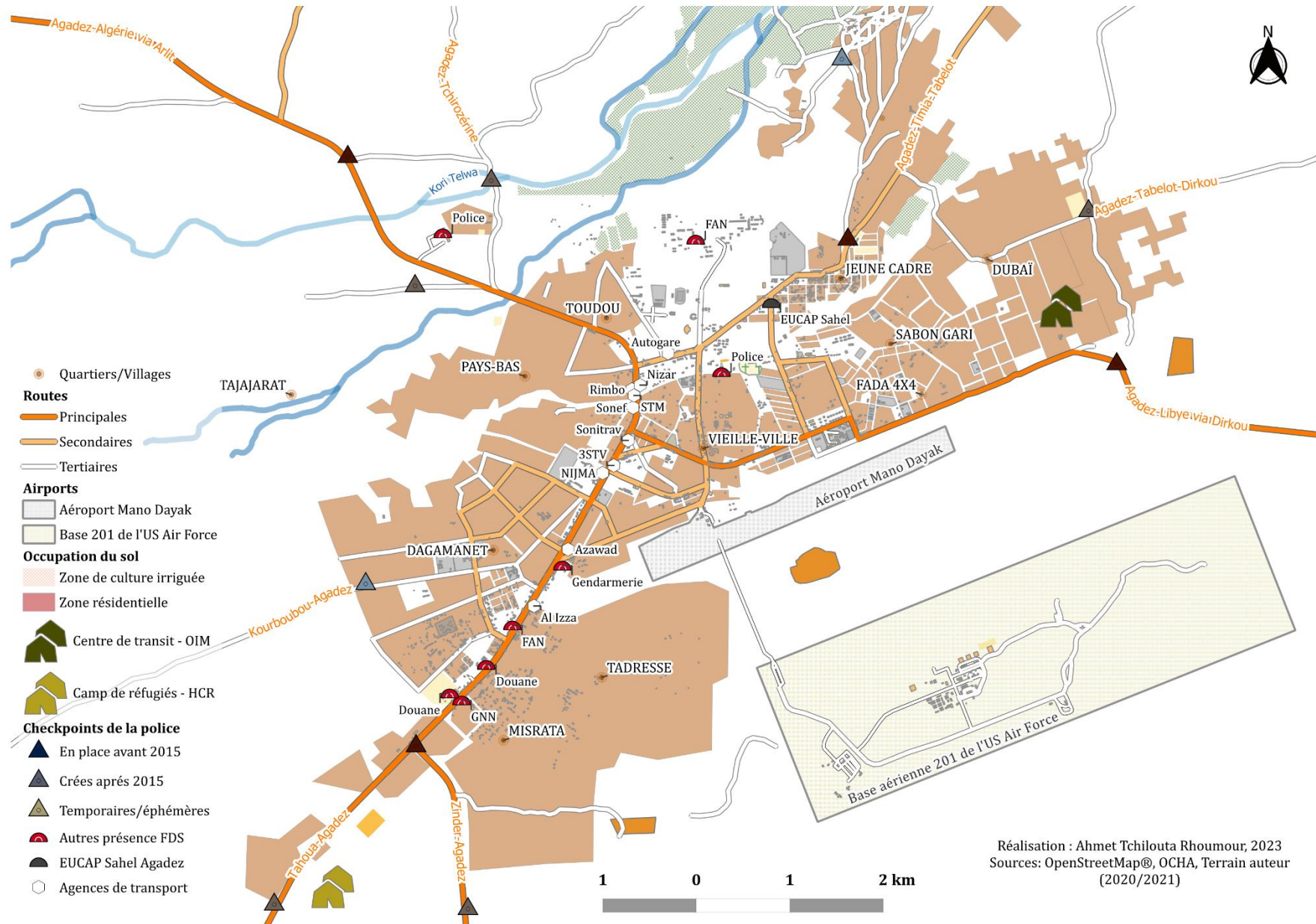
La région d'Agadez illustre parfaitement cet étirement vers l'intérieur des pratiques de contrôle des frontières. La carte ci-dessous (**cf. carte 13**) décrit l'évolution des checkpoints à l'intérieur et aux alentours de la ville depuis 2015. Le nombre des points de contrôle y a été doublé depuis 2014, passant de 4 en 2014 à 9 en 2020. À cela s'ajoutent les points de contrôle temporaires et aléatoires installés à certains points stratégiques d'Agadez et des villages avoisinants. Grâce à cette stratégie, combinant des checkpoints fixes et mobiles, la ville d'Agadez est devenue une véritable nasse pour les migrants.

Plus encore, à leur arrivée à Agadez, ils sont traqués et débusqués par l'armée de mobilisateurs communautaires (MobCom) de l'OIM, qui les enjoignent à rejoindre ses centres de transit, abris, restauration et soins de santé offerts s'ils acceptent d'adhérer à son programme d'Aide au Retour Volontaire et à la Réintégration (AVRR) pour retourner dans leur pays d'origine. Ainsi, entre 2015 et 2020, près de 58 000 migrants ont bénéficié de l'AVRR, et depuis 2018, le Niger enregistre le plus grand nombre d'opérations AVRR au monde, dépassant l'Allemagne (OIM, 2021).

Au Niger, la gestion des frontières n'est pas l'apanage de la police ou des gardes-frontières ; elle est perçue comme « *une affaire de tous* »³⁵². Chaque citoyen est appelé à apporter sa pierre à l'édifice pour combler les lacunes résultant de l'absence de l'État à la frontière. C'est dans cette perspective que les autorités nigériennes et leurs partenaires internationaux tentent d'impliquer de nouveaux acteurs dans les efforts de gestion des frontières.

³⁵² Entretien, chef de service à la Direction de la Surveillance du territoire, janvier 2021.

Carte 13 : Évolution des checkpoints de la police entre 2014 et 2020 autour de la ville d'Agadez



Réalisation : Ahmet Tchilouta Rhoumour, 2023
Sources: OpenStreetMap®, OCHA, Terrain auteur (2020/2021)

2.1.3. Des citoyens vigilants : L'enrôlement de nouveaux acteurs dans la gestion des frontières.

Au Niger, les pratiques de contrôle aux frontières ont également été étendues à de nouvelles zones géographiques et politiques (Frowd, 2021), impliquant les communautés frontalières et les compagnies privées de transport de voyageurs. En effet, depuis la promulgation de la loi 2015-036, un système de collaboration entre les compagnies privées de transport et la police nationale a été mis en place permettant le partage quotidien des « manifestes des passagers », documents de transport qui récapitulent le nombre total de passagers embarqués dans un bus pour un trajet donné.

Ces manifestes sont ensuite mis à jour à chaque checkpoint à mesure que les bus progressent vers les villes du nord, de sorte qu'une fois le bus arrivé à Agadez, la police connaisse le nombre de passagers non nigériens à bord des bus de chaque compagnie. Ces documents permettent ainsi à la police de disposer d'un mécanisme de traque des migrants après leur arrivée à Agadez. En effet, comme le souligne Ayouba Tinni (2021), un suivi est effectué pour savoir avec qui les migrants sont en contact à leur arrivée, et où ils sont hébergés, afin de « *mettre la main* » sur le contact local « *censé faciliter le travail* ». Ce dernier sera ainsi appréhendé et emprisonné, son véhicule confisqué et les migrants relâchés (Ayouba Tinni, 2021, p. 107).

Il faut également noter que certaines compagnies de transport refusent même de vendre des billets de transport direct pour Agadez aux clients Subsahariens, craignant de perdre leur licence de transport (article 19 de la loi 2015-36). En effet, la loi 2015-036 enjoint les compagnies de transport à vérifier la régularité du séjour de leurs passagers, sous peine d'amende : « *tout transporteur commercial, personne physique ou morale responsable d'une activité de transport commercial qui omet de vérifier que chaque passager est en possession des documents d'identité et/ou de voyage requis pour l'entrée dans l'État de destination et dans tout État de transit, commet une infraction passible d'une amende de 1 000 000 à 3 000 000 de francs CFA* » (Article 20 de la loi 2015-36). Les compagnies de transport et les transporteurs lambda sont ainsi devenus *de facto* des agents de la police aux frontières, se substituant à ces derniers dans les gares.

Outre les compagnies de transport de passagers, sous couvert d'une gestion humanitaire des frontières, on a également assisté à l'émergence d'une « *gestion communautaire des frontières* » (Boyer & Chappart, 2018, p. 98). À l'initiative de certaines agences onusiennes comme l'OIM

et l'UNHCR, cette approche consiste à impliquer les communautés transfrontalières dans la gestion des frontières en mettant en place des comités ou « des points focaux » qui servent de passerelles de communication entre les gardes-frontières et lesdites communautés.

Selon Luca Raineri (2021), l'UNHCR a « encouragé la création de 240 points focaux, choisis parmi les communautés vivant le long des frontières entre le Niger, le Mali et le Burkina Faso » (Raineri, 2021, p. 1482). L'OIM, quant à elle, met en place des comités de prévention frontaliers qu'elle équipe de moyens de communication (recharge solaire, téléphones, numéros verts) (**cf. photo 7**) pour avertir les FDS de tout mouvement suspect à la frontière.

Photo 7 : Dispositifs de communication distribués par OIM aux membres de comité de prévention frontalier



Source : OIM, 02/07/2020 : <https://www.facebook.com/IBMNiger/photos/pcb.1727467974060099/1727454957394734/>

Au total, ce sont 412 comités de ce type qui ont été installés sur l'ensemble du territoire national (Ministère de l'Intérieur, 2022, p. 26). L'objectif est d'impliquer ces populations dans la gestion de leur sécurité, en signalant « aux autorités toute situation à risque sécuritaire, sanitaire et humanitaire »³⁵³. Toutefois, au nom de cette gestion humanitaire des frontières, ces comités sont également chargés de signaler aux FDS les incursions de migrants à la frontière. Cette

³⁵³ OIM, Immigration et gestion des frontières : <https://rodakar.iom.int/fr/immigration-et-gestion-des-frontieres>

initiative a été reprise par le plan d'action de la politique nationale de migration, qui a fait de la mise en place et de l'opérationnalisation de ce type de comité l'un de ses objectifs. Aux niveaux régional et communal, il prévoit la création de 40 comités de veille et d'information, de 15 308 comités d'information villageois et le renforcement des capacités de 274 comités de veille (Ministère de l'Intérieur, 2020, pp. 72-73). Ces mêmes objectifs ont été repris par le plan d'action de la Stratégie nationale de sécurité de proximité 2022-2026 (SNSP).

Les populations locales sont appelées à jouer un rôle essentiel dans la transmission des données aux FDS, malgré l'hostilité parfois manifestée par les élus locaux. Selon un responsable du Conseil régional d'Agadez, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a même fait l'objet d'un « recadrage » de la part du Conseil régional d'Agadez, lorsque ladite organisation a distribué des téléphones aux comités de prévention qu'elle a mis en place dans la région. En effet, le Conseil régional a estimé que « *les gens qui font dans le trafic des migrants [n'étant] pas souvent des enfants de cœur, ils peuvent [s'en] prendre physiquement à ces personnes sans sécurité* »³⁵⁴, l'obligeant ainsi à récupérer une partie des téléphones distribués par l'OIM. Ainsi, d'objets à surveiller et à sécuriser, les communautés transfrontalières sont devenues des informateurs privilégiés des FDS, les exposant ainsi aux représailles des groupes terroristes et des trafiquants de migrants.

Outre les simulations grandeur nature de crises transfrontalières³⁵⁵, l'OIM peut également compter sur son armée de MobComs, recruté parmi les populations locales ou les migrants (ayant décidé de s'installer dans le pays) en raison de leurs connaissances basées sur leurs expériences migratoires, à l'image des *travailleurs pairs*³⁵⁶. Leur travail consiste, en se fondant sur leurs propres expériences, à sensibiliser les personnes en mobilité sur les conditions, les risques et les dangers liés au franchissement illégal des frontières nord du pays, afin de les en dissuader. Ainsi, depuis 2018, l'OIM emploie plus de 50 MobComs qui distribuent leurs cartes de visite (**cf. photo 8**) aux migrants à Niamey, Tahoua, Agadez et dans les villes frontalières

³⁵⁴ Entretien, responsable du Conseil régional d'Agadez, octobre 2020.

³⁵⁵ OIM, Communiqué-Global, L'OIM au Niger lance un projet de participation des communautés à la gestion des frontières, 12/12/2016 : <https://www.iom.int/fr/news/loim-au-niger-lance-un-projet-de-participation-des-communautes-la-gestion-des-frontieres>

³⁵⁶ OIM, Les mobilisateurs communautaires apportent l'espoir dans la lutte contre le coronavirus au Niger : <https://onumigration-38700.medium.com/covid-19-frontliners-ea97b9374ba8>

d'Arlit, Assamaka et Dirkou afin de les inciter à rejoindre les centres de transit de l'OIM où ils pourront bénéficier d'une AVRR pour retourner dans leur pays d'origine.

Le territoire nigérien est devenu une véritable trappe pour les migrants, dont il leur est difficile de sortir, à moins d'accepter une AVRR ou de recourir aux services de transporteurs utilisant des voies de contournement, les exposant ainsi à des risques et dangers accrus, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

Photo 8 : Carte de visite distribuée par les MobCom de l'OIM aux migrants et à la population



Source : AHMET TCHILOUTA Rhoumour, terrain, septembre 2020.

En outre, ces analyses ont mis en évidence le fait que le déploiement et le maintien des pratiques frontalières sont envisagés comme une prérogative non seulement de l'État, mais aussi des citoyens, qui sont désormais partie prenante du « *border work* » (Rumford, 2008). En enrôlant les communautés et les compagnies de transport comme acteurs de la gestion des frontières, l'on assiste à la construction d'une figure de « citoyen-détectif » constamment à l'affût de tout comportement suspect à la frontière (Vaughan-Williams, 2008). Cette logique de privatisation des contrôles aux frontières est similaire à celle déjà observée en Europe, où les migrants sont contrôlés aux guichets d'enregistrement des aéroports et où les transporteurs routiers sont tenus de vérifier que leurs camions ne contiennent pas de migrants (Walters, 2006).

Cette logique de généralisation et d'épaississement de la frontière est illustrée par l'émergence de nouveaux acteurs de la sécurité dans la gestion des frontières.

2.1.4. De la frontière aux itinéraires : Création de dispositifs mobiles de contrôle aux frontières

Dans le sillage du FFUA, les autorités nigériennes et leurs partenaires européens ont opéré un changement radical d'orientation, comme cela a pu être observé le long des frontières sud de l'UE (Vives, 2017). Les contrôles se sont déplacés de la ligne frontière vers les espaces traversés par les migrants, avec la création de nouveaux dispositifs mobiles de contrôle des frontières ou en capitalisant sur l'expérience des acteurs déjà existants tels que la gendarmerie ou la garde nationale. En effet, une large part des fonds alloués au Niger dans le cadre du FFUA a été investie dans la création de nouveaux dispositifs de contrôle et de surveillance du territoire pouvant être déployée sur l'ensemble du territoire national, aussi bien à la frontière que dans les villes, sur les routes et dans les zones reculées du pays. Sur les 244 M€ investis au Niger depuis le lancement du FFUA en 2015 au 31 décembre 2020³⁵⁷, 106 M€ ont été affectés à la création ou au renforcement des capacités des FDS pour mieux gérer les frontières du pays. Il faut noter également les fonds investis au niveau régional (G5 Sahel) dans le même domaine, pour la mise en place de dispositifs tels que les Groupes d'Action Rapide — Surveillance et Intervention au Sahel (GAR-SI Sahel)³⁵⁸ (**cf. photo 9**).

³⁵⁷ Altai Consulting (2020) : EUTF Monitoring and Learning System SLC, S1 2020 Report : https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/default/files/eutf_slc_2020-s1_report_8.pdf

³⁵⁸ Commission européenne : Document d'action, Groupes d'Action Rapide — Surveillance et d'Intervention au Sahel — GARSIS Sahel, 28/02/2021 : https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/default/files/fa_finale_-_t05-eutf-sah-reg-04_gar-si_avenant_no_1.pdf

Photo 9 : Présentation de l'Unité GARSI Sahel Niger à la réunion du 3e Comité de pilotage (COFIL) du projet GAR-SI Sahel Niger



Source : Délégation de l'UE au Niger, 25/10/2019 : <https://twitter.com/dueniger/status/1187689348365459456>

La stratégie des autorités nigériennes et ses partenaires a été de doter chaque corps des FDS d'un outil conférant des compétences en matière de gestion des frontières ou de surveillance du territoire. Par exemple, la Direction de la surveillance du territoire, composante de la Police nationale, a créé une division des enquêtes spéciales (DIS) aux fins de la mise en œuvre de la loi 2015-36, spécialisée dans les enquêtes sur la traite des êtres humains, le trafic de migrants et la fraude documentaire³⁵⁹. La DIS constitue l'ancrage opérationnel des Équipes conjointes d'investigation (ECI)³⁶⁰, unités de police regroupant des officiers de police espagnols, français et nigériens dans les régions d'Agadez, de Zinder et de Niamey, puis de Tahoua. Mises en œuvre par la Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas (FIIAPP), les ECI visent à lutter contre la migration irrégulière et la traite des êtres humains. Cependant, leurs missions s'étendent également à la surveillance et au contrôle du

³⁵⁹ Le Sahel, ECI-Niger : 15 fonctionnaires de police formés à l'utilisation des matériels technologiques de surveillance et de traçage biométrique, 10/06/2016 : <https://www.lesahel.org/eci-niger-15-fonctionnaires-de-police-formes-a-lutilisation-des-materiels-technologiques-de-surveillance-et-de-tracage-biometrique/>

³⁶⁰ Commission européenne : Document d'action, Création d'une Équipe Conjointe d'Investigation (ECI) pour la lutte contre les réseaux criminels liés à l'immigration irrégulière, la traite des êtres humains et le trafic des migrants : https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/default/files/final_t05-eutf-sah-ne-05_eci_avenant_1.pdf

territoire. L'ECI d'Agadez, par exemple, est chargée de « *collecter et d'analyser les données sur les flux de personnes par voie terrestre et aérienne à l'entrée et à la sortie de la ville d'Agadez* », ainsi qu'à l'entrée et à la sortie des postes-frontière tels qu'Assamakha et Bilma³⁶¹.

Outre les Équipes conjointes d'investigation (ECI), la police s'est également dotée d'un second instrument dont les objectifs sont très clairement identifiés comme étant la gestion et la sécurité des frontières : les Compagnies Mobiles de Contrôle aux Frontières (CMCF) (cf. **photo 10**).

Photo 10 : Cérémonie de fin de formation, le 30 septembre 2022 à Niamey de 255 policiers dont 5 femmes formées par EUCAP Sahel Niger, qui composeront la CMCF de Téra à la frontière avec le Burkina Faso.



Source : EUCAP Sahel Niger, 30/09/2020 : <https://twitter.com/EUCAPSAhelNiger/status/1575906392526815233>

Les CMCF sont mises en œuvre par EUCAP Sahel Niger, la coopération policière européenne et l'OIM. Elles sont opérationnelles uniquement dans les régions de Maradi (construite par les États-Unis), de Tahoua (Konni), et de Tillabery (Téra). Leur répartition géographique est loin d'être anodine, puisque ces villes frontalières se situent aux principaux points d'entrée au Niger des Ouest-Africains, en particulier des Nigériens et des Burkinabés. À terme, l'objectif est d'en construire d'autres dans les régions de Diffa et de Zinder. Ainsi, toute la frontalière sud du pays sera parfaitement couverte. Il n'est pas prévu d'en construire dans la région d'Agadez, l'objectif étant d'empêcher les migrants d'entrer sur le territoire. Il convient également de noter

³⁶¹ Entretien, responsable de la police à Agadez, novembre 2020.

qu'Agadez est assez bien pourvue en dispositifs de contrôle aux frontières, avec notamment les ECI et le prototype de poste-frontière mobile (cf. **photo 11**) déployé à Arlit, point de transit vers la frontière algérienne.

Photo 11 : Prototype de poste mobile de contrôle aux frontières



Source : OIM Niger/Daniel Kouawo, 25/10/2018 : <https://www.facebook.com/IBMNiger/posts/1230027903804111/>

En outre, pour assurer un meilleur maillage du territoire, le Niger et ses partenaires s'appuient également sur d'autres acteurs tels que la gendarmerie et la garde nationale, en capitalisant notamment sur leurs expériences respectives en matière de police et de surveillance des zones rurales et reculées du pays. Leur mandat a été élargi à la lutte contre la migration irrégulière, la gendarmerie nationale a été dotée des Groupes d'Action Rapide — Surveillance et Intervention au Sahel (GAR-SI Sahel)³⁶² et la garde nationale d'escadrons polyvalents (EP-GNN)³⁶³.

Les unités GAR-SI Sahel mises en œuvre par la FIIAPP (en tant que chef de file d'un consortium européen comprenant l'Espagne, l'Italie, le Portugal et la France représentée par la DGGN et CIVIPOL) relèvent d'un programme sous-régional impliquant les 5 pays du G5 Sahel (Burkina Faso, Mauritanie, Niger et Tchad) et le Sénégal. L'objectif est de mettre à disposition des gendarmeries de ces pays d'un outil de coordination dans la lutte contre la migration

³⁶² Commission européenne, GAR-SI SAHEL (Groupes d'Action Rapide — Surveillance et Intervention au Sahel) : https://trust-fund-for-africa.europa.eu/our-programmes/gar-si-sahel-groupes-daction-rapide-surveillance-et-intervention-au-sahel_en

³⁶³ Commission européenne, Soutien à la création d'un escadron polyvalent de la Garde nationale du Niger (EP-GNN) <https://eutf.akvoapp.org/en/project/9369/#report>

irrégulière et la traite des êtres humains, ainsi que de renforcer leurs capacités opérationnelles pour rendre « plus efficace l'action préventive et réactive des forces de sécurité nationale afin de garantir un contrôle accru du territoire et notamment des zones frontalières éloignées »³⁶⁴. Comme le précise le haut commandant de la gendarmerie du Niger, ces unités ont pour missions « de faire face au terrorisme, à la criminalité organisée, au trafic illicite et le renforcement du contrôle des frontières »³⁶⁵. Leur champ d'action recoupe ainsi celui d'autres instruments créés pour la police nationale (CMCF, ECI) ou celui des escadrons polyvalents de la garde nationale, mis en œuvre par l'ONG suisse COGINTA sur financement du FFUA. La création de ces escadrons, tout en s'inscrivant dans une logique de l'utilisation des fonds migratoires dans la lutte contre le terrorisme, voit le mandat de la garde nationale élargi à la lutte contre le trafic d'êtres humains dans les zones reculées du pays. Les EP-GNN s'appuieront également sur le « savoir-faire » d'EUCAP Sahel dans ce domaine, qui servira en outre de relais entre la GNN et d'autres acteurs, notamment les CMCF et les GAR-SI Sahel.

Par ailleurs, pour « boucler la boucle » et passer à l'ère de « la police par la machine » (Liberty, 2020), le Niger s'est également lancé dans la biométrisation de ses frontières, en utilisant les dernières avancées technologiques en matière de BMIS. Ce processus a été engagé avec la précieuse aide (technique et financière) de l'Europe, sous l'égide de structures telles que Frontex et l'OIM.

2.1.5. Du sable aux données, et vice-versa, la traçabilité des frontières sous l'influence de Frontex

Si la prise de décision algorithmique en matière d'immigration et de l'asile est déjà une réalité dans certains pays développés, comme le Canada ou l'Allemagne (Beduschi, 2020), au Niger, elle est progressivement utilisée pour traquer les migrants. Les stratégies déployées par les partenaires internationaux (européens notamment) ne consistent pas seulement à demander au Niger de contribuer à stopper les flux migratoires traversant son territoire. Elles prévoient aussi le partage de données sur les personnes transitant sur son territoire et l'identification des pays vers lesquels celles-ci peuvent être renvoyées (Zandonini, 2019). Les données biométriques collectées pourront être versées vers une panoplie de bases de données construites en partenariat

³⁶⁴ CIVIPOL, Groupes d'Action Rapides — Surveillance et Intervention au Sahel (GARSI) : <https://civipol.fr/fr/projets/groupes-daction-rapides-surveillance-et-intervention-au-sahel-garsi>

³⁶⁵ Niamey.com, Ouverture des travaux du Comité national de Pilotage du projet GARSI : Évaluer les actions réalisées et faire des projections, 06/12/2018 : <http://news.aniamey.com/h/89327.html>

avec des acteurs tels que l'OIM avec le système MIDAS, qui sera installé dans une trentaine de postes-frontière du Niger, enregistrant les empreintes digitales et les images faciales des voyageurs. Ces données sont ensuite centralisées dans une base de données hébergée par la DST et interconnectée avec d'autres, comme celle du système PISCES installé à l'aéroport de Niamey. Ce faisant, une plate-forme des données a été créée par la Cellule d'analyse du risque (RAC) lancée en 2018 par Frontex³⁶⁶ et la Plate-forme des statistiques migratoires de la DST, afin de croiser les données sur les migrations avec celles de la criminalité transfrontalière³⁶⁷. À cela s'ajoute le Système WAPIS, une immense base de données criminelle couvrant 16 pays d'Afrique de l'Ouest, financée par l'UE et mise en œuvre par INTERPOL, ou encore celle de la Libre circulation des personnes et des migrations en Afrique de l'Ouest (FMM West Africa)³⁶⁸ financée par l'UE et gérée par l'OIM dans 15 pays d'Afrique de l'Ouest.

Les programmes de Frontex en Afrique de l'Ouest, et au Niger en particulier, recoupent toutes ces initiatives de biométrisation des données (Zandonini, 2019). Le nouveau règlement³⁶⁹ adopté en avril 2019 par le Parlement européen permet à Frontex de soutenir, d'une part, « *les activités des États membres en matière de protection des frontières, de retour et de coopération avec les pays tiers* » (Conseil européen, 2019) et, d'autre part, « *le partage des données à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE, impliquant les institutions, agences et autorités répressives de l'UE* » (Gkliati, 2019). Frontex déploie un officier de liaison Frontex (FLO en anglais)³⁷⁰ au Niger depuis 2017, dans le but de favoriser une coopération et un dialogue continu avec les autorités nigériennes. En outre, une cellule d'analyse des risques (*Risk Analysis Cell*, RAC) a été mise en place en 2018 par Frontex dans les locaux de la DST. Il s'agit d'une structure gérée par un personnel nigérien, formé et équipé par Frontex pour collecter et analyser les données sur les franchissements irréguliers des frontières, la fraude documentaire, et pour soutenir les autorités nigériennes dans la gestion des frontières. Les informations et les analyses de cette cellule sont ensuite partagées avec Frontex. Par ailleurs, le 16 juin 2021, le Conseil d'administration de Frontex a décidé d'autoriser son directeur exécutif à négocier des accords

³⁶⁶ Frontex, Frontex opens first risk analysis cell in Niger, 27/11/2018 : <https://frontex.europa.eu/media-centre/news/news-release/frontex-opens-first-risk-analysis-cell-in-niger-HQIoKi>

³⁶⁷ Entretien haut responsable de la Direction de la surveillance du territoire, décembre 202.

³⁶⁸ OIM, Support to Free Movement of Persons and Migration in West Africa (FMM West Africa) – Migration Data Collection and Management component: <https://gmdac.iom.int/free-movement-and-migration-west-africa>

³⁶⁹ Conseil européen, communiqué de presse, Corps européen de garde-frontières et de garde-côtes : le Conseil confirme l'accord sur un mandat renforcé, 01/06/2019 : <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2019/04/01/european-border-and-coast-guard-council-confirms-agreement-on-stronger-mandate/>

³⁷⁰ Frontex, Frontex Liaison Officers to non-EU countries : <https://frontex.europa.eu/we-build/other-partners-and-projects/liaison-officers-network/>

de travail avec certains pays tiers, dont le Niger³⁷¹, et un mémorandum d'entente a été signé en juillet 2022 entre Frontex, EUCAP Sahel Niger et le gouvernement nigérien. Selon Frontex, ce nouveau partenariat vise à « *sauver des vies, saper le modèle économique des réseaux criminels, prévenir l'exploitation des migrants et protéger leurs droits fondamentaux* », mais aussi « *de promouvoir les normes de gestion intégrée des frontières et d'améliorer la sensibilisation et l'analyse des risques* »³⁷².

De plus, l'analyse des rapports de l'Africa-Frontex Intelligence Community (AFIC) de Frontex révèle qu'en plus du déploiement des technologies de recherche des « traces numériques » des personnes, des technologies de recherche des « traces sur le sable » sont également déployées dans leur stratégie de gestion des frontières du Niger. Le rapport « *Africa-Frontex Intelligence Community Joint Report* » (2016) montre en effet que Frontex s'offre les services du géant américain MAXAR³⁷³, leader mondial de l'imagerie satellitaire, de l'information géospatiale et de l'intelligence géographique. Elle utilise les images satellites de sa filiale DigitalGlobe pour suivre et détecter de nouvelles routes migratoires grâce à la télédétection. En effet, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, avec la criminalisation du transport des migrants, les routes migratoires se sont déplacées (**cf. chapitre 8**), et Frontex utilise des images satellitaires pour analyser comment celles-ci s'adaptent et se réinventent (**cf. figure 56**). Il faut cependant rappeler les limites inhérentes à cette approche eu égard au nombre important des véhicules sur les pistes sahariennes, notamment dans le contexte de la *ruée vers l'or* que connaît le Sahara nigérien depuis 2014 (Grégoire & Gagnol, 2017).

³⁷¹ Frontex, Reg. No.5775, Management Board Decision 36/2021 of 16 June 2021 authorising the Executive Director to negotiate working arrangements with selected third countries:
https://frontex.europa.eu/assets/Key_Documents/MB_Decision/2021/MB_Decision_36_2021_authorising_the_E_D_to_negotiate_working_arrangements_with_selected_third_countries.pdf

³⁷² Frontex, Frontex signs Working Arrangement with EUCAP Sahel Niger, 15/07/2022 :
<https://frontex.europa.eu/media-centre/news/news-release/frontex-signs-working-arrangement-with-eucap-sahel-niger-R8bj2Z>

³⁷³MAXAR: <https://www.maxar.com/about>

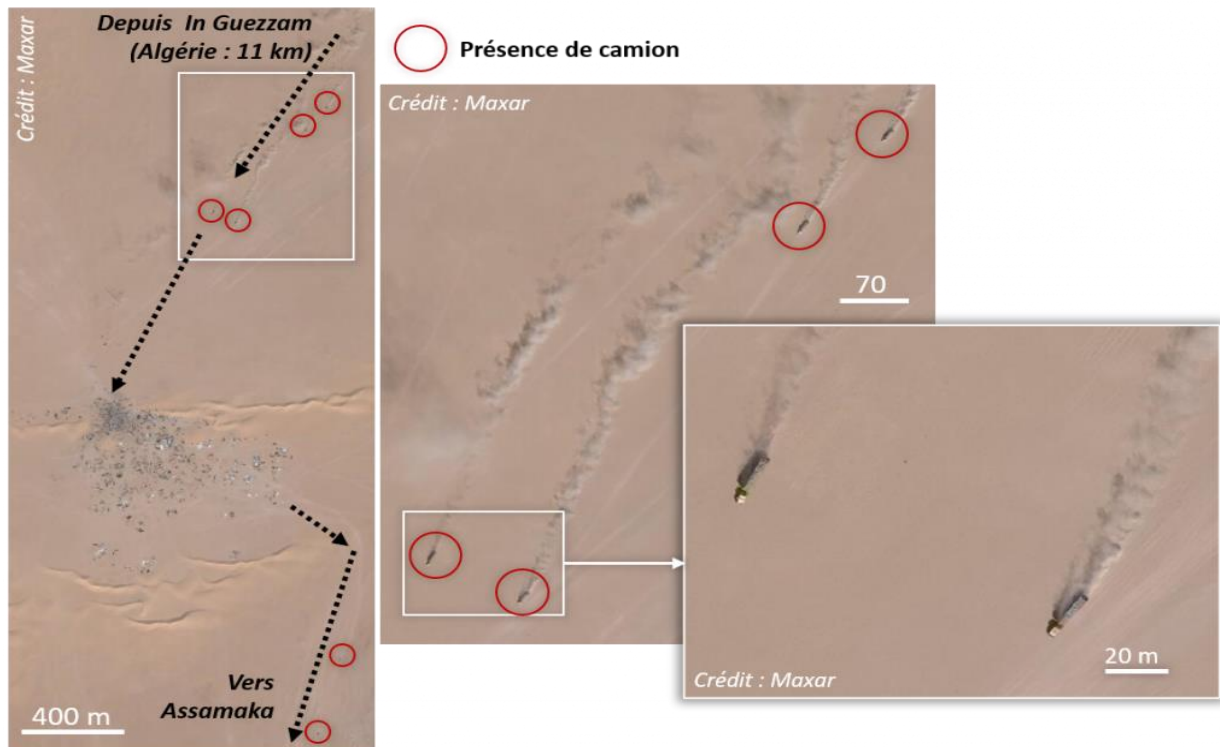
Figure 56 : Des images satellites montrant des pistes déviant de la route principale à l'approche de Madama, un village situé à la frontière nord-est du Niger avec la Libye.



Source : Africa-Frontex Intelligence Community Joint Report, 2016, pp. 12

L'utilisation des données géospatiales par Frontex a ouvert cette voie à d'autres services de sécurité nigériens, comme les douanes. Ces dernières ont ainsi récemment commandé une étude visant à analyser les flux commerciaux transfrontaliers en s'appuyant sur l'imagerie satellitaire (**cf. figure 57**), dont les résultats ont été publiés dans *OMD Actu 97 — Edition 1/2022*. Les auteurs expliquent qu'en plus de la gestion des échanges commerciaux, l'utilisation de cette technologie vise à lutter contre différents trafics, « *notamment de drogue, d'or et de personnes dans le nord du pays* » (Dan Bouga, Saporiti, & Delteil, 2022, p. 36). Ils indiquent également que des discussions sont d'ores et déjà engagées, par exemple sur « *la création de nouveaux postes de douane* » sur la base des résultats de cette étude (2022, p. 39).

Figure 57 : Image haute résolution d'une zone de transit très fréquentée à la frontière Algérie/Niger, tirée du rapport commandité par les douanes nigériennes



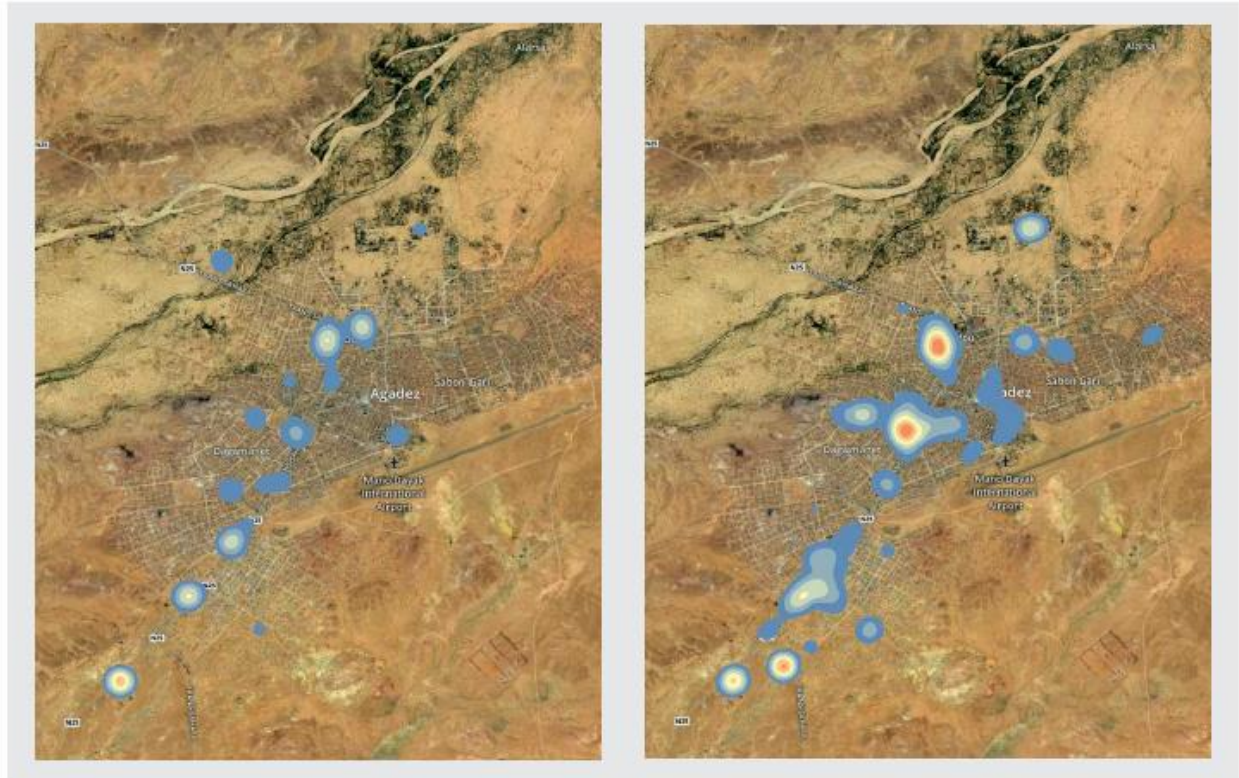
Source : Dan Bouga, Saporiti, & Delteil (2022, p. 39)

En plus de l'imagerie satellite, Frontex utilise d'autres outils technologiques pour analyser l'évolution des dynamiques migratoires au Niger, notamment des algorithmes permettant de géolocaliser les voitures. En 2016, une campagne de crowdsourcing GeoHIVE (Geospatial Human Imagery Verification Effort)³⁷⁴ a été lancée pour géotaguer les voitures à Agadez au fil du temps. Ce dispositif, développé par MAXAR, utilise l'intelligence collective pour identifier des objets à partir de la banque d'images satellites de DigitalGlobe. L'un des objectifs de cette campagne était d'analyser la corrélation entre l'activité des voitures à Agadez et les activités liées au trafic de migrants (Frontex, 2016, p. 13). Les images de cette dernière, dont les résultats et les données ont été repris par Frontex, ont été analysées par quelque 260 participants ayant reçu des conseils sur les méthodes d'analyse d'images ou ayant passé un test de qualification à cet effet. Ils ont permis de géotaguer près de 14 000 voitures, dont l'exactitude a ensuite été évaluée par l'algorithme CrowdRank™ de DigitalGlobe (cf. **figure 58**). Il s'agit d'un algorithme

³⁷⁴ GeoHIVE Editor, Crowdsourcing Solutions: GeoHIVE's Unique Approach to Imagery Analysis, 26/02/2019 : <https://medium.com/radiant-solutions/crowdsourcing-solutions-geohives-unique-approach-to-imagery-analysis-6710b713f195>

de fiabilité statistique qui recueille des données auprès d'un grand nombre de personnes et identifie ensuite, sur la base de leurs réponses, les lieux ayant la plus grande concordance³⁷⁵.

Figure 58 : Capture d'écran montrant la présence de voitures à Agadez : comparaison par carte thermique entre le 1er trimestre 2014 et le 1er trimestre 2016.



Source : Africa-Frontex Intelligence Community Joint Report, 2016, pp. 13

Les cinq stratégies de frontiérisation présentées ci-dessus décrivent la transformation profonde et complexe des frontières du Niger, tant dans leur forme que dans leur fonction (Amilhat Szary & Giraut, 2015). Ce qui ressort de nos analyses est une « *construction de la frontière non seulement aux limites [géopolitiques], mais aussi à des points stratégiques à l'intérieur celle-ci* » (Rumford, 2008, p. 3). En outre, cette transformation correspond également à ce que Saskia Sassen décrit comme la « *désagrégation réelle et heuristique de la frontière* » (Sassen, 2007, p. 214). En effet, aujourd'hui, les frontières du Niger sont si finement pensées et ajustées pour « *gérer, calibrer et gouverner* » les flux de personnes (Mezzadra & Neilson, 2013, p. 3) qu'il

³⁷⁵ DigitalGlobe, DigitalGlobe Crowdsourcing : <https://dgv4-cms-production.s3.amazonaws.com/uploads/document/file/120/Crowdsourcing-DS-CROWD.pdf>

est possible de les considérer non pas simplement verticales, mais itinérantes, dans le sens où elles sont calibrées pour coïncider avec le développement des itinéraires des migrantes.

2.2. De la frontière verticale à la frontière itinérante

2.2.1. La frontière verticale : Un concept à l'origine centraméricaine

Les sections précédentes ont montré comment les pratiques de contrôle frontalier envisagées par le gouvernement du Niger et ses partenaires internationaux ont entraîné une transformation profonde de son territoire, marquant le début d'un processus sans précédent de frontiérisation. Pour analyser ces évolutions, F. Boyer (2019) a introduit le concept de « *frontière verticale* », proposé à l'origine pour décrire l'agencement des dispositifs de contrôle des migrants dans le contexte centraméricain, le long des routes (maritimes, terrestres et aériennes) vers les États-Unis. Les développements observés au Niger suite à l'adoption de la loi 2015-36 sur le trafic illicite de migrants (Dauchy, 2020) ne sont pas sans rappeler les événements qui se sont déroulés au Mexique entre 2001 et 2003, notamment avec la mise en place du « *Plan Sur* ». Ce plan visait à renforcer le contrôle des flux migratoires depuis l'isthme de Tehuantepec jusqu'à la frontière sud du pays (Casillas, 2012). Il a ensuite été intensifié avec le plan « *Frontera Sur* » (2014), qui a multiplié les raids et les contrôles sous couvert humanitaire (Garibo Garcia, 2016).

Au Mexique, ce qui est décrit comme une frontière verticale fait référence au positionnement géographique des points de contrôle, principalement situés dans les villes reliées aux principales voies de transport et aux points d'entrée clés dans le sud et le centre du pays, et s'étendant aux villes du nord et aux points de passage vers les États-Unis (Casillas, 2008). Toutefois, des analyses ultérieures indiquent une stabilisation de ce modèle de contrôle basé sur la verticalité des frontières, et concluent qu'il reste circonscrit aux zones frontalières sud du Mexique (Torre-Cantalapiedra & Yee-Quintero, 2018).

Cette logique de frontiérisation, associant à la fois une logique managériale des frontières et une multiplication des points de contrôle des migrants le long des routes, des villes et des villages, du sud au nord, a poussé F. Boyer (2019) à soutenir l'hypothèse de l'introduction dans le contexte migratoire nigérien d'un système de contrôle des migrants basé la verticalité des frontières. Toutefois, comme le montrent les réflexions développées plus haut dans ce chapitre, considérer les pratiques actuelles de contrôle des migrants au Niger comme fonctionnant sur un modèle de frontière verticale induit deux conséquences. La première revient à considérer les frontières actuelles du Niger comme fonctionnant selon un ordre spatial fixe ou à un bornage

territorial particulier ; la seconde, à sous-estimer leur capacité à se déplacer dans l'exercice de leurs fonctions là où émergent de nouvelles « traces », de nouvelles routes ou pistes migratoires.

2.2.2. Évolution vers un système de contrôle frontalier itinérant ?

Les données mobilisées tout au long de cette analyse étayent la mise en place d'un tel modèle de contrôle migratoire au Niger, illustré notamment par la prolifération des postes de contrôle de la police du sud vers le nord du pays. Néanmoins, les évolutions récentes des pratiques de contrôle des migrants, caractérisées par leur épaissement et leur tendance à se déployer le long des routes migratoires, nous poussent à privilégier le concept de « *frontières itinérantes* », qui s'aligne davantage sur celui de « *frontière mobile* » (Amilhat Szary, 2015; Amilhat Szary & Giraut, 2015) que de celui de « *frontière verticale* » (Boyer, 2019). L'adjectif « itinérant » permet de mieux rendre compte de la manière dont les pratiques de contrôle des migrants sont mises en œuvre au Niger dans le sens où il désigne quelque chose *en route* et « *qui se déplace dans l'exercice de ses fonctions* » (Rey, 2016, pp. 1186-1187). Les développements discutés dans les sections précédentes illustrent le fait qu'au Niger, ce n'est pas tant l'ordre spatial et le bornage territorial qui comptent, mais l'identification, le suivi et la surveillance continus des individus et de leurs mouvements (Gagnol, 2017). Cela suggère que les pratiques de contrôle, si elles étaient auparavant alignées sur la verticalité de la frontière, ont évolué vers un modèle que l'on peut qualifier d'itinérant.

L'introduction de ce concept permet donc, d'une part, de mieux illustrer comment les différents dispositifs frontaliers répondent et réagissent aux « turbulences » des mobilités migratoires (Casas-Cortes, et al., 2015), d'autre part, de mieux témoigner du basculement d'une frontière fixe vers une frontière multi-localisée (Vaughan-Williams, 2008; Balibar, 2009; Squire, 2011) et en mouvement (Konrad, 2015; Amilhat Szary, 2015), reflétant sa propension à s'adapter en fonction de l'évolution des pistes/routes et des nœuds migratoires. Cela suppose que si ce n'est pas la frontière en elle-même qui se déplace, c'est à tout le moins un assemblage des pratiques et des fonctions de la frontière qui se déploie le long des routes/pistes migratoires.

Deux exemples illustrent cette itinérance des dispositifs frontaliers : d'une part, le recours par Frontex aux traces de véhicules dans le sable pour analyser l'évolution des routes migratoires, et d'autre part, la réorientation et la concentration des efforts des autorités nigériennes et de leurs partenaires européens vers la région de Tahoua. Suite à l'adoption de la loi criminalisant le transport de migrants en 2016, les routes migratoires ont considérablement évolué, avec de

nombreux chemins de contournement émergeant en réponse à l'augmentation des patrouilles chargées d'appliquer ladite loi (OIM, 2020) (**cf. chapitre 8**), notamment vers la ville de Tahoua et ses villages satellites qui sont devenus les principaux points de départ des migrants vers l'Algérie (Frontex, 2017; Micallef, et al., 2021; Fereday, 2022).

Aujourd'hui, la concentration d'une pléthore de dispositifs de contrôle aux frontières dans cette région, tels qu'une Compagnie mobile de contrôle aux frontières (CMCF), un Escadron polyvalent de la Garde nationale (EP-GNN), une unité GAR-SI Sahel, et une Équipe Conjointe d'Investigation (ECI), démontre clairement un déplacement du travail frontalier (*border work*) de la région d'Agadez, plus au nord, vers la région de Tahoua, plus au sud (**cf. carte 11**). Cela suggère qu'à l'avenir, si les routes migratoires se déplacent vers d'autres régions du pays, les pratiques de contrôle aux frontières s'y déploieront également. L'hypothèse selon laquelle ce ne sont pas les frontières qui structurent les mobilités, mais plutôt les mobilités qui les structurent est validée par notre analyse. Il apparaît dès lors pertinent de parler de « *frontière itinérante* », dans la mesure où les processus d'expansion, de flexibilisation et de réactivation des mécanismes frontaliers recoupent les mouvements de personnes migrantes. La frontière devient alors le lieu du contrôle de ces « *corps en mouvement* » (Mbeme, 2020), les migrants étant réduits à des corps auxquels toute subjectivité est déniée.

L'externalisation des frontières européennes au Niger, dans le sillage du Sommet de La Valette, a non seulement déclenché une frontiérification inédite du territoire nigérien, mais a également imposé une restructuration des responsabilités en matière de contrôle des migrants. Il en résulte une transformation radicale du sens et des pratiques de la frontière, qui redéfinit ses échelles de déploiement. Cette observation fait écho à ce que Raeymaekers (2014) appelle le déploiement « *multi-scalaire* » et « *multi-dimensionnel* » des frontières. En d'autres termes, les frontières nigériennes sont créées et imposées comme des rhizomes, capables de se déterritorialiser et de se reterritorialiser ailleurs et simultanément (Amilhat Szary, 2020). Ces résultats corroborent également les analyses de Casas-Cortés et al. (2011; 2016; 2015) et de Cobarrubias (2020), soulignant un changement d'échelle dans la conceptualisation et la mise en œuvre des frontières et de leurs manifestations. Selon ces auteurs, les politiques d'externalisation des frontières de l'Europe vers l'Afrique du Nord et de l'Ouest ont induit une évolution des territorialités et des juridictions des frontières, les routes migratoires étant désormais considérées comme une échelle d'action mobilisant les gardes-frontières et les pratiques frontalières simultanément et à travers de multiples sites. Considérer les routes migratoires comme une échelle d'action a donc conduit à un déplacement des pratiques frontalières, de la frontière vers les routes

migratoires, permettant à Cobarrubias (2020) de plaider pour l'introduction d'une *échelle itinérante* dans le déploiement des dispositifs de contrôle frontalier. Comme nous l'avons observé avec la réorientation des efforts du Niger et de ses partenaires vers la région de Tahoua, l'objectif est désormais moins « *d'identifier et de démarquer, de créer un intérieur et un extérieur, et ainsi de contrôler et d'administrer le contenu par le contenant spatial et sa limite, que de gérer et surveiller le contenu dans son mouvement* » (Gagnol, 2017, p. 14).

Plus largement, le recours à ces nouveaux assemblages mouvants, délocalisés et multisites, que l'on peut qualifier de *frontières itinérantes*, joue un rôle crucial dans la diffusion des pratiques et dans l'extension des fonctions frontalières au-delà des lignes de démarcation géopolitiques (Mezzadra & Neilson, 2013). Dans cette perspective, les travaux de Novak (2011) sur la territorialité flexible des frontières et ceux de Mezzadra & Neilson (2013) sur leur prolifération et leur hétérogénéisation éclairent la manière dont les politiques de contrôle des frontières sont envisagées et déployées dans le contexte migratoire nigérien. S'appuyant sur l'idée de multi-scalarité, Novak (2011) examine la production du territoire au sein de l'État comme un moule d'action sociale, résultat de multiples forces et acteurs opérant à différentes échelles. De ce fait, l'État-territoire n'est pas statique ; il est influencé et remodelé en même temps qu'il influence et façonne. Cette perspective éclaire clairement la manière dont les dispositifs de contrôle des frontières, développés, produits et reproduits par les autorités nigériennes et leurs partenaires, se dérobent ici pour se redéployer ailleurs (Amilhat Szary, 2020; Balibar, 2002), en s'adaptant constamment aux itinéraires changeants des migrants, aux espaces qu'ils traversent et aux tactiques qu'ils développent et déploient.

Le Niger s'est ainsi transformé en une zone frontière grandeur nature, entravant la circulation des subsahariens souhaitant se rendre dans le nord du pays, alors même qu'il est célébré, par la voix de son ex-président Issoufou Mahamadou, comme « *champion* » de l'intégration africaine. Cette frontiérisation a d'ailleurs valu au Niger de recevoir en 2019 « *le prix de la lutte contre la traite des personnes* » décernée par l'Union européenne, la CEDEAO et le Centre International des Politiques Migratoires, et même d'être cité comme un « *modèle de bonnes pratiques* » en matière de respect des droits humains lors de la 17^e session du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies (Cabinet du Premier ministre, 2020, p. 42).

3. Freiner la libre circulation des personnes et accélérer le processus de l'intégration africaine : Le paradoxe de la position nigérienne

À la lumière des discussions précédentes décrites dans ce chapitre, il est évident que le Niger s'est engagé dans une transformation profonde de ses mécanismes de contrôle des frontières, empiétant ainsi sur la libre circulation des Subsahariens sur son territoire. Paradoxalement, le pays fait également preuve d'une implication sans équivoque en faveur de l'accélération du processus d'intégration africaine, notamment par le biais de la création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). Cette section analyse minutieusement ce paradoxe, en mettant en lumière les tensions inhérentes et les implications plus larges qui en découlent.

3.1. « Courir et se gratter les fesses »³⁷⁶, le paradoxe de la position du Niger dans le processus de l'intégration africaine

L'ancien président de la République du Niger, Mahamadou Issoufou (en poste du 7 avril 2011 au 2 avril 2021), s'est toujours présenté comme un « fervent » partisan de l'unité africaine. Il a inscrit sa politique africaine dans la lignée de ses prédécesseurs, notamment Diori Hamani, premier président du Niger, qui, en 1963, a été l'un des membres fondateurs de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ancêtre de l'actuelle Union africaine (UA). La priorité accordée à la mise en place de la ZLECAF au cours de son second mandat, qui lui a valu les éloges de ses homologues africains en le désignant comme le « *champion* » de la ZLECAF³⁷⁷, est un exemple de cet héritage. Ce flambeau de défenseur de l'intégration africaine a été transmis à Bazoum Mohamed, son successeur, qui a également fait de son effectivité une de ses priorités. Il propose ainsi de « *consolider et d'avancer* » sur l'engagement du Niger en faveur de la ZLECAF à travers le portage « *d'initiatives novatrices et concrètes en vue de la mise en œuvre de cet ambitieux chantier intimement lié au MUTAA et au Protocole sur la liberté de circulation des personnes, tout en prenant, sur le plan national, les mesures de suivi requises de manière à servir de modèle* » (Bazoum, 2020, p. 12). En l'espace de cinq ans, le Niger a accueilli deux

³⁷⁶ Entretien, responsable de la représentation de la CEDEAO au Niger, Niamey, 06/01/2022

³⁷⁷ Financial Afrik, Mahamadou Issoufou, le champion de la ZLECAF célébré par l'Afrique à Accra, 15/07/2021 : <https://www.financialafrik.com/2021/07/15/mahamadou-issoufou-le-champion-de-la-zlecaf-celebre-par-lafrique-a-accra/>

sommets extraordinaires de la ZLECA, soulignant l'impulsion donnée à l'agenda de l'intégration africaine par Issoufou et Bazoum³⁷⁸.

Ces efforts, dans le cadre de la ZLECAF ou de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest), se fondent sur les « *possibilités commerciales immenses, notamment pour les entreprises africaines* »³⁷⁹ qu'offrirait un marché de 2,5 milliards en 2050 (1,2 milliard aujourd'hui) de consommateurs. Parallèlement, les projections de la Banque Mondiale (2020) indiquent que les pays pauvres comme le Niger en seront les plus grands gagnants. Une mise en œuvre complète de la ZLECAF pourrait potentiellement sortir 30 millions de personnes de l'extrême pauvreté (1,5 \$ par jour) d'ici 2035, dont 12 millions en Afrique de l'Ouest. Au niveau national, les gains les plus substantiels en termes de réduction de la pauvreté qui en découleront reviendraient aux pays dont les taux de pauvreté sont initialement élevés, tels que la Guinée-Bissau (10,2%), le Mali (7,6%), la Sierra Leone (7,2%), le Togo (7,2%), le Liberia (5,7%), le Niger (5,4%) et la République centrafricaine (5,1%) (World Bank, 2020, p. 57). En même temps, la ZLECAF pourrait potentiellement permettre à environ 67,7 millions de personnes sur le continent de sortir de la pauvreté modérée (5,5 \$ par jour), la moitié de ce groupe démographique se trouvant dans six pays : Éthiopie (8,2 millions), Nigeria (7 millions), Tanzanie (6,3 millions), République démocratique du Congo (4,8 millions), Kenya (4,4 millions) et Niger (4,2 millions) (World Bank, 2020, p. 58).

Situé à la charnière entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne, et entre l'Atlantique et la mer Rouge, le Niger devrait tirer des avantages substantiels de cette intégration, comme l'a réaffirmé Mahamadou Issoufou lors du 12e sommet extraordinaire de la ZLECAF qui s'est tenu à Niamey le 7 juillet 2019³⁸⁰. M. Issoufou avait déclaré que la ZLECAF mettrait fin à « *135 ans de balkanisation de notre continent* », transcendant ainsi les 84 000 km de frontières, qu'il juge à la fois comme des barrières physiques et métaphoriques qui entravent les interactions intra-africaines³⁸¹. Pourtant, les politiques de gestion des frontières adoptées par son pays semblent perpétuer cette balkanisation et au repli sur soi, en rompant l'unique pont « *de communication*

³⁷⁸ Présidence de la République du Niger, Le Président de la République a reçu samedi le Secrétaire général de la ZLECAF, 08/05/2021 : <https://www.presidence.ne/audiences-et-sommets-1/2021/5/8/le-president-de-la-republique-a-reu-samedi-le-secretaire-gnral-de-la-zlecaf>

³⁷⁹ Issoufou Mahamadou, Allocution de S.E. ISSOUFOU MAHAMADOU, Président de la République du Niger, lors du 12e Sommet extraordinaire sur ZLECAF, 07/07/2019 : <https://au.int/fr/speeches/20190707/allocution-de-se-issoufou-mahamadou-president-de-la-republique-du-niger-lors-du>

³⁸⁰ Op. cit.

³⁸¹ Niamey.com, « Avec la ZLECAF, nous mettons fin à une histoire de 135 ans de balkanisation de notre continent », Mahamadou Issoufou, 02/01/2021 : <http://news.niamey.com/h/101201.html>

qui existe entre les deux rives du Sahara »³⁸². De toute évidence, le Niger se trouve confronté à un paradoxe : le besoin de tirer parti des fonds européens, conditionnés par la lutte contre la migration (restrictions des mobilités), par rapport à « *ce que lui rapporte les circulations sous-régionales* »³⁸³. Le dilemme découlant de la position du Niger est décrit métaphoriquement par un responsable de la CEDEAO comme « *courir et se gratter les fesses* »³⁸⁴. Ce constat est étayé, s'il en était besoin, par les stratégies de frontiérisation présentées plus haut. Néanmoins, une analyse à travers le prisme des droits à la libre circulation que la CEDEAO confère aux citoyens de ses États membres permet d'aller plus loin.

3.2. Accéder et circuler à l'intérieur du nigérien, un parcours de combattant pour les subsahariens

Depuis 2015, il est devenu difficile pour les Subsahariens de transiter par le Niger pour se rendre en Afrique du Nord, voire d'accéder ou de circuler sur le territoire nigérien, furent-ils citoyens de la CEDEAO. Pour rappel, le Niger est signataire, avec 14 autres États d'Afrique de l'Ouest³⁸⁵, du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement au sein de cette communauté pour les ressortissants des pays membres. Ce protocole stipule que « *tout citoyen de la Communauté, désirant entrer sur le territoire de l'un quelconque des États membres* » est autorisé à le faire par un point d'entrée officiel, sans avoir à présenter de visa, s'il possède « *un document de voyage et des certificats internationaux de vaccination en cours de validité* ». En outre, s'il désire « *séjourner dans un État membre pour une durée maximum de quatre-vingt-dix jours (90) [il devra] à cette fin obtenir une autorisation délivrée par les autorités compétentes* »³⁸⁶.

Dans le but de concrétiser cette liberté de circulation des personnes, plusieurs mesures ont été mises en place, notamment d'une carte de résident (1990)³⁸⁷, d'un passeport unique pour les

³⁸² Entretien, Entretien, responsable groupe de presse à Agadez, septembre 2020

³⁸³ Entretien, responsable de la représentation de la CEDEAO au Niger, Niamey, 06/01/2022

³⁸⁴ Op. cit.

³⁸⁵ Bénin | Burkina Faso | Côte d'Ivoire | Cape Verde | Ghana | Guinée | Gambie | Guinée-Bissau | Liberia | Mali | Mauritanie | Nigeria | Sénégal | Sierra Leone | Togo : <https://ecowas.int/member-states/?lang=fr>

³⁸⁶ Economic Community of West African States (ECOWAS), Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement, 29 May 1979, A/P 1/5/79, available at : <https://www.refworld.org/docid/4921889d2.html> [accessed 22 November 2022]

³⁸⁷ Décision 2/5/90 portant institution d'une carte de résident des états membres de la CEDEAO.

États membres de la CEDEAO (2000)³⁸⁸ et d'une carte d'identité biométrique (2014)³⁸⁹ destinée à remplacer à terme le carnet de voyage instauré en 1985³⁹⁰. Toutefois, il convient de noter que ces protocoles n'ont jamais été pleinement appliqués, sans que cela n'entrave la libre circulation dans la région, jusqu'à une date récente (Arhin-Sam, Bisong, Jegen, Mounkaila, & Zanker, 2022). Dans un contexte de tiraillement entre priorités nationales et incitations extérieures (Adam, et al., 2020), les pays de la sous-région, le Niger en premier lieu, ont adopté des mesures transgressant allègrement cette culture de la libre circulation des personnes dans la région. Les restrictions de mobilité et d'accès au territoire nigérien, voire l'interdiction d'accès des Subsahariens à la moitié du pays, imposé par les autorités nigériennes, sont des exemples qui illustrent pleinement ce paradoxe. Depuis l'adoption de la loi 2015-36, et de son assemblage judiciaire et sécuritaire (Dauchy, 2020), les Subsahariens souhaitant se rendre dans le nord du pays sont *de facto* contraints de se limiter à la ville d'Agadez. De fait, « *tout se passe comme si, à la sortie d'Agadez se trouve une ligne imaginaire que les migrants, mêmes ressortissants de la CEDEAO, ne doivent pas franchir* » (Ayouba Tinni, 2021, p. 109). Ceux qui se hasardent à franchir cette ligne sont interceptés et envoyés dans les camps de transit de l'OIM pour retourner dans leur pays d'origine, leurs transporteurs arrêtés et emprisonnés, et leurs moyens de transport confisqués.

Selon des directives officieuses de la police nationale, tout Subsaharien quittant Agadez pour d'autres villes du nord du pays est considérée comme un candidat à la migration irrégulière, comme le soulignent les propos d'un haut responsable de la DST, doutant des véritables raisons de la présence de certains ressortissants étrangers à Agadez : « *Les Ivoiriens, les Guinéens qui arrivent à Agadez, qu'est-ce qu'ils sont venus chercher, ils sont admis à Agadez parce qu'ils sont ressortissants de la CEDEAO, mais nous savons très bien, que ce sont des candidats à la migration irrégulière. On les accepte par rapport à la loi communautaire, mais il ne faut pas être dupe. Qu'est-ce qu'ils sont partis chercher à Agadez, ils s'adonnent à quelle activité à Agadez ? Ils s'adonnent à la traite des êtres humains, ils mettent leurs femmes dans la prostitution pour les exploiter. Évidemment quand ils sortent d'Agadez, ils seront interpellés et*

³⁸⁸ Décision A/DEC.1/5/2000 portant institution du passeport des états membres de la CEDEAO

³⁸⁹ Quarante-sixième (46e) session ordinaire de la conférence des Chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) tenue à Abuja le 15 décembre 2014.

³⁹⁰ Décision 2/7/85 portant institution du carnet de voyage des états membres de la CEDEAO.

c'est légitime. Est-ce que tu trouves pertinent qu'un Guinéen te dise non je vais à Fachi, je vais visiter mon grand-père qui est à Fachi ? »³⁹¹.

Toujours ce même responsable, si un ressortissant de la CEDEAO a effectivement le droit de se rendre dans n'importe quelle ville du nord au-delà d'Agadez, les autorités nigériennes ont, quant à elles, le devoir de l'en empêcher, car au-delà, il leur sera difficile de faire respecter leurs engagements internationaux en matière de franchissement des frontières : *« s'il a des droits, nous, nous avons des devoirs, nous avons le devoir, la responsabilité de faire respecter les engagements internationaux lesquels disent que vous n'avez pas le droit de laisser un ressortissant d'un pays tiers passer par une frontière alors qu'il n'a pas le titre. Tu ne peux pas laisser un Guinéen partir à Fachi alors qu'il n'a pas le visa libyen même s'il a son passeport. La Libye ce n'est pas la CEDEAO or s'il dépasse Agadez on aura des problèmes à l'en empêcher, qu'est-ce que tu vas faire cet engagement ? »³⁹².*

Les autorités nigériennes sont ainsi confrontées à un double dilemme : soit laisser le Guinéen user de son droit d'aller où il veut au Niger, soit l'en empêcher et répondre ainsi aux attentes des partenaires internationaux. Or, si de nombreux Subsahariens transitent aujourd'hui par Agadez en direction du nord, ce n'est pas forcément pour franchir les frontières algérienne ou libyenne, mais pour se rendre sur les sites d'orpaillage de Tchibarakaten (frontière algérienne), Djado et Emzigar (frontière libyenne), Takloukouzet (massifs de l'Air), ou certaines villes minières comme Tabelot (Grégoire & Gagnol, 2017; Afane & Gagnol, 2020). L'orpaillage draine des milliers de personnes, majoritairement originaires de pays subsahariens. Selon un élu de la municipalité d'Iferouâne, Tchibarakaten accueillerait *« entre 30 000 et 40 000 personnes et 17 nationalités »³⁹³* dont des Burkinabés, des Maliens et des Nigériens connus pour leur expertise dans l'exploitation aurifère artisanale. Le site du Djado accueillerait également un nombre comparable de personnes lors de sa découverte en 2014. En 2016, les Nigériens et les Maliens représentaient respectivement 22% et 13% des nationales enregistrées au Flow Monitoring Point (FMP) de Séguédine (OIM, 2020, p. 18).

³⁹¹ Entretien haut responsable de la direction de la surveillance du territoire, Niamey, 07/12/2021.

³⁹² Entretien haut responsable de la direction de la surveillance du territoire, Niamey, 07/12/2021.

³⁹³ Entretien avec un élu du Conseil municipal d'Iferouâne, Iferouâne, 31/07/2022

3.3. Racket, méfiance et maltraitements policières, le quotidien des subsahariens au Niger

Si l'accès et la circulation sur le territoire nigérien sont devenus un parcours du combattant pour les Subsahariens, leurs conditions de vie sont désormais tout aussi difficiles, comme le montrent les résultats d'une enquête menée en 2021 à Agadez auprès d'une centaine de migrants sur leurs expériences de voyage vers et à travers le Niger. Ses conclusions montrent que les points de contrôle (internes et externes) sont le théâtre d'actes de torture, de maltraitance et de racket pour les migrants. Les témoignages recueillis révèlent en effet que les policiers ne se préoccupent pas tant de la légalité du séjour des personnes contrôlées que du bakchich qu'ils peuvent tirer de leur situation de détresse, comme en témoigne cette migrante ivoirienne refoulée à plusieurs reprises avec sa fille (**cf. encadré 7**).

Encadré 7 : Témoignage d'une femme ivoirienne tentant de transiter via le Niger avec sa fille (extrait d'entretien, août 2021)

Je m'appelle XXX, je suis ivoirienne. J'ai été refoulée deux fois par la police, ils disent que je suis étrangère et que je n'ai pas des papiers alors que j'ai des papiers de la CEDEAO, ils m'ont dit que je veux aller en Europe parce que je n'ai pas de famille à Agadez, alors qu'est-ce que je pars chercher à Agadez ? Moi je leur ai dit que je pars là-bas pour me chercher, ils m'ont dit que non, ils ne peuvent pas me laisser passer. Donc on nous a gardées à la gendarmerie et on a fait au moins deux jours là-bas, on nous a pris et après deux jours on nous a ramenées à Niamey et de Niamey encore ils nous ont pris, oh mon dieu les gens-là quoi ! Ils nous ont données à une ONG, j'ai oublié le nom et comme moi j'ai toujours mon idée d'aller en Europe, je suis revenue encore une deuxième fois et deuxième fois j'ai passée de Tahoua et c'est à Abalak maintenant que la gendarmerie-là m'a bloquée, ils m'ont dit de donner l'argent, je leur ai dit que je suis -là, je n'ai rien, ils m'ont dit de donner 25 000 FCFA pour qu'ils me laissent passer, je leur ait dit que je n'ai rien, j'ai 2000 FCFA seulement, s'ils veulent me laisser, je vais passer. Ils m'ont laissée là, le car est parti, le bus est parti me laisser, je suis restée, restée, restée jusqu'à ce qu'on me laisse prendre un autre bus et puis rejoindre maintenant Agadez, avant que je rentre aussi à Agadez, il y a un dernier barrage aussi qui est là ! C'est là maintenant je n'avais rien sauf mon téléphone, je leur ai dit que je n'ai rien, mais je pars à Agadez, ils m'ont dit non c'est faux que je pars en Italie, de la Libye en Italie, ils ont bloqué mon téléphone. J'étais toujours avec ma fille, c'est comme ça qu'ils m'ont dit « vas-y, vas-y, monte ! », mais mon téléphone est restée, ils ne m'ont pas remis le téléphone. Et je suis venue à Agadez.

Ce resserrement des contrôles, et de l'exacerbation des pratiques de racket qui en découlent ont également un impact important sur les populations subsahariennes qui vivent et travaillent au Niger depuis des années. Le témoignage de ce ressortissant ghanéen (**cf. encadré 8**) qui vit et travaille à Agadez en est un exemple frappant. Il explique que du fait de la criminalisation de la migration, il est fréquemment confronté à des actes d'extorsion de la part de la police lors de ses déplacements professionnels, même lorsqu'il est en mesure de justifier de la légalité de son séjour.

Encadré 8 : Témoignage d'un Ghanéen résident depuis 14 ans au Niger (extrait d'entretien, aout 2021)

Je m'appelle XXX, je suis Ghanéen. Je suis à Agadez depuis 2009, 2010 comme ça, après que l'Algérie où j'ai habité 2 ans avec ma famille m'a refoulé alors que j'ai des papiers pour demander asile là-bas. Moi je n'ai pas de soucis à mon niveau avec les gens ici, je m'en sors, j'essaie de tout faire pour collaborer avec les natifs et avant on n'a pas de problème avec la police et tout, mais ces derniers temps j'ai souvent des problèmes quand je vais dans mes différents chantiers que je gagne, par exemple, j'ai un chantier, une école à construire à Abalama, j'ai une autre école à Aderbissenat, mais j'ai un problème de déplacements au niveau de la police parce qu'à chaque fois il me faut, si je n'ai pas de l'argent on doit me sortir (du bus) vous voyez c'est un peu compliqué pour moi ! J'ai mes papiers, ma femme et mon fils on a les papiers, ils m'ont donné un document provisoire, j'ai ce document dans la poche, ils ont pris des photos et tout et tout ils m'ont dit que je n'ai plus rien à craindre, mais rien ! La police t'empêche de circuler, de travailler, ils nous mettent les bâtons dans les roues, ces gens-là ils sont comment même ! Avant c'est tranquille, mais maintenant c'est trop dur avec ces gens-là.

Pourtant, ce responsable de la direction de la surveillance du territoire affirme que « *la libre circulation des personnes et des biens au Niger, est une réalité, pourquoi ? Parce qu'aucun ressortissant de la CEDEAO qui est muni de son passeport n'a jamais été refoulé, et nous sommes allés plus loin. La loi communautaire nous demande d'accepter ses ressortissants sur notre territoire lorsqu'ils sont munis de leurs documents de voyage, nous nous sommes partis*

plus loin, chez nous, ils sont même acceptés avec leur carte d'identité »³⁹⁴. Ceci alors même qu'à « *certaines postes-frontière, les forces de police exigent un passeport ou un carnet de voyage de la CEDEAO. Or, c'est en contradiction avec le traité de libre circulation de cette même CEDEAO* » (Boyer, et al., 2020, p. 110). En outre, d'autres études ont montré que ces contrôles drastiques ont exacerbé la violence à l'encontre des migrants et des réfugiés (UNHCR & MMC, 2020) et le sentiment de défiance vis-à-vis des non-Nigériens (Boyer, et al., 2020).

Plus précisément, selon une étude du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) et le Mixed Migration Centre (MMC) a montré qu'entre 2018 et 2019 au Niger, 40% des incidents de violence physique documentés avaient été perpétrés par les forces de sécurité, la police, l'armée ou les agents de l'immigration, 33% par des passeurs et 10% par d'autres migrants (UNHCR & MMC, 2020, p. 24). Ces violences peuvent être en partie attribuées à la clandestinisation du transport des migrants suite à la promulgation de la loi 2015-36 (Brachet, 2018), mais aussi à son interprétation toute relative par les différentes parties prenantes (Boyer, et al., 2020). Il est important de préciser que celle-ci n'est pas assortie d'un décret précisant ses modalités d'application.

Cette situation a engendré un sentiment de méfiance généralisé à l'égard des Subsahariens. Il en résulte l'introduction de conditions d'accès sélectives aux transports, obligeant de nombreux migrants à recourir à des solutions alternatives plus coûteuses et souvent précaires. En outre, ils sont aujourd'hui « *chassés assez rapidement* » des dortoirs des compagnies de transport, qui « *constituaient jusqu'à présent des lieux où [ils] pouvaient se reposer pendant plusieurs jours ou attendre un envoi d'argent* » (Boyer, et al., 2020, p. 109). En conséquence, de nombreux migrants sont aujourd'hui contraints de dormir dans les rues, les exposant ainsi aux vols, aux arrestations arbitraires et à bien d'autres risques connexes, alors même que cette loi a été adoptée pour protéger les droits des migrants contre les abus en tout genre. De plus, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, l'approche répressive et sécuritaire de la migration et la criminalisation des prestataires de services aux migrants découlant de la mise en œuvre de cette loi ont conduit à un véritable désastre humanitaire tant pour les migrants que pour la population nigérienne. En effet, les mesures répressives et le renforcement des contrôles ne les ont ni dissuadés de transiter par le Niger ni réussis à les protéger.

³⁹⁴ Entretien haut responsable de la direction de la surveillance du territoire, Niamey, 07/12/2021.

Conclusion

L'« externalisation » du contrôle des frontières européennes dans la bande saharo-sahélienne et au Niger en particulier, n'a certes pas consisté à un simple transfert de stratégies ou de technologies du Nord vers le Sud (Adam, et al., 2020; Frowd, 2021; Raineri, 2021). Néanmoins, dans son sillage, le Niger a engagé un processus inédit de transformation de ses frontières, tant dans leurs formes que dans leurs fonctions. Les réflexions développées dans ce chapitre ont mis en exergue une frontiérisation inédite et multi-facettes du territoire nigérien. Financée et mise en œuvre par une diversité d'acteurs internationaux (notamment européens), elle se décline en cinq stratégies dont l'objectif est de déployer les pratiques frontalières partout sur le territoire. Nos analyses montrent que leur mise en œuvre a créé de nouveaux espaces géographiques et politiques de la frontière, rassemblant une diversité d'acteurs et de pratiques qui se croisent, se superposent et se diffusent au gré des pratiques de mobilité.

Les analyses développées dans ce chapitre sont également revenues sur la manière dont les différents acteurs envisagent, conçoivent et déploient les dispositifs de contrôle aux frontières. Plutôt que de les envisager dans la limite des démarcations géopolitiques ou dans des espaces tampons, les frontières sont imaginées et conçues comme des dispositifs itinérants qui doivent s'adapter à l'évolution constante des itinéraires changeants des migrants. Pour mieux illustrer ces évolutions dans les pratiques de contrôle des frontières, nous avons introduit le concept de « *frontières itinérantes* ». Désormais, grâce à un mélange d'infrastructures de surveillance mobiles, les frontières du Niger peuvent être déployées dans n'importe quelle partie du pays où de nouvelles routes migratoires sont découvertes. Mobiles, elles sont également itinérantes dans la mesure où elles ne se contentent pas d'affirmer physiquement les limites de la souveraineté, mais tentent également d'identifier, de cartographier et de surveiller les itinéraires migratoires. Le travail de Frontex illustre bien cette nouvelle approche des dispositifs qui font frontières. Les traces laissées par les voitures dans le sable sont ainsi utilisées par cette agence pour suivre l'évolution des routes migratoires, malgré les limites d'une telle approche dans le contexte saharien. Afin d'identifier, de rechercher et de surveiller par les traces (GAGNOL, 2013), les dispositifs de contrôle sont ainsi adaptés pour coïncider avec les traces de ceux qui sont supposés transporter les migrants. Il s'agit donc d'une frontière mobile et itinérante portée « *par des corps en mouvement* » (Mbembe, 2020, p. 159).

CHAPITRE VIII

Des politiques migratoires et des pratiques de gestion des frontières létales : Une étude de cas de l'axe intégré Séguédine-Madama-Toummo

Introduction

L'objectif de ce chapitre est d'analyser comment l'intensification des contrôles aux frontières a exacerbé les risques encourus par les migrants lors de leur traversée du Sahara nigérien. Pour ce faire, il se concentre sur le tournant pris par la gestion des migrations à partir du 26 mai 2015, date à laquelle le Parlement nigérien a adopté la loi 2015-36 sur le trafic illicite de migrants. Rédigée sous l'égide de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), avec l'appui technique et financier des institutions et des États membres de l'Union européenne (UE), cette loi a donné lieu à une approche répressive et sécuritaire de la migration, ainsi qu'à la criminalisation des prestations de services aux migrants, jusqu'alors tolérées, voire encouragées, par les autorités nigériennes.

Avec ce changement de paradigme et de législation dans la gestion des migrations, les autorités nigériennes, avec le soutien des institutions et des États membres de l'UE, ont développé de nouvelles stratégies de contrôle des frontières visant à contenir les mobilités transsahariennes (**cf. chapitre 7**). Depuis lors, les disparitions et les décès de personnes migrantes sur les routes transsahariennes du Niger ont augmenté de façon alarmante. En effet, selon le projet *Migrants disparus* de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), au moins 1 092 migrants ont péri depuis 2014 en tentant de traverser le Sahara nigérien. Les prestataires de services aux migrants, désormais qualifiés de « passeurs sans scrupules » par le gouvernement du Niger et ses partenaires internationaux, ont été désignés par ces derniers comme responsables de cette augmentation du nombre de décès. Pourtant, selon de nombreux rapports (des universitaires, des journalistes, des défenseurs des droits), c'est la criminalisation des services aux migrants et les nouvelles pratiques de contrôle qui ont créé le besoin d'une économie souterraine du transport, exacerbant ainsi les dangers auxquels sont aujourd'hui confrontés les migrants.

L'objectif de ce chapitre est de montrer que contrairement au discours d'autosatisfaction et de sentiment de « *mission accomplie* » diffusé par les autorités nigériennes et leurs partenaires internationaux, ces mesures répressives et le renforcement des dispositifs frontaliers n'ont ni dissuadé les migrants de transiter via les routes du Niger ni réussi à les protéger contre ces « passeurs sans scrupules ». Au contraire, elles ont conduit à un véritable désastre humanitaire tant pour les migrants que pour les populations du Niger. Pour cela, ce chapitre s'appuie sur les résultats d'une enquête menée durant plus d'une année en collaboration avec Border Forensics (BF), une agence d'investigation indépendante mobilisant des méthodes innovantes d'analyse spatiale et visuelle pour enquêter sur les pratiques de violence frontalière. En recourant à des

analyses qualitatives et des méthodologies novatrices d'analyse géospatiale et de télédétection, cette enquête a permis de vérifier de manière empirique les conséquences létales de la loi 2015-36 et des contrôles aux frontières stricts qui en découlent. Grâce à cette approche méthodologique inédite, nous remettons en question le récit de « mission accomplie » adopté par le gouvernement nigérien et ses partenaires internationaux, et soutenons que les mesures de contrôle aux frontières mises en œuvre au Niger ont bel et bien exacerbé les dangers auxquels sont confrontées les personnes en migration sur les routes transsahariennes du Niger.

1. Au fondement de la létalité des politiques migratoires du Niger, une loi pour protéger les migrants : La loi 2015-36

Le 26 mai 2015, les autorités nigériennes ont adopté la *loi n° 2015-36 du 26 mai 2015 relative au trafic illicite de migrants*³⁹⁵. Elle constitue une des manifestations d'un programme ambitieux visant à renforcer les mécanismes de contrôle des frontières du Niger, tel que décrit dans le chapitre précédent. L'adoption de cette loi répond à deux objectifs. Elle intervient dans un contexte de convergence des intérêts des autorités nigériennes et européennes pour freiner les mobilités transsahariennes. Pour le Niger, il s'agissait de restreindre les mouvements de certaines catégories de citoyens qui *ternissent* l'image du pays à l'international. Pour l'Europe, il était question de contenir « *l'afflux* » de migrants africains à travers la Méditerranée. En criminalisant certaines prestations de services aux migrants, telles que les *ghettos*³⁹⁶ et le transport de migrants, cette loi vise aussi à protéger les migrants contre les « passeurs sans scrupules ».

1.1. La loi n° 2015-36 : Un résultat de la rencontre des récits nigériens et européens sur les migrations transsahariennes

Les débuts du durcissement de l'approche du Niger en matière de migration remontent à la tragédie de Kantché en octobre 2013, dans laquelle 92 migrants nigériens ont été retrouvés morts à quelques kilomètres de la frontière entre le Niger et l'Algérie. Ils faisaient partie d'un convoi de 112 personnes, dont une majorité de femmes et d'enfants, principalement originaires du département de Kantché, dans la région de Zinder, au sud du Niger. Cette tragédie a révélé les dures réalités et les risques associés aux migrations transsahariennes et a marqué le début

³⁹⁵ République du Niger, loi n° 2015-36 du 26 mai 2015 relative au trafic illicite de migrants :

http://www.justice.gouv.ne/images/lois/pdfs/loi_relative_au_trafic_illicite_de_migrants.pdf

³⁹⁶ Terme désignant les lieux d'hébergement des migrants à Agadez

d'une transition progressive vers une gestion plus stricte des migrations au Niger, donnant ainsi l'impulsion à une remise en question de la position traditionnelle de laissez-faire du pays vis-à-vis des migrations. Cependant, le catalyseur décisif du passage à un modèle plus restrictif de gouvernance migratoire a été la crise géopolitique sans précédent qu'a connue l'Europe en 2015. La crise et les pressions politiques internes qui en ont résulté expliquent l'accélération de la transition du Niger vers une approche plus proactive et restrictive de la gestion des migrations.

1.1.1. La tragédie de Kantché, une première tentative vers le durcissement de l'approche migratoire nigérienne

À la suite de la crise libyenne, déclenchée par l'effondrement du régime de Kadhafi, l'Europe, privée d'un partenaire fiable en Libye, a progressivement redirigé son attention vers le Sahel, en particulier vers le Niger, pour reprendre le contrôle de ses frontières méridionales (Boyer & Chappart, 2018). L'objectif de cette redirection des efforts est de contrôler et d'obstruer les routes transsahariennes, perçues comme des « conduits » pour les migrants se rendant en Libye avant de traverser la Méditerranée. Cette attention accrue de l'Europe vers le Niger et l'objectif d'y externaliser ses dispositifs de contrôle aux frontières interviennent donc dans un contexte de durcissement progressif de la position des autorités nigériennes vis-à-vis de la migration des femmes et des enfants dans la sous-région, notamment vers le Maghreb. Ces facteurs vont progressivement contribuer à l'adoption par le pays d'une stratégie plus restrictive vis-à-vis des migrations, rompant ainsi avec sa position historique de laissez-faire.

Fin octobre 2013, une découverte macabre a été faite à la frontière nigéro-algérienne : les corps de 92 migrants nigériens, dont 33 femmes et 52 enfants. Cet événement a semblé confronter les autorités nigériennes pour la première fois aux dures réalités de la migration des nationaux vers l'Afrique du Nord. Ces personnes sont mortes de déshydratation après que les véhicules qui les transportaient sont tombés en panne alors qu'ils tentaient de se rendre en Algérie. Pourtant, ces femmes et ces enfants, principalement originaires du département de Kantché dans la région de Zinder, se rendaient en Algérie dans le cadre d'une pratique historique de migration saisonnière de travail, ou migration circulaire, pendant la saison sèche. En effet, cette forme de mobilité est historiquement ancrée dans les stratégies d'adaptation et les mécanismes de gestion de crises des ménages nigériens.

Cet évènement dramatique suscita un émoi national et le Gouvernement du Niger décréta un deuil de trois jours sur l'ensemble du territoire national. Il éveilla l'intérêt non seulement des autorités du pays, mais aussi des médias et des acteurs du développement. Des forums sociaux ont été organisés, contribuant ainsi à populariser l'expression « *phénomène Kantché* » (OIM, 2016). Cette tragédie servit ainsi de catalyseur à l'émergence d'un récit national sur la migration clandestine, marquant le début d'un changement de posture du pays vis-à-vis de la migration. En révélant à l'opinion publique le risque souvent mortel lié aux migrations transsahariennes, elle a justifié la nécessité pour le gouvernement de contrôler les migrations clandestines vers l'Afrique du Nord. Ainsi, dès le 1^{er} novembre 2013, ce drame fera l'objet d'une communication du ministre de l'Intérieur au Conseil des ministres préconisant des mesures contre le « *drame de la migration clandestine [..], résultante d'activités criminelles pilotées par des réseaux de trafiquants de toute sorte* ». ³⁹⁷ Le Conseil des ministres a proposé une stratégie en trois volets. Premièrement, des instructions ont été données aux ministres de l'Intérieur et de la Justice pour identifier et « *sanctionner avec la vigueur requise* » les prestataires de services aux migrants « *qui alimentent et entretiennent ces filières criminelles* ». Ces mesures prévoient aussi « *la fermeture immédiate des réceptacles de candidats à l'immigration clandestine, que constituent les ghettos qui émergent à Agadez* ». Enfin, une visite du Premier ministre a été organisée à Kantché, lieu d'origine de ces victimes, afin de présenter aux familles des victimes « *les condoléances de la nation meurtrie par cette tragédie* ».

Ces mesures traduisent la réponse du gouvernement aux facteurs immédiats et sous-jacents qui contribuent à la crise de la migration clandestine, tout en reflétant une évolution vers une gestion plus restrictive et plus préventive des migrations transsahariennes. Toutefois, ces mesures n'ont pas été suivies d'effets notables. Les ghettos furent temporairement fermés, mais les prestataires de services aux migrants, tels que les agences de courtage ³⁹⁸ et les transporteurs, ne furent pas davantage inquiétés, comme le souligne cet ancien patron d'une agence de courtage à Agadez : « *on a continué à accueillir et à transporter les passagers vers la Libye et l'Algérie, mais on n'avait pas les mêmes rapports et les mêmes facilités avec la police comme avant, mais on continuait quand même à faire notre activité* » ³⁹⁹. Il n'y a pas eu d'arrestations parmi les prestataires de services aux migrants et leurs activités se sont poursuivies plutôt normalement.

³⁹⁷ Niamey.com : Conseil des ministres du vendredi 1er novembre 2013, 3 novembre 2013, disponible : <http://news.niamey.com/h/9030.html> [accédé le 8 février 2023]

³⁹⁸ Nom officiel des agences s'occupant du transport des migrants vers les pays arabes frontaliers (Algérie et Libye) (Brachet, 2007, p.54)

³⁹⁹ Entretien avec un ancien patron d'une agence de courtage à Agadez, aout 2022.

Cependant, le climat entre eux et les forces de sécurité a changé, révélant un changement d'attitude des autorités à l'égard de la migration transsaharienne.

Néanmoins, ces mesures « *n'avaient pas été suivies de ressources nécessaires* » permettant aux forces de sécurité d'avoir un impact significatif sur ces activités.⁴⁰⁰ Outre le fait que les forces de sécurité n'avaient aucun intérêt à mettre fin à ces dernières « *puis qu'elles leur permettaient d'arrondir leurs fins du mois* » et que cela « *faisait bien leur affaire et tout le monde était content* »,⁴⁰¹ ces mesures visaient principalement la migration des femmes et des enfants, jugée « *dégradante pour l'image du pays* »⁴⁰². Elles s'inscrivaient également dans la continuité d'une représentation dévalorisante de la migration féminine par l'État, telles qu'exprimées dans les discours de Seyni Kountché, chef de l'État de la République de 1974 à 1987. Cependant, malgré cette perception négative, le Gouvernement nigérien n'a jamais entrepris des mesures visant à contrôler effectivement ces mobilités. La tragédie de Kantché a donc, en ce sens, marqué un changement dans le récit national relatif à la migration vers l'Afrique du Nord, la transformant progressivement d'une activité vitale pour l'économie de la région d'Agadez et du Niger en général, en une activité criminelle appelant des mesures punitives.

Néanmoins, ce n'est qu'à la fin de l'année 2015, lorsque ce récit national a rencontré celui promu par l'UE et ses États membres engagés dans un processus d'externalisation du contrôle des migrations et de l'accueil des réfugiés, que l'on a assisté à un véritable changement de paradigme dans la politique migratoire nigérienne.

1.1.2. Des récits convergents : Passage à une gouvernance migratoire plus restrictive dans un contexte d'interventionnisme européen

La tragédie de Kantché a donné lieu à une première tentative de la part du gouvernement nigérien pour envisager une gestion plus restrictive des migrations transsahariennes, mais cette intention est restée embryonnaire et n'a pas été suivie par des actions durables. En outre, comme nous l'avons souligné précédemment, les mesures prises par le gouvernement au lendemain de ce tragique événement ne visaient qu'une forme bien définie de mobilité. Le point d'inflexion est intervenu lorsque ce récit local a croisé celui de l'Union européenne et de ses États membres, aux prises avec une crise de l'accueil de migrants et de réfugiés, laquelle a mis à l'épreuve les

⁴⁰⁰ Entretien avec un responsable de la police nationale à Agadez, septembre 2021

⁴⁰¹ Entretien avec un ancien patron d'une agence de courtage à Agadez, août 2022

⁴⁰² Alternative espace citoyen (2017), *Les femmes migrantes de Kantché*, film documentaire : <https://vimeo.com/243654549>

valeurs fondamentales de l'Europe (Fargues, 2016). Pour faire face à ce flux de personnes, décrit par l'OIM comme *le plus important depuis la Seconde Guerre mondiale*, l'UE a cherché à alléger la pression en externalisant ses dispositifs de contrôle des migrations et d'accueil des réfugiés. Sa stratégie a alors consisté à forger des partenariats avec les principaux pays de transit et d'origine le long des routes migratoires, dont le Niger (**cf. chapitre 4**).

Cet interventionnisme extérieur de l'UE a trouvé un écho dans la tentative du gouvernement nigérien de réformer sa gouvernance migratoire. L'alignement des récits nigérien et européen a conduit à une confluence synergique, accélérant l'évolution du Niger vers une approche plus stricte de la gestion des migrations. C'est dans ce contexte que le 26 mai 2015, sans consultation des acteurs locaux ni débat à l'Assemblée nationale, le Parlement nigérien a adopté la loi n° 2015-36 sur le trafic de migrants. Cette loi, officiellement adoptée pour protéger les migrants contre les *passeurs sans scrupules*, a étendu son champ d'application au-delà du contrôle de la migration féminine, prioritaire pour le Niger. Elle visait à contrôler et à pénaliser fermement certaines activités impliquant des prestations de services aux migrants, notamment le transport et l'hébergement, désormais considérées comme des activités criminelles.

Bien qu'elle ait été adoptée dans un contexte de convergence d'intérêts en matière de restriction des mobilités, il est important de souligner que dans la pratique, les intérêts du Niger et de l'UE divergent considérablement. Pour le Niger, il s'agissait de lutter contre « ces trafiquants qui abandonnent femmes et enfants dans le désert », comme le rappelle la directrice de l'ANLTP, « pour qu'en pareilles circonstances, [ils] soient sévèrement punis, parce qu'en 2013, il n'y avait pas encore de « loi appropriée pour les poursuivre, sur la base d'un délit, qui est la mise en danger de la vie d'autrui »⁴⁰³. Officieusement, la loi visait également à contrôler les migrations de femmes et d'enfants, considérées comme « particulièrement déshonorantes » en raison des activités qu'elles exercent dans les pays d'accueil⁴⁰⁴. Tandis que l'intérêt de l'UE est de contenir toutes les formes de mobilités transsahariennes en mobilisant le *mythe de l'invasion*, en présentant les migrants africains (voire toute la population africaine) comme se dirigeant vers l'Europe (De Haas, 2008; Hage, 2016). Cette vision fait ainsi tabula rasa des dynamiques

⁴⁰³ Le Sahel, Mme Gogé Maïmouna Gazibo, directrice générale de l'Agence Nationale de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants (ANLTP/TIM) : « Notre pays fait partie des pays qui luttent, le mieux, contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants », 27 septembre 2019, available at : <http://www.lesahel.org/mme-goge-maimouna-gazibo-directrice-generale-de-lagence-nationale-de-lutte-contre-la-traite-des-personnes-et-le-traffic-illicite-des-migrants-anltp-tim-notre-pays-fait-partie/> [accessed 8 February 2023]

⁴⁰⁴ Entretien avec un responsable de la direction régionale des migrations à Agadez, septembre 2021

socio-économiques propres à ces pays, dont le Niger, et en particulier du poids des mobilités internes. Or, ces mobilités transsahariennes sont vitales pour les ménages de la région d'Agadez et pour l'économie nigérienne en général. Contenir et restreindre ces mouvements comporte donc des implications considérables, non seulement pour la gouvernance des migrations, mais aussi pour les moyens de subsistance et la viabilité économique de la région.

L'endiguement et la restriction de ces mobilités ont donc des implications considérables, non seulement pour la gouvernance des migrations, mais aussi pour les moyens de subsistance et la durabilité économique de la région. Dès lors, si cette loi traduit bien une volonté commune de renforcer la gouvernance migratoire, les intérêts et les implications divergents impliquent une approche plus nuancée des conditions de son élaboration et de son adoption.

1.2. Une loi pour « protéger » les migrants contre des « passeurs sans scrupules »

Cette section explore différentes dimensions de la loi n° 2015-36, en s'attachant notamment à une analyse critique de son contenu, des conditions de sa mise en œuvre et de ses conséquences. En effet, pour saisir l'impact du tournant sécuritaire nigérien sur les dynamiques migratoires, il est essentiel de détailler son contenu et les mesures qui en ont découlé.

1.2.1. Protéger les migrants en criminalisant les prestations de services aux migrants

1.2.1.1. Mise en place et évolution de la législation nigérienne en matière de lutte contre la traite des personnes

La loi 2015-36 a été adoptée le 26 mai 2015, mais n'a été pleinement mise en œuvre qu'en septembre 2016. Officiellement, elle a été introduite pour intégrer la résolution 55/25, dite Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ou Convention de Palerme⁴⁰⁵, dans la structure juridique nigérienne. La résolution susmentionnée a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 15 novembre 2000. Elle a été ouverte à la signature des États membres lors d'une conférence de haut niveau qui s'est tenue à Palerme du 12 au 15 décembre 2000 et est entrée en vigueur le 29 septembre 2003. Son objectif est de favoriser la coopération internationale pour combattre et prévenir diverses formes de criminalité

⁴⁰⁵ Nations Unies, Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée et protocoles s'y rapportant : <https://www.unodc.org/documents/treaties/UNTOC/Publications/TOC%20Convention/TOCebook-f.pdf>

organisée au-delà des frontières nationales. En outre, cette dernière vise à susciter des réponses législatives et institutionnelles nationales qui incluent la criminalisation de ces activités illicites, la mise en place de mécanismes juridiques d'extradition et d'entraide judiciaire, et la promotion de la protection des victimes et des témoins affectés par ces crimes.

Le Niger a ratifié la Convention et ses Protocoles en décembre 2010. Puis, le 16 décembre de la même année, le pays a adopté l'ordonnance n° 2010-86 dont l'application a conduit à la création de la Commission nationale de coordination de la lutte contre la traite des personnes (CNCLTP) et de l'Agence nationale de lutte contre la traite des personnes (ANLTP). Opérationnelle depuis 2013, l'ANLTP est la structure chargée de mettre en œuvre les mesures préventives et les actions de lutte contre la traite des personnes⁴⁰⁶. Suite à l'adoption de la loi 2015-36, ses missions ont été élargies à la lutte contre le trafic de migrants. Elle a ainsi été rebaptisée Agence nationale de lutte contre la traite des personnes et du trafic illicite des migrants (ANLTP/TIM).

1.2.1.2. Traduction de la Convention de Palerme dans la législation nigérienne : Adoption de la loi 2015-36

L'interprétation nigérienne de la Convention de Palerme, résumée dans la loi 2015-36, vise à prévenir et à combattre le trafic de migrants, à protéger les droits des migrants « clandestins » et à promouvoir et faciliter la coopération nationale et internationale pour prévenir et combattre « le trafic illicite de migrants » sous toutes ses formes⁴⁰⁷.

Elle définit *le trafic illicite de migrants* comme le fait d'assurer, en vue d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, la traversée illégale des frontières du pays d'un ressortissant étranger. Ce délit est passible d'une peine allant de 5 à 10 de prison et d'une amende de 1 à 5 millions de francs CFA (de 1 524 à 7 622 €) (art. 10) dans un pays où le revenu mensuel moyen par habitant est estimé en 2020 à moins de 45 \$⁴⁰⁸. En outre, toute personne qui fabrique, procure, fournit ou détient un document de voyage ou

⁴⁰⁶ République du Niger, enquête sur les comportements, attitudes et pratiques des populations en matière de traite des personnes au Niger, rapport d'analyse, novembre 2016 :

http://www.justice.gouv.ne/images/2020/PDF/JusticeChiffres/Rapport_Enquete_CAP_Justice_Traite%20des_personnes_2016.pdf

⁴⁰⁷ Niger : Loi N° 2015-36 du 26 mai 2015 relative au Trafic Illicite de Migrants [Niger], 26 May 2015, disponible au : <https://www.refworld.org/docid/60a505e24.html> [accédé le 21 May 2023]

⁴⁰⁸ La Banque mondiale, Revenu national net ajusté par habitant (\$ US courants) :

<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.ADJ.NNTY.PC.CD?end=2020&start=2020&view=map>

d'identité frauduleux afin de permettre le trafic de migrants est punie d'un emprisonnement de 3 à 7 ans et d'une amende de 1 à 3 millions de francs CFA (1 524 à 4 574 €) (art. 11). En outre, quiconque utilise des moyens illégaux pour permettre à une personne qui n'est ni ressortissant ni résident permanent du Niger d'entrer dans le pays sans remplir les conditions requises pour y résider légalement est passible de 2 à 5 ans de prison et d'une amende de 500 000 à 2 millions de francs CFA (762 à 3 049 €).

La loi 2015-36 prévoit également une vingtaine de circonstances aggravantes lorsque ces délits impliquent des circonstances telles que la mise en danger de la vie des migrants, le traitement inhumain ou dégradant du migrant, en cas de récidive, etc. Ainsi, quiconque commet l'une des infractions prévues à l'article 10 de la loi, avec une ou plusieurs des circonstances aggravantes prévues à l'article 16, est passible d'une peine d'emprisonnement de 5 à 25 ans, et d'une amende de 3 millions à 20 millions de francs CFA (4 574 à 30 490 €) (art. 17). De plus, 20 à 30 ans d'emprisonnement et une amende de 20 à 30 millions de francs CFA (30 490 à 45 735 €) sont requis pour ceux qui profitent ou abusent de la vulnérabilité ou de la dépendance du migrant qui fait l'objet d'un trafic illicite (art. 18). En dehors des sanctions prévues pour les personnes physiques, la loi prévoit aussi des sanctions pour les personnes morales telles que les entreprises de transport. En effet, toute entreprise de transport (personne physique ou morale) qui omet de vérifier que chaque passager est en possession des documents d'identité ou de voyage exigés pour l'entrée dans le pays est passible d'une amende de 1 à 3 millions de francs CFA (art. 20). Outre ces sanctions financières, les entreprises s'exposent à une interdiction d'exercer l'activité de transport et d'exercer d'autres activités commerciales, ou de créer une autre entité juridique en rapport avec le transport, etc. (art. 19). Dès lors, cette législation amorce de fait un processus qui peut être interprété comme une privatisation du contrôle des frontières ou, plus précisément, comme une délégation de souveraineté à des acteurs privés.

La loi 2015-36 va au-delà de la lutte contre la traite des êtres humains pour élever « *le trafic de migrant au rang de crime réprimé avec encore plus de sévérité que la traite de personnes* »⁴⁰⁹. En effet, selon les dispositions de l'ordonnance n° 2010-86 du 16 décembre 2010 relative à la lutte contre la traite des personnes,⁴¹⁰ toute personne qui commet intentionnellement l'infraction de « traite des personnes » est punie d'une peine d'emprisonnement de 5 à dix

⁴⁰⁹ Entretien avec un responsable de l'Agence nationale de la lutte contre la traite de personnes, septembre 2021.

⁴¹⁰ Niger : Ordonnance n° 2010-86 du 16 décembre 2010 relative à la lutte contre la traite des personnes, 16 décembre 2010, disponible au : http://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=fr&p_isn=102322 [accédé le 21 May 2023]

10 ans et d'une amende de 500 000 à 5 000 000 de francs (art. 10). En cas de circonstances aggravantes, telles que l'infliction délibérée de blessures ou la mort de la victime, les peines vont de 10 à 30 ans d'emprisonnement. Il est intéressant de noter que ces peines sont moins sévères que celles prévues pour le trafic illicite de migrants. En effet, pour ce délit, la loi prévoit non seulement des peines d'emprisonnement, mais aussi des amendes allant de 3 à 20 millions de francs CFA (art. 17).

Cependant, la mise en œuvre de la loi 2015-36 présente des défis majeurs en raison de l'absence d'un décret d'application spécifique. Par conséquent, son application peut varier en fonction du contexte géographique et des interprétations des acteurs impliqués, aussi bien ceux chargés de sa mise en œuvre que ceux qui y sont assujettis. Les migrants et ceux qui les transportent sont particulièrement vulnérables à ces disparités d'interprétation, ouvrant ainsi la voie à des abus tels que des rackets par les forces de défense et de sécurité ou d'autres pratiques de violation des droits, comme cela a pu être documenté par la recherche (Reineri, 2018). Cette situation est amplifiée par les sanctions très lourdes prévues par la loi en cas de violation, créant un climat d'appréhension et d'insécurité accru, notamment dans la région d'Agadez.

1.2.2. Matérialisation de la loi 2015-36 : Une mise en œuvre avec des effets géographiques différenciés

L'application de la loi 2015-36 a été initialement circonscrite à la région d'Agadez, suivant ce que Bazoum Mohamed, président de la République du Niger déposé par le coup d'État du 26 juillet 2023, décrivait à l'époque comme « *la ligne rouge à ne pas franchir* », avant d'élargir progressivement son champ d'application à l'ensemble du pays (Boyer, Mounkaila, & Ayouba Tinni, 2020).

De fait, au-delà de la ville d'Agadez, les transporteurs interceptés avec des subsahariens à bord, y compris de la CEDEAO, sont arrêtés, condamnés et leurs véhicules confisqués. La loi 2015-36 a institué un délit d'intention, puisque des personnes sont arrêtées (et condamnées) à des centaines de kilomètres de la frontière sur la base de leur intention supposée de franchir illégalement les frontières nord du pays (Brachet, 2020). De fait, au-delà de la ville d'Agadez, les transporteurs interceptés avec des Subsahariens à bord, y compris les ressortissants de la CEDEAO pourtant autorisés à circuler librement dans cette zone d'intégration régionale, sont arrêtés, condamnés et voient leurs véhicules confisqués.

L'application de cette loi à la région d'Agadez est intervenue selon un calendrier qui n'est pas neutre. Elle a coïncidé avec la création, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, en septembre 2016, d'une Division des investigations spéciales (DIS) au sein de la Direction de la surveillance du territoire (DST), spécialisée dans la lutte contre le trafic de migrants, la traite des personnes et la fraude documentaire.⁴¹¹ La création de la DIS fait suite au lancement, en juin 2016, du nouveau *Cadre de partenariat pour les migrations*⁴¹² entre l'UE et le Niger, visant à mettre directement en œuvre la loi 2015-36 (Brachet, 2018b). Pour rappel, la DIS accueille les Équipes conjointes d'investigations (ECI) constituées d'officiers de police espagnols, français et nigériens. Ces ECI visent à lutter contre les réseaux criminels liés à la migration irrégulière, à la traite des personnes et au trafic de migrants⁴¹³. Selon divers témoignages, les policiers européens participeraient activement aux patrouilles des forces de défense et de sécurités (FDS) nigériennes⁴¹⁴, ainsi qu'aux interrogatoires des supposés « trafiquants » des migrants interceptés (Dauchy, 2020). Financée par le FFUA et mise en œuvre par la Fondation FIIAPP, la première ECI a été créée à Agadez en décembre 2016, trois mois après le début de l'application effective de la loi 2015-36 dans la région en septembre 2016. Par ailleurs, l'effectivité de cette loi à Agadez coïncide également avec l'ouverture dans la région, quelques mois plus tôt, en avril 2016, d'une antenne d'EUCAP Sahel (European Union Capacity-Building Mission), la coopération policière de l'UE, dont le mandat a été étendu pour l'occasion à la lutte contre la migration irrégulière. EUCAP Sahel Niger apporte une assistance technique aux l'ECI (et à l'ensemble des FDS) à travers diverses formations de « renforcement des capacités ».

Cet assemblage juridique, répressif et sécuritaire sur mesure, imaginé pour combattre le *modèle économique des passeurs*, a conduit à l'arrestation de plus de 700 personnes depuis fin 2016, pour la plupart des transporteurs et des propriétaires de ghettos, ainsi qu'à l'ouverture de plus

⁴¹¹ Le Sahel, ECI-Niger : 15 fonctionnaires de police formés à l'utilisation des matériels technologiques de surveillance et de traçage biométrique, 10/06/2016 : <https://www.lesahel.org/eci-niger-15-fonctionnaires-de-police-formes-a-lutilisation-des-materiels-technologiques-de-surveillance-et-de-tracage-biometrique/>

⁴¹² Commission européenne, Communiqué de presse, La Commission annonce un nouveau cadre pour les partenariats de migration : une coopération renforcée avec les pays tiers pour mieux gérer les migrations : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_16_2072

⁴¹³ Commission européenne, Création d'une Équipe Conjointe d'Investigation (ECI) pour la lutte contre les réseaux criminels : https://trust-fund-for-africa.europa.eu/our-programmes/creation-dune-equipe-conjointe-dinvestigation-eci-pour-la-lutte-contre-les-reseaux-criminels_en

⁴¹⁴ Entretien, responsable de la direction régionale de la police d'Agadez, septembre 2021

de 400 procédures judiciaires⁴¹⁵. Plus d'une centaine de véhicules ont également été saisis, et des dizaines de ghettos fermés (cf. **photo 12**). Le nombre de migrants intercepté et remis à la police a également fortement augmenté. Selon les chiffres de la direction régionale de la police nationale d'Agadez, plus de 2 000 migrants leur ont été déférés, au cours des six mois suivant l'application de la loi 2015-36, contre 1 700 pour l'ensemble de l'année 2016⁴¹⁶.

Photo 12 : Pick-up saisis aux transporteurs de migrants stockés à la Zone de défense n° 2, principale base militaire d'Agadez



Source : Francesco Bellina, 2018

Devant le succès supposé de cette loi à Agadez, son champ d'application a été progressivement étendu à d'autres régions, telles que Zinder et Tahoua. Au fur et à mesure que l'application de la loi devenait nationale, des antennes de l'ANLTP et des ECI étaient créées. Toutefois, il convient de noter que cela n'a pas donné les résultats escomptés, contrairement à la success-story mise en avant à Agadez par les autorités nigériennes et européennes⁴¹⁷.

⁴¹⁵ Commission européenne, Communiqué de presse conjoint : Renforcement de la coopération dans la lutte contre le trafic de migrants : l'Union européenne et le Niger lancent un partenariat opérationnel de lutte contre le trafic de migrants, 15 juillet 2022 : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_22_4536

⁴¹⁶ Entretien, responsable de la direction régionale de la police d'Agadez, septembre 2021

⁴¹⁷ European Commission, Fifth Progress Report on the Partnership Framework with third countries under the

Les mesures de contrôle des flux migratoires et des frontières mises en œuvre à Agadez dans la foulée de la loi 2015-36 ont abouti à une baisse drastique du nombre de migrants qui y transitent, le démantèlement de plusieurs réseaux de transport de migrants, ainsi que l'arrestation et la saisie de véhicules de nombreux transporteurs de migrants. Le nombre de migrants transitant par Agadez est ainsi passé de 330 000 en 2016 à 70 000 en 2017. Cette réduction a été saluée par les dirigeants nigériens et européens comme une victoire pour les droits des migrants et un triomphe contre les réseaux criminels⁴¹⁸. Cependant, cette rhétorique de *mission accomplie* ne raconte qu'une partie de l'histoire. En effet, les rapports de nombreux chercheurs, journalistes et activistes décrivent les résultats de ces mesures comme contre-productifs au mieux, et aux pires mortels. La déstructuration du système de transport a non seulement eu des effets négatifs sur l'économie locale de la région d'Agadez, mais a également conduit à un désastre humanitaire pour les migrants. Il en résulte une hausse du nombre d'abandons, de disparitions et de décès de personnes le long des routes transsahariennes du Niger.

1.2.3. Clandestinisation du transport des migrants et exacerbations des dangers : Les effets pervers et létaux de la loi 2015-36

Alors que la loi 2015-36 a été adoptée avec la noble intention de préserver les droits de migrants et de les protéger, les pratiques de contrôle et la criminalisation du transport des migrants qui en résultent ont eu de profondes répercussions en termes de l'accroissement des risques et des dangers encourus par ces mêmes personnes.

Jusqu'en 2015, les migrants qui se rendaient en Libye via le Niger pouvaient profiter, sans être inquiétés, de la sécurité offerte par les convois hebdomadaires de l'armée nigérienne quittant Agadez tous les lundis à destination de Dirkou (Brachet, 2018). Mais les mesures répressives édictées par la loi 2015-36 ont mis fin à cette pratique et les migrants se retrouvent sans aucune forme d'encadrement étatique. En effet, en raison de la criminalisation, tant les voyageurs que ceux qui les transportent n'ont d'autre choix que de tenter d'échapper au contrôle de l'État, en contournant les points de contrôle et les zones de patrouille des forces de défense et de sécurité.

European Agenda on Migration, Brussels, 6.9.2017, com (2017) 471 final :

https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/20170906_fifth_progress_report_on_the_partnership_framework_with_third_countries_under_the_eam_en_0.pdf

⁴¹⁸ The Guardian, EU claims of success in curbing Niger migrants greeted with scepticism, 15 December 2016, <https://www.theguardian.com/global-development/2016/dec/15/eu-claims-success-curbing-migration-niger-scepticism-meps-international-organisation-for-migration>

Les routes qu'ils empruntent désormais n'offrent guère de possibilités de sauvetage en cas de panne du véhicule, d'accident ou d'abandon par les transporteurs (cf. **photo 13**). Il en résulte ainsi une augmentation significative du nombre de disparitions et de décès de migrants. Il en résulte une augmentation significative du nombre de migrants disparus ou morts. Cette hausse est particulièrement flagrante le long des routes menant à la frontière libyenne, où sont concentrés les dispositifs de contrôle et de surveillance des FDS. Le Sahara nigérien s'est ainsi transformé en un vaste tombeau à ciel ouvert pour les innombrables personnes qui tentent de le traverser.

Photo 13 : Véhicule tombé en panne sur l'axe Agadez-Libye causant la mort d'une dizaine de migrants en juillet 2017



Source : Taher Laouel, 2017

Depuis 2015, les découvertes macabres de corps de migrants tentant de traverser le désert du Sahara nigérien font régulièrement la une des journaux nationaux et internationaux. Ainsi, 48 corps ont été retrouvés dans le désert nigérien en juin 2015,⁴¹⁹ 34 en juin 2016⁴²⁰, 44 en mai

⁴¹⁹ RFI, Migrants morts dans le Sahara : des drames difficiles à chiffrer, 16 juin 2015, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20150616-migrants-morts-le-sahara-drames-difficiles-chiffrer-d%C3%A9sert-niger-0im>

⁴²⁰ Le Monde, Niger : trente-quatre migrants retrouvés morts dans le désert, 16 juin 2016, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/06/16/niger-trente-quatre-migrants-retrouves-morts-dans-le-desert_4951479_3212.html

2017⁴²¹ et 52 en juin 2017⁴²², pour n'en citer que quelques-uns. La dispersion des trajectoires des migrants, motivée par l'évitement des contrôles, a non seulement augmenté les risques qu'ils encourent, mais a également rendu la documentation de ces tragédies plus difficile et aléatoire.

Le désert du Sahara, tueur vélocé et impitoyable, laisse peu de traces derrière lui. Sa chaleur extrême pose un véritable défi à la physiologie humaine, asséchant rapidement les tissus humains, tandis que son sable mouvant et brûlant enfouit les restes. Dans cette partie du monde, la température diurne peut facilement atteindre 50 °C. À une telle température, le mécanisme de thermorégulation consomme toute l'énergie disponible, rendant ainsi la survie impossible au-delà d'un jour ou deux sans eau⁴²³. Bien qu'il soit devenu difficile de documenter les décès en raison de l'éloignement et de la dispersion des trajectoires, quelques rares acteurs travaillent dans ce sens, comme l'Alarme Phone Sahara (APS)⁴²⁴ (cf. photo 14) et l'OIM. APS est un réseau de coopération basé à Agadez, regroupant des initiatives et des individus des régions du Sahel, du Sahara et de l'Europe. Il a été mis en place pour défendre et protéger la vie et la liberté de circulation des migrants et des réfugiés contre les politiques migratoires répressives et souvent meurtrières. Il dispose d'un important réseau de lanceurs d'alerte (bénévoles) dans la région, qui rendent compte de la situation des migrants sur les routes et dans les villages reculés du désert saharien, et tentent de les soutenir.

⁴²¹ Al Jazeera, More than 40 migrants « die of thirst » in Niger, 1er juin 2017,

<https://www.aljazeera.com/news/2017/6/1/more-than-40-migrants-die-of-thirst-in-niger>

⁴²² BBC, Niger migrants : 52 die during desert crossing, 27 juin 2017, <https://www.bbc.com/news/world-africa-40408599>

⁴²³ Science & Vie, Chaleur : 7 techniques des Bédouins pour survivre dans le désert, 13 juin 2020 :

<https://www.science-et-vie.com/corps-et-sante/chaleur-les-7-techniques-desert-1987.html#item=1>

⁴²⁴ Alarm Phone Sahara (APS), Civilian patrol in the desert beyond a snag; 30 juillet 2021 :

<https://alarmphonesahara.info/en/blog/posts/civilian-patrol-in-the-desert-beyond-a-snag>

Photo 14 : Équipes d'Alarme Phone Sahara enterrant un migrant trouvé mort dans le désert nigérien



Source : Alarme Phone Sahara, 2021.

Malgré des ressources limitées, les missions de sauvetage de l'OIM et les efforts de la société civile, comme APS, sauvent de nombreuses vies chaque mois. Entre 2016 et 2019, par exemple, les opérations de recherche et de sauvetage (SAR) de l'OIM, en collaboration avec la direction de la protection civile du Niger, autour des villes d'Agadez, Bilma et Dirkou, ont permis de secourir quelque 1 739 migrants abandonnés par leurs transporteurs (OIM, 2020, p. 14).

Cependant, malgré les efforts de ces acteurs, l'immensité du désert du Sahara et les itinéraires fuyants désormais empruntés rendent difficile une documentation précise des cas de décès de migrants dans cette partie du territoire. De nombreux incidents ne sont pas signalés ou comptabilisés. En effet, le plus souvent, lorsque des corps sont retrouvés, c'est généralement par hasard, et souvent des mois, voire des années après le décès. Il convient également de noter que les forces de sécurité qui patrouillent dans ces zones ne signalent pas toujours ces sinistres découvertes, « *peut-être pour réduire la paperasse officielle ou pour éviter une publicité négative sur leur travail* » (Brachet, 2018, p. 28). Malgré l'absence d'une documentation fine des incidents, il ressort à partir des données fragmentaires disponibles et des témoignages des survivants des pratiques récurrentes contribuant aux disparitions dans le désert. En effet, dans la plupart des cas, la mort est causée par la déshydratation à la suite d'accidents ou de pannes de véhicules dans des zones isolées où les chances de secours sont très limitées, voire inexistantes.

Bien que la loi de 2015 ait été adoptée pour prévenir les souffrances de migrants dans le Sahara, et que le récit de la *mission accomplie* diffusé par le gouvernement nigérien et ses partenaires

ait mis l'accent sur la protection des migrants⁴²⁵, les éléments analysés ici suggèrent une réalité tout à fait différente. La loi 2015-36, ainsi que les pratiques de contrôle aux frontières qui y sont associées, ont en réalité augmenté les dangers auxquels les migrants sont confrontés lors de la traversée du Sahara nigérien. En dépit de la convergence d'analyses menées par un large spectre d'acteurs pour indiquer une telle augmentation des dangers auxquels ils sont exposés du fait de cette loi, les données sur le nombre réel de décès restent rares et, au mieux, parcellaires. L'OIM, à travers le Projet *Migrants disparus*, reste le seul acteur à disposer d'une base de données recensant ces décès. Bien que celle-ci soit loin d'être exhaustive, elle corrobore les observations des acteurs de terrain, faisant état de la hausse des dangers encourus par les migrants du fait de ces politiques et pratiques de contrôle.

L'analyse des chiffres de la base de données du Projet Migrants Disparus⁴²⁶ montre en effet une augmentation du nombre de décès de migrants entre 2015 et 2022. Depuis 2014, cette base a recensé 1 329 migrants morts ou disparus en tentant de traverser le Sahara, dont 1 092 ont péri en traversant sa partie nigérienne. Cependant, l'OIM admet que le nombre réel est certainement beaucoup plus élevé (cf. figure 59).

En 2015, 56 migrants sont morts en tentant de traverser le désert du Sahara nigérien. En 2017, ce chiffre est passé à 433, soit une hausse vertigineuse de 700%. Cette augmentation coïncide, entre autres facteurs, avec la mise en œuvre effective de la loi 2015-36 et le déploiement, fin 2016, de l'ECI et d'EUCAP Sahel à Agadez. Toutefois, une tendance inverse a commencé à se dessiner en 2018. Les chiffres de la mortalité ont progressivement diminué, en passant de 193 en 2018 à 40 en 2022. Cette tendance à la baisse peut être attribuée à plusieurs facteurs. Tout d'abord, elle correspond au temps d'adaptation qu'il a fallu aux transporteurs pour s'adapter aux nouvelles réalités du transport de migrants et aux nouveaux itinéraires de contournement. Selon un responsable de l'Association des ex-prestataires de la migration, cette baisse s'explique par le fait que de nombreux anciens transporteurs auraient repris leurs activités de convoi. Ce retour ferait suite aux résultats décevants des solutions de reconversion qui leur avaient été proposées⁴²⁷. Ce dernier estime en effet que, contrairement

⁴²⁵ La Tribune Afrique, Migration illégale : le Niger assure le job, selon l'OIM, 17 octobre 2017 :

<https://afrique.latribune.fr/afrique-de-l-ouest/niger/2017-10-17/migration-illegale-le-niger-assure-le-job-selon-l-oim-754381.html>

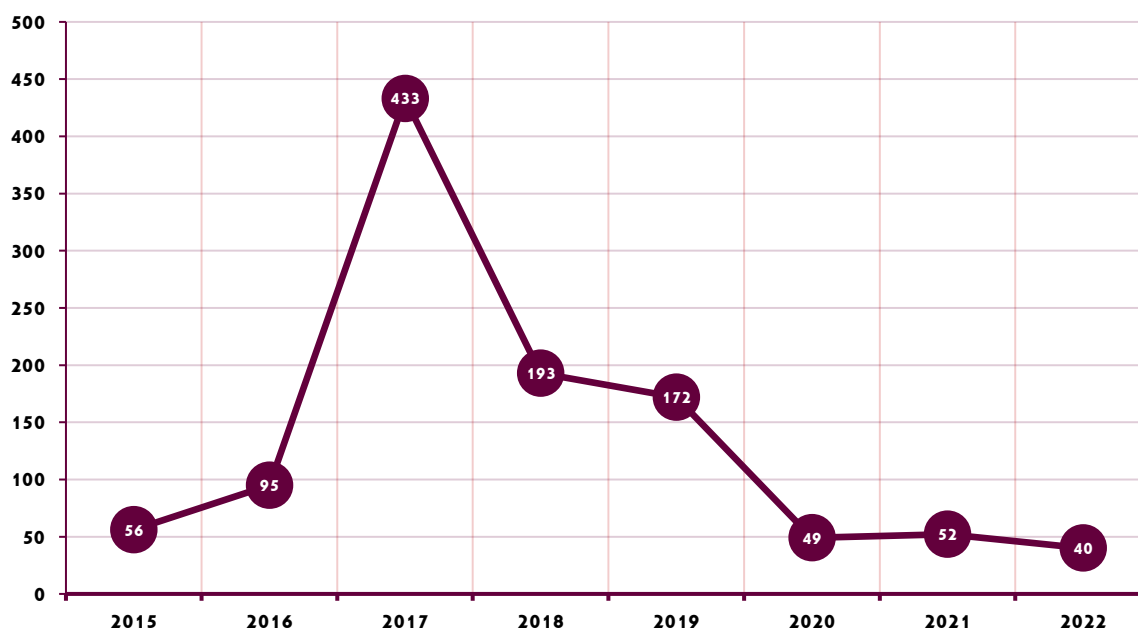
⁴²⁶ Missing Migrants Project, Organisation internationale pour les migrations (IOM) :

<https://missingmigrants.iom.int/data> [consulté le 7 avril 2023]

⁴²⁷ Plan d'Actions à Impact Economique Rapide à Agadez (PAIERA) : https://trust-fund-for-africa.europa.eu/our-programmes/plan-dactions-impact-economique-rapide-agadez-paiera_en

aux réseaux souterrains qui se sont développés après l'adoption de la loi, les anciens « maitrisent très bien le Sahara plus que les FDS parce qu'ils sont nés ici, ils sont nés en Libye, ils sont nés en Algérie, tous les transporteurs là, ils sont nés à Agadez ». Ils peuvent donc « prendre des passagers et contourner tous ces axes-là, sans risquer des vies »⁴²⁸.

Figure 59 : Nombre de migrants morts entre 2015 et 2022 en tentant la traversée du désert du Sahara au Niger



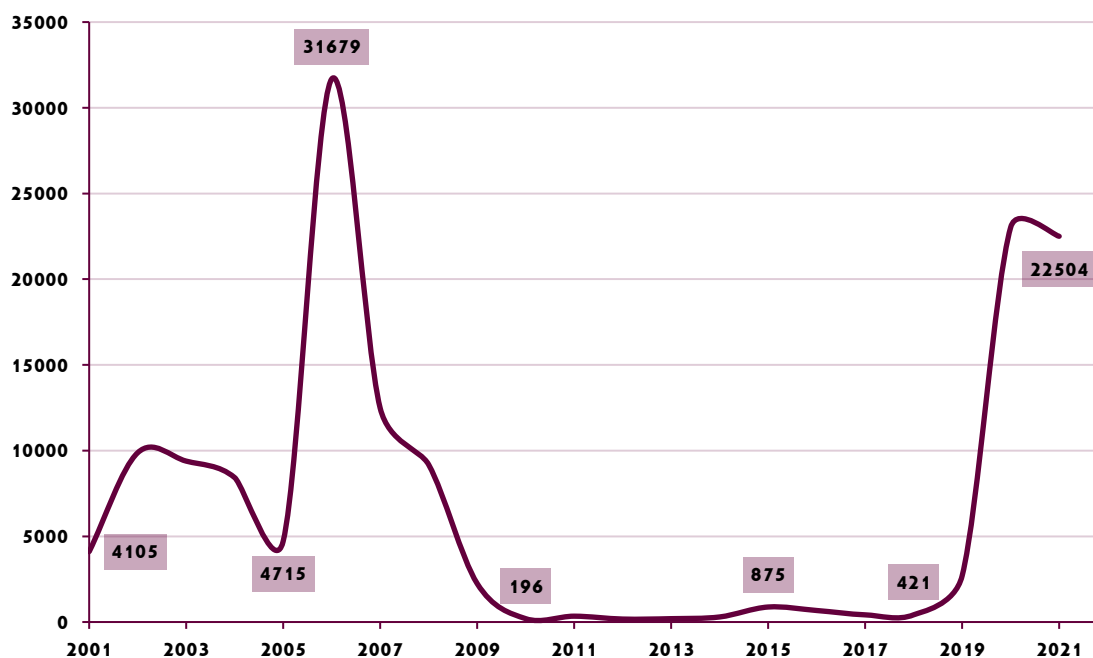
Source : OIM, Missing Migrant Project (<https://missingmigrants.iom.int/fr>)

D'autre part, la résurgence des routes côtières ouest-africaines a également contribué à la baisse des flux migratoires passant par les routes transsahariennes du Niger. Les arrivées sur les côtes espagnoles, en particulier les îles Canaries, ont connu une reprise à la fin des années 2010 (cf. **figure 60 & chapitre 2**). Par exemple, en 2018 et 2019, les autorités espagnoles ont intercepté respectivement 1 323 et 2 718 migrants aux îles Canaries, ce qui représente une augmentation significative par rapport aux 421 personnes interceptées en 2017. En 2020, 23 029 migrants ont atteint ces îles, suivis par 22 504 en 2021 et 8508 entre janvier et juin 2022 (Bird Ruiz-Benitez De Lugo, 2022, p. 7). Ces tendances pourraient ainsi expliquer la baisse de la mortalité observée sur les routes nigériennes depuis 2018, alors qu'un nombre croissant de migrants ouest-africains (à destination de l'Europe) choisit de partir depuis les côtes atlantiques. Il convient toutefois de souligner que ces routes sont tout aussi meurtrières que celles du Sahara. Selon l'OIM, depuis

⁴²⁸ Entretien avec un responsable de l'Association des ex-prestataires de la migration, Agadez, octobre 2021.

2014, 26 912 personnes se sont noyées en Méditerranée (plus de la moitié des décès enregistrés dans le monde), dont 3 330 sur les routes de la Méditerranée occidentale.

Figure 60 : Arrivées des migrants aux îles Canaries entre 2001 et 2021



Source : Black & Highman (2020, p. 32) et Bird Ruiz-Benitez De Lugo (2022, p. 7)

Malgré les efforts des différents acteurs, la documentation et la compilation systématiques des décès de migrants sont loin de refléter fidèlement la réalité. De plus, il existe peu d'éléments empiriques qui permettent de corroborer le récit de *mission accomplie* véhiculé par les autorités nigériennes et leurs partenaires, ou de soutenir le récit contraire porté par les activistes, les journalistes et les chercheurs. C'est dans ce contexte que nous avons développé, en collaboration avec l'Agence Border Forensics (BF), des méthodologies innovantes d'analyse géospatiale et de télédétection. Celles-ci nous ont permis de mettre en évidence de manière empirique les effets létaux des pratiques de contrôle des frontières qui se sont développées (et continuent de se développer) au Niger depuis 2015, dans le sillage de la loi 2015-36.

2. Des techniques d'analyse géospatiale et de télédétection pour analyser la létalité des pratiques de contrôle aux frontières dans le désert du Sahara nigérien

Comme annoncé en préambule de ce chapitre, les analyses présentées ci-dessous sont le fruit d'une collaboration avec Border Forensics (BF)⁴²⁹, dont les résultats ont été publiés (en français

⁴²⁹ Border Forensics (BF), <https://www.borderforensics.org/>

et en anglais) en mai 2023 dans un rapport intitulé « *Mission accomplished ? The Deadly Effects Of Border Control In Niger* ». ⁴³⁰ Dès lors, ce chapitre reprend non seulement la même approche méthodologique, mais aussi les résultats et les analyses présentées dans ledit rapport. En outre, il est important de reconnaître que plusieurs sections du rapport sont reproduites *in extenso* dans cette thèse. Aussi, faut-il noter que le rapport s'appuie essentiellement sur les travaux de terrain approfondis conduits depuis 2020 dans le cadre de cette thèse (Border Forensics, 2023, p. 28).

L'objectif de l'enquête menée avec Border Forensics (BF) était de comprendre de l'impact du renforcement des contrôles aux frontières sur les risques auxquels les migrants sont confrontés lorsqu'ils voyagent à travers le désert du Sahara nigérien. La mesure dans laquelle les contrôles aux frontières influencent les trajectoires des migrants et, par conséquent, les dangers associés au franchissement des frontières ont fait l'objet de nombreuses recherches dans diverses zones géographiques (Michalowski, 2007; Heller, 2015; Reece, 2016; Heller & Pezzani, 2020; Chambers, Boyce, & Jacobs, 2021; Chambers S., Boyce, Launius, & Dinsmore, 2021). Malgré la diversité des contextes étudiés, elles convergent toutes vers le même constat : la militarisation et le renforcement des contrôles aux frontières ne dissuadent pas les personnes de les franchir. Au contraire, elles les obligent à les contourner par des itinéraires alternatifs ou à recourir à des stratagèmes qui exacerbent les dangers liés au franchissement.

Le même phénomène a été observé qualitativement dans le contexte nigérien par de nombreux chercheurs, journalistes et défenseurs des droits de l'homme. Considérant l'éloignement des zones où ces violences frontalières sont observées, et les limites des données disponibles, il n'a pas été possible d'étayer la question posée par Border Forensics sur le terrain. Nous avons donc dû concevoir des méthodes d'enquête innovantes adaptées aux réalités du terrain. Ces dernières nous ont permis de souligner empiriquement la relation de cause à effet entre la violence et le développement des dispositifs de contrôle des frontières.

2.1. Collaboration avec l'Agence de recherche et d'investigation Border Forensics

Avant d'entrer dans les détails de la collaboration avec Border Forensics (BF), il est utile de revenir sur la genèse de cette agence de recherche et d'investigation, ses missions et ses objectifs principaux. Ce contexte constitue une toile de fond essentielle à la compréhension de nos efforts conjoints et de nos objectifs communs.

⁴³⁰ Border Forensics (2023), *Mission accomplished ? The Deadly Effects of Border Control in Niger*, Investigation report, <https://www.borderforensics.org/investigations>.

2.1.1. **Border Forensics : Enquêter sur la violence aux frontières, favoriser la justice en matière de mobilité**

Avec la création de l'espace Schengen et de la frontière commune de l'UE, l'Europe est devenue une forteresse. Cela a débouché sur l'institutionnalisation d'une frontière commune extérieure déterminant qui se verrait refuser l'entrée sur ses territoires selon une « *matrice de race et de classe* » (Heller & Pezzani, 2020). Cela s'est traduit par l'illégalisation des migrants africains, conduisant à des mobilités de plus en plus clandestines et dangereuses, principalement à travers la Méditerranée, le plus souvent au moyen d'embarcations de fortune surchargées. À mesure que ces traversées s'intensifiaient, l'UE a transformé la Méditerranée en une zone frontalière, déployant un assortiment de pratiques et de techniques de contrôle des frontières pour endiguer ces arrivées. Et à partir du début des années 2000, ces efforts ont été délégués aux régimes autoritaires d'Afrique du Nord, dans le but de contenir ces arrivées dans les pays d'origine ou de transit (cf. chapitre 2).

Toutefois, ces politiques n'ont pas dissuadé les personnes de tenter de franchir les murs de cette forteresse. Au contraire, chaque route fermée a conduit à la création de nouveaux itinéraires, souvent plus longs et plus périlleux. Ce conflit de mobilité, caractérisé par une dialectique de contrôle et de fuite (Heller & Pezzani, 2020), a coûté la vie à plus de 26 848 personnes depuis 2014⁴³¹. La Méditerranée s'est ainsi transformée en un « *liquide mortel* », servant de support à la violence induite par des politiques étatiques sur les corps et les vies des migrants (Heller, 2015; Heller & Pezzani, 2020). Cette forme distincte de violence se produit sans que les acteurs étatiques interagissent physiquement avec les corps des migrants. Le *géopouvoir* de la mer est exploité sous une forme de mise à mort qui opère indirectement, par l'intermédiaire de l'eau (Heller & Pezzani, 2020).

Pour contester cette « violence liquide » de l'UE, Charles Heller et Lorenzo Pezzani ont lancé en 2011 le projet *Forensic Oceanography*⁴³² au sein de l'agence *Forensic Architecture*⁴³³. Cette année-là, avec la chute de certains régimes dictatoriaux nord-africains qui avaient jusque-là joué le rôle de gardes-frontières externalisés de l'UE, les migrants ont réussi à rétablir les routes maritimes vers l'Europe, provoquant une période de turbulence accrue dans le régime frontalier

⁴³¹ Total de migrants disparus enregistrés en Méditerranée depuis 2014 par le Missing Migrant Project de l'OIM, consulté le 24 mai 2023 : <https://missingmigrants.iom.int/fr/region/mediterranee>

⁴³² Forensic Oceanography : <https://forensic-architecture.org/subdomain/forensic-oceanography>

⁴³³ Forensic Architecture : <https://forensic-architecture.org/>

euro-méditerranéen. À travers ce projet, les auteurs souhaitent comprendre et documenter empiriquement les modalités évolutives de cette violence liquide, mettre en lumière les régimes d’(in)visibilité sur lesquels elle se fonde afin de la contester devant les juridictions compétentes nationales ou internationales. Le premier cas de violence aux frontières traité est celui du « *Left-To-Die Boat* »⁴³⁴. Cette enquête retrace le périple d’un petit bateau à destination de l’Italie depuis les côtes libyennes, avec 72 passagers à bord. Elle a révélé comment, en dépit de plusieurs signaux de détresse indiquant leur position, ainsi que d’interactions répétées avec au moins un hélicoptère et un navire militaire, ils ont été laissés à la dérive pendant 14 jours. Du fait de l’inaction de tous les acteurs étatiques en cause, seuls neuf des passagers ont survécu.

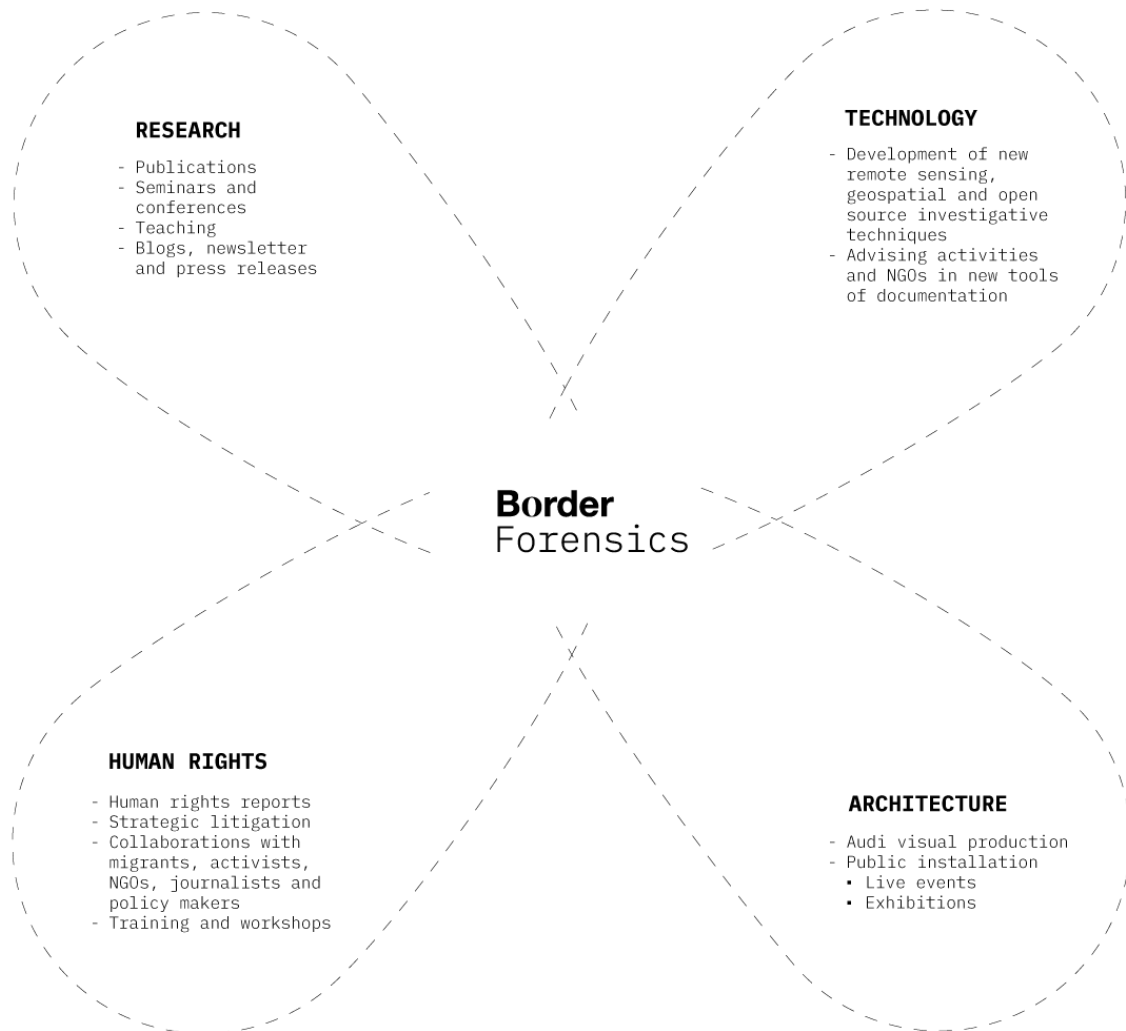
C’est dans ce contexte que Border Forensics (BF) a été créée en 2021. BF une organisation à but non lucratif basée à Genève, dont l’objectif est d’enquêter sur les violences aux frontières afin de promouvoir la justice en matière de mobilité. À cette fin, elle mène des enquêtes avec, et en soutien aux communautés exposées aux violences frontalières, en mobilisant des méthodes inédites d’analyse spatiale et visuelle pour enquêter sur ces violences, où qu’elles se produisent dans le monde.

Border Forensics opère à l’intersection de quatre domaines distincts, mais complémentaires (**cf. figure 61**). BF mène un travail critique sur les droits humains, en produisant des preuves empiriques de leurs violations pour contester l’illégalité des pratiques frontalières. Pour ce faire, BF tire parti de la technologie, en utilisant des outils pratiques et une expertise pour analyser les mécanismes de surveillance des frontières. Elle développe ainsi des outils de documentation innovants, qui sont partagés avec les acteurs non gouvernementaux luttant contre les violences frontalières.

La recherche constitue la troisième pierre angulaire de la stratégie de BF. Elle situe les pratiques de violence aux frontières dans un cadre sociohistorique plus large, fournissant un contexte à des incidents autrement isolés. En outre, elle offre un espace critique pour interroger les questions éthiques et politiques auxquelles BF est confrontée dans ses activités. Par le biais des expositions et d’événements publics, elle révèle comment les frontières fonctionnent à la fois visuellement et spatialement, adoptant ainsi une approche multidimensionnelle des dynamiques frontalières.

⁴³⁴ Charles Heller & Lorenzo Pezzani (2012), *The Left-To-Die Boat*, Forensic Architecture <https://forensic-architecture.org/investigation/the-left-to-die-boat>

Figure 61 : Les enquêtes de BF sont à l'intersection de quatre domaines d'expertise et d'activités.



Source : Border Forensics : <https://www.borderforensics.org/about/>

Cette fusion des méthodes artistiques et architecturales ajoute une profondeur supplémentaire au travail de BF, rendant ainsi ses résultats non seulement éclairants, mais aussi accessibles pour un public plus large. En utilisant des outils inédits et une expertise étendue, BF cherche à contribuer à l'avènement d'une approche des mobilités et des migrations qui promeut la dignité et les droits des migrants.

2.1.2. Une collaboration interdisciplinaire pour évaluer les effets des contrôles frontaliers sur les trajectoires des migrants

La collaboration avec Border Forensics (BF) est fondée sur un intérêt mutuel à comprendre les implications de l'externalisation des politiques migratoires européennes au Niger, en particulier les effets des pratiques de contrôle des frontières sur les trajectoires des migrants et les dangers potentiels. Cet effort conjoint tire parti de la combinaison de nos ressources et de nos expertises mutuelles pour explorer de manière approfondie ces questions. Le résultat de cet effort collectif a abouti au lancement du projet *Sahara Investigation*, une enquête déployée selon trois niveaux d'analyse interconnectés. Celle-ci utilise des méthodes itératives, exploratoires et collaboratives pour fournir une analyse détaillée de la violence frontalière. Chaque phase produit des résultats distincts, notamment des cartes, des chronologies, des rapports d'analyse et des visualisations.

La première phase a consisté en une analyse détaillée des infrastructures influençant la mobilité à travers le Sahara. Cette phase a consisté à cartographier les dispositifs militaires et de contrôle aux frontières, les trajectoires, les ressources, les pratiques frontalières, leur évolution dans le temps et les décès qui en résultent. Cette phase fournit une vue d'ensemble du phénomène et jette les bases des étapes suivantes de l'étude. Quant à la seconde phase, elle fournit une analyse plus détaillée du coût humain des pratiques frontalières. Elle a porté sur une analyse spatiale de l'évolution de ces pratiques et de leur impact sur la migration depuis 2015. Lors de cette phase, l'enquête a porté sur l'évolution de la législation (adoption et matérialisation), des trajectoires de migrants et de contrebande, et les conséquences qui en résultent en termes de décès. Les outils de recherche utilisés dans cette phase comprennent l'analyse de la documentation officielle, les entretiens, l'analyse par télédétection des dynamiques migratoires et des pratiques frontalières, et la modélisation SIG de l'évolution des trajectoires migratoires. La troisième et dernière phase se caractérise par le développement des techniques d'analyse spatiale adaptées aux complexités du terrain étudié. Elle comprend des analyses pilotes et la création de nouvelles techniques et de nouveaux outils d'investigation. Ceux-ci découlent des méthodes d'analyse géospatiale utilisées pour mesurer la létalité des pratiques des contrôles frontaliers dans d'autres zones frontalières, en particulier dans le désert du Sonora en Arizona, à la frontière entre les États-Unis et le Mexique (Chambers, Boyce, & Jacobs, 2021; Chambers S. , Boyce, Launius, & Dinsmore, 2021).

Le déploiement de cette stratégie d'enquête et d'analyse a été rendu possible par une équipe interdisciplinaire constituée de près d'une dizaine de personnes, comprenant des chercheurs,

des spécialistes de la télédétection, des analystes géospatiaux et géostatistiques et des experts en cartographie et visualisation.⁴³⁵ En tant que chercheur principal, j'ai supervisé et coordonné diverses phases de l'enquête, en particulier le volet recherche (collecte de données, etc.), le lien avec les partenaires nigériens ainsi que la rédaction du rapport final. Mon implication couvre la production d'analyses contextuelles et des données pour assister les différents spécialistes dans le développement des techniques et dans l'interprétation et l'analyse des phénomènes observés. J'ai ainsi contribué aux approches contextuelles, méthodologiques et techniques de l'enquête.

2.2. Des techniques inédites de documentation de la violence aux frontières

Initialement, l'objectif de l'enquête menée avec Border Forensics était de réaliser une analyse spatiale de l'évolution des dispositifs de contrôle aux frontières et des trajectoires des migrants et mettre en perspective l'évolution des risques et des dangers de la traversée. Cependant, l'analyse des données disponibles a rapidement mis en évidence leur nature fragmentaire⁴³⁶. En effet, dans ce cas, le taux de mortalité de migrants, une mesure habituellement utilisée pour évaluer le niveau des dangers auxquels ils sont confrontés, ne peut être établi. Ce taux est calculé sur la base du nombre de personnes qui traversent et celui de celles qui meurent pendant la traversée. Au Niger, il n'existe pas de données fiables pour déterminer ces deux variables. Les mouvements migratoires étant devenus souterrains, ils sont devenus encore plus difficiles à estimer. Quant au nombre de décès, si les données du projet *Migrants disparus* fournissent une base, elles n'offrent pas une résolution spatiale suffisamment fine pour identifier les lieux avec précision. Dans ces conditions, il est impossible d'obtenir des chiffres précis concernant le taux de mortalité des migrants transitant par les routes transsahariennes du Niger, et permettant de vérifier l'hypothèse avancée de corrélation entre les pratiques frontalières, la fragmentation des trajectoires migratoires et les risques.

⁴³⁵ Charles Heller et Lorenzo Pezzani, codirecteurs de Border Forensics, dirigent cette équipe en tant que directeurs de recherche. L'équipe était également renforcée par Tara Plath, doctorante à l'université de Californie, Santa Barbara, dont le rôle couvrait à la fois la coordination et la recherche. Tara Plath a partagé ses responsabilités de coordination avec Giovanna Reder, qui a aussi collaboré avec Jacke Isles sur la cartographie et la visualisation. Les analyses géostatistiques et géospatiales ont été réalisées par Sam Chambers, géographe et chercheur au Western Geographic Science Center (WGSC) de l'Institut d'études géologiques des États-Unis (USGS : United States Geological Survey) en Arizona et Stanislas Michel, analyste géospatial, tandis que Rossana Padeletti s'est chargée des analyses impliquant la télédétection.

⁴³⁶ Parmi les données analysées figurent les données de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) sur les migrants disparus, les points de surveillance des flux de l'OIM, les données de recherche et de sauvetage des migrants de l'OIM, les rapports d'Alarme Phone Sahara et les rapports du Mixed Migration Center (4MI).

Face à ces limites, nous avons élaboré une nouvelle approche inspirée, mais adaptée au contexte étudié, des méthodes d'analyse géospatiale développées pour évaluer la létalité des pratiques de contrôle des frontières dans le désert de Sonora, à la frontière entre les États-Unis et le Mexique. Elle a été développée en collaboration avec les pionniers de ces techniques, en particulier Sam Chambers, et en nous appuyant sur différentes sources de données et de méthodes qui ont été recoupées et combinées.

2.2.1. Les outils de la télédétection pour analyser l'évolution des dispositifs sécuritaires et le déplacement des trajectoires des migrants

Avant tout, l'enquête de Border Forensics s'est appuyée sur des connaissances qualitatives de l'évolution, des schémas migratoires et des mécanismes de contrôle des frontières au Niger. Ces connaissances ont été acquises grâce au travail de terrain approfondi mené depuis 2020 dans le cadre de mes travaux de thèse. Les données qualitatives ont été collectées auprès d'un large éventail d'acteurs, notamment des agents de la police nationale, des transporteurs de migrants, des élus locaux et des structures telles que Alarme Phone Sahara (APS) et Alternative Espace Citoyen (AEC), l'Association des prestataires de l'ex-migration, etc., comme cela a été présenté au chapitre 1 de cette thèse.

Elles ont ensuite été incorporées à une série de techniques d'analyse spatiale, telles que la télédétection. Ce croisement était essentiel pour comprendre la relation entre le renforcement des contrôles aux frontières et la dispersion des trajectoires des migrants. Pour cartographier les itinéraires fuyants empruntés par les transporteurs et comprendre les raisons de ces choix, nos travaux se sont largement appuyés sur les témoignages de transporteurs (actuels et anciens). Les résultats de l'analyse par télédétection ont ensuite été utilisés pour évaluer les dangers résultant de la dispersion des itinéraires utilisés pour la traversée du désert. Pour ce faire, nous avons développé deux modèles analytiques : l'analyse du champ de vision (*viewshed analysis* en anglais) et l'analyse coût-distance du risque de déshydratation (*cost distance analysis of risk of dehydration* en anglais)⁴³⁷.

⁴³⁷ Ces modèles analytiques seront traités plus en détail lors de la présentation des résultats.

2.2.2. La modélisation géostatistique pour évaluer l'(in) visibilité des trajectoires et les risques de déshydratation

Les entretiens avec les transporteurs révèlent souvent que le principal facteur déterminant le choix de leur itinéraire est le désir d'éviter d'être repéré par les forces de défense et de sécurité. Ils choisissent donc des itinéraires moins visibles, qui ne sont pas facilement repérables depuis les points où ils pourraient être repérés par ces forces. Pour comprendre la relation entre le développement des infrastructures frontalières et de sécurité consécutif à la loi 2015-36 et la dispersion des trajectoires des migrants, nous avons développé un modèle d'analyse qui donne un aperçu des modèles de visibilité ou d'invisibilité dans un espace donné. Ce modèle, appelé champ de vision ou *viewshed analysis*, utilise un algorithme pour déterminer la visibilité de diverses pistes à partir de la route principale. Des valeurs élevées signifient une plus grande visibilité et, par conséquent, un risque plus élevé de détection depuis la route principale, et des valeurs basses signifient une plus faible visibilité et, donc, un risque plus faible de détection.

La dispersion et l'éloignement des pistes de contournement placent les transporteurs et leurs passagers dans des situations de danger accru en cas d'incidents récurrents, tels que la panne du véhicule ou d'abandon, avec un risque élevé de déshydratation. C'est ce risque que le second modèle, l'analyse coût-distance du risque de déshydratation ou *cost-distance analysis of risk of dehydration*, rend visible et mesurable. Cet algorithme calcule le *coût* cumulatif le plus bas pour traverser un paysage donné. En utilisant les données climatiques et de terrain, ce modèle peut estimer la quantité minimale d'eau dont une personne en détresse aurait besoin pour atteindre l'itinéraire principal afin d'obtenir de l'aide. Ce modèle d'analyse, développé à l'origine pour évaluer les dangers de la traversée de la frontière entre les États-Unis et le Mexique à travers le désert du Sonora, a été adapté au désert du Sahara nigérien pour tenir compte de l'effort associé à la navigation dans les dunes par rapport à des surfaces plus dures telles que la roche nue. En l'appliquant à notre contexte, nous avons pu mesurer l'impact de la dispersion des trajectoires sur les dangers encourus par les migrants en termes du risque de déshydratation.

Grâce à ces méthodes, nous avons pu vérifier empiriquement l'hypothèse selon laquelle la multiplication des pratiques frontalières suite à la loi 2015-36 a conduit à une prolifération des pistes alternatives contournant les sites où les contrôles frontaliers se sont intensifiés. Le long de ces pistes post-2015, les chances d'obtenir de l'aide ou de l'assistance sont devenues de plus en plus incertaines, voire inexistantes. Ces méthodologies ont été déployées sur trois sites clés

de l'axe Dirkou-Sabha : la ville de Séguédine, le fort militaire de Madama et le poste-frontière de Toummo à la frontière entre le Niger et la Libye.

2.3. Séguédine, Madama et Toummo comme terrain d'enquête : Un axe intégré de mobilité et de contrôle des frontières

Le processus de sélection des terrains d'enquête appropriés s'est avéré être un défi majeur, tant la diversité des facteurs à prendre en compte était grande. Le processus de sélection des terrains d'enquête appropriés s'est avéré être un défi majeur, tant la diversité des facteurs à prendre en compte était grande. L'immensité du territoire étudié a été un facteur important, de même que la disponibilité d'images satellitaires à haute résolution. En outre, l'approche méthodologique adoptée, nécessitant l'application d'une série de dispositions particulières, a ajouté une couche supplémentaire de complexité au processus de sélection.

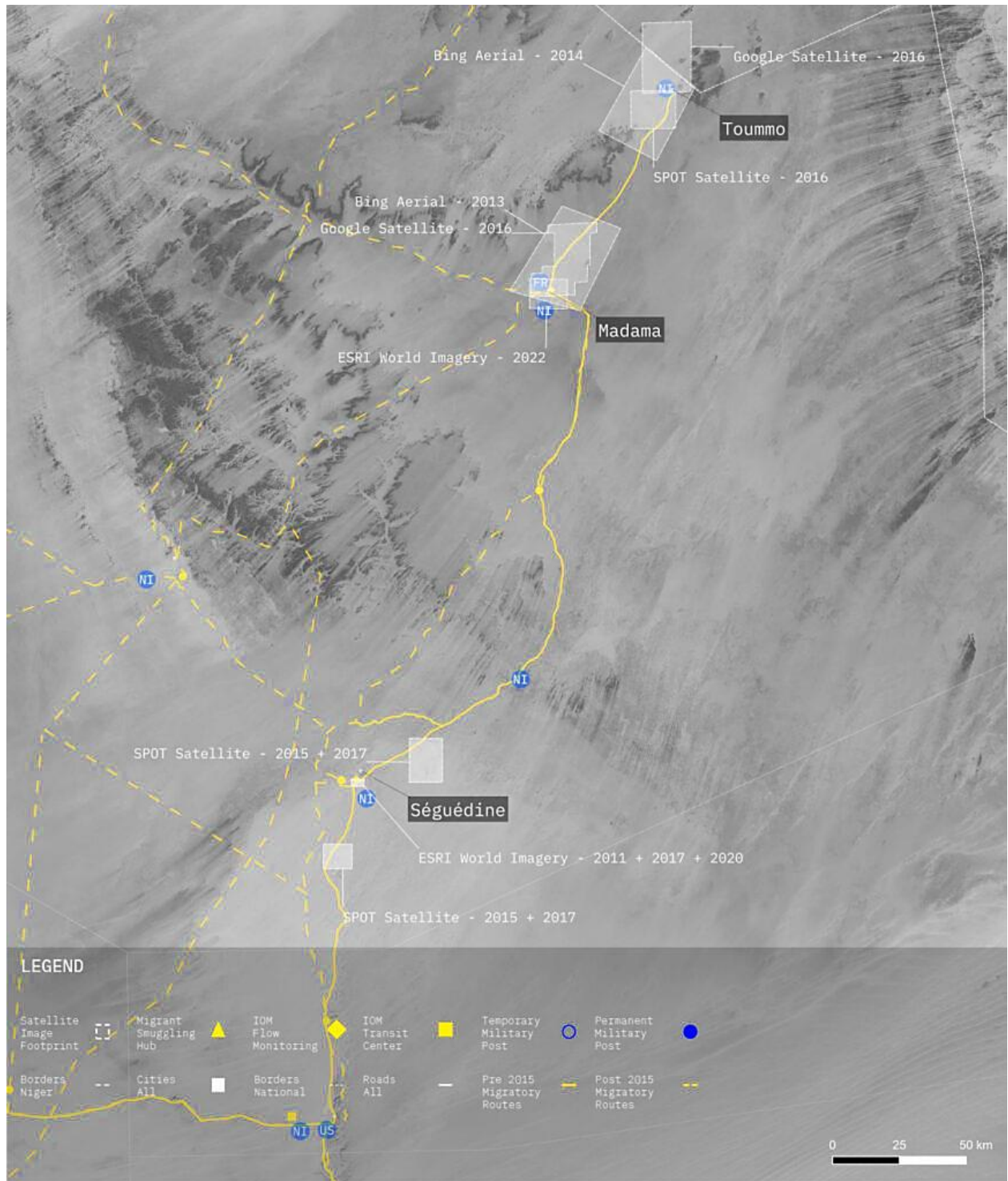
La stratégie de sélection des terrains d'enquête s'est appuyée sur divers critères : le potentiel d'une étude de cas détaillée, la proximité avec des sites d'activités minières, le rôle de carrefour migratoire, l'influence sur les dynamiques migratoires et la présence de Flow Monitoring Points (FMP) de l'OIM susceptibles d'apporter des données complémentaires. La disponibilité de témoignages pour guider et valider les hypothèses a également été un facteur déterminant dans le processus de sélection des sites d'enquête.

Après un examen approfondi de ces variables, Madama, un ancien fort colonial français situé à environ 100 kilomètres de la frontière libyenne, a été choisi comme principal terrain d'enquête. Ce terrain était particulièrement intéressant en raison de sa prééminence en tant que point de transit clé et de son potentiel à mettre en lumière les ramifications étendues émanant de la loi 2015-36. En outre, ce fort, occupé par les Forces armées nigériennes (FAN), a un mandat qui va au-delà de la défense de l'intégrité territoriale du pays contre les agressions extérieures, mission première des FAN, puisqu'il couvre des missions de police nationale et de gendarmerie, telles que le contrôle des flux et la gestion des frontières.

Après avoir utilisé Madama comme terrain pilote pour affiner nos méthodes d'enquête, nous avons élargi notre champ d'analyse à deux autres terrains : le village de Séguédine au sud et le poste-frontière de Toummo au nord. La décision d'inclure ces sites a été influencée par leur potentiel à fournir des informations supplémentaires corroborant les phénomènes initialement observés sur le site pilote. Ce choix a été fait malgré les contraintes inhérentes à notre approche méthodologique et à l'étendue géographique de la zone d'étude.

Ces trois terrains, Séguédine, Madama et Toummo, forment un axe intégré de mobilité et de contrôle des frontières de plus de 350 km de long (**cf. carte 14**). Ce segment de la route reliant Agadez au Niger à Sabha en Libye n'est pas seulement emprunté par les migrants. Il est le témoin d'un large éventail de formes de mobilité complexes et qui se chevauchent. Il s'agit notamment des mouvements circulaires et saisonniers des travailleurs nigériens vers la Libye, ainsi que du trafic de marchandises, de drogues et d'armes.

Carte 14 : Localisation des terrains d'enquête : Séguédine, Madama et Toummo, un axe intégré de mobilité et de contrôle des frontières



Source : Border Forensics, 2023

De plus, depuis fin 2014, cette région connaît un afflux inédit d'orpailleurs, attirés par les sites d'orpaillage artisanal en plein essor dans le nord du pays, comme ceux du plateau du Djado, dans la commune de Chirfa, au nord-ouest de Séguédine.

Ce phénomène d'orpaillage a fait l'objet de nombreuses recherches montrant que depuis la découverte de ces sites, la région d'Agadez (et la zone d'enquête notamment), connaît une ruée vers l'or intense et incontrôlable, attirant des milliers de personnes d'origines géographiques diverses (Gagnol & Afane, 2019; Afane & Gagnol, 2020; Gagnol & Ahmet Tchilouta, 2021; Gagnol, Ahmet Tchilouta, & Afane, 2022). Par exemple, deux semaines après la découverte du site de Djado en mai 2014, la mairie de Chirfa a enregistré l'arrivée de 2 235 véhicules et 13 042 personnes, et un mois plus tard, la présence étrangère (plus d'une quinzaine de nationalités, principalement des Tchadiens et des Soudanais) a été estimée entre 25 000 et 30 000 personnes. Ainsi, compte tenu de la complexité et de la diversité des schémas de mobilité observés dans la zone étudiée, il serait malvenu de qualifier tous ces mouvements comme étant ceux de migrants. Cependant, il est indéniable qu'au vu de la criminalisation de leur transport, ce sont surtout les migrants qui ont recours à des itinéraires alternatives, loin de la route principale, pour échapper aux contrôles, augmentant ainsi les risques et, par conséquent, l'incidence des décès.

La section suivante présente une description plus détaillée des caractéristiques spécifiques de chaque site et des raisons qui ont motivé le choix d'une analyse de cas multisites le long de cette section particulière de l'axe Agadez-Sabha.

2.3.1. La localité de Séguédine : Évolution d'une étape clé dans le système de transport et des migrations transsahariennes.

Séguédine, petite localité située dans l'oasis du Kawar, dans la région d'Agadez, représente un nœud important du réseau de transport transsaharien. Située à l'intersection des routes reliant Madama à Dao-Timmi et Kawar au plateau du Djado, Séguédine a été historiquement un point d'arrêt central dans l'itinéraire des caravanes à destination de Bilma, de Fachi et de la Libye. Puis, avec l'augmentation progressive de l'importance des routes du Sahara nigérien dans le système migratoire transsaharien, Séguédine est devenue une étape clé pour les convois de migrants, parmi d'autres formes de mobilité, en route vers la Libye.

Avant la mise en application de la loi 2015-36, Dirkou, située en amont de Séguédine, était une étape incontournable pour le ravitaillement des convois de migrants avant les étapes suivantes du trajet, telles que Séguédine ou Madama. Cependant, à partir de 2016, Dirkou a été détrôné par des étapes émergentes dans des localités plus petites, notamment Lateye et Séguédine. Ces

dernières sont en effet devenues des étapes vitales en raison de la multiplication des mesures répressives et de l'intensification des patrouilles militaires à Dirkou.

Parallèlement à son émergence comme principale étape pour les migrants, Séguédine a connu l'arrivée d'ONG début 2016, suivie d'un déploiement massif des forces de défense et de sécurité nigériennes en 2017. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) y a installé un Flow Monitoring Point (FMP), Médecins Sans Frontières (MSF) y a déployé des équipes médicales et des cliniques mobiles, et la Croix-Rouge du Niger (CRN) a commencé à offrir des services de téléphonie mobile aux migrants en transit à l'autogare de Séguédine. Puis, début 2017, les autorités nigériennes y ont renforcé les mesures de sécurité en augmentant la présence et les effectifs des forces de police, de défense et de sécurité, avec notamment : l'arrivée de la police nationale et d'une unité des douanes, de nouvelles barrières et des patrouilles des FAN. La visite en mai 2017 de Bazoum Mohamed, alors ministre de l'Intérieur, à la tête d'une délégation comprenant le Haut commandant de la Garde nationale (GNN), le Directeur général adjoint de la police nationale (DGPN) et le Gouverneur de la région d'Agadez, témoigne de l'importance prise par Séguédine dans la lutte contre les migrations transsahariennes⁴³⁸.

Ce renforcement des mesures de sécurité s'est traduit par une diminution notable du nombre de personnes transitant par Séguédine, tel qu'enregistré par l'OIM au FMP de Séguédine (OIM, 2020). En 2016, 65% des migrants enregistrés à Séguédine étaient d'origine non nigérienne, et pour 2017, ce taux est tombé à seulement 7%. Les chiffres absolus révèlent une baisse encore plus prononcée : entre janvier et septembre 2016, un peu plus de 230 000 migrants étrangers en partance pour la Libye ont été observés à Séguédine, alors que sur toute l'année 2017, seuls 1 400 étrangers se déplaçant dans la même direction y ont été comptabilisés. L'activité migratoire n'a pourtant pas cessé, comme c'est souvent le cas en période d'interdiction. Selon les sources interrogées (transporteurs, élus locaux), cette baisse est le résultat des mesures drastiques mises en place. Les migrants empruntent désormais des pistes alternatives qui contournent les points de contrôle établis à Séguédine.

⁴³⁸ Renaissance TV, Intervention du ministre d'État, MISPDAC/R à Séguédine 17/05/2017 : <https://www.youtube.com/watch?v=II322Q9mbV0>

2.3.2. Le fort militaire de Madama : Un carrefour migratoire transsaharien au centre des attentions géopolitiques sécuritaires

Situé à environ 250 km au nord de Séguédine, Madama est un fort militaire construit par la France en 1930, lors de l'occupation coloniale. Initialement construit pour défendre la frontière nord du Niger contre l'expansion italienne à partir de la Libye, Madama servait également de point de contrôle clé pour les trafics caravaniers transsahariens et les populations nomades qui résidaient et circulaient dans cette partie du pays, en particulier la communauté Toubou. Cette position stratégique a conféré à Madama un rôle notable dans le paysage géopolitique régional plus large, ainsi que dans le commerce transsaharien et les routes migratoires.

Malgré son éloignement et sa petite taille, la position stratégique de Madama sur les principales routes transsahariennes, associée à son importance militaire, lui permet de continuer à façonner les dynamiques sociopolitiques de la région. Jusqu'à récemment, il a fonctionné à la fois comme un point stratégique pour le contrôle des trafics (principalement de cigarettes et de drogues) et comme une zone de transit vitale pour les personnes se rendant en Libye à partir du Niger. En tant qu'escale obligatoire, Madama permettait aux passagers de reprendre des forces et de se réapprovisionner avant de poursuivre leur voyage vers la Libye. Pour les transporteurs, cette escale était l'occasion d'effectuer les dernières inspections de routine des véhicules, de se ravitailler en carburant et de poursuivre leur voyage en toute confiance. L'étape suivante pour se réapprovisionner et réparer les pannes de véhicules étant à plus de 400 kilomètres, dans la ville libyenne de Gatrone, l'escale à Madama est donc vitale.

Avant l'adoption de la loi 2015-36, les transporteurs et les passagers pouvaient passer par le poste militaire de Madama. Les FAN qui y étaient stationnées ne les arrêtaient pas. Les « taxes » prélevées par les FAN sur les migrants et les transporteurs étaient aussi tolérables. Cependant, suite à l'entrée en vigueur de la loi, non seulement les transporteurs ont vu leurs véhicules confisqués, mais ils ont aussi été soumis à de lourdes amendes et à de sévères peines de prison. Quant aux migrants, ils sont déportés vers les centres de transit de l'OIM à Dirkou ou Agadez. Par ailleurs, les « taxes » informelles perçues par les militaires ont été décuplées, incitant les transporteurs à contourner Madama au péril de leur vie et de celles de leurs passagers⁴³⁹.

Parallèlement, les préoccupations croissantes en matière de sécurité régionale et les efforts de lutte contre le terrorisme ont renforcé le rôle de Madama en tant que site militaire stratégique.

⁴³⁹ Entretien avec un transporteur des migrants, Agadez, octobre 2022

Compte tenu de sa position privilégiée près de la frontière libyenne, Madama a été à l'avant-garde de plusieurs initiatives militaires. Elle a notamment accueilli une base militaire française dans le cadre de l'opération Barkhane, qui visait à lutter contre les groupes djihadistes au Sahel. Cette présence a eu des conséquences substantielles sur les dynamiques sociopolitiques locales et régionales, en particulier sur l'architecture des mobilités transsahariennes.

Ce fort militaire a vu son activité s'intensifier à partir de janvier 2015 avec le déploiement de plus de 250 soldats français de l'opération Barkhane, qui y ont installé une base opérationnelle avancée temporaire. Cette dernière, qui a été « *mis en sommeil* » en juillet 2019⁴⁴⁰, était destinée à perturber les flux logistiques et le transit des groupes armés terroristes entre la Libye et le nord du Mali⁴⁴¹. Bien que la migration ne fasse pas partie du mandat de Barkhane, sa simple présence à Madama constituait un effet dissuasif important pour les transporteurs de migrants. D'autant plus qu'elle participait aux côtés des FAN à des missions de sécurisation des frontières nord du pays (Passe de Salvador et Passe de Toummo notamment). De plus, selon certains témoignages, Barkhane fournirait à l'armée nigérienne des informations de surveillance « *pour lutter contre les migrations clandestines* ». ⁴⁴² Qui plus est, selon les transporteurs, leurs convois sont parfois interceptés par les soldats de Barkhane, qui remettent alors les véhicules, les transporteurs et les migrants aux FAN. Depuis 2015, les FAN et la brigade des douanes jouent *de facto* le rôle de gardes-frontières, assurant des missions de contrôle du territoire et de police judiciaire. Les équipes de la Direction de la surveillance du territoire (DST) n'ayant pas encore été déployées à Madama, ⁴⁴³ les prérogatives de la police et de la gendarmerie ont été transférées aux FAN. Ainsi, les FAN ont été formées par EUCAP Sahel aux missions de police (contrôle des frontières, contrôle des personnes), à la sécurisation des scènes de crime et à la collecte de preuves, des tâches relevant jusqu'alors de la gendarmerie nationale. ⁴⁴⁴

⁴⁴⁰ Le Figaro, L'armée française met en sommeil une base au Niger et se concentre sur le Mali, 09/07/2019 : <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/l-armee-francaise-met-en-sommeil-une-base-au-niger-et-se-concentre-sur-le-mali-20190709>

⁴⁴¹ Lignes de Défense/Ouest, France, Madama, la vigie antidjihadistes du Nord-Niger, 03/01/2015 : <http://lignesdedefense.blogs.ouest-france.fr/media/00/02/1118322707.jpg> et Le mammouth, JYLD à la rencontre des Barkhane boys, 01/01/2015 : <https://lemammouth.blogspot.com/2015/01/jyld-la-rencontre-des-barkhane-boys.html>

⁴⁴² Entretien téléphonique avec un élu local de la commune de Bilma, septembre 2022.

⁴⁴³ Entretien avec un haut responsable de la direction de la surveillance du territoire (DST), Niamey, novembre 2021.

⁴⁴⁴ European Union External Action, De la sécurisation des scènes de crime à la collecte d'indices : le rôle du militaire au combat dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière organisée au Niger. 25/01/2019 : https://www.eeas.europa.eu/node/57458_en

En outre, depuis 2019, Madama accueille un point d'observation et de sensibilisation de l'OIM. Il vise à fournir aux migrants des informations sur les alternatives à la migration irrégulière, et à mettre à la disposition de l'organisation et de l'État des informations sur les flux migratoires et les tendances dans la région.

2.3.3. Le poste frontalier de Toummo : Un point de contrôle libyen en territoire nigérien

Située à 95 km au nord de Madama et à 5 km au sud de la frontière libyenne, Toummo, bien que faisant territorialement partie du Niger, abrite des installations militaires libyennes. Cette situation incongrue remonte aux velléités expansionnistes du colonel Kadhafi, qui ont conduit à l'occupation de la bande d'Aouzou au Tchad et du triangle de Toummo au Niger. Depuis, la Libye a annexé *de facto* Toummo (Gagnol, 2022, p. 66). Aujourd'hui, Toummo est le seul poste de contrôle « libyen » entre la Libye et le Niger.

Depuis son annexion dans les années 1980 jusqu'à la chute du régime de Kadhafi en 2011, les forces militaires libyennes ont exercé leur autorité sur Toummo. Après la chute de Kadhafi, les gardes-frontières et les fonctionnaires non Toubous d'autres régions de Libye, travaillant pour la police locale, et l'immigration ont abandonné le poste-frontière de Toummo. Le vide créé par cette désertion a conduit ce poste, ainsi que d'autres points de contrôle menant à Sabha, à tomber sous le contrôle d'une milice composée principalement d'anciens combattants de la révolution libyenne, presque exclusivement issus de la communauté Toubou.

Longtemps marginalisées sous le régime de Kadhafi, les communautés Toubou ont acquis un certain degré d'autonomie après son départ, établissant des systèmes de gouvernance et de sécurité à Gatrone, dirigés par des dignitaires locaux. Ils se sont donné pour mission de gérer les frontières sud de la Libye et de lutter contre la migration clandestine, le terrorisme, le trafic d'êtres humains et les contrôles douaniers. Cependant, il est important de souligner que ces milices opèrent avec beaucoup moins de ressources que les forces de défense et de sécurité stationnées à Séguédine et Madama. Il faut également noter que certains membres de ces milices sont très actifs dans le transport de migrants dans la région. Parallèlement, les réseaux Toubous ont profité du vide laissé par l'État pour renforcer leur emprise sur les routes de contrebande reliant le nord du Niger au sud de la Libye (Tinti & Westcott, 2016). Avec la promulgation de la loi 2015-36, le transport de migrants dans cette région est passé presque exclusivement sous le contrôle des Toubous, originaires du sud de la Libye, rendant les contrôles au poste-frontière

de Toummo pour le moins lacunaires⁴⁴⁵. Les transporteurs de migrants passent ainsi directement par le poste en soudoyant les miliciens. Comme l'indique un rapport de 2016, les personnes qui contrôlent ce poste acceptent souvent des pots-de-vin faute d'autres sources de revenus leur permettant de mener à bien leurs missions, telles que la surveillance du poste-frontière (Tinti & Westcott, 2016). Pour ceux qui ne souhaitent pas soudoyer les miliciens contrôlant Toummo, des itinéraires alternatifs sont également disponibles, notamment les pistes de Kourou Arkenne et de la Passe de Salvador. Kourou Arkenne, à quelques kilomètres au nord-ouest de Toummo, permet de contourner le poste de contrôle, compte tenu des ressources limitées des miliciens. La Passe Salvador, plus loin le long de la frontière Niger-Libye-Algérie, est traditionnellement utilisée pour divers trafics et n'est à ce jour contrôlée par aucune force, qu'elle soit officielle ou non.

Si Toummo apparaît comme un point de contrôle stratégique des mobilités transsahariennes, la complexité des dynamiques sociopolitiques, géopolitiques et sécuritaires qui y sont à l'œuvre le distingue des deux autres terrains d'enquête. Les migrants et leurs transporteurs sont moins susceptibles de contourner les points de contrôle tenus par les milices. De plus, Toummo étant sous contrôle libyen, la loi 2015-36, qui criminalise certaines prestations de services fournies aux migrants, n'y est pas appliquée, contrairement à Madama et Séguédine.

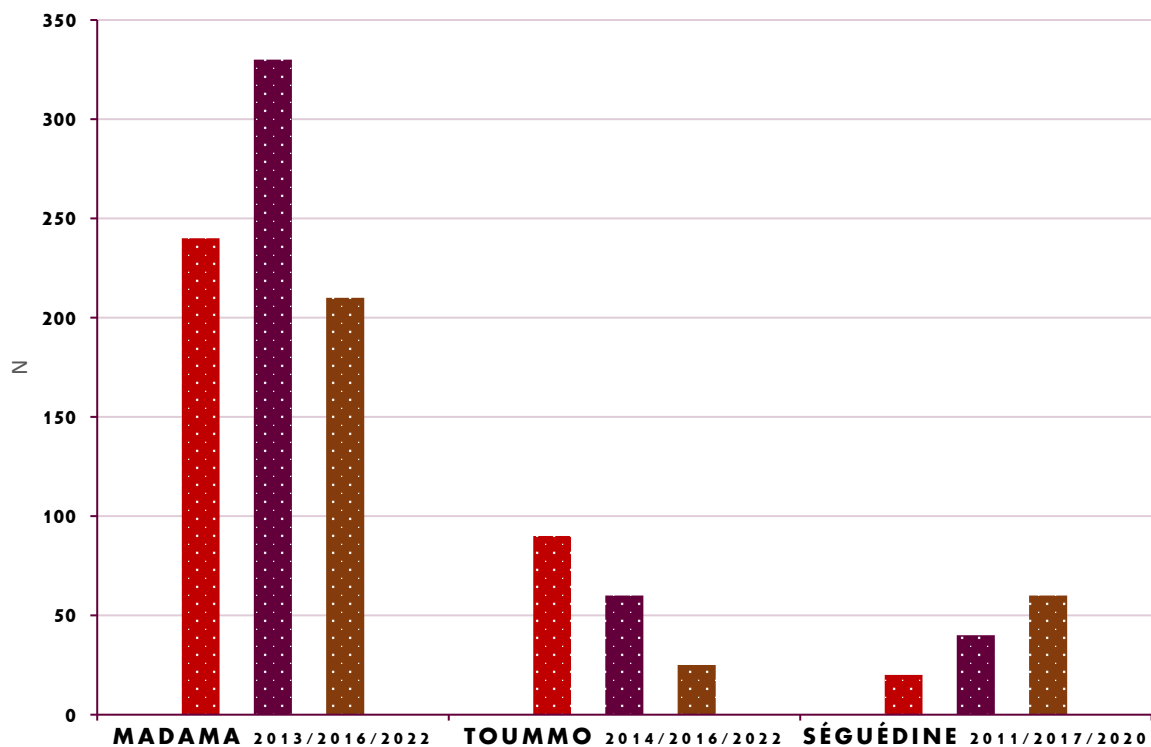
En appliquant de manière cohérente l'approche méthodologique développée à ces trois terrains, formant chacun un nœud clé le long de l'axe Dirkou-Sabha, les résultats empiriques obtenus ont permis d'apporter des éléments de réponse quant à la question de savoir *dans quelle mesure les différents types de dispositifs de contrôle frontalier présents le long de cette route ont eu un impact sur les trajectoires des migrants et sur le niveau des dangers auxquels ils sont confrontés au cours de leurs périple à travers le désert du Sahara ?*

Comme on le verra dans l'analyse détaillée subséquente, chaque étude de cas a mis en évidence un changement manifeste dans les trajectoires de migrants à partir de 2016, année correspondant à l'application effective de la loi de 2015. En réponse à l'émergence d'un ensemble de stratégies implicites et explicites de contrôle frontalier, les trajectoires des migrants se sont éloignées des sentiers battus, s'enfonçant plus profondément dans le désert. Bien que les variables varient

⁴⁴⁵ Tom Westcott, 2018. The Tebu: the little-known community at the heart of Libya's people smuggling trade, The New Humanitarian : <https://www.thenewhumanitarian.org/news-feature/2018/09/06/tebu-community-libya-people-smuggling-trade> ; Tom Westcott, 2018. Destination Europe : Overlooked, The New Humanitarian: <https://www.thenewhumanitarian.org/special-report/2018/09/06/libya-s-unchecked-southern-borders-key-easing-migration-crisis>

d'un terrain à l'autre, comme le montre l'analyse des dynamiques observées dans les trois sites, les résultats des analyses géostatistiques révèlent des schémas soulignant une corrélation claire entre les diverses manifestations de la loi 2015-36 et les risques auxquels sont exposés les migrants lorsqu'ils empruntent ces itinéraires alternatifs. Le graphique ci-après (cf. **figure 62**) présente un décompte cumulatif des activités militaires et de sécurité pour chacune des années couvertes par l'enquête et pour chacun des terrains. Il montre une augmentation significative des activités militaires à Séguédine et Madama, tandis que Toummo, qui dispose de ressources limitées depuis la chute du régime de Kadhafi, affiche une nette diminution des activités militaires.

Figure 62 : Décompte cumulatif annuel, par télédétection des activités militaires à Séguédine, Madama et Toummo.



Source : Border Forensics, 2023

Avant d'examiner plus en détail les résultats de ces analyses, il est essentiel de revenir sur les équilibres méthodologiques et les choix éthiques opérés pour cartographier de ces données sensibles. Le traitement de ces résultats a nécessité des dispositions particulières afin de garantir qu'ils ne soient pas exploités de manière inappropriée, soulignant ainsi l'importance cruciale de l'intégrité des données et des considérations éthiques dans cette enquête.

2.4. Cartographier des questions sensibles : Équilibre méthodologique et responsabilité éthique

Mener des recherches sans nuire aux personnes concernées est un défi majeur dans les sciences sociales. Il est crucial de s'assurer que les connaissances produites ne leur portent pas préjudice, n'exacerbent pas les vulnérabilités existantes ou ne contribuent pas à en créer de nouvelles. Cette responsabilité éthique est particulièrement importante dans les recherches qui visent à cartographier les trajectoires des migrants dans un contexte de répression et de criminalisation de leur mobilité.

Notre approche méthodologique vise à adhérer strictement à ce principe, non seulement en tant qu'idéal éthique, mais aussi en tant que guide pratique dans la conception et le déploiement des stratégies de recherche. Cet engagement va au-delà de la collecte de données et s'étend à l'interprétation, à la représentation et à la diffusion des données, où le risque de préjudice peut être tout aussi important. Dans un monde de plus en plus surveillé, il est de notre responsabilité, en tant que chercheurs, de préserver la dignité et la sécurité des personnes que nous enquêtons. Ce principe influence non seulement le contenu de nos recherches, mais aussi la manière dont nous nous y prenons. Ainsi, le précepte *ne pas nuire* transparaît dans chacun des aspects de ces analyses, soulignant ainsi un engagement à produire des connaissances qui sont non seulement rigoureuses sur le plan académique, mais aussi solides sur le plan éthique.

2.4.1. Le risque de la mobilisation des connaissances produites au service de la surveillance et du contrôle des migrants

Tout au long de cette recherche, une préoccupation centrale a été de mettre en place des garde-fous pour s'assurer que nos analyses ne contribuent pas par inadvertance à des initiatives visant à mieux contrôler la migration irrégulière. L'approche méthodologique a donc nécessité une attention particulière, en termes d'implications potentielles de l'exposition des schémas et des parcours des migrants, et de l'utilisation éventuelle des connaissances produites par les agences gouvernementales afin de renforcer leurs dispositifs de contrôle des mobilités.

Il est important de reconnaître que si ces informations sont indispensables à nos analyses, leur utilisation inappropriée pourrait mettre la vie des migrants encore plus en danger. Au Niger, ces technologies de télédétection, notamment l'imagerie satellitaire, sont utilisées précisément par des agences gouvernementales telles que Frontex ou les douanes dans la gestion des frontières, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent (**cf. chapitre 7**). L'utilisation de ces mêmes

technologies comporte donc le risque de contribuer au développement des connaissances en matière de surveillance. Si ces agences accédaient aux connaissances produites, elles pourraient les utiliser pour renforcer leurs mesures répressives et sécuritaires, et pousser ainsi les routes des migrants vers des zones encore plus isolées et rendre les conditions de traversée du désert encore plus dangereuses, non seulement pour les migrants, mais aussi pour les Nigériens.

Pour minimiser ces risques, nous avons adopté une approche conçue pour exercer un *regard désobéissant*. Les mêmes moyens de télédétection et de cartographie sont utilisés d'une manière qui ne révèle pas la spatialité précise des trajectoires des migrants illégalisés et qui, au contraire, illustre, le plus fidèlement possible, les appareils de contrôle des frontières et leurs effets létaux.

2.4.2. La contre-cartographie pour se prémunir contre un usage inapproprié des connaissances produites

2.4.2.1. La contre-cartographie et complexité méthodologique

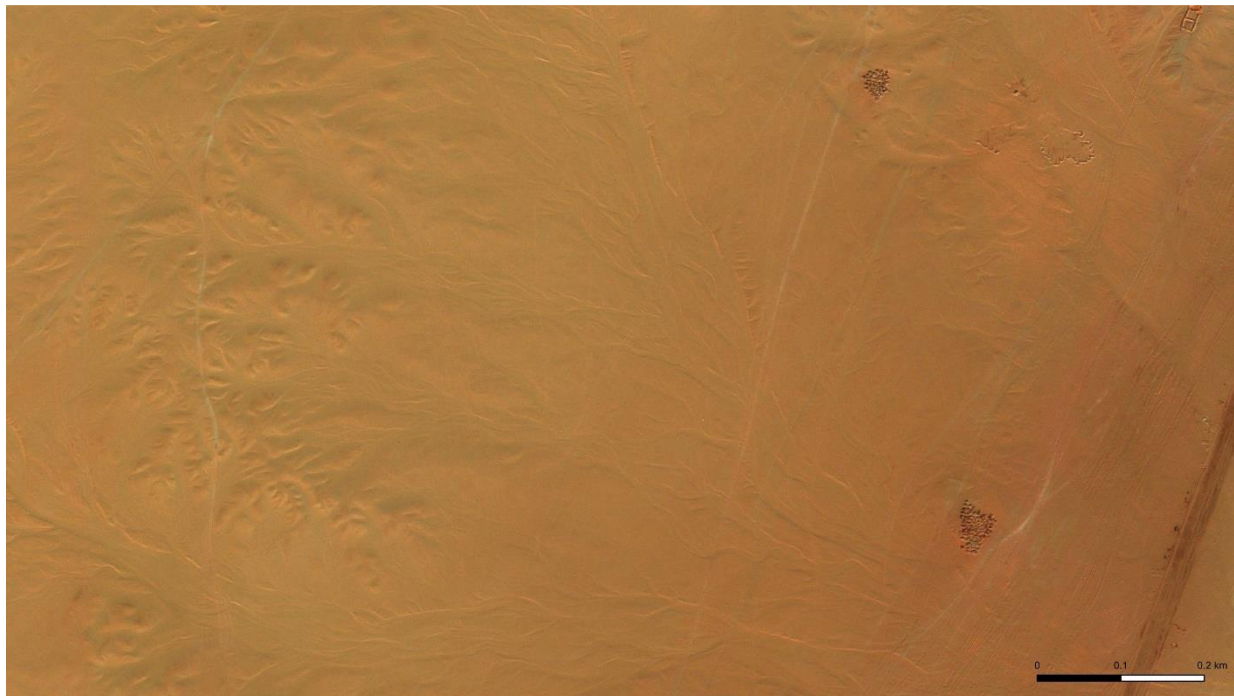
Analyser des questions sensibles telles que les trajectoires des migrants dans un contexte à la fois de répression et de criminalisation des migrations requiert un équilibre délicat entre les approches méthodologiques et la responsabilité éthique. Notre enquête, profondément ancrée dans les dynamiques politiques de ces géographies, a nécessité une lecture et une exploration prudente de ces contextes complexes et sensibles. Pour mettre en lumière les effets létaux des politiques mises en œuvre au Niger, il était indispensable de procéder à une cartographie des trajectoires empruntées par les transporteurs et les migrants pour contourner les postes de contrôle et les routes principales.

Cette complexité méthodologique nous a conduits à recourir à des entretiens qualitatifs détaillés et à des technologies de télédétection. Grâce à cette approche mixte, nous avons pu tracer les itinéraires de contournement utilisés pour éviter les postes de contrôle et les routes principales le long de l'axe Dirkou-Sabha, en particulier à Séguédine, Madama et à Toummo. Un résultat notable de cette approche a été de mettre en évidence la corrélation entre la visibilité des pistes et la fréquence de leur utilisation. Les mouvements fréquents de véhicules le long de ces pistes déplacent le sable, améliorant ainsi leur visibilité (**cf. figure 63**).

Pour mieux comprendre et illustrer les itinéraires observés, nous avons mis au point un système de catégorisation à trois échelles. Ce système vise à quantifier la fréquence de l'utilisation des pistes, en leur attribuant des valeurs comprises entre **1** et **3**. Les valeurs attribuées reflètent leur

fréquence d'utilisation, avec la valeur de **1** indiquant une forte utilisation et la valeur de **3** une faible utilisation (cf. **figure 64**).

Figure 63 : Identification visuelle des pistes empruntées par les migrants par images satellites



Source : Border Forensics, 2023

Figure 64 : Catégorisation des pistes selon leur degré de fréquentation



Source : Border Forensics, 2023

Cette méthode de hiérarchisation repose sur l'analyse d'attributs visuels distincts. Les pistes à forte fréquence (**valeur 1**) sont identifiées par leur forte luminosité résultant de l'altération du sable causée par le trafic, tandis que les itinéraires à faible fréquence (**valeur 3**) apparaissent plus sombres en raison du sable soufflé par le vent ou d'une plus grande présence de sable non altéré. La **valeur 2** indique les pistes avec un usage modéré, dont les caractéristiques se situent entre les deux extrêmes.

Cependant, en l'état actuel, ces résultats pourraient être utilisés par les forces de défense et de sécurité pour renforcer leurs dispositifs de surveillance et de contrôle, c'est pourquoi nous nous sommes appuyés sur les outils de la contre-cartographie.

L'éthique de notre démarche méthodologique est profondément influencée par les principes de la contre-cartographie et de la cartographie critique. La contre-cartographie met l'accent sur les implications politiques des représentations spatiales. Elle remet en cause les récits dominant en soulignant les regards alternatifs qui émanent de groupes marginalisés ou sous-représentés. De même, la cartographie critique analyse les dynamiques de pouvoir et les subjectivités liées à l'élaboration des cartes. Elle invite à reconsidérer la manière dont les cartes sont construites, utilisées et interprétées, ainsi que l'impact qu'elles ont sur les personnes et les lieux. Inspirés par ces perspectives désobéissantes, nous avons choisi d'utiliser les mêmes technologies que ces agences, mais de manière subversive, en les employant à l'encontre des usages qu'elles en font.

Cette démarche nous a notamment conduits à utiliser des cartes de chaleur (ou *Heatmap* en anglais) pour prévenir l'exploitation de nos analyses par ces agences.

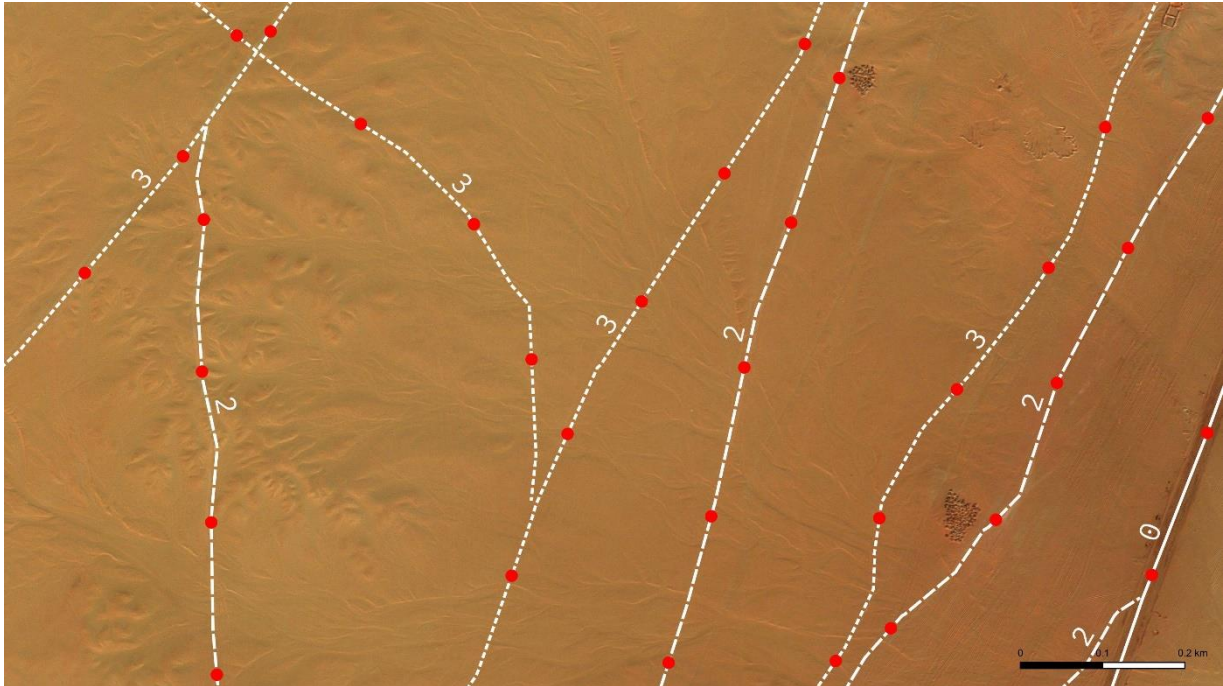
2.4.2.2. Les cartes de chaleur comme outil de contre-cartographie

Notre démarche méthodologique visait à révéler les itinéraires empruntés par les migrants, sans pour autant tomber dans l'attitude voyeuriste associée à la surveillance et au contrôle des frontières.

Pour ce faire, nous avons élaboré des cartes de chaleur particulières, en assignant des points à intervalles réguliers le long des itinéraires, chacun reflétant l'échelle et la résolution du tracé. Ensuite, nous avons défini une valeur d'influence équivalant à dix fois l'espacement des points le long de la trajectoire. Cette démarche nous a permis de produire des cartes de chaleur qui masquent parfaitement les emplacements spécifiques des trajectoires, tout en indiquant

clairement la densité des zones de circulation (cf. **figure 65**). Grâce à cette approche, nous nous sommes assurés que les résultats de nos analyses ne soient pas repris par des initiatives visant à restreindre les libertés individuelles ou à limiter la mobilité des personnes.

Figure 65 : Création d'une matrice de points afin de faciliter la création d'une carte de chaleur masquant l'emplacement exact des voies,



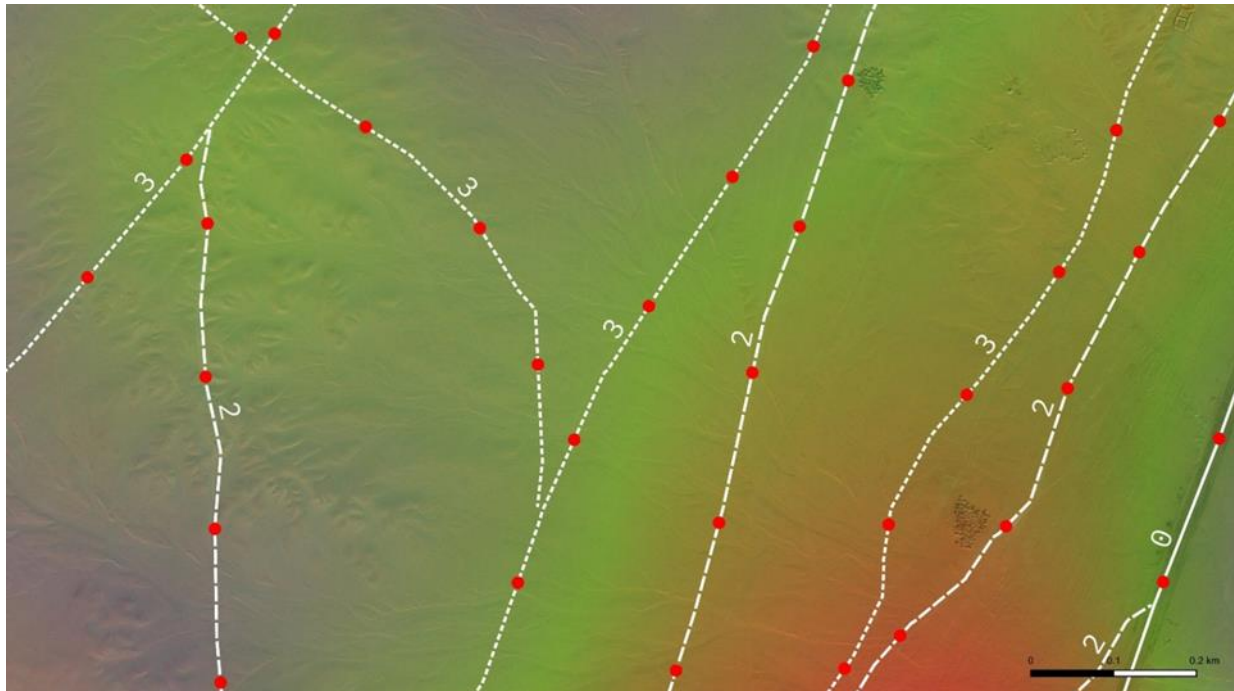
Source : Border Forensics, 2023

Ces cartes de chaleur ne sont pas seulement des outils d'analyse, elles représentent également de puissants outils de contre-cartographie. Tout en révélant les points de contournement des trajectoires des migrants, elles offrent une précision empirique sans mettre en péril la sécurité des migrants et de ceux qui les transportent (cf. **figure 66**). Cette démarche méthodologique met également en évidence le délicat équilibre entre la nécessité d'une compréhension détaillée des phénomènes observés et l'impératif éthique de veiller à ce que ces connaissances ne nuisent pas davantage à la sécurité et la liberté de circulation des personnes. Trouver cet équilibre est une tâche incontestablement ardue, mais essentielle.

Notre approche, par les choix méthodologiques et politiques qu'elle a opérés, s'est efforcée de respecter cet équilibre, introduisant ainsi une nouvelle méthode de production de connaissances. Adoptant un regard désobéissant, elle éclaire ce que le régime frontalier cherche à cacher — la létalité des politiques mises en œuvre — et, à l'inverse, obscurcit ce qu'il cherche à exposer —

les trajectoires des migrants. Les technologies de surveillance sont ainsi utilisées à contre-courant, servant des objectifs diamétralement opposés à ceux des agences précédemment citées.

Figure 66 : Carte de chaleur masquant les pistes empruntées par les migrants



Densité d'utilisation des pistes

Haute

Faible

● Point de piste

Source : Border Forensics, 2023

Cette démarche réitère la nécessité de rejeter les représentations cartographiques, réductrices et préjudiciables à la dignité humaine. En soulignant le subtil équilibre entre la complexité des phénomènes observés et le devoir éthique de veiller à ce que les connaissances ne nuisent pas davantage à la sécurité et aux libertés des personnes, cette approche transcende les frontières traditionnelles de la cartographie et offre une perspective nuancée sur de nouvelles manières de faire de la recherche dans les *Border et Migration Studies*.

3. Un régime frontalier léthal : Analyses géospatiales et géostatistique des dynamiques de danger sur l'axe Séguédine-Madama-Toummo

Dans les précédentes sections de ce chapitre, nous avons présenté à la fois le contexte et le cadre méthodologique dans lesquels s'inscrit cette recherche. Nous nous sommes attachés à situer nos questionnements dans les réalités sociopolitiques et géopolitiques complexes qui sous-tendent les politiques contemporaines de la gestion des frontières au Niger (**section 1**). Ensuite, nous

avons discuté de l'approche méthodologique originale adoptée, en insistant sur ses implications potentielles en termes de responsabilité éthique (**section 2**).

Cette 3e section présente les principaux résultats de nos analyses des politiques et pratiques de contrôle le long de l'axe Séguédine, Madama et Toummo, et les dynamiques de danger qui en résultent pour les migrants et les transporteurs. Dans un premier temps, nous procéderons à une analyse géospatiale détaillée des activités militaires et sécuritaires dans les trois sites enquêtés. Chaque localité sera examinée indépendamment afin d'identifier les principales tendances qui se dégagent de leurs paysages sécuritaires respectifs (**section 3.1**). Ensuite, nous procédons à une analyse spatiale de l'évolution des trajectoires des migrants et de leur degré de dangerosité. Pour cela, nous utilisons la télédétection pour déterminer l'évolution de ces trajectoires, ainsi qu'une analyse *coût-distance du risque de déshydratation* liée à leur utilisation (**section 3.2**). Enfin, nous évaluerons les effets des contrôles et des pratiques frontalières à l'œuvre dans cette région sur la vie des migrants, en examinant les schémas d'(in) visibilité des pistes empruntées et en établissant une corrélation entre l'invisibilité et les dangers auxquels ils sont confrontés. Cette section illustre la manière dont les pratiques de contrôle des frontières amplifient les risques encourus par les migrants, mettant ainsi en lumière les conséquences létales du régime contemporain de contrôles des frontières du Niger (**section 3.3**).

3.1. Analyse géospatiale des activités militaires et sécuritaires à Séguédine, Madama et Toummo

Bien que les activités militaro-sécuritaires affectant les pratiques migratoires varient d'un terrain à l'autre, des tendances claires ont été observées sur l'ensemble des sites étudiés. Les analyses de télédétection révèlent une augmentation significative des activités militaires et sécuritaires dans les années suivant l'adoption et l'application de la loi 2015-36. Les manifestations de cette tendance comprennent la construction de postes de contrôle, de postes de police, de postes de douane et de fortifications militaires.

Pour valider la nature des activités, des constructions et des nouveaux édifices tels que décrits par l'analyse de l'imagerie satellitaire, nous avons intégré une approche de recherche qualitative. Celle-ci comprend des entretiens avec des transporteurs actifs et anciens ainsi que des sources complémentaires pour trianguler les informations. Cette combinaison des données géospatiales et qualitatives permet d'améliorer la validité de nos résultats et de nuancer notre

compréhension de la militarisation et de la sécurisation des routes migratoires post-loi 2015-36.

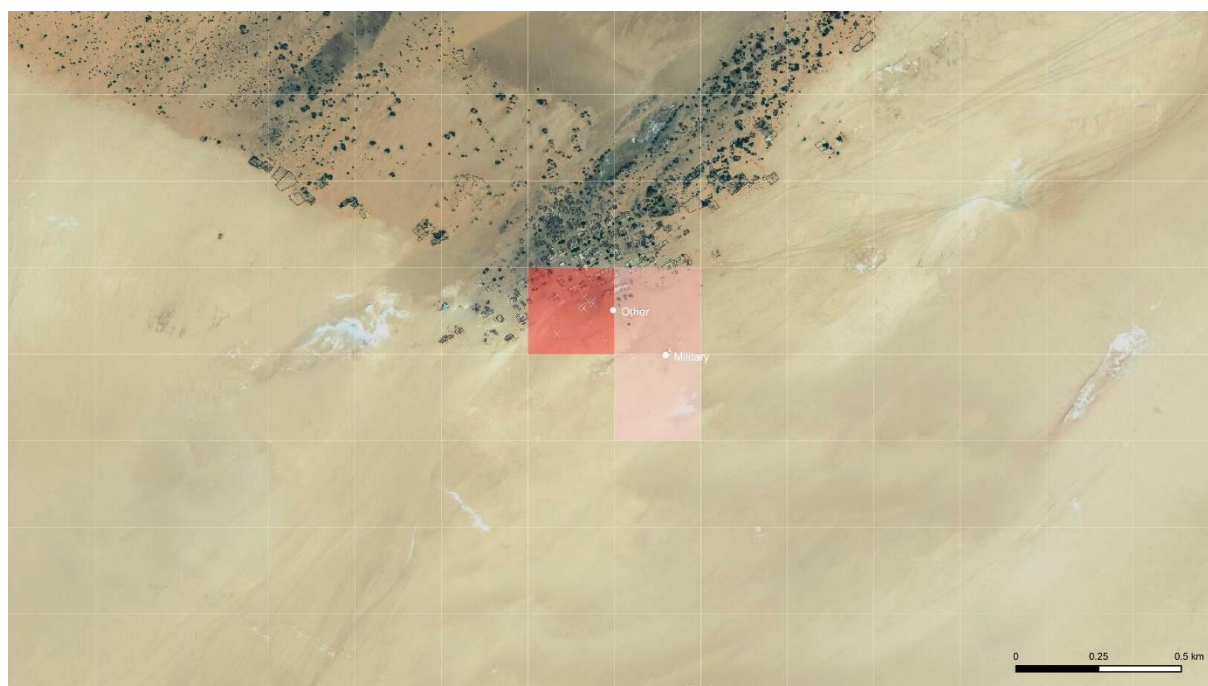
3.1.1. Intensification des activités militaires et sécuritaires à Séguédine post loi 2015-36

Alors que Séguédine devenait une escale vitale pour les migrants se rendant en Libye après la fermeture de Dirkou, elle s'est parallèlement transformée en centre névralgique du dispositif sécuritaire nigérien de lutte contre les migrations irrégulières. Cette évolution est notamment illustrée par la visite précitée de Bazoum Mohamed, alors ministre de l'Intérieur, à Séguédine le 17 mai 2017 (**cf. section 3.2.1**). Lors de cette visite, il a annoncé une stratégie de sécurisation et de militarisation de Séguédine, jusqu'à lors seule localité civile sur l'axe Dirkou-Toummo. Cette stratégie consistait principalement à augmenter les effectifs des forces de défense et de sécurité (FDS) et les moyens matériels (voitures) pour intensifier les patrouilles dans la région, afin d'assurer un contrôle et une surveillance accrues de la zone. Cette série de mesures vise à lutter contre le banditisme et plus particulièrement contre « *les trafiquants des migrants* »⁴⁴⁶.

Jusqu'au début des années 2010, Séguédine ne disposait que d'un seul poste de contrôle tenu par un groupement de la Garde nationale (GNN), composé principalement d'anciens rebelles intégrés dans l'armée régulière à la suite des accords de paix de 1995. Ce poste de contrôle (**cf. figure 67**), situé à l'entrée sud de Séguédine et renforcé par une barrière à l'entrée du camp de la GNN, n'avait pas pour but d'empêcher le passage des migrants. Au contraire, comme l'ont rapporté plusieurs personnes interrogées, il servait à tirer profit de ceux qui passaient par là, en prélevant un *droit de passage* de quelques centaines de francs CFA sur les passagers et les véhicules. Par exemple, la GNN faisait payer 10 000 FCFA (un peu plus de 15 €) par véhicule avec reçu au nom de la Commune de Chirfa, et 2 000 FCFA par passager étranger (sans reçu) et 1 000 FCFA par passager nigérien (sans reçu).

⁴⁴⁶ Renaissance TV, Intervention du ministre d'État, MISPDAC/R à Séguédine 17/05/2017 : <https://www.youtube.com/watch?v=II322Q9mbV0>

Figure 67 : Repérage par télédétection des activités militaires et sécuritaires à Séguédine en 2011

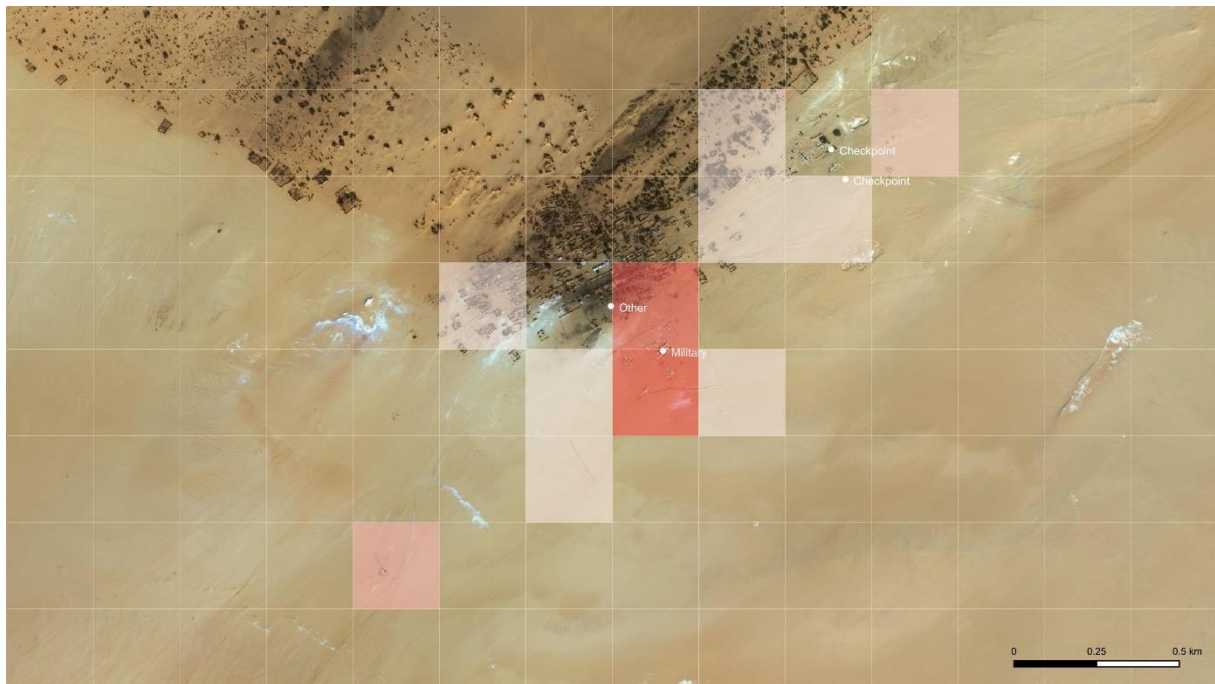


Source : Border Forensics, 2023

Au début des années 2010, la garde nationale ne surveillait que les entrées et les sorties sud de Séguédine, sur l'axe Dirkou-Séguédine. Elle ne disposait pas de points de contrôle aux entrées et sorties nord (axe Madama-Séguédine). Cependant, l'arrivée de la police nationale et de la douane après la loi 2015-36 a permis de contrôler toutes les entrées et sorties de Séguédine (**cf. figure 68**). Les témoignages recueillis indiquent l'arrivée de la police nationale et de la douane, ainsi que le renforcement des contrôles aux sorties nord de Séguédine, en direction de Madama, à partir de 2017, soit après la visite du ministre de l'Intérieur. Des témoignages font également état d'une intensification des patrouilles de la Garde nationale et des Forces armées (FAN) dans la région consécutivement à la visite.

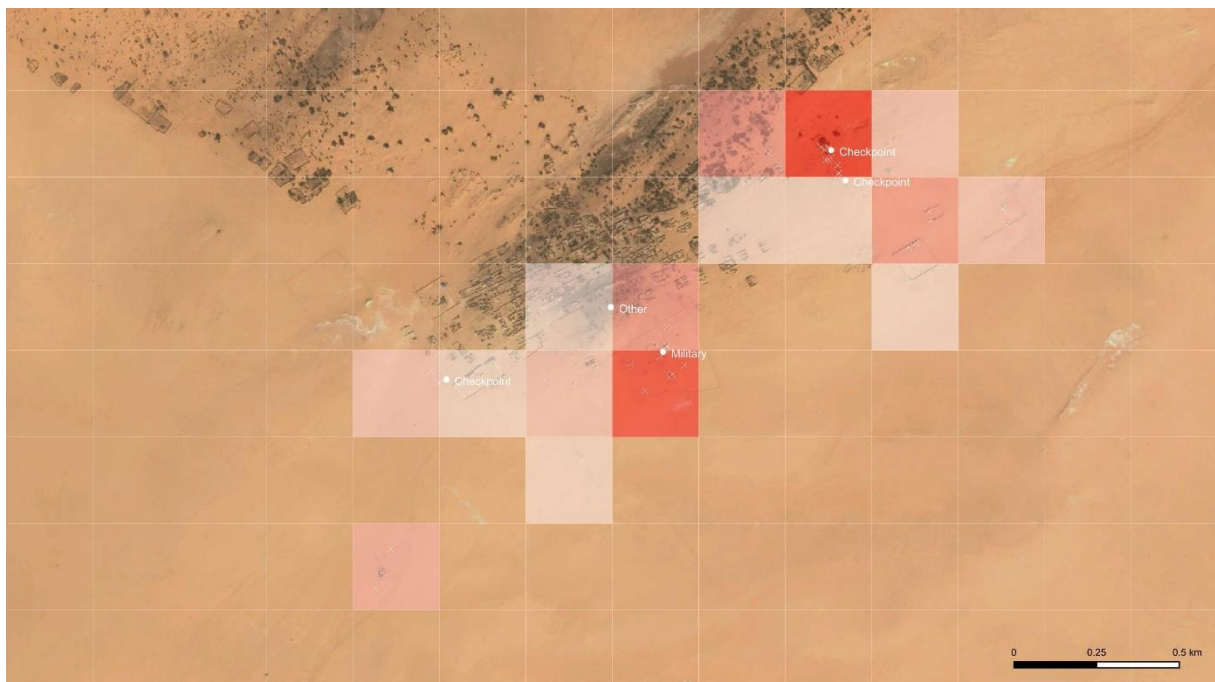
Ces témoignages de première main sont en cohérence avec la télédétection par imagerie satellite de janvier 2017. En effet, l'analyse des images satellites montre une augmentation significative des infrastructures de sécurité, avec la mise en place de barrages routiers et une présence notable de véhicules qui, selon les sources locales, appartiendraient aux forces de défense et de sécurité : Garde nationale, Police nationale, Douanes (**cf. figure 69**).

Figure 68 : Repérage par Télédétection des activités militaires et sécuritaires à Séguédine en 2017



Source : Border Forensics, 2023

Figure 69 : Repérage par télédétection des activités militaires et sécuritaires à Séguédine en 2020



Source : Border Forensics, 2023

Ce pic d'activité observé par images satellites est corroboré par le témoignage d'un élu local, qui confirme que « *Séguédine s'est transformée en l'espace de quelques mois* » en un véritable fort militaire à l'image de Dao-Timmi ou Madama. Les effectifs de la Garde nationale y ont été *doublés, voire triplés*, et des patrouilles des FAN sillonnent régulièrement la zone, en particulier les axes Dirkou-Séguédine, Séguédine-Dao-Timmi, et Séguédine-Fachi ⁴⁴⁷ .

3.1.2. Repérage par télédétection des dynamiques de surveillance : Analyse des activités de militarisation et de sécurisation à Madama

Bien que les activités militaires et de sécurité qui y sont observées ne soient pas exclusivement destinées au contrôle des migrations, Madama présente des transformations spatiales similaires à celles observées à Séguédine. Madama étant une caserne militaire, presque toutes les activités observées par télédétection sont attribuables à des processus de militarisation et au déploiement des forces de sécurité.

L'analyse de l'imagerie satellitaire révèle un large éventail de signes indiquant une hausse des activités militaires et sécuritaires à Madama. Parmi ceux-ci, on retrouve des champs de mines qui sont des vestiges de militarisation antérieure. Il est intéressant de noter que le fort de Madama est entouré d'un champ de mines antipersonnel de 2 400 m² qui, conformément à la Convention d'Ottawa sur leur interdiction, un traité dont le Niger est signataire, aurait dû être démantelé depuis décembre 2015⁴⁴⁸. Au-delà de ces vestiges persistants, on observe aussi des signes récents de militarisation, tels que l'érection de nouvelles barrières de contrôle, des signes d'intensification de la présence militaire, tels que des sites de décharge, des excavations, ainsi que la construction d'une base militaire et une piste d'atterrissage.

Les résultats de nos analyses montrent une accélération marquée de ces activités entre 2013 et 2016 (**cf. figures 70 & 71**), coïncidant avec la construction de la base opérationnelle avancée de Barkhane à Madama, dont la construction a débuté fin 2014 et s'est achevée début juillet

⁴⁴⁷ Interview d'un élu local de la commune de Djado. Janvier 2023.

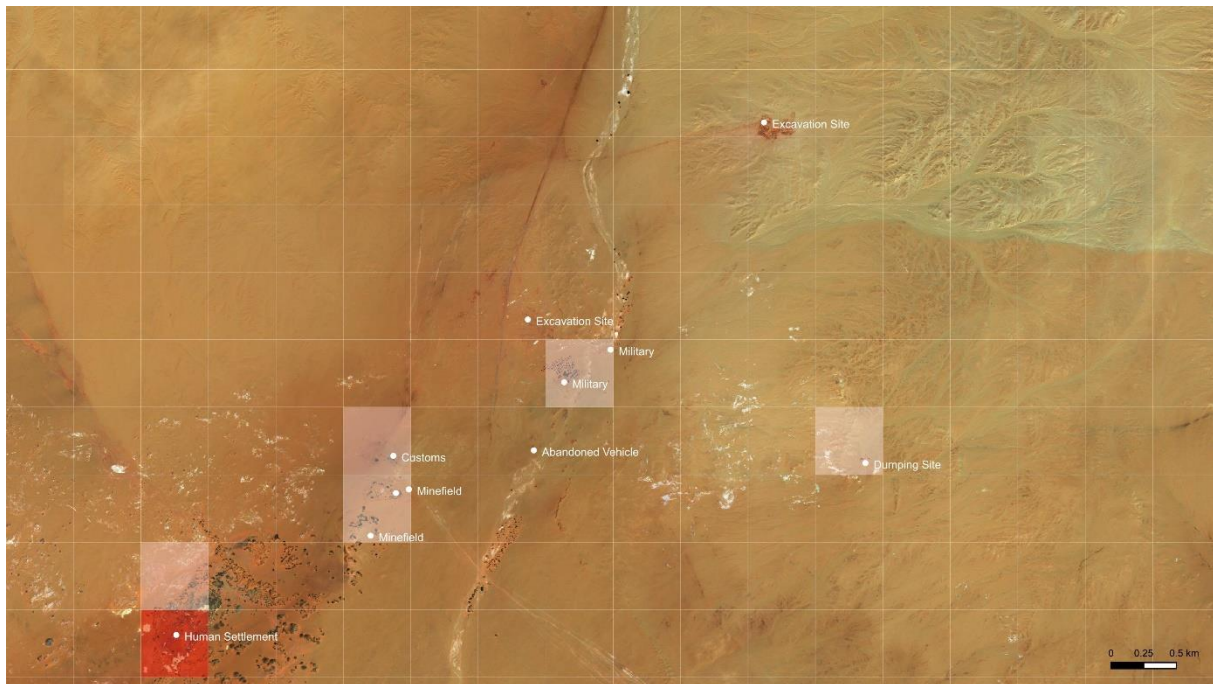
⁴⁴⁸ « Demande de prolongation de délai au titre de l'article 5 de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction », sur apminebanconvention.org, 26 juin 2013 : https://archive.wikiwix.com/cache/index2.php?url=http%3A%2F%2Fwww.apminebanconvention.org%2Ffileadmin%2FAPMBC%2Fclearing-mined-areas%2Fart5_extensions%2FNiger-Article-5-request-received-1July2013-fr.pdf%2Findex.html#federation=archive.wikiwix.com&tab=url

2015⁴⁴⁹. Cette base, qui a nécessité le forage d'un nouveau puits et la création d'une piste d'atterrissage de 1 800 mètres, a été installée à un kilomètre du Fort Madama, occupé par un bataillon de l'armée nigérienne. Cette période correspond également à l'adoption de la loi 2015-36 en mai 2015.

De nombreux témoignages indiquent que l'application de cette loi a entraîné un accroissement de la présence militaire à Madama, ainsi qu'une désertion progressive des principales activités civiles, tels que le trafic de migrants et de cigarettes. Selon ces récits, avant l'application de cette loi, il existait à l'ouest et à la proximité immédiate du fort de Madama, une sorte de « gare routière » où les transporteurs s'arrêtaient pour décharger les passagers, réparer leurs véhicules, ou se réapprovisionner. L'analyse par télédétection confirme ces récits, montrant une activité humaine importante à un peu plus d'un kilomètre au sud-ouest du fort militaire de Madama en 2014 (cf. **figure 70**), qui s'est ensuite progressivement réduite avant de disparaître au cours des années suivantes (cf. **figure 72**). En outre, la présence de nombreuses décharges observées sur les images satellites par rapport aux années précédentes confirme effectivement le déploiement à Madama d'un contingent considérable de personnel militaire, tandis que les sites d'excavation suggèrent d'importantes activités de terraformation, vraisemblablement pour la construction de fortifications et d'infrastructures militaires.

⁴⁴⁹ Zone Militaire — OPEX360, Sahel : Les effectifs de l'opération Barkhane vont augmenter ; Deux militaires français gravement blessés au Mali, 11/03/2015 : <http://www.opex360.com/2015/03/11/sahel-les-effectifs-de-loperation-barkhane-vont-augmenter-deux-militaires-francais-gravement-blesses-au-mali/>

Figure 70 : Repérage par télédétection des activités militaires et sécuritaires à Madama en 2014

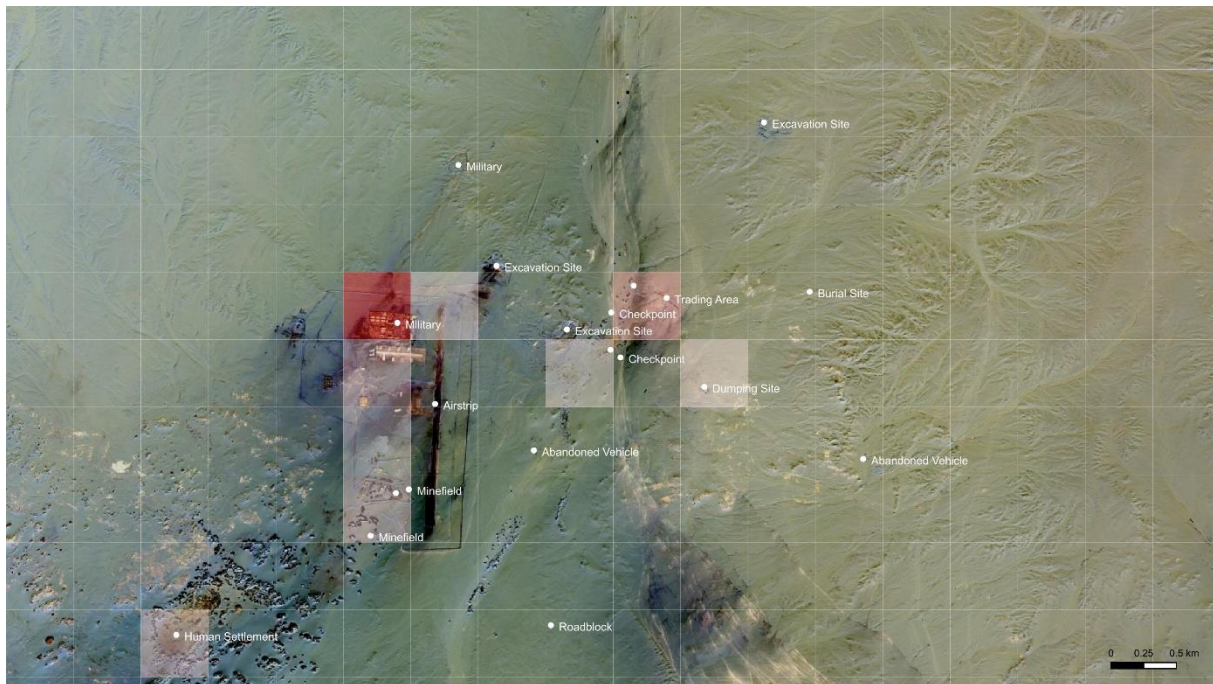


Source : Border Forensics, 2023

La mise en place de nouvelles barrières de contrôle reflète également des efforts considérables déployés par les forces de sécurité pour contrôler et surveiller les mobilités à Madama. Avant 2015, Madama ne comptait qu'un barrage routier. Mais, suite au resserrement des contrôles des migrations, des barrières supplémentaires ont été installées et un poste de contrôle, a priori pour les douanes, a été construit (cf. **figure 71**). Ces éléments, observables sur les images satellites, suggèrent un renforcement stratégique des capacités de surveillance et une intensification des mesures de contrôle. Pour élargir davantage le dispositif de contrôle, deux tours de surveillance auraient été installées sur le toit du fort de Madama. Ces tours, occupées en permanence par des militaires, offrent une vue à 180° des mouvements autour de Madama. Selon un lanceur d'alerte d'Alarme Phone Sahara (APS), ces militaires seraient équipés d'outils avancés, tels que des intensificateurs de lumière résiduelle ou des lunettes de vision nocturne, leur permettant de détecter des activités même dans l'obscurité⁴⁵⁰.

⁴⁵⁰ Entretien téléphonique avec un lanceur d'alerte de Alarme Phone Sahara (APS), octobre 2022

Figure 71 : Repérage par télédétection des activités militaires et sécuritaires à Madama en 2016

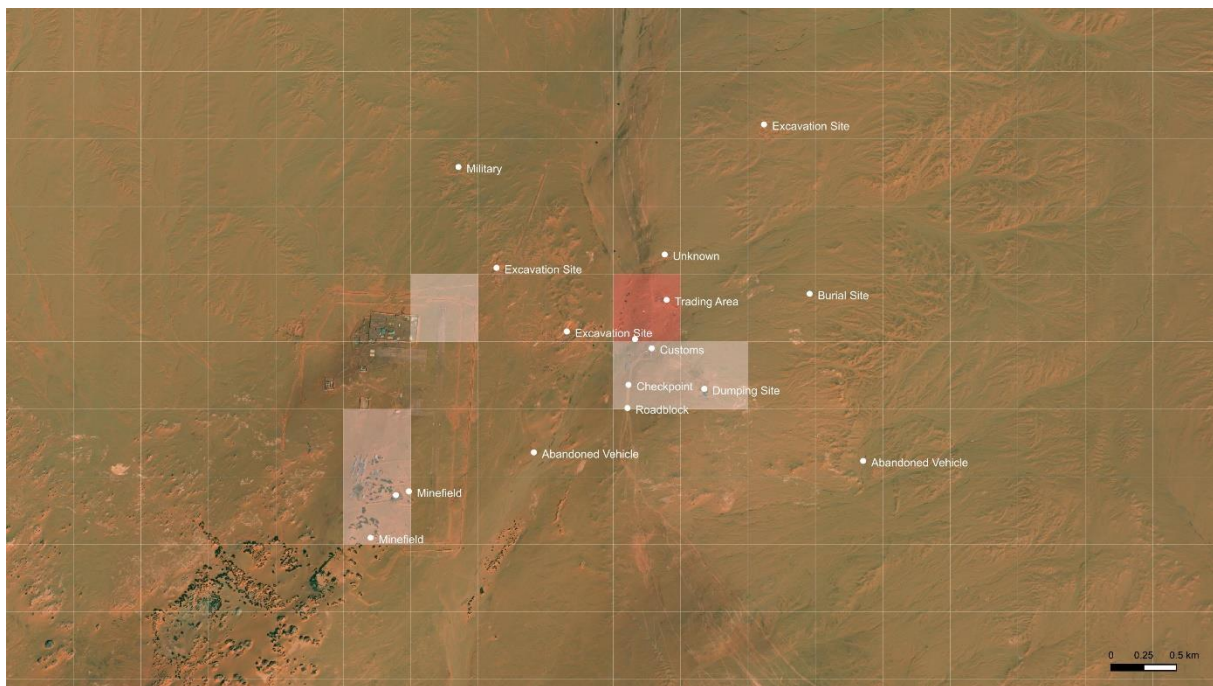


Source : Border Forensics, 2023

Ces mesures de contrôle fixes sont renforcées par une surveillance mobile accrue, grâce à des patrouilles militaires qui ratissent régulièrement la zone à la recherche de trafiquants en tout genre, en particulier ceux de migrants qui tentent de contourner le poste de contrôle de Madama. Le bulletin hebdomadaire des opérations des forces armées nigériennes, publié sur leur compte Twitter, témoigne de la régularité et de l'intensité des opérations militaires dans la zone de défense n° 8, correspondant à la région de Kawar. Selon un décompte réalisé à partir des données de ce bulletin d'opérations pour la période d'avril à octobre 2022, la lutte contre la criminalité et les trafics transfrontaliers a donné lieu à la saisie de près de 230 véhicules supposés appartenir à des *orpailleurs clandestins* et à des *trafiquants de migrants*⁴⁵¹. Bien que les analyses de télédétection montrent une diminution significative des activités militaires et sécuritaires correspondant au retrait de Barkhane en juillet 2019, ainsi qu'une augmentation des activités civiles liées à la réouverture du marché (cf. **figure 72**), Madama n'a pas pour autant retrouvé son rôle de carrefour migratoire transsaharien.

⁴⁵¹ Compte Twitter Officiel des Forces Armées Nigériennes : <https://twitter.com/ArmeesNiger>

Figure 72 : Repérage par télédétection des activités militaires et sécuritaires à Madama en 2022



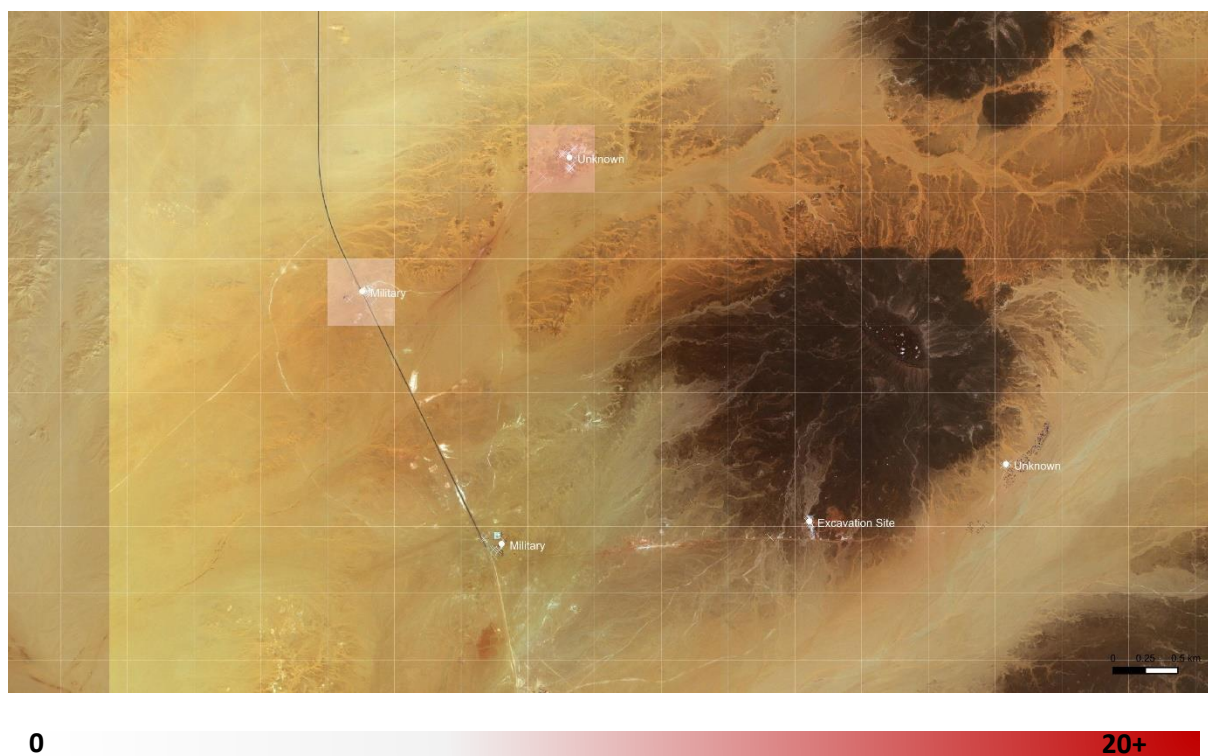
Source : Border Forensics, 2023

Le passage de Barkhane à Madama a considérablement renforcé les capacités d'infrastructure et de mobilité du bataillon des FAN de Madama dans la région. Par exemple, la construction de la piste d'atterrissage et les ressources matérielles et techniques essentielles mises à disposition ont donné au bataillon un avantage stratégique, améliorant de manière significative et durable sa réactivité et son efficacité opérationnelles. Par ailleurs, à l'instar des témoignages recueillis à Séguédine, ceux de Madama font aussi état d'une hausse drastique des « taxes » informelles prélevées par les militaires sur les migrants et les transporteurs. En 2013, selon le journal local Aïr Infos, ces taxes variaient entre 1 000 et 2 000 FCFA (1,5 à 3 €) et 10 000 FCFA (15 €) par véhicule. En raison des restrictions imposées par la loi 2015-36, ces montants ont été décuplés. Les véhicules doivent désormais s'acquitter d'une taxe informelle d'au moins 100 000 FCFA (152 €) auprès des militaires. Ces taxes élevées, ainsi que les mesures restrictives imposées par la loi, encouragent les transporteurs à contourner Madama.

3.1.3. Repérage par télédétection des dynamiques de sécurisation du poste-frontière de Toummo

La situation à Toummo diffère significativement de celles observées à Séguédine et Madama. L'analyse détaillée des images satellites de 2014 à 2022 montre des changements négligeables dans les activités militaires ou civiles à Toummo (cf. figures 73 & 74). Ce phénomène suggère que les opérations de contrôle aux frontières y ont été moins intenses et moins impactées par la loi 2015-36. Cela est dû au fait que ce poste se trouve dans le giron de la Libye.

Figure 73 : Repérage par télédétection des activités militaires et sécuritaires à Madama en 2014



Source : Border Forensics, 2023

En dépit de cela, quelques tentatives ont été faites par l'armée nigérienne et Barkhane pour sécuriser cette frontière, notamment en essayant de « mettre en valeur » la piste d'aviation de Kourou Arkenne, qui est coupée en deux par la frontière nigéro-libyenne et située à un peu plus de dix kilomètres du poste-frontière de Toummo. Il convient aussi de mentionner les opérations

*Kounama 2*⁴⁵², *Kounama 3*⁴⁵³ et *Kounama 4*⁴⁵⁴ dans la Passe de Salvador et la Passe de Toummo, impliquant des ressources aériennes et terrestres. Ces opérations avaient pour objectif principal de perturber les chaînes logistiques des groupes terroristes opérant dans le nord du Mali, qui s’approvisionneraient en armes et en munitions depuis le sud de la Libye.

Figure 74 : Repérage par télédétection des activités militaires et sécuritaires à Madama en 2022



Source : Border Forensics, 2023

Bien que ces initiatives de sécurisation des frontières ne soient pas officiellement considérées comme de la lutte contre la migration, elles ont conduit à de nombreuses arrestations, y compris celles de trafiquants de drogue, d’orpailleurs et de transporteurs de migrants⁴⁵⁵. En dépit de la portée de ces initiatives de l’armée nigérienne et de Barkhane, la télédétection des dynamiques

⁴⁵² Zone Militaire — OPEX360, La Force Barkhane a mené une opération aéroportée dans le nord du Niger, 16/04/2015 : <http://www.opex360.com/2015/04/16/la-force-barkhane-mene-operation-aeroportee-dans-le-nord-du-niger/>

⁴⁵³ Zone Militaire — OPEX360, La force Barkhane a saisi 1,5 tonne de drogue dans le nord du Niger, 19/04/2015 : <http://www.opex360.com/2015/05/19/la-force-barkhane-saisi-15-tonne-de-droque-dans-le-nord-du-niger/>

⁴⁵⁴ Le mammouth, Akunamatata à Kounama 4, 04/08/2015 : <https://lemamouth.blogspot.com/2015/08/akunamatata-koumana-4.html>

⁴⁵⁵ État-major des armées, Opération Barkhane : point de situation du 30 décembre 2014, 05/01/2015 : <http://rpdefense.over-blog.com/2015/01/operation-barkhane-point-de-situation-du-30-decembre-2014.html>

militaires et sécuritaires autour de Toummo ne montre pas de changements significatifs sur les trajectoires des migrants.

Cette situation s'explique par le fait que les forces militaires et les milices qui contrôlent le sud de la Libye sont non seulement dépourvues de ressources, mais sont également impliquées dans le trafic de migrants, limitant ainsi considérablement leur capacité à surveiller et à contrôler les points de passage dans cette région. Cette tendance diffère nettement de celles observées sur les sites contrôlés par les forces de défense et de sécurité nigérienne et Barkhane. Comme l'ont rapporté les transporteurs interrogés et d'autres sources⁴⁵⁶, l'entrée en Libye se fait sans contrôle des papiers d'identité. Les miliciens qui contrôlent le poste de Toummo se contentent de délivrer un papier tamponné attestant de l'entrée en Libye en échange d'une taxe informelle prélevée sur chaque passager et chaque voiture.

Contrairement à Madama et Séguédine, les transporteurs n'évitent pas Toummo par crainte d'être arrêtés, même si jusqu'à fin 2017, les miliciens tenaient un registre des entrées et sorties, qu'ils partageaient avec les militaires de Madama. Comme l'a rapporté une mission de l'OIM, ce mécanisme de partage des données a été abandonné en 2017 pour des raisons peu claires⁴⁵⁷. Ainsi, les raisons justifiant le contournement du poste de contrôle de Toummo sont davantage déterminées par le coût des taxes que les migrants et leurs transporteurs versent aux miliciens. Il faut également noter que les transporteurs se font parfois prendre leurs passagers par d'autres milices ou des bandits pour les vendre dans les *gidan bashi* ou *maisons de prêt* en Libye⁴⁵⁸, ce qui pousse certains transporteurs, principalement non Toubou, à se détourner de la Toummo.

3.2. Intensification des activités militaro-sécuritaires et prolifération des itinéraires fuyants : Analyse géostatistique des dangers encourus par les migrants

L'analyse détaillée des dynamiques sécuritaires et militaires à Séguédine, Madama et Toummo, fondée sur des données qualitatives et l'analyse des images satellites haute résolution, a montré une augmentation significative des activités militaires et sécuritaires pour chacun des sites après l'adoption et la mise en œuvre de la loi 2015-36. Dans un contexte de criminalisation accrue de

⁴⁵⁶ OIM (2017), Rapport de mission sur l'évaluation des routes migratoires du 19-25 Juillet :

https://www.iom.int/sites/g/files/tmzbdl486/files/press_release/file/Rapport-de-mission-19-25-Juillet_Final.pdf

⁴⁵⁷ Op. cité OIM (2017)

⁴⁵⁸ *Gidan bashi* est un terme haoussa désignant les maisons où en Libye, les migrants sont retenus captifs et torturés, et d'où ils ne sont pas autorisés à partir tant qu'ils n'ont pas payé une somme d'argent substantielle (rançon). Ceux qui ne peuvent pas payer sont vendus aux enchères ou à d'autres réseaux criminels.

certaines prestations de service aux migrants, en particulier le transport, les analyses ont montré l'effet dissuasif important lié à la présence des postes de contrôle, des postes de police, des douanes et des fortifications militaires. Ces infrastructures frontalières et sécuritaires poussent les transporteurs et leurs passagers à détourner leurs trajectoires vers des zones où elles ne sont pas présentes.

L'analyse des images satellites nous a permis de visualiser et d'examiner la prolifération des infrastructures militaires et de sécurité, mais aussi de mettre en lumière les pistes utilisées par les migrants pour la traversée du Sahara nigérien. Grâce à la génération de cartes de chaleur qui attribuent des gradients de couleur proportionnels à la quantité de pistes et à leur fréquence d'utilisation, les analyses ont illustré la prolifération et l'intensification des pistes alternatives empruntées par les migrants illégaux. Les résultats indiquent une corrélation claire entre l'évolution spatiale des trajectoires de migrants vers des zones plus isolées, donc plus dangereuses, et l'intensification des activités militaires et sécuritaires dans la région.

Faute de données empiriques fiables permettant de mesurer précisément l'impact de l'utilisation de ces itinéraires fuyants sur les risques encourus par ceux qui les empruntent, nous avons utilisé des techniques d'analyse géostatistique pour mesurer ces risques. Celles-ci ont consisté à rendre mesurables les risques de déshydratation (3.2.1) et les schémas de l'(in) visibilité des itinéraires utilisés, c'est-à-dire leur détectabilité par les forces de défense et de sécurité (3.2.2).

3.2.1. Développement des itinéraires fuyants et dangers connexes : Analyse coût-distance du risque de déshydratation

L'adoption de la loi 2015-36 a donné lieu à une prolifération sans précédent des infrastructures frontalières et de sécurité, favorisant ainsi le développement de réseaux souterrains de transport de migrants. En conséquence, les transporteurs se voient contraints d'emprunter des itinéraires isolés, échappant ainsi à tout contrôle.

Ces nouveaux itinéraires fuyants, s'éloignant considérablement de la route principale, exposent les transporteurs et leurs passagers à des situations dangereuses, telles que les pannes de véhicule ou l'abandon des passagers, accentuant ainsi le risque d'une déshydratation fatale. Pour évaluer l'impact de ces itinéraires sur la dangerosité de la traversée des migrants, nous avons effectué une analyse coût-distance du risque de déshydratation. Cette méthode a été développée à l'origine pour déterminer les risques liés à la traversée du désert du Sonora entre

les États-Unis et le Mexique. Elle permet de calculer le *coût* cumulatif le plus bas pour traverser un paysage (De Smith, Goodchild, & Longley, 2007).

Pour cette analyse, nous avons utilisé des données de télédétection comprenant des facteurs tels que la vitesse du vent, le relief, l'humidité et l'aridité, le rayonnement solaire, le dénivelé et la température (Gonzalez, et al., 2012). En incorporant des ensembles de données comprenant le SRTM 30 m de la NASA pour les modèles d'élévation numérique (**cf. figure 75**), l'indice de température moyenne mondiale obtenu à partir des données Landsat 8 également fournies par la NASA (**cf. figure 76**), et les données sur la vitesse du vent du *Global Wind Atlas*⁴⁵⁹ de DTUWind (Technical University of Denmark Department of Wind and Energy Systems) (**cf. figure 77**), nous avons pu déterminer la quantité minimale d'eau qu'une personne perdrait en marchant vers la route principale pour chercher de l'aide.

Figure 75 : SRTM Digital Elevation Model d'une portion de l'axe Séguédine – Madama - Toummo



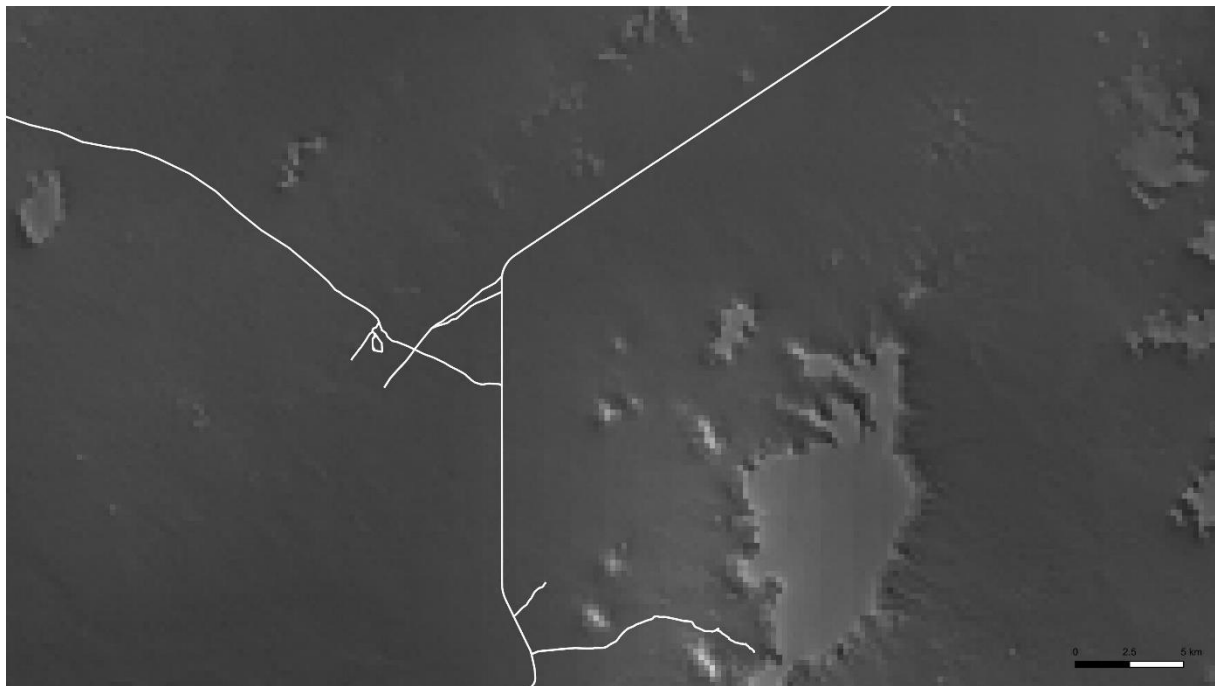
élevée

Faible

Source : Border Forensics, 2023 (NASA SRTM data sets)

⁴⁵⁹ Global Wind Atlas : <https://globalwindatlas.info/fr>

Figure 76 : Température moyenne sur une portion de l'axe Séguédine – Madama - Toummo

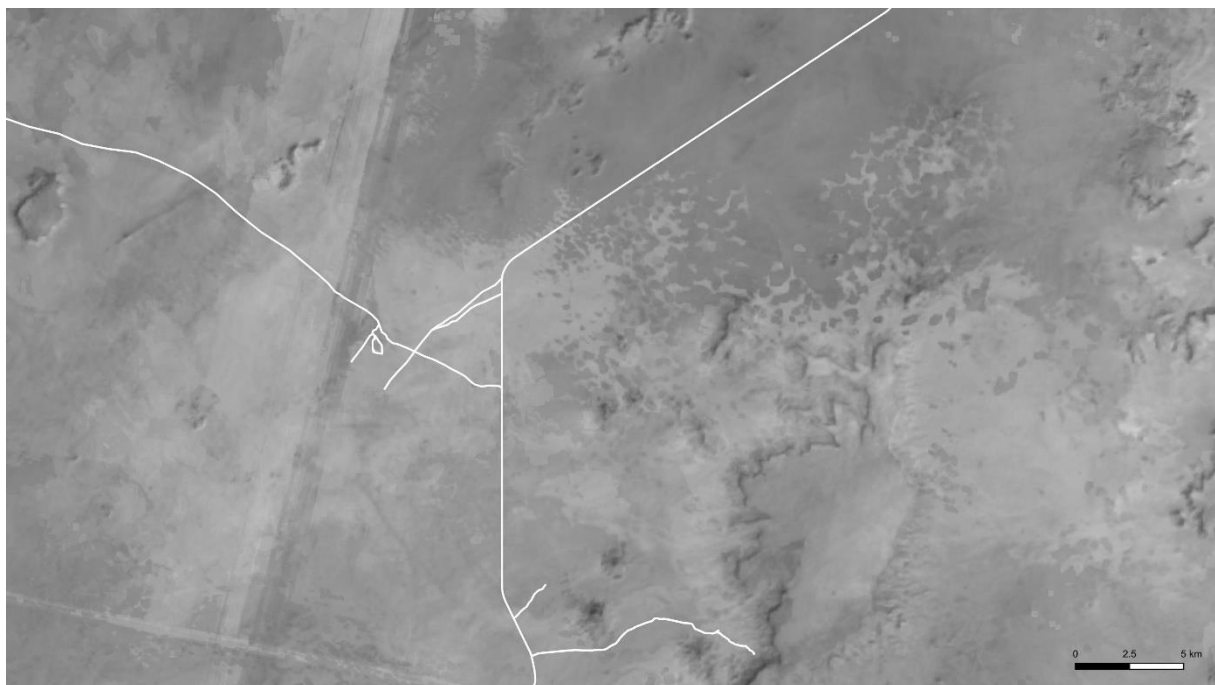


élevée

Faible

Source : Border Forensics, 2023 (NASA Landsat 8 data)

Figure 77 : Vitesse du vent sur une portion de l'axe Séguédine – Madama - Toummo



élevée

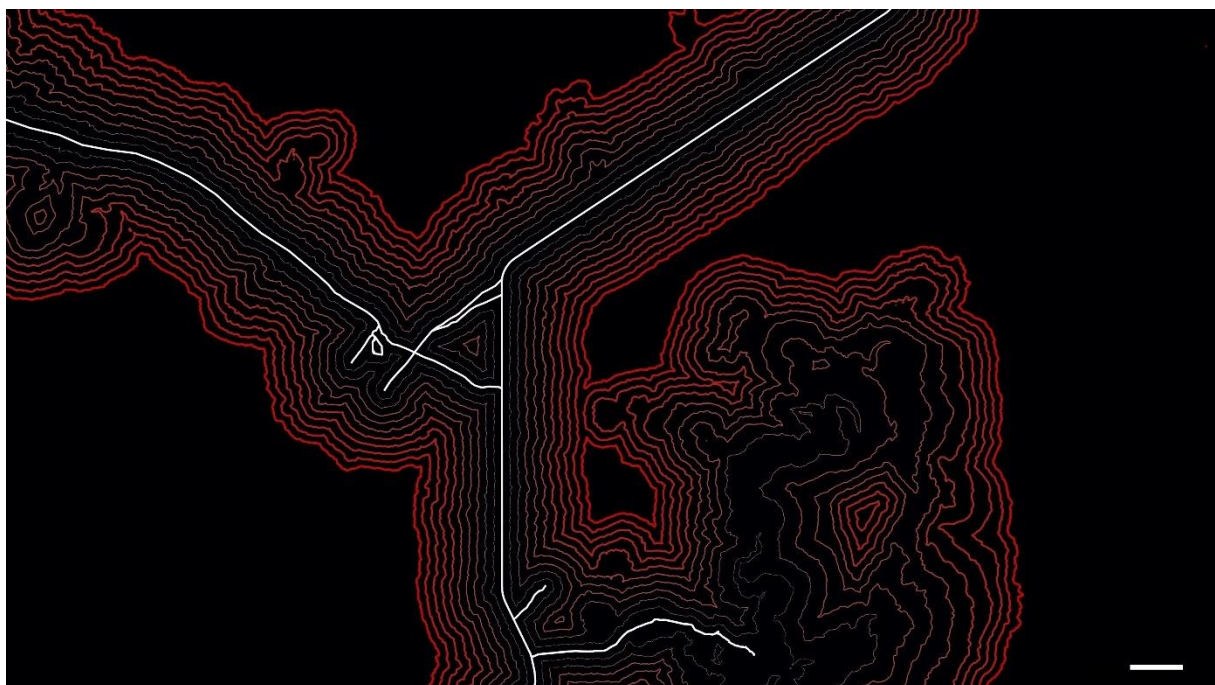
Faible

Source : Border Forensics, 2023 (DTUWind, Global Wind Atlas)

La carte qui en résulte indique le volume de sueur (en litres) qu'une personne perdrait en tentant d'atteindre la route principale, pour trouver soit une source d'eau, soit un site d'activité humaine où elle pourrait secouru (cf. **figure 78**). Avant d'atteindre le seuil de déshydratation fatale, la personne subit des troubles cognitifs dus à la perte d'eau (sueur), ce qui peut entraîner une désorientation et une altération de ses capacités de prise de décision. Ces limites sont identifiées comme le *seuil de déshydratation*, qui survient après une perte de litres de sueur, et le *seuil de cognition*, qui est atteint après une perte de 0,67 litre.

Les résultats de l'analyse coût-distance ont ensuite été combinés avec les résultats obtenus grâce à la télédétection des changements des trajectoires des migrants. L'analyse d'images satellites à haute résolution, nous avons permis d'identifier des itinéraires contournant des zones où des infrastructures frontalières et de sécurité ont été mises en place. La comparaison des cartes de chaleur avant et après la mise en œuvre de la loi 2015-36 sur les trois sites a montré comment les itinéraires alternatifs ont proliféré à partir de 2016, dans certains cas en s'écartant clairement de l'itinéraire principal pour contourner les sites d'intense activité militaire et sécuritaire (tels que Séguédine) et avant de rejoindre l'itinéraire principal plus loin.

Figure 78 : Analyse coût-distance du risque de déshydratation sur une portion de l'axe Séguédine – Madama - Toummo



Sueur perdue

Sueur perdue

Source : Border Forensics, 2023 (NASA SRTM data sets)

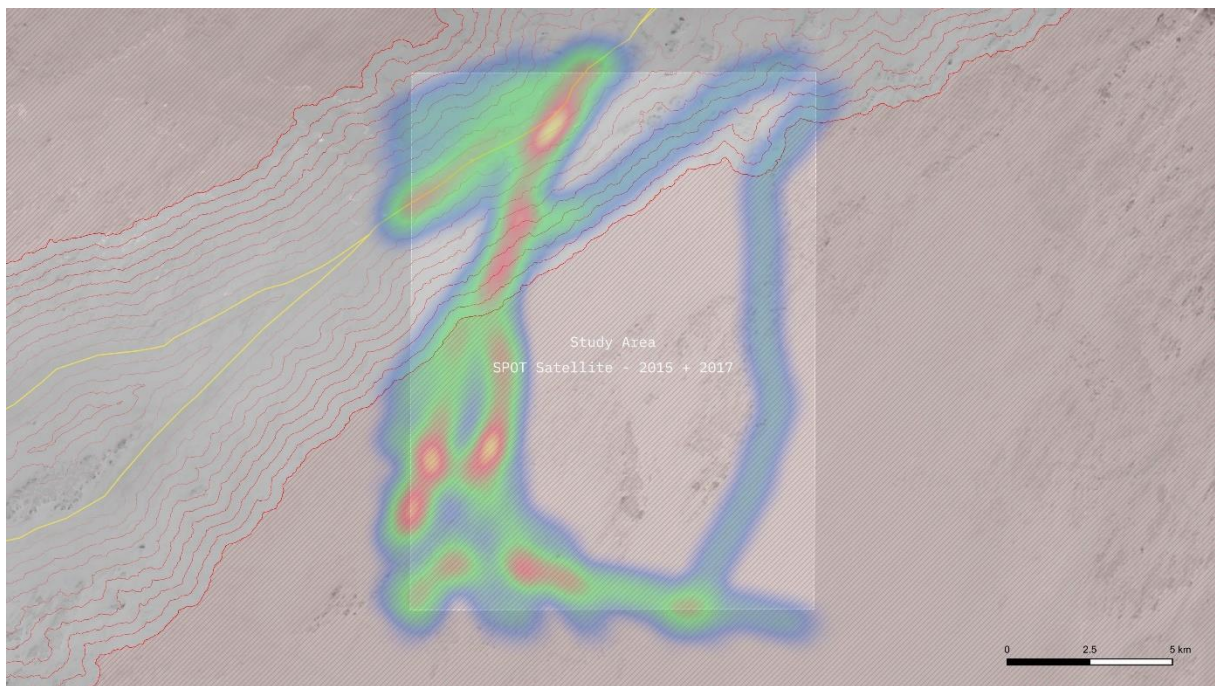
Avant d'examiner les résultats plus en détail, il convient de noter que, sur les trois sites étudiés, les résultats de l'analyse coût-distance du risque de déshydratation révèlent des taux très élevés de perte de sueur. Ces calculs se rapportent à une personne qui s'éloigne de l'itinéraire principal. En effet, sur tous les sites étudiés, les itinéraires fuyants utilisés par les migrants se situent au-delà du seuil de déshydratation, contrairement à ceux d'avant l'entrée en vigueur de la loi 2015-36. Une fois le seuil de déshydratation dépassé, il devient impossible d'atteindre l'itinéraire principal pour obtenir de l'aide, ce qui rend les itinéraires post-2015 extrêmement coûteux.

3.2.1.1. Risques de déshydratation à Séguédine

Comme nous l'avons démontré plus haut, Séguédine connaît une intense activité militaire et sécuritaire depuis la fin de l'année 2016. L'analyse spatiale des trajectoires observées en 2015 et 2017, aux points de contournement, montre en 2017 une augmentation significative des pistes s'écartant de la route principale et dépassant le seuil de déshydratation. Bien que des activités militaires aient été observées à Séguédine en 2011, la persistance de ces infrastructures militaires en 2017 suggère également leur présence en 2015 (**cf. figures 79 & 80**).

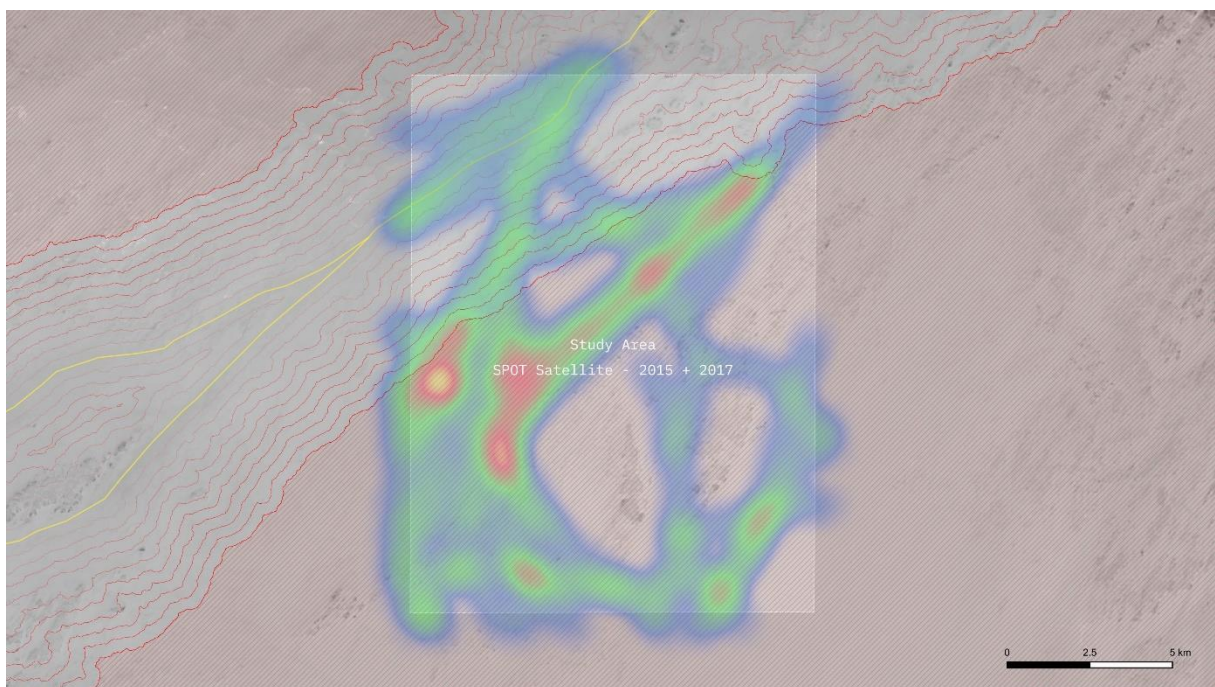
L'analyse coût-distance révèle des résultats convaincants concernant Séguédine. En particulier, elle montre que l'utilisation d'itinéraires de contournement, qui sont apparus après la mise en œuvre de la loi 2015-36, a conduit à des détours allant jusqu'à 16 km par rapport à l'itinéraire principal. Ces détours importants placent les transporteurs et leurs passagers dans des situations de grave danger, en particulier si leurs véhicules tombaient en panne ou si les passagers étaient abandonnés par leurs transporteurs dans ces zones éloignées. Le niveau de danger observé dépasse les seuils de cognition et de déshydratation, soulignant les risques vitaux inhérents à l'utilisation de ces itinéraires fuyants, comme l'illustrent les figures ci-dessous (**cf. figures 81 & 82**).

Figure 79 : Évolution des pistes et risques de déshydratation à Séguédine en 2011 et 2015



Source : Border Forensics, 2023

Figure 80 : Évolution des pistes et risques de déshydratation à Séguédine en 2017



Densité d'utilisation des pistes – Rayon de 1000 m

Faible

Activités militaires +

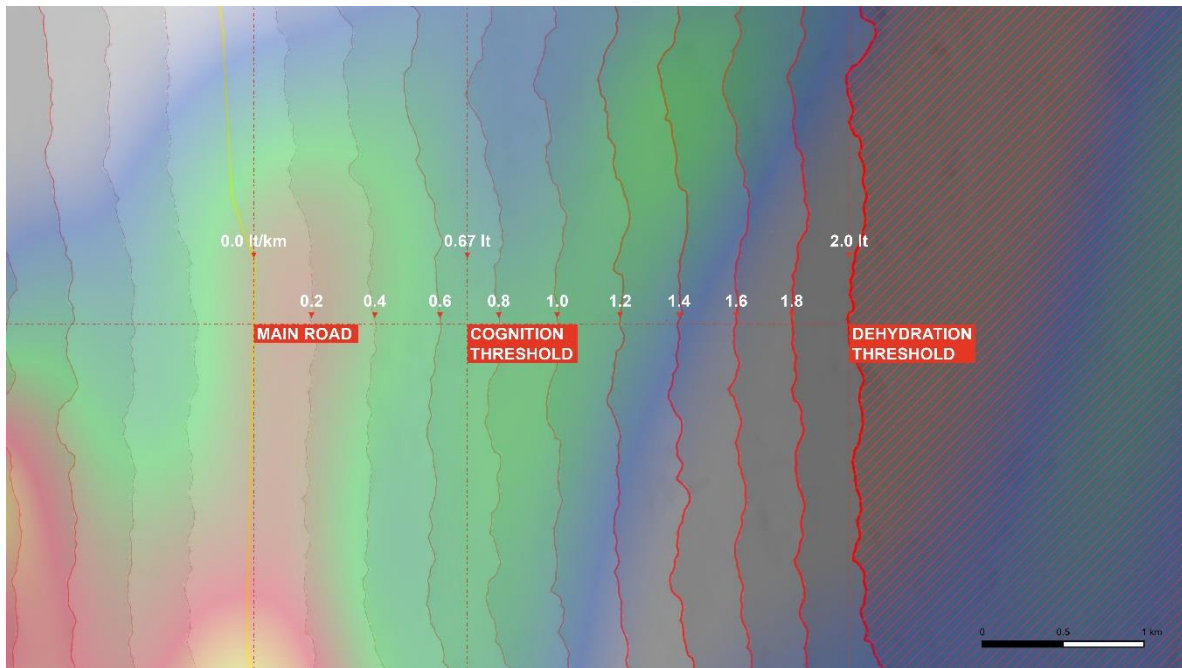
Haute

Sueur perdue

Sueur perdue

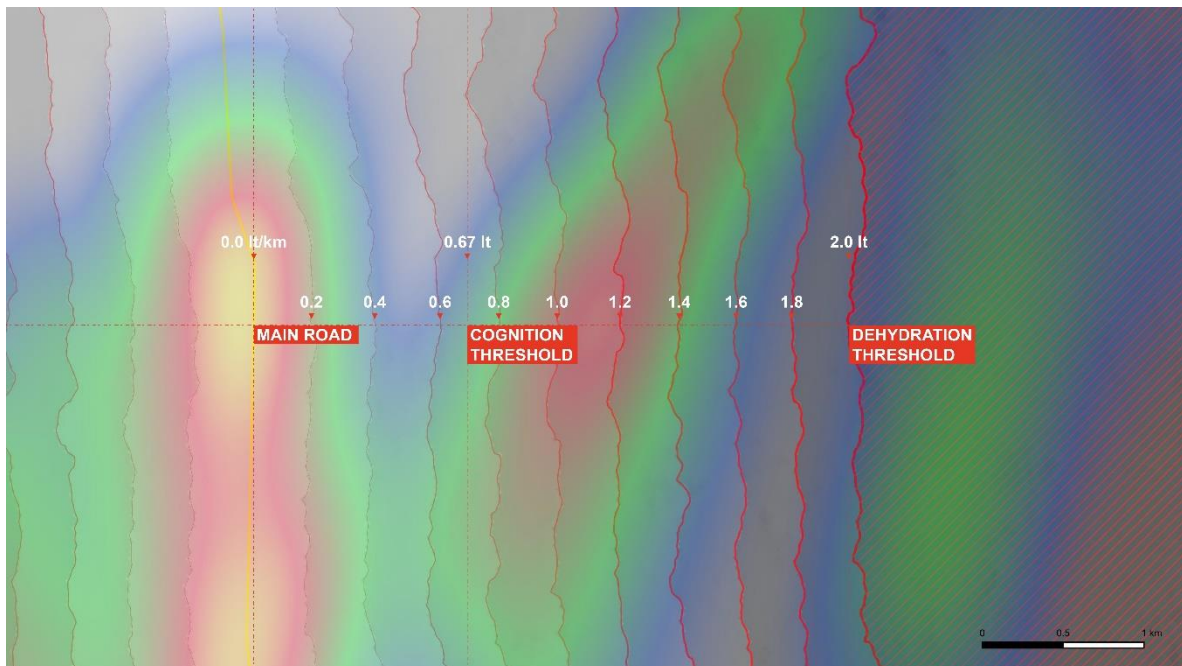
Source : Border Forensics, 2023

Figure 81 : Risques de déshydratations à Séguédine en 2015



Source : Border Forensics, 2023

Figure 82 : Risques de déshydratations à Séguédine en 2017



Densité d'utilisation des pistes – Rayon de 1000 m



Source : Border Forensics, 2023

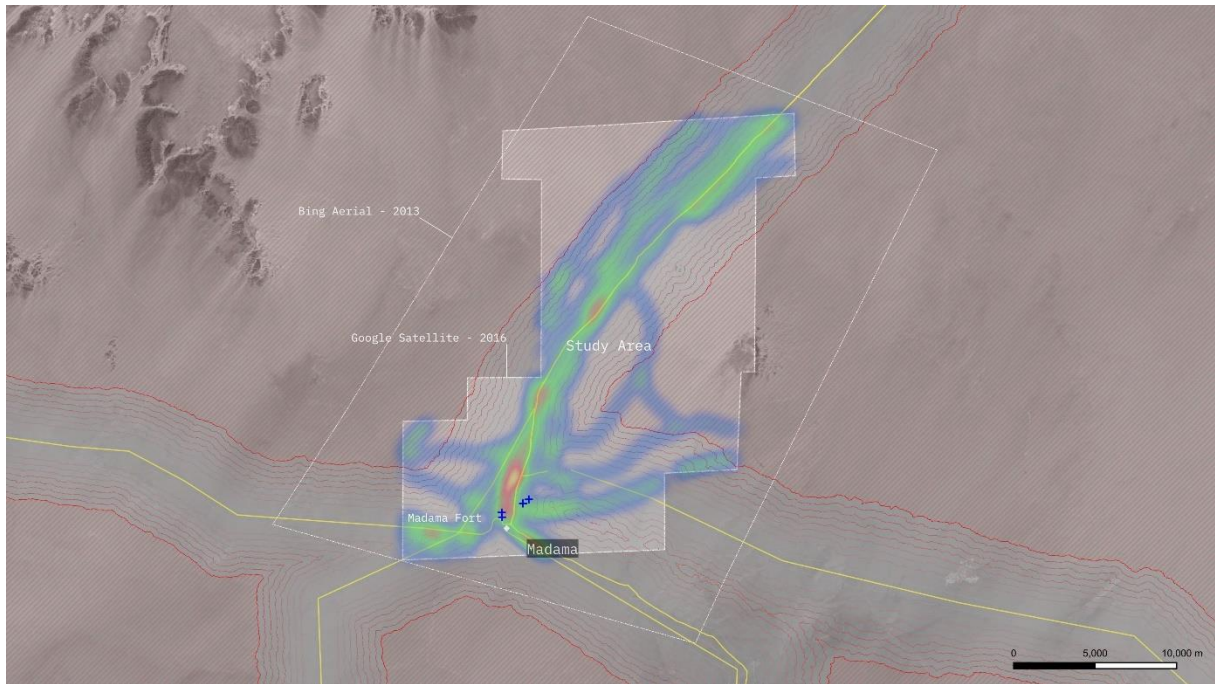
3.2.1.2. Risques de déshydratation à Madama

Les résultats de l'analyse d'activités militaires et sécuritaires à Madama montrent des tendances analogues à celles observées à Séguédine. Il en est de même aussi quant à l'évolution spatiale des trajectoires de migrants (cf. figures 83 & 84).

L'analyse comparative des pistes observées autour des points clés de contournement en 2013 et 2016, à partir desquels les itinéraires s'écartent de la route principale pour contourner l'avant-poste militaire de Madama, montre une augmentation significative des pistes qui s'écartent de la route principale et dépassent le seuil de déshydratation en 2016. En particulier, l'intensité des pistes alternatives a augmenté, passant d'une distance de 1,5 km de la route principale en 2014 à 3,0 km en 2017. Cette augmentation signifie qu'un plus grand nombre de véhicules passent par des zones où les occupants sont soumis à plus de dangers. Ce qui implique des risques élevés, dont celui de la déshydratation pour les migrants.

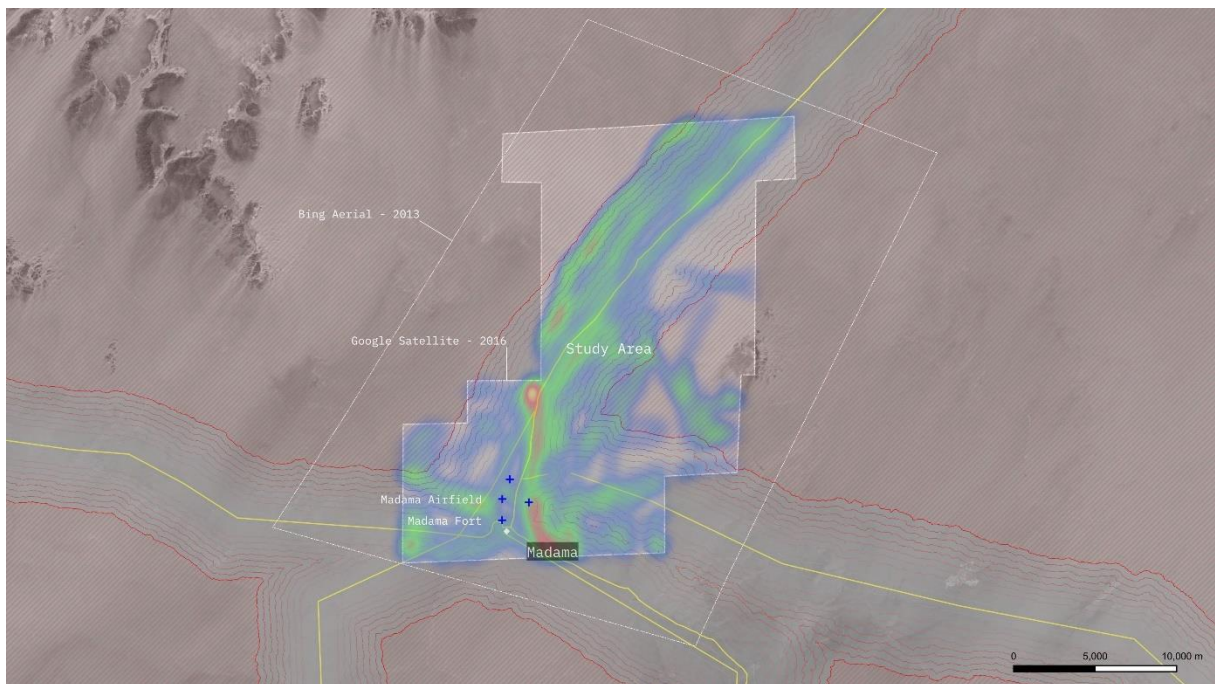
Cette observation est confirmée par l'analyse coût-distance de l'utilisation de ces itinéraires de contournement. Alors qu'en 2014, ces trajectoires détournées restaient dans la limite du seuil de cognition (cf. figure 85), elles le dépassent désormais, ce qui représente une perte de sueur supplémentaire d'environ un litre pour les migrants qui tentent de revenir à pied jusqu'à la route principale (cf. figure 86).

Figure 83 : Évolution des pistes et risques de déshydratation à Madama en 2013



Source : Border Forensics, 2023

Figure 84 : Évolution des pistes et risques de déshydratation à Madama en 2016



Densité d'utilisation des pistes – Rayon de 1000 m

Activités militaires +

Faible

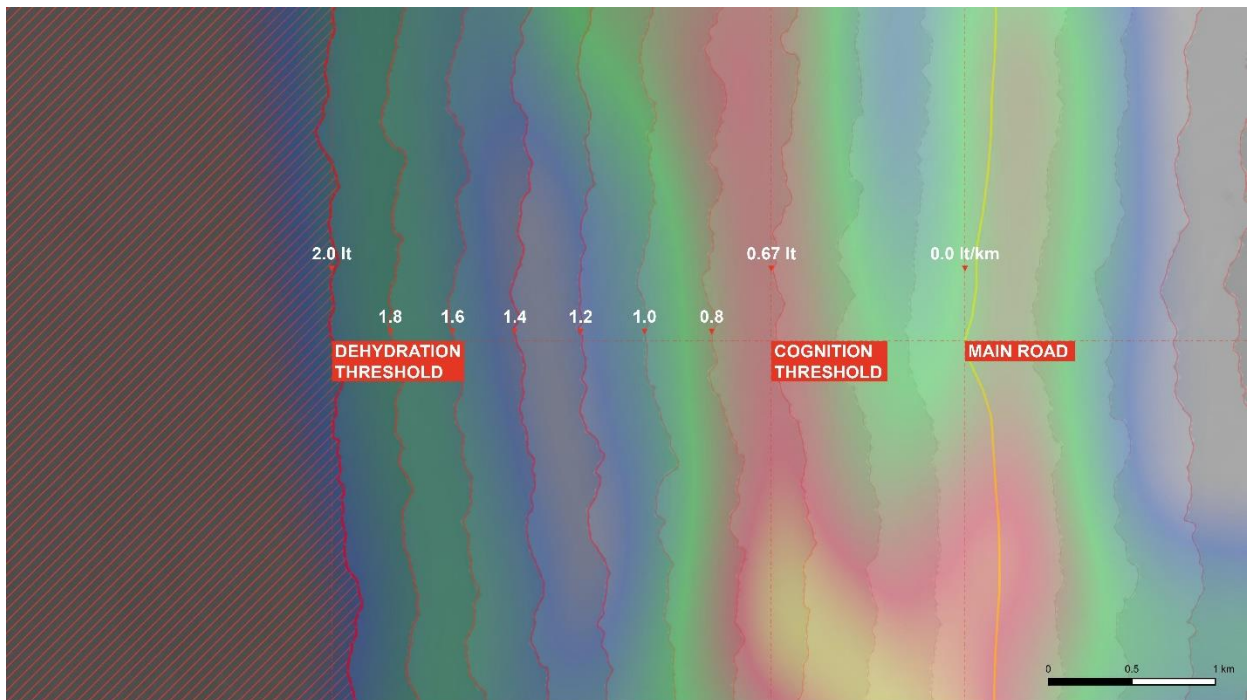
Haute

Sueur perdue

Sueur perdue

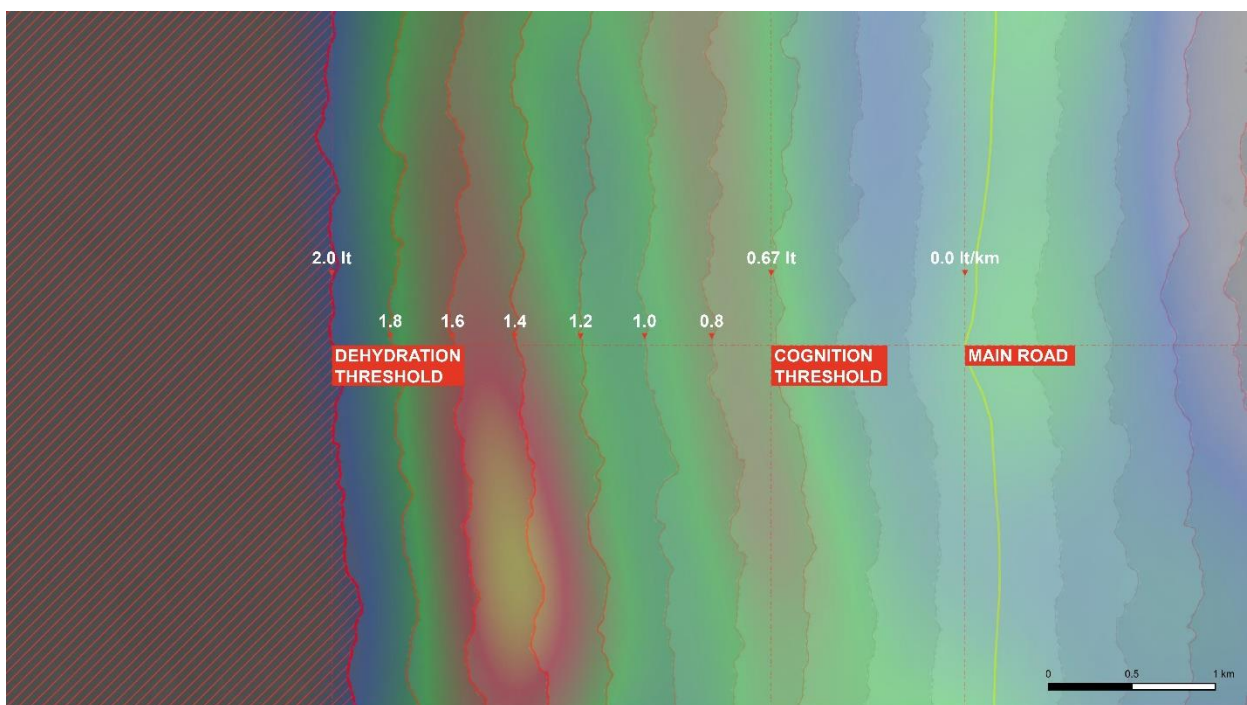
Source : Border Forensics, 2023

Figure 85 : Risques de déshydratation à Madama en 2013



Source : Border Forensics, 2023

Figure 86 : Risques de déshydratation à Madama en 2016



Densité d'utilisation des pistes – Rayon de 1000 m

Faible **Haute**

0,2 litres de perte de sueur

2 litres de sueur perdue

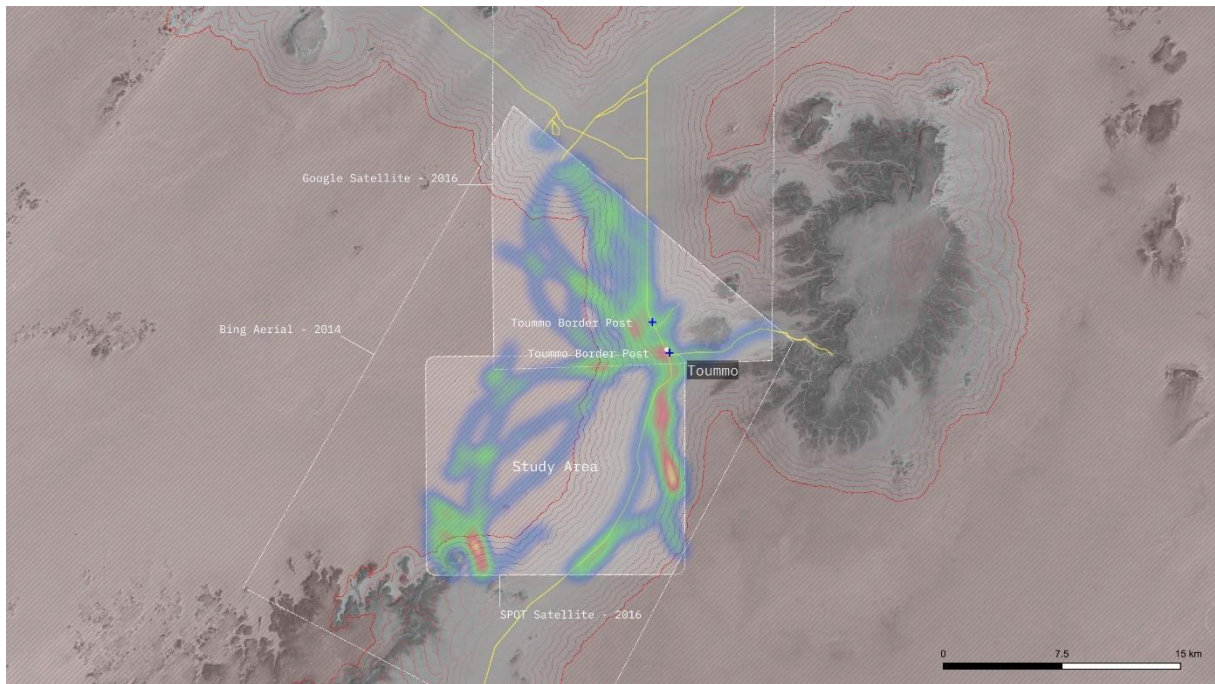
Source : Border Forensics, 2023

3.2.1.3. Risques de déshydratation à Toummo

Contrairement à Séguédine et Madama, Toummo présente un schéma distinct, comme le montrent les données de 2016 (cf. figures 87, 88, 89 & 90). De nouveaux itinéraires de contournement sont apparus en 2016 à l'ouest du poste de Toummo. Ils sont situés à environ 5,5 km de l'itinéraire principal et dépassent d'environ 1,2 km le seuil de déshydratation. Ce résultat traduit encore un risque accru pour les migrants qui s'écartent de l'itinéraire principal. Paradoxalement, cette même année a été également marquée par une baisse significative des itinéraires alternatifs contournant l'itinéraire principal, dénotant une possible évolution des schémas migratoires ou des choix d'itinéraires.

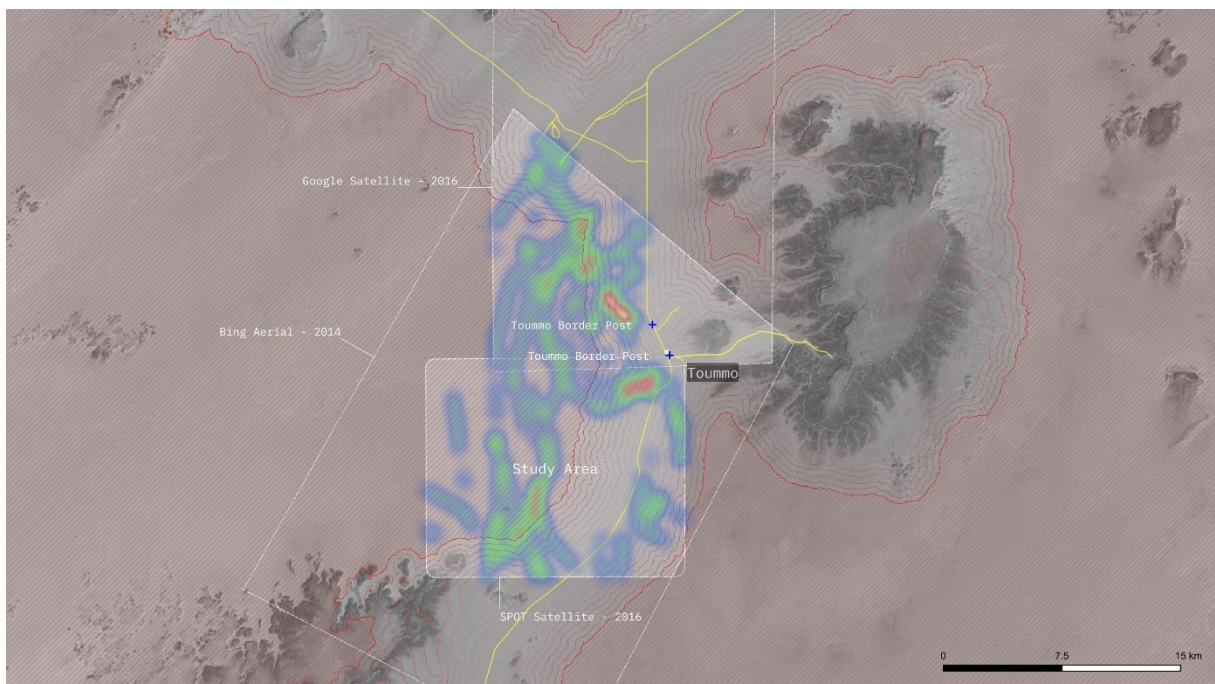
Comme on pouvait s'y attendre, ces tendances reflètent les contextes politiques et sécuritaires uniques qui prévalent à Toummo. En effet, nos analyses ont montré que les ressources limitées dont disposent les milices qui contrôlent cette zone ne permettent pas un contrôle efficace de cette frontière. Il faut noter aussi que les contrôles frontaliers sont peu rigoureux, en raison des contraintes en ressources, mais aussi ou du laxisme des miliciens. En outre, le fait que Toummo, sous le contrôle libyen, soit exemptée des dispositions de la loi 2015-36, une réglementation qui a des implications significatives sur les trajectoires migratoires dans d'autres régions, est d'une importance capitale. Cette exemption réduit ainsi l'impact de la loi sur les trajectoires migratoires à Toummo et, à son tour, se traduit par des risques moins importants.

Figure 87 : Évolution des pistes et risques de déshydratation à Toummo en 2014



Source : Border Forensics, 2023

Figure 88 : Évolution des pistes et risques de déshydratation à Toummo en 2016



Densité d'utilisation des pistes – Rayon de 1000 m



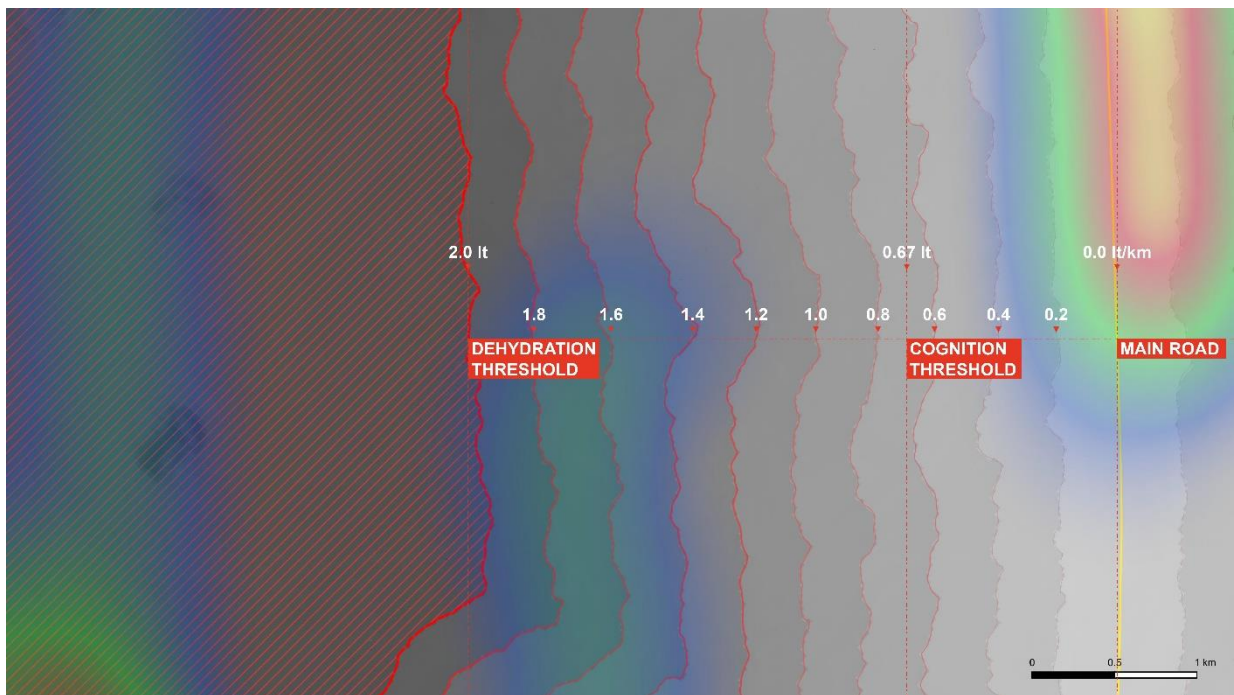
Sueur perdue

Activités militaires +

Sueur perdue

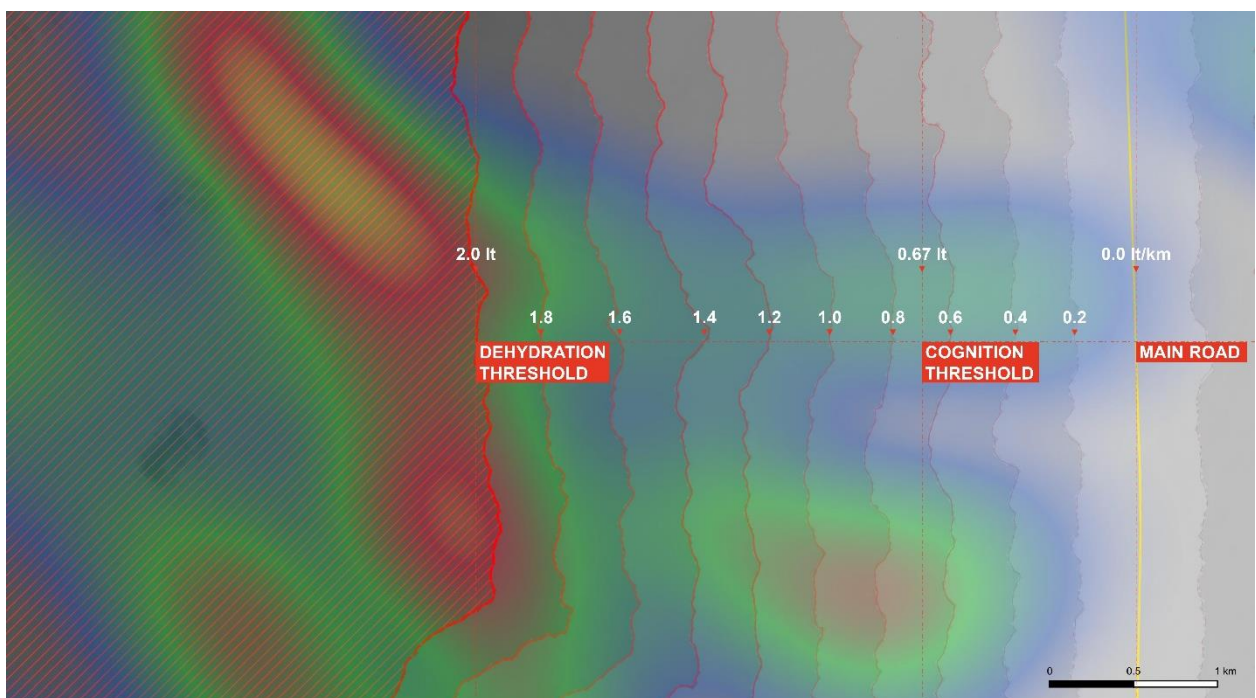
Source : Border Forensics, 2023

Figure 89 : Risques de déshydratation à Toummo en 2014



Source : Border Forensics, 2023

Figure 90 : Risques de déshydratation à Toummo en 2016



Densité d'utilisation des pistes – Rayon de 1000 m



Source : Border Forensics, 2023

3.2.2. Analyse du champ de vision

Les analyses précédentes ont mis en lumière l'intensité des activités militaires et sécuritaires liées au contrôle des frontières, le changement des trajectoires des migrants et les risques élevés de déshydratation et, par conséquent, de mort, auxquels sont confrontés les migrants illégalisés. Si les autorités nigériennes et leurs partenaires internationaux reconnaissent ces dangers, ils en rejettent la responsabilité aux *passeurs sans scrupules*.⁴⁶⁰ Dans cette section, nous appliquerons des méthodes d'analyse géostatistique, en particulier l'analyse du champ de vision (*Viewshed*), pour évaluer dans quelle mesure ces dangers peuvent être attribués aux contrôles frontaliers.

Pour rappel, cette technique permet de déterminer les schémas d'(in) visibilité spatiale. Cette technique est particulièrement intéressante puisqu'il ressort souvent des entretiens avec divers acteurs, tels que les transporteurs, que l'un des facteurs déterminants dans le choix des itinéraires empruntés est l'intention ou le souhait d'échapper à la surveillance des forces de défense et de sécurité. Les transporteurs choisissent souvent des itinéraires alternatifs, moins visibles, qui s'écartent de la route principale, sur laquelle ces forces concentrent leurs efforts.

Ainsi, par le biais de l'analyse du champ de vision, nous avons cherché à comprendre comment la visibilité et donc la détectabilité dans les zones patrouillées ou sécurisées influençaient les schémas d'itinéraires alternatifs après 2016. Cette analyse implique un algorithme qui délimite la ligne de vue à partir d'emplacements spécifiés et détermine combien de ces emplacements peuvent « voir » des parties du paysage. Elle produit ainsi une carte raster en grille où chaque cellule se voit attribuer une valeur représentant le nombre d'emplacements spécifiés permettant à une personne ou à un dispositif de surveillance (tel qu'une caméra) de détecter quelqu'un ou quelque chose dans l'espace de la cellule. Plus la valeur est élevée, plus un lieu est visible depuis l'emplacement spécifié.

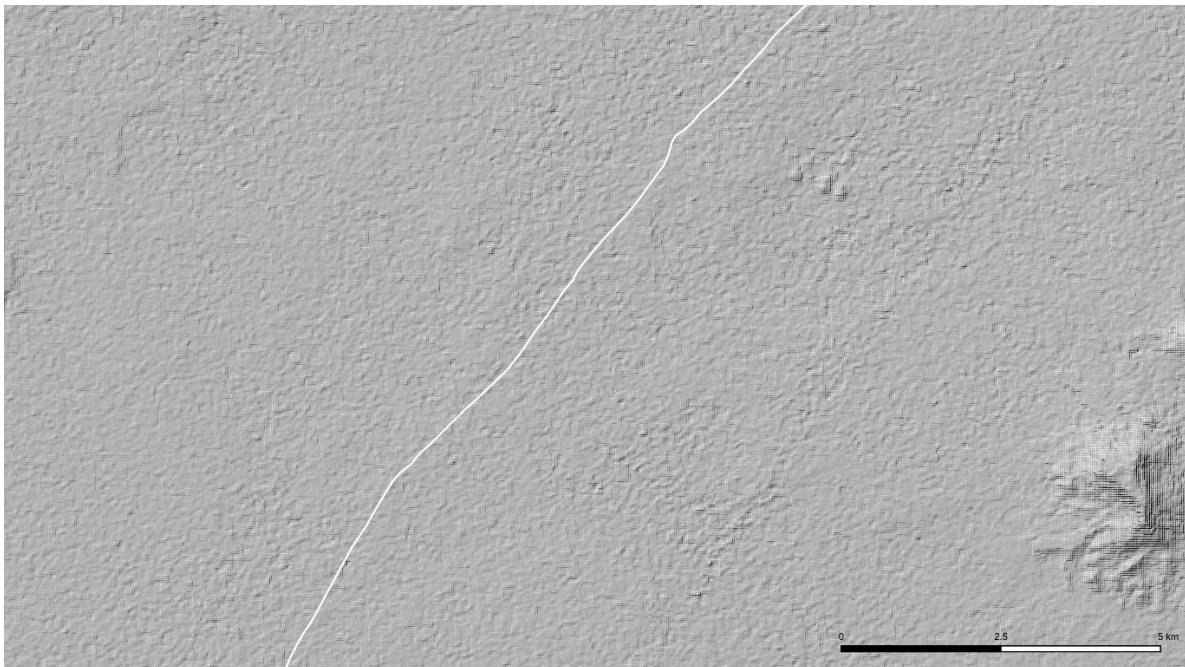
L'analyse du champ de vision est dérivée de modèles numériques de terrain (*Digital Elevation Models*, DEM) obtenus à partir de données SRTM 30 m fournies par la NASA. Celles-ci sont combinées à la topographie de la surface de la terre, ce qui permet de calculer la visibilité à partir d'un point défini de l'espace, par rapport au terrain (**cf. figure 91**). Le champ de vision

⁴⁶⁰ Le Monde avec AFP, Niger : trente-quatre migrants retrouvés morts dans le désert, 16 juin 2016 : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/06/16/niger-trente-quatre-migrants-retrouves-morts-dans-le-desert_4951479_3212.html ; VOA, Dix migrants clandestins retrouvés morts dans le désert nigérien près de la Libye, 30 juin 2022 <https://www.voaafrique.com/a/dix-migrants-clandestins-retrouv%C3%A9s-morts-pr%C3%A8s-de-la-libye/6639721.html> ; Frontex (2016), Africa-Frontex Intelligence Community Joint Report : https://frontex.europa.eu/assets/Publications/Risk_Analysis/AFIC/AFIC_2016.pdf.

qui en résulte, calculé à partir de points situés le long de la route principale, se traduit en représentation binaire des zones visibles (blanc) et non visibles (noir). Elle fournit ainsi une représentation claire des zones non visibles à partir de n'importe quel point le long de la route (cf. figure 92).

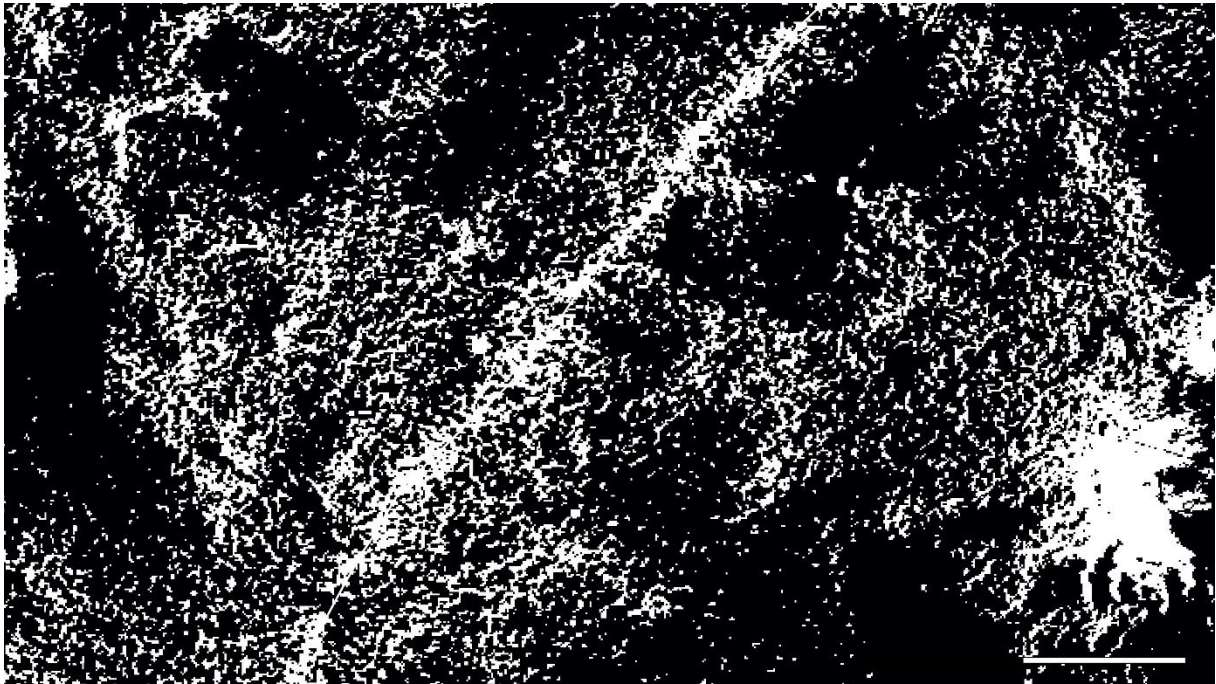
Pour de mieux illustrer l'analyse du champ de vision, nous avons appliqué un gradient pour montrer le degré de visibilité d'un lieu donné par rapport à une série de points situés le long de la route. Le gris correspond aux endroits non visibles depuis les points situés le long de la route, tandis que le rouge désigne les endroits visibles depuis ces points (cf. figure 93 & 94).

Figure 91 : Modèle numérique d'élévation (portion de l'axe Madama – Toummo)



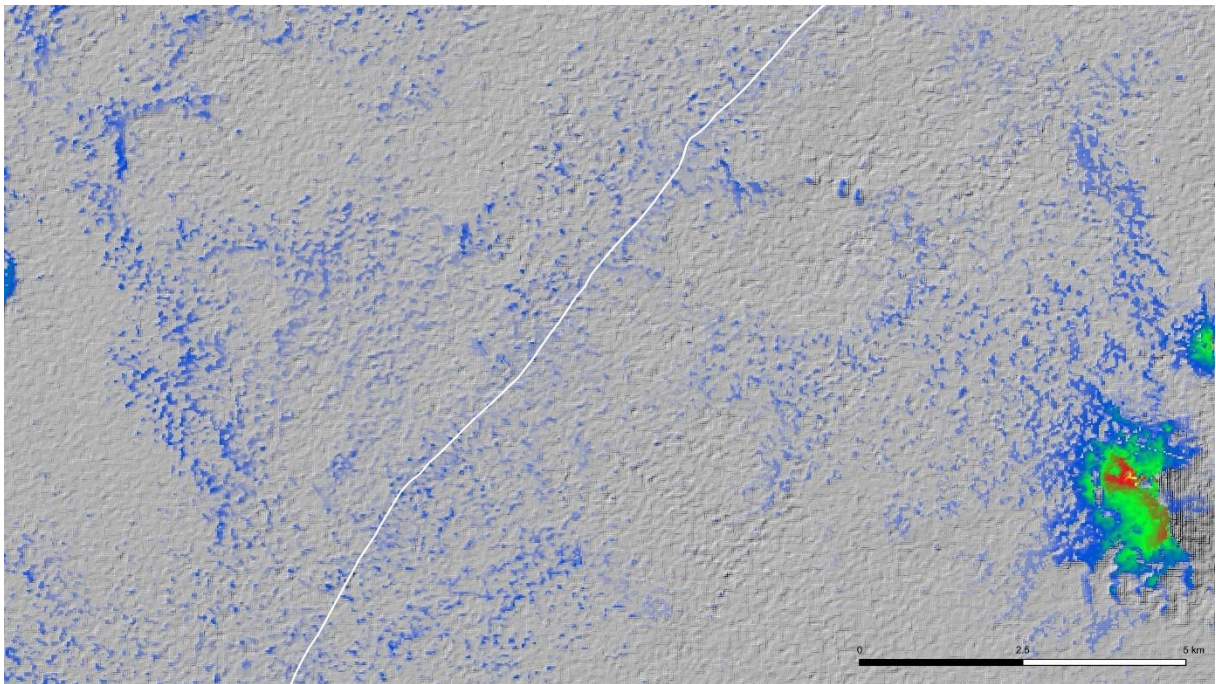
Source : Border Forensics, 2023

Figure 92 : Champ de vision binaire (portion de l'axe Madama – Toummo)



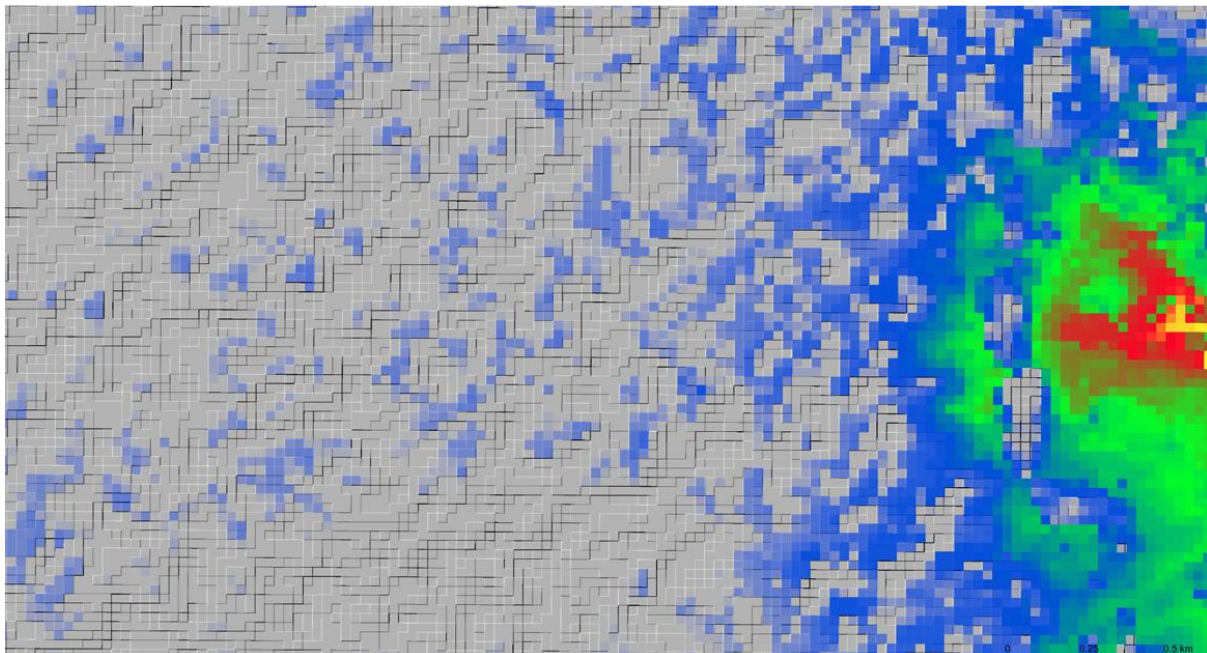
Source : Border Forensics, 2023

Figure 93 : Gradient de visibilité (portion de l'axe Madama – Toummo)



Source : Border Forensics, 2023

Figure 94 : Zoom (portion de l'axe Madama – Toummo)



Degré de visibilité : Nombre de points de la route à partir desquels elle est visible



Source : Border Forensics, 2023

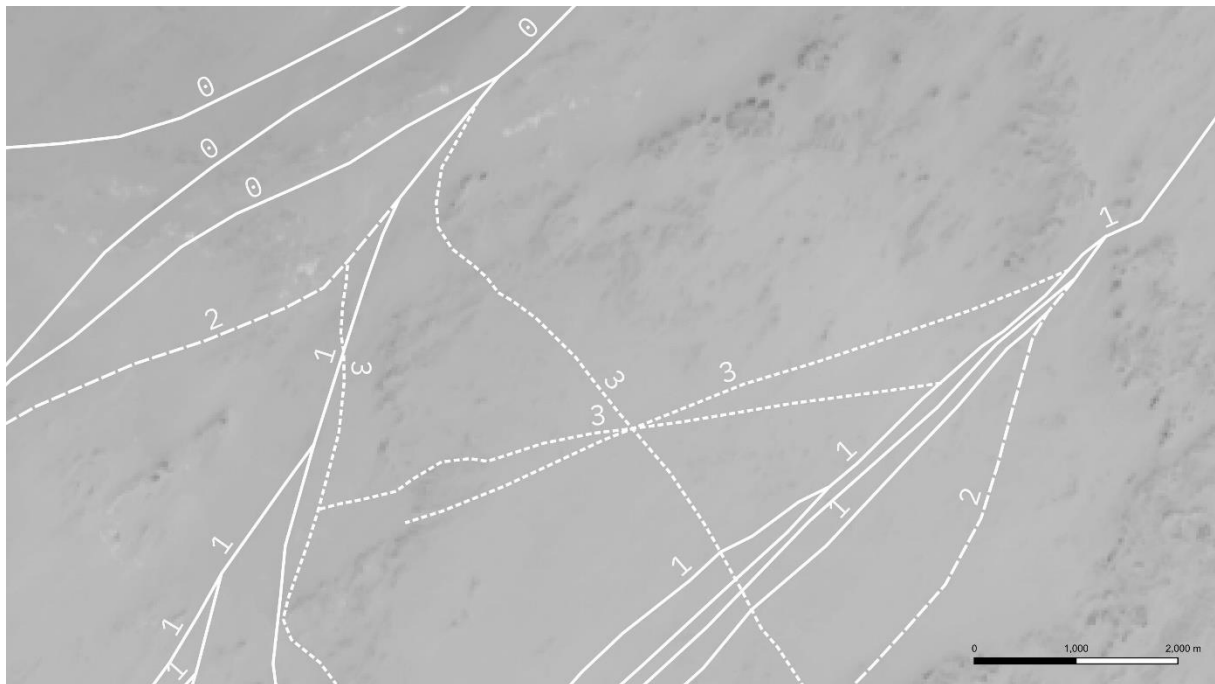
L'application de cette méthode aux sites étudiés — Séguédine, Madama et Toummo — a permis d'obtenir des cartes des zones visibles ou invisibles. Nous avons ainsi obtenu des cartes des zones visibles ou invisibles depuis la route principale. Ces modèles spatiaux d'(in) visibilité ont ensuite été comparés à l'évolution spatiale des trajectoires observées à l'aide des méthodes de télédétection décrites précédemment.

Pour ce faire, nous avons déterminé l'intersection des pistes avec les pixels du champ de vision pour deux périodes considérées (avant et après l'entrée en vigueur de la loi). Cela nous a permis d'évaluer le degré de visibilité associé à chaque piste et son évolution dans le temps. Comme l'illustrent les figures ci-dessous, cette méthode utilise les données des pistes identifiées et catégorisées à partir de l'analyse de télédétection pour établir une relation avec la visibilité (**cf. figure 95**). Ces pistes ont ensuite été localisées par rapport au champ visuel, ce qui a permis de calculer l'indicateur de *Moran's I local* (Anselin, 1995) en utilisant la contiguïté reine (*queen contiguity*) d'ordre 1 pour la pondération spatiale. L'espace a été subdivisé en une grille de 30 m*30 m (**cf. figure 96**).

Grâce au processus de regroupement de *Moran I*, les cellules ont été classées en fonction de la corrélation entre la densité des pistes et le score de visibilité environnant. Chaque catégorie est représentée par une couleur spécifique. Le rouge clair indique les cellules ayant une densité de pistes élevée et un score de visibilité élevé. Le bleu clair indique les cellules dont les valeurs de densité de pistes sont faibles et situées dans des zones où la visibilité est faible. Inversement, le bleu foncé correspond aux cellules dont la densité de pistes est faible, et se trouvant dans des zones à forte visibilité. Le rouge foncé indique les cellules présentant une densité élevée de pistes et se trouvant dans des zones à faible visibilité. Les cellules qui ne présentent pas de regroupement significatif sont marquées comme transparentes (cf. figure 97).

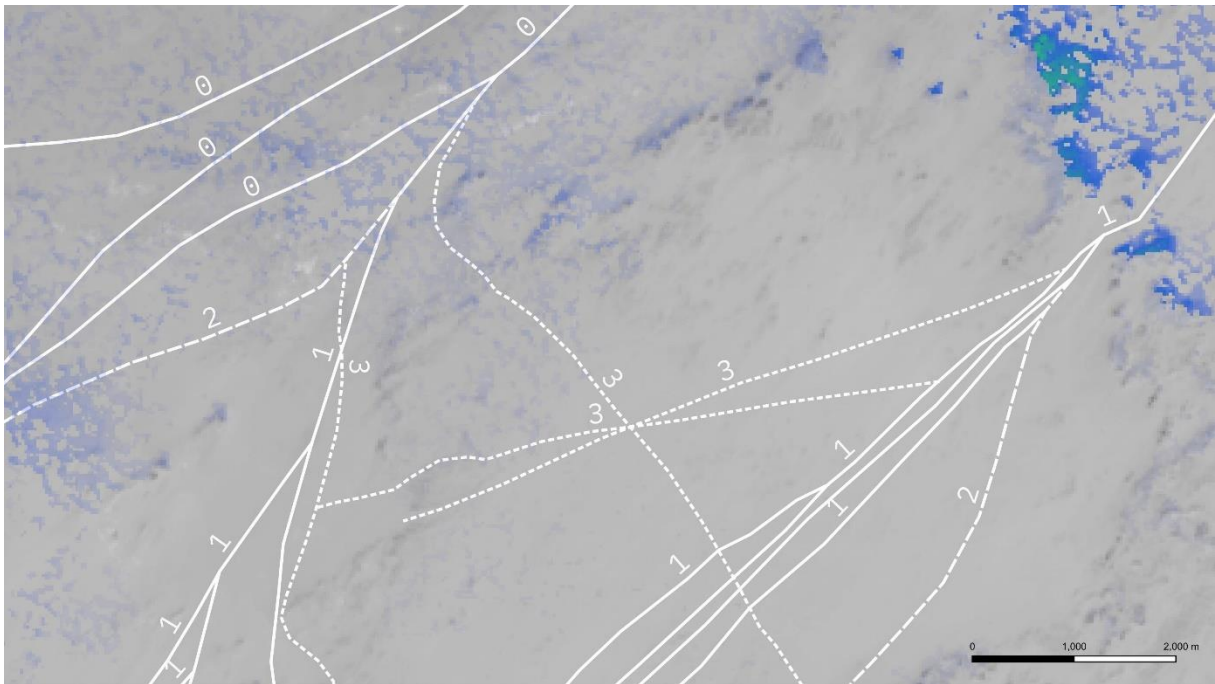
Les valeurs élevées de la densité des pistes en corrélation avec une faible visibilité environnante sont extraites, et les points sont convertis en cartes de chaleur pour démontrer la densité significative de l'accumulation des pistes autour des zones de faible visibilité (cf. figure 98).

Figure 95 : Données sur les pistes (portion de l'axe Madama – Toummo)



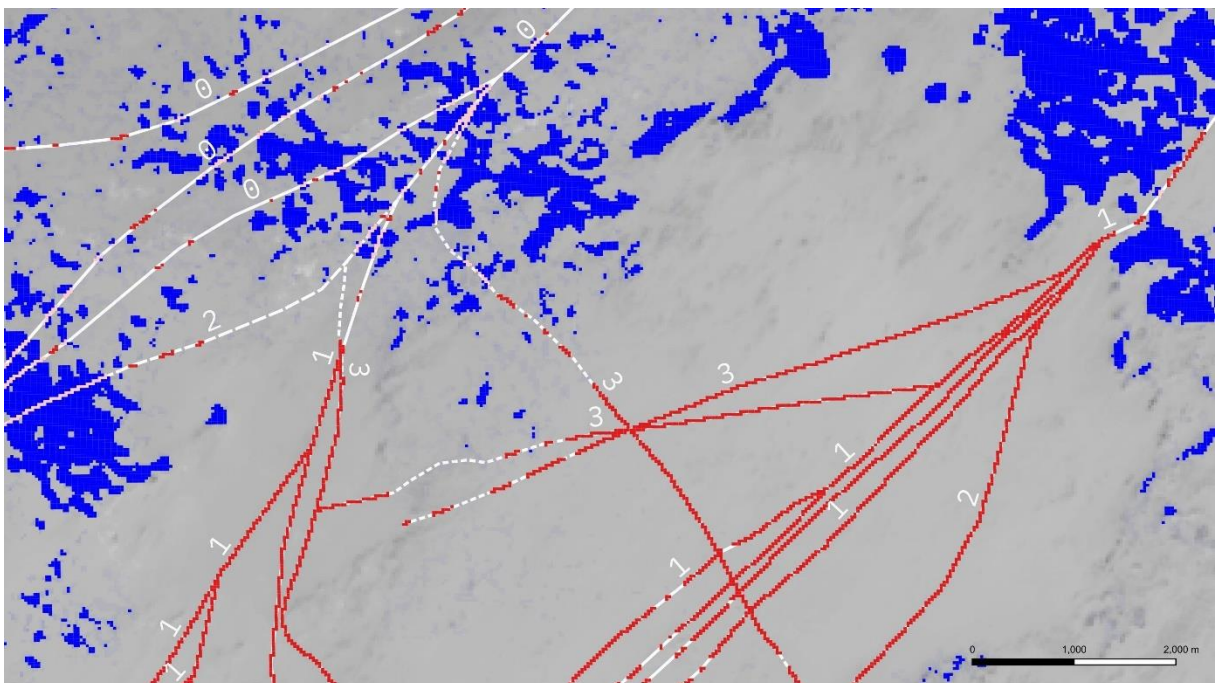
Source : Border Forensics, 2023

Figure 96 : Pistes et visibilité (portion de l'axe Madama – Toummo)



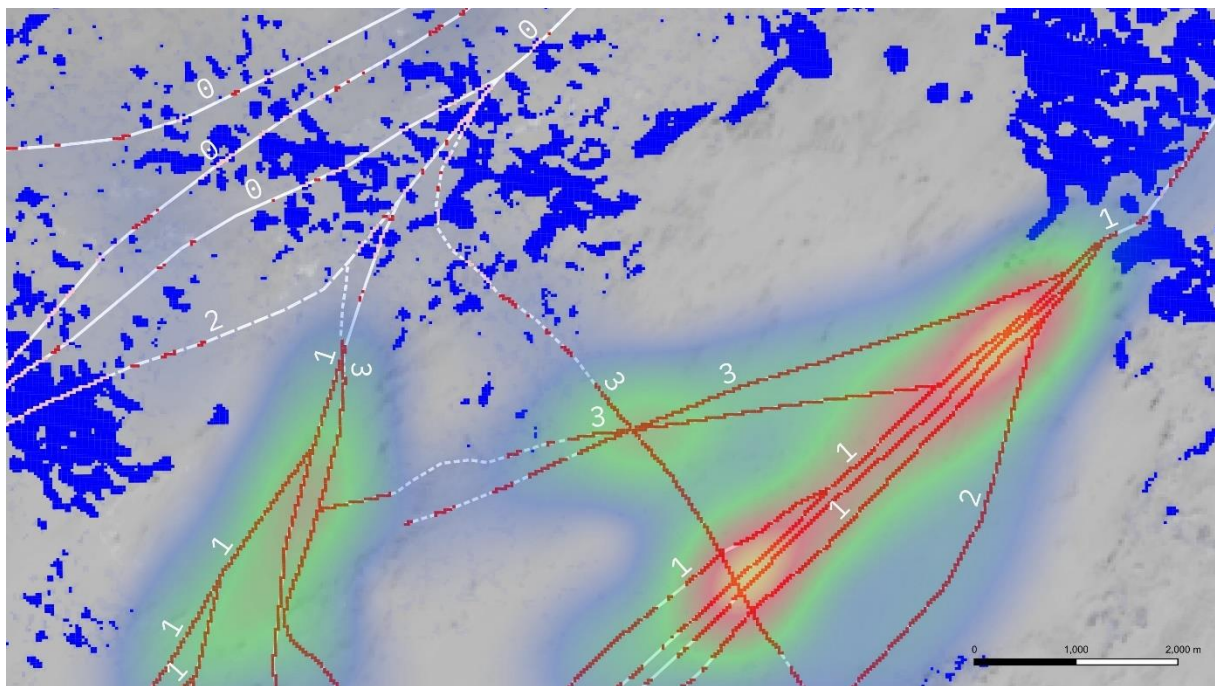
Source : Border Forensics, 2023

Figure 97 : Regroupement *Moran's I* (portion de l'axe Madama – Toummo)



Source : Border Forensics, 2023

Figure 98 : Carte de chaleur (portion de l'axe Madama – Toummo)



Densité d'utilisation des pistes

Haute

Faible

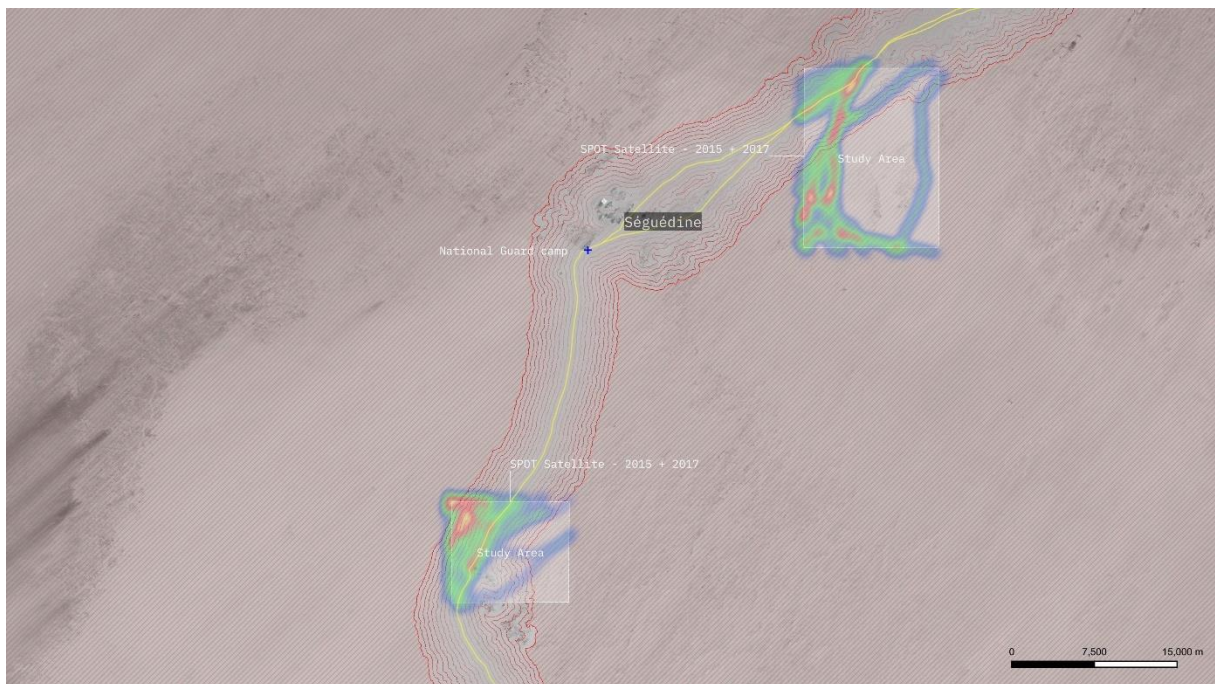
● Point de piste

Source : Border Forensics, 2023

Les résultats obtenus montrent qu'en 2016, les pistes empruntées par les transporteurs et leurs passagers pour la traversée du désert du Sahara nigérien étaient moins visibles depuis la route principale comparativement à la période précédant l'entrée en vigueur de la loi 2015-36, et à l'intensification des activités militaires et de sécurité dans la région.

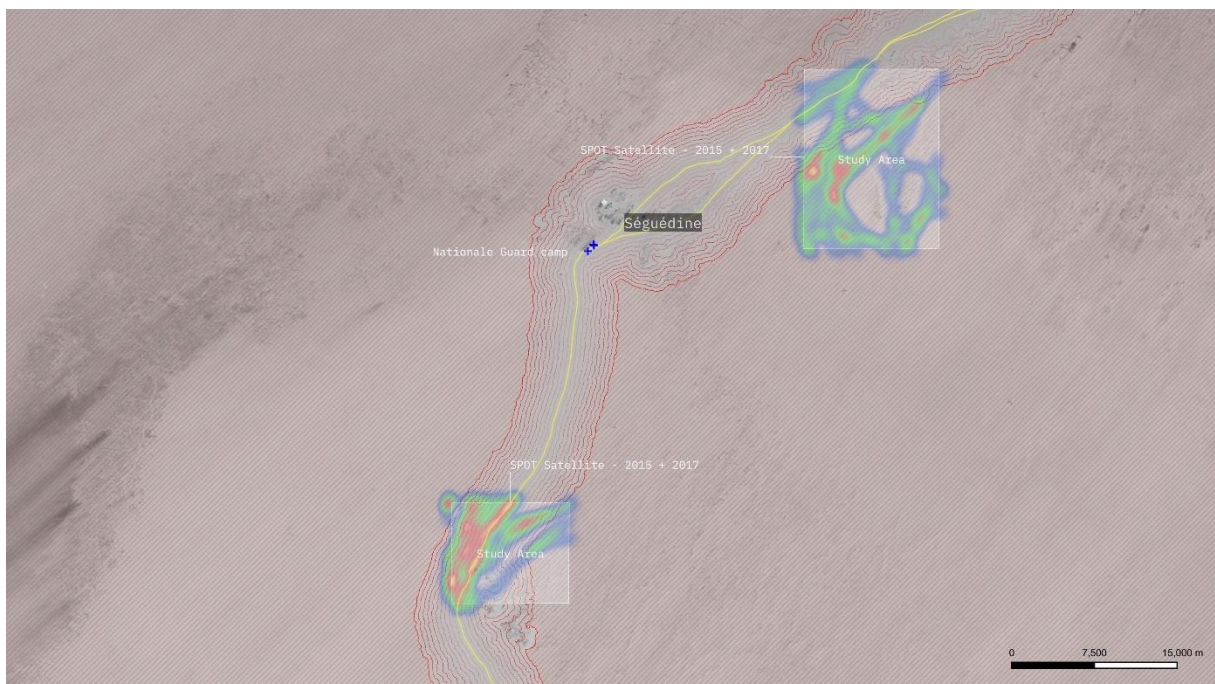
Les analyses montrent une baisse significative de la moyenne de visibilité au fil du temps à Madama et Séguédine. En comparant les clusters significatifs (les pistes corrélées avec les zones à faible visibilité environnantes) autour de Séguédine en 2015 et 2017, nous avons noté une augmentation significative des pistes situées dans les zones à faible visibilité (cf. figures 99 & 100). Une tendance similaire a été observée à Madama entre 2013 et 2016 (cf. figures 101 & 102). En revanche, Toummo a connu une tendance inverse, avec des valeurs de visibilité plus élevées en 2016 qu'en 2014 selon les pistes utilisées (cf. figures 103 & 104). Ce résultat n'est pas étonnant étant donné le faible niveau de déploiement militaire et sécuritaire à Toummo, comme souligné précédemment.

Figure 99 : Champ de vision à Séguédine en 2015



Source : Border Forensics, 2023

Figure 100 : Champ de vision à Séguédine en 2017



Densité d'utilisation des pistes – Rayon de 1000 m



Source : Border Forensics, 2023

Figure 101 : Champ de vision à Madama en 2013

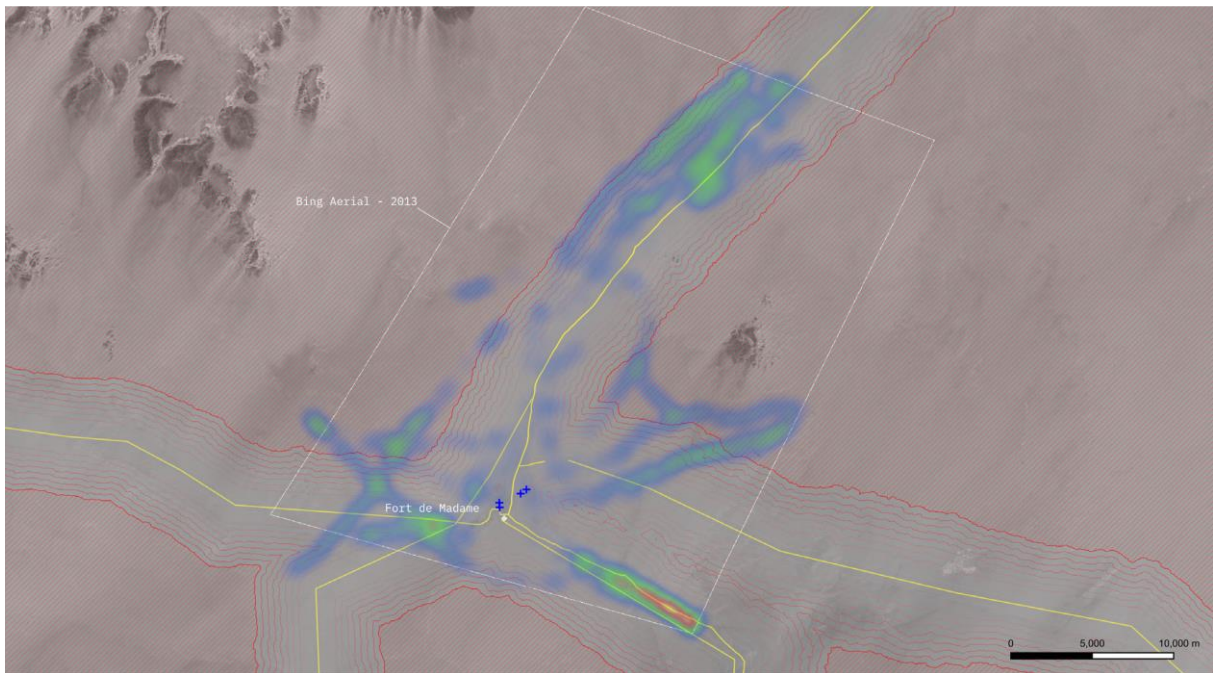
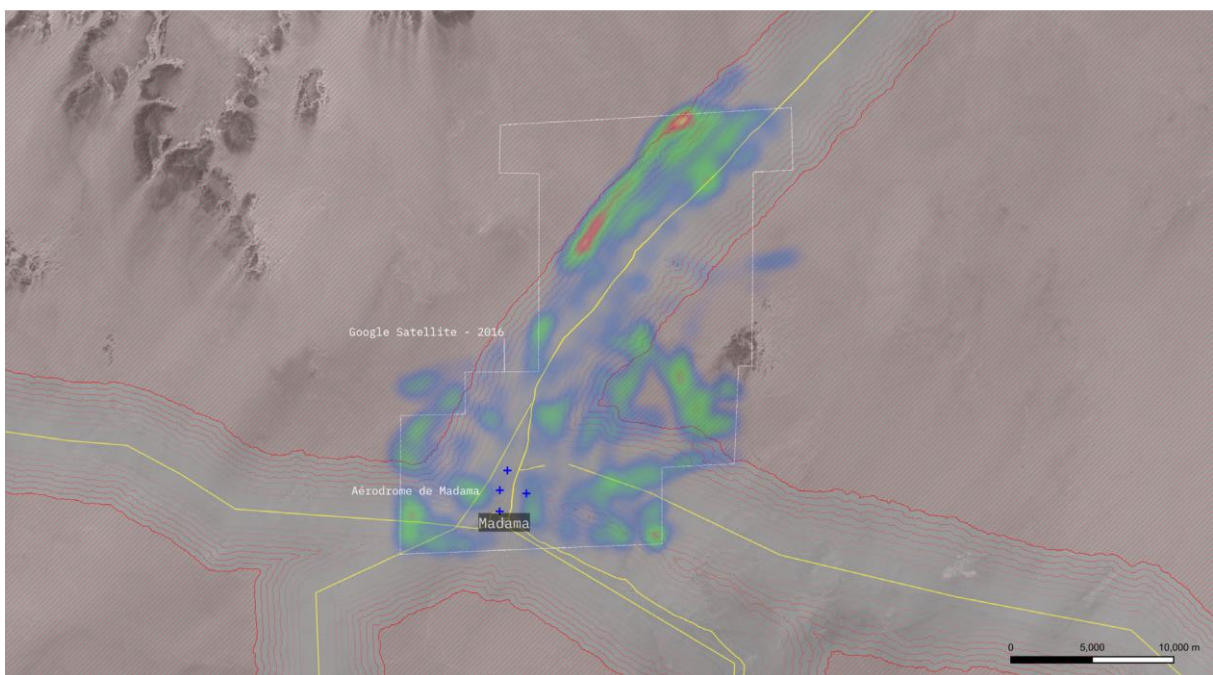


Figure 102 : Champ de vision à Madama en 2016



Densité d'utilisation des pistes – Rayon de 1000 m



Activités militaires +

Sueur perdue

Sueur perdue

Source : Border Forensics, 2023

Figure 103 : Champ de vision à Toummo en 2014

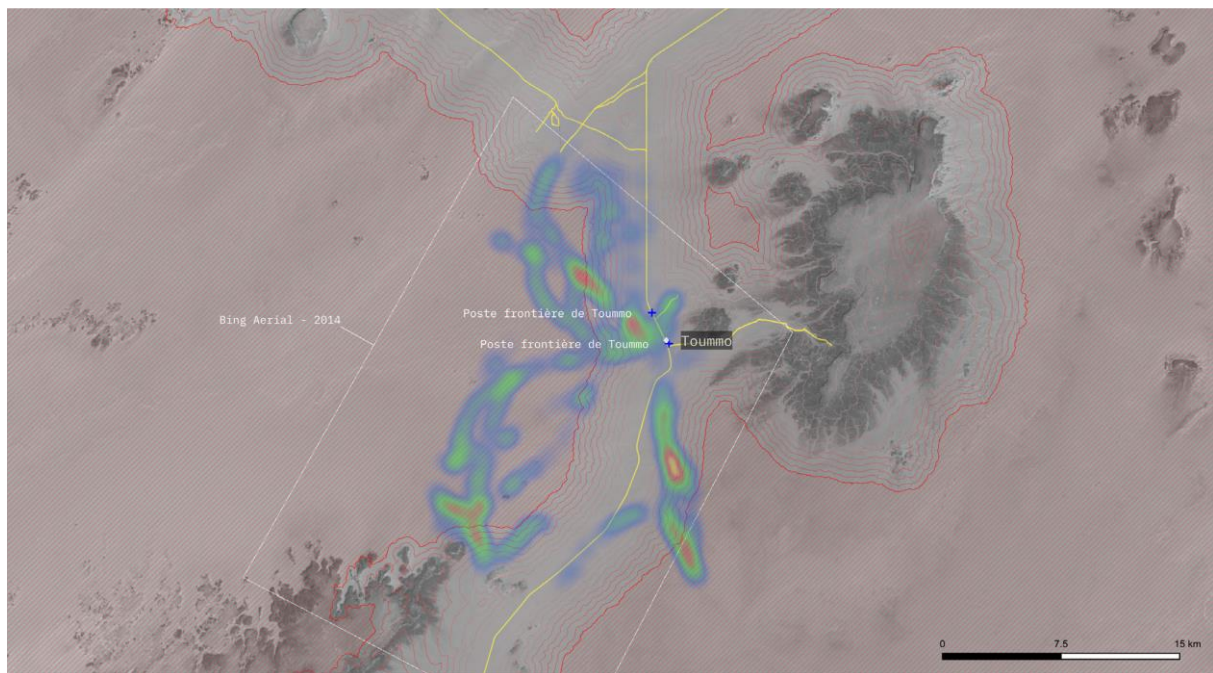
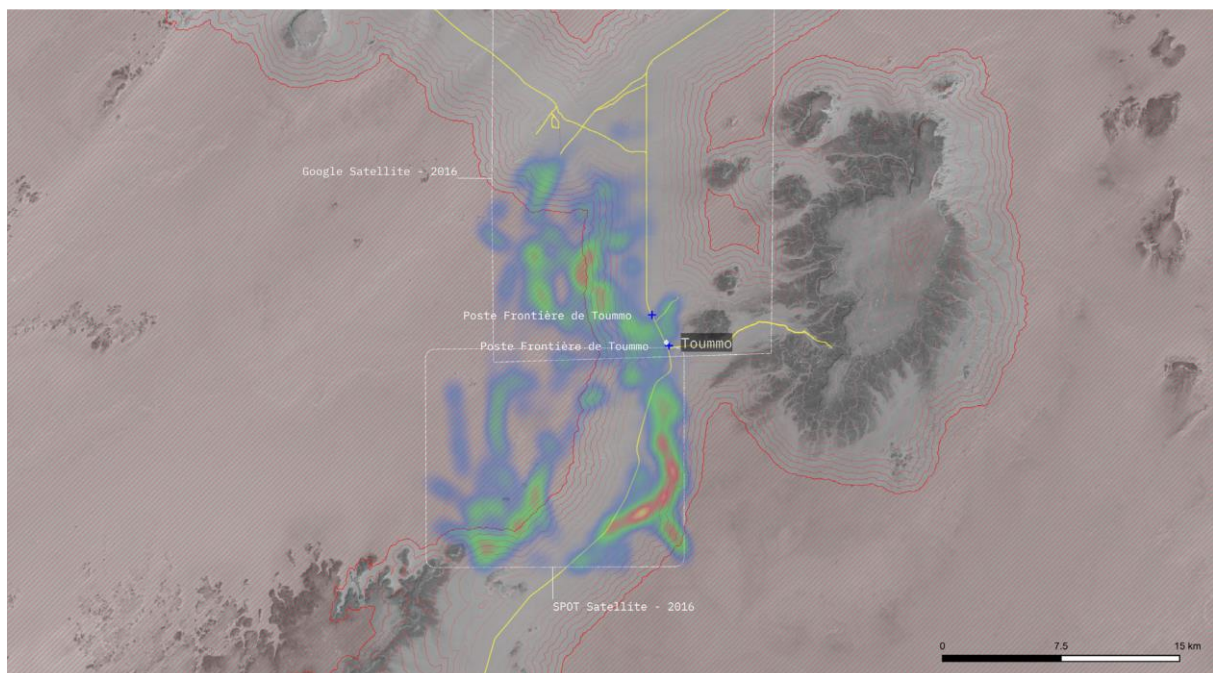


Figure 104 : Champ de vision à Toummo en 2016



Densité d'utilisation des pistes – Rayon de 1000 m

Faible
Sueur perdue

Activités militaires +

Haute
Sueur perdue

Source : Border Forensics, 2023

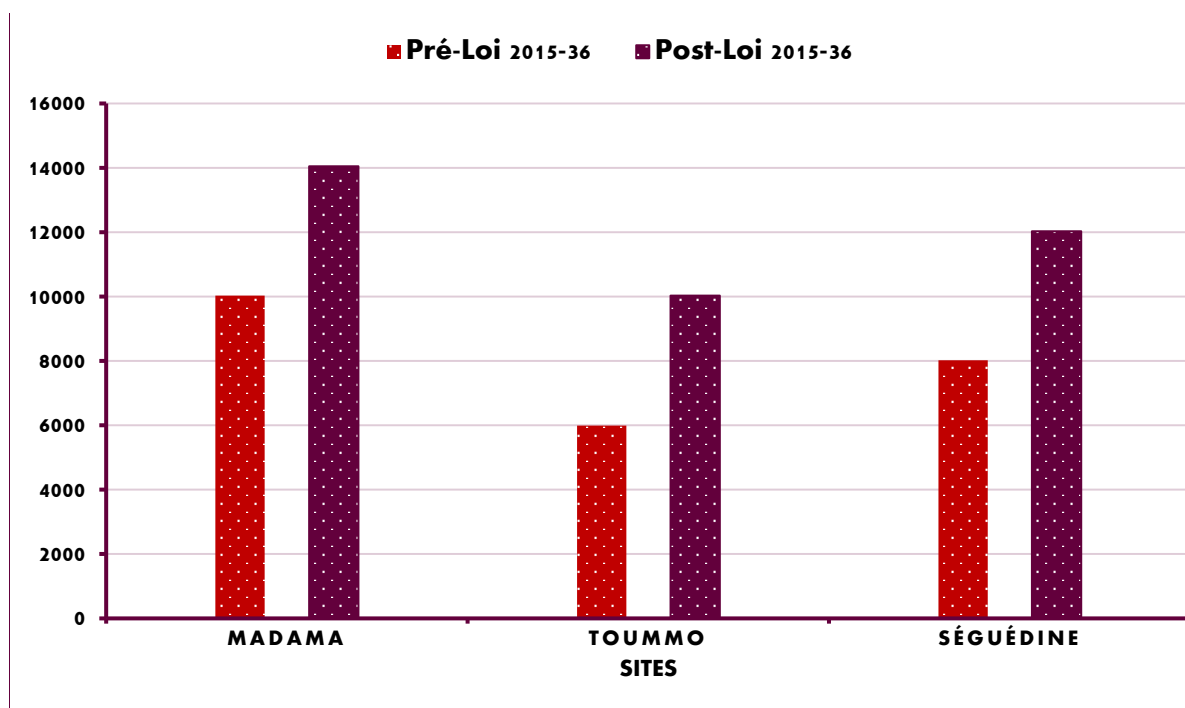
Les clusters générés par Moran I traduisent une corrélation plus importante entre l'intensité de l'utilisation des pistes et l'(in) visibilité dans certaines zones par rapport à d'autres. Cela permet

de mieux comprendre l'interaction spatiale entre la densité des pistes et la visibilité à une échelle locale. Ces clusters ont été répartis en quatre catégories : la catégorie *High-High* renvoie aux zones où l'utilisation des pistes est forte et où la visibilité environnante est élevée. La catégorie *High-Low* désigne les zones où l'utilisation des pistes est importante et la visibilité environnante faible. La catégorie *Low-High* renvoie aux zones où l'utilisation des voies est faible, mais où la visibilité environnante est élevée. Quant à la catégorie *Low-Low*, elle renvoie aux zones où l'utilisation des pistes est faible et où la visibilité environnante est faible.

La présence de clusters *High-Low* suggère que les zones où l'utilisation des pistes est élevée et la visibilité est faible ont tendance à se regrouper. Cela signifie que les transporteurs utilisent les pistes en fonction de leur (in) visibilité depuis la route principale. En observant l'évolution du nombre de clusters *High-Low* au fil du temps, il est possible de déterminer l'évolution de l'importance de l'(in) visibilité dans les stratégies d'utilisation des pistes.

Les résultats indiquent qu'après l'adoption et la mise en œuvre de la loi 2015-36, le nombre de clusters *High-Low* a considérablement augmenté, même à Toummo, où aucune diminution de la visibilité des pistes n'a été observée (cf. **figure 105**). En outre, le nombre de clusters *High-High* est resté constant ou a diminué, ce qui souligne encore davantage l'utilisation de stratégies visant à éviter les zones à forte visibilité.

Figure 105 : Nombre de clusters significatifs de pistes à faible visibilité



Source : Border Forensics, 2023

Ces résultats suggèrent que l'entrée en vigueur de la loi 2015-36 et la prolifération subséquente des dispositifs militaires et sécuritaires ont entraîné un éclatement des pistes utilisées par les transporteurs. Un nombre important de ces transporteurs choisit d'emprunter des pistes moins visibles depuis la route principale et plus éloignées des activités frontalières. Cette utilisation croissante de pistes à faible visibilité a des implications significatives pour la sécurité et la vie des migrants, comme on le verra dans la section suivante, qui examine la corrélation entre l'invisibilité des pistes et les risques encourus par ceux qui les empruntent.

3.3. Corrélation entre l'invisibilité des pistes et les risques de déshydratation

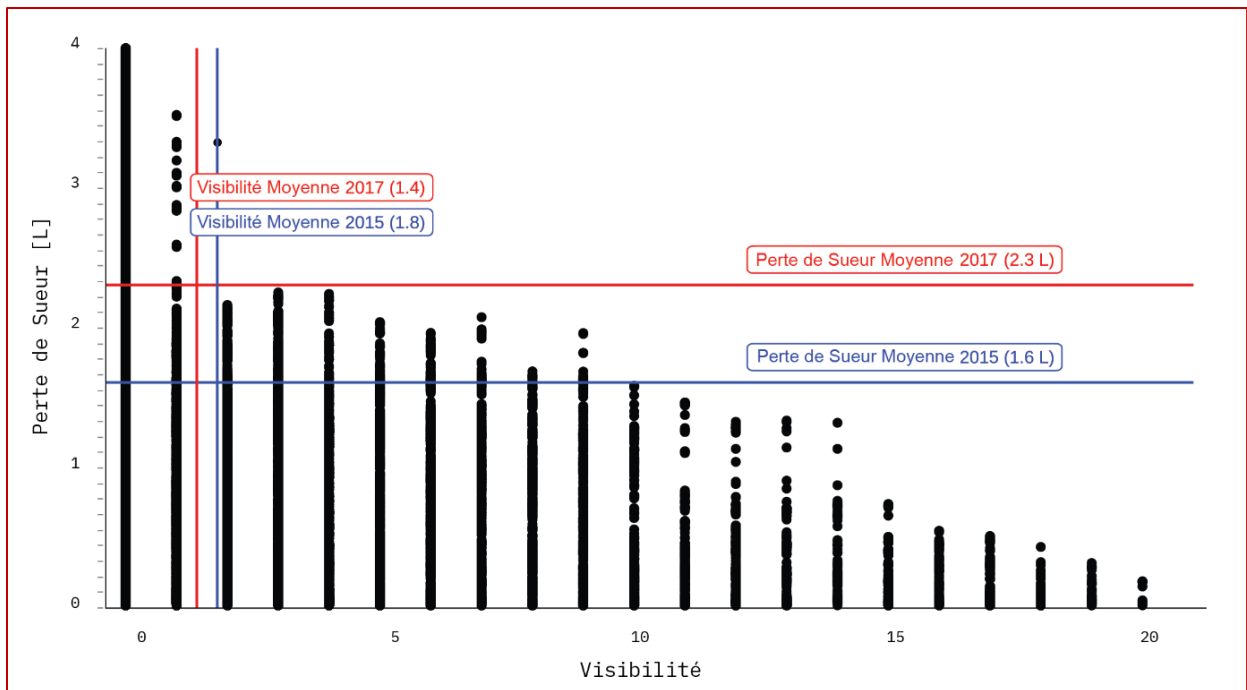
Dans les sections précédentes, nous avons effectué une analyse des risques de déshydratation et des schémas d'(in) visibilité des itinéraires utilisés par les transporteurs et leurs passagers. Nos conclusions ont mis en évidence deux constats, conséquences directes des mesures restrictives prises par les autorités nigériennes dans le sillage de la loi 2015-36. D'une part, les transporteurs et leurs passagers courent un risque élevé d'une déshydratation mortelle lorsqu'ils recourent à des itinéraires alternatifs et détournés en réponse aux contrôles renforcés aux frontières. D'autre part, nos résultats mettent en évidence une évolution significative vers l'utilisation par les migrants d'itinéraires moins visibles. Cette évolution relève d'une stratégie d'adaptation visant à se soustraire à la surveillance des forces de défense et de sécurité.

Dans cette section, nous analysons la corrélation entre ce risque élevé d'une déshydratation fatale à laquelle sont confrontés ceux qui empruntent ces itinéraires fuyants et les résultats des analyses du champ de vision. Nous avons comparé les résultats de l'analyse coût-distance du risque de déshydratation (ou chemin du moindre coût) décrit ci-dessus au champ de vision de chaque site pour évaluer le degré de corrélation.

3.3.1. Séguédine

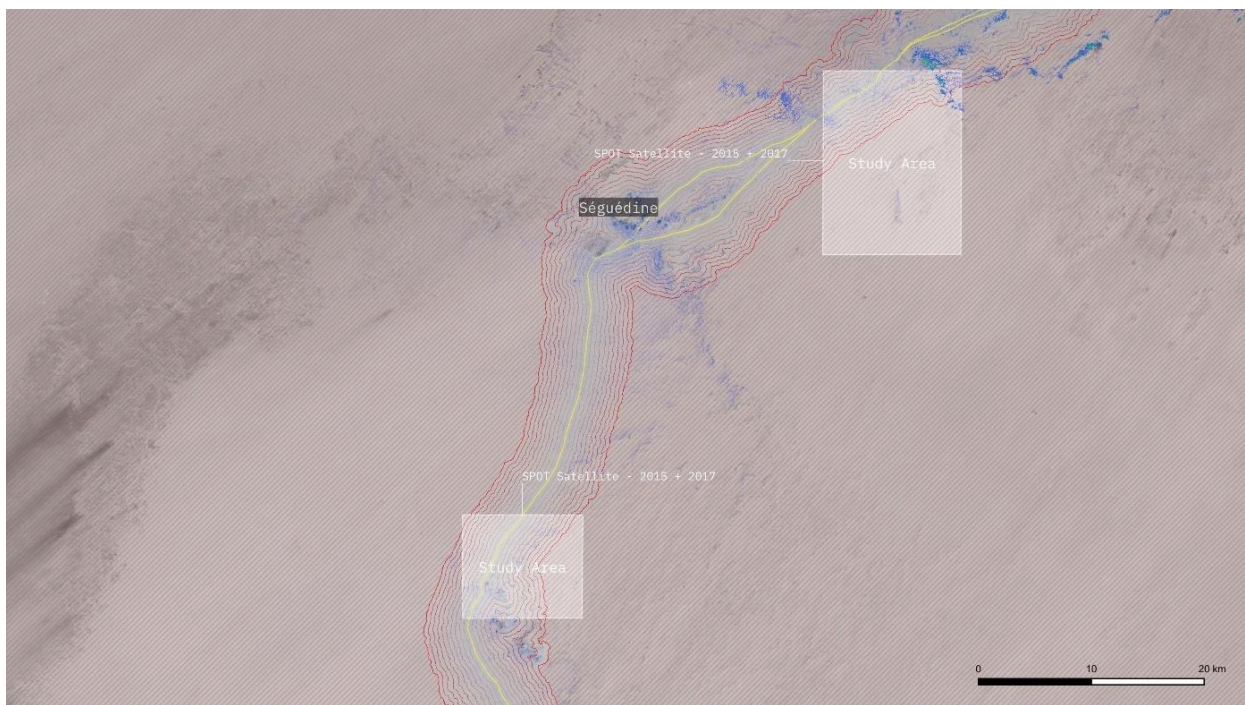
Dans ce graphique, chaque point correspond à un emplacement le long des pistes (**cf. figure 106**). La distribution des points dans l'espace de la visibilité et de la perte de sueur à Séguédine révèle une tendance corrélative significative : moins le point sur les pistes est visible, plus la perte de sueur associée est importante, ce qui indique un plus grand danger de mort lié à la déshydratation. Une analyse des pistes par rapport à la modélisation coût-distance et à l'analyse du champ de vision (**cf. figure 107**) indique en outre que lorsque les pistes se sont déplacées progressivement vers des zones moins visibles en 2017, elles se sont aussi étendues à des zones plus dangereuses, ce qui rend encore plus difficile le retour à pied à l'itinéraire principal.

Figure 106 : Distribution des points dans l'espace de la visibilité et la perte de sueur à Séguédine en 2015 et 2017



Source : Border Forensics, 2023

Figure 107 : Mise en perspective de la modélisation coût-distance et le champ de vision à Séguédine



Densité d'utilisation des pistes – Rayon de 1000 m

Activités militaires +

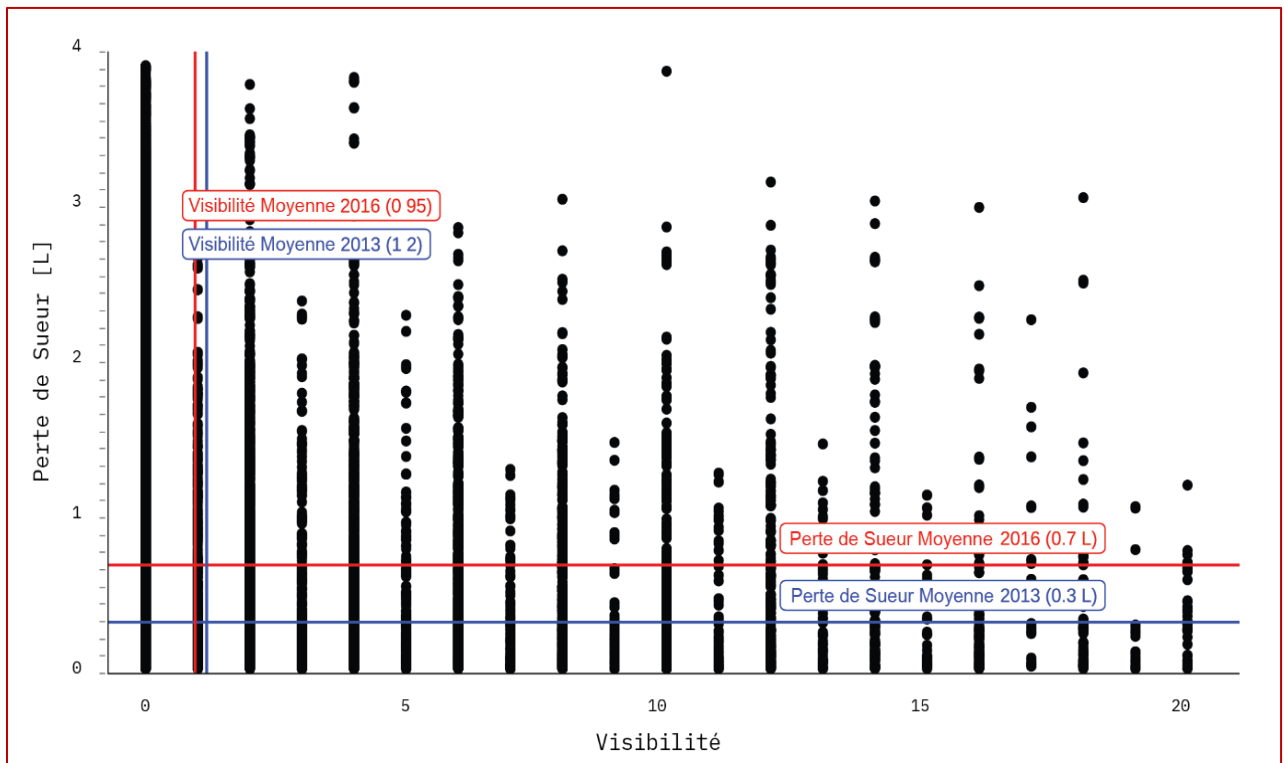


Source : Border Forensics, 2023

3.3.2. Madama

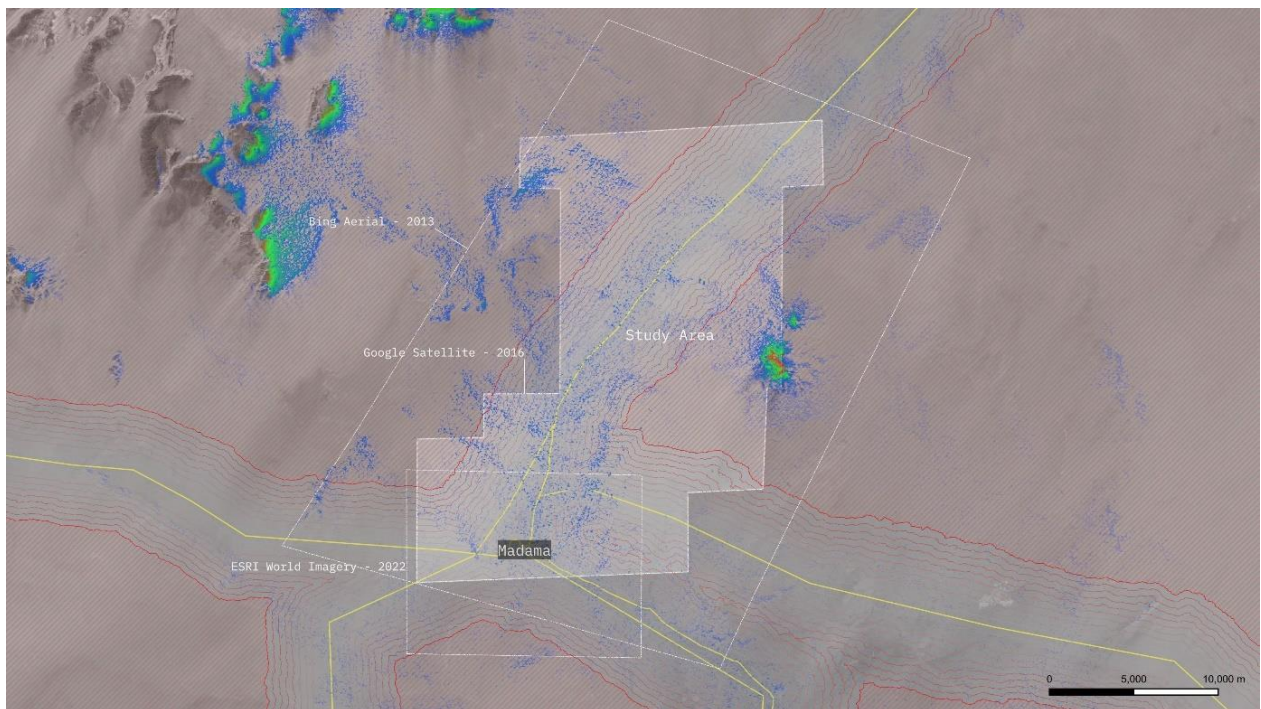
Les tendances observées à Madama reflètent étroitement celles identifiées à Séguédine. Une tendance corrélative significative et similaire est notable dans l'espace Visibilité-Perte de sueur, comme l'indique **la figure 108**. Cette similitude suggère une tendance cohérente sur tous les sites d'activité des forces de défense et de sécurité du Niger. En effet, comme dans le cas de Séguédine, à Madama, les trajectoires des transporteurs et de leurs passagers tendent de plus en plus à se déplacer vers des zones qui se caractérisent par une faible visibilité et donc par des risques plus élevés d'une déshydratation mortelle. En effet, ce déplacement vers des zones plus périlleuses et moins détectables constitue un véritable défi pour les personnes qui souhaitent rejoindre à pied vers l'itinéraire principal, comme le montre **la figure 109**. Le déplacement des trajectoires ne pose pas seulement des risques physiques directs, mais complique également les considérations logistiques et stratégiques plus générales liées aux déplacements dans ces zones.

Figure 108 : Distribution des points dans l'espace de la visibilité et la perte de sueur à Madama en 2013 et 2016



Source : Border Forensics, 2023

Figure 109 : Mise en perspective de la modélisation coût-distance et le champ de vision à Madama



Densité d'utilisation des pistes – Rayon de 1000 m

Activités militaires +

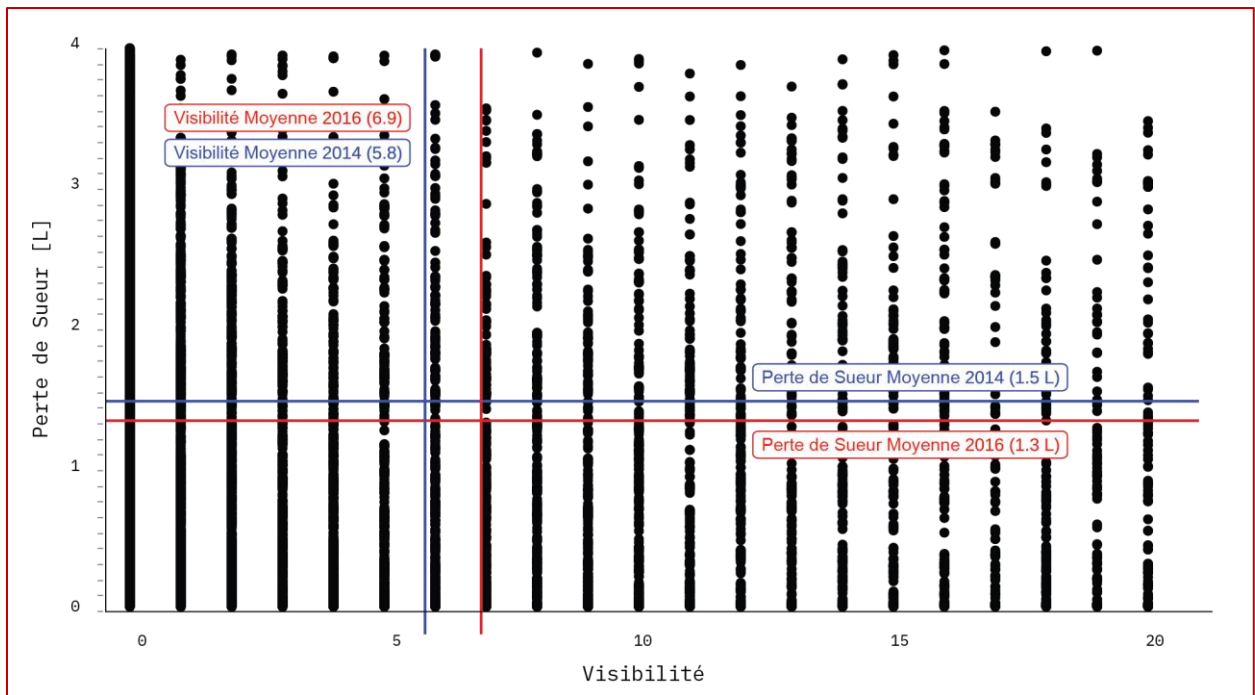


Source : Border Forensics, 2023

3.3.3. Toummo

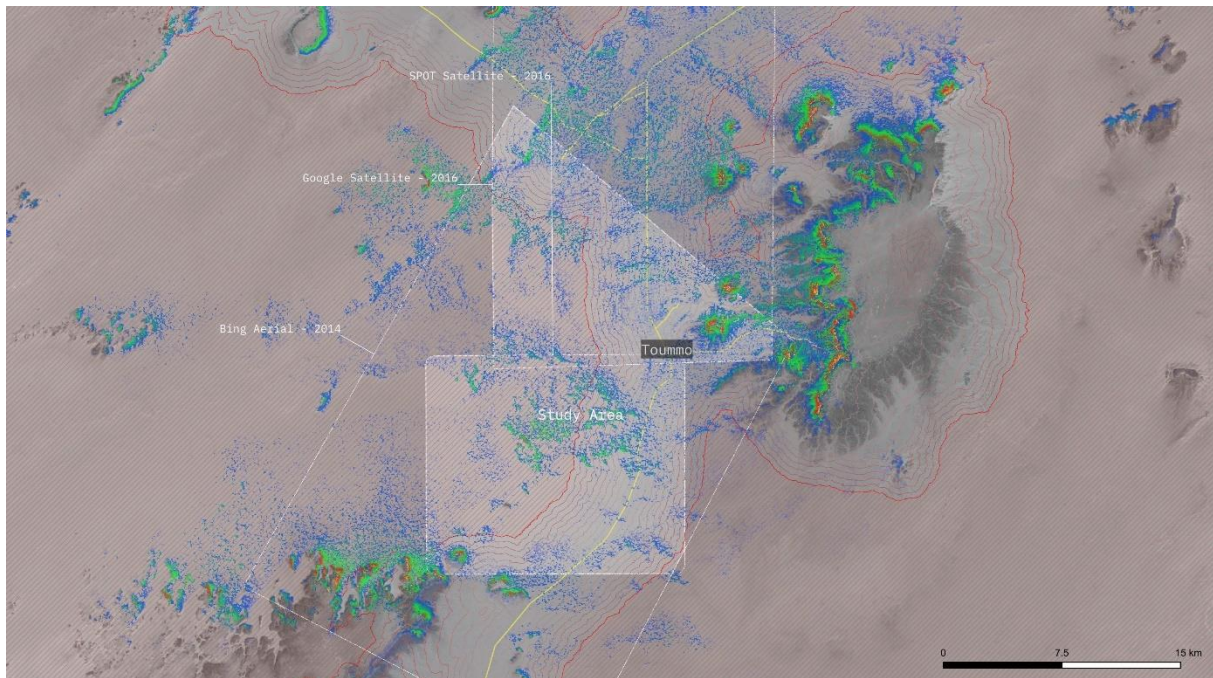
La dynamique spatiale de la visibilité et de la perte de sueur à Toummo présente une tendance similaire à celles observées à Séguédine et Madama, comme l'illustre **la figure 110**. Cependant, une différence significative s'observe dans le cas de Toummo. Contrairement aux évolutions observées à Madama et Séguédine, où les trajectoires ont évolué vers des zones de moindre visibilité et de plus grands dangers, à Toummo, une tendance inverse a été observée à partir de 2016. En effet, à partir de cette année, les trajectoires des transporteurs et de leurs passagers se sont déplacées vers des zones qui se caractérisent par une plus grande visibilité et donc moins de dangers, comme le montre clairement **la figure 111**. Comme nous l'avons précédemment souligné, cette évolution est imputable aux dynamiques géopolitiques et sociopolitiques propres à cette localité.

Figure 110 : Distribution des points dans l'espace de la visibilité et la perte de sueur à Toummo en 2014 et 2016



Source : Border Forensics, 2023

Figure 111 : Mise en perspective de la modélisation coût-distance et le champ de vision à Toummo



Densité d'utilisation des pistes – Rayon de 1000 m



Activités militaires +

Source : Border Forensics, 2023

Globalement, ces résultats indiquent une corrélation négative significative entre le champ de vision et la perte de sueur, ce qui suggère un risque de décès élevé pour les transporteurs et les passagers qui empruntent ces pistes moins visibles. En outre, il existe une évolution notable vers des itinéraires moins visibles avec une perte de sueur plus importante dans les années qui ont suivi l'adoption et la mise en œuvre de la loi 2015-36. L'analyse de ces trois études de cas suggère donc qu'un effort, aussi minime soit-il, pour échapper à la détection, se traduit par une augmentation substantielle de la perte de sueur.

Les tendances corrélatives générales observées entre l'invisibilité des itinéraires et le danger potentiel post-2015 sont préoccupantes. Moins les nouveaux itinéraires de contournement sont visibles depuis l'itinéraire principal, plus les risques de déshydratation, et donc de décès augmentent si les passagers tentent de regagner l'itinéraire principal à pied. Cela suggère une relation de cause à effet entre l'utilisation croissante de pistes moins visibles et l'augmentation subséquente de la perte de sueur consécutive à la mise en œuvre de la loi. Cela implique donc l'existence d'une relation de cause à effet entre les politiques et pratiques de contrôle mises en œuvre au Niger et la mortalité élevée des migrants observée depuis 2015.

Les signalements de décès dans les environs de Madama et de Toummo sont moins fréquents, un phénomène attribuable à une combinaison de facteurs. L'éloignement géographique de cette zone, associé à une faible présence civile par rapport à Séguédine, contribue probablement à la fréquence des signalements. En outre, l'OIM — qui joue un rôle essentiel dans la collecte de ces données — n'a établi sa présence à Madama qu'en 2019, ce qui limite encore plus les possibilités de documentation et de signalement de tels incidents. On peut noter quelques incidents signalés dans la zone. En avril 2020, l'OIM a rapporté qu'un groupe de 250 migrants avait été secouru près de Madama, après avoir été abandonné par leurs transporteurs.⁴⁶¹ En mai 2020, Alarme Phone Sahara a rapporté un incident près de Madama, impliquant un véhicule qui s'est embourbé. Les occupants, en marchant vers Madama pour trouver de l'aide, sont tombés sur un deuxième véhicule tombé en panne avec une vingtaine de victimes vraisemblablement mortes de soif.⁴⁶²

⁴⁶¹ Africa news with AFP, 25 migrants, abandoned in the Niger desert by smuggler, rescued, 05/04/2020:

<https://www.africanews.com/2022/04/05/25-migrants-abandoned-in-the-niger-desert-by-smuggler-rescued/>

⁴⁶² ALERTE AUX AUTORITÉS DU NIGER : DES GENS EN DÉTRESSE EN DÉSERT SUR L'AXE LIBYE-NIGER !, 31 mai 2020 : <https://alarmephonesahara.info/fr/blog/posts/alerte-aux-autorites-du-niger-des-gens-en-detresse-en-desert-sur-l-axe-libye-niger>

Ces incidents soulignent les dangers mortels inhérents à ces itinéraires fuyants de plus en plus utilisés par les transporteurs, confirmant ainsi la corrélation négative établie entre l'invisibilité des itinéraires et le risque élevé de mort par déshydratation qui leur est associée. Cette corrélation est un résultat majeur de cette analyse, en rendant mesurables et visibles les dangers extrêmes auxquels sont confrontés les migrants qui empruntent ces itinéraires évasifs.

Conclusion

Le discours de *mission accomplie* répandu par le gouvernement du Niger et ses partenaires internationaux met en avant le succès supposé de la loi 2015-36 sur la baisse du trafic illicite de migrants. Selon cette rhétorique, la mise en œuvre de cette loi aurait réduit le nombre de migrants transitant via le Niger, mais aurait permis de protéger les migrants contre les *passeurs sans scrupules*.⁴⁶³ Toutefois, les journalistes, les activistes et les chercheurs portent une lecture critique différente. Ils ont pointé du doigt dès le départ les risques en termes de dangers pour les migrants inhérents à l'adoption de cette loi. Or, les sanctions sévères prévues par la loi et le renforcement des contrôles aux frontières ont contraint les mouvements transsahariens au Niger à la clandestinité et vers des zones reculées du désert, où les incidents peuvent facilement passer inaperçus. Par conséquent, il est devenu encore plus difficile de recueillir des données fiables sur les tendances migratoires et les décès. L'ampleur réelle de la mortalité des migrants dans le désert reste donc inconnue. De même, il n'existe aucun élément permettant de confirmer que l'adoption de cette loi aurait permis de protéger les migrants contre les passeurs ou de réduire les flux migratoires.

C'est dans ce contexte, en collaboration avec Border Forensics, que nous avons développé des méthodologies inédites d'analyse géostatistiques et de télédétection pour analyser de manière empirique la létalité de la loi 2015-36 et du renforcement des contrôles aux frontières qu'elle a initiées. Nous avons appliqué cette méthodologie à des sites clés le long de l'axe Agadez-Sabha : Séguédine, Madama et Toummo. Les analyses de ces trois sites ont révélé un schéma clair liant l'intensification des contrôles frontaliers à l'évolution des trajectoires de migrants vers des lieux où les chances de survie sont considérablement réduites en cas d'incidents

⁴⁶³ La Tribune Afrique, Migration illégale : le Niger assure le job, selon l'OIM, 17 octobre 2017 : <https://afrique.latribune.fr/afrique-de-l-ouest/niger/2017-10-17/migration-illegale-le-niger-assure-le-job-selon-l-oim-754381.html> ; European Union, les opérations de l'Équipe Conjointe d'Investigation contre les trafiquants de migrants se poursuivent malgré le Covid-19, 16 juin 2020 : https://trust-fund-for-africa.europa.eu/news/les-operations-de-lequipe-conjointe-dinvestigation-contre-les-trafiquants-de-migrants-se-poursuivent-2020-06-16_en.

récurrents tels que les pannes de véhicules, l'abandon ou la pénurie d'eau. Nos analyses ont ainsi rendu visibles et mesurables les dangers élevés auxquels sont confrontés les migrants par le biais de l'un des risques les plus importants de cette traversée transsaharienne : le risque d'une déshydratation fatale dans les zones peu fréquentées et peu visibles. La corrélation observée entre le niveau d'invisibilité des pistes alternatives utilisées par les migrants et les transporteurs pour éviter les contrôles aux frontières et le niveau de danger rencontré le long de ces pistes post-2015 suggère une relation de causalité.

Bien que l'approche méthodologique développée ait été déployée dans une zone limitée, elle a permis de développer des méthodes novatrices capables de produire des données empiriques inédites, offrant ainsi de nouvelles perspectives sur les dangers élevés que cette intensification des contrôles aux frontières représente pour les migrants et ceux qui les transportent.

Si ces analyses fournissent une démonstration empirique unique des mécanismes par lesquels les contrôles frontaliers ont exacerbé les dangers encourus par les migrants et les transporteurs, les décideurs politiques avaient connaissance de ces effets dès le départ.⁴⁶⁴ La relation entre le renforcement des dispositifs de contrôle aux frontières et les risques de décès encourus par les migrants a été établie depuis des années par des universitaires et experts de divers domaines dans diverses zones frontalières à travers le monde (Heller, 2015). Au Niger, les chercheurs, les organisations de la société civile et les autorités locales ont très tôt exprimé leurs inquiétudes quant aux conséquences fâcheuses résultant de la mise en œuvre d'une telle politique. En dépit de ces connaissances et de ces alertes précoces, le gouvernement du Niger et ses partenaires internationaux ont choisi de mettre en œuvre une politique létale et ont continué à le faire malgré les rapports de plus en plus nombreux sur les décès de migrants.

Au-delà des pertes tragiques en vies humaines, cette loi a également eu d'autres répercussions négatives sur les populations locales et sur l'ensemble de la région. Elle a notamment affecté les moyens de subsistance des populations nigériennes (celles d'Agadez en particulier), mettant en péril leur stabilité économique et leur bien-être. En outre, il est important de rappeler que la majorité des personnes qui se déplacent au Niger sont des citoyens de la CEDEAO qui devraient jouir de la liberté de circulation, du droit de résider et de s'installer au Niger. En limitant les

⁴⁶⁴ Frontex, Africa-Frontex intelligence community joint report, Publications Office, 2016, <https://data.europa.eu/doi/10.2819/436478> ; Frontex, Africa-Frontex Intelligence Community joint report 2016, Frontex, 2017, <https://data.europa.eu/doi/10.2819/606438> ; Frontex, Africa-Frontex Intelligence Community (AFIC) joint report 2017 public version, Frontex, 2018, <https://data.europa.eu/doi/10.2819/527290>

mouvements de tout un éventail de personnes se déplaçant dans le nord du pays, les mesures restrictives adoptées par le Niger les privent ainsi de leur droit à la libre circulation. Dès lors, ces politiques ne mettent pas seulement en danger la vie des migrants, mais sapent également le tissu social, économique et politique des communautés concernées, au Niger et au-delà.

Comme le souligne ce chapitre, les politiques migratoires mises en œuvre au Niger résultent d'une convergence d'intérêts visant à restreindre les mobilités, tant de la part du pays que de l'Union européenne. À ce titre, le Niger porte une responsabilité fondamentale dans les effets de cette politique. Cependant, les réflexions développées tout au long de cette thèse montrent aussi que sans les soutiens multiformes des États, institutions et agences européennes, le Niger n'aurait pas pu mettre en œuvre cette politique à une telle échelle et avec des résultats aussi spectaculaires. Par conséquent, sans adopter une perspective eurocentrique qui absoudrait les gouvernements du Sud, en particulier le Niger, des politiques mises en œuvre dans leurs pays, on peut affirmer que les acteurs européens non seulement restreignent la liberté de circulation en Europe de la grande majorité des citoyens africains, mais contribuent aussi activement à la saper bien au-delà des frontières de l'UE, même dans les régions les plus reculées et désertiques du Niger, à Séguédine, à Madama.

Ainsi, à la lumière des analyses présentées tout au long de cette thèse et ce chapitre notamment, mettant en lumière les effets mortels des politiques migratoires mises en œuvre au Niger, le gouvernement nigérien et ses partenaires doivent de toute urgence prendre des mesures visant à défendre la dignité et les droits des migrants et à promouvoir la justice en matière de mobilité, plutôt que de poursuivre l'illusion d'arrêter la migration au prix d'énormes sacrifices humains.

CONCLUSION GÉNÉRALE

« Au premier voyage on découvre, au second on s'enrichit »

Proverbe Tamasheq

Cette thèse postule qu'il existe une frontière — non géographiquement contiguë — entre le Niger et l'Europe. Cette *frontière épaisse* ne résulte pas d'une proximité géographique directe, mais des interactions géopolitiques complexes entretenues par les deux entités qu'elle borde. Cette hypothèse a justifié le titre de notre thèse — *de l'autre côté de la frontière* — qui vise à apporter une compréhension nuancée de cette limite, en insistant sur la façon dont elle émerge des échanges entre les deux altérités qu'elle jouxte. Dans cette optique, cette thèse réévalue de manière critique cette limite, en s'appuyant sur les dynamiques par lesquelles l'externalisation des politiques migratoires européennes est intériorisée au Niger. Cela implique notamment d'accorder une attention particulière à la diffusion des normes, des valeurs et des fonds, et à leur impact sur les stratégies nationales du Niger en matière de gouvernance des migrations et de gestion des frontières, ainsi qu'à leurs implications pour la souveraineté du pays.

Nous avons entrepris ces réflexions en adoptant un ensemble de positions méthodologiques, conceptuelles et politiques qui permettent d'offrir une autre lecture de l'externalisation et de ses implications, en plaçant le regard sur cette notion du point de vue du côté où l'externalisation deviendrait internalisation, c'est-à-dire du Niger, tout en montrant que cet *autre côté* n'est pas dépourvu d'agencéité. En faisant glisser le point de vue analytique et méthodologique vers le Niger, il s'agit d'insister sur le fait que cette frontière, sans être une dyade directe, se constitue de deux côtés qui s'influencent mutuellement. En d'autres termes, il s'agit d'analyser les stratégies et dispositifs européens de contrôle des frontières au Niger, à partir des tensions et des dynamiques de cooptation et de résistance qu'ils génèrent. Au terme de cette démarche, nous avons apporté un éclairage sur ces questions et vérifié nos hypothèses, mais nous sommes aussi sortis de cet exercice avec de nombreuses interrogations.

Pour conclure ce parcours de recherche, revenons d'abord sur les tendances lourdes qui ont façonné les dynamiques migratoires contemporaines au Niger, propulsant le pays en tant que lieu de projection des intentions européennes. Il s'est agi d'élucider les contextes structurels et géopolitiques, mais également les dynamiques migratoires qui ont appuyé l'émergence du Niger comme principal point de transit pour les personnes fuyant les turbulences politiques et armées dans leur pays d'origine, mettant ainsi en lumière son processus de transformation en un véritable entonnoir migratoire. Nous avons ensuite analysé les dynamiques socio-politiques générées par l'internalisation de l'externalisation des politiques migratoires européennes, c'est-à-dire les dynamiques de pouvoir, de cooptation ou de résistance auxquelles elle a donné naissance dans le pays. Enfin, nous avons décrit les intenses mutations que vivent les frontières du Niger depuis 2015, tant dans leur formes que dans leur fonctions, et leurs implications pour

les pays. Particulièrement, nous avons examiné la position paradoxale dans laquelle il s'est trouvé écartelé entre ses engagements sous-régionaux en matière de libre circulation des personnes et un processus de frontiérisation aux effets violents et souvent létaux résultant de l'investissement de son territoire par l'industrie migratoire européenne.

Ce travail de recherche doctorale pose ainsi les jalons pour améliorer notre compréhension des dispositifs de gestion des migrations et de contrôle des frontières à l'œuvre dans les confins saharo-sahéliens, en particulier au Niger, et sur ce qu'ils nous révèlent des turbulences et des perturbations que connaissent les systèmes de mobilité dans cette région. Il contribue ainsi au développement d'un champ de recherche encore balbutiant. Ce travail ne se contente donc pas de combler une lacune importante dans les discours académiques actuels, mais offre également une base pour de futures recherches académiques dans ce domaine.

Routes historiques et barrières modernes : Verrouillage des frontières méridionales de l'Europe et transformation de la place et du rôle du Niger dans le système migratoire transsaharien.

Depuis les années 1990, les flux de personnes transitant par les routes et pistes transsahariennes vers le Maghreb, puis dans une bien moindre mesure, vers l'Europe, se sont intensifiés, ravivant ainsi la fonction séculaire du Sahara en tant que terre de transit et d'échange (Bensaâd, 2003). Ce renouveau s'explique par un certain nombre d'événements géopolitiques et sécuritaires, que cette thèse revisite dans une perspective diachronique, et qui ont induit un *effet d'entonnoir*, les routes du Niger apparaissant comme la principale alternative pour les personnes cherchant à rejoindre l'autre rive du Sahara. Cette grille de lecture nous a permis de situer les dynamiques migratoires récentes observées au Niger dans un contexte géopolitique plus large, éclairant davantage les politiques mises en œuvre par ce pays dans ce domaine. Cela a permis de vérifier l'une des affirmations soutenues par cette thèse, à savoir que si le Niger est aujourd'hui au centre des attentions, c'est en partie à cause des politiques restrictives mises en œuvre à des milliers de kilomètres du pays, aux frontières méridionales de l'Europe.

Nos analyses montrent que les politiques draconiennes de contrôle mises en œuvre le long des côtes espagnoles et progressivement étendues aux côtes africaines ont joué un rôle déterminant dans la redirection des flux vers les routes du Niger, contribuant ainsi à la création d'un véritable effet d'entonnoir. La fortification des frontières méridionales de l'Europe, symbolisée par les barrières autour des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla après l'entrée de l'Espagne dans

l'espace Schengen en 1991, ainsi que le resserrement des contrôles dans le détroit de Gibraltar, ont effectivement redirigé les flux migratoires. Ces routes redirigées, en particulier vers les îles Canaries, ont ensuite été inhibées par les opérations de Frontex au large des côtes africaines, en particulier de la Mauritanie et du Sénégal.

La fermeture des routes via le détroit de Gibraltar et le renforcement des remparts de Ceuta et Melilla, combinés à la fermeture des routes de l'atlantique et à la détérioration de la situation sécuritaire régionale au Sahel, ont fait du Niger une route privilégiée pour les migrants. Les autres routes alternatives étant devenues dangereuses en raison des conditions de sécurité et des troubles géopolitiques accrus, telles que les violences liées au terrorisme au Nigeria à partir de 2009 et au Mali à partir de 2012, les Subsahariens souhaitant rejoindre l'Afrique du Nord, voire l'Europe, ont été contraints de tenter la périlleuse traversée du Sahara central, le Niger étant la seule route relativement sûre. Cependant, nos analyses soulignent également que le Niger, loin d'être un simple couloir de transit, a toujours été un point nodal des mobilités transsahariennes. Et ce, contrairement au récit dominant véhiculé par certains acteurs internationaux et nationaux, le réduisant à un simple axe de transit entre les deux rives du Sahara. Le rôle du Niger s'inscrit en effet dans une longue histoire de circulations sur le continent africain (Gagnol, 2013).

Depuis le début des années 2010, le pays est devenu un point de convergence pour de multiples types de mobilités, ne se limitant pas aux traditionnelles migrations saisonnières ou circulaires. Il connaît des mouvements de réfugiés et de demandeurs d'asile, portés par des personnes fuyant les violences dans leur pays d'origine, mais aussi un phénomène de flux inversés avec des expulsions, déportations ou les rapatriements des Nigériens et des Subsahariens qui rentrent au pays contraints par les violences et la xénophobie dans les pays d'accueil. En outre, le Niger est également devenu une plaque tournante à partir de laquelle sont orchestrés « les retours volontaires » vers leurs pays d'origine de milliers de Subsahariens qui y sont déportés ou bloqués. Cette évolution résulte de la crise géopolitique qu'a connue l'Europe en 2015 et qui a projeté le Niger au centre des attentions de son industrie migratoire. De l'état (État) de transit, le pays est ainsi devenu une véritable nasse pour les personnes en mobilité.

En substance, nos analyses contribuent à contester l'approche traditionnelle des dynamiques migratoires transsahariennes, en mettant en relief le mélange complexe d'itinéraires historiques, de développements géopolitiques et de politiques de gestion des frontières qui ont redessiné les trajectoires migratoires contemporaines dans la région.

Une souveraineté mise à l'épreuve par l'industrie migratoire européenne : Internalisation de l'externalisation et dynamiques de pouvoir, de cooptation et de résistance

Les dynamiques socio-politiques qui sous-tendent le financement de l'externalisation de la politique migratoire européenne au Sahel, au Niger en particulier, n'ont jusqu'à présent fait l'objet que de très peu (voire d'aucune) analyse académique. En effet, à l'exception de quelques articles de presse, la recherche s'est très peu intéressée à la question de la distribution des fonds dans la coopération migratoire entre l'UE et les pays tiers, et aux dynamiques qu'elle engendre. Pourtant, cette dernière ne tarit pas d'imagination lorsqu'il s'agit de créer des outils financiers pour soutenir l'externalisation de ses dispositifs de contrôle des flux migratoires et de gestion des frontières vers des pays tiers. La thèse s'est plutôt focalisée sur les tenants et aboutissants politiques et juridiques de ses actions en la matière. Ces instruments de financement n'ayant jamais été aussi nombreux, complexes et substantiels, il nous a semblé essentiel de documenter ce point aveugle de la recherche en nous appuyant sur l'exemple du Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE (FFUA), mis en œuvre pour la stabilité et la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et le phénomène des personnes déplacées en Afrique.

Lancé lors du sommet de La Valette en 2015 en réponse à la crise géopolitique qui secouait l'Europe, le FFUA est le principal cadre financier régissant l'externalisation de ses dispositifs de contrôle des flux migratoires et de gestion des frontières dans la région saharo-sahélienne. Avec une enveloppe financière s'élevant à près de 5 milliards d'euros depuis son lancement en 2015, ce dispositif a consacré le développement dans la région d'une véritable manne associée à la migration et à la marchandisation des migrations internationales. Le Niger est l'un de ses principaux terrains d'investissement dans la région saharo-sahélienne, tant par le volume des fonds alloués — il a reçu près de 300 millions d'euros entre 2015 et 2022 — que par la diversité des acteurs internationaux qu'il a attirés.

Nos analyses ont d'abord mis en évidence les faibles marges de manœuvre que le système de gouvernance du FFUA laisse aux pays africains pour participer, ou ne serait-ce qu'assister aux réunions qui ponctuent les différents processus décisionnels de cet outil. En effet, ces derniers ne siègent au Conseil d'Administration du FFUA qu'en tant qu'observateurs et, à ce titre, ne participent ni à la définition de ses priorités stratégiques, ni à l'adaptation de son champ d'action géographique et thématique, pas plus qu'à la formulation de ses orientations stratégiques. Le FFUA est financé à hauteur de 4,4 milliards d'euros (88% de l'enveloppe totale) par le Fonds européen de développement (FED). Or, l'Accord de Cotonou prévoit une règle de cogestion

concernant cette source de financement. De nombreux acteurs, y compris les gouvernements africains, les sociétés civiles euro-africaines et même le Parlement européen, espéraient la voir appliquer. Les règles de gouvernance du FFUA laissent place ainsi à des possibilités moindres de surveillance formelle et à une perte de contrôle par les partenaires africains, ce qui se traduit localement par un manque d'appropriation de la manière dont ces fonds sont dépensés.

Ce défaut d'appropriation se reflète non seulement dans les types de projets approuvés par les Comités de gestion du FFUA, mais aussi dans la distribution spatiale de cette manne migratoire. Cette dernière opère selon une géographie précise. En effet, la stratégie européenne en matière de migration de 2016 classe les pays africains en fonction des types de migration qui s'y pratiquent, ou plus précisément suivant trois maillons simples de la chaîne migratoire. Si les migrants ou les réfugiés y sont nés, on parle de « pays d'origine » ; s'ils y transitent, dans leur supposé chemin vers l'Europe, on évoque un « pays de transit » ; et au bout du parcours, se trouvent les « pays de destination », supposément l'Europe. Ainsi, à la fin de l'année 2021, environ la moitié des fonds du FFUA, soit 2,21 milliards d'euros, ont été alloués à la région du Sahel et du Lac Tchad. La Corne de l'Afrique et l'Afrique du Nord ont respectivement reçu 1,8 milliard et 907 millions d'euros.

Dans la région du Sahel et du lac Tchad, le Niger est le principal bénéficiaire, se classant au quatrième rang de ces trois régions, derrière le Soudan, la Somalie et la Libye. Il existe donc une corrélation claire entre la distribution géographique de ces fonds et les routes migratoires, épousant une logique méridienne, des pays d'origine aux pays de destination, en passant par ceux de transit. Les pays identifiés comme « d'origine », tels que la Gambie, la Côte d'Ivoire, la Guinée ou le Ghana, reçoivent en priorité des financements pour la création d'emplois et d'opportunités économiques, avec des montants allant de 80% à 90% des enveloppes allouées. À l'inverse, le contrôle des migrations ne représente que 10% en Gambie, 17% en Côte d'Ivoire et 20% au Ghana. Quant aux « pays de transit » tels que le Niger, l'Algérie et la Libye, une part substantielle des fonds leur a été octroyée pour la gestion des migrations et des frontières. Au Niger, le montant alloué à la gestion des migrations, à la gouvernance, à la sécurité et à la prévention des conflits s'élève à 175,1 millions d'euros, soit plus de 60% de l'enveloppe totale. Contrairement aux objectifs du Plan d'action de La Valette, cette spatialisation obéit davantage à une logique de contrôle des flux plutôt qu'à la lutte contre les causes profondes des migrations.

Nos analyses montrent que les autorités de l'État du Niger sont largement court-circuités dans la mise en œuvre des programmes du FFUA. De toute évidence, les processus, tant au niveau

de l'identification que de la mise en œuvre des programmes, tendent à marginaliser les entités nationales, notamment l'appareil d'État. En effet, il y a un profond décalage entre la philosophie fondatrice du FFUA, mettant l'accent sur l'appropriation et la concertation à différentes échelles, et les pratiques observées, qui se caractérisent par le contournement (systématique) des autorités locales, régionales et nationales au profit d'agences européennes et d'organismes internationaux. Cette contradiction fragilise non seulement un appareil étatique déjà affaibli, mais compromet également une véritable participation et la prise en compte des besoins locaux. Une telle logique *top down*, contraire aux objectifs affichés, creuse le fossé entre les intentions politiques et les résultats. En substance, le *modus operandi* du FFUA perpétue un modèle d'action dans lequel l'aide affichée « au renforcement des capacités et à l'autonomisation » contribue *de facto* à la déresponsabilisation systémique. De plus, les analyses montrent également que la distribution et la mise en œuvre du FFUA ont été largement accaparées par les agences des États membres de l'UE ou les organisations internationales.

Les conditions de distribution et de mise en œuvre du FFUA posent ainsi en filigrane la question de la souveraineté du Niger dans le choix, l'élaboration et la mise en œuvre de ses politiques migratoires. Il nous a paru alors pertinent de reconstituer la structure du réseau des acteurs de la migration au Niger afin d'analyser le rôle, le pouvoir et l'influence exercés par les acteurs internationaux, en nous appuyant sur les outils de l'analyse des réseaux sociaux (SNA).

Il ressort de nos analyses que la structure du réseau d'acteurs qui façonne le paysage migratoire nigérien se distingue par sa grande asymétrie, avec quelques acteurs, principalement européens, présentant un nombre disproportionné de relations par rapport aux acteurs nigériens. Ce déséquilibre se reflète dans la circulation de l'information et la distribution des ressources, qui sont essentiellement coordonnées et contrôlées par ces acteurs internationaux. Des mesures telles que la centralité de degré, la centralité d'interdépendance et la centralité de vecteur propre illustrent polarisation des rôles que les acteurs internationaux occupent au sein du réseau, soulignant leur capacité à réguler les flux d'information et à distribuer les ressources à leur convenance. Si quelques acteurs nigériens, comme le ministère de l'Intérieur, affichent des scores de centralité élevés, la plupart sont relégués à des rôles secondaires, ce qui suggère leur marginalité dans le choix et l'élaboration des politiques mises en œuvre au Niger.

En outre, nos analyses montrent également que le réseau est caractérisé par un système de prise de décision verticale, suggérant une domination disproportionnée d'acteurs extérieurs. Malgré une légère tendance des acteurs à se regrouper et une certaine décentralisation indiquant une

indépendance opérationnelle et une résilience du réseau, les analyses qualitatives suggèrent la tendance inverse : le réseau reste largement tributaire de l'expertise et de financements externes. Cette dépendance soulève des questions cruciales sur l'équilibre entre les priorités nationales et les intérêts extérieurs et les désalignements potentiels dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques migratoires du Niger. Cette configuration suggère donc que les priorités externes primeraient sur celles du pays, sapant ainsi les capacités et l'expertise locales en matière de gestion des migrations.

Par ailleurs, s'il est indéniable que les acteurs internationaux, principalement européens, ont joué un rôle décisif dans les évolutions récentes observées dans le contexte migratoire nigérien, il est essentiel de préciser que les acteurs nigériens ne sont pas de simples « exécutants » des politiques imposées de l'extérieur, comme nous le verrons plus loin. Les analyses qualitatives montrent que le gouvernement nigérien et ses partenaires européens ont des intérêts convergents dans la restriction des mobilités. Toutefois, l'influence et le pouvoir limités des nationaux au sein du réseau limitent leur capacité à s'engager efficacement avec les acteurs internationaux. Ce positionnement réduit en effet leur capacité à imposer leurs visions, et donc à aligner plus étroitement leurs politiques sur les priorités et les intérêts du pays. Ainsi que le montre l'analyse de la dimension migratoire du conditionnement de l'aide au développement, ces derniers ont parallèlement adopté des pratiques interventionnistes leur permettant de tirer parti des rentes du développement et de la migration afin de renforcer le contrôle territorial et la gouvernance du pays. Il en ressort ainsi une configuration qui contraste avec les analyses prédominantes, selon lesquelles l'aide saperait la souveraineté des États africains au profit de la mondialisation et du néolibéralisme. En effet, notre analyse des dynamiques sociopolitiques de cooptation et de résistance qui ont émergé en réaction à l'externalisation des politiques européennes montre que la manière dont elles sont internalisées relève moins du rejet que de la contestation de leurs modalités de mise en œuvre. Plutôt que de s'y opposer ou de les rejeter, les acteurs nationaux ont capitalisé sur les avantages financiers qu'elles offrent.

Le pouvoir direct et indirect exercé par l'UE sur la politique migratoire du Niger met sans doute à rude épreuve la souveraineté nationale, ainsi qu'en témoigne l'hybridation de l'État qui s'en est suivie. Cependant, les acteurs nigériens ont su tirer parti de cette situation en exploitant les opportunités offertes par cette externalisation, en particulier l'aide financière qui l'accompagne, pour renforcer le contrôle territorial du pays et leurs capacités de gouvernance. Voilà qui remet en cause l'idée simpliste selon laquelle ce processus d'externalisation éroderait inévitablement la souveraineté des pays sous régime d'aide (tels que le Niger) au profit d'acteurs puissants (tels

que l'UE). De toute évidence, les répercussions d'une telle politique sur la souveraineté du Niger dépendent de divers facteurs, dont ses capacités d'adaptation et de son ingéniosité. Au Niger, grâce à cette manne migratoire, l'État a pu intégrer une diversité d'acteurs dans la gestion des frontières, développer des initiatives de modernisation et de création d'outils de contrôle territorial qui l'ont considérablement aidé à asseoir son autorité dans les zones reculées du pays. Cependant, ce processus, au-delà de la redéfinition majeure du concept même d'État moderne qu'il entraîne, a engendré des effets ambivalents. Si l'intégration de ces acteurs et initiatives a effectivement renforcé ses capacités de contrôle territorial, elle les a en même temps affaiblies. De fait, cette hybridation de l'État a conduit à la délégation de pouvoirs souverains à des entités non étatiques, ouvrant la voie à des dérives susceptibles de remettre en cause son autorité.

En examinant ces dynamiques localement, on observe que les acteurs locaux déploient diverses stratégies à la fois pour s'adapter à l'internalisation de cette externalisation au Niger et pour la remettre en question. Certains, en particulier les anciens transporteurs des migrants, ont repris clandestinement cette activité en réponse à la précarité des moyens de subsistance induite par ces politiques, et ce, après avoir d'abord tenté de s'aligner sur les alternatives proposées par les autorités ou de se reconvertir dans l'orpillage artisanal. Nos analyses montrent également que cette externalisation se heurte à l'opposition de la population d'Agadez, non seulement en raison de ses répercussions socio-économiques et culturelles, mais aussi du fait des injustices territoriale et institutionnelle qu'elle a engendrées avec l'application différenciée de la loi 2015-36. Toutefois, si à première vue les protestations locales témoignent d'un fort désaveu de ces politiques migratoires, elles mettent aussi (surtout) en lumière une revendication au changement de l'attitude des acteurs responsables de leur mise en œuvre. Le rejet ne porte pas tant sur les politiques elles-mêmes que sur le *modus operandi* des acteurs chargés de leur mise en œuvre. Cette position est illustrée par les élus locaux de la région d'Agadez qui soulignent la nécessité d'impliquer la jeunesse et les responsables locaux dans la lutte contre la migration irrégulière, préconisant ainsi une stratégie d'action plus inclusive et concertée.

Une frontiérisation inédite et violente : Les politiques nationales de gestion des frontières du Niger à l'ère de l'internationalisation de la gouvernance de la question migratoire

Dans le prolongement des dynamiques structurelles, géopolitiques et sociopolitiques décrites ci-dessus, l'externalisation des dispositifs européens de contrôle des migrations et des frontières dans les confins saharo-sahéliens a amorcé un processus inédit de frontiérisation du territoire

nigérien. Celui-ci s'est traduit par une série de conséquences funestes, tant pour les personnes en mobilité que pour la population nigérienne elle-même.

Les politiques migratoires et les stratégies de gestion des frontières, telles qu'elles sont mises en œuvre au Niger, ne peuvent être réduites à un simple transfert de normes, de stratégies ou de technologies du Nord vers le Sud. Au contraire, comme nous l'avons souligné ci-avant, le Niger n'est pas un acteur passif face aux évolutions à l'œuvre sur son sol. Plutôt que de rejeter le principe de l'externalisation, il tire parti des ressources qui y sont associées pour reprendre le contrôle de son territoire et y affirmer sa souveraineté.

En effet, nos analyses ont montré que, dans cette logique, le Niger s'est engagé dans un vaste programme de transformation de ses infrastructures de contrôle aux frontières, tant dans leur configuration et leur fonctionnement que dans leurs acteurs et leur portée. Financée et mise en œuvre par une panoplie d'acteurs internationaux, cette frontiérisation s'articule autour de cinq stratégies distinctes, mais complémentaires, visant à disséminer les pratiques frontalières sur l'ensemble du territoire national. Elle implique tout d'abord l'affirmation physique de la ligne de démarcation géopolitique par la multiplication des postes-frontière et la réhabilitation de certains. Puis, celle-ci a consisté à étirer les pratiques frontalières à l'intérieur des terres par la prolifération de checkpoints dans les villes, les villages et le long des routes. Parallèlement, nos analyses mettent en relief un processus de privatisation du contrôle frontalier, avec l'enrôlement de nouveaux acteurs, telles que les communautés frontalières et les entreprises privées de transport de passagers, qui prennent part à la gestion des frontières. Quant à la quatrième stratégie, elle implique la création de dispositifs mobiles, flexibles et autonomes de contrôle aux frontières pouvant être déployés partout dans le pays, notamment dans les zones reculées où la présence de l'État est limitée. Enfin, la dernière stratégie repose sur le recours aux dernières technologies en matière de systèmes d'information de gestion des frontières. Cette frontiérisation crée ainsi de nouveaux espaces géographiques et politiques de la frontière, réunissant divers acteurs et pratiques qui se croisent, se chevauchent et se diffusent au rythme des évolutions des pratiques de mobilité.

Nos analyses ont aussi porté un regard critique sur ces stratégies de frontiérisation adoptées par le Niger et ses partenaires. Plutôt que d'être conceptualisées dans les limites de démarcations géopolitiques ou de zones tampons, les frontières du Niger sont perçues et conçues comme des dispositifs itinérants, qui doivent constamment s'adapter aux itinéraires évolutifs des personnes en mobilité. Pour mieux illustrer ce changement de paradigme dans la gestion et le contrôle des

frontières, nous avons introduit le concept de « *frontière itinérante* ». Avec l'avènement des infrastructures de surveillance mobiles, elles peuvent désormais être déployées dans n'importe quelle localité où sont identifiées de nouvelles routes migratoires. Elles servent non seulement à faire valoir les limites physiques de la souveraineté, mais aussi à détecter, cartographier et surveiller les itinéraires des migrants. Le recours à la télédétection pour surveiller les itinéraires migratoires illustre cette nouvelle approche. Les traces laissées par les voitures dans le sable sont ainsi identifiées et contrôlées, et les dispositifs de contrôle sont adaptés en conséquence pour coïncider avec ces empreintes, supposées appartenir à ceux qui transportent les migrants.

Nos analyses ont également souligné le paradoxe que pose cette frontiérisation, compte tenu de la rhétorique de *champion* de l'intégration africaine affichée par les dirigeants nigériens. En effet, il ressort de nos analyses que le Niger tente de concilier deux politiques inconciliables. D'une part, avec les stratégies de frontiérisation mises en œuvre, il est devenu quasiment impossible, voire impossible, pour les Subsahariens, fussent-ils citoyens de la CEDEAO dont le Niger est membre, d'accéder et de circuler à l'intérieur de son territoire. Non seulement il leur est interdit de circuler sur une partie du territoire, notamment au-delà de la ville d'Agadez, mais le racket, la méfiance, les maltraitances et les violences policières sont devenus le lot quotidien des Subsahariens. Un Burkinabé souhaitant se rendre à Dirkou ou à Fachi est systématiquement soupçonné de vouloir franchir illégalement la frontière nigéro-libyenne, et doit être arrêté comme tel, puisqu'au-delà, le pays n'aurait « aucun moyen » de faire respecter ses engagements internationaux en matière de franchissement des frontières. Le droit à la libre circulation est ainsi sacrifié à l'autel de l'externalisation. Parallèlement à cette logique de repli sur soi, le Niger est fortement impliqué dans l'accélération du processus d'intégration africaine, notamment à travers son engagement au sein de la CEDEAO et de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), dont le Président de la République du Niger est le champion.

Ces stratégies de frontiérisation ont ainsi conduit à une profonde déstructuration du système des mobilités transsahariennes, avec de graves répercussions non seulement sur la libre circulation de personnes, l'économie et les moyens de subsistance des populations nigériennes, notamment de la région d'Agadez, mais aussi à un véritable désastre humanitaire pour les populations migrantes. En effet, nos analyses ont mis en évidence que le nombre de personnes abandonnées, disparues ou mortes le long des routes transsahariennes du Niger n'a jamais été aussi élevé que depuis ce changement de paradigme et de législation en matière de gestion des migrations, notamment la loi 2015-36 sur le trafic de migrants. Ces analyses contrastent fortement avec la rhétorique de « mission accomplie » portée par le gouvernement nigérien et ses partenaires, qui

se vantent de leur succès dans la baisse du flux des migrants et dans leur protection contre les « passeurs sans scrupules ». Ces derniers étant désormais tenus pour responsables des tragédies humaines observées sur les routes du Sahara nigérien. Or, dès le début, journalistes, militants et chercheurs ont pointé du doigt le fait que les sanctions sévères prévues par la loi et le renforcement des contrôles ont poussé les mouvements transsahariens dans la clandestinité et dans des zones de plus en plus reculées du désert, où les incidents peuvent facilement passer inaperçus et où les chances de survie en cas d'accident ou de panne de véhicule, ou d'abandon par les transporteurs, sont réduites.

En conséquence, il est devenu encore plus ardu de recueillir de données fiables sur les tendances migratoires et les décès, si bien que l'ampleur réelle de la mortalité des migrants dans le désert reste inconnue. Il n'existe donc aucune preuve empirique permettant d'étayer l'affirmation selon laquelle cette loi a ou n'a pas protégé les migrants contre ces « passeurs sans scrupules ». Aussi, pour pallier cette lacune, en collaboration avec l'agence d'investigation Border Forensics (BF), nous avons développé de nouvelles méthodes d'analyse géostatistique et de télédétection permettant de documenter empiriquement la létalité de la loi 2015-36 et le renforcement des contrôles qu'elle a induits. Nous avons appliqué cette méthodologie à des sites clés le long de l'axe Agadez-Sabha : Séguédine, Madama et Toummo. L'analyse de ces trois localités a permis de mettre en évidence un lien clair entre l'intensification des contrôles frontaliers à la suite de l'adoption de la loi 2015-36 et l'évolution des trajectoires des migrants vers des lieux où les chances de survie sont inexistantes en cas d'incidents récurrents tels que les pannes de véhicules, les abandons ou les pénuries d'eau. Nos recherches ont ainsi rendu visibles et mesurables les graves dangers qui pèsent sur les migrants et leurs transporteurs à travers l'un des risques les plus élevés de cette traversée transsaharienne : celui d'une déshydratation fatale dans des zones peu fréquentées et peu visibles. La corrélation observée entre le niveau d'invisibilité des pistes de contournement empruntées pour éviter les contrôles et le niveau de dangerosité de ces pistes post-2015 suggère une forte relation de cause à effet.

Cette approche méthodologique revêt donc une double importance. Tout d'abord, elle introduit des techniques novatrices permettant de produire des données empiriques inédites, qui viennent enrichir les méthodes traditionnelles de documentation. Deuxièmement, elle offre de nouvelles perspectives pour comprendre les risques et les dangers liés à l'intensification des contrôles sur les personnes en mobilité sur les routes transsahariennes. Ainsi que nous le verrons ci-dessous, cela représente une contribution originale à la promotion de la justice en matière de mobilité,

mais également aux « manières de faire du terrain » et de la production des connaissances en sciences sociales.

Principales contributions de la thèse : Reconceptualisation du triptyque — externalisation, frontière et souveraineté — et introduction de techniques novatrices de production de connaissances.

Cette thèse apporte ainsi une contribution notable aux études des frontières (*Border Studies*) et des migrations (*Migrations Studies*). Elle fournit de nouveaux cadres analytiques permettant une compréhension nuancée du rapport entre l'externalisation, les frontières et la souveraineté. En outre, la recherche introduit des méthodologies pionnières pour la collecte et l'analyse des données, enrichissant ainsi le paysage épistémologique de ces champs disciplinaires.

Reconceptualisation de la notion de souveraineté à partir des dynamiques sociopolitiques générées par l'internalisation de l'externalisation des politiques migratoires européennes

En utilisant l'Analyse des Réseaux Sociaux — *Social Network Analysis* (SNA) —, fondée sur la théorie des graphes et utilisant des outils statistiques pour modéliser les structures sociales, cette recherche a reconstitué le réseau des acteurs de la migration au Niger, une méthode jusqu'alors négligée dans l'analyse de ce contexte migratoire. Cette approche nous a permis de dresser une cartographie des acteurs impliqués et de réaliser une analyse originale du rôle, du pouvoir et de l'influence exercés par les acteurs internationaux dans le choix, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques migratoires du Niger. Cette thèse démontre ainsi l'efficacité d'une approche quantitative pour mieux comprendre les dynamiques de pouvoir à l'œuvre dans le paysage migratoire nigérien, mais aussi plus généralement sa pertinence dans l'analyse des dynamiques géopolitiques complexes telles que l'impact de la coopération internationale sur la question de la souveraineté.

En plus de démontrer la complexité de la question de la souveraineté par une approche quantitative, nos analyses qualitatives de l'internalisation et de l'externalisation des politiques migratoires européennes au Niger nous permettent de réinterroger le paradigme dominant sur la question de la souveraineté et de l'interventionnisme extérieur. Selon ce paradigme, l'aide internationale minerait l'autonomie des États africains au profit de la mondialisation et du néolibéralisme. En effet, l'analyse des dynamiques sociopolitiques et géopolitiques générées par l'internalisation de l'externalisation des politiques migratoires européennes au Niger montre que le pays a su tirer parti de cet interventionnisme extérieur non pas comme une

menace pour sa souveraineté, mais comme un levier de consolidation de son autorité territoriale. Le Niger a stratégiquement utilisé des fonds destinés à la lutte contre la migration irrégulière pour intégrer de nouveaux acteurs dans la gestion des frontières afin d'affirmer l'autorité de l'État sur les zones reculées. Par ailleurs, cette hybridation de l'autorité de l'État redéfinit de manière significative le concept de l'État moderne au Niger.

Repenser le processus de frontiérisation du territoire nigérien à travers le concept de frontière itinérante

Cette recherche offre une nouvelle perspective à l'étude des dynamiques frontalières avec l'introduction du concept de « frontière itinérante ». Il s'appuie sur l'analyse de Florence Boyer de la « frontière verticale » (Boyer, 2019) et l'étend, en suggérant que les pratiques et les fonctions frontalières ne sont pas circonscrites à des géographies immuables ; au contraire, elles sont étroitement liées à l'évolution des itinéraires changeants des migrants ou de ceux qui sont censés les transporter. L'introduction de ce concept permet ainsi, d'une part, de mieux illustrer comment les différents dispositifs frontaliers répondent et réagissent aux turbulences et perturbations des mobilités migratoires, d'autre part, de mieux témoigner du passage d'une frontière fixe à une frontière multi-localisée (Vaughan-Williams, 2008 ; Balibar, 2009 ; Squire, 2011) et mobile (Amilhat Szary, 2015). Cette conceptualisation mouvante des frontières est particulièrement intéressante en ce qu'elle reflète la réalité dynamique des migrations, dont les schémas évoluent fréquemment en fonction de multiples facteurs, tels que les contextes socio-politiques ou environnementaux.

En tant que telle, la frontière itinérante reconnaît l'emplacement géographique statique des frontières, tout en mettant l'accent sur le déploiement continu des pratiques, des fonctionnalités et des conditions frontalières le long des itinéraires migratoire. Cette compréhension évolutive permet une analyse plus nuancée des dispositifs frontaliers, éclairant la manière dont ils se reconfigurent et se réorientent en réponse aux trajectoires de la migration, contribuant ainsi de manière substantielle aux études contemporaines sur les frontières.

Développement de techniques novatrices pour documenter empiriquement l'évolution spatiale des pratiques et des violences frontalières

Cette recherche a permis de mettre au point des méthodes d'analyse géospatiale et géostatistique innovantes pour documenter de manière empirique l'évolution des pratiques frontalières et des violences qui y sont associées. Ces méthodologies permettent non seulement de mieux saisir

les dangers auxquels sont exposés les migrants et leurs transporteurs du fait de l'intensification des contrôles aux frontières, mais aussi d'apporter des preuves concrètes permettant d'engager la responsabilité du Niger et de ses partenaires internationaux, en particulier européens, dans le désastre humanitaire que vivent les personnes en mobilité sur les routes transsahariennes. En outre, les techniques de collecte et d'analyse de données développées dans cette thèse munissent les acteurs de la société civile, tels qu'Alarme Phone Sahara (APS), d'une boîte à outils de pointe leur permettant de documenter les incidents passés et futurs des violences frontalières dans ces zones difficiles d'accès.

Au-delà de leur apport à la défense de la dignité et des droits des migrants, et à la promotion de la justice en matière de mobilité, les techniques d'enquête que nous avons développées, à travers les partis pris méthodologiques et politiques que nous avons opérés, constituent une nouvelle méthode de production de connaissances. Adoptant un regard *désobéissant*, elle met en lumière ce que le régime frontalier cherche à cacher — la létalité des politiques mises en œuvre — et, à l'inverse, obscurcit ce qu'il cherche à dévoiler — les trajectoires des populations migrantes. Les technologies de surveillance sont donc utilisées à contre-courant, au service d'objectifs opposés à ceux des agences de surveillance des frontières comme Frontex. Cette démarche permet ainsi de refuser les représentations cartographiques, réductrices et attentatoires à la dignité de l'être humain. En soulignant le subtil équilibre entre la complexité des phénomènes observés et le devoir éthique de veiller à ce que les connaissances ne nuisent pas davantage à la sécurité et aux libertés des personnes, cette approche transcende les frontières traditionnelles de la cartographie et offre une perspective nuancée sur de nouvelles manières de faire de la recherche dans les *Border et Migration Studies* (études sur les frontières et les migrations).

Décentrer le regard sur l'externalisation des politiques migratoires européennes au Sahel et au Niger en particulier

Les analyses proposées tout au long de cette thèse proposent donc de nouvelles perspectives pour la compréhension de *l'externalisation* des politiques migratoires européennes, un concept de plus en plus critiqué pour son eurocentrisme et son ignorance des contextes et des réalités locales (Ould Moctar, 2021). Grâce à une analyse fine des dynamiques sociopolitiques et géopolitiques qui façonnent le paysage migratoire nigérien, notamment depuis la crise géopolitique de 2015, nos analyses ont montré que l'externalisation n'est pas un simple instrument politique. Il s'agit d'un paradigme de gouvernance évolutif, capable de modifier les dynamiques du pouvoir et de façonner la géopolitique de la gouvernance des migrations. Dans

ce recadrage, l'externalisation transcende en effet la simple délocalisation des dispositifs de contrôle des flux ou de gestion des frontières, et révèle son rôle structurant dans les relations internationales.

La déconstruction de l'approche traditionnelle de l'externalisation centrée sur l'État est au cœur de cette recherche. Alors que les travaux existants se concentrent souvent sur les acteurs non étatiques tels que les organisations internationales et non gouvernementales, la société civile et les acteurs à but lucratif, cette thèse met l'accent sur leur autonomie. Elle met notamment en lumière la manière dont les différentes parties prenantes exercent leur pouvoir, défendent leurs intérêts et, par conséquent, façonnent et redéfinissent le processus d'externalisation. En agissant de manière autonome, ces acteurs non étatiques invitent à considérer l'externalisation dans le cadre de dynamiques ambivalentes et conflictuelles émanant d'un réseau d'acteurs diversifiés. Cette complexité remet ainsi en question les limites de notre compréhension des conditions dans lesquelles ce processus d'externalisation s'opère, suggérant un engagement avec la théorie de l'assemblage (Casas-Cortes & Cobarrubias, 2019).

Remettant en cause le discours dominant, nos analyses récusent la représentation des nations africaines, dont le Niger, comme de simples réceptacles passifs de politiques imposées de l'extérieur. En insistant sur le rôle actif du Niger, cette thèse montre l'engagement proactif du pays dans la négociation et l'adaptation des politiques externalisées pour renforcer son autorité et son contrôle territorial. Cette approche centrée sur les acteurs apporte un éclairage nouveau sur l'interaction dynamique entre les intérêts européens et les priorités nationales. Pour mieux illustrer ces dynamiques, nous proposons de parler d'une *gouvernance hybride de la migration* pour décrire la coexistence de politiques externalisées et de dynamiques sociopolitiques locales. Par ce concept, nous entendons une gouvernance des migrations qui émerge comme un résultat collaboratif, influencé de manière distinctive à la fois par les acteurs européens et nationaux.

En résumé, cette thèse soutient qu'une analyse multi-scalaire est essentielle pour comprendre de façon approfondie et nuancée l'externalisation des politiques migratoires européennes dans les confins saharo-sahéliens. En incorporant les contributions des acteurs non étatiques et des communautés frontalières, elle élucide les strates complexes de la gouvernance migratoire. Une telle approche offre ainsi des perspectives permettant d'orienter les discours futurs, en mettant en relief le caractère multiforme et multidimensionnel de ce processus d'externalisation.

Difficultés, limites et perspectives

Cette recherche doctorale, tel qu'elle a été menée, a rencontré de nombreuses difficultés dont les principales sont détaillées ci-dessous. Compte tenu des choix méthodologiques opérés et de notre subjectivité, elle présente sans conteste des limites qu'il convient d'abord de circonscrire, avant d'offrir quelques perspectives issues des réflexions développées dans le cadre de cette thèse.

Négocier l'accès et surmonter les obstacles : Analyse de quelques-uns des défis rencontrés dans la conduite de cette recherche

L'un des principaux défis de cette thèse a concerné les modalités d'accès au terrain d'enquête. Celui-ci a été rendu difficile, d'une part, par son éloignement géographique et, d'autre part, par la complexité et la longueur des formalités administratives exigées par la Direction générale des services (DGS) de l'Université de Grenoble en raison de la situation sécuritaire qui prévaut dans le pays. Plus précisément, nos terrains sont situés dans des régions où les déplacements sont soit formellement déconseillés (Agadez), soit limités à des raisons impératives (Niamey). L'obtention des ordres de mission requis s'est avérée être une tâche ardue. Outre ces obstacles administratifs internes à l'université, l'obtention des autorisations d'enquête requises auprès des autorités nigériennes a également constitué un défi. Ces problèmes ne pouvant être résolus à l'avance, une présence physique continue et des visites répétées ont été nécessaires pour assurer la progression. Un suivi régulier auprès des différents ministères, associé au recours aux réseaux de connaissances locales, a été crucial.

Par ailleurs, il faut préciser que pour chaque direction ou service, une demande d'autorisation distincte a été introduite auprès du ministère de tutelle. Cette exigence était valable même si plusieurs directions relevaient de la compétence d'un seul ministère. À titre d'exemple, une grande majorité des directions et services pertinents pour cette recherche étaient placés sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. Or, celui-ci a refusé systématiquement nos demandes d'accès à des acteurs clés, tels que la Direction générale de la police nationale (DGPN), la Direction de la surveillance du territoire (DST), et la Garde nationale du Niger (GNN). Étant donné que ledit ministère dispose d'un quasi-monopole sur les questions migratoires et de gestion des frontières, ces refus ont sérieusement entravé l'accès à ces acteurs clés, pourtant essentiels pour bien saisir les politiques mises en œuvre sur les sujets qui nous intéressent. D'autres acteurs-

clés, comme la Gendarmerie nationale du Niger, qui opère sous la tutelle de l'inaccessible ministère de la Défense nationale, sont également restés hors de notre portée.

Pour atténuer les effets de ces contraintes, nous avons eu recours à des entretiens informels, c'est-à-dire réalisés sans les autorisations des autorités de tutelle, avec certains responsables de services ou des agents. Mais la question s'est alors posée de savoir comment gérer et mobiliser ces moments informels privilégiés. En effet, dans certains cas, nous avons été obligés de nous abstenir d'utiliser les informations qui en découlaient, au risque de ne pas respecter les conditions d'anonymat requises. Par exemple, un officier de la police nationale d'Agadez nous a donné accès à une base de données — alors que nous n'avions pas les autorisations nécessaires — qui contenait non seulement des chiffres sur les flux de personnes aux différents points d'entrée de la région, mais aussi des rapports de mission, des procès-verbaux des instructions (parfois en cours) sur les personnes impliquées dans le trafic de migrants, et la liste des personnes arrêtées dans ce contexte. Malgré la richesse des informations qu'elle contient, cette base de données n'a pu être exploitée, étant dans l'impossibilité de le faire sans remonter jusqu'à cet officier de police. Ce cas n'est pas anecdotique et ne concerne pas uniquement les fonctionnaires ou les agents de police : de nombreuses personnes interrogées dans cette thèse, y compris le personnel des agences de coopération ou des ONG internationales, sont également dans des positions sensibles. À cet égard, il convient de souligner l'inaccessibilité (officielle) de certains acteurs internationaux, tels que CIVIPOL, EUCAP Sahel, voire la délégation de l'UE au Niger, qui jouent pourtant un rôle déterminant dans la compréhension des dynamiques géopolitiques et socio-politiques au fondement de cette thèse. Malgré des demandes d'entretien répétées, ils les ont systématiquement ignorées, prétextant parfois la situation exceptionnelle de la pandémie de COVID-19. Toutefois, comme pour les acteurs nationaux, nous avons pu mener quelques entretiens informels avec certains de leurs employés ou ex-employés.

Outre les défis d'accessibilité mentionnés ci-dessus, il faut également souligner la concentration du « droit de parole » à Niamey, en particulier en ce qui concerne les questions politiques. En effet, nous avons noté que les représentants des projets à l'intérieur du pays s'abstiennent très souvent de commenter des sujets de nature politique, étant donné le climat d'auto-censure qui règne au sein des représentations régionales des organisations internationales. Ces derniers se limitent souvent à discuter des aspects techniques des politiques qu'ils mettent en œuvre, nous privant ainsi de réponses capitales à certaines des questions posées dans cette thèse. Il en est de même des services déconcentrés de l'État.

En outre, il est important de souligner que la recherche en sciences sociales en contexte nigérien s'accommode mal des échéances, tant pour une compréhension approfondie du terrain que pour l'évolution des phénomènes socio-politiques investigués. La notion du temps propre à la culture nigérienne doit être mieux prise en compte dans les protocoles de recherche. Contrastant avec le « règne de l'immédiateté » occidentale, la société nigérienne promeut la lenteur, la réflexivité et la patience. Cette conception du temps se reflète dans les administrations, conduisant souvent à des retards ou à des reports de rendez-vous. Un travail de recherche empirique solide exige donc de la flexibilité, sans échéances rigides ni calendriers prédéfinis. Ce modèle de temps linéaire eurocentrique ne rend pas compte de la nature complexe et erratique des expériences humaines dans cette région. Notre approche de la recherche a donc été adaptée, en s'appuyant sur les rythmes locaux et en tirant notamment profit des *fadas* — des espaces de débats typiquement nigériens — où les événements socio-politiques quotidiens sont relatés et discutés ouvertement, ce qui en fait un terrain de recherche unique.

L'apprentissage de la navigation dans ce labyrinthe d'obstacles bureaucratiques et politiques, tant au niveau national qu'international, a été un processus nécessaire et progressif. En effet, si ces difficultés méthodologiques témoignent de la complexité et de la sensibilité du domaine et de l'objet d'étude, elles soulignent également la centralité du contrôle politique et administratif de l'appareil d'État dans l'accès à des perspectives cruciales sur les dynamiques géopolitiques et sociopolitiques analysées. Cette situation est accentuée par le contrôle exercé par des agences internationales peu responsables politiquement, et par l'absence de transparence et de contrôle démocratique. La monopolisation du discours « officiel » à Niamey, en particulier en ce qui concerne les sujets politiques et sensibles, ajoute une autre couche de complexité, nécessitant une analyse plus approfondie de la façon dont ces éléments ont influencé le récit plus large de cette thèse.

Analyse des lacunes des connaissances produites et ébauche de pistes de recherche futures sur le contexte migratoire et des frontières du Niger

Rappelons d'emblée que les réflexions développées dans cette thèse sont tout sauf neutres. La raison humaine étant jugement et le cœur humain parti pris, la neutralité est donc un leurre, qui n'est ni un gage de crédibilité, ni la sagesse de la prudence (ou la prudence de la sagesse), ni une vertu, comme il est communément admis dans les sciences sociales. L'idéal de neutralité proposé par Weber (neutralité axiologique) n'a pas été atteint (ni voulu) dans notre approche du terrain, ni dans notre manière de faire du terrain ni dans la manière dont nous avons interagi

avec lui, et encore moins dans l'analyse des données qui en ont résulté. Notre subjectivité et la relation particulière que nous entretenons avec le terrain d'étude ont façonné les réflexions sur lesquelles se fonde cette recherche.

La positionnalité du chercheur joue un rôle essentiel dans la conduite et l'interprétation d'une recherche. Mon positionnement unique de chercheur originaire du pays et d'une des régions concernées a présenté à la fois des avantages et des obstacles sur le terrain. Si notre maîtrise de plusieurs langues locales, des codes de comportement locaux, des réseaux sociaux locaux et des normes pratiques des fonctionnaires et agents des organisations internationales et des ONG nous ont facilité l'accès à certains acteurs, notre position a aussi imposé des contraintes à notre pratique du terrain. Comme nous l'avons expliqué dans le premier chapitre de cette thèse, notre éducation culturelle nous a inculqué une tendance à la réserve dans l'expression de nos pensées. Cette prédisposition est dictée par le concept culturel d'*Asshak*, ou « *retenue* ». Il suggère une hésitation à dévoiler pleinement ses pensées, conduisant souvent à des tournures indirectes ou à rester silencieux, en particulier en présence de personnes estimées ou plus âgées. Ce trait culturel, profondément ancré dans notre éducation et les valeurs inculquées, a inévitablement influencé la dynamique de nos interactions au cours du processus de recherche. En tant que tel, il peut constituer une limite à nos analyses, en ce sens qu'il ne nous permet pas (toujours) de saisir toute la profondeur des échanges, ou en éclipse certaines subtilités. Il est donc essentiel de reconnaître et de saisir cette influence herméneutique dans la fabrique des connaissances produites dans le cadre de cette thèse, afin de porter un regard éclairé sur ses conclusions.

Au-delà des biais liés à notre lien particulier avec le terrain analysé, les résultats de cette thèse souffrent également d'autres limites, notamment la faible présence de la voix des populations migrantes. Cette limite tient au positionnement initial de cette thèse, qui a privilégié une entrée par les structures et les acteurs qui mettent en œuvre les politiques, alors que les personnes en mobilité sont les premières à pratiquer et à éprouver au quotidien la frontière et les pratiques policières. Lorsque nous avons pris conscience de cette insuffisance, en collaboration avec une ONG locale, nous avons mené une enquête auprès d'une centaine de migrants à Agadez. Ayant supervisé l'enquête à distance, celle-ci n'a cependant pas respecté le protocole préétabli. La grille d'entretien semi-directive a été transformée en questionnaire fermé, la rendant exploitable pour les besoins de nos analyses, qui visaient à recueillir des témoignages sur les expériences de la frontière et sur l'évolution des pratiques policières vis-à-vis des Subsahariens avant et après 2015. À l'avenir, il serait donc intéressant d'envisager à nouveau frais cette enquête pour connaître ce que ces populations nous disent de leur expérience de la frontière. Un tel travail de

recherche auprès des populations nigériennes, en particulier de la région d'Agadez, serait un prolongement intéressant pour approfondir les réflexions entamées dans cette thèse.

Une autre limite semble avoir été le fait que nous n'avons pas été physiquement en mesure de mener des observations directes dans certaines localités du terrain étudié, notamment dans la région isolée du Kawar, telles que Dirkou, Séguédine, Madama et Toummo, où nous avons basé nos analyses sur la létalité des politiques migratoires et de gestion des frontières mises en œuvre au Niger. Compte tenu des ressources techniques et financières limitées dont nous disposons, nous nous sommes appuyés (presque) exclusivement sur l'analyse géospatiale et sur quelques données fragmentaires telles que la base de données du *Missing Migrant Project* ou les *Flow Monitoring Points* de l'OIM. Les phénomènes observés par télédétection ou retracés à partir d'entretiens menés à Agadez ont ensuite été vérifiés, faute de coopération des acteurs impliqués dans lesdits phénomènes, avec d'autres sources présentes sur place par le biais d'entretiens téléphoniques. Cette tâche a été particulièrement difficile, d'une part en raison de la mauvaise couverture du réseau téléphonique dans les zones d'enquête, et d'autre part parce que souvent, ces personnes devaient se fier aux descriptions et explications que nous leur donnions par téléphone pour s'orienter. Par exemple, aucun support visuel n'a été mis à leur disposition pour les aider à se repérer et à saisir les informations fournies. De plus, il convient de noter que la plupart des répondants n'ont pas été en mesure de donner une lecture temporelle précise des phénomènes observés.

Ainsi, en l'absence de la coopération (officielle) des acteurs concernés par les évolutions que nous avons observées grâce aux images satellitaires (forces de défense et de sécurité), une confrontation de ces données avec celles obtenues par l'observation directe aurait certainement pu apporter d'autres éléments de réponse aux questions de l'enquête et ainsi donner (peut-être) une autre orientation à nos analyses. Aussi, bien que nos analyses aient permis de développer de nouvelles techniques d'enquête capables de produire des données empiriques et perspectives inédites sur les dangers liés aux contrôles aux frontières pour les personnes en mobilité, elles ont été développées à partir et déployées dans une zone bien définie. Pour approfondir et consolider les résultats de nos analyses et la validité de notre approche méthodologique, il serait intéressant, en prolongement de cette thèse, de la déployer sur d'autres terrains comme Assamaka à la frontière algérienne, autre théâtre des violences aux frontières et de la négation des droits à la mobilité et à la dignité humaine.

En outre, l'objectif initial de cette thèse — faire dialoguer les deux côtés de ce qui apparaît comme une même discontinuité, et permettre de sortir d'une vision eurocentrée des mutations en cours dans le contexte migratoire nigérien post-crise géopolitique de 2015 — aurait pu être davantage approfondi en mettant en regard les deux altérités et les discours qu'elles portent l'une sur l'autre. Cela aurait supposé, par exemple, de travailler sur les frontières du Niger comme lieux d'expérience du monde et de l'altérité, c'est-à-dire du rejet de l'autre, mais aussi comme lieux où s'expriment, s'expérimentent et se développent de nouvelles solidarités tant entre les Suds qu'entre le Sud et le Nord, ou vice-versa. Ces solidarités, nées autour de la question de l'externalisation des dispositifs européens du contrôle frontalier, sont aujourd'hui symbolisées par des initiatives telles qu'Alarme Phone Sahara (APS), un réseau de coopération regroupant des associations, des groupes et des personnes de la région sahélo-saharienne et de l'Europe, dont le bureau se trouve à Agadez. Il existe d'autres initiatives similaires, telles que « *Migration Control* », un réseau transnational d'activistes, de journalistes, d'universitaires et d'organisations antiracistes d'Europe et d'Afrique. Il documente l'externalisation des contrôles migratoires et de la gestion des frontières européennes en Afrique, et les continuités coloniales découlant de cette politique.

Enfin, une autre limite aux analyses développées dans cette thèse concerne l'absence d'un questionnement sur des réalités frontalières dans les contextes précoloniaux et coloniaux sur les évolutions contemporaines des frontières du Niger. Nous postulons que les spécificités des frontières actuelles du Niger imposent de reconsidérer les termes de l'ensemble de la discussion sur le triptyque territoire — frontière — souveraineté de manière renouvelée, à l'origine d'un renouveau historiographique récent (Lefebvre, 2015; 2021; Gagnol, 2022). Les redéfinitions actuelles des frontières du pays doivent être comprises dans l'histoire longue des négociations par les États africains de la souveraineté de leur pays et du contrôle de leurs frontières. Ces questions sont d'autant plus urgentes à la lumière des récents développements géopolitiques et politiques que connaît l'Afrique de l'Ouest. En effet, depuis le début des années 2020, l'actualité sahélienne semble évoluer au rythme des coups d'État. Ainsi, des putschs se sont succédé au Mali (2020 et 2021), au Burkina Faso (deux fois en 2022) et au Niger à la fin de la rédaction de cette thèse (2023). Le surgissement de régimes militaires dans ces pays n'est pas un phénomène nouveau. Leur histoire politique a été ponctuée par des coups d'État, mais cette fois-ci, leur retour au pouvoir se fait notamment sous le couvert du respect de la souveraineté, de la sauvegarde de la patrie et du respect des choix stratégiques et des partenariats que ces nations opèrent. Ces putschs au Mali, au Burkina Faso tout comme au Niger, se singularisent

par la dénonciation systématique des accords de coopération militaire avec la France et par la demande du retrait des troupes françaises de leurs territoires, considérées comme des symboles du néocolonialisme et de l'impérialisme occidental. Le philosophe Achille Mbembe qualifie ce retour en force des militaires sur la scène politique de *néo-souverainisme*, une forme galvaudée du panafricanisme traditionnel redessinant les alliances géopolitiques du continent, notamment dans sa partie francophone⁴⁶⁵.

Face à ces développements géopolitiques et aux dynamiques néo-souverainistes qui émergent, qu'en sera-t-il de la coopération entre ces pays, notamment le Niger, et les pays européens ? Cette « marche forcée » vers la souveraineté entraînera-t-elle une remise en cause des accords en matière de gestion des migrations signés par l'Union européenne (UE) ou ses États membres avec le Niger ? Les pays européens continueront-ils à coopérer avec un régime autoritaire au mépris des droits fondamentaux des populations migrantes, comme cela a pu être documenté (Jakob & Schlindwein, 2019) dans des pays comme le Soudan ou la Libye ? Ou considéreront-ils que la défense de leurs frontières est au prix d'un accord avec un régime hostile aux intérêts occidentaux, notamment français ? Comme nous le verrons dans l'épilogue qui suit, suscité par les événements du 26 juillet 2023, ces développements ouvrent de nouvelles perspectives de recherche, d'une part, sur la coopération entre les pays sahéliens, le Niger en particulier, et l'Occident, et son influence dans ces pays, et d'autre part, sur la question de la souveraineté.

⁴⁶⁵ Jeune Afrique, Achille Mbembe : « La critique de la Françafrique est devenue le masque d'une indigence intellectuelle », 9 août 2023 : <https://www.jeuneafrique.com/1471632/politique/achille-mbembe-la-critique-de-la-francafrique-est-le-masque-dune-indigence-intellectuelle/>

ÉPILOGUE

« Le présomptueux devient raisin sec avant d'avoir été raisin mûr ».

Proverbe Berbère

Le Niger, les événements du 26 juillet 2023 : Un point de bascule dans les relations entre l'occident et le Niger, et une reconfiguration de la géopolitique sahélienne ?

Alors que cette thèse touchait à sa fin, de nouveaux développements politiques et géopolitiques ont eu lieu au Niger. Les réflexions qui suivent visent à souligner leurs implications potentielles pour la coopération entre l'Union européenne (UE), ses États membres et le Niger, en particulier dans le domaine de la gestion des migrations. Nous tenterons également de comprendre ce que ces événements révèlent sur la question de la souveraineté, qui est au cœur de cette thèse et qui figure en tête des priorités de la ligne politique adoptée par les nouvelles autorités nigériennes. Il est essentiel de souligner que cet épilogue n'est pas le fruit d'une recherche approfondie, mais d'une synthèse d'observations personnelles et d'informations tirées de la presse internationale et locale. Sa finalité n'est pas de confirmer ou d'infirmer les conclusions initiales de cette thèse, mais de montrer leur validité à travers ces confrontations brutales du contexte. Il vise, d'une part, à aider le lecteur à formuler son propre point de vue à la lumière des développements récents et, d'autre part, à définir les contours d'un plan de recherche plus approfondi dans la continuité des réflexions engagées dans cette thèse et à l'aune des évolutions récentes.

Le 26 juillet 2023, alors que le Niger venait de connaître la première transition démocratique de son histoire en 2021, des membres de la garde présidentielle ont orchestré un coup d'État, déposant le président démocratiquement élu Mohamed Bazoum. Les militaires, qui président désormais aux destinées de la nation, justifient cette rupture du processus démocratique en invoquant la détérioration de la situation sécuritaire et la mauvaise gestion économique et sociale de l'ancien gouvernement — un bilan dont ils sont tout autant comptables, ayant eux-mêmes été des figures centrales des instances décisionnelles déposées. La constitution de la VIIe République a ainsi été suspendue et ses institutions ont été remplacées par le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP), une instance regroupant les forces de défense et de sécurité (FDS) à l'origine du coup d'État.

Le Niger a désormais rejoint le club des nations sous gouvernance militaire, ébranlant ainsi son « apparence » de *dernière nation debout* et de dernier bastion de la démocratie au Sahel. Les coups d'État sont des événements politico-militaires récurrents dans ce pays et, plus largement, dans la sous-région⁴⁶⁶. Depuis son indépendance en 1960, le pays a connu cinq coups d'État,

⁴⁶⁶ Le Monde Afrique, Les coups d'État en Afrique se succèdent depuis 2019 : Mali, Soudan, Niger, 9 septembre 2023 : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2023/09/09/les-coups-d-etat-en-afrique-se-succedent-depuis-2019-mali-soudan-niger_6188565_4355770.html

sans compter les multiples tentatives, la dernière ayant eu lieu deux jours avant l'investiture du président Bazoum⁴⁶⁷. En ce sens, les événements du 26 juillet ne sont guère surprenants. Pourtant, jamais dans l'histoire des coups d'État au Niger, ni même dans la sous-région, un tel événement n'avait attiré autant l'attention de la presse internationale, notamment occidentale, et provoqué autant d'inquiétudes et de craintes en Occident et même outre-Atlantique. Et pour cause : dès les premières heures du coup d'État, le drapeau russe a commencé à flotter sur les motos et les voitures dans les rues de la capitale, tandis que celui de la France était brûlé. Un coq aux couleurs bleu-blanc-rouge a même été égorgé, signe du sort réservé à la politique française au Niger⁴⁶⁸. En outre, les expériences et les trajectoires des pays voisins, le Mali et le Burkina Faso ont contribué à alimenter ces craintes.

Mais si ce changement brutal de régime est tant appréhendé par l'Occident (après tout, il y a eu beaucoup d'autres putschs dans la région, dont celui s'est plutôt accommodé), c'est aussi parce que ce dernier a emporté avec lui non seulement le modèle (ou l'espoir) de stabilité et de démocratie que ce pays incarnait dans leur imaginaire, mais aussi parce qu'il est venu contrarier la plupart de leurs agendas dans la région. Les putschistes nigériens ayant adopté une ligne politique *néo-souverainiste*, comme celle du Mali, fondée sur une rhétorique populiste et le démantèlement des partenariats avec l'Occident (en particulier la France), les pays européens semblent perdre leur dernier allié stratégique au Sahel dans la lutte contre le terrorisme, et peut-être même dans la gestion des migrations. De son côté, la diplomatie américaine craint une répétition des scénarios malien et libyen, lesquels ont fait appel aux mercenaires du groupe paramilitaire russe Wagner, alors que le pays faisait office pour les États-Unis de *plate-forme anti-jihadiste*, mais aussi de *pare-feu anti-russe* en Afrique⁴⁶⁹. Leur deuxième plus importante base militaire sur le continent étant située à Agadez, un tel scénario serait un véritable camouflet pour les États-Unis et leur armée.

C'est aux implications potentielles de ces développements politiques pour la coopération entre le Niger et ses partenaires (notamment européens) que les prochaines lignes de cet épilogue

⁴⁶⁷ Le Monde Afrique, Niger : une tentative de coup d'État déjouée deux jours avant l'investiture du nouveau président, 31 mars 2021 : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/03/31/niger-une-tentative-de-coup-d-etat-dejouee-deux-jours-avant-l-investiture-du-nouveau-president_6075171_3212.html

⁴⁶⁸ RFI, Niger : les soutiens de la junte donnent de la voix au stade Général Seyni Kountché de Niamey, 6 août 2023 : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230806-niger-les-soutiens-de-la-junte-donnent-de-la-voix-au-stade-g%C3%A9n%C3%A9ral-seyni-kountch%C3%A9-de-niamey>

⁴⁶⁹ Le Monde Afrique, Le Niger, plate-forme antidjihadiste et pare-feu antirusse des États-Unis en Afrique, 9 août 2023 : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/08/09/le-niger-plate-forme-antidjihadiste-et-pare-feu-antirusse-des-etats-unis-en-afrique_6184922_3212.html

tenteront de réfléchir. Auparavant, examinons les répercussions économiques et diplomatiques de ce coup d'Etat, les réponses sous-régionales et internationales, et les défis qui en découlent pour le pays.

Blocage économique et isolement diplomatique : Regards sur les réactions sous-régionales et internationales et les répercussions socio-économiques du coup d'État au Niger

Le coup d'État a fait l'objet d'une large condamnation tant au niveau régional qu'international. Il a été dénoncé par diverses organisations de la société civile et des partenaires internationaux clés, tels que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine (UA), l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Union européenne (UE). Inversement, les régimes militaires du Mali et du Burkina Faso ont exprimé leur soutien à la junte nigérienne et se sont engagés à la soutenir en cas de menaces militaires extérieures⁴⁷⁰. Par ailleurs, une enquête réalisée en 2022 par The Household in Conflict Network (HiCN) a montré que les Nigériens ont une perception mitigée des régimes militaires. Environ 50% des Nigériens interrogés approuvent ces régimes, tandis que 69% d'entre eux se déclarent favorables à l'interruption du processus démocratique si le gouvernement élu est corrompu⁴⁷¹.

Le 30 juillet 2023, la CEDEAO a convoqué un sommet extraordinaire à Abuja, la capitale nigérienne, au cours duquel les chefs d'État des pays membres ont adopté une série de sanctions financières et économiques inédites⁴⁷², y compris l'usage de la force, si les putschistes ne restauraient pas l'ordre constitutionnel et Mohamed Bazoum dans ses fonctions. Ces mesures massives et sans précédent prises à l'encontre du Niger comprennent la fermeture des frontières terrestres et aériennes avec la CEDEAO et l'établissement d'une zone d'exclusion aérienne de la CEDEAO pour les vols commerciaux à destination et en provenance du pays. Ces décisions économiques sont accompagnées d'un embargo financier total, avec la suspension de toutes les opérations commerciales et financières avec entre le Niger et les États membres, le gel des transactions de services, incluant les services publics, le gel des avoirs du pays dans les banques

⁴⁷⁰ Voice of America, Le Mali et le Burkina soutiennent le Niger et menacent la Cédéao, 1 août 2023 : <https://www.voafrique.com/a/le-mali-et-le-burkina-soutiennent-le-niger-et-menacent-la-c%C3%A9d%C3%A9ao/7206158.html>

⁴⁷¹ Tuki, D. (2023) What does the population in Niger think about a military government?, HiCN Working Paper Series 2023 (400): <https://hcn.org/working-paper/400/>

⁴⁷² CEDEAO, Communiqué final — Sommet Extraordinaire de la conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO sur la situation politique au Niger, 30 juillet 2023 : <https://ecowas.int/communique-final-sommet-extraordinaire-de-la-conference-des-chefs-detat-et-de-gouvernement-de-la-cedeao-sur-la-situation-politique-au-niger/?lang=fr>

centrales de la CEDEAO ainsi que ceux de ses entreprises publiques et parapubliques dans les banques commerciales, et l'arrêt des aides financières et toute transaction, en particulier avec la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC) et la Banque ouest-africaine de développement (BOAD).

Les partenaires internationaux du Niger, notamment l'Union européenne (UE), les États-Unis, l'Allemagne et la France, se sont aussi alignés sur les positions de la CEDEAO, en suspendant toutes leurs actions d'aides au développement et leurs appuis budgétaires à ce pays⁴⁷³, pourtant très dépendant de l'aide publique internationale. Or, selon le rapport provisoire d'exécution du budget de l'État de fin mars 2023 publié par le ministère des Finances du Niger, plus de la moitié des ressources du pays proviennent de l'étranger. En effet, 55% du budget du Niger provient de ressources extérieures, notamment de l'UE, de l'Allemagne, de la Chine, des États-Unis, de la Belgique et d'institutions multilatérales telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et les banques sous-régionales africaines (BIDC, BOAD)⁴⁷⁴.

Selon une étude de la Banque mondiale et du Programme alimentaire mondiale (PAM) réalisée au lendemain du coup d'État, la suspension de ces financements (hormis l'aide humanitaire) pèsera lourdement sur les capacités budgétaires et de développement du Niger⁴⁷⁵. Elle entravera notamment sa capacité à exécuter efficacement son budget, à mettre en œuvre des projets vitaux et, donc, à fournir des services publics. Selon la même étude, au cours de l'année 2023, les fonds versés au titre de l'aide au développement étaient de 321 millions de dollars — soit 2% du produit intérieur brut (PIB) — dont 215 millions de dollars de la Banque mondiale. Ce montant marque un net écart par rapport aux prévisions pré-coup d'État de 5,4% du PIB, indiquant ainsi un déficit de 3,4% du PIB pour 2023. Quant aux appuis budgétaires, seuls 82 millions de dollars (soit 0,55% du PIB) ont été décaissés en 2023, au lieu des 625 millions de dollars initialement prévus (soit 3,6% du PIB). Il en résulte ainsi un déficit substantiel de

⁴⁷³ Le Point, Niger : la France suspend son aide au développement et son appui budgétaire, 29 juillet 2023 : https://www.lepoint.fr/monde/niger-la-france-suspend-son-aide-au-developpement-et-son-appui-budgetaire-29-07-2023-2530026_24.php#11 ; Courrier international, Coup d'État. Niger : l'Afrique et l'Occident accentuent la pression sur les putschistes, 30 juillet 2023 : <https://www.courrierinternational.com/article/coup-d-etat-niger-l-afrique-et-l-occident-accentuent-la-pression-sur-les-putschistes>

⁴⁷⁴ Le Journal du dimanche : Niger : quelles aides financières la France allouait-elle au pays avant le putsch ? 3 août 2023 : <https://www.lejdd.fr/international/niger-quelles-aides-financieres-la-france-allouait-elle-au-pays-avant-le-putsch-137561>

⁴⁷⁵ Banque mondiale & Programme alimentaire mondiale, Impacts socio-économiques de la crise politique, des sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA, et des perturbations dans les financements extérieurs au Niger, octobre 2023 : <https://reliefweb.int/report/niger/impacts-socio-economiques-de-la-crise-politique-des-sanctions-de-la-cedeao-et-de-luemoa-et-des-perturbations-dans-les-financements-exterieurs-au-niger-octobre-2023>

3,05% du PIB. Au total, la Banque mondiale estime qu'environ 6,45% du PIB de financements pour le développement (soit 1,17 milliard de dollars) ne seront pas décaissés en 2023 en raison de la crise politique.

Faute de ces apports extérieurs, et au vu des sanctions drastiques imposées par la CEDEAO, le budget élaboré par le régime renversé pour 2023 a été réduit de 40% (soit 2,12 milliards USD) par le régime putschiste. Initialement prévu à hauteur de 3,29 trillions de francs CFA — 5,3 milliards USD — il a été réduit à 1,98 trillion — 3,21 milliards USD — sans préciser où seront faites les coupes. Parallèlement à cette révision budgétaire, comme au Burkina Faso avec le *Fonds de Soutien Patriotique* (FSP)⁴⁷⁶, le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) a lancé un *Fonds de Solidarité pour la Sauvegarde de la Patrie* (FSSP) visant à mettre à contribution les forces vives de la nation. Il vise notamment à mobiliser des ressources pour financer des actions de renforcement des capacités opérationnelles des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) dans la lutte contre le terrorisme. Selon le CNSP, ce fonds sera financé par des prélèvements sur les hydrocarbures et les redevances des opérateurs de télécommunications agréés au pays⁴⁷⁷. Le décret instituant ce fonds prévoit, par exemple, des retenues de 10 francs CFA sur les titres de transport terrestre et de 1 000 francs CFA sur les billets d'avion, ainsi que des prélèvements de 10 francs CFA sur chaque appel et abonnement Internet, et de 10% sur la taxe sur les nuitées d'hôtel. De même, les ONG, les programmes de développement et les bonnes volontés seront mis à contribution.

Le pays s'est ainsi retrouvé englué dans une impasse économique, exacerbée par la fermeture des frontières avec les pays voisins tels que le Nigeria, le Bénin et le Togo, seuls accès à la mer dont disposait le pays. Seuls des pays comme le Burkina Faso, le Mali, le Tchad et la Guinée, tous sous-régimes militaires, ont gardé leurs frontières ouvertes avec le Niger. Cette fermeture des accès à la mer a entraîné une flambée des prix des produits de première nécessité en raison des ruptures de stock, ainsi qu'une pénurie de produits pharmaceutiques et médicaux. Selon l'Institut national de la statistique du Niger (INS), entre fin juillet et fin août, les prix du riz et du sorgho ont flambé de plus de 16 %, le blé et le maïs de 12 %, le mil de 6,4% et la viande de

⁴⁷⁶ République du Burkina Faso, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective, Mise en place du Fonds de soutien patriotique au Burkina Faso : le Gouvernement explique les contours aux hommes de médias, 22 janvier 2023 : https://www.finances.gov.bf/forum/detail-actualites?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=667&cHash=5dd315a88895742a3218ef0274a68daa

⁴⁷⁷ RFI : face à une situation financière difficile, le CNSP lance un fonds de solidarité, 14 octobre 2023 : https://www.rfi.fr/fr/afrique/20231014-niger-face-%C3%A0-une-situation-financi%C3%A8re-difficile-le-cnsp-lance-un-fonds-de-solidarit%C3%A9?utm_medium=social&utm_campaign=x&utm_source=shorty

5,2%⁴⁷⁸. Ces produits couvrent 41% de la consommation alimentaire des ménages au Niger. De plus, le pays fait face à d'importantes coupures de courant suite à la suspension de la fourniture d'électricité par le Nigeria, dont il dépend pour 70% de ses besoins.

La junte est donc plus isolée que jamais, tant sur le plan diplomatique qu'économique, et semble s'enliser dans les sanctions draconiennes imposées par les institutions internationales, au point que l'État se retrouve dans l'incapacité de payer ses fonctionnaires faute de liquidités, bloquées par l'UEMOA. Sur le plan sécuritaire, la situation semble profiter de ces incertitudes pour se dégrader⁴⁷⁹. Depuis le putsch, le Niger connaît une recrudescence des attaques terroristes⁴⁸⁰. Avec le départ des troupes françaises et le repositionnement de certains contingents de l'armée nigérienne aux frontières du Bénin et du Nigeria ainsi qu'à Niamey pour contrer une éventuelle intervention militaire de la CEDEAO, les groupes terroristes pourraient tirer profit des égarements des putschistes pour consolider leurs emprises territoriales. Outre le départ des troupes françaises, l'UE a suspendu ses activités de coopération en matière de sécurité⁴⁸¹ et l'Allemagne, qui dispose d'un contingent de 60 soldats dans le cadre de la Coopération militaire de l'UE (EUMPM Niger), a indiqué qu'elle envisagerait de les retirer en cas de départ de la France. Il faut noter par ailleurs que l'armée américaine ne prévoit pas de se retirer du Niger⁴⁸². En revanche, celle-ci a repositionné une partie de son personnel et de ses moyens de la base aérienne 101 de Niamey vers la base aérienne 201 d'Agadez⁴⁸³. L'Italie, bien qu'ayant rapatrié 65 de ses soldats après le coup d'État, n'envisage pas non plus de retirer ses troupes du pays. Celle-ci déploie au Niger plus de 300 militaires dans le cadre de la Mission bilatérale d'Appui en République du Niger (MISIN). La MISIN dispense des formations aux FDS du Niger afin

⁴⁷⁸ Institut national de la statistique du Niger (INS), Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) national, août 2023 : https://www.stat-niger.org/wp-content/uploads/indices/indice_harmonise_prix_consommation/IHPCB2014_Aout_2023_vf.pdf

⁴⁷⁹ Société de Géographie. Regard d'un géographe sur la crise au Niger : entretien avec Emmanuel Grégoire, 29 septembre 2023 : <https://socgeo.com/2023/09/29/regard-dun-geographe-sur-la-crise-au-niger-entretien-avec-emmanuel-gregoire/>

⁴⁸⁰ The Washington Post, Extremist attack escalates in Niger after coup topples American ally, 30 October 2023: <https://www.washingtonpost.com/world/2023/10/30/niger-coup-islamist-militant-extremism/>

⁴⁸¹ European Union External Action, Niger : Déclaration du Haut représentant Josep Borrell sur les derniers développements, 29 juillet 2023 : https://www.eeas.europa.eu/eeas/niger-statement-high-representative-josep-borrell-latest-developments_en?page_lang=fr

⁴⁸² Financial Times, US signals intention to engage with Niger junta, 22 October 2023: <https://www.ft.com/content/766bbc4a-170f-4b98-a712-fc70745ce076>

⁴⁸³ Libération, Coup d'État. Au Niger, les États-Unis « repositionnent » leurs militaires, mais n'envisagent pas de quitter le pays, 8 septembre 2023 : https://www.liberation.fr/international/afrique/au-niger-les-etats-unis-repositionnent-leurs-militaires-mais-n-envisagent-pas-de-quitter-le-pays-20230908_F25IEX4GK5CDLP2NJA0YC45QSQ/.

d'améliorer leurs capacités à lutter contre les trafics illicites — en particulier la traite des êtres humains — et les menaces sécuritaires⁴⁸⁴.

Maintenant, intéressons-nous aux dynamiques sociopolitiques créées par ces bouleversements politiques et géopolitiques, avant de nous intéresser à leurs potentielles incidences sur l'agenda européen en matière des migrations dans le pays.

Émergence d'un (néo) souverainisme puisant dans les rhétoriques populistes pour légitimer le retour des militaires au pouvoir : Le néocolonialisme et l'impérialisme français comme boucs émissaires.

Depuis 2020, plusieurs pays du Sahel — le Mali, le Burkina Faso et le Niger — ont connu une série de coups d'État. Ces bouleversements politiques se sont accompagnés d'un discours de rejet de la *françafrique*, un concept nébuleux désignant les liens étroits entre les élites politiques françaises et africaines (notamment francophones), ainsi que leur inféodation et subordination politico-économique et militaire vis-à-vis de la France. Ce concept est utilisé pour décrire les systèmes de gouvernance des dirigeants africains, et le néocolonialisme et l'impérialisme que la France exercerait dans ses ex-colonies. Il renvoie donc à un système occulte que la France aurait mis en place pour préserver ses intérêts géopolitiques et économiques dans son ancien *pré-carré* colonial. Ce discours, hérité de la période des indépendances, a été ravivé par certains intellectuels, hommes politiques et leaders d'opinion du continent dans le sillage de la crise sécuritaire que connaissent les pays sahéliens depuis 2012, et de l'échec de l'opération militaire française Barkhane à enrayer la menace terroriste, ou plutôt l'incapacité des armées sahéliennes à protéger leurs populations : il a laissé entendre que le soutien de la France constituait plus une menace qu'une opportunité. Cette dernière est accusée — sans fournir de preuve — d'armer les terroristes plutôt que de les combattre⁴⁸⁵ afin de « pérenniser le problème » pour piller le plus longtemps possible les richesses africaines.

Mais si la présence française est rejetée par une partie de l'opinion publique sahélienne, c'est avant tout parce qu'elle est assimilée à une relation paternaliste et verticale, avec une puissance dominante et arrogante qui s'adresse, (souvent) avec un discours moralisateur, à des États

⁴⁸⁴ Ambassade d'Italie au Niger, Niger : La Mission italienne de Soutien à la République du Niger (MISIN) au secours du principal Hôpital de Niamey, 4 janvier 2022 :

https://ambniamey.esteri.it/fr/news/dall_ambasciata/2022/01/niger-donazione-di-materiale-medico-2/

⁴⁸⁵ Le Monde Afrique, La junte malienne accuse la France d'armer des groupes djihadistes, sans fournir de preuves, 18 août 2022 : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/08/18/la-junte-malienne-accuse-la-france-de-livrer-armes-et-renseignements-aux-groupes-armes-terroristes_6138312_3212.html

inféodés (les États sahéliens)⁴⁸⁶. Au Niger, ce ressentiment de paternalisme est illustré par l'utilisation par une partie de l'opinion d'expressions telles que « *le laquais de la France* » ou « *le soldat Bazoum* » pour désigner le président de la République, Mohamed Bazoum⁴⁸⁷, sous-entendant qu'il serait à la solde d'une puissance tierce (en l'occurrence la France) qui dirigerait, influencerait ou dicterait ses décisions pour le pays. Selon les tenants de ce discours, répandu principalement sur les réseaux sociaux par certaines figures politico-médiatiques africaines⁴⁸⁸ et certains leaders politiques nationaux se définissant comme panafricanistes⁴⁸⁹, ce paternalisme se traduirait par une gouvernance du pays où la France assumerait un rôle de protection et de contrôle du pays et où le Président serait incapable de gouverner ou de décider sans cette guidance extérieure. Le terme revêt une tonalité critique, suggérant aussi bien un déséquilibre des pouvoirs et un dévoiement de la souveraineté du pays, qu'une continuation des pratiques de l'époque coloniale.

Ces griefs historiques, ainsi que les frustrations populaires croissantes en matière de sécurité — résultant de l'échec des élites politiques et militaires — ont conforté les militaires dans l'idée que les coups d'État seraient bien accueillis par les populations. D'autant plus que, comme le note Achille Mbembe, un panafricanisme d'un genre nouveau émerge, s'inspirant de modèles autoritaires, récupérant les figures du panafricanisme traditionnel et n'hésitant plus à soutenir des régimes issus de coups d'État. Cette variante du panafricanisme s'oppose tout simplement à la démocratie, la soupçonnant d'être un outil au service d'agendas impérialistes en Afrique⁴⁹⁰. Pour se défaire de l'impérialisme et du néocolonialisme occidental, en particulier de la France, et sortir de la supposée position d'asservissement des États africains (en particulier l'Afrique de l'Ouest francophone), les putschs se sont imposés, aux yeux de ces néo-panafricanistes, comme la seule alternative valable. La vague d'autoritarisme qui a déferlé depuis 2020 dans l'ancien pré-carré français est consubstantielle à ce néo-souverainisme.

⁴⁸⁶ Adib Bencherif, Une défiance envers la « Françafrique », 12 octobre 2023 :

<https://www.lapresse.ca/dialogue/opinions/2023-10-12/coups-d-etat-en-afrique/une-defiance-envers-la-francafrique.php>

⁴⁸⁷ Jeune Afrique, Niger : il faut aider le soldat Bazoum, par François Soudan, 17 décembre 2022 :

<https://www.jeuneafrique.com/1396763/politique/niger-il-faut-aider-le-soldat-bazoum-par-francois-soudan-edito/>

⁴⁸⁸ Adib Bencherif. Op. cit.

⁴⁸⁹ Jeune Afrique, Niger : rencontre avec Abdourahamane Oumarou, le « Che » de Niamey, 29 août 2021 :

<https://www.jeuneafrique.com/1211919/politique/niger-rencontre-avec-abdourahamane-oumarou-le-che-de-niamey/>

⁴⁹⁰ Jeune Afrique, Achille Mbembe : « La critique de la Françafrique est devenue le masque d'une indigence intellectuelle », 9 août 2023 : <https://www.jeuneafrique.com/1471632/politique/achille-mbembe-la-critique-de-la-francafrique-est-le-masque-dune-indigence-intellectuelle/>

Depuis le début des années 2020, l'actualité politique du Sahel semble évoluer au rythme des coups d'État, avec des putschs au Mali (2020 et 2021), au Burkina Faso (deux fois en 2022) et au Niger (2023). L'arrivée des militaires au pouvoir dans ces pays n'est pas en soi surprenante. Historiquement, ces nations ont connu des coups d'État ; toutefois, les récents putschs se distinguent par l'accent mis sur le respect de la souveraineté nationale et le respect des choix stratégiques et des partenaires qu'elles adoptent. Et partout, que ce soit au Mali, au Burkina Faso ou au Niger, les balbutiements de la « reconquête » de cette souveraineté ont conduit à une escalade inédite des relations diplomatiques entre ces pays et la France. Par exemple, au Mali, les répercussions ont abouti à la dénonciation des traités de coopération en matière de défense avec la France et à l'expulsion de son ambassadeur⁴⁹¹. Comme au Mali, le dernier coup d'État au Burkina Faso a suivi le même *modus operandi*, en dénonçant les accords de défense qui liaient les deux pays depuis 1961⁴⁹² et en expulsant l'ambassadeur de France du pays⁴⁹³. Dans les deux cas, ces escalades diplomatiques ont conduit au départ des troupes françaises et, au Mali, de la Mission Multidimensionnelle Intégrée de Stabilisation des Nations Unies au Mali (MINUSMA)⁴⁹⁴.

Les putschistes nigériens semblent s'inspirer du même *modus operandi*. La dénonciation des accords de coopération en matière de sécurité et de défense avec la France a constitué sa première étape pour « la reconquête de la souveraineté » du pays. Cependant, contrairement aux autres pays, le ministère français des Affaires étrangères a réagi en déclarant que « *seules les autorités légitimes du Niger* » étaient habilitées à changer ces accords. En conséquence, la junte a mis fin aux fonctions de l'ambassadrice du Niger auprès de la France avant de désigner l'ambassadeur de cette dernière au Niger *persona non grata*. Sauf que ce dernier a refusé de partir, ne reconnaissant pas leur autorité, ce qui lui a valu le retrait de son immunité et de son visa diplomatiques. Lui et ses équipes sont ainsi restés otages dans l'enceinte française, risquant d'être arrêtés s'ils en sortaient, étant devenus *de facto* des clandestins. Voyant leurs réserves d'eau et de nourriture s'épuiser, Emmanuel Macron a fini par le rappeler un mois plus tard ainsi

⁴⁹¹ Le Monde Afrique, Le Mali annonce l'expulsion de l'ambassadeur de France sous soixante-douze heures, 31 janvier 2022 : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/01/31/le-mali-decide-d-expulser-l-ambassadeur-de-france_6111729_3212.html

⁴⁹² Le Monde Afrique, Le Burkina Faso dénonce un accord militaire de 1961 avec la France, 2 mars 2023 : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/03/02/le-burkina-faso-denonce-un-accord-militaire-de-1961-avec-la-france_6163866_3212.html

⁴⁹³ Africa News, Burkina Faso's military regime expels French ambassador, 3 Janvier 2023: <https://www.africanews.com/2023/01/03/burkina-fasos-military-regime-expels-french-ambassador/>

⁴⁹⁴ Nations Unies, Résolution 2690 (2023) adoptée par le Conseil de sécurité à sa 9365^e séance le 30 juin 2023 : <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N23/189/37/PDF/N2318937.pdf?OpenElement>

que les 1 500 militaires français présents dans le pays et connaissant le même sort que l'ambassadeur ont également amorcé leur départ, se repliant provisoirement au Tchad, dernier allié de Paris au Sahel⁴⁹⁵. Dans la foulée, le CNSP s'est fendu d'un communiqué lapidaire relayé par la télévision d'État, saluant un « *moment historique* » et une « *nouvelle étape vers la souveraineté du Niger* », et annonçant qu'une « *nouvelle ère de coopération, basée sur le respect mutuel et la souveraineté* », est d'ores et déjà en marche⁴⁹⁶.

Selon les putschistes nigériens, ces développements géopolitiques sont le résultat de « *l'attitude désinvolte [...] de la France relativement à la situation interne qui prévaut dans notre pays* »⁴⁹⁷. Toutefois, en l'absence d'un véritable programme politique et social pour le pays, ils se sont inspirés du modèle de gouvernance malien, qui repose notamment sur une rhétorique populiste exploitant un sentiment bien ancré au Niger (et au Sahel) sur la continuité de la domination coloniale, le pillage des ressources et, plus généralement, de la domination de l'Occident dans l'ère postcoloniale. Bien que ce récit soit basé sur certaines vérités historiques, celles-ci sont souvent déformées et manipulées. Mais qu'importe, ce narratif a le pouvoir de convaincre et de mobiliser, car il puise dans les douleurs et les griefs collectifs d'une population engluée dans une spirale des violences terroristes dont elle ne voit pas l'issue⁴⁹⁸. On peut donc se demander si ces militaires ne profitent pas de la ferveur souverainiste pour valider, consolider et légitimer leurs coups d'État en remettant en cause la coopération militaire avec la France pour des raisons insincères.

Au Niger, les raisons invoquées pour justifier cette prise de pouvoir par la force suggèrent qu'il s'agit plutôt d'une manœuvre stratégique dont la finalité première est de renforcer leur emprise sur le pouvoir. Ils invoquent la dégradation continue de la situation sécuritaire alors que les données montrent que, depuis l'arrivée au pouvoir du président déchu, Bazoum Mohamed, en 2021, la situation sécuritaire s'est nettement améliorée⁴⁹⁹. Par exemple, les personnes déplacées dans la région de Diffa avaient commencé à retourner dans leurs villages après une décennie

⁴⁹⁵ Le Monde Afrique, Chassés du Niger, les soldats français se replient provisoirement au Tchad, dernier allié de Paris au Sahel, 11 octobre 2023 : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/10/11/chassee-du-niger-l-armee-francaise-se-refugie-au-tchad-dernier-allie-de-paris-au-sahel_6193847_3212.html

⁴⁹⁶ Conseil national pour la sauvegarde de la patrie (CNSP), Départ de l'ambassadeur de France ainsi que des troupes françaises, 24 septembre 2023 : https://x.com/NIGER_CNSP/status/1706055450452525215?s=20

⁴⁹⁷ Conseil national pour la sauvegarde de la patrie (CNSP), communiqué n° 19 du 3 août 2023

⁴⁹⁸ Le Grand Continent, Mali, Niger, Gabon... l'Afrique face aux révolutions kaki, une conversation avec Wassim Nasr, 30 août 2023 : <https://legrandcontinent.eu/fr/2023/08/30/mali-niger-gabon-lafrique-face-aux-revolutions-kaki-une-conversation-avec-wassim-nasr/>

⁴⁹⁹ ACLED, Fact Sheet: Military Coup in Niger, 3 August 2023: <https://acleddata.com/2023/08/03/fact-sheet-military-coup-in-niger/>

d'exil⁵⁰⁰. En se positionnant contre le néocolonialisme et l'impérialisme, ce régime militaire cherche donc à renvoyer à la population une image de souveraineté et d'autonomie, renforçant ainsi sa légitimité nationale. La rupture de la coopération militaire avec la France relève moins de résultats, de désaccords réels ou d'impasses politiques que d'une manœuvre calculée visant à justifier leur emprise sur le pouvoir.

Le philosophe Achille Mbembe décrit ces évolutions politiques comme un *néo-souverainisme* qui se distingue du panafricanisme traditionnel. Alors que ce dernier traduit un engagement en faveur de la liberté, de la démocratie, de la justice universelle et de la solidarité internationale, le néo-souverainisme s'éloigne considérablement de ces idéaux⁵⁰¹. Plutôt que de mettre l'accent sur la mémoire historique, il se caractérise par le désir de remplacer une forme de domination par une autre. En ce sens, il ne se présente pas comme une véritable idéologie promouvant la libération du continent, mais plutôt comme un fantasme susceptible d'entraver son potentiel d'émancipation. Au Niger, comme au Mali ou au Burkina Faso, le désaveu de la politique française s'accompagne par des appels au soutien à la Russie et dans toutes les manifestations, le drapeau français est brûlé tandis que celui de la Russie est plébiscité. Il faut noter également le poids important des réseaux sociaux — principal canal de diffusion de la désinformation — sur la perception que se font les opinions nigériennes des relations entre la France et le Niger.

En effet, bien avant le coup d'État, la France au Niger faisait l'objet d'une intense campagne de désinformation qui serait liée à certains relais politico-médiatiques de la propagande russe sur le continent⁵⁰². L'objectif de ces campagnes de désinformation était de discréditer l'armée française, en lui reprochant notamment sa supposée inefficacité, mais également en diffusant de fausses informations prétendant qu'elle renseignerait et armerait les groupes terroristes pour faire perdurer le problème, afin de justifier sa présence et de piller plus longtemps les ressources du pays. Parallèlement à cette campagne de dénigrement, des messages sont également distillés

⁵⁰⁰ ONEP, Visite de travail du Président de la République dans la région de Diffa : Le Chef de l'État apprécie les actions pour le retour des déplacés internes et se félicite des succès réalisés par les FDS, 27 juin 2022 : <https://www.lesahel.org/visite-de-travail-du-president-de-la-republique-dans-la-region-de-diffa-le-chef-de-letat-apprecie-les-actions-pour-le-retour-des-deplacés-internes-et-se-felicite-des-succès-realises-par-les/>

⁵⁰¹ RFI, Pour le chercheur Achille Mbembe, les coups d'État sont l'expression d'un « basculement » historique et démographique, 8 août 2023 : <https://www.rfi.fr/fr/podcasts/invit%C3%A9-afrique/20230808-achille-mbemb%C3%A9-les-coups-d-%C3%A9tat-sont-l-expression-d-un-basculement-historique-et-d%C3%A9mographique>

⁵⁰² Africa Center for Strategic Studies, Mapping Disinformation in Africa, 26 avril 2022: <https://africacenter.org/spotlight/mapping-disinformation-in-africa/> ; Le Grand Continent, Comprendre la désinformation en Afrique, 26 octobre 2023 : <https://legrandcontinent.eu/fr/2023/10/26/comprendre-la-desinformation-en-afrique/>

en faveur d'un rapprochement avec d'autres puissances, comme la Russie, jugées comme plus sincères dans leur coopération. Les Nigériens craignant la situation des pays voisins tels que le Mali et le Burkina Faso, et sont donc très sensibles à cette rhétorique, d'autant plus que la majorité de la population est analphabète⁵⁰³. « *Déshabiller Pierre pour habiller Jacques* » : tel est donc le visage de ce *néo-souverainisme*, irrigué par une rhétorique populiste d'une « élite » africaine principalement basée en Europe et souvent relais de la propagande russe⁵⁰⁴. Il convient toutefois de préciser que, contrairement au Mali, le Niger n'a pas encore fait appel aux services de mercenaires du groupe Wagner, « *l'armée secrète de Poutine* »⁵⁰⁵, même si des contacts auraient été pris par l'intermédiaire de la junte malienne⁵⁰⁶. C'est peut-être en échange de cela que le département d'État américain a reconnu l'autorité de la junte en déclarant que désormais, « *c'est le CNSP qui dirige le Niger* »⁵⁰⁷.

Le néocolonialisme et l'impérialisme français apparaissent ainsi comme de vils boucs émissaires. Il ne s'agit pas d'exonérer la France de sa responsabilité dans ces évolutions politiques ; au contraire, son attitude paternaliste vis-à-vis de ces pays a servi de terreau aux rhétoriques populistes qui mènent aujourd'hui le Sahel vers l'abîme, comme en témoigne l'invitation « pour clarification » d'Emmanuel Macron aux présidents sahéliens à se rendre à un sommet à Pau⁵⁰⁸. Cette posture verticale et moralisatrice s'illustre régulièrement dans les prises de position publiques de son exécutif. À titre d'exemple, on peut citer un échange en février 2023 entre l'ambassadeur de France au Niger et un lanceur d'alerte nigérien, ayant suscité une polémique sur la twittosphère nigérienne. Ce dernier avait interpellé l'ambassadeur, en remettant en cause les relations de coopération existantes entre le Niger et la France, suggérant une préférence pour une coopération avec des nations plus respectueuses de la souveraineté,

⁵⁰³ Deutsche Welle, Campagne de désinformation au Niger, un lien avec Wagner ?, 23 mars 2023 :

<https://www.dw.com/fr/niger-campagne-de-desinformation/a-65099054>

⁵⁰⁴ Jeune Afrique, Russie-Afrique : de Kemi Seba à Nathalie Yamb, les « influenceurs » pro-Poutine du continent, 31 mars 2022 : <https://www.jeuneafrique.com/1335015/politique/russie-afrique-de-kemi-seba-a-nathalie-yamb-les-influenceurs-pro-poutine-du-continent/>

⁵⁰⁵ Amnesty International, Wagner : l'armée secrète de Poutine, 25 janvier 2023 :

<https://www.amnesty.fr/chronique/russie-wagner-armee-secrete-poutine>

⁵⁰⁶ Wall Street Journal, How Russia Is Restructuring Wagner Group's Africa Operations, November 2, 2023:

<https://www.wsj.com/video/series/in-depth-features/how-russia-is-restructuring-wagner-groups-africa-operations/32272869-3B47-4037-9135-1FA4F2004B4E?s=09>

⁵⁰⁷ L'Évènement Niger, Les États-Unis reconnaissent désormais l'autorité du CNSP en tant que dirigeant du Niger, 28 octobre 2023 : <https://levenementniger.com/les-etats-unis-reconnaissent-desormais-lautorite-du-cnsp-en-tant-que-dirigeant-du-niger/>

⁵⁰⁸ RFI, Le sommet de Pau, « une clarification » quant à la présence française au Sahel, 13 janvier 2020 :

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20200113-emmanuel-macron-cinq-chefs-etat-sahel-sommet-pau>

telles que la Russie⁵⁰⁹. En réponse, l'ambassadeur avait déclaré : « *souveraineté à quel sujet ? Nous serions enchantés que la Russie épaulé les efforts de l'Union européenne et annonce la construction d'une centrale électrique ou permette à la population nigérienne d'avoir de l'eau. Arrêter de boire de l'eau à Niamey puisqu'elle est européenne* »⁵¹⁰. Plusieurs éléments méritent d'être analysés dans ce « gazouillis électronique » (malgré sa brièveté). La question liminaire sur les fondements de la souveraineté remet subtilement en cause la capacité du pays à prendre des décisions de manière autonome. Ce sous-entendu est accentué par le vœu sardonique de voir la Russie s'impliquer, faisant ainsi directement écho à son implication croissante au Sahel, comme possible alternative aux relations historiquement établies avec la France. En outre, la référence au fait que l'eau de Niamey soit « *européenne* » souligne un scénario de dépendance, insinuant que même si le Niger exprime son désir de souveraineté et cherche d'autres alliances, il dépendra (toujours) de l'aide européenne (et par implication, française) pour les services de base. Il est également pertinent de souligner que ces propos ont été tenus en référence au fait que la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SEEN) est une filiale de la multinationale française VEOLIA.

Cet échange témoigne de l'équilibre délicat entre domination, dépendance et héritage historique du colonialisme qui continue de façonner les relations franco-sahéliennes. Alors que les nations sahéliennes se débattent avec des défis internes et externes, la question de la souveraineté est devenue un atout essentiel, à la fois comme moyen de rallier de nouveaux soutiens internes et comme stratégie de négociation sur la scène internationale. Dès lors, quels sont les impacts de ces développements politiques et géopolitiques sur l'agenda européen en matière des migrations au Niger ?

Les bouleversements politiques et géopolitiques du 26 juillet 2023 et leurs implications sur la migration et l'agenda européen de la migration au Niger : La loi 2015-36 dans le collimateur.

Sitôt après le coup d'État du 26 juillet 2023, de nombreux appels à la révision (pour les plus modérés)⁵¹¹ et à l'abrogation (pour les plus radicaux) de la loi 2015-36 sur le trafic de migrants

⁵⁰⁹ Tweet du lanceur d'alerte Nigérien disponible via ce lien :

<https://x.com/IssaMou73131632/status/1623384744053317641?s=20>

⁵¹⁰ Capture d'écran (il a été supprimé depuis) du Tweet de l'ambassadeur de France disponible via ce lien :

<https://x.com/cedricmeyoua/status/1624084424835969029?s=20>

⁵¹¹ Il convient toutefois de noter que ce processus de révision de la loi 2015-36 était déjà en cours avant les événements du 26 juillet 2023. Néanmoins, selon certaines personnes interrogées, cette révision visait (avant tout)

se sont propagés sur les réseaux sociaux, émanant non seulement de citoyens lambda, mais aussi des élites politiques de la région d'Agadez. Ils sont notamment apparus dans plusieurs groupes WhatsApp de la région avant que ce cela ne soit évoqué lors de la rencontre de prise de contact avec le nouveau gouverneur de la région, nommé par le Conseil national pour la sauvegarde de la patrie (CNSP). Les élites de la région d'Agadez se sont organisées au sein de l'Union des Nigériens pour la Vigilance et le Patriotisme (UNVP), un collectif de soutien au CNSP composé de ressortissants de la région et de membres du Comité de Vigilance pour la Sauvegarde de la Patrie (CVSP), une structure fédérant les ex-rebelles de la région.

Une délégation de l'UNVP, composée de l'ancien maire de la commune d'Agadez, du président de l'association des ex-prestataires de la migration, et d'autres responsables politiques de la région, s'est ensuite rendue à Niamey pour tenir, entre autres, une conférence de presse sur cette question au rond-point de l'Escadrille, rebaptisé suite au coup d'État « place de la résistance » par les partisans du CNSP. Ceci fait référence notamment aux marches, meetings, *sit-in* et concerts, ainsi qu'aux prêches et prières qu'y organisaient les sympathisants du CNSP pour exiger le départ des forces françaises. En effet, ce rond-point desservait un complexe militaire nigérien abritant la base aérienne projetée des forces françaises. Lors de la conférence de presse, ils ont déploré que cette loi ne corresponde pas aux aspirations et aux intérêts du peuple nigérien et ont dénoncé les conditions de son élaboration qu'ils jugent avoir été imposées de l'extérieur. Lors d'un rassemblement de soutien au CNSP organisé par l'UNVP à Agadez, après avoir salué la décision de dénoncer les accords de coopération en matière de sécurité et de défense avec la France, ils ont appelé les putschistes à abroger la loi 2015-36, « *car c'est une loi diabolique qui a contribué à renforcer le chômage dans la région d'Agadez* »⁵¹². Ils exploitent ainsi la ligne politique souverainiste adoptée par la junte et le bras de fer qui les opposent à la communauté internationale, notamment à la France, pour faire passer des griefs exprimés par les élus locaux et les populations de la région depuis l'adoption de cette loi.

L'UNVP estime qu'une telle action s'inscrirait dans le prolongement des instructions données par le Président du CNSP au Premier ministre de prendre des dispositions, d'une part, pour apaiser les tensions sociopolitiques qui prévalent dans le pays et, d'autre part, pour favoriser la *marche inébranlable* du pays vers la reconquête de sa pleine souveraineté. C'est ainsi qu'après

à doter le pays de mécanismes permettant de mieux favoriser la coopération internationale en matière de lutte et de prévention des différentes formes de criminalité organisée au-delà des frontières nationales.

⁵¹² ONEP Niger, Agadez : l'Union des Nigériens pour la Vigilance et le Patriotisme (UNVP) soutient le CNSP à travers un meeting, 4 octobre 2023 : <https://www.lesahel.org/agadez-union-des-nigeriens-pour-la-vigilance-et-le-patriotisme-unvp-soutient-le-cnsp-a-travers-un-meeting/>

ce passage à la « place de la résistance », la délégation de l'UNVP, accompagnée du directeur de l'agence nationale de la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants (ANLTP/TIM) a été reçue par le ministre de la Justice pour évoquer cette loi « *pas très conforme aux réalités du Niger* » et des « *incohérences qu'il faille nécessairement corriger* ». À l'issue de cette rencontre, le coordinateur de l'UNVP s'est réjoui de rencontrer un ministre « *très au fait de la question* », et a affirmé que « *le ministre et ses collaborateurs se sont engagés à faire tout pour que, cette loi qui n'est pas du tout en faveur des Nigériens ni du Niger, soit revue et réformée au besoin* ».

De même, le directeur de l'ANLTP/TIM, après avoir rappelé le caractère litigieux de cette loi, les critiques et les crispations qui ont accompagné son adoption, a annoncé qu'elle ferait l'objet d'une modification pour « *qu'enfin, elle puisse être contextualisée et ainsi devenir une loi qui répond aux aspirations du peuple nigérien* ». En insistant sur la nécessité de « contextualiser » cette loi pour qu'elle corresponde aux aspirations du peuple nigérien, il traduit un ressenti plus général selon lequel cette loi ne reflète pas les priorités endogènes, mais plutôt des aspirations exogènes. De plus, les propos tenus par différents acteurs, dont le directeur de l'ANLTP/TIM, qui était jusqu'à récemment un fervent défenseur de ce texte, annoncent un changement de cap dans la politique migratoire du pays à la faveur de la rhétorique souverainiste qui accompagne ces bouleversements politiques. Il reste maintenant à voir jusqu'où iront les nouvelles autorités dans leur marche vers la reconquête de la souveraineté du pays versus leur quête de légitimité internationale. Iront-ils jusqu'à revenir sur ces acquis chèrement obtenus par l'Europe dans la lutte contre les migrations au Niger ou s'en serviront-ils comme un levier contre cette dernière ? De plus en plus de voix s'élèvent pour demander à la junte d'utiliser cette option, non seulement l'UNVP, mais aussi le Comité régional d'Agadez de soutien au CNSP (COS CNSP)⁵¹³ et d'autres sympathisants et proches du CNSP à l'échelle du pays.

Un élément de réponse à cette question se trouve peut-être dans la réaction de l'Italie face à ce changement anticonstitutionnel. Tout en condamnant le coup d'État, elle s'est montrée disposée à explorer toutes les voies diplomatiques possibles pour rester en bons termes avec les nouvelles autorités du pays. Parmi les États européens, l'Italie, un des plus importants soutiens à l'adoption de la loi 2015-36, a été l'un des premiers à émettre des réserves sur l'implication

⁵¹³ ONEP, Point de presse du Comité de Soutien au CNSP/Agadez : Le COS CNSP/Agadez dénonce la lenteur qui caractérise l'abrogation de la loi 036-2015, 6 novembre 2023 : <https://www.lesahel.org/point-de-presse-du-comite-de-soutien-au-cnsp-agadez-le-cos-cnsp-agadez-denonce-la-lenteur-qui-caracterise-labrogation-de-la-loi-036-2015/>

potentielle des armées occidentales dans une éventuelle intervention militaire de la CEDEAO pour restaurer l'ordre constitutionnel au Niger, contrairement à la France, qui a soutenu une telle mesure. Il faut également de noter que l'Italie a désigné un nouvel ambassadeur auprès de la République du Niger, qui a pris ses fonctions le 25 septembre 2023, soit après le coup d'État.

Comme les États-Unis (qui ont également nommé une nouvelle ambassadrice), l'Italie semble privilégier la carte de la prudence vis-à-vis de la junte. En effet, le gouvernement italien prend des gants, puisqu'il a en ligne de mire les potentielles répercussions migratoires de l'ouverture des routes du Niger. Ainsi que l'a rappelé la Première ministre italienne Giorgia Meloni, de nombreux réseaux de passeurs de migrants opèrent sur cet itinéraire, et la priorité de l'Italie est de les combattre⁵¹⁴. Il n'en reste pas moins que les préoccupations et les craintes des Italiens quant aux complications que ce changement de régime pourrait entraîner dans la gestion des migrations sont partagées par de nombreux autres États européens⁵¹⁵. D'ores et déjà, elle tire la sonnette d'alarme en rappelant, au lendemain du putsch au Niger, que « *la question migratoire doit être abordée au niveau européen* », le problème étant tellement vaste que l'Italie ne peut y faire face seule, et en appelant au soutien de l'UE pour faire face aux flux migratoires⁵¹⁶.

En effet, outre l'arrêt de son soutien budgétaire, l'Union européenne (UE) a suspendu *sine die*, avec effet immédiat, toutes ses actions de coopération dans le domaine de la sécurité pour exiger le rétablissement de l'ordre constitutionnel. Bien que l'UE ne se soit pas encore prononcée sur la suite de ses partenariats en matière de migration avec le Niger, l'arrêt de sa coopération en matière de sécurité aura un impact sur de nombreuses initiatives dans le cadre de la lutte contre les migrations clandestines⁵¹⁷. En effet, en raison de l'interruption des partenariats en matière de sécurité, toutes les activités de formation et de conseil de la mission EUCAP Sahel Niger ont été suspendues jusqu'à nouvel ordre. Il s'agit de la coopération policière de l'UE au Niger, établie à Niamey depuis 2012 et à Agadez depuis 2016, dont l'une des missions est d'aider le pays à contrôler les flux migratoires transitant par son territoire. Jusqu'en juillet 2023, EUCAP Sahel comptait 130 experts internationaux — dont une soixantaine de Français — issus des

⁵¹⁴ Infos migrants, Rome asks for EU support to address migration following Niger coup, 10 août 2023:

<https://www.infomigrants.net/en/post/50998/rome-asks-for-eu-support-to-address-migration-following-niger-coup>

⁵¹⁵ Courrier international, Coup d'État. Pour l'Europe, la question nigérienne est surtout migratoire, 9 août 2023 : <https://www.courrierinternational.com/article/coup-d-etat-pour-l-europe-la-question-nigerienne-est-surtout-migratoire>.

⁵¹⁶ Infos migrants, op. cit.

⁵¹⁷ Euobserver, EU's migration plans in Niger in balance after coup, 24 August 2023:

<https://euobserver.com/africa/157358>

forces de sécurité et des institutions des États membres de l'UE⁵¹⁸. Les mêmes incertitudes entourent également les Équipes Conjointes d'Investigation (ECI créées au sein de la Division des Investigations Spéciales (DIS) de la Direction de la Surveillance du Territoire (DST), qui comprennent des officiers de police français et espagnols.

Cependant, dans la mesure où certaines de ces initiatives entrant dans la lutte contre la migration irrégulière sont mises en œuvre par des organisations non gouvernementales (ONG) locales et des organisations internationales, des activités se poursuivent. C'est notamment le cas des agences des Nations unies, telles que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), qui ont annoncé qu'elles n'arrêteraient pas leurs activités et qui mettent en œuvre de nombreuses actions de l'UE. Et ce, bien que l'ambassadrice et coordinatrice du système des Nations unies au Niger ait été désignée *persona non grata* par la junte, en représailles « *aux agissements perfides du secrétaire général de l'ONU* »⁵¹⁹.

Toutefois, en raison de la fermeture des frontières, des restrictions aériennes et de la suspension des activités humanitaires dans les « zones d'opérations militaires », certaines activités de ces agences sont en suspens, comme le programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR). Quelque 5 000 migrants, principalement de l'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, bénéficiant d'une assistance dans l'un des sept centres de transit de l'OIM (4 à Agadez et 3 à Niamey), se sont retrouvés ainsi bloqués dans l'attente d'un « retour volontaire assisté » vers leurs pays d'origine. Plus de 1 000 retours d'Ouest-Africains, principalement des Guinéens et des Maliens, étaient prévus avant le coup d'État⁵²⁰. Il convient également de souligner que les déportations de l'Algérie vers le Niger se poursuivent à un rythme soutenu, malgré la situation socio-politique et économique difficile qui prévaut dans le pays. Selon Alarme Phone Sahara (APS), durant les deux premières semaines d'octobre 2023, près de 2 000 personnes de diverses nationalités ont été déportées au Point Zéro, situé à 15 km d'Assamaka, la dernière ville du pays

⁵¹⁸ Gendarmerie nationale (Gendinfo), Une mission civile au cœur du Sahel, 18 septembre 2023 : <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/gendinfo/dossiers/la-gendarmerie-a-l-international/une-mission-civile-au-caeur-du-sahel>

⁵¹⁹ Le Monde Afrique, Niger : le régime militaire s'en prend au chef de l'ONU, 23 septembre 2023 : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/09/23/niger-le-regime-militaire-s-en-prend-au-chef-de-l-onu_6190632_3212.html

⁵²⁰ OIM, Communiqué-Global, La surpopulation alarmante dans les centres de transit pour migrants au Niger appelle à une action urgente : OIM, 18 août 2023 : <https://www.iom.int/fr/news/la-surpopulation-alarmante-dans-les-centres-de-transit-pour-migrants-au-niger-appelle-une-action-urgente-iom>

avant la frontière algérienne⁵²¹. Fin octobre 2023, cette ville frontalière, dépourvue de services socio-sanitaires de base, accueillerait plus de 6 000 Subsahariens déportés d’Algérie⁵²², deux fois plus que la population locale estimée à environ 3 000 personnes⁵²³. Les autorités régionales d’Agadez alertent déjà sur la crise humanitaire qui couve dans ce coin reculé du désert. Selon elles, les prémices d’une crise humanitaire similaire à celle d’avril 2023 y sont déjà perceptibles. Des centaines de personnes errent actuellement dans cette localité, faute d’autre alternative, les centres d’accueil et de transit gérés par les organisations humanitaires basées à Assamaka étant surchargés.

De plus, malgré la fermeture de ses frontières, le Niger continue d’attirer un grand nombre de personnes en déplacement, alors qu’il accueillait déjà 325 365 réfugiés et demandeurs d’asile fuyant les violences terroristes au Nigéria, au Mali, au Burkina Faso et au Soudan⁵²⁴. Par exemple, en août 2023, un mois après le coup d’État, OIM a enregistré 147 743 flux (39,5% sortants et 31,5% entrants) et 163 077 en septembre (39,5% sortants et 32% entrants), soit une augmentation d’un peu plus de 10%⁵²⁵. Ces chiffres ne tiennent pas compte des mouvements informels, contournant les Flow Monitoring Point (FMP) de l’OIM, lesquels n’ont pas été affectés par la fermeture des frontières. Ces flux devraient s’intensifier à l’avenir, d’autant plus que, face à la menace d’une intervention militaire de la CEDEAO, un nombre important de militaires et de gardes nationaux stationnés dans le nord du pays ont été repositionnés aux frontières du Bénin et du Nigeria, ainsi qu’à Niamey. La junte semble donc avoir d’autres soucis que la lutte contre le trafic de migrants, même si les bulletins hebdomadaires d’opérations des Forces armées nigériennes (FAN) annoncent qu’elles poursuivent leurs missions d’assistance aux migrants⁵²⁶. Toutefois, un glissement sémantique s’est opéré dans ces bulletins. Il n’est plus question de « *lutte contre le trafic de migrants* », mais « *d’assistance aux migrants* » ; non plus

⁵²¹ Compte Twitter de Alarme Phone Sahara (APS),

<https://x.com/AlarmephoneS/status/1715235106556727511?s=20>, consulté le 20 septembre 2023 :

⁵²² Aïr Infos, Plusieurs centaines de migrants en détresse à Assamaka, 21 octobre 2023 :

<https://airinfoagadez.com/2023/10/21/plusieurs-centaines-de-migrants-en-detresse-a-assamaka/?s=09>

⁵²³ IOM & OCHA, Niger : Response plan to the humanitarian situation in Assamaka, 21 juin 2023:

<https://reliefweb.int/report/niger/niger-response-plan-humanitarian-situation-assamaka-may-2023>

⁵²⁴ UNHCR, R4Sahel, Coordination platform for forced displacements in Sahel,

<https://r4sahel.info/en/situations/sahelcrisis/location/8717>, consulté le 19 octobre 2023.

⁵²⁵ Chiffres de l’OIM/Matrice de suivi des déplacements (DTM), tendances migratoires au Niger pour les mois d’août et de septembre 2023 disponible via ce lien : <https://dtm.iom.int/niger>

⁵²⁶ Bulletin des opérations N° 0060/2023 du 19 septembre 2023 ; Bulletin des opérations N° 0061/2023 du 25 septembre 2023

de « *migrants clandestins* », mais de « *migrants* » ; et la catégorie de « *trafiquant de migrants* » a d'ores et déjà disparu.

Aujourd'hui, les centres de transit de l'OIM sont saturés et de nombreuses personnes, y compris des femmes et des enfants, dorment à même le sol dans les rues d'Agadez sans autre alternative. Selon l'agence, il y aurait au moins 1 800 personnes qui attendent une assistance en dehors de ses centres, tandis que ses capacités et ses ressources pour les accueillir diminuent⁵²⁷. C'est dans ce contexte que les deux agences onusiennes ont appelé la junte à ouvrir un corridor humanitaire pour permettre l'arrivée de l'aide et le retour des migrants bloqués dans leur pays d'origine⁵²⁸, et la communauté internationale à poursuivre l'aide aux migrants, aux réfugiés et demandeurs d'asile⁵²⁹. C'est également dans ce cadre qu'une délégation d'une dizaine d'ambassadeurs subsahariens⁵³⁰ s'est rendue à Agadez début octobre pour rencontrer les autorités locales afin de trouver des solutions pour le retour de leurs ressortissants dans leurs pays respectifs (mise en place d'un couloir humanitaire et de documents de voyage), mais le gouverneur de la région et les services de l'État ont brillé par leur absence⁵³¹. La junte ne semble donc pour l'instant pas se préoccuper davantage du sort de ces personnes. Néanmoins, après cette interruption, l'agence a pu reprendre ses opérations de retour pour les migrants les plus vulnérables⁵³².

Conclusion

Les récents développements politiques au Niger ont suscité de vives réactions tant au niveau régional qu'au niveau international. Dans la foulée du coup d'État, le pays a été soumis à des sanctions économiques et financières inouïes, incluant un blocus économique et diplomatique total des organisations régionales et internationales. Pour les bailleurs de fonds internationaux, cela s'est traduit par la suspension de toute aide étrangère, laquelle représente plus de la moitié des ressources du pays. Pour 2023, le pays s'attend à un non-décaissement d'environ 6,45 %

⁵²⁷ ONU Info, Niger : l'OIM demande un corridor humanitaire pour l'aide et le retour des migrants en transit, 1er septembre 2023 : <https://news.un.org/fr/story/2023/09/1138147>

⁵²⁸ ONU Info, Niger : l'OIM demande un corridor humanitaire pour l'aide et le retour des migrants en transit, 1er septembre 2023 : <https://news.un.org/fr/story/2023/09/1138147>

⁵²⁹ IOM & UNHCR, News-Local, IOM and UNHCR Urge for Continued International Support for Migrants, Refugees and Asylum Seekers in Niger, 22 août 2023: <https://niger.iom.int/news/iom-and-unhcr-urge-continued-international-support-migrants-refugees-and-asylum-seekers-niger>

⁵³⁰ Notamment celui du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de Guinée, du Tchad, du Sénégal, du Soudan, du Mali, du Nigeria et du Togo,

⁵³¹ Compte tweeter (devenue X) de l'OIM Niger : https://x.com/OIM_Niger/status/1709834993445339479?s=20

⁵³² Compte tweeter (devenue X) de l'OIM Niger : https://x.com/OIM_Niger/status/1714955017218580909?s=20

du PIB en fonds de développement, contraignant la junte à réduire le budget de 40%. Sur le plan socio-économique, ce blocus a entraîné une flambée des prix des produits de première nécessité, accentuant davantage l'isolement et les difficultés économiques du pays. Ainsi, isolé diplomatiquement et économiquement, le pays doit faire face aux retombées désastreuses d'une situation sociopolitique explosive et d'une situation sécuritaire en constante dégradation. C'est le prix que les putschistes entendent faire payer aux Nigériens — fruit de leurs errements et de leur incapacité à les protéger — pour s'éloigner de la Françafrique et rétablir une souveraineté supposément perdue ou qu'ils n'ont jamais eue. Il est à noter que le pouvoir souverain défendu par ces putschistes s'avère être, avant tout, un pouvoir qui échapperait à tout contrôle et à toute surveillance des institutions et juridictions internationales garantes de la défense des droits fondamentaux. C'est l'exemple de la MINUSMA au Mali, sommée de quitter le pays après la publication de plusieurs rapports incriminant les autorités en matière de droits de l'homme⁵³³. Il s'agit donc d'un *souverainisme* en dehors de tout rapport avec la démocratie, et où prendre les armes, promettre une alternative (sans en définir les contours) et confisquer le pouvoir tiennent lieu de programme politique.

Les bouleversements socio-politiques que connaît le Sahel depuis 2020 s'accompagnent d'un rejet violent de la Françafrique, symbole de l'inféodation des élites africaines. Ce malaise anti-français, fondé sur des griefs historiques, a été réactivé par les crises sécuritaires et l'échec des initiatives comme l'opération militaire française Barkhane. Les coups d'État militaires, perçus comme la seule alternative à cette inféodation, ont suscité de vives tensions diplomatiques avec la France, qui se sont traduites par la dénonciation de traités de coopération et l'expulsion de diplomates français. Ce néo-souverainisme, qui s'articule sur des rhétoriques populistes tirant profit des griefs collectifs, traduit un réaligement géopolitique plus large, avec des pays telles que la Russie devenant des partenaires privilégiés. Ainsi, dans cette « marche inébranlable » vers le rétablissement de la souveraineté nationale, si le rejet du néocolonialisme français repose sur une base historique, il est surtout utilisé comme un bouc émissaire utile.

Toutefois, l'attitude paternaliste et parfois condescendante de l'exécutif français a alimenté ces récits populistes, exacerbant les tensions dans les relations franco-sahéliennes. Le narratif autour de la supposée perte du « pouvoir de décider » — un méli-mélo entre puissance et souveraineté — souligne l'équilibre précaire entre la domination, la dépendance et l'héritage colonial inhérents aux relations franco-sahéliennes. Au milieu de ces tumultes géopolitiques, la

⁵³³ Nations Unies, Conseil de sécurité : le Mali demande le retrait sans délai de la MINUSMA, 16 juin 2023 : <https://press.un.org/fr/2023/cs15325.doc.htm>

question de la « souveraineté nationale » est apparue comme un point de ralliement central pour les nations sahéliennes, essentiel à la fois pour la création et la consolidation d'un récit national et pour les négociations internationales. Désormais, la prise en compte des aspirations et des intérêts du peuple et le rejet de toute forme d'ingérence et d'influence étrangère sont le leitmotiv de ce néo-souverainisme, dont les politiques en matière de migration soutenues par l'UE au Niger risquent d'en faire les frais. Cette volonté est illustrée par la signature en septembre 2023 de la Charte du Liptako-Gourma — région historique de l'Afrique de l'Ouest située entre le Niger, le Burkina Faso et le Mali — instituant l'Alliance des États du Sahel (AES)⁵³⁴. Ce cadre réunit le Burkina Faso, le Mali et le Niger (pays dirigés par des militaires) et vise à créer une architecture de défense commune et d'assistance mutuelle entre les pays signataires pour la prévention, la gestion et la résolution des rébellions armées ou d'autres menaces à l'intégrité territoriale et à la souveraineté des pays membres.

Les événements du 26 juillet 2023 ont considérablement fait évoluer la position du Niger vis-à-vis de la migration, notamment la loi 2015-36, seul cadre législatif et répressif autour duquel repose toute la stratégie de contrôle migratoire du pays et de ses partenaires européens. En effet, dans la foulée du coup d'État, de nombreux appels ont été lancés pour réviser ou abroger cette loi, émanant principalement des élites politiques d'Agadez, qui invoquent son extranéité et son inadéquation avec les aspirations du peuple nigérien. Leur mobilisation au sein de l'Union des Nigériens pour la Vigilance et le Patriotisme (UNVP) illustre un malaise plus large vis-à-vis de l'influence occidentale, qui s'est manifesté avant tout par le rejet de la politique française dans le pays et l'exploitation de la ligne politique souverainiste du régime militaire pour faire valoir des doléances collectives. La loi 2015-36 est ainsi devenue emblématique de débats plus larges sur la souveraineté du Niger et les partenariats extérieurs.

La position prudente de l'Italie, en mettant en garde contre toute action militaire en réponse au changement anticonstitutionnel au Niger, reflète l'appréhension de l'Europe concernant la place centrale du Niger dans sa stratégie migratoire dans la région. En effet, cette position est menacée d'une part par la suspension de la coopération de l'UE en matière de sécurité, affaiblissant ainsi des partenariats clés tels qu'EUCAP Sahel Niger et Équipes conjointes d'investigation (ECI), acteurs majeurs de la mise en œuvre de la loi 2015-36. D'autre part, l'abrogation de la loi 2015-36 telle que réclamée par les élites de la région d'Agadez rendrait ces partenariats inopérants

⁵³⁴ Alliance des États du Sahel, Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des États du Sahel entre le Burkina Faso, la République du Mali, la République du Niger, 16 septembre 2023 : <https://mjp.univ-perp.fr/constit/sahel2023.htm>

faute d'un cadre législatif répressif adéquat. À ce jour, malgré la fermeture des frontières et les turbulences politiques, les efforts d'externalisation des politiques migratoires de l'UE au Niger se poursuivent par le biais de certaines organisations humanitaires, bien que certaines initiatives aient été temporairement suspendues. Il n'en reste pas moins que la politique migratoire de l'UE dans la région connaît des turbulences et des incertitudes, dont l'issue dépend de l'évolution de sa position et de celle de ses États membres vis-à-vis de la junte au pouvoir. Le bouc émissaire privilégié de la junte risquant de devenir inopérant, les mois à venir nous en apprendrons plus quant à la position de la junte à l'égard de la présence de l'UE au Niger et sur la continuité de ses politiques. À l'heure où nous écrivons ces lignes, le Conseil national pour la sauvegarde de la patrie (CNSP) n'a fait aucune déclaration officielle sur la politique migratoire du pays ou sur la coopération avec l'UE ou ses États membres dans ce domaine. Cela étant, le CNSP pourrait tirer parti de cette question dans sa quête de légitimité internationale.

D'ores et déjà, des partisans et proches de la junte inondent les réseaux sociaux de messages appelant le CNSP à prendre des mesures de rétorsion contre l'Union européenne (UE) suite à l'adoption d'un *cadre autonome de mesures restrictives* à l'encontre du Niger⁵³⁵. Ces mesures, adoptées pour soutenir les efforts de la CEDEAO, comprennent des sanctions à l'encontre de ceux qui menacent la stabilité, la démocratie, l'État de droit, la paix et la sécurité au Niger, notamment le gel des avoirs et l'interdiction de mettre des fonds à la disposition d'individus et d'entités, ainsi qu'une interdiction d'entrer sur le territoire de l'UE. Toutefois, il prévoit des exemptions pour la fourniture de l'aide humanitaire et les actions visant à répondre aux besoins essentiels de la population nigérienne. Ce régime de sanctions pourrait exacerber les relations déjà tendues entre l'UE et le Niger, et pourrait se refléter dans la politique migratoire du pays. Comme mentionné ci-haut, les partisans du CNSP appellent le gouvernement à décriminaliser le transport des migrants en abrogeant la loi 2015-36 en représailles à l'attitude de l'UE, comme l'a souligné le Comité régional d'Agadez de soutien au CNSP (COSCNSP) dans son point de presse du 2 novembre 2023⁵³⁶. Ils demandent également au gouvernement de dénoncer tous les accords migratoires avec l'UE, d'expulser l'ambassadeur de l'UE au Niger et la cheffe de mission de l'OIM, et exigent du ministre des Affaires étrangères qu'il convoque une conférence

⁵³⁵ Conseil de l'UE, Communiqué de presse, Niger : l'UE établit un cadre autonome de mesures restrictives, 23 octobre 2023 : <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2023/10/23/niger-eu-sets-up-an-autonomous-framework-for-restrictive-measures/?s=09>

⁵³⁶ Comité régional d'Agadez de soutien au CNSP (COSCNSP), Point de presse du COSCNSP/Agadez du 2 novembre 2023.

des ambassadeurs de l'UE pour clarifier les positions de leurs pays respectifs⁵³⁷. D'autres organisations de la société civile, dont Alternative Espace Citoyen (AEC), des ONG telles que Jeunesse Enfance Migration Développement (JMED) et le Comité d'Appui au Développement Local (CADEL), ainsi que le Groupe d'Études et de Recherches Migrations, Espace et Société (GERMES)⁵³⁸, ont profité du regain d'intérêt pour de la loi 2015-36 pour publier un « *document de position commune* »⁵³⁹. Ce document, tout en soulignant la portée mortifère du partenariat migratoire entre le Niger et l'UE et ses États membres, appelle à l'adaptation et/ou à l'alignement des lois et politiques migratoires sur les engagements en matière de droits de l'homme, et plaide en faveur de la décriminalisation de la migration. Il exhorte également les autorités nigériennes à cesser de s'aligner sur la rhétorique anti-migratoire des pays occidentaux, dont l'objectif est d'endiguer le flux de migrants vers l'UE.

⁵³⁷ https://www.facebook.com/KAZA2016/posts/3420491128281695?ref=embed_post

⁵³⁸ Je suis affilié au Groupe d'Études et de Recherches Migrations, Espace et Société (GERMES) en tant que doctorant dans le cadre d'une cotutelle entre l'Université Grenoble Alpes (UGA) et l'Université Abdou Moumouni (UAM) pour la réalisation de ma thèse de doctorat. Cependant, je n'ai pas été impliqué ni directement ni indirectement dans la rédaction de ce document et celui-ci ne reflète donc pas mon positionnement personnel.

⁵³⁹ Alternative Espaces Citoyens (AEC), document de position commune. Externalisation des frontières au Niger. Une sous-traitance mortifère, novembre 2023.

Bibliographie

- Abdourahamane, B. I., 1999. Alternances militaires au Niger. *Politique africaine*, pp. 85-94.
- Adam, I., Trauner, F., Jegen, L. & Roos, C., 2020. West African interests in (EU) migration policy. Balancing domestic priorities with external incentives. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, pp. 3101-3118.
- Adamou, A., 2007. *Agadez et sa région. Contribution à l'étude du Sahel et du Sahara nigériens*. Paris: L'Harmattan.
- Afane, A., 2015. *La zone pastorale de l'Eghazer (Nord - Ingall -Niger) : conditions pour la mise en place d'une cogestion des ressources végétales dans le cadre d'un développement et d'une conservation durables*. Grenoble: Doctorat, Université Grenoble & Université Abdou Moumouni de Niamey.
- Afane, A. & Gagnol, L., 2021. Une ruée vers l'or contemporaine au Sahara: l'extractivisme aurifère informel au nord du Niger. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne]*, p. <http://journals.openedition.org/vertigo/29044> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.29044>.
- Agier, M., 2011. *Le couloir des exilés : Etre étranger dans un monde commun*. Paris: Editions du Croquant.
- Agier, M., 2014. *Un monde de camps*. Paris: La découverte.
- Agier, M., 2018. La frontière comme lieu d'expérience du monde et de l'altérité. *Vivre ensemble*, pp. <https://cjf.qc.ca/vivre-ensemble/webzine/article/la-frontiere-comme-lieu-d-experience-du-monde-et-de-l-alterite/>.
- Agnew, J., 1994. The Territorial Trap: The Geographical Assumptions of International Relations Theory.. *Review of International Political Economy*, 1(1), pp. 53-80.
- Agnew, J., 2017. *Globalization & Sovereignty. Beyond the Territorial Trap. Second Edition*. Lanham: Rowman & Littlefield.
- Ahmet Tchilouta, R., 2023. Les stratégies de gestion des frontières du Niger à l'ère de l'externalisation des politiques migratoires de l'UE : vers des frontières itinérantes ?. *L'Espace Politique [En ligne]*, 46 / 2022-1, p. <http://journals.openedition.org/espacepolitique/10840>.
- Akkerman, M., 2016. *Border Wars. The arms dealers profiting from Europe's refugee tragedy.*, Amsterdam : <https://www.tni.org/en/publication/border-wars>: Transnational Institute and Stop Wapenhandel.
- Akkerman, M., 2018. *Expanding the fortress. The policies, the profiteers and the people shaped by EU's border externalisation programme*, Amsterdam : <https://www.tni.org/en/publication/expanding-the-fortress>: Transnational Institute and Stop Wapenhandel.
- Akkerman, M., 2021. *Financing Border Wars. The Border industry, its financiers and human rights*, Amsterdam : <https://www.tni.org/en/financingborderwars>: Transnational Institute and Stop Wapenhandel.
- Akoka, K., 2018. Réfugiés ou migrants ? Les enjeux politiques d'une distinction juridique. *Nouvelle revue de psychosociologie*, vol. 25, no. 1, pp. 15-30.
- Akoka, K., 2020. *L'asile et l'exil: Une histoire de la distinction réfugiés/migrants*. Paris: La Découverte.
- Albert, R. H. J. & Barabási, A.-L., 2000. Error and attack tolerance of complex networks. *Nature*, pp. 378-382.
- Allen, J., 2004. The whereabouts of power: politics, government and space. *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography*, pp. 19-32.
- Alshenqeeti, H., 2014. Interviewing as a data collection method: A critical review.. *English linguistics research*, pp. 39-45.

Altai Consulting, 2015. *Irregular Migration Between West Africa, Nord Africa and the Mediterranean*, <https://rodakar.iom.int/sites/g/files/tmzbd1696/files/Altai%20Consulting-Free%20Movement%20and%20Migration%20in%20West%20Africa-Final%20Report....pdf>: Altai Consulting .

ALTAI Consulting, 2021. *EUTF Monitoring and Learning System HoA. SI 2021 Report covering until 30 June 2021*, https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/default/files/eutf_hoa_s1_2021_report_1.pdf: s.n.

Altai Consulting, 2021. *Système de Suivi et de Capitalisation du FFU SLC. Rapport SI 2021 - Annexes*, https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/default/files/2021_rapport_de_suivi_premier_semestre_pour_le_ffu_region_sahel_et_lac_tchad_-_annexes.pdf: s.n.

Ameline, N., Baumel, P. & Glavany, J., 2015. *Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la commission des affaires étrangères en conclusion des travaux d'une mission d'information constituée le 4 mars 2015 sur la Libye*, Paris : <https://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rap-info/i3259.pdf>: Assemblée nationale.

Amilhat Szary, A.-L., 2015. *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?*. Paris: Presses Universitaires de France.

Amilhat Szary, A.-L., 2020. *Géopolitique des frontières. Découper la terre, imposer une vision du monde*. Paris: Le Cavalier Bleu.

Amilhat Szary, A.-L., 2022. Les frontières ne reviennent pas, elles n'ont jamais disparu !. Dans: *Le monde ne sera plus comme avant*. Paris: Les liens qui libèrent, pp. 63-75.

Amilhat Szary, A.-L. & Giraut, F., 2015. *Borderities and the politics of contemporary mobile borders*. London: Palgrave Macmillan.

Ammassi, S. & Black, R., 2001. Harnessing the potential of migration and return to promote development: applying concepts to West Africa. *IOM Migration Research Series*, pp. <https://www.un-ilibrary.org/content/books/9789213629970/read>.

Amnesty International, 2015. *Libya: Benghazi's descent into chaos: Abductions, summary killings and other abuses*, London : <https://www.amnesty.org/en/documents/mde19/0001/2015/en/>: Amnesty International Ltd.

Amnesty International, 2018. *Forcé à partir : histoires de migrants victimes d'injustices en Algérie*, <https://www.amnesty.org/fr/wp-content/uploads/sites/8/2021/05/MDE2895122018FRENCH.pdf>: Amnesty International Ltd.

Amoore, L., 2006. Biometric borders: Governing mobilities in the war on terror. *Political Geography*, pp. 336-351.

Andersson, R., 2014. *A Global Front: Thoughts on Enforcement at the Rich World's Borders.* "Online appendix to *Illegality, Inc.: Clandestine Migration and the Business of Bordering Europe.*" Oakland: University of California Press.

Andreas, P., 2003. Redrawing the line: Borders and security in the twenty-first century. *International security* 28 (2), pp. 78-111.

Anghie, A., 2006. Decolonizing the Concept of "Good Governance". Dans: *Decolonizing international relations.* s.l.:Rowman & Littlefield, pp. 109-130.

Anselin, L., 1995. Local indicators of spatial association—LISA. *Geographical analysis* 27 (2), pp. 93-115.

Apard-Malah, E., 2012. Voies commerciales et routes de l'exode : évolution des pratiques de voyage au Niger. *Diasporas* , pp. 149-162.

Arditi, C., 2003. Les violences ordinaires ont une histoire : le cas du Tchad. *Politique africaine*, pp. 51-67.

- Arhin-Sam, K. et al., 2022. The (in)formality of mobility in the ECOWAS region: The paradoxes of free movement. *South African Journal of International Affairs*, pp. 187-205.
- Audebert, C. & Robin, N., 2009. L'externalisation des frontières des « Nords » dans les eaux des « Suds »: L'exemple des dispositifs frontaliers américains et européens visant au contrôle de l'émigration caribéenne et subsaharienne. *Cultures & Conflits*, pp. 35-51.
- Ayouba Tinni, B., 2017. Niger-France-UE. *Outre-Terre*, pp. 153-160.
- Ayouba Tinni, B., 2021. *Externalisation des politiques migratoires européennes au Niger : reconfigurations des lieux et des trajectoires des migrants*. Niamey: Université Abdou Moumouni, These de doctorat de Géographie .
- Bach, D., 2015. *Regionalism in Africa. Genealogies, institutions and trans-state networks*. London: Routledge.
- Badie, B., 1995. La fin des territoires Westphaliens. *Colloque : le territoire, lien ou frontière ? Paris, 2-4 Octobre 1995*.
- Badie, B., 1995. *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*. Paris: Fayard.
- Badie, B. & Smouts, M.-C., 1992. *Le retournement du monde, sociologie de la scène internationale*. Paris: Dalloz.
- Baldaro, E., 2020. The Sahel as an Unintended Region. Competing Regionalisms and Insecurity Dynamics. Dans: *The Unintended Consequences of Interregionalism. Effects on Regional Actors, Societies and Structures*. s.l.:Routledge, pp. 147- 164.
- Balibar, E., 2002. *Politics and the Other Scene (Translated by Jones C.; Swenson J. and Turner C.)*. London: Verso.
- Balibar, E., 2004. *We, the People of Europe?: Reflections on Transnational Citizenship (Translated by James Swenson)*. Princeton: Princeton University Press.
- Balibar, E., 2009. Europe as Borderland. *Environnement and Planning D : Society and Space*, pp. 190-215.
- Bangoura, M. T., 2006. *Violence politique et conflit en Afrique. Le cas du Tchad*. Paris: L'Harmattan.
- Banque Mondiale, 2022. *Rapport sur le climat et le développement des pays du G5 Sahel*, New York : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/37620?locale-attribute=fr>: Groupe de la Banque Mondiale.
- Bárbulo, T., 2001. El centro de vigilancia del Estrecho aún carece de los medios electrónicos prometidos. *El País*, p. https://elpais.com/diario/2001/10/08/espana/1002492001_850215.html.
- Barnes, J. A., 1979. Network analysis: Orienting notions, rigorous technique, or substantive field of study?. Dans: P. W. Holland & S. Leinhardt, eds. *Perspectives on Social Network Research*. New York: Academic Press, pp. 403-423.
- Barret, D., 2019. *Analyse de l'aide accordée aux pays du Sahel - Deuxième partie: Enseignements tirés de la collecte et de l'analyse des données sur l'aide produites par les autorités nationales. Recherche de l'origine des différences et analyse des difficultés à déboursier*, <https://ferdi.fr/publications/analyse-de-l-aide-accordee-aux-pays-du-sahel-deuxieme-partie-enseignements-tires-de-la-collecte-et-de-l-analyse-des-donnees-sur-l-aide-produites-par-les-autorites-nationales>: Rapport CHAIRE SAHEL-FERDI.
- Barret, D. & Kéré, A., 2018. *Analyse de l'aide accordée aux pays du Sahel. Première partie : Analyse à partir des statistiques du Comité d'aide au développement de l'OCDE.*, s.l.: Rapport CHAIRE SAHEL-FERDI 2018.
- Bartels, I., 2019. *Money against Migration. The EU Emergency Trust Fund for Africa*, Berlin: Heinrich Böll Foundation.
- Bassi, M. & Fine, S., 2013. La gouvernance des flux migratoires "indésirables". Cas d'étude de Calais et Lampedusa. *Hommes & Migrations*, pp. 77-83.

- Bauder, H., 2014. Why We Should Use the Term 'Illegalized' Refugee or Immigrant: A Commentary. *International Journal of Refugee Law*, pp. 327-332.
- Bazoum, M., 2020. *Programme de renaissance III : Consolider et avancer. Programme de campagne*, Niamey: PNDS-Tarayya.
- Beaud, S., 1996. L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique». *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 9(35), pp. 226-257.
- Beauguitte, L., 2016. L'analyse de réseaux en sciences sociales et en histoire : Vocabulaire, principes et limites.. Dans: *Le Réseau: Usages d'une notion polysémique en sciences humaines et sociales*. Louvain: Presses universitaires de Louvain, pp. 9-24.
- Beduschi, A., 2020. International migration management in the age of artificial intelligence. *Migration Studies*, p. <https://doi.org/10.1093/migration/mnaa003>.
- Belguendouz, A., 2005. Expansion et sous-traitance des logiques d'enfermement de l'Union européenne : l'exemple du Maroc. *Cultures & Conflits*, pp. 155-219.
- Ben Mohamed, A., Van Duivenbooden, N. & Abdoussallam, S., 2002. Impact of Climate Change on Agricultural Production in the Sahel – Part 1. Methodological Approach and Case Study for Millet in Niger. *Climatic Change*, pp. 327-348.
- Benâad, A., 2008. Le déplacement des frontières vers le sud. *Revue Projet* (n° 302), pp. 50-55.
- Bencherif, A., 2018. Le Mali post « Accord d'Alger » : une période intérimaire entre conflits et négociations. *Politique Africaine*, pp. 179-201.
- Bencherif, A., 2021. Unpacking “glocal” jihad: from the birth to the “sahelisation” of Al-Qaeda in the Islamic Maghreb. *Critical Studies on Terrorism*, pp. 335-353.
- Benjelloun, S., 2019. *Diplomatie migratoire du Maroc : la nouvelle politique migratoire ou la formation d'une politique publique engagée pour soutenir la politique étrangère du Maroc*. Grenoble: Université Grenoble Alpes, Thèse de doctorat de Science politique.
- Bensaâd, A., 2002. La grande migration africaine à travers le Sahara. Dans: *Le sahara, cette «autre Méditerranée»*. s.l.:Méditerranée, tome 99, pp. 41-52.
- Bensaâd, A., 2003. Agadez, carrefour migratoire sahélo-maghrébin. *Revue européenne des migrations internationales*, pp. 7-28.
- Bensaâd, A., 2008. Le déplacement des frontières vers le sud. *Revue Projet*, pp. 50-55.
- Bergenholtz, C. & Waldstrøm, C., 2011. Inter-Organizational Network Studies – A Literature Review. *Industry and Innovation*, Vol. 18, No. 6, pp. 539-562.
- Bernard, H. R., Killworth, P. & Sailer, L., 1981. Summary of research on informant accuracy in network data and the reverse small world problem. *Connections*, vol. 4, n°2, pp. 11-25.
- Bernasconi, R., 2012. Crossed Lines in the Racialization Process: Race as a Border Concept. *Research in Phenomenology*, pp. 206-228.
- Bicum, A., 2009. Theorising Continuities between Empire & Development; toward a new theory of History.. Dans: *Empire, Development & Colonialism; the Past in the Present..* Rochester: James Currey, pp. 146-160.
- Bigo, D., 2011. Frontières, Territoire, Sécurité, Souveraineté. *CERISCOPE Frontières*, pp. [en ligne], consulté le 18/05/2022, URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/content/part1/frontieres-territoire-securite-souverainete>.
- Bigo, D., 2011. Le « nexus » sécurité, frontière, immigration : programme et diagramme. *Cultures & Conflits*, pp. 7-12.
- Bigo, D. & Guild, E., 2005. *Controlling Frontiers : Free movement into and within Europe*. Farnham: Ashgate.
- Billon, P., 2003. *L'Ogre de Barbarie*. Montréal: Les Éditions du Boréal.

- Bird Ruiz-Benitez De Lugo, L., 2022. *North-West Passage : The Resurgence of Maritime Irregular Migration to the Canary Islands*, Geneva : <https://globalinitiative.net/analysis/maritime-irregular-migration-canary-islands/>: Global Initiative Against Transnational Organized Crime.
- Black, J. & Highman, M., 2020. La question des données : le défi de la mesure de la migration irrégulière en Afrique. Dans: *Rapport sur la Migration en Afrique : Remettre en question le récit*. Addis-Abeba: Organisation internationale pour les migrations (OIM), pp. 28-40.
- Blanchard, E. & Rodier, C., 2016. « Crise migratoire » : ce que cachent les mots. *Plein droit*, pp. 3-6.
- Blanchet, P., 2020. *Main basse sur l'Université*. Paris: Textuel.
- Blondel, V., Guillaume, J.-L., Lambiotte, R. & Lefebvre, E., 2008. Fast unfolding of communities in large networks. *Journal of Statistical Mechanics: Theory and Experiment*, p. P10008.
- Blundo, G., 2011. Une administration à deux vitesses Projets de développement et construction de l'État au Sahel. *Cahiers d'études africaines*, pp. 427-452.
- Blundo, G. & De Sardan, J.-P. O., 2001. La corruption quotidienne en Afrique de l'Ouest. *Politique africaine*, pp. 8-37.
- Bøås, M. & Dunn, K. C., 2017. *Africa's Insurgents: Navigating an Evolving Landscape*. Boulder: Lynne Rienner.
- Bøås, M. & Strazzari, F., 2020. Governance, Fragility and Insurgency in the Sahel: A Hybrid Political Order in the Making. *The International Spectator*, Volume 55 (4), pp. 1-17.
- Bonacich, P., 2007. Some unique properties of eigenvector centrality. *Social Networks*, Volume 29, Issue 4, pp. 555-564.
- Border Forensics, 2023. *Mission Accomplished? The Deadly Effects Of Border Control In Niger*, Genève: <https://www.borderforensics.org/investigations>: Border Forensics (BF).
- Borgatti, S., 2005. Centrality and network flow. *Social Networks* 27, pp. 55-71.
- Borgatti, S. P., Everett, M. G. & Johnson, J. C., 2013. *Analyzing Social Networks*. London: Sage.
- Borgatti, S. P., Everett, M. G. & Johnson, J. C., 2018. *Analyzing Social Networks*,. 2nd Edition éd. London: SAGE Publications Ltd.
- Borgatti, S. P. & Foster, P. C., 2003. The Network Paradigm in Organizational Research: A Review and Typology. *Journal of Management*, 29(6), pp. 991-1013.
- Borgatti, S. P. & Halgin, D. S., 2011. On Network Theory. *Organization Science*, pp. 1168-1181.
- Borgatti, S. P., Mehra, A., Brass, D. J. & Labianca, G., 2009. Network Analysis in the Social Sciences. *Science*, Février.
- Borgatti, S. P. & Molina, J. L., 2003. Ethical and Strategic Issues in Organizational Social Network Analysis. *The Journal of Applied Behavioral Science*, 39(3), pp. 337-349.
- Borrel, T., Yabara, A. B., Collombat, B. & Deltombe, T., 2021. *L'empire qui ne veut pas mourir. Une histoire de la francafrique*. Paris: Seuil.
- Boswell, C., 2003. The 'external dimension' of EU immigration and asylum policy. *International affairs*, pp. 619-638.
- Bouda, M. C. M., Torou, b. M., Oumarou, d. H. & Balla, A., 2022. Risques climatiques et sécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger : cartographie des impacts et des besoins de résilience. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne]*, p. <http://journals.openedition.org/vertigo/35040> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.35040>.
- Boukhari, S., 2007. Maroc : notre plus fidèle allié. *Alternatives Economiques*, pp. <https://www.alternatives-economiques.fr/maroc-plus-fidele-allie/00069882>.
- Bourdieu, P., 1991. *Langage et pouvoir symbolique*. Paris: Seuil.
- Bourdieu, P., 2001. *Science de la science et réflexivité : cours du Collège de France, 2000-2001*. Paris: Raisons d'agir.
- Boyer, F., 2005. *Etre migrant et Touareg de Bankilaré (Niger) à Abidjan (Côte d'Ivoire) : des parcours fixes, une spatialité nomade..* Poitiers: Géographie. Université de Poitiers.

- Boyer, F., 2017. Les migrants nigériens expulsés d'Arabie Saoudite. *Espace populations sociétés [En ligne]*, p. <http://journals.openedition.org/eps/7088> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/eps.7088>.
- Boyer, F., 2019. Sécurité, développement, protection. Le triptyque de l'externalisation des politiques migratoires au Niger. *Hérodote*, vol. 172, n°1, pp. 171-191.
- Boyer, F. & Chappart, P., 2018. Les frontières européennes du Niger. *Vacarme*, 83 (2), pp. 92-98.
- Boyer, F. & Mounkaila, H., 2010. Partir pour aider ceux qui restent ou la dépendance face aux migrations : le sort des paysans sahéliens est-il lié à leur mobilité spatiale ?. *Hommes et Migrations*, pp. 212-220.
- Boyer, F. & Mounkaila, H., 2018. 12. Européanisation des politiques migratoires au Sahel. Le Niger dans l'imbroglie sécuritaire. Dans: E. Grégoire, éd. *L'État réhabilité en Afrique. Réinventer les politiques publiques à l'ère néolibérale*. Paris: Karthala, pp. 267-285.
- Boyer, F., Mounkaila, H. & Ayouba Tinni, B., 2020. L'externalisation des politiques migratoires au Niger : une action publique opportuniste ?. *Anthropologie & développement*, 51, pp. 103-119.
- Brachet, J., 2018a. Manufacturing Smugglers: From Irregular to Clandestine Mobility in the Sahara. *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, pp. 16-35.
- Brachet, J., 2004. Le négoce caravanier au Sahara central : histoire, évolution des pratiques et enjeux chez les Touaregs Kel Aïr (Niger). *Les Cahiers d'Outre-Mer*, pp. 117-136.
- Brachet, J., 2007. *Un désert cosmopolite. Migrations de transit dans la région d'Agadez (Sahara nigérien)*. Paris: Sciences de l'Homme et Société. Université Panthéon-Sorbonne Paris I.
- Brachet, J., 2012. Géographie du mouvement, géographie en mouvement. La mobilité comme dimension du terrain dans l'étude des migrations.. *Annales de géographie*, pp. 543-560.
- Brachet, J., 2013. Sahel et Sahara : ni incontrôlable, ni incontrôlés. *SciencesPo. Center for International Studies*, pp. <https://www.sciencespo.fr/cei/en/content/sahel-et-sahara-ni-incontrolables-ni-incontroles.html>.
- Brachet, J., 2018b. Au Sahara, voyager devient un crime. *The Conversation*, pp. <https://theconversation.com/au-sahara-voyager-devient-un-crime-96825#:~:text=Transporter%20ou%20m%C3%A0me%20simplement%20loger,%C3%A0%2030%20ans%20de%20prison..>
- Brachet, J., 2020. Chapitre 13. De la profitabilité de l'échec des politiques sécuritaires migratoires au Niger. Dans: E. Chauvin, O. Langlois & C. Seignobos (dir.), éd. *Conflits et violences dans le bassin du lac Tchad : Actes du XVIIe colloque Méga-Tchad*. Marseille: IRD Éditions, pp. 231-240.
- Brachet, J., Choplin, A. & Pliez, O., 2011. Le Sahara entre espace de circulation et frontière migratoire de l'Europe. *Hérodote*, Vol. 142, n° 3, pp. 163-182.
- Brandon, O., Floyd, T. M. & Borgatti, S. P., 2013. Social Networks and Organizations. Dans: A. T. Jordan & D. D. Caulkins, éd. *A Companion to Organizational Anthropology*. Chichester, West Sussex: Blackwell Publishing Limited, pp. 149-166.
- Brass, D. J. & Krackhardt, D. M., 2012. Power, politics, and social network in organizations. Dans: G. Ferris & D. Treadway, éd. *Politics in Organizations: Theory and Research Consideration*. New York: Routledge, pp. 355-375.
- Brass, D. T., 1984. Being in the Right Place: A Structural Analysis of Individual Influence in an Organization. *Administrative Science Quarterly*, Vol. 29, No. 4, pp. 518-539.
- Brasseul, J., 2016. *Histoire économique de l'Afrique tropicale. Des origines à nos jours..* Paris: Armand Colin.
- Bredeloup, S., 1995. Tableau synoptique: expulsions des ressortissants ouest-africains au sein du continent africain (1954-1995). *Mondes en développement*, pp. 117-121.
- Bredeloup, S., 2010. La migration africaine : de nouvelles routes, de nouvelles figures. *Revue Quart Monde [En ligne]*, Mai 5, pp. 40-44 : <https://www.revue-quartmonde.org/4419?file=1>.

- Bredeloup, S., 2012. Sahara transit: times, spaces, people. *Population, Space and Place*, 18(4), pp. 457-467.
- Bredeloup, S., 2020. Les Mobilités à l'intérieur du continent africain ou la face cachée des migrations africaines. Dans: *Migrations et gouvernance en Afrique et ailleurs*. Québec: Presses de l'Université du Québec, pp. 13-42.
- Bredeloup, S. & Pliez, O., 2005. Migrations entre les deux rives du Sahara. *Autrepart*, pp. 3-20.
- Bredeloup, S. & Pliez, O., 2011. *The Libyan Migration Corridor*, <https://shs.hal.science/halshs-00585315/document>: [Research Report] European University Institute.
- Browning, C. S. & Joenniemi, P., 2008. Geostrategies of the European neighbourhood policy. *European journal of international relations*, pp. 519-551.
- Brown, W., 2013. Sovereignty matters: Africa, donors, and the aid relationship. *African Affairs*. Volume 12 (447), pp. 262-282.
- Brsakoska Bazerkoska, J., 2018. The refugee relocation system in EU and its implications to the countries on the Western Balkans route: the aftermath of the flawed reception conditions in the EU. *Revue des droits de l'Homme [En ligne]*, p. URL : <http://journals.openedition.org/revdh/3392> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/>.
- Brunet-Jailly, E., 2005. Theorizing Borders: An Interdisciplinary Perspective. *Geopolitics*, pp. 633-649.
- Bryman, A., 2016. *Social research methods*. Oxford: Oxford university press.
- Burt, R., 1992. *Structural Holes: The Social Structure of Competition*. Oxford: Harvard University Press.
- Burt, R. S., 2004. Structural holes and good ideas. *American journal of sociology*, pp. 349-399.
- Burt, R. S., 2005. *Brokerage and Closure : An Introduction to Social Capital*. Oxford: Oxford University press.
- Cabinet du Premier ministre, 2020. *Bilan des 10 ans de mise en oeuvre du programme de renaissance*, <https://www.presidence.ne/le-bilan-du-programme>: Présidence de la République du Niger.
- Calavita, K., 1998. Immigration, Law and Marginalization in a Global Economy: Notes from Spain.. *Law & Society Review*, pp. 529-566.
- Carling, J., 2007. Migration control and migrant fatalities at the Spanish-African borders. *International Migration Review*, pp. 316-343.
- Carmody, P., 2016. *The New Scramble for Africa, 2nd Edition*. s.l.:John Wiley & Sons,.
- Carpenter, M. J., 2019. Understanding Aterritorial Borders through a BIG Reading of Agnew's Globalization and Sovereignty. *Borders in Globalization Review*, pp. 123-126.
- Carrera, S., 2007. *The EU Border Management Strategy : FRONTEX and the Challenges of Irregular Immigration in the Canary Islands* , <https://www.ceps.eu/ceps-publications/eu-border-management-strategy-frontex-and-challenges-irregular-immigration-canary/>: CEPS Working Document No. 261/March 2007 .
- Carrera, S. et al., 2018. *Oversight and Management of the EU Trust Funds - Democratic Accountability Challenges and Promising Practices*, [https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/IPOL_STU\(2018\)603821](https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/IPOL_STU(2018)603821): Policy Department for Budgetary Affairs.
- Casajus, D., 1987. Parole retenue et parole dangereuse chez les Touaregs du Niger. *Journal des Africanistes*, pp. 97-107.
- Casas-Cortes, M. & Cobarrubias, S., 2019. A War on Mobility: The Border Empire Strikes Back?. Dans: *Ways of Knowing Cities*. New York: Columbia Books on Architecture and the City, pp. 176-191.
- Casas-Cortes, M. & Cobarrubias, S., 2019. Chapter 15: Genealogies of contention in concentric circles: remote migration control and its Eurocentric geographical imaginaries. Dans: K. Mitchell, R.

- Jones & J. L. Fluri, éd. *Handbook on Critical Geographies of Migration*. Cheltenham: Edward Elgar Publishing, pp. 193-205.
- Casas-Cortes, M., Cobarrubias, S. & Pickels, J., 2015. Riding Routes and Itinerant Borders: Autonomy of Migration and Border Externalization. *Antipode*, pp. 894-914.
- Casas-Cortes, M., Cobarrubias, S. & Pickles, J., 2011. Stretching borders beyond sovereign territories? Mapping EU and Spain's border externalization policies.. *Geopolítica(s). Revista de estudios sobre espacio y poder*, 2 (1), pp. 71-90.
- Casas-Cortes, M., Cobarrubias, S. & Pickles, J., 2015. Riding Routes and Itinerant Borders : Autonomy of Migration and Border Externalisation. *Antipole Vol. 47, N° 4*, pp. 894-914.
- Casas-Cortes, M., Cobarrubias, S. & Pickles, J., 2016. “Good neighbours make good fences”: Seahorse operations, border externalization and extra-territoriality. *European Urban and Regional Studies*, 23 (3), pp. 231-251.
- Casillas, R., 2008. Las rutas de los centroamericanos por México, Un ejercicio de caracterización, actores principales y complejidades. *Migración y Desarrollo*, pp. 157-174.
- Casillas, R., 2012. *Semblanza de la frontera sur de México*. [En ligne]
Available at:
http://bibliotecadigital.conevyt.org.mx/colecciones/documentos/migracion/frontera_sur.pdf
- Cassarino, J.-P., 2018. Beyond the criminalisation of migration: A non-western perspective. *International Journal of Migration and Border Studies* , pp. 397-411.
- Castillejo , C., 2017. *The European Union Trust Fund for Africa: What Implications for Future EU Development Policy?* , Bonn : https://www.idos-research.de/uploads/media/BP_5.2017.pdf: Deutsches Institut für Entwicklungspolitik (DIE).
- Castillejo, C., 2016. *The European Union Trust Fund for Africa: a glimpse of the future for EU development cooperation. Discussion Paper, No. 22/2016, ISBN*, Bonn: Deutsches Institut für Entwicklungspolitik (DIE).
- Caudron, L., 2020. Il est temps de réviser les objectifs de l'aide publique au Développement. *Fondation Robert Schuman*, 13 Janvier, pp. <https://www.robert-schuman.eu/fr/doc/questions-d-europe/qe-542-fr.pdf>.
- CCE, 2019. *Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique : un instrument souple, mais pas assez ciblé. Rapport spécial n° 32, 2018*, <https://data.europa.eu/doi/10.2865/244129>: Publications Office.
- CEDEAO-CSAO/OCDE, 2006. *Atlas de l'intégration Régionale en Afrique de l'Ouest : Les Migrations*, <https://www.oecd.org/fr/migrations/38410164.pdf>: CEDEAO-CSAO/OCDE .
- Cepero, O. P., 2021. « Baba Libye », les migrants nigériens de retour de Libye à Niamey. *Migrations Société*, pp. 117-134.
- Chambers, S. N., Boyce, G. A. & Jacobs, W. J., 2021. Constructing a desert labyrinth: The psychological and emotional geographies of deterrence strategy on the U.S. / Mexico border. *Emotion, Space and Society*, p. <https://doi.org/10.1016/j.emospa.2021.100764>.
- Chambers, S. N., Boyce, G. A., Launius, S. & Dinsmore, A., 2021. Mortality, Surveillance and the Tertiary “Funnel Effect” on the U.S.-Mexico Border: A Geospatial Modeling of the Geography of Deterrence. *Journal of Borderlands Studies*, Vol. 36, N° 3, pp. 443-468.
- Charef, M. & Cebrián, J. A., 2009. Des pateras aux cayucos : dangers d'un parcours, stratégies en réseau et nécessité de passeurs. *Migrations Société*, pp. 91-114.
- Charles, C. & Chappart, C., 2017. L'UE prend les frontières africaines pour les siennes. *Plein droit*, pp. 7-10.
- Charmaz, K., 2014. *Constructing grounded theory, 2nd Edition*. London: Sage Publications Ltd.
- Chebli, D., 2014. Du MNA au MNLA : le passage à la lutte armée. *Noria Research*, pp. <https://noria-research.com/du-mna-au-mnla-le-passage-a-la-lutte-armee/>.

- Chebli, D., 2019. La révolte en héritage : Militantisme en famille et fragmentation au Nord-Mali (MNLA). *Cahiers d'études africaines*, pp. 453-481.
- Chevillon-Guibert, R., Gagnol, L. & Magrin, G., 2019. Les ruées vers l'or au Sahara et au nord du Sahel. Ferment de crise ou stabilisateur ?. *Hérodote*, 172, pp. 193-215.
- Choplin, A., 2010. "Quand la mer se ferme": Du transit au post-transit migratoire en Mauritanie. *Hommes & migrations*, pp. 74-85.
- CISP/SARP, 2007. *Profils des migrants subsahariens en situation irrégulières en Algérie. Rapport intermédiaire de recherche*, https://www.academia.edu/8037385/Profils_des_migrants_subsahariens_en_situation_irr%C3%A9gul%C3%A8re_en_Alg%C3%A9rie: s.n.
- Claes, J. & Schmauder, A., 2018. *When the dust settles. Economic and governance repercussions of migration policies in Niger's north*, Amsterdam: Clingendael.
- Clochard, O., 2008. La Méditerranée : dernière frontière avant l'Europe. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, pp. 158-180.
- CNEDD, 2011. *Impacts des changements climatiques dans le secteur de l'agriculture au Niger. Rapport final*, Niamey : https://spn2a.org/wp-content/uploads/2020/05/AAP_Impact_CC_Rapport_Agriculture_Imprimerie-FIN.pdf: Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD).
- Coalition citoyenne pour le Sahel, 2021. *Sahel : Ce qui doit changer. Pour une nouvelle approche centrée sur les besoins des populations*, <https://static1.squarespace.com/static/5f524b4f15baeb6e140e38fc/t/60756eabed9c8568ed98cb30/1618308790844/Sahel+Ce+qui+doit+changer+-+Rapport+Coalition+citoyenne.pdf>: Coalition citoyenne pour le Sahel.
- Coalition citoyenne pour le Sahel, 2022. *Sahel : Ce qui a changé*, <https://static1.squarespace.com/static/5f524b4f15baeb6e140e38fc/t/62a874dbe7dd127123eeb5e2/1655207336365/Progress+report+2022>: Coalition citoyenne pour le Sahel .
- Cobarrubias, S., 2020. Scale in motion? Rethinking scalar production and border externalization. *Political Geography* 80, p. 102184.
- Cobarrubias, S. et al., 2023. Interventions on the concept of externalisation in migration and border studies. *Political Geography*, p. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0962629823000896>.
- Coggio, T., 2021. Europe's Tackling of 'Root Causes' of African Migration Has a Mixed Record. *Migration Policy Institute*, pp. <https://www.migrationpolicy.org/article/europe-migration-africa-eutf>.
- Coghlan, D. & Brydon-Miller, M., 2014. *The SAGE Encyclopedia of Action Research*. London: SAGE.
- Collyer, M., 2007. In-between places: Trans-Saharan transit migrants in Morocco and the fragmented journey to Europe.. *Antipode*, 39(4), pp. 668-690.
- Colomba-Petteng, L., 2019. *La politique étrangère et de sécurité commune à l'épreuve du terrain nigérien*, Paris: Fondation Robert Schuman, Policy Paper, Question d'Europe n°536.
- Comaroff, J. & Comaroff, J., 2003. Ethnography on an Awkward Scale: Postcolonial Anthropology and the Violence of Abstraction. *Ethnography*, pp. 147-179.
- Commission européenne, 2005. *Technique mission to Morocco. Visit to Ceuta and Melilla on illegal immigration. 7th October– 11th October 2005. Mission report*, <http://migreurop.org/IMG/pdf/rapport-ceuta-melilla-2.pdf>: s.n.
- Commission européenne, 2015a. *Un Agenda européen en matière de migration : Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions.*, Bruxelles: Commission européenne.

Commission européenne, 2015b. Conseil conjoint des Ministres des affaires étrangères et de l'intérieur : plan d'action en dix points sur la migration. *Commission européenne. Communiqué de presse*, p. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_15_4813.

Commission européenne, 2016. *Communication on establishing a new Partnership Framework with third countries under the European Agenda on Migration*, Strasbourg: https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2020-09/communication_external_aspects_eam_towards_new_migration_ompact_en.pdf.

Commission européenne, 2016a. *Communication relative à la mise en place d'un nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers dans le cadre de l'Agenda européen en matière de migration*, Strasbourg : https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:763f0d11-2d86-11e6-b497-01aa75ed71a1.0002.02/DOC_1&format=PDF: Commission européenne.

Commission européenne, 2016b. *Strategic orientation document: the European Union Emergency Trust Fund for stability and addressing root causes of irregular migration and displaced persons in Africa.*, Brussels: Commission européenne.

Commission européenne, 2016c. *Minutes of the Second Board Meeting of the European Union Emergency Trust Fund for stability and addressing the root causes of irregular migration and displaced persons in Africa*, https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/default/files/minutes_-_en_second_board_meeting_of_the_eutf_for_africa_13_dec._2016_1.pdf: Commission européenne.

Commission européenne, 2018. *Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique. Rapport annuel 2018*, Bruxelles: Office des publications de l'Union européenne.

Commission européenne, 2018. *Le règlement financier applicable au budget général de l'Union*, s.l.: Publications Office. <https://data.europa.eu/doi/10.2761/262704>.

Commission européenne, 2018. *Minutes of the Fourth Board Meeting of the EU Emergency Trust Fund for Africa (EUTF for Africa)*, Brussels : https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/default/files/minutes_4th_eutf_africa_board_meeting_final_4.pdf: European commission.

Commission européenne, 2021. *Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique. Rapport annuel 2021*, Bruxelles: Office des publications de l'Union européenne.

CONCORD, 2018. *Partenariat ou conditionnalité ? Analyse des Pactes migratoires et du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique*, Bruxelles: CONCORD Europe.

Condé, J. & Zachariah, K. C., 1978. *Aperçu des migrations en Afrique de l'Ouest*. Paris: OECD/OCDE.

Conseil de sécurité, 2011. *Résolution 1973 (2011) Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 6498^e séance, le 17 mars 2011*, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N11/268/40/PDF/N1126840.pdf?OpenElement>: Conseil de sécurité des Nations Unies.

Conseil de sécurité, 2013. *Résolution 2100 (2013) adoptée par le Conseil de sécurité à sa 6952^e séance, le 25 avril 2013*, https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/n1331418_fr.pdf: Conseil de sécurité des Nations Unies.

Conseil européen, 2015a. Réunion extraordinaire du Conseil européen (23 avril 2015) - déclaration. *Conseil de l'Union européenne*, pp. URL : <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2015/04/23/special-euco-statement/>.

Conseil européen, 2015b. EUCO 22/15. Note de transmission.. *Conseil européen*, pp. https://www.consilium.europa.eu/media/21703/euco-conclusions_26062015_fr.pdf.

Conseil européen, 2019. *Conseil européen*. [En ligne]

Available at: <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2019/04/01/european-border-and-coast-guard-council-confirms-agreement-on-stronger-mandate/>

Coordination SUD, 2018. *Fonds d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique : une aide détournée*. [En ligne]
 Available at: <https://reliefweb.int/report/world/fonds-d-urgence-de-l-union-europ-enne-pour-l-afrique-une-aide-d-tourn-e>

Coquery-Vidrovitch, C., 1985. L'économie coloniale des anciennes zones françaises, belges et portugaises (1914 -1935). Dans: *Histoire générale de l'Afrique, VII: l'Afrique sous domination coloniale, 1880-1935*. s.l.:Editions UNESCO, pp. 381-411.

Cornelius, W. A., 2001. Death at the Border: Efficacy and Unintended Consequences of US Immigration Control Policy. *Population and Development Review*, 27(4), pp. 661-685.

Cornia, G. A. & Helleiner, G. K., 1994. *From Adjustment To Development In Africa. Conflict Controversy Convergence Consensus?*. London: Palgrave Macmillan.

Cortes, G., 2000. *Partir pour rester. Survie et mutation de sociétés paysannes andines, Bolivie*. Paris: Editions de l'IRD.

Cour des comptes européenne, 2018. *Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique: un instrument souple, mais pas assez ciblé*, Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, rapport spécial n°32.

Coussy, J., 2006. Etats africains, programmes d'ajustement et consensus de Washington. *L'Économie politique*, vol. no 32, no. 4, pp. 29-40.

Coward, M., 2005. The globalisation of enclosure: interrogating the geopolitics of empire. *Third World Quarterly*, pp. 855-871.

Crawford, G., 2000. *Foreign aid and political reform: A comparative analysis of democracy assistance and political conditionality*. London: Palgrave Macmillan.

Crawley, H. & Skleparis, D., 2018. Refugees, migrants, neither, both: Categorical fetishism and the politics of bounding in Europe's 'migration crisis'. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 44(1), pp. 48-64.

Crépeau, F., 2013. *Report of the Special Rapporteur on the human rights of migrants: Regional study: management of the external borders of the European Union and its impact on the human rights of migrants*,
https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session23/A.HRC.23.46_en.pdf: United Nations .

Crisis Group, 2017a. *Le Niger face à Boko Haram : au-delà de la contre-insurrection. Rapport Afrique de Crisis Group N°245*, <https://www.refworld.org/pdfid/58b445744.pdf>: International Crisis Group.

Crisis Group, 2017a. *Niger and Boko Haram: Beyond Counter-insurgency*,
<https://www.crisisgroup.org/africa/west-africa/niger/245-niger-and-boko-haram-beyond-counter-insurgency>: Crisis Group Africa Report N°245.

Crisis Group, 2017b. *Herders against Farmers: Nigeria's Expanding Deadly Conflict*,
<https://www.crisisgroup.org/africa/west-africa/nigeria/252-herders-against-farmers-nigerias-expanding-deadly-conflict>: International Crisis Group.

Crisis Group, 2017b. *Nord du Burkina Faso : ce que cache le jihad*,
<https://www.crisisgroup.org/fr/africa/west-africa/burkina-faso/254-social-roots-jihadist-violence-burkina-fasos-north>: Crisis Group Rapport Afrique N°254.

Crisis Group, 2017c. *Double-edged Sword: Vigilantes in African Counter-insurgencies*, <https://icg-prod.s3.amazonaws.com/251-double-edged-sword.pdf>: International Crisis Group, Africa Report N°251 .

Crisis Group, 2021. *Mali : créer les conditions du dialogue avec la coalition jihadiste du GSIM*,
<https://www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/mali/306-mali-enabling-dialogue-jihadist-coalition-jnim>: Rapport Afrique de Crisis Group N°306.

- Crucitti, P., Latora, V., Marchiori, M. & Rapisarda, A., 2004. Error and attack tolerance of complex networks. *Physica A: Statistical Mechanics and its Applications*, pp. 388-394.
- Cuttitta, P., 2007. Borderline-World: Immigration Control in a Globalized Space. *Cultures & Conflicts*, vol. no 68, no. 4, pp. 61-84.
- Cuttitta, P., 2018. Delocalization, humanitarianism, and human rights: The Mediterranean border between exclusion and inclusion.. *Antipode*, pp. 783-803.
- Cuttitta, P., 2007. Le monde-frontière. Le contrôle de l'immigration dans l'espace globalisé. *Cultures & Conflicts*, pp. 61-84.
- Cuttitta, P., 2014. Borderizing'the island setting and narratives of the Lampedusa 'border play. *ACME: An International Journal for Critical Geographies*, 13(2), pp. 196-219.
- Cuttitta, P., 2015. Territorial and Non-territorial: The Mobile Borders of Migration Controls. Dans: *Borderities and the Politics of Contemporary Mobile Borders*. s.l.:Palgrave Macmillan, pp. 241-255.
- Czaika, M. & De Haas, H., 2013. The effectiveness of immigration policies. *Population and Development Review*, 39(3), pp. 487-508.
- Dan Bouga, B., Saporiti, N. & Delteil, R., 2022. Les données géo-spatiales au service de la Douane du Niger. *OMD Actu 97 – Edition 1 / 2022*, pp. 36-39.
- Danon, L., Diaz-Guilera, A., Duch, J. & Arenas, A., 2005. Comparing community structure identification. *Journal of Statistical Mechanics: Theory and Experiment*, p. P09008.
- Dauchy, A., 2020. La loi contre le trafic illicite de migrants au Niger: état des lieux d'un assemblage judiciaire et sécuritaire à l'épreuve de la mobilité transnationale.. *Anthropologie & développement*, Vol. n°51 (2020), pp. 121-136.
- Davitti, D. & La Chimia, A., 2017. A Lesser Evil? The European Agenda on Migration and the Use of Aid Funding for Migration Control. *UCD Working Papers in Law, Criminology & Socio-Legal Studies Research Paper No. 07/17*, p. Available at SSRN : <https://ssrn.com/abstract=2966042>.
- De Blasis, F. & Pitzalis, S., 2021. *Niger and the new frontiers of EU border externalisation: Curbing irregular migration through IOM's (in)voluntary repatriation?*. [Online], Oxford Migration Studies Society & Routed Magazine & TORCH Migration and Mobility Network & Border Criminologies.
- De Genova, N., 2013. Spectacles of Migrant 'illegality': The Scene of Exclusion, the Obscene of Inclusion. *thnic & Racial Studies*, vol. 36, no. 7, pp. 1180-1198.
- De Genova, N., Mezzadra, S. & Pickles, J., 2015. New keywords: Migration and borders. *Cultural studies* 29.1, pp. 55-87.
- De Guerry, O. & Stocchiero, A., 2018. *Partenariat ou conditionnalité ? Analyse des Pactes migratoires et du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique*, Bruxelles : <https://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/Concord-2018-EU-TRUST-French-online-2.pdf>: CONCORD Europe.
- De Haas, H., 2006. Trans-Saharan Migration to North Africa and the EU: Historical Roots. *Migration Information Source*, p. www.migrationinformation.org/Feature/display.cfm?id=484.
- De Haas, H., 2008. The Myth of Invasion: the inconvenient realities of African migration to Europe. *Third World Quarterly*, Taylor & Francis Journals, Vol. 29(7), pp. 1305-1322.
- De Haas, H., 2008. The Myth of Invasion: the inconvenient realities of African migration to Europe. *Third World Quarterly*, Taylor & Francis Journals, vol. 29(7), pp. 1305-1322.
- De Haas, H., 2015. *Don't blame the smugglers: the real migration industry*. [En ligne] Available at: <http://heindehaas.blogspot.com/2015/09/dont-blame-smugglers-real-migration.html>
- De Haas, H., 2015. *Migration irrégulière d'Afrique Occidentale en Afrique du Nord et en Union européenne*, Oxford: International Migration Institute.
- De Oliveira, R. S. & Verhoeven, H., 2018. Taming intervention: Sovereignty, statehood and political order in Africa. *Survival*, 60(2), pp. 7-32.

- De Smith, M. J., Goodchild, M. F. & Longley, P., 2007. *Geospatial analysis: a comprehensive guide to principles, techniques and software tools*. Leicester: Troubador publishing ltd.
- Debray, R., 2010. *Eloge des frontières*. Paris: Gallimard.
- Decoudras, P.-M., 1990. L'aide internationale (1990). *Politique africaine*, n° 38, pp. 87-96.
- Del Sarto, R. A. & Schumacher, T., 2005. From EMP to ENP: what's at stake with the European Neighbourhood Policy towards the Southern Mediterranean?. *European foreign affairs review*, pp. 17-38.
- Delputte, S. & Orbie, J., 2020. Paradigm shift or reinventing the wheel? Towards a research agenda on change and continuity in EU development policy. *Journal of Comptemporary European Research*, p. 234-256.
- Deltombe, T., 2014. Afrique 1960, la marche vers l'indépendance. *Le Monde diplomatique*, pp. 120-121.
- Deltombe, T., 2021. La souveraineté minée par la coopération : quand la France verrouille les indépendances africaines. Dans: *L'Empire qui ne veut pas mourir. Une histoire de la Françafrique*. Paris: Seuil.
- Delville, P. L., 2011. *Vers une socio-anthropologie des interventions de développement comme action publique*. Anthropologie sociale et ethnologie: Université Lumière - Lyon II.
- Delville, P. L., 2013. « Déclaration de Paris » et dépendance à l'aide : éclairages nigériens. *Politique africaine*, pp. 135-155.
- Delville, P. L. & Abdelkader, A., 2010. « A cheval donné, on ne regarde pas les dents ». *Les mécanismes et les impacts de l'aide vus par les praticiens nigériens*, Niamey: LASDEL, Etudes et Travaux N° 83.
- Delville, P. L. & Tidjani Alou, M., 2011. *Niger : l'aide internationale a des effets contrastés*. Paris, Gret - Cirad - Coordination Sud : http://www.bfc-international.org/IMG/pdf/DC_05_fr.pdf, pp. 42- 48.
- Den Hertog, L., 2016. N°95 Money Talks. Mapping the funding for EU external migration policy. *CEPS Centre for European Policy Studies*, pp. <https://www.ceeol.com/search/book-detail?id=833959>.
- Denzin, N. & Lincoln, Y. S., 2011. *The Sage Handbook of qualitative research*. s.l.:SAGE.
- Diallo, R. N., 2014. Les paradoxes du régime de l'aide, entre injonctions internationales et logiques nationales. Le cas d'une enclave bureaucratique au Mozambique. *Mondes en développement*, pp. 51-63.
- Dreher, A., 2009. IMF Conditionality: Theory and Evidence. *Public Choice* 141, no. 1/2 , pp. 233-67.
- Drozdz, M. & Pliez, O., 2005. Entre Libye et Soudan : la fermeture d'une piste transsaharienne. *Autrepart*, pp. 63-80.
- Dubois, J.-P., 2011. Les 50 ans de l'OCDE, le laboratoire de la mondialisation. *Revue des deux mondes*, pp. 33-43.
- Duez, D., 2015. Libre circulation, contrôles aux frontières et citoyenneté. Les frontières européennes reconsidérées. *Belgeo*, pp. 1-19.
- Duffield, M. & Hewitt, V., 2009. *Empire, Development and Colonialism: The Past in the Present*. s.l.:Boydell & Brewer.
- Dumont, R., 1962. *L'Afrique noire est mal partie*. Paris: Seuil.
- Düvell, F., 2005. Globalization of Migration Control. A Tug-of-War between Restrictions and Human Agency ?. Dans: *Crossing Over: Comparing Recent Migration in the United States and Europe*. Lanham: Lexington Books, pp. 23-46.
- Easterly, W. R., 2001. *The Elusive Quest for Growth: Economists' Adventures and Misadventures in the Tropics*. Cambridge: MIT Press.
- ECRE, 2020. *Migration Control Conditionality : a flawed model*, ECRE Policy Note : https://ecre.org/wp-content/uploads/2020/01/PN_25.pdf: ECRE.

- El Qadim, N., 2010. La politique migratoire européenne vue du Maroc : contraintes et opportunités. *Politique Européenne*, pp. 91-118.
- El Qadim, N., 2014. Postcolonial challenges to migration control: French–Moroccan cooperation practices on forced returns. *Security Dialogue*, pp. 242-261.
- Elden, S., 2014. The geopolitics of Boko Haram and Nigeria's 'war on terror'.. *The Geographical Journal*, pp. 414-425.
- Eloire, F., Élise, P. I. & Emmanuel, L., 2011. Application de l'analyse des réseaux complets à l'échelle interorganisationnelle. Apports et limites. *Terrains & travaux*, vol. 19, no. 2, pp. 77-98.
- Eloire, F., 2009. *Les réseaux interorganisationnels dans la restauration lilloise. Une approche néo-structurale du marché et des processus sociaux*. Lille: Thèse de doctorat, Sociologie, Université Lille 1.
- Emirbayer, M., 1997. Manifesto for a Relational Sociology. *American Journal of Sociology*, Vol. 103, No. 2, pp. 281-317.
- Emirbayer, M. & Goodwin, J., 1994. Network Analysis, Culture, and the Problem of Agency. *American Journal of Sociology* 99, n° 6, pp. 1411-1454.
- Everett, M. G. & Borgatti, S. P., 2010. Induced, endogenous and exogenous centrality. *Social Networks*, Vol. 32, Issue 4, October, pp. 339-344.
- Everton, S. F., 2012. *Disruptions Dark Networks*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Fall, P. D., Kamdem, P. & Gamberoni, E., 2022. *Regard actuel sur les mobilités féminines transfrontalières ouest-africaines. Quand les désirs d'émancipation transcendent les séculaires pesanteurs sociales*. Paris: Editions de l'AFD : Papiers de recherche .
- Fargues, P., 2016. Un million de migrants arrivés sans visa en Europe en 2015 : Qui sont-ils ?. *Population & Sociétés*, vol. 532, no. 4, pp. 1-4.
- Fassin, D., 2011. Policing Borders, Producing Boundaries. The Governmentality of Immigration in Dark Times. *Annual Review of Anthropology*, pp. 213-226.
- Feeman, L. C., 1977. A Set of Measures of Centrality Based on Betweenness. *Sociometry*, Vol. 40, N°1, pp. 35-41.
- Feliu Martínez, L., 2009. Les migrations en transit au Maroc. Attitudes et comportement de la société civile face au phénomène. *L'Année du Maghreb*, pp. 343-362.
- Fereday, A., 2022. *Niger : Routes Shift amid post-covid increase in Human Smuggling*, Geneva: Global Initiative Against Transnational Organized Crime.
- Ferrer Gallardo, X., 2007. Border acrobatics between the European Union and Africa: The management of sealed-off permeability on the borders of Ceuta and Melilla. Dans: *Borderlands: Comparing border security in North America and Europe*. Ottawa: University of Ottawa Press, pp. 75-93.
- Ferrer-Gallardo, X., 2008. The Spanishe-Moroccan border complex: Processes of geopolitical, functional and symbolic rebordering. *Political Geography*, pp. 301-321.
- Ferrer-Gallardo, X. & Albet-Mas, A., 2016. EU-Limboscapes: Ceuta and the proliferation of migrant detention spaces across the European Union. *European Urban and Regional Studies*, 23(3), pp. 527-530.
- Feyerabend, P., 1988. *Contre la méthode. Esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance*. Paris: Seuil.
- Fischer, A. M., 2009. The political economy of boomerang aid in China's Tibet. *China Perspectives*, 79, pp. 38-54.
- Fink, M., 2012. Frontex Working Arrangements: Legitimacy and Human Rights Concerns Regarding 'Technical Relationships. *Merkourios - International and European Migration Law*, pp. 20-35.
- FitzGerald, D. S., 2019. Remote control of migration: Theorising territoriality, shared coercion, and deterrence. *ournal of Ethnic and Migration Studies*, pp. 4-22.

Flahaux, M.-L., Eggerickx, T. & Schoumaker, B., 2017. Les migrations de retour en Afrique. *Espace populations sociétés [En ligne]*, pp. <http://journals.openedition.org/sid2nomade-2.grenet.fr/eps/7081> ; DOI : <https://doi-org.sid2nomade-2.grenet.fr/10.4000/eps.7081>.

Fondation pour l'Innovation Politique, 2021. *Les attentats islamistes dans le monde : 1979 - 2021 (Nouvelle édition. Données collectées jusqu'au 31 mai 2021)*, <https://www.fondapol.org/app/uploads/2021/09/enquete-terrorisme-2021-cahiers-fr-2021-11-15-wg.pdf>: Fondation pour l'innovation politique.

Fontaine, J., Lahouari, A. & Henni, A., 2013. Crise malienne : quelques clefs pour comprendre », *Confluences Méditerranée. Confluences Méditerranée*, pp. 191-207.

Foote, M. & Gau Bartell, T., 2011. Pathways to equity in mathematics education: how life experiences impact researcher positionality. *Educ Stud Math* 78, pp. 45-68.

Fortunato, S., 2010. Community detection in graphs. *Physics Reports*, pp. 75-174.

Foucault, M., 1975. *Surveiller et punir*. Paris: Gallimard.

Foucher, M., 1991. *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*. Paris: Fayard.

Foucher, M., 2007. *L'obsession des frontières*. Paris: Perrin.

Foucher, M., 2016. *Le retour des frontières*. Paris: CNRS Editions.

Foucher, M., 2020. *Frontières D'Afrique, Pour En Finir Avec Un Mythe*. Paris: CNRS Editions.

Frank, K. A., 2011. Social network models for natural resource use and extraction.. Dans: Ö. Bodin & C. Prell, éd. *Social networks and natural resource management: Uncovering the social fabric of environmental governance*. Cambridge: Cambridge University Press, pp. 180-205.

Freeman, L. C., 1978. Centrality in social networks conceptual clarification. *Social Networks, Issue 3*, pp. 215-239.

Frenzen, N. W., 2016. The legality of Frontex Operation Hera-type migration control practices in light of the Hirsi judgement. Dans: *Human Rights and the Dark Side of Globalisation. Transnational law enforcement and migration control*. London: Routledge, pp. 295-313.

Friedrichs, J. & Kratochwil, F., 2009. On Acting and Knowing: How Pragmatism Can Advance International Relations Research and Methodology. *International organization*, pp. 701-731.

Frontex, 2006. *Longest FRONTEx coordinated operation – HERA, the Canary Islands*, <https://frontex.europa.eu/media-centre/news/news-release/longest-frontex-coordinated-operation-hera-the-canary-islands-WpQlsc>: Frontex.

Frontex, 2012. *Operational Plan: EPN HERA 2012, EPN Programme, Warsaw* : <https://www.statewatch.org/media/documents/news/2017/feb/eu-frontex-operation-hera-op-plan-2012.pdf>: Frontex.

Frontex, 2015. *Frontex · AFIC Joint Report 2015*, Warsaw: Frontex.

Frontex, 2016. *Africa-Frontex Intelligence Community Joint Report*, Warsaw: s.n.

Frontex, 2017. *Africa-Frontex Intelligence Community Joint Report 2017*, Warsaw: Frontex.

Frowd, P. M., 2018. *Security at the borders. Transnational practices and technologies in West Africa*. Cambridge: Cambridge University Press.

Frowd, P. M., 2019. Producing the 'transit' migration state: international security intervention in Niger. *Third World Quarterly*, pp. 340-358.

Frowd, P. M., 2021. Borderwork Creep in West Africa's Sahel. *Geopolitics*, pp. 1-21.

Gabas, J.-J., 1988. *L'aide contre le développement ? : l'exemple du Sahel*. s.l.:Economica.

Gabrielli, L., 2008. Flux et contre-flux entre l'Espagne et le Sénégal. L'externalisation du contrôle des dynamiques migratoires vers l'Afrique de l'Ouest.. *REVUE Asylon(s)*, pp. <http://www.reseau-terra.eu/article716.html>.

Gabrielli, L., 2011. *La construction de la politique d'immigration espagnole : ambiguïtés et ambivalences à travers le cas des migrations ouest-africaines*. Bordeaux: Thèse de doctorat, Science politique. Institut d'études politiques de Bordeaux. tel-00599104f.

- Gabrielli, L., 2015. Récurrence de la crise frontalière : l'exception permanente en Espagne. *Cultures & Conflits*, pp. 75-98.
- Gabrielli, L., 2016. *Multilevel inter-regional governance of mobility between Africa and Europe: Towards a deeper and broader externalisation*. [En ligne]
Available at: https://repositori.upf.edu/bitstream/handle/10230/33599/GRITIM_WP_30.pdf?sequence=1&isAllowed=y
- Gagnol, L., 2009. *Pour une géographie nomade : perspectives anthropogéographiques à partir de l'expérience des Touaregs Kel Ewey (Air-Niger)*. Grenoble: Thèse de doctorat en Géographie. Université Joseph Fourier, Grenoble 1.
- Gagnol, L., 2013. Les circulations transsahariennes: enjeux et perspectives, N'Djaména: COLLOQUE RÉGIONAL DE N'DJAMÉNA.
- Gagnol, L., 2017. Les frontières nomades : de la ligne à la trace. Dans: *Frontières*. Bordeaux: Presses universitaires de Bordeaux, pp. 183-205.
- Gagnol, L., 2022. Géohistoire des frontières sahariennes. L'héritage nomade enseveli sous les murs de sable. *Bulletin de l'association de géographes français*, 99-1, pp. 53-75.
- Gagnol, L. & Afane, A., 2019. De sable, d'or et de mercure. Note sur la production urbaine contrastée de la ruée vers l'or au Sahara. *Afrique contemporaine*, 269-270, pp. 225-248.
- Gagnol, L. & Ahmet Tchilouta, R., 2021. L'orpailage au Sahara : un défi pour la stabilité des États. *Politique étrangère*, 2021/4 (Hiver), pp. 187-200.
- Gagnol, L., Ahmet Tchilouta, R. & Afane, A., 2022. Enjeux territoriaux et éthiques de la régulation de la ruée vers l'or au nord du Niger. *Revue internationale des études du développement*, 249, pp. 173-196.
- Gagnol, L., Grégoire, E. & Ahmed, B., 2020. Chapitre 12. Insécurité et rumeurs autour des ruées vers l'or : Les difficultés d'une enquête à distance dans le Sahara nigérien. Dans: *Conflits et violences dans le bassin du lac Tchad : Actes du XVIIe colloque Méga-Tchad [en ligne]*. Marseille: IRD Éditions., pp. 215-228.
- Gammeltoft-Hansen, T. & Sørensen (Eds.), N. N., 2013. *The Migration Industry and the Commercialization of International Migration*. London: Routledge .
- Garibo Garcia, M. G., 2016. Migración centroamericana en tránsito por México en el marco de la externalización de la frontera estadounidense: Plan Sur y Plan Frontera Sur. *Núm. 3 Julio-Diciembre (2016): Formas de migrar*, pp. 71-102.
- Garner, S., 2007. The European Union and the Racialization of Immigration, 1985-2006. *Race/Ethnicity: Multidisciplinary Global Contexts*, pp. 61-87.
- Gautier, C. & Zancarini-Fournel, M., 2022. *De la défense des savoirs critiques: quand le pouvoir s'en prend à l'autonomie de la recherche*. Paris: La Découverte.
- Geiger, M. & Pécoud, A., 2010. *The Politics of International Migration Management*. London: Palgrave Macmillan.
- Gervais, M., 1992. Les Enjeux politiques des ajustements structurels au Niger, 1983-1990. *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines*, pp. 226-249 .
- Giblin, B., 2012. Extrême droite en Europe : une analyse géopolitique. *Hérodote*, vol. 144, no. 1, pp. 3-17.
- Gidigoro, R., Stadius, T. & Zandonini, G., 2021. Au Niger, la faillite d'une mission de « stabilisation » financée par l'UE. *Mediapart*, pp. <https://www.mediapart.fr/journal/international/301121/au-niger-la-faillite-d-une-mission-de-stabilisation-financee-par-l-ue>.
- Girard, H., 2022. *Niger : le calvaire des migrants subsahariens refoulés par l'Algérie*. [En ligne]
Available at: <https://www.france24.com/fr/%C3%A9missions/focus/20221213-crise-migratoire-au->

sahara-%C3%A0-assamaka-les-migrants-se-heurtent-%C3%A0-la-fronti%C3%A8re-
alg%C3%A9rienne

- Girvan, M. & Newman, M. E. J., 2002. Community Structure in Social and Biological Networks. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, pp. 7821-7826.
- Gisti, 1991. Des visas aux frontières. *Plein droit*, p. <http://www.gisti.org/spip.php?article2870>.
- Gkliati, M., 2019. *EU Law Analysis*. [En ligne]
Available at: <https://eulawanalysis.blogspot.com/2019/04/the-new-european-border-and-coast-guard.html?fbclid=IwAR0ZIQ44cwJ20hEP-B-7iu6lhqREkCg6TiNFsDeVVaE8e5L9ROQJ6sgmooA>
- Glaser, B. G. & Strauss, A. L., 2017. *The discovery of grounded theory: strategies for qualitative research*. London: Routledge.
- Glaser, B. & Strauss, A., 1999. *The Discovery of Grounded Theory. Strategies for Qualitative Research. 1st Edition*. London: Routledge.
- Golbeck, J., 2015. *Introduction to social media investigation: A hands-on approach*. Amsterdam: Syngress.
- Golovko, E., 2018. *Players of many parts: The evolving role of smugglers in West Africa's migration economy*, Dakar: Mixed Migration Centre : <http://www.mixedmigration.org/regions/west-africa/>.
- Golovko, E., 2022. How Cooperative is Cooperation on Migration? Algeria-Niger Deal on Expulsions of Migrants in the Framework of Externalisation of the EU Borders. *Euromesco Policy Study N25*, pp. 54-69.
- Gómez, D. et al., 2003. Centrality and power in social networks: a game theoretic approach. *Mathematical Social Sciences*, pp. 27-54.
- Gonzalez, R. R. et al., 2012. Sweat rate prediction equations for outdoor exercise with transient solar radiation. *Journal of applied physiology*, 112(8), pp. 1300-1310.
- Granovetter, M., 1985. Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness.. *American Journal of Sociology* 91, no. 3, pp. 481-510.
- Grégoire, E., 1998. Sahara : terre d'échanges. *Autrepart*, pp. 91-104.
- Grégoire, E., 1999. *Touaregs du Niger, le destin d'un mythe*. Paris: Khartala.
- Grégoire, E., 2011. Niger : un État à forte teneur en uranium. *Hérodote*, pp. 206-225.
- Grégoire, E., 2019. Le Sahel et le Sahara entre crises et résiliences. *Hérodote*, pp. 5-22.
- Grégoire, E. & Gagnol, L., 2017. Ruées vers l'or au Sahara : l'orpaillage dans le désert du Ténéré et le massif de l'Aïr (Niger). *EchoGéo, Sur le Vif*. [En ligne], p. 22 p..
- Grégoire, E. & Olivier de Sardan, J.-P., 1996. Niger: le pire a été évité, mais demain?. *Politique africaine*, pp. 117-121.
- Grégoire, E. & Schmitz, J., 2000. *Afrique noire et monde arabe : continuités et ruptures*. s.l.:Autrepart, Cahiers des Sciences Humaines..
- Grémont, C., 2019. Dans le piège des offres de violence. Concurrences, protections et représailles dans la région de Ménaka (Nord-Mali, 2000-2018). *Hérodote*, pp. 43-62.
- Grün, G.-C., 2022. How the EU spent billions to halt migration from Africa. *Deutsche Welle*, pp. <https://www.dw.com/en/how-the-eu-spent-billions-to-halt-migration-from-africa/a-61362906>.
- Guild, E. & Bigo, D., 2005. *Controlling Frontiers : Free movement into and within Europe*. Farnham: Ashgate Publishing.
- Guillemin, M. & Gillam, L., 2004. Ethics, reflexivity, and “ethically important moments” in research. *Qualitative inquiry*, 10(2), pp. 261-280.
- Guillet, J.-J. & Germain, J.-M., 2016. *Rapport d'information déposé par la Commission des affaires étrangères en conclusion des travaux d'une mission d'information constituée le 27 avril 2016 sur la situation migratoire en Europe*, Paris : <https://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rap-info/i4551.pdf>: Assemblée Nationale française.

- Guiraudon, V., 2000. European integration and migration policy: Vertical policy-making as venue shopping. *CMS: Journal of Common Market Studies*, pp. 251-271.
- Gummer, T. et al., 2020. The impact of Covid-19 on fieldwork efforts and planning in pairfam and FReDA-GGS. *Survey Research Methods*, 14(2), pp. 223-227.
- Hage, G., 2016. État de siège: A dying domesticating colonialism?. *American Ethnologist*, 43.1, pp. 38-49.
- Hage, G., 2016. État de siège: A dying domesticating colonialism?. *American Ethnologist Wiley*, pp. 38-49.
- Hagmann, T. & Péclard, D., 2010. Negotiating statehood: dynamics of power and domination in Africa. *Development and change*, 41(4), pp. 539-562.
- Hamadou, A., 2018. La gestion des flux migratoires au Niger entre engagements et contraintes. *La Revue des droits de l'homme*, p. <https://journals.openedition.org/revdh/4378#quotation>.
- Hamani, A. & Bontianti, A., 2015. Agadez, un nœud de la migration internationale au Niger. *Cahiers d'Outre-Mer*, pp. 189-206.
- Hammarlund, A., 2005. *Liberal Internationalism and the Decline of the State. The Thought of Richard Cobden, David Mitrany, and Kenichi Ohmae*. New York: Palgrave Macmillan.
- Hammouda, N.-E., 2009. La Migration irrégulière vers et à travers l'Algérie. *CARIM : Consortium euro-méditerranéen pour la recherche appliquée sur les migrations internationales*, p. https://www.academia.edu/7981467/La_Migration_irr%C3%A9guli%C3%A8re_vers_et_%C3%A0_travers_lAlg%C3%A9rie.
- Hanneman, R. & Riddle, M., 2019. *Introduction to Social Network Methods (Hanneman)*. s.l.:Retrieved June 5, 2021, from <https://math.libretexts.org/@go/page/7645>.
- Hansen, B., 1993. Immigration policies in fortress Europe. Dans: *Labor and an integrated Europe*. Washington, D.C.: The Brookings Institution, pp. 224-249.
- Hansen, D., Shneiderman, B., Smith, M. A. & Himelboim, I., 2020. *Analyzing Social Media Networks with NodeXL. Insights from a Connected World*. Second Edition éd. s.l.:Morgan Kaufmann.
- Haraway, D., 1988. Situated Knowledges: The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective. *Feminist Studies*, pp. 575-599.
- Harrison, G., 2004. *The World Bank and Africa. The Construction of Governance States*. London: Routledge.
- Harrison, G., 2010. *Neoliberal Africa: The impact of global social engineering..* s.l.:Bloomsbury Publishing.
- Hauck, V., Knoll, A. & Herrero Cangas, 2015. *EU Trust Funds – Shaping more comprehensive external action?*, https://ecdpm.org/wp-content/uploads/Briefing_Note_81_EU_Trust_Funds_Africa_Migration_Knoll_Hauck_Cangas_ECDP_M_2015.pdf: ecdpm Briefing Note N°81.
- Heller, C., 2015. *Liquid Trajectories : Documenting Illegalised Migration and the Violence of Borders*. London: Doctoral thesis, Goldsmiths, University of London [Thesis].
- Heller, C. & Pezzani, L., 2017. Traces liquides : enquête sur la mort de migrants dans la zone-frontière maritime de l'Union européenne. *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 30 - n°3 et 4, pp. 71-107.
- Heller, C. & Pezzani, L., 2020. Forensic Oceanography: Tracing Violence Within and Against the Mediterranean Frontier's Aesthetic Regime. Dans: K. Lynes, T. Morgenstern & I. A. Paul, édés. *Moving Images: Mediating Migration as Crisis*. Bielefeld: Transcript Verlag, pp. 95-126.
- Herrero Cangas, A. & Knoll, A., 2016. *EU Trust Fund for Africa: A New EU Instrument to Accelerate Peace and Prosperity?*, <https://ecdpm.org/great-insights/prosperity-for-peace/eu-trust-fund-africa/>: GREAT Insights Magazine.

Hewitt, V., 2009. Empire, International Development & the Concept of Good Government. Dans: *Empire, Development and Colonialism: The Past in the Present*. s.l.:Boydell & Brewer, pp. 30-44.

Higazi, A., 2013. Les origines et la transformation de l'insurrection de Boko Haram dans le Nord du Nigeria. *Politique africaine*, pp. 137-164.

Hobbes, T., 1651. *Léviathan*. Londres: s.n.

Hoffmann, A., Meester, J. & Nabara, H. M., 2017. *Migration and Markets in Agadez: Economic alternatives to the migration industry*, The Hague: The Clingendael Institute, CRU Report.

Holmes, A. G. D., 2020. Researcher Positionality - A Consideration of Its Influence and Place in Qualitative Research - A New Researcher Guide. *Shanlax International Journal of Education* vol. 8, no. 4, pp. 1-10.

HRW, 2012. *Spiraling Violence. Boko Haram Attacks and Security Force Abuses in Nigeria*, https://www.hrw.org/sites/default/files/reports/nigeria1012webwcover_0.pdf: Human Rights Watch.

Huysmans, J., 2000. The European Union and the securitization of migration. *JCMS: Journal of Common Market Studies*, pp. 751-777.

ICMPD, 2021. *EU Trust Fund for Stability and Addressing the Root Causes of Irregular Migration and Displaced Persons in Africa. North Of Africa Window : Summative Monitoring Report 11 January 2017-31 March 2021*, https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/default/files/summative_monitoring_report_eutf_north_of_africa_region_january_2017-march_2021_0.pdf: s.n.

IDMC, 2022. *Burkina Faso : Country Profile*. [En ligne]
Available at: <https://www.internal-displacement.org/countries/burkina-faso>

IDMC, 2022. *Niger : Country Profile*. [En ligne]
Available at: <https://www.internal-displacement.org/countries/niger>

IDMC, 2022. *Nigeria : Country Profile*. [En ligne]
Available at: <https://www.internal-displacement.org/countries/nigeria#internal-displacement>

Ikhoso, O. et al., 2020. Climate change and agriculture: The competition for limited resources amidst crop farmers-livestock herding conflict in Nigeria-A review. *Journal of Cleaner Production*, 272, 123104., p. <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0959652620331498>.

INS Niger, 2012. *Enquête Nationale sur la Migration au Niger (ENAMI) 2011*, Niamey, Niger: Institut National de la Statistique .

INS Niger, 2019. *NOUVEAU SYSTEME SCN 2008 – BASE 2015. AGREGATS ET TABLEAUX DE SYNTHÈSE 2015 – 2018 : METHODOLOGIE, PRINCIPAUX RESULTATS ET COMMENTAIRES SUR L'EVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE NIGERIENNE*, Niamey : <https://www.csan-niger.com/wp-content/uploads/2020/06/scn-2008-base-2015.pdf>: Institut National des Statistiques.

INS Niger, 2021a. *Note de présentation des principaux résultats préliminaires de l'enquête nationale sur la fécondité et la mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans (ENAFEME 2021)*, Niamey : https://www.studiokalangou.org/wp-content/uploads/2021/10/NOTE_DE_PRESENTATION_DES_PRINCIPAUX_RESULTATS_PRELIMINAIRES_DE_LENAFEME_2021.pdf: Institut National de la Statistique du Niger.

INS Niger, 2021b. *Tableau de bord social, rapport annuel n°01*, Niamey : https://www.stat-niger.org/wp-content/uploads/rapport_enquete/4/VERSION_FINALE_TBS_2021.pdf: Institut National de la Statistique.

INS, 2016. *Récensement général de la population et de l'habitat 2012. Monographie régionale de Niamey*, Niamey: Institut National de la Statistique du Niger.

Iskander, N., 2007. Informal work and protest: undocumented immigrant activism in France, 1996–2000.. *British Journal of Industrial Relations*, pp. 309-334.

Izard, M., 2000. L'enquête ethnographique. Dans: *Dictionnaire de l'éthnologie et de l'anthropologie*. Paris: PUF.

- Jakob, C. & Schlindwein, S., 2019. Dictators as Gatekeepers for Europe: Outsourcing EU Border Controls to Africa. Wakefield: Daraja Press.
- Jegen, L., 2020. *The Political Economy of Migration Governance in Niger*, Freiburg: Arnold-Bergstraesser Institute (ABI).
- Jeune Afrique, 2011. Libye : Mustapha Abdeljalil, l'homme qui a fait tomber Kadhafi. *Jeune Afrique*, pp. <https://www.jeuneafrique.com/190062/politique/libye-mustapha-abdeljalil-l-homme-qui-a-fait-tomber-kadhafi/>.
- Jeune Afrique, 2021. Ce jour-là : le 20 octobre 2011, la Libye en finit avec Mouammar Kadhafi. *Jeune Afrique*, pp. <https://www.jeuneafrique.com/1253484/politique/ce-jour-la-le-20-octobre-2011-la-libye-en-finit-avec-mouammar-kadhafi/>.
- Johnson, C. et al., 2011. Interventions on rethinking 'the border' in border studies. *Political geography*, 30(2), pp. 61-69.
- Johnson, C. et al., 2011. Interventions on rethinking 'the border' in border studies. *Political Geography*, pp. 61-69.
- Jones, C., 2017. *Market Forces: The development of the EU Security-Industrial Complex*, Amsterdam : <https://www.tni.org/en/publication/market-forces-the-development-of-the-eu-security-industrial-complex>: Transnational Institute and Statewatch.
- Jones, C. et al., 2022. *Access denied: Secrecy and the externalisation of EU migration control* , Bruxelles: Heinrich-Böll-Stiftung European Union.
- Jones, R., 2010. The spatiality of boundaries. *Progress in Human Geography*, pp. 263-267.
- Jones, R., 2017. *Violent Borders - Refugees and the Right to Move*. London: Verso.
- Jones, R. et al., 2017. Interventions on the state of sovereignty at the border. *Political Geography* 59 , pp. 1-10.
- Jorry, H., 2007. *Construction of a European Institutional Model for Managing Operational Cooperation at the EU's External Borders*, <https://www.ceps.eu/ceps-publications/construction-european-institutional-model-managing-operational-cooperation-eus/>: CHALLENGE Research Paper No. 6 / 35 pages.
- Kervyn, E. & Shilhav, R., 2017. *An emergency for whom? The EU Emergency Trust Fund for Africa – migratory routes and development aid in Africa*, <https://www.oxfam.org/en/research/emergency-whom-eu-emergency-trust-fund-africa-migratory-routes-and-development-aid-africa>: OXFAM International.
- Killick, T., Gunatilaka, R. & Marr, A., 1998. *Aid and the political economy of policy change..* London: Psychology Press.
- Kimba, I., 1981. *Guerres et sociétés: les populations du 'Niger' occidental au XIX siècle et leurs réactions face à la colonisation (1896-1906)*. Niamey: Études nigériennes, Institut de recherches en sciences humaines.
- Kincheloe, J. L., 2011. Describing the Bricolage: Conceptualizing a new rigor in qualitative research. . Dans: *Key works in critical pedagogy*. Leiden, The Netherlands:: Brill, pp. 177-189.
- Kincheloe, J. L., McLaren, P., Steinberg, S. R. & Monzo, L. D., 2018. Critical Pedagogy and Qualitative Research. Advancing the Bricolage. Dans: *The SAGE Handbook of qualitative research* 5. s.l.:Sage, pp. 235-260.
- Kipp, D., 2018. *From exception to rule: the EU Trust Fund for Africa (SWP Research Paper, 13/2018)*, Berlin : https://www.swp-berlin.org/publications/products/research_papers/2018RP13_kpp.pdf: Stiftung Wissenschaft und Politik - German Institute for International and Security Affairs.
- Kipre, P., 2021. De la Françafrique à l'afro-pessimisme. Dans: *Afrique subsaharienne. Un continent d'histoires*. Paris: Nouveau monde, pp. 256-263.

- Kirkbesoglu, E. & Sargut, A., 2016. Transformation of Islamic Work Ethic and Social Networks: The Role of Religious Social Embeddedness in Organizational Networks. *Journal of Business Ethics* 139, pp. 313-331.
- Kitmun, D., 2011. Le Maroc gère les flux des indésirables. *Plein droit*, p. <http://www.gisti.org/spip.php?article4492#nh4>.
- Knoke, D. & Yang, S., 2020. *Social Network Analysis*. 3rd éd. London: SAGE Publications Ltd.
- Kohler, U., 2020. Survey research methods during the COVID-19 crisis. *Survey research methods*, Vol. 14, n°2, pp. 93-94.
- Konrad, V., 2015. Toward a Theory of Borders in Motion. *Journal of Borderlands Studies* 30, n° 1, p. 1–17.
- Krasner, S. D., 1999. *Sovereignty: Organized Hypocrisy*. Princeton: Princeton University Press.
- Krasner, S. D., 2001. Problematic Sovereignty. Dans: *Problematic Sovereignty. Contested Rules and Political Possibilities*. New York: Columbia University Press, pp. 1-23.
- Krätli, S. & Toulmin, C., 2020. *Conflit entre agriculteurs et éleveurs en Afrique subsaharienne ?*, London: Research report. IIED.
- Lahav, G. & Guiraudon, V., 2000. Comparative perspectives on border control: Away from the border and outside the state.. Dans: P. Andreas & T. Snyder, édés. *The wall around the West: State borders and immigration controls in North America and Europe..* Lanham: Rowman & Littlefield, pp. 55-77.
- Laine, J. P., 2017. The Ethics of Bordering: A Critical Reading of the Refugee 'Crisis'. Dans: *Cross-Border Review, Yearbook 2017*. Budapest: European Institute of Cross-Border Studies - Central European Service for Cross-border Initiatives (CESCI), pp. 31-50.
- Laine, J. P., 2021. Beyond Borders: Towards the Ethics of Unbounded Inclusiveness. *Journal of Borderlands Studies*, pp. 745-763.
- Lambert, L., 2019. *Niger : Neuer Grenzsoldat Europas*. [En ligne] Available at: <https://migration-control.info/wiki/niger/>
- Lamont, M. & Molnàr, V., 2002. The Study of Boundaries in the Social Sciences. *Annual Review of Sociology*, pp. 167-195.
- Lauman, E. O., Marsden, P. V. & Prensky, D., 1992. The boundary specification problem in network analysis. Dans: L. C. Freeman, D. R. White & A. K. Romney, édés. *Research Methods in Social Network Analysis*. New Brunswick: Transaction Publishers, p. 61.
- Lavenex, S., 2006. Shifting up and out: The foreign policy of European immigration control.. *West European Politics*, pp. 329-350.
- Lavenex, S., 2016. Multileveling EU external governance: The role of international organizations in the diffusion of EU migration policies. *Journal of ethnic and migration studies*, vol. 42 (2), pp. 554-570.
- Lavenex, S. & Kunz, R., 2008. The migration–development nexus in EU external relations. *European Integration* , pp. 439-457.
- Lawali, M. N. et al., 2018. Perception et observation : les principaux risques agro-climatique de l’agriculture pluviale dans l’ouest du Niger. *Vertigo [En ligne]*, p. <http://journals.openedition.org/vertigo/20003> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.20003>.
- Lazega, E., 2014. *Réseaux sociaux et structures relationnelles*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Le Boedec, G., 2007. Le détroit de Gibraltar. Les limites d’un espace modèle de la lutte européenne contre les migrations irrégulières. *EchoGéo [En ligne]*, p. <http://journals.openedition.org/echogeo/1488> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/echogeo.1488>.
- Le Breton, D., 2014. Contre le règne de l’immédiateté, retrouver le plaisir de la lenteur. *Libération*, pp. https://www.liberation.fr/evenements-libe/2014/04/07/contre-le-regne-de-l-immediatete-retrouver-le-plaisir-de-la-lenteur_993704/.

- Le Monde, 2015. L'UE sur tous les fronts des migrations. *Le Monde*, pp. https://www.lemonde.fr/europe/article/2015/11/11/1-ue-sur-tous-les-fronts-des-migrations_4807139_3214.html.
- Lefebvre, C., 2015. *Frontières de sable, frontières de papier. Histoire de territoires et de frontières, du jihad de Sokoto à la colonisation française du Niger, XIXe-XXe siècles*. Paris: Éditions de la Sorbonne.
- Lefebvre, C., 2021. Des pays au crépuscule. Le moment de l'occupation coloniale (Sahara-Sahel). Paris: Fayard, coll. « l'épreuve de l'histoire ».
- Leimgruber, M. & Schmelzer, M., 2017. *The OECD and the International Political Economy Since 1948*. Basingstoke: Palgrave Macmillan.
- Lelubre, M., 2012. La posture du chercheur, un engagement individuel et sociétal. Dans: *L'engagement du chercheur qualitatif : du porte-parole au militant*. Montréal: Recherches qualitatives, pp. 15-28.
- Lémaire, L., 2021. La frontiérisation de Malte : des centres fermés aux « citoyens-détectives ». *Champ pénal/ Penal field [En ligne]*, p. DOI : <https://doi.org/10.4000/champpenal.12604>.
- Lemberg-Pedersen, M., 2019. Manufacturing displacement. Externalization and postcoloniality in European migration control. *Global Affairs*, pp. 247-271.
- Levy, J. & Lussault, M., 2013. Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés. Paris: Belin.
- Lhote, H., 1984. *Les Touaregs du Hoggar*. Paris: Armand Colin.
- Liberty, 2020. *Policing by Machine*, London : <https://www.libertyhumanrights.org.uk/wp-content/uploads/2020/02/LIB-11-Predictive-Policing-Report-WEB.pdf>: Liberty.
- Lin, N., 2001. *Social Capital: A Theory of Social Structure and Action (Structural Analysis in the Social Sciences)*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Longo, M., 2016. A "21st Century Border"? Cooperative Border Controls in the US and EU after 9/11. *Journal of Borderlands Studies*, pp. 187-202.
- Maga, H. I., 2009. *Migrations au Niger : profil National 2009*, Genève : <https://publications.iom.int/fr/books/migration-au-niger-profil-national-2009>: Organisation internationale pour les migrations (OIM).
- Maga, H. I., 2011. *Dynamique des migrations de retour au Niger de 1988 à 2001*, https://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/18975/CARIM_ASN_2011_63.pdf?sequence=1&isAllowed=y: CARIM Notes d'analyse et de synthèse, 2011/63,.
- Maga, H. I., 2011. *Migrations hors et vers le Niger : Une analyse selon le genre*. , CARIM Notes d'analyse et de synthèse 2011/18: <https://core.ac.uk/download/pdf/45678381.pdf>: Robert Schuman Centre for Advanced Studies,.
- Magrin, G. & Pérouse de Montclos, M.-A., 2018. *Crise et développement - La région du Lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*. Paris: Éditions Agence française de développement.
- Mahamadou, M., Yamba, B. & Lebailly, P., 2021. Economie rurale des ménages féminins dans la région de Tahoua. *Algerian Journal of Arid Environment "AJAE"*, pp. 52-59.
- Maliki, R., Pale, A. & Zourkalieni, Y., 2021. Les déterminants de la migration des femmes du département de Kantché. *Sciences Humaines N°016*, pp. 93-117.
- Marchat, J.-F., 2001. *Recherche et espace public démocratique. Engagement(s) et intervention au CRIDA*, Paris: IRESCO.
- Marei, N., 2009. Le détroit de Gibraltar, fenêtre sur le monde pour l'Espagne. Dans: *L'Espagne, les métamorphoses d'une puissance économique*. Paris: Association des professeurs d'histoire et de géographie de l'enseignement public, pp. 121-130.
- Marei, N., 2012. Le détroit de Gibraltar dans la mondialisation des transports maritimes. Capturer les circulations marchandes pour créer du développement. *EchoGéo [En ligne]*, p. <http://journals.openedition.org/echogeo/12919> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/echogeo.12919>.

- Marin, A. & Wellman, B., 2011. Social Network Analysis : AN Introduction. Dans: J. Scott & P. J. Carrington, éd. *The SAGE Handbook of Social Network Analysis*. London: SAGE Publications Ltd, pp. 11-25.
- Marsden, P. V., 2005. Recent developments in network measurement. Dans: P. J. Carrington, J. Scott & S. Wasserman, éd. *Models and Methods in Social Network Analysis*. Cambridge: Cambridge University Press, pp. 8-30.
- Mascret, A., 2020. LPPR : la défiance plus forte que la promesse de milliards supplémentaires. *Revue française de pédagogie*, pp. 29-39.
- Masquelier, A., 2013. Teatime :Boredom and the Temporalities of Young Men In Niger.. *Africa*, pp. 470-491.
- Masquelier, A., 2019. *Fada: boredom and belonging in Niger*. Chicago: University of Chicago Press.
- Massey, D., Durand, J. & Malone, N., 2022. *Beyond Smoke and Mirrors: Mexican Immigration in an Era of Economic Integration*. s.l.:Russell Sage Foundation.
- Maulin, É., 2013. L'irréductibilité de la souveraineté territoriale. *L'Europe en Formation*, pp. 11-20.
- Mauny, R., 1961. *Tableau géographique de l'ouest-africain au Moyen Âge d'après les sources écrites, la tradition orale et l'archéologie*. Dakar: IFAN (Mémoire de l'Institut Français d'Afrique Noire).
- Mayer, N., 2018. Qualitatif ou quantitatif ? Plaidoyer pour l'éclectisme méthodologique. *Bulletin of Sociological Methodology/Bulletin de Méthodologie Sociologique*, pp. 7-33.
- Mazzucato, V., 2009. Informal Insurance Arrangements in Ghanaian Migrants' Transnational Networks: The Role of Reverse Remittances and Geographic Proximity. *World Development, Volume 37, Issue 6, June*, pp. 1105-1115.
- Mbeme, A., 2020. *Brutalisme*. Paris: La Découverte.
- McPherson, J. M. & Smith-Lovin, L., 1987. Homophily in voluntary organizations: Status distance and the composition of face-to-face groups.. *American sociological review*, pp. 370-379.
- McPherson, M., Smith-Lovin, L. & Cook, J., 2001. Birds of a feather: homophily in social networks.. *Annual Review of Sociology* 27, pp. 415-444.
- McPherson, M., Smith-Lovin, L. & Cook, J., 2001. Birds of a feather: homophily in social networks.. *Annual Review of Sociology*, pp. 415-444.
- Meimon, J., 2007. L'invention de l'aide française au développement. Discours, instruments et pratiques d'une dynamique hégémonique. *Questions de Recherche / Research in Question*, pp. 1-44.
- Mezzadra, S., 2015. The proliferation of borders and the right to escape. Dans: *The Irregularization of Migration in Contemporary Europe : Detention, Deportation, Drowning*. s.l.:Rowman & Littlefield Publishers, pp. 121-135.
- Mezzadra, S. & Neilson, B., 2013. *Border as Method, or, the Multiplication of Labor*. Durham: Duke University Press.
- Micallef, M. et al., 2021. *Conflict, Coping and Covid. Changing human smuggling and trafficking dynamics in North Africa and the Sahel in 2019 and 2020.*, Geneva: Global Initiative Against Transnational Organized Crime.
- Michalowski, R., 2007. Border Militarization and Migrant Suffering: A Case of Transnational Social Injury. *Social Justice, Vol. 34, N°2*, pp. 62-76.
- Migreurop, 2006. *Guerre aux migrants. Le livre noir de Ceuta et Melilla*, http://migreurop.org/IMG/pdf/livre_noir_ceuta_et_melilla.pdf: Migreurop.
- Migreurop, 2015. *Ceuta & Melilla, centres de tri à ciel ouvert aux portes de l'Afrique*, http://migreurop.org/IMG/pdf/fr_rapportconjoint_ceutamelilla_decembre2015.pdf: Migreurop.
- Minfegue Assouga, C., 2020. *Espaces transfrontaliers, territorialités et conflictualités en Afrique centrale : cas des bassins frontaliers Est et Sud du Cameroun*. Grenoble: Thèse de doctorat en Géographie, Grenoble, Université Grenoble Alpes.

Ministère de la population, 2019. *Politique nationale de la population 2019-2035*, Niamey: https://niger.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/PNP_25-09-2019_DGP_Version-Definitive.pdf: Ministère de la population.

Ministère de l'environnement, 2020. *Stratégie et Plan National d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole SPN2A 2020-2035*, Niamey : <https://spn2a.org/la-strategie-2020-2035/>: Ministère de l'environnement.

Ministère de l'Intérieur, 2018. *Politique nationale des frontières 2019-2035*, Niamey: s.n.

Ministère de l'Intérieur, 2020. *Politique nationale de la migration (2020-2035)*, Niamey: s.n.

Ministère de l'Intérieur, 2022. *Stratégie Nationale de Sécurité de Proximité (SNSP 2022-2026)*, Niamey, Niger: Gouvernement du Niger.

Mixed Migration Centre, 2023. *Human rights in the context of smuggling. Perceptions and experiences of migrants in Mali and Niger*, https://mixedmigration.org/wp-content/uploads/2023/02/270_Human-rights-migrants-smuggling-Mali-Niger.pdf: Mixed Migration Centre (MMC).

Mkandawire, T., 1994. Adjustment, Political Conditionality and Democratisation in Africa. Dans: *From Adjustment to Development in Africa. Conflict, Controversy, Convergence, Consensus ?*. London: Palgrave Macmillan, pp. 155-173.

Mohanty, C. T., 2003. Under Western Eyes' Revisited: Feminist Solidarity through Anticapitalist Struggles.. *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, p. 499–535.

Mohanty, C. T., 2020. “Under Western Eyes” Revisited. Feminist Solidarity Through Anticapitalist Struggles. Dans: *Feminist Theory Reader. Local and Global Perspectives. 5th Edition*. New York: Routledge, pp. 291-302.

Moisio, S. & Paasi, A., 2013. Beyond state-centricity: Geopolitics of changing state spaces.. *Geopolitics*, 18(2), pp. 255-266.

Molenaers, N., Dellepiane, S. & Faust, J., 2015. Political conditionality and foreign aid.. *World Development*, pp. 2-12.

Moore, A. & Walker, J., 2016. Tracing the US Military's Presence in Africa. *Geopolitics*, pp. 686-716.

Mosley, P., Harrigan, J. & Toye, J. F., 1995. *Aid and power: the World Bank and policy-based lending*. London: Psychology Press.

Mounkaila, H., 1999. *Migrations, environnement et santé au Niger : dynamique récente des migrations Songhai-Zarma dans le département de Tillabéri (ouest du Niger)*. Bordeaux: Thèse de doctorat en Géographie, Université Bordeaux Montaigne.

Mounkaila, H., 2002. De la migration circulaire à l'abandon du territoire local dans le Zarmaganda (Niger). *Revue européenne des migrations internationales*, pp. 161-187.

Mounkaila, H., 2004. Migration, chefferie et accès aux ressources foncières dans le canton de Torodi (Ouest du Niger). *Cahiers d'Outre-Mer*, pp. 137-154.

Mounkaila, H., 2006. Les migrations nigériennes à l'épreuve de la crise ivoirienne. *Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey*, pp. 51-64.

Mounkaila, H., 2010. Circulations transsahariennes et vie de transit à Agadez (Niger). Dans: *Les enjeux autour de la diaspora Burkinabè. Burkinabè à l'étranger, étrangers au Burkina Faso*. Paris: L'Harmattan, pp. 45-76.

Mounkaila, H., 2014. Le passage des migrants à Niamey et à Agadez : une source d'économie informelle diversifiée entre conjonctures et permanences. Dans: *Sahel entre crises et espoirs*. Paris: L'Harmattan, pp. 321-339.

Mounkaila, H., 2015. La Gestion Des Rapatriés de Libye Dans La Commune de Tchintabaraden (Niger) : Les Défis de l'urgence et Du Durable. *Africa Development / Afrique et Développement* , pp. 99-117.

- Mounkaila, H. & Maga, H. I., 2008. La gestion des migrations internationales au Niger : défis, enjeux et perspectives. *African Yearbook of International Law Online / Annuaire Africain de droit international Online*, pp. 99-124.
- Mounkaila, H., Tandian, A., Sow, M. K. & Faye, C., 2020. *Migration et politique d'intégration régionale en Afrique de l'ouest : Cas du Niger*, https://www.ipar.sn/IMG/pdf/rapport_niger_novembre_2020_vf5.pdf: IPAR.
- Mountz, A., 2013. Political geography I: Reconfiguring geographies of sovereignty. *Progress in Human Geography*, 37(6), pp. 829-841.
- Moyo, D., 2009. *Dead Aid: Why Aid Is Not Working and How There Is Another Way for Africa ?*. New York: Farrar, Straus and Giroux.
- Nabara, H. M., 2019. *La migration internationale féminine au Niger : Réflexions sur les déterminants et les impacts de la migration des femmes de Kantché vers l'Algérie*. s.l.:Éditions universitaires européennes.
- Nations Unies, 2018. *Projet de document final de la Conférence*, Marrakech: <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N18/244/48/PDF/N1824448.pdf?OpenElement>.
- Naudet, J.-D., 1999. *Trouver des problèmes aux solutions: Vingt ans d'aide au Sahel*. Paris: OCDE.
- Navarro García, J. M., 2006. El sistema integrado de Vigilancia Exterior (SIVE). *Estrategia global: revista de relaciones internacionales, economía, defensa y tecnología*, pp. 66-69.
- Newman, D., 2003. On borders and power: A theoretical framework. *Journal of borderlands studies*, 18(1), pp. 13-25.
- Newman, D., 2006. Borders and Bordering Towards an Interdisciplinary Dialogue. *European Journal of Social Theory*, pp. 171-186.
- Newman, M., 2010. *Networks: An Introduction*. 1st edn éd. Oxford: Oxford Academic.
- Newman, M., 2018. *Networks*. Oxford: Oxford University Press.
- Newman, M. E. J., 2003. The Structure and Function of Complex Networks. *SIAM Review*, pp. 167-256.
- Newman, M. E. J., 2006. Modularity and community structure in networks. *PNAS*, pp. 8577-8582.
- Nguyen, N. T. V. et al., 2021. *Niger : Investir dans le Capital Humain, la Productivité Agricole et la Protection Sociale pour une Réduction plus rapide de la Pauvreté*, Washington DC: Banque internationale pour la reconstruction et le développement / Banque mondiale.
- Niger Horizons, 2014. *Etude en vue de l'élaboration d'une politique nationale en matière de migration*, Niamey, Niger: Bureau d'études Niger Horizons.
- Novak, P., 2011. The Flexible Territoriality of Borders. *Geopolitics*, pp. 741-767.
- Nowell, B. L. et al., 2018. Studying Networks in Complex Problem Domains: Advancing Methods in Boundary Specification. *Perspectives on Public Management and Governance*, pp. 1-10.
- Nsaibia, H., 2019. *Insecurity in Southwestern Burkina Faso in the Context of an Expanding Insurgency*, <https://acleddata.com/2019/01/17/insecurity-in-southwestern-burkina-faso-in-the-context-of-an-expanding-insurgency/>: Armed Conflict Location & Event Data Project (ACLED).
- Nsaibia, H., 2020. *Mali: Any End to the Storm?*, <https://acleddata.com/2020/12/17/mali-any-end-to-the-storm/>: Armed Conflict Location & Event Data Project (ACLED).
- Nsaibia, H., 2022. *The Sahel : Persistent, expanding, and escalating instability*, <https://acleddata.com/10-conflicts-to-worry-about-in-2022/sahel/>: Armed Conflict Location & Event Data Project (ACLED).
- OCDE/CSAO, 2014. *Un atlas du Sahara-Sahel : Géographie, économie et insécurité*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest. Paris: Éditions OCDE.
- OCDE/CSAO, 2017. *Coopération transfrontalière et réseaux de gouvernance en Afrique de l'Ouest*, Paris: Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Editions OCDE.

OCDE/CSAO, 2019. *Femmes et réseaux marchands en Afrique de l'Ouest*, Paris: Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Editions OCDE.

OCDE/CSAO, 2020. *Géographie des conflits en Afrique du Nord et de l'Ouest*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Paris: OECD Publishing.

OCDE/CSAO, 2021. *Réseaux de conflit en Afrique du Nord et de l'Ouest*, Paris: Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Editions OCDE.

OCDE/CSAO, 2022. *Frontières et conflits en Afrique du Nord et de l'Ouest*, Paris: Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, OECD Publishing.

OCDE/CSAO, 2023. *Urbanisation et conflits en Afrique du Nord et de l'Ouest*, Paris: Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, OECD Publishing.

OCDE/PNUD, 2014. *Vers une coopération pour le développement plus efficace. Rapport d'étape 2014*, Paris: Editions OCDE.

OCDE/PNUD, 2019. *Vers une coopération pour le développement plus efficace : rapport d'étape 2019*, Paris: Editions OCDE.

OCDE, 2005. *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement*, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264098091-fr>: Éditions OCDE.

OCDE, 2022. *Niveaux d'APD en 2021 - Données préliminaires. Note de synthèse détaillée*, <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/APD-2021-donnees-preliminaires.pdf>: OCDE.

OCHA, 2022. *Niger : rapport de situation*. [En ligne]
Available at: <https://reports.unocha.org/fr/country/niger>

Ohmae, K., 1995. *The End of the Nation State : The Rise of Regional Economies*. London: Harper Collins.

Ohmae, K., 1999. *The Borderless World: Power and Strategy in the Interlinked Economy, Revised edition*. New York: Harper Collins.

OIM, 2014. *45 000 migrants ont risqué leur vie en Méditerranée en 2013*. [En ligne]
Available at: <https://www.iom.int/fr/news/45-000-migrants-ont-risque-leur-vie-en-mediterranee-en-2013#:~:text=Italienne%20%2D%20Plus%20de%2045%20000,Italie%20et%202800%20%20C3%A0%20Malte>.

OIM, 2016. *Des femmes et des enfants de Kantché sur la route de l'Algérie. Analyse socio-anthropologique d'un phénomène mal connu.*, Niamey, Niger: Organisation internationale pour les migrations (OIM) - Niger.

OIM, 2016. *Le nombre d'arrivées de migrants et de réfugiés en Europe atteint le million en 2015*. [En ligne]
Available at: <https://www.iom.int/fr/news/le-nombre-darrivees-de-migrants-et-de-refugies-en-europe-atteint-le-million-en-2015>

OIM, 2016. *Statistical Report - Overview : Niger Flow Monitoring Points (FMP)*, <https://reliefweb.int/report/niger/dtm-niger-flow-monitoring-points-fmp-statistical-report-reporting-period-1-31-december>: Organisation International pour les migrations .

OIM, 2018. *Gestion Intégrée des Frontières au Niger: Entre Intégration Régionale et Surveillance Sahélo-Saharienne.*, Geneve: OIM.

OIM, 2020. *Regional Mobility Mapping : West And Central Africa*, Dakar : <https://dtm.iom.int/reports/west-and-central-africa-%E2%80%94-regional-mobility-mapping-june-2020>: International Organization for Migration (IOM).

OIM, 2020. *Tendances migratoires en provenance, à destination et à l'intérieur du Niger, 2016–2019.*, Niamey, Niger: Organisation internationale pour les migrations (OIM).

OIM, 2021. *Assistance au retour volontaire et humanitaire 2017-Juin 2021: Profils de migrants assistés à rentrer dans leur pays d'origine Afrique occidentale et centrale*,

https://rodakar.iom.int/sites/g/files/tmzbd1696/files/documents/assistance-to-voluntary-and-humanitarian-return_2017-mid-2021_iom-french_0.pdf: IOM Regional Office for West and Central Africa.

OIM, 2021. *Etude nationale sur le lien entre migration, environnement et changement climatique au Niger*, Niamey : <https://rodakar.iom.int/sites/g/files/tmzbd1696/files/documents/etude-mecc-niger.pdf>: Organisation Internationale pour les migrations (OIM).

OIM, 2021. *Return and reintegration key highlights 2020.*, Geneva: International Organization for Migration (IOM).

OIM, 2022b. *Return and reintegration key highlights 2021 Annexes*, Geneva : <https://publications.iom.int/books/return-and-reintegration-key-highlights-2021>: International Organization for Migration.

OIM, 2022. *Return and reintegration key highlights 2021*, Geneva : <https://publications.iom.int/books/return-and-reintegration-key-highlights-2021>: International Organization for Migration.

Ojaide, T., Othman, A., Mohammed, R. & Balami, H., 2019. *THE MARKAS : An Anthology of Literary Works on Boko Haram*. Lagos: Malhouse Press Limited.

Olivier de Sardan, J.-P., 2008. La crise alimentaire vue d'en bas. Synthèse des recherches menées sur sept sites au Niger. *Afrique contemporaine*, pp. 217-294.

Olivier de Sardan, J.-P., 2021. *La revanche des contextes. Des mésaventures en ingénierie sociale en Afrique et au-delà*. Paris: Karthala.

Olivier de Sardan, J.-P., 1984. *Les sociétés songhay-zarma (Niger - Mali). Chefs, guerriers, esclaves, paysans....* Paris: Karthala.

Olivier de Sardan, J.-P., 2008. *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Louvain-La-Neuve: Academia-Bruylant.

Olowu, D. & Chanie, P., 2015. *State Fragility and State Building in Africa - Cases from Eastern and Southern Africa*. s.l.:Springer.

Opsahl, T. & Panzaraza, P., 2009. Clustering in weighted networks. *Social Network*, pp. 155-163.

Ould Moctar, H., 2020. The Proximity of the Past in Mauritania: EU Border Externalisation and its Colonial Antecedents. *Anthropologie & développement.*, pp. 33-50.

Ould Moctar, H., 2021. *EU Border Externalisation and the Postcolonial Conditioning of Contemporary Capitalism in Mauritania, PhD dissertation*. London: Department of Development Studies, SOAS, University of London.

Oumarou, A., 2015. La migration féminine, une stratégie extra-agricole d'adaptation aux changements climatiques et environnementaux dans l'Imanan (Niger). Dans: *Les sociétés rurales face aux changements climatiques et environnementaux en Afrique de l'Ouest*. Marseille: IRD Éditions, pp. 315-334.

Oumarou, B., 2011. *Pasteurs nomades face à l'État du Niger*. Paris: L'Harmattan.

Ourdan, R., 2011. Six mois de guerre, de la révolte de Benghazi à la chute de Tripoli. *Le Monde*, pp. https://www.lemonde.fr/libye/article/2011/08/22/six-mois-de-guerre-de-la-revolte-de-benghazi-a-la-chute-de-tripoli_1562020_1496980.html.

OXFAM, 2017. *An Emergency For Whom ? The EU Emergency Trust Fund for Africa – migratory routes and development aid in Africa*, https://www-cdn.oxfam.org/s3fs-public/file_attachments/bp-emergency-for-whom-eutf-africa-migration-151117-en_1.pdf: OXFAM Briefing note .

Paasi, A., 1998. Boundaries as social processes: Territoriality in the world of flows. *Geopolitics*, 3(1), pp. 69-88.

Paasi, A., 2009. Bounded spaces in a 'borderless world': border studies, power and the anatomy of territory. *Journal of Power*, pp. 213-234.

- Paassi, A. et al., 2022. Locating the territoriality of territory in border studies. *Political Geography* 95, p. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0962629821002444?via%3Dihub>.
- Pacciardi, A. & Berndtsson, J., 2022. EU border externalisation and security outsourcing: exploring the migration industry in Libya. *Journal of Ethnic and Migration*, p. DOI: 10.1080/1369183X.2022.2061930.
- Parau, P., Lemnaru, C. & Potolea, R., 2017. Chapter 10 - Opinion Leader Detection. Dans: F. Pozzi, E. Fersini, E. Messina & B. Liu, édés. *Sentiment Analysis in Social Networks*. s.l.:Morgan Kaufmann, pp. 157-170.
- Pardellas, J. M., 2002. Fuerteventura Blinda Con Alta Tecnología Sus Costas Para Detectar Pateras. *El País*, p. https://elpais.com/diario/2002/06/25/espana/1024956005_850215.html.
- Parker, N. & Vaughan-Williams, N., 2009. Lines in the Sand? Towards an Agenda for Critical Border Studies. *Geopolitics*, pp. 582-587.
- Parker, N. & Vaughan-Williams, N., 2012. Critical Border Studies: Broadening and Deepening the 'Lines in the Sand' Agenda. *Geopolitics*, pp. 727-733.
- Parkin, R., 1993. The joking relationship and kinship: charting a theoretical dependency. *Journal of the Anthropological Society of Oxford*, pp. 251-263.
- Parreñas, R., 2015. *Servants of Globalization. Migration and Domestic Work, Second Edition*. Redwood City: Stanford University Press.
- PDES, 2022. *Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2022-2026. Volume I : Diagnostic stratégique*, Niamey : <http://www.finances.gouv.ne/index.php/actualites/publications-du-ministere/file/890-pdes-volume-i-diagnostic-strategiques>: Ministère du Plan.
- Pécoud, A., 2015. *Depoliticising Migration. Global Governance and International Migration Narratives*. Basingstoke: Palgrave Macmillan.
- Perladi, M., 2011. *D'une Afrique à l'autre. Migrations subsahariennes au Maroc*. Paris: Karthala.
- Pérouse de Montclos, M.-A., 2012. Boko Haram et le terrorisme islamiste au Nigeria: insurrection religieuse, contestation politique ou protestation sociale?. *Questions de recherche / Research Questions, Centre d'études et de recherches internationales (CERI-Sciences Po/CNRS)*, p. https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2282542.
- Perrin, D., 2017. Niger : Quelles relations entre dynamiques d'acteurs et dynamiques juridiques et politiques concernant les migrations ?. *MOVIDA*, p. <https://movida.hypotheses.org/2032>.
- Perrin, D., 2018. *Entraves aux mobilités et droit à la migration en Afrique méditerranéenne et sahélienne - Quelques réflexions autour de deux " cas d'école ", le Maroc et le Niger.*, [En ligne] : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02066695/document>: hal-02066695.
- Perrin, J.-P., 2006. Les migrants de la galère aux Iles Canaries. *Liberation*, pp. https://www.liberation.fr/evenement/2006/05/27/les-migrants-de-la-galere-aux-iles-canaries_40678/.
- Pian, A., 2009. *Aux nouvelles frontières de l'Europe. L'aventure incertaine des Sénégalais au Maroc*. Paris: La Dispute.
- Pian, A., 2009. Entre « visibilisation » et « invisibilisation », les migrations subsahariennes au Maroc. Dans: *Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes. Immigration sur émigration*. Paris: Karthala, pp. 63-85.
- Plank, D., 1993. Aid, debt and the end of sovereignty: Mozambique and its donors. *Journal of Modern African Studies*, 31(3), pp. 407-430.
- Plank, F., 2020. The unintended consequences of regional security cooperation in West Africa-EU relations beyond the African Peace and Security Architecture. Dans: *The Unintended Consequences of Interregionalism. Effects on Regional Actors, Societies and Structures. 1st Edition*. s.l.:Routledge, pp. 125-143.
- Pliez, O., 2004. Le bassin du lac Tchad, un espace migratoire polarisé par la Lybie ?. *Politique africaine*, pp. 42-58.

- Pliez, O., 2006. Nomades d'hier, nomades d'aujourd'hui. Les migrants africains réactivent-ils les territoires nomades au Sahara ?. *Annales de géographie*, pp. 688-707.
- Pliez, O., 2011. *Les cités du désert. Des villes sahariennes aux saharatowns*. Paris: IRD Editions & Presses Universitaires du Mirail.
- PNUD, 2020. *Rapport sur le développement humain 2020. La prochaine frontière : Le développement humain et l'Anthropocène*, New York: PNUD.
- Podkul, J. & Kysel, I., 2015. Interdiction, Border Externalization, and the Protection of the Human Rights of Migrants. *Human Rights Institute Georgetown Law*, pp. <https://www.law.georgetown.edu/human-rights-institute/wp-content/uploads/sites/7/2017/07/2015-WRC-HRI-Submission-to-IACmHR.pdf>.
- Popescu, G., 2012. *Bordering and ordering the twenty-first century: Understanding borders*. Lanham: Rowman & Littlefield Publishers.
- Poutignat, P. & Streiff-Fénart, J., 2010. Migration Policy Development in Mauritania: Process, Issues, and Actors. Dans: *The Politics of International Migration Management*. Basingstoke: Palgrave Macmillan, pp. 202-219.
- Power, M. & Mohan, G., 2010. Towards a Critical Geopolitics of China's Engagement with African Development. *Geopolitics*, pp. 462-495.
- Prasse, K.-G., Ghabdouane, M. & Ghoubeïd, A., 2003. *Dictionnaire Touareg - Français (Niger): A-L*. Copenhagen: Museum Tusulanum Press, University of Copenhagen.
- Puig, O., 2019. Les migrants nigériens de retour de Libye. Ethnographie entre instabilité, précarité et honnêteté. *Migrinter [En ligne]*, pp. <https://doi.org/10.4000/e-migrinter.1721>.
- Radcliffe-Brown, A., 1940. On Joking Relationships. *Africa: Journal of the International African Institute*, pp. 195-210.
- Raeymaekers, T., 2014. Introduction Europe's Bleeding Border and the Mediterranean as Relational Space. *ACME: An International Journal for Critical Geographies*, 13 (2), pp. 163-172.
- Raffestin, C., 1990. La frontière comme représentation : discontinuité géographique et discontinuité idéologique. *Relations internationales*, pp. 295-303.
- Raineri, L., 2021. The Bioeconomy of Sahel Borders: Informal Practices of Revenue and Data Extraction. *Geopolitics*, pp. 1470-1491.
- Raineri, L., 2018. Human smuggling across Niger : State-sponsored protection rackets and contradictory security imperatives. *The Journal of Modern African Studies*, 56 (1), pp. 63-86.
- Rainfroy, C. & Pauron, M., 2015. Jorge Carlos Fonseca : « Le Cap-Vert doit être inclus dans le fonds d'urgence de l'Europe sur la migration ». *Jeune Afrique*, pp. <https://www.jeuneafrique.com/278036/politique/jorge-carlos-fonseca-cap-vert-etre-inclus-fonds-urgence-de-leurope-migration/>.
- Raleigh, C., Nsaibia, H. & Dowd, C., 2020. The Sahel Crisis since 2012. *African Affairs*, pp. 123-143.
- Ramesh, A., 2022. *EU chief's 'jungle' comments say more about Europe than the rest of the world*. [En ligne] Available at: <https://thehill.com/opinion/international/3698309-eu-chiefs-jungle-comments-say-more-about-europe-than-the-rest-of-the-world/>
- Ratha, D. D., Mohapatra, S. & Silwal, A., 2011. *Migration and Remittances Factbook 2011*, Washington DC : <https://doi.org/10.1596/978-0-8213-8218-9>: World Bank Group.
- Ratha, D. & Zhimei, X., 2008. *Migration and Remittances Factbook 2008*, <https://doi.org/10.1596/978-0-8213-7413-9>: World Bank.
- Reece, J., 2016. *Violent Borders. Refugees and the Right to Move*. New York: Verso.
- Reece, J., 2019. *Open Borders: In Defense of Free Movement*. Athens, Georgia: University of Georgia Press.

- Rees, W., 2008. Inside out: the external face of EU internal security policy. *European Integration*, pp. 97-111.
- Rey, A., 2016. *Dictionnaire Historique de la langue française - Nouvelle édition augmentée par Alain Rey*. Paris: Le Robert.
- Ridde, V., 2012. Réflexions sur les per diem dans les projets de développement en Afrique. *Bulletin de l'APAD [En ligne]*, p. URL : <http://journals.openedition.org/apad/4111> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/apad.4111>.
- Risse-Kappen, T., 1995. *Bringin Transnational Relations Back In. Non-State Actors, Domestic Structures and International Institutions..* Cambridge: Cambridge University Press.
- Rivera, M., Soderstrom, S. B. & Uzzi, B., 2010. Dynamics of Dyads in Social Networks: Assortative, Relational, and Proximity Mechanisms. *Annual Review of Sociology*, pp. 91-115.
- Robert-Muller, C. & Allix, A., 1923. Un type d'émigration alpine : les colporteurs de l'Oisans. *Revue de Géographie Alpine*, pp. 585-634.
- Rocquet, N., 2015. La nouvelle guerre civile libyenne. *Revue Défense Nationale*, pp. 44-49.
- Rodier, C., 2010. Frontex, l'agence tout risque. *Plein droit*, pp. 8-11.
- Rose, G., 1997. Situating knowledges: positionality, reflexivities and other tactics. *Progress in Human Geography*, pp. 305-320.
- Rouch, J., 1956. *Migrations au Ghana (Gold coast) (enquête 1953-1955)*. Paris: Société des africanistes : https://www.persee.fr/docAsPDF/jafr_0037-9166_1956_num_26_1_1941.pdf.
- Rubio-Golsmith, R., McCormick, M., Martinez, D. & Duarte, I., 2006. *The 'Funnel Effect' & Recovered Bodies of Unauthorized Migrants Processed by the Pima County Office of the Medical Examiner, 1990-2005*, https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3040107: The Binational Migration Institute (BMI).
- Rumford, C., 2006. Theorizing borders. *European journal of social theory*, 9(2), pp. 155-169.
- Rumford, C., 2008. Introduction : Citizens and Borderwork in Europe.. *Space and Polity*, pp. 1-12.
- Rumford, C., 2014. *Cosmopolitan Borders..* Basingstoke: Palgrave Pivot.
- Saddiki, S., 2012. Les clôtures de Ceuta et de Melilla. Une frontière européenne multidimensionnelle. *Études internationales*, pp. 49-65.
- Sager, A., 2020. *Against Borders. Why the World Needs Free Movement of People*. Lanham, Maryland: Rowman & Littlefield Publishers / Rowman & Littlefield International.
- Salmons, J., 2021. *Doing qualitative research online*. s.l.:Sage Publications Ltd..
- Salter, M. B., 2012. Theory of the / : The Suture and Critical Border Studies. *Geopolitics*, pp. 734-755.
- Salvador, A., 2022. Interior instalará dos estaciones sensoras más en Ceuta para detectar pateras y narcolanchas. *El Independiente*, pp. <https://www.elindependiente.com/espana/2022/05/03/interior-instalara-dos-estaciones-sensoras-mas-en-ceuta-para-detectar-pateras-y-narcolanchas/>.
- Samers, M., 2004. An emerging geopolitics of "illegal" immigration in the European union. *Journal of Migration and Law*, pp. 27-45.
- Sandelowski, M., Voils, C. I., Leeman, J. & Crandell, J. L., 2012. Mapping the Mixed Methods–Mixed Research Synthesis Terrain. *Journal of Mixed Methods Research*, pp. 317-331.
- Sandström, A., 2011. Social networks, joint image building, and adaptability: the case of local fishery management. Dans: Ö. Bodin & C. Prell, édés. *Social networks and natural resource management: uncovering the social fabric of environmental governance*. Cambridge: Cambridge University Press, pp. 288-321.
- Sanyal, R., 2020. Positionality. Dans: *Research Ethics for Human Geography: A Handbook for Students..* s.l.:Sage, pp. 25-32.
- Sassen, S., 2007. *A Sociology of Globalization*. New York: W.W. Norton.

- Saurin, J., 2006. International Relations as the imperial illusion: or, the need to decolonize IR. Dans: *Decolonizing International Relations*. Lanham: Rowman & Littlefield Publishers, pp. 23-42.
- Savin-Baden, M. & Major, C. H., 2013. *Qualitative research : the essential guide to theory and practice*. Oxon ; New York : Routledge.
- Sayad, A., 1999. Immigration et "pensée d'Etat". *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, pp. 5-14.
- Schain , M. A., 2009. The state strikes back: Immigration policy in the European Union. *European Journal of International Law*, pp. 93-109.
- Schmitt, C., 2001. *Le Nomos de la terre dans le droit des gens du jus publicum europaeum*. Paris: PUF.
- Schmoll, C., 2020. *Les Damnées de la mer. Femmes et frontières en Méditerranée..* Paris: La Découverte.
- Scott, J., 2017. *Social Network Analysis, 4th ed..* London: SAGE Publications Ltd.
- Scott, J. & Carrington, P. J., 2011. *The SAGE Handbook of Social Network Analysis*. London: SAGE Publications Ltd.
- Scott, J. W., 2020. Introduction to a research agenda for border studies. Dans: *A Research Agenda for Border Studies*. Cheltenham: Edward Elgar Publishing, pp. 3-24.
- SE/CNEDD, 2021. *Etat de l'environnement au Niger, version provisoire*, Niamey, Niger: République du Niger, Cabinet du Premier ministre.
- Seidou, O. et al., 2006. *Variabilité des Rendements du Mil au Niger - Impact du Climat et des Facteurs de Gestion*, Niamey: Rapport du Centre Régional AGRHYMET.
- Shamir, R., 2005. Without Borders? Notes on Globalization as a Mobility Regime. *Sociological Theory*, pp. 197-217.
- Shaw, W., 2007. *Migration in Africa : a review of the economic literature on international migration in 10 countries (English)*, Washington, D.C. : World Bank Group.
- Sidikou, A. H., 1974. *Sédentarité et mobilité entre Niger et Zgaret*. Niamey: Études Nigériennes.
- Sierpinski, B., 2013. La légalité internationale de la sécession touareg au Nord du Mali ?. *Civitas Europa*, pp. 19-33.
- Soto, G., 2018. Banal materiality and the idea of sovereignty: The migration funnel effect and the policing of the US-Mexico border, 2000–2016.. *Political Geography*, 66, pp. 113-129.
- Sozen, H. C. & Sagsan, M., 2010. The brokerage roles in the organizational networks and manipulation of information flow. *International Journal of eBusiness and eGovernment Studies*.
- SP/CCM, 2020. *Bilan migration Niger 2018-2019*, Niamey : <https://www.migration-sppcm.ne/sites/default/files/2021-07/BILAN%20MIGRATION%20NIGER%202018-2019.pdf>: Cadre de Concertation sur la Migration.
- Spinelli, F., 2022. L'efficacité de l'aide européenne pour la lutte contre l'immigration africaine en question. *Voxeurop*, pp. <https://voxeurop.eu/fr/lefficacite-de-laide-europeenne-pour-la-lutte-contre-limmigration-africaine-en-question/>.
- Spiro, E. S., Acton, R. M. & Butts, C. T., 2013. Extended structures of mediation: Re-examining brokerage in dynamic networks. *Social Networks*, pp. 130-143.
- Spittler, G., 1993. *Les Touaregs face aux sécheresses et aux famines. Les Kelewey de l'air (Niger) (1900-1985)*. Paris: Karthala.
- Squire, V., 2011. *The Contested Politics of Mobility. Borderzones and Irregularity*. New York & London: Routledge.
- STITI, S., 2019. De l'effectivité des accords bilatéraux de réadmission ratifiés par l'Algérie. *Revue des études sur l'effectivité del a norme juridique*, pp. 230-242.
- Stokke, O., 2013. *Aid and political conditionality*. s.l.:Routledge.
- Streiff-Fénart, J. & Segatti, A., 2012. *The Challenge of the Threshold: Border Closures and Migration Movements in Africa*. Lanham: Lexington Books.

- Szent-Ivanyi, B., 2021. Practising what they preach? Development NGOs and the EU's Emergency Trust Fund for Africa. *Third World Quarterly*, pp. 2552-2571.
- Tabarly, S., 2008. Un espace sous tensions. *Géococonfluences*, pp. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/etpays/Medit/MeditDoc.htm>.
- Tashakkori, A. & Creswell, J. W., 2007. The New Era of Mixed Methods. *Journal of Mixed Methods Research*, pp. 3-7.
- Testas, A., 2001. Maghreb-EU Migration: Interdependence, Remittances, the Labour Market and Implications for Economic Development. *Mediterranean Politics*, pp. 64-80.
- Teule, C., 2017. « Accord » UE-Turquie : le troc indigne. *Plein droit*, pp. 23-26.
- Ticktin, M., 2009. The Offshore Camps of the European Union: At the Border of Humanity. *Paper presented at the American Anthropological Association Annual Meetings*, pp. https://www.researchgate.net/profile/Miriam-Ticktin/publication/228379948_The_Offshore_Camps_of_the_European_Union_At_the_Border_of_Humanity/links/559aa15808ae21086d27651b/The-Offshore-Camps-of-the-European-Union-At-the-Border-of-Humanity.pdf.
- Tidjani Alou, M., 1994. Les projets de développement sanitaire face à l'administration au Niger. *Santé publique*, pp. 381-392.
- Tidjani Alou, M., 1996. Les coopérations dans l'arène nationale. Dans: *L'ambiguïté de la coopération au développement*. Genève: Graduate Institute Publications, pp. 65-75.
- Tinguri, K. L., 1990. Crise économique et ajustement structurel (1982-1988). *Politique africaine*, pp. 76-86.
- Tinti, P. & Westcott, T., 2016. *The Niger-Libya corridor: Smugglers' perspectives*, https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/paper299_2.pdf: Institute for Security Studies, ISS paper 299.
- Tisseron, A., 2021. *Une boîte de Pandore. Le Burkina Faso, les milices d'autodéfense et la loi sur les VDP dans la lutte contre le jihadisme*, Dakar-Fann : <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/fes-pssc/17591-20210423.pdf>: Friedrich-Ebert-Stiftung.
- Toma, S. & Vause, S., 2014. Gender Differences in the Role of Migrant Networks: Comparing Congolese and Senegalese Migration Flows. *International Migration Review* 48(4), pp. 972-997.
- Torre-Cantalapiedra, E. & Yee-Quintero, J. C., 2018. México ¿una frontera vertical? Políticas de control del tránsito migratorio irregular y sus resultados, 2007-2016. *LiminaR vol.16 no.2 San Cristóbal de las Casas jul./dic. 2018*, pp. 87-104.
- Tracy, S. J., 2019. *TRACY, Sarah J. Qualitative research methods: Collecting evidence, crafting analysis, communicating impact*. s.l.: John Wiley & Sons.
- Trémolières, M., Walther, O. & Radil, S., 2020. *The geography of conflict in north and west africa*, Paris: OECD.
- Triandafyllidou, A. & Dimitriadi, A., 2014. Deterrence and Protection in the EU's Migration Policy. *The International Spectator*, 49(4), pp. 146-162.
- Tsing, A. L., 2004. *Friction: An Ethnography of Global Connection*. Princeton: Princeton University Press.
- Tubiana, J., Warin, C. & Saeneen, G. M., 2018. *Multilateral Damage: The impact of EU migration policies on central Saharan routes*, Amsterdam: Clingendael, CRU Report.
- Ulman, L., Dickens, W. T. & Eichengree, B., 1993. *Labor and an integrated Europe*. Washington, D.C.: The Brookings Institution.
- UN DESA, 2020. *International Migrant stock 2020*, <https://www.un.org/development/desa/pd/content/international-migrant-stock>: United Nations Department of Economic and Social Affairs, Population Division.
- UN DESA, 2020. *International Migration 2020 Highlights*, New York: United Nations Publication.

UNHCR & MMC, 2020. 'On this Journey, no one Cares if you Live or Die'. Abuse, protection, and justice along routes between East and West Africa and Africa's Mediterranean coast, [En ligne]: The UN Refugee Agency - UNHCR & Mixed Migration Center - MMC : <https://mixedmigration.org/resource/on-this-journey-no-one-cares-if-you-live-or-die/>.

UNHCR, 2012. *Triste record pour les traversées de la Méditerranée par les migrants et les réfugiés en 2011*. [En ligne]
Available at: <https://www.unhcr.org/fr/news/briefing/2012/1/4f280ad3c/triste-record-traversees-mediterranee-migrants-refugies-2011.html>

UNHCR, 2020. *Crise au Sahel: réponse d'urgence et de protection du HCR*, <https://data.unhcr.org/fr/documents/details/76875>: UNHCR.

UNHCR, 2022. *Nigerian refugees in Chad, Cameroon and Niger*. [En ligne]
Available at: <https://data.unhcr.org/en/situations/nigeriasituation>

UNHCR & MMC, 2020. *On this journey, no one cares if you live or die. ' Abuse, protection, and justice along routes between East and West Africa and Africa's Mediterranean coast*, <https://www.unhcr.org/media/journey-no-one-cares-if-you-live-or-die-abuse-protection-and-justice-along-routes-between-0>: UNHCR & MMC.

Valente, T. W., 2010. *Social Networks and Health: Models, Methods, and Applications*. Onlign e dn éd. New York: Oxford Academic.

Valera Huerta, A., 2018. Migrants Trapped in the Mexican Vertical Border.. *Border Criminologies*, pp. Available at: <https://www.law.ox.ac.uk/research-subject-groups/centre-criminology/centreborder-criminologies/blog/2018/06/migrants-trapped> (Accessed 30/06/2021)..

Van Houtum, H., 2005. The geopolitics of borders and boundaries. *Geopolitics*, pp. 672-679.

Vaughan-Williams, N., 2008. Borderwork beyond inside/outside? Frontex, the citizen-detective and the war on terror. *Space and Polity*, 12 (1), pp. 63-79.

Vittot, A., 2022. Le Dispositif Militaire Français En Afrique: Entre Héritage Colonial et Transformations. *Diplomatie*, pp. 45-49.

Vives, L., 2017. Unwanted sea migrants across the EU border: The Canary Islands. *Political Geography*, pp. 181-192.

Vourc'h, A. & Boukar Moussa, M., 1992. *L'expérience de l'allègement de la dette du Niger*, Paris: OCDE/GD.

Walia, H., 2013. *Undoing Border Imperialism*. Washington, DC: Ak Press.

Walker, A., 2012. *What Is Boko Haram? Special Report 308*, Washington, DC : <https://www.usip.org/sites/default/files/SR308.pdf>: United States Institute of Peace. .

Walther O, C. Leurprecht & D. Skillicom, 2020. Political fragmentation and alliance among armed non-state actors in North and West Africa (1997-2014). *Terrorism and Political Violence*, Vol 32/1, pp. 167-186.

Walther, O., 2014. Trade networks in West Africa: a social network approach. *Journal of Modern African Studies*, pp. 179-2003.

Walther, O., 2015a. Business, Brokers and Borders: The Structure of West African Trade Networks. *The Journal of Development Studies*, p. 603–620.

Walther, O., 2015b. Social Network Analysis and Informal Trade.

Walther, O. & Leurprecht, C., 2015. Mapping and deterring violent extremist networks in North-West Africa.. *Department of Border Region Studies Working Paper*, pp. https://www.cve-kenya.org/media/library/WaltherLeurprecht_2015_Mapping_and_deterring_violent_extremist_networks_in_North-West_Africa.pdf.

Walters, W., 2006. Border/Control. *European Journal of Social Theory*, pp. 187-203.

Wasserman, S. & Faust, K., 1994. *Social Network Analysis: Methods and Applications (Structural Analysis in the Social Sciences)*. Cambridge: Cambridge University Press..

- Wastl-Walter, . D., 2011. *The Ashgate Research Companion to Border Studies*. Farnham: Ashgate.
- Watts, D. J. & Strogatz, S. H., 1998. Collective dynamics of ‘small-world’ networks. *Nature*, pp. 440-442.
- Wetherell, C., 1998. Historical Social Network Analysis. *International Review of Social History*, Volume 43,, pp. 125-144.
- Wihtol de Wenden, C., 2017. *La question migratoire au XXIe siècle. Migrants, réfugiés et relations internationales..* Paris: Presses de Sciences Po.
- Williams, D., 2008. *The World Bank and Social Transformation in International Politics*. London: Routledge.
- Williams, D. & Tom, Y., 1994. Governance, the World Bank and liberal theory. *Political Studies*, pp. 84-100.
- Williams, D. & Tom, Y., 2009. The international politics of social transformation: trusteeship and intervention in historical perspective. Dans: *Empire, Development and Colonialism: The past in the present* . Woodbridge: James Currey.
- Wilson, T. M. & Donnan, H., 2012. *A Companion to Border Studies*. Hoboken: Wiley-Blackwell.
- Wimmer, A., 1996. L'héritage de Herder : nationalisme, migrations et la pratique théorique de l'anthropologie. *Tsantsa : Revue de la Société Suisse d'Ethnologie*, pp. 4-18.
- Woldemichael, S., 2022. *Africa should be better prepared for Europe's security funding shift*, <https://issafrica.org/iss-today/africa-should-be-better-prepared-for-europes-security-funding-shift>: Institute for Security Studies.
- World Bank, 2020. *The African Continental Free Trade Area : Economic and Distributional Effects*, Washington, DC: World Bank.
- Wrong, D., 1995. *Power. Its Forms, Bases and Uses*. 1st edition éd. London: Routledge.
- Yang, Z., Algesheimer, R. & Tessone, C. J., 2016. A Comparative Analysis of Community Detection Algorithms on Artificial Networks. *Scientific Reports*, p. 30750: <https://doi.org/10.1038/srep30750>.
- Yardley, L. & Bishop, F., 2017. Mixing qualitative and quantitative methods: A pragmatic approach. Dans: *The SAGE Handbook of Qualitative Research in Psychology, Second Edition*. s.l.:SAGE, pp. 352-370.
- Youngs, R., 2002. The European Union and Democracy Promotion in the Mediterranean: A New or Disingenuous Strategy?. *Democratization*, pp. 40-62.
- Zachariah, K. C. & Condé, J., 1981. *Migration in West Africa: demographic aspects*. New York: Oxford University, Press for the World Bank.
- Zaiotti, R., 2007. Of friends and fences: Europe's neighbourhood policy and the ‘gated community syndrome’. *European Integration* , pp. 143-162.
- Zakaria, S. & Boubacar, H., 2003. *Etude sur les conditions de vie des migrants ayant fui la guerre en Côte d'Ivoire dans les communautés de la région de Tahoua*, Konni: Care International.
- Zandonini, G., 2018. Agadez, le terminus des migrants. *Paris Match*, pp. <https://www.parismatch.com/Actu/International/Agadez-le-terminus-des-migrants-1573683#9>.
- Zandonini, G., 2019. [En ligne]
Available at: <https://www.thenewhumanitarian.org/news-feature/2019/06/06/biometrics-new-frontier-eu-migration-policy-niger>
- Zanger, S. C., 2000. Good governance and European aid: The impact of political conditionality.. *European Union Politics*, pp. 293-317.
- Zanker, F., 2019. Managing or restricting movement? Diverging approaches of African and European migration. *Comparative Migration Studies*, pp. 1-18.
- Zanker, F., Bisong, A., Arhin-Sam, K. & Jegen, L., 2020. *Free movement in West Africa: Juxtapositions and Divergent Interests* , <https://ecdpm.org/wp->

content/uploads/MEDAM_PolicyBrief_ECOWAS.pdf: Mercator Dialogue on Asylum and Migration (MEDAN).

Zardo, F., 2022. The EU Trust Fund for Africa: Geopolitical Space Making through Migration Policy Instruments. *Geopolitics* , pp. 584-603.

Zhou, S., Zhu, J. & Zheng, G., 2021. Whom you connect with matters for transparency: Board networks, political embeddedness, and information disclosure by Chinese foundations. *Nonprofit Management and Leadership*, pp. 1-20.

Zolberg, A., 2003. The archaeology of remote control. Dans: A. Fahrmeir, O. Faron & P. Weil, édés. *Migration control in the North Atlantic world: The evolution of state practices in Europe and the United States from the French revolution to the inter-war period*. s.l.:Berghahn Books, pp. 195-222.

Zurlo, Y., 2011. Ceuta et Melilla : Villes espagnoles ou dernières colonies en Afrique ?. *Grande Europe*, pp. 1-10.

ANNEXES

Table des matières

Résumé.....	II
Abstract	III
Dédicaces	IV
Remerciements	V
Table des matières	VII
Sigles et abréviations.....	X
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	- 1 -
1. Genèse et évolution de la politique extérieure de l'UE en matière de migrations.....	- 5 -
1.1. La création de l'espace Schengen : le début du processus de l'externalisation de la politique migratoire européenne	- 5 -
1.2. La crise géopolitique de 2015 comme catalyseur d'un processus d'externalisation déjà en marche- 7 -	
1.3. Le Niger dans le viseur des dispositifs d'externalisation des politiques migratoires dans les confins saharo-sahéliens.....	- 9 -
2. Analyse conceptuelle et perspectives critiques sur l'externalisation des frontières	- 12 -
2.1. Que voyons-nous lorsque nous regardons « <i>de l'autre côté de la frontière</i> » ?.....	- 12 -
2.2. Repenser le concept d'externalisation des frontières de l'UE : vers un changement (nécessaire) de perspective	- 14 -
2.2.1. Définition de l'externalisation : un concept en quête de sens	- 14 -
2.2.2. L'externalisation : un concept trop ambigu et trop eurocentré ?	- 15 -
2.2.3. Repenser le concept d'externalisation dans le contexte saharo-sahélien : critiques et perspectives	- 16 -
2.3. Positionnement terminologique : prendre la distance critique nécessaire	- 18 -
2.3.1. « Externalisation des frontières » de l'UE	- 18 -
2.3.2. Construction sociale et légale de l'illégalité dans un contexte d'externalisation	- 18 -
2.3.2.1. <i>Analyse critique de la catégorie du migrant « illégal »</i>	- 18 -
2.3.2.2. Lexicographie locale et construction discursive de la catégorie de « migrant » au Niger dans un contexte d'externalisation du contrôle des migrants	- 20 -
3. Structure de la thèse	- 22 -
3.1. Évolution des dynamiques migratoires nigériennes et émergence du Niger comme lieu de projections des intentions européennes	- 22 -
3.2. Investissement du territoire nigérien par « l'industrie migratoire » européenne : internalisation de l'externalisation, dynamiques de pouvoir et de résistance	- 23 -
3.3. Une frontiérisation inédite et létale : la gestion des frontières nigériennes à l'heure de l'internationalisation de la gestion des migrations au Niger	- 23 -

PREMIÈRE PARTIE	- 25 -
ÉVOLUTION DES DYNAMIQUES MIGRATOIRES ET ÉMERGENCE DU NIGER EN TANT QUE LIEU DE PROJECTION DES INTENTIONS EUROPÉENNES	- 25 -
CHAPITRE I	- 26 -
Analyser « l’externalisation » des politiques migratoires européennes au Niger : Problématique de la recherche et ses méthodes d’investigation à l’épreuve des subjectivités du chercheur	- 26 -
Introduction	- 27 -
1. Questionnements de recherche : Analyser l’impact et les implications de l’externalisation des politiques migratoires européennes au Niger	- 28 -
1.1. Transformations dans les dynamiques migratoires nigériennes : L’émergence du Niger comme espace de projection des intentions européennes.....	- 29 -
1.2. Quadrillage du territoire nigérien : La souveraineté du Niger à l’épreuve de l’internationalisation de la gestion des migrations	- 30 -
1.3. <i>De l’autre côté de la frontière</i> : Frontiérisation du territoire nigérien	- 32 -
2. Frontiérisation et contrôle des migrations dans la bande saharo-sahélienne : Une thématique et un terrain largement inexploré par les <i>Border Studies</i>	- 33 -
2.1. Le mirage du Sahara incontrôlé : Réévaluation des dynamiques frontalières et de la gestion des migrations dans la bande saharo-sahélienne	- 34 -
2.2. Plus qu’une ligne, la frontière, un dispositif socio-spatial oscillant entre ouverture et fermeture (<i>Bordering & Debordering</i>)	- 35 -
2.3. Les acquis des <i>Critical Border Studies</i> pour saisir les dynamiques en cours au Niger	- 37 -
2.4. Des évolutions qui s’inscrivent dans le cadre plus global de l’externalisation	- 39 -
3. <i>Bricoler</i> et négocier l’accès au terrain : Questions de méthode	- 42 -
3.1. Un « <i>bricolage méthodologique</i> » basé sur la Grounded Theory ?.....	- 43 -
3.2. Présentation des terrains d’enquêtes.....	- 45 -
3.2.1. « <i>Ici on met en œuvre seulement</i> » : De l’autre côté de la frontière, au Niger !.....	- 45 -
3.2.2. « <i>Tout est pensé là-bas</i> » : De ce côté de la frontière, l’Europe !	- 52 -
4. Les manières de « faire du terrain » : Faire face aux lois du terrain	- 53 -
4.1. « <i>Elle est donc où ta Kalachnikov ?</i> » : La positionalité du chercheur	- 53 -
4.2. « <i>Vous avez la montre, nous avons le temps</i> » : De la notion du temps en contexte nigérien ..	- 57 -
4.3. Les outils classiques de production des données.....	- 59 -
4.3.1. Les entretiens semi-directifs.....	- 59 -
4.3.2. L’(im)mobilité comme terrain d’observation des pratiques frontalières	- 60 -
4.3.3. Production de la donnée cartographique	- 62 -
Conclusion.....	- 62 -
CHAPITRE II.....	- 65 -
La construction de l’entonnoir migratoire nigérien : Les effets conjugués des contrôles frontaliers et de l’instabilité politique sous-régionale sur les trajectoires migratoires.....	- 65 -

Introduction	- 66 -
1. Les géographies mouvantes de la migration et des contrôles frontaliers : L'effet d'entonnoir et la résilience des routes migratoires dans le contexte hispano-africain.....	- 67 -
1.1. Le verrouillage du détroit de Gibraltar : Les prémices de la mise en place de l'entonnoir migratoire nigérien ?.....	- 68 -
1.1.1. Verrou géostratégique et porte d'entrée : La géographie et la géopolitique complexes du détroit de Gibraltar	- 69 -
1.1.2. Enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla : Évolution des politiques frontalières européennes et effets sur les migrations africaines	- 71 -
1.1.2.1. Frontières fortifiées et contrôle migratoire : Les barrières infranchissables de Ceuta et Melilla -	- 72 -
1.1.2.2. Le Système intégré de Surveillance extérieure (SIVE) pour contrôler les frontières méridionales de l'Europe.....	- 74 -
1.1.2.3. Le rôle stratégique du Maroc dans le verrouillage des routes du détroit de Gibraltar -	- 78 -
1.2. Verrouillage des routes de la côte atlantique.....	- 81 -
1.2.1. Verrouillage des routes à destination des îles Canaries.....	- 81 -
1.2.2. Opérations renforcées de Frontex au large des côtes africaines : Gestion intégrée, interception des migrations et impact sur les routes transsahariennes	- 83 -
2. bouleversements géopolitiques régionaux et dynamiques migratoires : Le chaos politico-sécuritaire saharo-sahélien comme catalyseur de l'effet entonnoir	- 88 -
2.1. Répercussions des activités du groupe terroriste Boko Haram sur les mobilités dans la région du Lac Tchad : Origines et conséquences	- 91 -
2.1.1. Émergence de Boko Haram : Genèse (simplifiée) et évolution idéologique.....	- 92 -
2.1.2. Afflux des réfugiés nigériens vers le Niger : Échapper au règne de la terreur de Boko Haram -	- 95 -
2.2. De la chute du régime de Kadhafi à l'implosion du nord du Mali : Émergence des mouvements militants et conséquences sur les trajectoires migratoires	- 98 -
2.2.1. La chute de Kadhafi et le retour des combattants Touaregs au Mali : Les prémices d'un conflit -	- 98 -
2.2.2. Formation et ascension du Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA) : Des griefs locaux à la rébellion armée.....	- 99 -
2.2.3. Le nord du Mali sous le contrôle d'une mosaïque des groupes armés terroristes ...-	- 100 -
Conclusion.....	- 108 -
CHAPITRE III	- 110 -
De l'état(État) de transit à la nasse : Évolution des pratiques et des dynamiques migratoires nigériennes	- 110 -
Introduction	- 111 -
1. Le Niger, un pays où se juxtaposent plusieurs formes de mobilités.....	- 111 -
1.1. Brève analyse des contextes climatique et socio-économique façonnant les dynamiques des mobilités au Niger	- 111 -
1.1.1. Profil démographique : Une population juvénile et à dominante rurale.....	- 112 -

1.1.2.	Défis environnementaux : Aridité extrême et variabilité du climat	- 113 -
1.1.3.	Une économie dominée par le secteur agricole : Vulnérabilités et résilience	- 114 -
1.2.	La migration au Niger : Plus qu'une stratégie de résilience, une nécessité.....	- 115 -
1.2.1.	Analyse spatiale des tendances de la migration interne au Niger.....	- 115 -
1.2.2.	Déterminants de la migration (internes ou pas) des Nigériens	- 118 -
1.3.	Les déplacements à l'intérieur du pays : Fuir les violences armées	- 120 -
2.1.	Une tradition relativement récente d'accueil des réfugiés relativement récente	- 127 -
2.2.	Prédominance de Nigériens et de Maliens parmi les personnes fuyant les violences politico-sécuritaires vers le Niger	- 129 -
3.	Migrations internationales au Niger : Des mouvements essentiellement intra-africains.....	- 134 -
3.1.	L'Afrique de l'Ouest, principal réceptacle des migrants nigériens	- 134 -
3.1.1.	Une migration internationale frontalière	- 135 -
3.1.2.	Influences coloniales sur les traditions de mobilité au Niger	- 137 -
3.2.	Migration des Nigériens vers l'Afrique du Nord : L'Algérie et la Libye comme principales destinations.....	- 139 -
3.2.1.	Une ancienne tradition de circulations commerciales transsahariennes.....	- 140 -
3.2.2.	Une migration en période de soudure ou migration saisonnière (circulaire) de travail....	- 142 -
3.2.3.	Le « phénomène de Kantché » : Le développement de la migration internationale féminine au Niger.....	- 144 -
4.	Tendances et dynamiques de l'immigration internationale au Niger.....	- 147 -
4.1.	Caractéristiques de l'immigration au Niger : Des mouvements essentiellement transfrontaliers	- 147 -
4.2.	Le Niger, carrefour central de la migration de transit	- 149 -
5.	Les migration de retour : Le phénomène des flux inversés ou de reflux au Niger.....	- 153 -
5.1.	Les retours volontaires dans le cadre des migrations circulaires ou saisonnières	- 154 -
5.2.	Les retours forcés ou contraints : Les rapatriements induits par les conflits et l'intensification des déportations.....	- 154 -
5.2.1.	Impact des conflits dans les pays d'accueil sur les migrations de retour.....	- 155 -
5.2.2.	Expulsions et déportations de l'Algérie vers le Niger : Tendances et implications.-	- 156 -
5.3.	Les migrations de retour (in)volontaires orchestrées par ou depuis le Niger	- 158 -
5.3.1.	Rapatriements massifs des migrants (mendiants) Nigériens orchestré par le gouvernement	- 158 -
5.3.2.	Retours orchestrés par des organisations internationales : Le Niger, plaque tournante mondiale des initiatives de retour (volontaire) et de réintégration	- 159 -
	Conclusion.....	- 161 -
	DEUXIÈME PARTIE	- 163 -
	INVESTISSEMENT DU TERRITOIRE NIGÉRIEN PAR L'INDUSTRIE MIGRATOIRE EUROPÉENNE : INTERNALISATION DE L'EXTERNALISATION ET DYNAMIQUES DE POUVOIR, DE COOPTATION ET DE RÉSISTANCE	- 163 -
	CHAPITRE IV	- 164 -

Le Niger, lieu d'investissement de « l'industrie migratoire » européenne.....	- 164 -
Introduction	- 165 -
1. La stratégie européenne en matière de migration et la création du Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique	- 166 -
1.1. Stratégie d'action de l'Union européenne en matière de gestion des migrations	- 166 -
1.2. Le Sommet Euro-africain de La Valette et son Plan d'action	- 170 -
1.2.1. Le Sommet de La Valette : « <i>Donner plus pour recevoir plus</i> ».....	- 170 -
1.2.2. Le Plan d'action de La Valette pour « <i>gérer ensemble les flux migratoires</i> »	- 173 -
1.3. Le Fonds fiduciaire d'Urgence de l'UE pour l'Afrique (FFUA)	- 175 -
1.3.1. Orientations Stratégiques du FFUA : S'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés.....	- 176 -
1.3.2. Gouvernance et contrôle du FFUA : Le rôle marginal des États africains dans les processus décisionnels.....	- 178 -
2. Distribution et mise en œuvre de la manne migratoire issue du FFUA.....	- 180 -
2.1. Géographie financière de la manne migratoire du FFUA	- 181 -
2.1.1. Qui a donné l'argent ?.....	- 182 -
2.1.2. Distribution géographique de la manne migratoire selon les fenêtres.....	- 185 -
2.2. Distribution de la manne migratoire dans la fenêtre Sahel & Lac Tchad selon les champs d'intervention.	- 186 -
2.3. Une géographie financière se superposant à la géographie méridienne des routes migratoires-189 -	
3. La distribution de la manne migratoire et le contournement de la souveraineté de l'État dans l'opérationnalisation du FFUA.....	- 194 -
3.1. Besoins locaux versus priorités externes : Contournement de l'État dans l'identification des besoins et l'élaboration des projets.....	- 195 -
3.2. L'influence et les avantages disproportionnés des acteurs internationaux : L'État contourné dans la mise en œuvre	- 197 -
3.2.1. « <i>Charité bien ordonnée commence par soi-même</i> » : Les agences des États membres comme premiers réceptacles des fonds du FFUA	- 199 -
3.2.2. « <i>Donner pour mieux tout reprendre</i> » : Analyse critique des dynamiques de coopération donateur-bénéficiaire dans le cadre du FFUA.....	- 204 -
Conclusion.....	- 208 -
CHAPITRE V.....	- 211 -
Rôle, pouvoir et influence des acteurs internationaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des Politiques migratoires du Niger : Une Approche par la <i>Social Network Analysis</i> (SNA).....	- 211 -
Introduction	- 212 -
1. La <i>Social Network Analysis</i> : État de l'art et quelques fondamentaux	- 213 -
1.1. Bref état de l'art des recherches mobilisant la SNA en Afrique de l'Ouest	- 213 -
1.2. L'analyse des réseaux sociaux : Un ensemble de concepts théoriques et méthodologiques pour visualiser et analyser les processus sociaux	- 215 -

1.2.1.	La théorie de l'analyse des réseaux sociaux.....	215 -
1.2.2.	La notion de pouvoir dans la théorie des réseaux sociaux.....	217 -
1.3.	Les mesures de centralité : Principaux indicateurs de l'influence et de pouvoir des acteurs dans un réseau.....	219 -
1.3.1.	La centralité de degré (degree centrality).....	219 -
1.3.2.	La centralité d'intermédiation (betweenness centrality).....	220 -
1.3.3.	La centralité de proximité (closeness centrality).....	220 -
1.3.4.	La centralité spectrale ou de vecteur propre (Eigenvector centrality).....	221 -
1.4.	Enracinement et Intermédiation (embeddedness and brokerage) : Le capital social.....	221 -
2.	Reconstitution de la structure du réseau (complet) d'acteurs de la migration au Niger : Approche méthodologique.....	223 -
2.1.	Les approches méthodologiques en SNA : Égocentrique et sociocentrique.....	223 -
2.1.1.	L'approche égocentrique.....	224 -
2.1.2.	L'approche sociométrique.....	224 -
2.2.	Méthode de collecte de données : Le défi de la délimitation des frontières du réseau.....	224 -
2.2.1.	Établir une première liste d'acteurs : Les « générateurs des noms » (phase 1).....	225 -
2.2.2.	Identifications des acteurs par des entretiens et observations (phase 2).....	228 -
2.2.3.	Évaluation de l'exactitude et de la stabilité des réponses (phase 3).....	229 -
2.2.4.	La complétude du réseau (phase 4).....	230 -
2.3.	Une nécessaire combinaison des analyses structurales et ethnographiques.....	230 -
2.4.	La SNA appliquée aux acteurs de la migration au Niger : Limites et difficultés.....	232 -
2.4.1.	La difficile délimitation des frontières du réseau.....	232 -
2.4.2.	Le difficile équilibre entre les défis éthiques et la rigueur scientifique.....	233 -
2.4.3.	Reconstituer les relations sociales en période de distanciation sociale : Les défis de l'accessibilité des acteurs pendant la pandémie de COVID-19.....	234 -
3.	Rôle, pouvoir et influence des acteurs internationaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques migratoires du Niger.....	236 -
3.1.	Structure du réseau des acteurs façonnant le paysage migratoire nigérien.....	236 -
3.1.1.	Un réseau dominé par les acteurs internationaux.....	236 -
3.1.2.	Un réseau hautement centralisé, hiérarchisé et asymétrique.....	239 -
3.1.2.1.	Une distribution des degrés asymétrique.....	239 -
3.1.2.2.	Un réseau très centralisé autour d'une minorité d'acteurs.....	241 -
3.1.3.	Modularité et structure communautaire du réseau.....	242 -
3.1.3.1.	Analyse de la modularité du réseau.....	243 -
3.1.3.2.	Analyse de la clustérisation du réseau.....	246 -
3.3.	Dynamique de pouvoir et jeux d'influence dans le paysage migratoire nigérien.....	253 -
3.3.1.	Centralité de degré : Acteurs clés du réseau.....	254 -
3.3.2.	Centralité d'intermédiation et acteurs relais.....	256 -
3.3.3.	Centralité du vecteur propre et acteurs influents.....	259 -
	Conclusion.....	261 -
	CHAPITRE VI.....	263 -

La dimension migratoire du conditionnement de l'aide au développement : Internalisation de l'externalisation et dynamiques de (non)résistance.....	263 -
Introduction	264 -
1. Politique d'aide au développement et continuités coloniales, deux faces d'une même monnaie ?..	265 -
1.1. La transition entre le régime colonial et le régime de l'aide au développement	266 -
1.2. Émergence et rôle de l'OCDE dans l'aide au développement	267 -
1.3. Le Niger dans le cercle vicieux de la dépendance à l'aide au développement.....	270 -
1.4. L'efficacité de l'aide publique au développement remise en cause	272 -
1.4.1. Paradoxes et pièges de l'aide publique au développement : Analyse critique de son efficacité et de ses implications.....	272 -
1.4.2. Aider ou éroder l'État ? Le rôle paradoxal de l'aide au développement au Niger ..	274 -
2. La souveraineté contestée des pays « sous régime d'aide » : Analyse des implications de l'aide au développement et des continuités coloniales.....	275 -
2.1. Souveraineté et aide au développement : Conditionnalités et continuités coloniales.....	275 -
2.2. Perspectives postcoloniales et réinterprétations de la souveraineté dans les relations internationales	276 -
2.3. La souveraineté en question : Un concept unique ou des régimes multiples ?.....	277 -
2.3.1. La grille analytique de Krasner : Les quatre facettes de la souveraineté.....	278 -
2.3.2. La grille d'analyse d'Agnew : La souveraineté comme processus relationnel.....	279 -
3. Le Niger dans la ruée de 2015 : Une souveraineté dépendante / conditionnée ?.....	281 -
3.1. La souveraineté du Niger à l'épreuve de l'internationalisation de la gestion des migrations ..	281 -
3.2. Souveraineté et interventionnisme extérieur : Repenser le paradigme dominant à travers les dynamiques de cooptation des politiques migratoires européennes au Niger	283 -
4. Externalisation internalisée : Appropriation des contraintes externes.....	284 -
4.1. Le Cadre de Concertation sur la Migration (CCM) : Un Instrument stratégique de gestion de la Migration et d'appropriation des contraintes externes	285 -
4.1.1. Création et évolution du Cadre de concertation sur les migrations (CCM): Une approche multi-juridictionnelle de la gestion des migrations	285 -
4.1.2. Gérer l'externalisation par la concertation : Le Cadre de concertation sur la migration comme outil d'appropriation des contraintes externes	287 -
4.2. Les instruments de l'externalisation pour renforcer le contrôle territorial et (saper) l'autorité de l'État	290 -
4.2.1. Hybridation de l'autorité de l'État : Tirer parti de l'externalisation pour renforcer le contrôle territorial et judiciaire.....	290 -
4.2.2. Prolifération des mécanismes du contrôle territorial : L'État « <i>sur le fil du rasoir</i> »-	294 -
5. Externalisation internalisée : Dynamiques de rejet des contraintes externes	297 -
5.1. Les prestataires de la migration face au rouleau compresseur de l'externalisation : La reconversion et la continuité comme stratégies d'adaptation.....	297 -

5.1.1.	« <i>La montagne n'a accouché que d'une souris</i> » : Le mirage de la reconversion de la HACP et de l'UE.....	- 298 -
5.1.2.	L'orpaillage comme alternative (parfois temporaire) au transport des migrants.....	- 301 -
5.1.3.	« <i>On a attendu, on n'a rien vu venir, on a recommencé</i> » : La reprise du transport de migrants comme stratégie de contestation de l'externalisation	- 305 -
5.2.	L'externalisation des politiques migratoires européennes perçue à Agadez comme un outil de perversion des mœurs locales et de l'injustice territoriale	- 308 -
5.2.1.	Les réfugiés et les migrants comme « moyens » de contestation de l'externalisation des politiques migratoires européennes	- 308 -
5.2.2.	« <i>C'est n'importe quoi leur loi-là, c'est deux-poids deux mesures</i> » : L'externalisation vécue comme une injustice territoriale et institutionnelle	- 313 -
	Conclusion.....	- 316 -
	TROISIÈME PARTIE.....	- 319 -
	UNE FRONTIÉRISATION INÉDITE ET VIOLENTE : LES POLITIQUES NATIONALES DE GESTION DES FRONTIÈRES DU NIGER À L'ÈRE DE L'INTERNATIONALISATION DE LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS	- 319 -
	CHAPITRE VII.....	- 320 -
	Stratégies de frontiérisation du territoire nigérien à l'aune de la crise géopolitico-migratoire de 2015 ...	320 -
	Introduction	- 321 -
1.	Les Critical Border Studies, un sous-champ en cours d'autonomisation	- 322 -
1.1.	Pour aller au-delà de la métaphore des lignes dans le sable, ou « <i>Lines in the Sand</i> »....	- 323 -
1.2.	Pertinence de la lexicographie des <i>Critical Border Studies</i> dans l'analyse de l'actuel régime frontalier du Niger	- 324 -
2.	Processus de frontiérisation du territoire nigérien : De la frontière verticale à la frontière itinérante ?	- 326 -
2.1.	La gestion des frontières — un effort collectif : Cinq stratégies de frontiérisation du territoire nigérien.....	- 326 -
2.1.1.	Affirmation physique de la frontière : Prolifération des postes frontaliers	- 327 -
2.1.2.	Multiplication des checkpoints : Étirement des pratiques frontalières à l'intérieur du territoire. -	334 -
2.1.3.	Des citoyens vigilants : L'enrôlement de nouveaux acteurs dans la gestion des frontières. -	338 -
2.1.4.	De la frontière aux itinéraires : Création de dispositifs mobiles de contrôle aux frontières -	342 -
2.1.5.	Du sable aux données, et vice-versa, la traçabilité des frontières sous l'influence de Frontex -	346 -
2.2.	De la frontière verticale à la frontière itinérante.....	- 352 -
2.2.1.	La frontière verticale : Un concept à l'origine centraméricaine	- 352 -
2.2.2.	Évolution vers un système de contrôle frontalier itinérant ?	- 353 -
3.	Freiner la libre circulation des personnes et accélérer le processus de l'intégration africaine : Le paradoxe de la position nigérienne	- 356 -

3.1. « <i>Courir et se gratter les fesses</i> », le paradoxe de la position du Niger dans le processus de l'intégration africaine	- 356 -
3.2. Accéder et circuler à l'intérieur du nigérien, un parcours de combattant pour les subsahariens - 358 -	
3.3. Racket, méfiance et maltraitements policiers, le quotidien des subsahariens au Niger ...	- 361 -
Conclusion.....	- 364 -
CHAPITRE VIII.....	- 365 -
Des politiques migratoires et des pratiques de gestion des frontières létales : Une étude de cas de l'axe intégré Séguédine-Madama-Toummo	- 365 -
Introduction	- 366 -
1. Au fondement de la létalité des politiques migratoires du Niger, une loi pour protéger les migrants : La loi 2015-36	- 367 -
1.1. La loi n° 2015-36 : Un résultat de la rencontre des récits nigériens et européens sur les migrations transsahariennes	- 367 -
1.1.1. La tragédie de Kantché, une première tentative vers le durcissement de l'approche migratoire nigérienne	- 368 -
1.1.2. Des récits convergents : Passage à une gouvernance migratoire plus restrictive dans un contexte d'interventionnisme européen.....	- 370 -
1.2. Une loi pour « protéger » les migrants contre des « <i>passseurs sans scrupules</i> »	- 372 -
1.2.1. Protéger les migrants en criminalisant les prestations de services aux migrants.....	- 372 -
1.2.1.1. Mise en place et évolution de la législation nigérienne en matière de lutte contre la traite des personnes	- 372 -
1.2.1.2. Traduction de la Convention de Palerme dans la législation nigérienne : Adoption de la loi 2015-36.....	- 373 -
1.2.2. Matérialisation de la loi 2015-36 : Une mise en œuvre avec des effets géographiques différenciés	- 375 -
1.2.3. Clandestinisation du transport des migrants et exacerbations des dangers : Les effets pervers et létaux de la loi 2015-36	- 378 -
2. Des techniques d'analyse géospatiale et de télédétection pour analyser la létalité des pratiques de contrôle aux frontières dans le désert du Sahara nigérien	- 384 -
2.1. Collaboration avec l'Agence de recherche et d'investigation Border Forensics.....	- 385 -
2.1.1. Border Forensics : Enquêter sur la violence aux frontières, favoriser la justice en matière de mobilité.....	- 386 -
2.1.2. Une collaboration interdisciplinaire pour évaluer les effets des contrôles frontaliers sur les trajectoires des migrants.....	- 389 -
2.2. Des techniques inédites de documentation de la violence aux frontières.....	- 390 -
2.2.1. Les outils de la télédétection pour analyser l'évolution des dispositifs sécuritaires et le déplacement des trajectoires des migrants	- 391 -
2.2.2. La modélisation géostatistique pour évaluer l'(in) visibilité des trajectoires et les risques de déshydratation.....	- 392 -
2.3. Séguédine, Madama et Toummo comme terrain d'enquête : Un axe intégré de mobilité et de contrôle des frontières	- 393 -

2.3.1.	La localité de Séguédine : Évolution d'une étape clé dans le système de transport et des migrations transsahariennes.....	- 396 -
2.3.2.	Le fort militaire de Madama : Un carrefour migratoire transsaharien au centre des attentions géopolitiques sécuritaires.....	- 398 -
2.3.3.	Le poste frontalier de Toummo : Un point de contrôle libyen en territoire nigérien.....	400 -
2.4.	Cartographier des questions sensibles : Équilibre méthodologique et responsabilité éthique ..	403 -
2.4.1.	Le risque de la mobilisation des connaissances produites au service de la surveillance et du contrôle des migrants.....	- 403 -
2.4.2.	La contre-cartographie pour se prémunir contre un usage inapproprié des connaissances produites ..	404 -
2.4.2.1.	La contre-cartographie et complexité méthodologique	- 404 -
2.4.2.2.	Les cartes de chaleur comme outil de contre-cartographie	- 406 -
3.	Un régime frontalier létal : Analyses géospatiales et géostatistique des dynamiques de danger sur l'axe Séguédine-Madama-Toummo	- 408 -
3.1.	Analyse géospatiale des activités militaires et sécuritaires à Séguédine, Madama et Toummo ..	409 -
3.1.1.	Intensification des activités militaires et sécuritaires à Séguédine post loi 2015-36.....	410 -
3.1.2.	Repérage par télédétection des dynamiques de surveillance : Analyse des activités de militarisation et de sécurisation à Madama	- 413 -
3.1.3.	Repérage par télédétection des dynamiques de sécurisation du poste-frontière de Toummo ..	418 -
3.2.	Intensification des activités militaro-sécuritaires et prolifération des itinéraires fuyants : Analyse géostatistique des dangers encourus par les migrants	- 420 -
3.2.1.	Développement des itinéraires fuyants et dangers connexes : Analyse coût-distance du risque de déshydratation.....	- 421 -
3.2.1.1.	Risques de déshydratation à Séguédine.....	- 425 -
3.2.1.2.	Risques de déshydratation à Madama	- 428 -
3.2.1.3.	Risques de déshydratation à Toummo.....	- 431 -
3.2.2.	Analyse du champ de vision.....	- 434 -
3.3.	Corrélation entre l'invisibilité des pistes et les risques de déshydratation	- 445 -
3.3.1.	Séguédine	- 445 -
3.3.2.	Madama	- 447 -
3.3.3.	Toummo	- 448 -
	Conclusion.....	- 451 -
	CONCLUSION GÉNÉRALE	- 454 -
	Routes historiques et barrières modernes : Verrouillage des frontières méridionales de l'Europe et transformation de la place et du rôle du Niger dans le système migratoire transsaharien.....	- 456 -
	Une souveraineté mise à l'épreuve par l'industrie migratoire européenne : Internalisation de l'externalisation et dynamiques de pouvoir, de cooptation et de résistance.....	- 458 -

Une frontiérisation inédite et violente : Les politiques nationales de gestion des frontières du Niger à l'ère de l'internationalisation de la gouvernance de la question migratoire.....	- 462 -
Principales contributions de la thèse : Reconceptualisation du triptyque — externalisation, frontière et souveraineté — et introduction de techniques novatrices de production de connaissances.....	- 466 -
Reconceptualisation de la notion de souveraineté à partir des dynamiques sociopolitiques générées par l'internalisation de l'externalisation des politiques migratoires européennes.....	- 466 -
Repenser le processus de frontiérisation du territoire nigérien à travers le concept de frontière itinérante.....	- 467 -
Développement de techniques novatrices pour documenter empiriquement l'évolution spatiale des pratiques et des violences frontalières.....	- 467 -
Décentrer le regard sur l'externalisation des politiques migratoires européennes au Sahel et au Niger en particulier.....	- 468 -
Difficultés, limites et perspectives	- 470 -
Négocier l'accès et surmonter les obstacles : Analyse de quelques-uns des défis rencontrés dans la conduite de cette recherche	- 470 -
Analyse des lacunes des connaissances produites et ébauche de pistes de recherche futures sur le contexte migratoire et des frontières du Niger	- 472 -
ÉPILOGUE	- 477 -
Le Niger, les événements du 26 juillet 2023 : Un point de bascule dans les relations entre l'occident et le Niger, et une reconfiguration de la géopolitique sahélienne ?.....	- 478 -
Blocage économique et isolement diplomatique : Regards sur les réactions sous-régionales et internationales et les répercussions socio-économiques du coup d'État au Niger	- 480 -
Émergence d'un (néo) souverainisme puisant dans les rhétoriques populistes pour légitimer le retour des militaires au pouvoir : Le néocolonialisme et l'impérialisme français comme boucs émissaires.....	- 484 -
Les bouleversements politiques et géopolitiques du 26 juillet 2023 et leurs implications sur la migration et l'agenda européen de la migration au Niger : La loi 2015-36 dans le collimateur.....	- 490 -
Conclusion.....	- 496 -
Bibliographie.....	- 501 -
Annexes.....	- 536 -
Table des matières	- 536 -
Liste des figures.....	- 547 -
Liste des tableaux	- 550 -
Liste des cartes	- 550 -
Liste des encadrés.....	- 551 -
Liste des photos.....	- 551 -

Liste des figures

Figure 1 : Schéma technique du mur de Ceuta et Melilla.....	- 73 -
Figure 2 : Pateras interceptées dans le détroit de 1996 à 2006.....	- 77 -
Figure 3 : Évolution des arrestations de personne en migration le long des côtes espagnoles entre 1993 et 2006.....	- 78 -
Figure 4 : Arrivées des migrants aux îles Canaries entre 1994 et 2021.....	- 82 -
Figure 5 : Déploiement de l'opération HERA, telle que visualisée par les autorités frontalières espagnoles et notamment le Servicio Fiscal y de Fronteras de la Guardia Civil, Madrid, 2013.....	- 85 -
Figure 6 : Les attentats islamistes perpétrés par Boko Haram (2009-mai 2021).....	- 94 -
Figure 7 : Évolutions des déplacés internes au Nigeria sur la période 2008 et 2021	- 96 -
Figure 8 : Évolution du nombre des réfugiés nigériens au Tchad, au Cameroun et au Niger (2014 à 2022).....	- 97 -
Figure 9 : Corrélation des activités des groupes terroristes et du nombre de victimes civiles, 2011-2022 (Données de ACLED actualisées au 30 novembre 2022).	- 103 -
Figure 10 : Nombre de victimes civiles par acteur perpétrateur au Mali, 2017-2020 ((Données de ACLED actualisées au 5 mars 2021).....	- 104 -
Figure 11 : Nombre de victimes civiles par acteur perpétrateur au Burkina Faso, 2017-2020 ((Données de ACLED actualisées au 5 mars 2021).....	- 105 -
Figure 12 : Évolution du nombre des civiles victimes de violences (tous types d'acteurs), Mali, Niger et Burkina 2012 – 2022 (Données de ACLED actualisées au 30 novembre 2022).....	- 106 -
Figure 13 : Évolution selon les régions, au Niger, du nombre des civiles victimes de violences (tous types d'acteurs), 2012 – 2022 (Données de ACLED actualisées au 30 novembre 2022)	- 107 -
Figure 14 : Évolution de la population urbaine et rurale du Niger (1960-2019).....	- 112 -
Figure 15 : Nombre des déplacés internes (IDPs) au Niger depuis 2016 (chiffres au 30 novembre 2022).....	- 121 -
Figure 16 : Évolution du nombre des déplacés internes (IDPs) au Niger selon la cause (2009 – 2021). -	122 -
Figure 17 : Réfugiés et demandeurs d'asile en Afrique subsaharienne— Répartition par pays (données actualisées au 30/11/2022)	- 126 -
Figure 18 : Évolution du nombre des réfugiés au Niger de 1990 à 2012.....	- 128 -
Figure 19 : Évolution du nombre des réfugiés et demandeurs d'asile au Niger de janvier 2016 à novembre 2022.....	- 129 -
Figure 20 : Réfugiés et demandeurs d'asile au Niger — Répartition par localités (données actualisées au 30/11/2022).....	- 132 -
Figure 21 : Répartition (%) des émigrants nigériens selon le pays d'accueil (Données traitées à partir du rapport d'analyse de l'ENAMI 2011).....	- 135 -
Figure 22 : Répartition (en %) des émigrants nigériens par région d'origine (migrants des 5 dernières années).....	- 137 -
Figure 23 : Répartition de la population immigrante au Niger selon la nationalité (Données ENAMI, 2011).....	- 148 -
Figure 24 : Évolution (selon les estimations) des flux migratoires à destination de l'Afrique du Nord depuis le Niger (Algérie & Libye) de 2001 à 2021	- 151 -
Figure 25 : % de Nigériens et de migrants étrangers observés au FMP de Séguédine et d'Arlit , 2016 – 2019).....	- 152 -
Figure 26 : Répartition des flux en direction des pays de l'Afrique du Nord (Algérie & Libye), depuis le Niger entre 2016 et 2019	- 153 -
Figure 27 : Nombre de migrants ayant bénéficié d'une aide de l'OIM au retour volontaire et à la réintégration dans leur pays d'origine depuis le Niger , la Libye et l'Allemagne entre 2013-2021 -	160 -

Figure 28 : Les cinq domaines cibles du Plan d'action conjoint de La Valette (PACV)	- 174 -
Figure 29 : Les quatre lignes d'action du Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique	- 177 -
Figure 30 : Organes de gouvernance du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique et ses principales responsabilités	- 179 -
Figure 31 : Évolution des ressources allouées au FFUA de 2015 au 31 décembre 2021.....	- 181 -
Figure 32 : Contribution des différents acteurs au Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, décembre 2021	- 182 -
Figure 33 : Contribution des États membres et autres donateurs à l'enveloppe du FFUA, décembre 2021	- 184 -
Figure 34 : État de mise en œuvre du FFUA au 31 décembre 2021.....	- 185 -
Figure 35 : Répartition du FFUA par pays dans la fenêtre du Sahel & Lac Tchad au 31 décembre 2021.....	- 186 -
Figure 36 : Répartition du FFUA par objectif stratégique dans la fenêtre Sahel & Lac Tchad au 31 décembre 2021.	- 187 -
Figure 37 : Distribution du FFUA selon les objectifs stratégiques au Niger au 31 décembre 2021. -	188
-	
Figure 38 : Répartition des fonds par programmes au Niger au 31 décembre 2021	- 190 -
Figure 39 : Processus d'identification, formulation, mise en œuvre et suivi-évaluation des programmes du FFUA.....	- 195 -
Figure 40 : Distribution de la manne migratoire du FFUA par nationalité d'acteurs de sa mise en œuvre au Niger	- 200 -
Figure 41 : Distribution des fonds par acteur de la mise en œuvre du FFUA dans la fenêtre Sahel & Lac Tchad au 31 décembre 2021	- 201 -
Figure 42 : Distribution de la manne migratoire du FFUA entre les agences des États membres et les agences onusiennes au 31 décembre 2021.	- 203 -
Figure 43 : Combiner la perspective de l'analyse de réseau et les connaissances qualitatives du terrain- 231 -	
Figure 44 : Répartition des acteurs selon les catégories	- 238 -
Figure 45 : Distribution des degrés dans le réseau des acteurs de la migration au Niger.....	- 240 -
Figure 46 : Distribution de la modularité du réseau d'acteurs selon la méthode de Louvain.....	- 244 -
Figure 47 : Distribution de la modularité au sein du réseau selon la méthode Girvan-Newman ...	- 245 -
Figure 48 : Cluster détectés dans le réseau des acteurs de la migration au Niger	- 247 -
Figure 49 : Degré de centralité des différents acteurs du réseau	- 255 -
Figure 50 : Centralité d'intermédiation : les acteurs relais du réseau	- 257 -
Figure 51 : Centralité du vecteur propre : les acteurs influents du réseau.....	- 260 -
Figure 52 : Évolution de l'aide publique au développement (APD) aux pays les plus pauvres de 2000 à 2020	- 269 -
Figure 53 : Répartition par natures des recettes (internes et externes) du budget général de 2000 à 2020 (en milliards de FCFA).....	- 271 -
Figure 54 : Les régimes de souveraineté	- 280 -
Figure 55 : Expansion des activités d'orpillage artisanales dans la région du Sahara et du nord Sahel - 302 -	
Figure 56 : Des images satellites montrant des pistes déviant de la route principale à l'approche de Madama, un village situé à la frontière nord-est du Niger avec la Libye.....	- 349 -
Figure 57 : Image haute résolution d'une zone de transit très fréquentée à la frontière Algérie/Niger, tirée du rapport commandité par les douanes nigériennes.....	- 350 -
Figure 58 : Capture d'écran montrant la présence de voitures à Agadez : comparaison par carte thermique entre le 1er trimestre 2014 et le 1er trimestre 2016.....	- 351 -

Figure 59 : Nombre de migrants morts entre 2015 et 2022 en tentant la traversée du désert du Sahara au Niger	- 383 -
Figure 60 : Arrivées des migrants aux îles Canaries entre 2001 et 2021	- 384 -
Figure 61 : Les enquêtes de BF sont à l’intersection de quatre domaines d’expertise et d’activités.....	- 388 -
Figure 62 : Décompte cumulatif annuel, par télédétection des activités militaires à Séguédine, Madama et Toummo.	- 402 -
Figure 63 : Identification visuelle des pistes empruntées par les migrants par images satellites ...	- 405 -
Figure 64 : Catégorisation des pistes selon leur degré de fréquentation	- 405 -
Figure 65 : Création d’une matrice de points afin de faciliter la création d’une carte de chaleur masquant l’emplacement exact des voies,.....	- 407 -
Figure 66 : Carte de chaleur masquant les pistes empruntées par les migrants.....	- 408 -
Figure 67 : Repérage par télédétection des activités militaires et sécuritaires à Séguédine en 2011-	411 -
Figure 68 : Repérage par Télédétection des activités militaires et sécuritaires à Séguédine en 2017.....	- 412 -
Figure 69 : Repérage par télédétection des activités militaires et sécuritaires à Séguédine en 2020-	412 -
Figure 70 : Repérage par télédétection des activités militaires et sécuritaires à Madama en 2014-	415 -
Figure 71 : Repérage par télédétection des activités militaires et sécuritaires à Madama en 2016-	416 -
Figure 72 : Repérage par télédétection des activités militaires et sécuritaires à Madama en 2022-	417 -
Figure 73 : Repérage par télédétection des activités militaires et sécuritaires à Madama en 2014-	418 -
Figure 74 : Repérage par télédétection des activités militaires et sécuritaires à Madama en 2022-	419 -
Figure 75 : SRTM Digital Elevation Model d’une portion de l’axe Séguédine – Madama - Toummo ..	- 422 -
Figure 76 : Température moyenne sur une portion de l’axe Séguédine – Madama - Toummo	- 423 -
Figure 77 : Vitesse du vent sur une portion de l’axe Séguédine – Madama - Toummo.....	- 423 -
Figure 78 : Analyse coût-distance du risque de déshydratation sur une portion de l’axe Séguédine – Madama - Toummo	- 424 -
Figure 79 : Évolution des pistes et risques de déshydratation à Séguédine en 2011 et 2015	- 426 -
Figure 80 : Évolution des pistes et risques de déshydratation à Séguédine en 2017.....	- 426 -
Figure 81 : Risques de déshydratations à Séguédine en 2015.....	- 427 -
Figure 82 : Risques de déshydratations à Séguédine en 2017.....	- 427 -
Figure 83 : Évolution des pistes et risques de déshydratation à Madama en 2013	- 429 -
Figure 84 : Évolution des pistes et risques de déshydratation à Madama en 2016	- 429 -
Figure 85 : Risques de déshydratation à Madama en 2013	- 430 -
Figure 86 : Risques de déshydratation à Madama en 2016.....	- 430 -
Figure 87 : évolution des pistes et risques de déshydratation à Toummo en 2014	- 432 -
Figure 88 : évolution des pistes et risques de déshydratation à Toummo en 2016	- 432 -
Figure 89 : Risques de déshydratation à Toummo en 2014	- 433 -
Figure 90 : Risques de déshydratation à Toummo en 2016	- 433 -
Figure 91 : Modèle numérique d’élévation (portion de l’axe Madama – Toummo).....	- 435 -
Figure 92 : Champ de vision binaire (portion de l’axe Madama – Toummo).....	- 436 -
Figure 93 : Gradient de visibilité (portion de l’axe Madama – Toummo)	- 436 -
Figure 94 : Zoom (portion de l’axe Madama – Toummo).....	- 437 -
Figure 95 : Données sur les pistes (portion de l’axe Madama – Toummo).....	- 438 -
Figure 96 : Pistes et visibilité (portion de l’axe Madama – Toummo).....	- 439 -
Figure 97 : Regroupement <i>Moran’s I</i> (portion de l’axe Madama – Toummo)	- 439 -

Figure 98 : Carte de chaleur (portion de l'axe Madama – Toummo).....	- 440 -
Figure 99 : Champ de vision à Séguédine en 2015	- 441 -
Figure 100 : Champ de vision à Séguédine en 2017	- 441 -
Figure 101 : Champ de vision à Madama en 2013.....	- 442 -
Figure 102 : Champ de vision à Madama en 2016.....	- 442 -
Figure 103 : Champ de vision à Toummo en 2014.....	- 443 -
Figure 104 : Champ de vision à Toummo en 2016.....	- 443 -
Figure 105 : Nombre de clusters significatifs de pistes à faible visibilité.....	- 444 -
Figure 106 : Distribution des points dans l'espace de la visibilité et la perte de sueur à Séguédine en 2015 et 2017	- 446 -
Figure 107 : Mise en perspective de la modélisation coût-distance et le champ de vision à Séguédine . -	446 -
Figure 108 : Distribution des points dans l'espace de la visibilité et la perte de sueur à Madama en 2013 et 2016.....	- 447 -
Figure 109 : Mise en perspective de la modélisation coût-distance et le champ de vision à Madama ... -	448 -
Figure 110 : Distribution des points dans l'espace de la visibilité et la perte de sueur à Toummo en 2014 et 2016.....	- 449 -
Figure 111 : Mise en perspective de la modélisation coût-distance et le champ de vision à Toummo... -	449 -

Liste des tableaux

Tableau 1 : Évolution de la proportion de migrants internes au Niger de 1977 à 2011.....	- 116 -
Tableau 2 : Répartition des migrants internes au Niger selon leur région de résidence	- 117 -
Tableau 3 : Déclinaisons des acronymes de la figure 38 (Répartition des fonds par programmes au Niger au 31 décembre 2021.....	- 191 -
Tableau 4 : Estimation du manque à gagner sur 11 mois pour la région d'Agadez à la suite de la criminalisation du transport des migrants, 2017.....	- 208 -
Tableau 5 : Cadre d'analyse des réseaux et concepts selon Brandon, Floyd et Borgatti (2013)....	- 215 -
Tableau 6 : Combinaison de l'enracinement et de l'intermédiation.....	- 222 -
Tableau 7 : Les quatre phases du processus d'identification des acteurs.....	- 225 -
Tableau 8 : Quelques exemples de programmes pris en compte	- 226 -
Tableau 9 : Liste des documents de stratégie nationale pris en compte.....	- 227 -
Tableau 10 : Mesures clés du réseau (NB : les calculs sont ceux de l'auteur).....	- 237 -
Tableau 11 : Classement selon les statistiques du CAD/OCDE des 10 premiers donneurs de l'APD au Niger en fonction des versements d'aide transférable sur la période 2012-2016.....	- 270 -

Liste des cartes

Carte 1 : Carte du Niger dessinée à partir de la comptine des 13 Amis bororos.....	- 3 -
Carte 2 : Région d'Agadez : situation administrative	- 47 -
Carte 3 : Localisation des terrains d'enquête au Niger	- 49 -
Carte 4 : Zones de vigilances — MAEDI — sécurité, 2020.....	- 50 -
Carte 5 : Détroit de Gibraltar.....	- 70 -
Carte 6 : Dispositifs anti-migratoires de surveillance du détroit de Gibraltar.....	- 76 -
Carte 7 : Évolution des violences contre les populations civiles en Afrique du Nord, de l'Ouest, de l'Est et du Centre, 2010 et 2021 (Données de ACLED)	- 90 -

Carte 8 : Répartition des déplacés internes (IDPs) au Niger en 2021	- 125 -
Carte 9 : Répartition des réfugiés et demandeurs d'asile au Niger (données actualisées au 30 novembre 2022).....	- 133 -
Carte 10 : Itinéraires des migrations internationales entre les deux rives du Sahara, 2007	- 142 -
Carte 11 : une géographie financière superposée à la géographie méridienne des routes migratoires - données actualisées au 31 décembre 2021- Cette carte n'inclut pas les fonds investis dans les programmes transnationaux.	- 193 -
Carte 12 : Déploiement du processus de frontiérisation du territoire nigérien au lendemain du sommet de La Valette	- 333 -
Carte 13 : Évolution des checkpoints de la police entre 2014 et 2020 autour de la ville d'Agadez -	- 337 -
Carte 14 : Localisation des terrains d'enquête : Séguédine, Madama et Toummo, un axe intégré de mobilité et de contrôle des frontières	- 395 -

Liste des encadrés

Encadré 1 : carnet de terrain, impressions à la sortie d'un entretien, Agadez, 12 novembre 2020. -	- 57 -
Encadré 2 : note méthodologique sur l'utilisation des données ACLED.....	- 91 -
Encadré 3 : Extrait d'entretien avec un responsable de la société civile d'Agadez, septembre 2021.	- 310 -
Encadré 4 : Extrait de la déclaration du Cadre de Concertation des élus locaux de la région d'Agadez, 20/03/2017.....	- 313 -
Encadré 5 : Extrait de la déclaration du Cadre de Concertation des élus locaux de la région d'Agadez, 20/03/2017.....	- 315 -
Encadré 6 : Extrait d'un entretien avec un ancien chef d'agence de courtage, Agadez, octobre 2021... -	- 316 -
Encadré 7 : Témoignage d'une femme ivoirienne tentant de transiter via le Niger avec sa fille (extrait d'entretien, aout 2021)	- 361 -
Encadré 8 : Témoignage d'un Ghanéen résident depuis 14 ans au Niger (extrait d'entretien, aout 2021).....	- 362 -

Liste des photos

Photo 1 : Affiche de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) présentant les résultats de la phase pilote du plan de reconversion proposé dans le cadre du programme PAIERA	- 300 -
Photo 2 : Photo 1 : ancien transporteur de migrants vers la Libye devenu prospecteur d'or.....	- 303 -
Photo 3 : Un convoi d'orpailleurs composé de plusieurs dizaines de véhicules pick-up se dirigeant vers les sites d'orpaillage de Tchibarakaten à la frontière nigéro-algérienne	- 304 -
Photo 4 : Nouveau poste-frontière de Assamakha à la frontière avec l'Algérie, construit et équipé du système MIDAS par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).	- 329 -
Photo 5 : Direction de la surveillance du territoire, salle de formation aux systèmes MIDAS et PISCES.....	- 330 -
Photo 6 : Bus reliant Niamey à Agadez, contrôlé dans un checkpoints de la police à la sortie d'Abalak-335 -	- 335 -
Photo 7 : Dispositifs de communication distribués par OIM aux membres de comité de prévention frontalier	- 339 -
Photo 8 : Carte de visite distribuée par les MobCom de l'OIM aux migrants et à la population ... -	- 341 -
Photo 9 : Présentation de l'Unité GARSI Sahel Niger à la réunion du 3e Comité de pilotage (COFIL) du projet GAR-SI Sahel Niger	- 343 -

Photo 10 : Cérémonie de fin de formation, le 30 septembre 2022 à Niamey de 255 policiers dont 5 femmes formées par EUCAP Sahel Niger, qui composeront la CMCF de Téra à la frontière avec le Burkina Faso..... - 344 -

Photo 11 : Prototype de poste mobile de contrôle aux frontières - 345 -

Photo 12 : Pick-up saisis aux transporteurs de migrants stockés à la Zone de défense n° 2, principale base militaire d'Agadez..... - 377 -

Photo 13 : Véhicule tombé en panne sur l'axe Agadez-Libye causant la mort d'une dizaine de migrants en juillet 2017..... - 379 -

Photo 14 : Équipes d'Alarme Phone Sahara enterrant un migrant trouvé mort dans le désert nigérien.. - 381 -